

Avant-Projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 février 2018 définissant les profils de certification du/de la « Jardinier d'entretien/Jardinière d'entretien », du/de la « Jardinier d'aménagement/Jardinière d'aménagement », du/de la « Technicien en maintenance et diagnostic automobile/Technicienne en maintenance et diagnostic automobile », du/de la « Garçon/Serveuse de restaurant »

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu les articles 39, 49, 45 et 47 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 août 2018 organisant, à titre expérimental, dans le régime de la certification par unités d'acquis d'apprentissage (CPU), des options de base groupées en 4ème, 5ème et 6ème années de l'enseignement secondaire qualifiant ;

Vu les avis de conformité *pro forma* établis par la Cellule exécutive du Service Francophone des Métiers et des Qualifications, en abrégé : «S.F.M.Q.», entre le profil de formation du/de la «Jardinier d'entretien/Jardinière d'entretien » et le profil de certification du/de la «Jardinier d'entretien/Jardinière d'entretien » pour l'enseignement ordinaire en alternance (article 45) et le profil de certification du/de la «Jardinier d'entretien/Jardinière d'entretien » pour l'enseignement spécialisé de forme 3 en plein exercice ou en alternance (article 47) et approuvés en date du 21 novembre 2018, par la Chambre de concertation et d'agrément, visée aux articles 30 et suivants de l'Accord de coopération du 27 mars 2009 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant la création du Service précité ;

Vu les avis de conformité *pro forma* établis par la Cellule exécutive du Service Francophone des Métiers et des Qualifications, en abrégé : «S.F.M.Q.», entre le profil de formation du/de la «Jardinier d'aménagement/Jardinière d'aménagement » et le profil de certification du/de la «Jardinier d'aménagement/Jardinière d'aménagement » pour l'enseignement ordinaire en alternance (article 45) et le profil de certification du/de la «Jardinier d'aménagement/Jardinière d'aménagement » pour l'enseignement spécialisé de forme 3 en plein exercice ou en alternance (article 47) et approuvés en date du 21 novembre 2018, par la Chambre de concertation et d'agrément, visée aux articles 30 et suivants de l'Accord de coopération du 27 mars 2009 entre

la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant la création du Service précité ;

Vu l'avis de conformité *pro forma* établi par la Cellule exécutive du Service Francophone des Métiers et des Qualifications, en abrégé : «S.F.M.Q.», entre le profil de formation du/de la «Technicien en maintenance et diagnostic automobile/Technicienne en maintenance et diagnostic automobile» et le profil de certification du/de la «Technicien en maintenance et diagnostic automobile/Technicienne en maintenance et diagnostic automobile» pour l'enseignement ordinaire ou spécialisé de forme 4 en plein exercice ou en alternance (article 49) et approuvé en date du 21 novembre 2018, par la Chambre de concertation et d'agrément, visée aux articles 30 et suivants de l'Accord de coopération du 27 mars 2009 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant la création du Service précité ;

Vu l'avis de conformité *pro forma* établi par la Cellule exécutive du Service Francophone des Métiers et des Qualifications, en abrégé : «S.F.M.Q.», entre le profil de formation du/de la « Garçon/Serveuse de restaurant » et le profil de certification du/de la « Garçon/Serveuse de restaurant » pour l'enseignement ordinaire en alternance (article 45) et approuvé en date du 21 novembre 2018, par la Chambre de concertation et d'agrément, visée aux articles 30 et suivants de l'Accord de coopération du 27 mars 2009 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant la création du Service précité ;

Vu le test « genre » du 1^{er} février 2019 établi en application de l'article 4, alinéa 2, 1^o, du décret du 7 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française ;

Vu le protocole de négociation du 15 mars 2019 au sein du Comité de négociation entre le Gouvernement de la Communauté française et les organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de l'Enseignement et des Centres P.M.S. subventionnés reconnus par le Gouvernement ;

Vu l'avis n° du Conseil d'État, donné le 03 janvier 2018, en application de l'article 84, § 1er, alinéa 1er, 2^o, des lois coordonnées sur le Conseil d'État ;

Sur proposition du Ministre de l'Éducation ;

Après délibération,

ARRÊTE

Article 1^{er}. – En application des articles 45 et 47 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 août 2018 organisant, à titre expérimental, dans le régime de la certification par unités d'acquis d'apprentissage (CPU), des options de base groupées en 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} années de l'enseignement secondaire qualifiant , l'annexe 1 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 février 2018 définissant les profils de certification du/de la « Jardinier d'entretien/Jardinière d'entretien », du/de la « Jardinier d'aménagement/Jardinière d'aménagement », du/de la « Technicien en maintenance et diagnostic automobile/Technicienne en maintenance et diagnostic automobile », du/de la « Garçon/Serveuse de restaurant » est remplacée par les annexes 1 et 2 du présent arrêté.

Article 2. – En application des articles 45 et 47 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 août 2018 organisant, à titre expérimental, dans le régime de la certification par unités d'acquis d'apprentissage (CPU), des options de base groupées en 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} années de l'enseignement secondaire qualifiant , l'annexe 2 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 février 2018 définissant les profils de certification du/de la « Jardinier d'entretien/Jardinière d'entretien », du/de la « Jardinier d'aménagement/Jardinière d'aménagement », du/de la « Technicien en maintenance et diagnostic automobile/Technicienne en maintenance et diagnostic automobile », du/de la « Garçon/Serveuse de restaurant » est remplacée par les annexes 3 et 4 du présent arrêté.

Article 3. – En application des articles 39 et 49 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 août 2018 organisant, à titre expérimental, dans le régime de la certification par unités d'acquis d'apprentissage (CPU), des options de base groupées en 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} années de l'enseignement secondaire qualifiant , l'annexe 3 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 février 2018 définissant les profils de certification du/de la « Jardinier d'entretien/Jardinière d'entretien », du/de la « Jardinier d'aménagement/Jardinière d'aménagement », du/de la « Technicien en maintenance et diagnostic automobile/Technicienne en

maintenance et diagnostic automobile », du/de la « Garçon/Serveuse de restaurant » est remplacée par l'annexe 5 du présent arrêté.

Article 4. – En application de l'article 45 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 août 2018 organisant, à titre expérimental, dans le régime de la certification par unités d'acquis d'apprentissage (CPU), des options de base groupées en 4ème, 5ème et 6ème années de l'enseignement secondaire qualifiant, l'annexe 4 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 février 2018 définissant les profils de certification du/de la « Jardinier d'entretien/Jardinière d'entretien », du/de la « Jardinier d'aménagement/Jardinière d'aménagement », du/de la « Technicien en maintenance et diagnostic automobile/Technicienne en maintenance et diagnostic automobile », du/de la « Garçon/Serveuse de restaurant » est remplacée par l'annexe 6 du présent arrêté.

Article 5. - Le présent arrêté produit ses effets le 1^{er} septembre 2018.

Article 6. – Le Ministre qui a l'enseignement obligatoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le

**Le Ministre-Président, en charge de l'Egalité des chances et des
Droits des femmes**

Rudy DEMOTTE

La Ministre de l'Education

Marie-Martine SCHYNS

Annexe 1 à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 février 2018 définissant les profils de certification du/de la « Jardinier d'entretien/Jardinière d'entretien », du/de la « Jardinier d'aménagement/Jardinière d'aménagement », du/de la « Technicien en maintenance et diagnostic automobile/Technicienne en maintenance et diagnostic automobile », du/de la « Garçon/Serveuse de restaurant »



Profil de certification Jardinier/Jardinière d'entretien

Enseignement ordinaire en alternance (article 45)

Approuvé par le Gouvernement en date du ... /



Éducation et formation
tout au long de la vie



Guide de lecture

Entrée en matière

Ce guide de lecture a pour objectif de faciliter la compréhension des profils de certification rédigés dans le cadre du dispositif de la Certification par Unités (CPU)¹. Il n'a pas l'ambition d'un guide méthodologique qui donnerait les conseils de mise en œuvre du profil. Ce travail revient aux différents réseaux d'enseignement qui proposeront les programmes et outils pédagogiques ainsi que les formations et les accompagnements utiles.

Le profil de certification est un document qui dit tout ce qu'il faut savoir d'une option de base groupée dans l'enseignement ordinaire et spécialisé de forme 4, organisée en référence à un ou plusieurs profil(s) de formation² du Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ)³. Toute Option de Base Groupée (OBG), toute formation organisée dans le régime de la CPU doit s'appuyer sur un profil de certification.

Le profil de certification est conçu comme un document de travail pour l'équipe éducative parce que les enseignants devront se répartir les apprentissages nécessaires aux acquis des jeunes en formation et parce qu'il donne aussi des indications aux enseignants de la formation générale. En effet, le profil de certification entend établir des articulations manifestes avec les cours de formation générale qu'ils soient organisés dans la formation générale ou dans la formation optionnelle.

Modalités de lecture

Dans la première partie, le lecteur trouvera une vision globale du parcours d'apprentissage et notamment des informations administratives sur la dénomination et les composantes de l'OBG et/ou de la formation (durée de formation, durée des stages, positionnement par rapport au Cadre Francophone de Certification (CFC)⁴, dénomination du ou des certificat(s) de qualification, ...). Un tableau explicite la correspondance entre les Activités Clés (AC)⁵ du profil métier⁶ et les unités d'acquis d'apprentissage (UAA)⁷ du profil de formation.

La deuxième partie développe les contenus de la formation structurés en UAA déclinée en savoirs, aptitudes et compétences.

¹ **Certification par unités d'acquis d'apprentissage (C.P.U.)** : dispositif organisant la certification des savoirs, aptitudes et compétences professionnels en unités d'acquis d'apprentissage. Complément d'informations sur le site de la CPU www.cpu.cfwb.be

² **Profil formation (P.F.)** : profil qui est commun à tous les opérateurs d'enseignement et de formation, il est composé : des acquis d'apprentissages (AA) (savoirs, aptitudes, autonomie et responsabilité) réalisés sur base du profil métier ; des Unités d'acquis d'apprentissage (UAA) ; d'un profil d'équipement, qui détermine l'équipement et l'infrastructure suffisant à la mise en œuvre du profil de formation.

³ Consulter le site du SFMQ pour de plus amples informations www.sfmq.cfwb.be

⁴ **Cadre Francophone des Certifications (CFC)** : instrument de classification des certifications en fonction d'un ensemble de critères correspondant à des niveaux d'acquis d'apprentissage déterminés. Le CFC s'applique en Fédération Wallonie-Bruxelles et a été défini en cohérence avec la Vlaamse kwalificatiestructuur (VKS) et le Cadre européen des Certifications (CEC)

⁵ **Activités clés (A.C.)** : activités indispensables pour remplir les missions qui sont confiées au travailleur dans le cadre de sa fonction.

⁶ **Profil métier (P.M.)** : profil qui se compose d'un référentiel métier et d'un référentiel de compétences

⁷ **Unités d'acquis d'apprentissage (U.A.A.)** : ensemble cohérent d'acquis d'apprentissage qui peut être évalué et validé.

La troisième partie reprend des éléments disciplinaires nécessaires à l'exercice des compétences professionnelles. **Cette partie doit être retravaillée par des groupes de travail vu l'arrivée de nouveaux référentiels et le passage de la CPU en 456. Mais elle peut servir de base pour établir des liens entre la formation commune et l'OBG.**

La quatrième partie présente les profils d'évaluation déterminés par le SFMQ. Le lecteur y trouvera les intitulés des attestations de validation, les situations d'évaluation représentatives des UAA et les grilles d'évaluation.

La cinquième partie concerne le profil d'équipement conçu comme une référence permettant aux écoles de se doter de l'équipement indispensable à la formation.

Les annexes contiennent un glossaire et le CFC.

Le bon usage du profil de certification suppose la lecture du profil métier rédigé par le SFMQ avec les partenaires sociaux et les services publics de l'emploi. Ce profil métier est disponible sur le site du SFMQ. Il est généralement assez court et est conçu en trois parties distinctes.

- Le référentiel métier définit le métier en termes de productions et de services attendus. Cette courte définition permet de présenter le métier sous ses différentes facettes de manière claire et complète. Il peut servir à donner une vision du métier aux jeunes en formation.
- Le référentiel métier situe le métier concerné dans une « grappe » qui rassemble les métiers qui sont liés par un même type de productions ou de services. Cette grappe peut être aussi une arborescence qui situe les métiers les uns par rapport aux autres selon le niveau de responsabilité, les liens hiérarchiques, la complexité des tâches.
- Le référentiel des compétences professionnelles liste les AC du métier ciblé et les compétences professionnelles⁸ associées.

A propos des références du profil de certification, quelques explications utiles :

- Le profil de certification peut se référer à un seul profil de formation du SFMQ et donne lieu à la délivrance d'un certificat de qualification à un métier. C'est le cas le plus simple. Cependant, il peut arriver que le profil de certification organise plusieurs profils de formation du SFMQ au sein d'une option de base groupée ou d'une formation. C'est le cas lorsqu'on constate une grande proximité des compétences professionnelles entre deux ou plusieurs métiers. Dans ce cas, le profil de certification donne lieu à la **délivrance de plusieurs certificats de qualification, un par profil de formation concerné**. Les certificats de qualification sont décernés sur décision du jury de qualification lorsque toutes les unités du profil concerné sont validées.
- Les stages⁹ sont obligatoires pour les options de base groupées et les formations organisées dans le régime de la CPU : le profil de certification propose une fourchette très souple entre un seuil minimum (sous lequel la formation n'est pas valide) et maximum, dans le respect de la législation¹⁰. Les lois concernant l'enseignement ordinaire et l'enseignement

⁸ **Compétence professionnelle** : pratique professionnelle que la réalisation d'une activité clé implique. Les compétences professionnelles sont les opérations qui décrivent les composantes de l'activité clé.

⁹ Sans objet pour l'enseignement en alternance

¹⁰ Voir détails dans : Décret du 05 décembre 2013 modifiant les grilles horaires dans la section de qualification de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et organisant les stages dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 et de forme 4.

spécialisé ¹¹ proposent aussi une typologie des formes de stages. Ces dispositions permettront à chaque établissement d'intégrer cette forme d'apprentissage dans leur organisation spécifique.

- Le positionnement de la certification par rapport au CFC qui comporte huit niveaux doit être pris comme une information utile pour situer l'OBG ou la formation par rapport à d'autres OBG ou formations.

A propos du parcours d'apprentissage, quelques explications utiles

Le tableau récapitulatif de la formation proposée par le profil de certification **recommande** un ordre de déroulement des unités, donne **une estimation temporelle** pour chaque unité et alloue les points ECVET¹². **Dans ce tableau, chaque unité est identifiée par son intitulé strict correspondant parfaitement à celui du profil de formation du SFMQ. La numérotation correspond aussi à la numérotation du profil de formation.**

En matière de découpage en unités, le profil de certification peut être amené à regrouper les unités du profil de formation du SFMQ en raison de leur multiplicité.

- La recommandation d'un ordre pour aborder les unités tient compte des éléments prescrits par le SFMQ. C'est la logique de la complexité croissante des apprentissages liés aux actes techniques qui prévaut en général.

Le choix de la première unité est délibéré. Quel que soit le profil de certification, cette entrée dans l'apprentissage doit permettre au jeune de prendre contact avec des AC du cœur du métier, dans le respect de la complexité des apprentissages.

La **recommandation** d'un ordre pour aborder les unités a aussi pour objectif d'harmoniser les parcours d'apprentissage entre les différents établissements scolaires. Il ne s'agit pas de favoriser la mobilité des jeunes en formation, mais d'aider les jeunes et leurs équipes éducatives dans la gestion de la mobilité existante.

- **L'estimation temporelle** donne des indications sur les durées des apprentissages. Le temps imparti à chaque unité doit permettre de mettre en place les apprentissages nécessaires aux acquis (y compris les périodes de stages), mais aussi les temps de remédiation et les évaluations formatives proposées aux jeunes en vue de les préparer à l'épreuve de fin d'unité. Elle table sur une année de **30 semaines** qui peut être prise comme une convention de comptage pour des répartitions équilibrées dans les grilles horaires et sur l'année. En réalité, le total des durées est toujours compris entre **25 et 27 semaines**. Les semaines restantes (de 3 à 5) sont à disposition des établissements pour les **« semaines-projets » (voir le parcours d'apprentissage et le guide de mise en œuvre de la CPU).**

¹¹ Voir détails dans : *Loi du 19 juillet 1971 relative à la structure générale et à l'organisation de l'enseignement secondaire / Décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé / Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mai 2014 fixant les modalités d'organisation des stages dans l'enseignement secondaire ordinaire et dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 4 / Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mai 2014 fixant les modalités d'organisation des stages dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3*

¹² **Points ECVET** (tels que prévus par la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009 établissant le système européen de crédit d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels « Européan Credit for vocational education and training ») : représentation numérique du poids global des acquis d'apprentissage exigés pour la délivrance d'un certificat de qualification et du poids relatif de chacune des unités par rapport à la certification.

- L'estimation temporelle prévoit généralement une durée supérieure à la moyenne pour la première unité. En effet, cette première unité doit assurer plusieurs fonctions :
 - A travers les premières activités, donner au jeune (en provenance d'origines diverses comme le système scolaire l'autorise) une vision globale de son futur métier pour l'y accrocher. L'entrée dans l'apprentissage doit mettre le jeune en contact avec les AC du cœur du métier, dans le respect de la complexité des apprentissages. Cette première expérimentation conduira peut-être certains jeunes à envisager une réorientation. A cet effet, dans l'enseignement ordinaire et spécialisé de forme 4, la date prévue pour un changement d'orientation en quatrième année a été fixée au 15 janvier de l'année scolaire¹³ et en cinquième année, au 15 novembre de l'année scolaire.
 - En raison des parcours scolaires différents qui donnent des profils de jeunes très variés, proposer des activités qui permettent de dépister les atouts et faiblesses du jeune par rapport au métier, pour organiser ensuite les apprentissages. C'est une voie pour l'individualisation des apprentissages, la gestion des remises à niveau sur les prérequis et des arrivées tardives.
 - Installer durablement les premières compétences.
- La pondération ECVET prend par convention le nombre de soixante points pour une année scolaire. **Les points attribués aux unités traduisent le poids respectif et relatif de chaque unité par rapport aux autres, et à l'ensemble de la formation.**

Le poids se calcule en fonction de l'importance que revêtent les AC du métier, travaillées dans l'unité. Cela permet aux équipes éducatives et aux jeunes qu'ils forment de cibler les AC qui sont au cœur du métier. L'addition des points ECVET ne présente donc aucun intérêt.

Cette pondération n'a pas de lien direct avec le nombre de semaines dévolu aux apprentissages dont la logique d'attribution a été expliquée plus haut. Une durée importante peut être due à la complexité des apprentissages à mener (facteur temps et synthèse de connaissances et d'aptitudes) alors que cette activité ne sera pas exercée fréquemment ni longtemps (poids ECVET).

- Le référentiel de formation fait explicitement référence au profil métier par la mention de ses AC dans le tableau de correspondance des AC avec les UAA. Le document permet ainsi de vérifier que le profil métier est couvert.

A propos du document présentant la correspondance entre les AC du profil métier et les UAA du profil de formation

Ce document produit par le SFMQ a pour objectif de montrer les liens entre le profil métier et le profil de formation. Rappelons que le profil métier est rédigé avec les partenaires sociaux et les services publics de l'emploi alors que le profil de formation est rédigé avec les opérateurs de la formation et de l'enseignement. Ces deux documents obéissent à deux logiques différentes :

- Le profil métier décrit la vision que le secteur a du métier à enseigner et recourt au concept d'AC qu'il décline en compétences professionnelles.

¹³ Arrêté royal relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire, 29 juin 1984, modifié D. 12 juil. 2012, art. 20, §3.

- Le profil de formation, sur la base du profil métier, définit les UAA qui couvriront toutes les AC du métier. Les unités proposent un assemblage des AC ou de parties d'entre elles en suivant une logique propre à l'apprentissage : de l'élémentaire au plus complexe, en respectant la logique d'effectuation des tâches, en respectant les conditions optimales d'apprentissage...

Le tableau de correspondance permet de vérifier que toutes les AC ont été couvertes par les apprentissages et il se révèle aussi un outil très utile pour la bonne utilisation des profils d'évaluation.

Attention, ce document établit les correspondances entre les AC du profil métier et les UAA du profil de formation du SFMQ. Lorsque deux profils de formation sont regroupés, les AC semblables, donnant lieu à des UAA identiques ou largement communes à plusieurs profils, ne sont pas répétées. Une analyse très rigoureuse des contenus de chacune des unités constituant les profils de formation a été réalisée pour garantir la parfaite correspondance du profil de certification.

Table des matières

Première partie	8
Références du profil de certification	9
Parcours d'apprentissage.....	10
Correspondance Activités Clés (AC) – Unités d'Acquis d'Apprentissage (UAA) du profil de formation	11
Deuxième partie	16
Unités d'acquis d'apprentissage.....	17
UAA 1 Préparer et améliorer le sol – planter des végétaux herbacés ornementaux.....	18
UAA 3 Maîtriser la végétation en printemps/été – Lutter contre les adventices et Invasives	28
UAA 2 Maîtriser la végétation en automne/hiver – Soigner les blessures importantes de végétaux ligneux	40
UAA 4 Lutter contre les maladies, les parasites et autres nuisibles.....	51
UAA 5 Réaliser l'entretien (occasionnel et régulier) d'une pelouse / d'une prairie fleurie – Entretenir le sol	60
Troisième partie	71
Eléments disciplinaires nécessaires à l'exercice du métier.	72
Quatrième partie	73
Profil d'Evaluation des unités d'acquis d'apprentissage.....	74
Cinquième partie	85
Profil d'équipement	86
Annexes	89
Glossaire CPU	90
Le cadre francophone des certifications.....	93

Première partie

Références du profil de certification

Intitulé de l'option de base groupée concernée :

Jardinier/ Jardinière d'entretien

Code de l'option :

1023

Durée en année(s) scolaire(s) sur laquelle est organisée l'option groupée

2 années

Profil(s) de formation au(x)quel(s) se réfère(nt) l'option groupée

Profil de formation du/de la « Jardinier(e) d'entretien » produit par le SFMQ et approuvé par le Gouvernement en date du 21 octobre 2015

Nombre minimum et nombre maximum de semaines de stage au service des apprentissages de la formation concernée



Dans l'enseignement en alternance : sans objet

Certificat de qualification délivré aux élèves qui maîtrisent les acquis d'apprentissage fixés par le profil de formation concerné

CQ Jardinier/Jardinière d'entretien

Positionnement provisoire de la certification par rapport au cadre francophone des certifications (CFC) :

Niveau 3

Parcours d'apprentissage

Le parcours d'apprentissage proposé par le profil certification **recommande un ordre de déroulement** des unités d'acquis d'apprentissage (UAA), donne une **estimation temporelle** pour chaque unité et alloue les points ECVET (120 pour les 2 années).

L'UAA 4 est une unité flottante c'est-à-dire une unité dont les apprentissages peuvent être rencontrés à tout moment du parcours.

	UAA ¹⁴ du PC	Intitulé	Nbre de semaines	ECVET
2 années	UAA 1	Préparer, améliorer le sol – Planter des végétaux herbacés ornementaux	11	20
	UAA 3	Maîtriser la végétation en printemps/été – Lutter contre les adventices et invasives	11	30
	UAA 2	Maîtriser la végétation en automne/hiver – Soigner les blessures importantes de végétaux ligneux	11	15
	UAA 4 Flottante	Lutter contre les maladies, les parasites et autres nuisibles	11	15
	UAA 5	Réaliser l'entretien (occasionnel et régulier) d'une pelouse / d'une prairie fleurie – Entretenir le sol	10	40

¹⁴ Chaque unité est identifiée par son intitulé strict correspondant parfaitement à celui du profil de formation du SFMQ. La numérotation correspond aussi à la numérotation du profil de formation.

Correspondance Activités Clés (AC) – Unités d’Acquis d’Apprentissage (UAA) du profil de formation

Pour comprendre le tableau produit par le **SFMQ** ci-dessous, il est important de rappeler que **le profil métier (PM)**, rédigé avec les partenaires sociaux et les services publics de l’emploi, liste notamment les AC du métier ciblé et les compétences professionnelles associées sur base duquel **le profil formation**, rédigé avec les opérateurs de la formation et de l’enseignement, définit les UAA.

Les unités proposent un assemblage des AC ou de partie d’entre elles en suivant une logique propre à l’apprentissage.

Attention, ce tableau établit donc les correspondances entre les AC du profil métier et les UAA du profil formation du SFMQ.

Tableau de répartition des Compétences Professionnelles Détaillées (CPD) au sein des UAA :

AC1 : REALISER LES TRAVAUX DE PREPARATION, D’AMELIORATION ET D’ENTRETIEN DU SOL						
CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5
1.1. Préparer son poste de travail	1.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants	X				X
	1.1.2. Préparer les fournitures, les produits	X				X
	1.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux	X				X
1.2. Préparer le sol	1.2.1. Ameubler le sol	X				
	1.2.2. Réaliser un lit de semis d’une pelouse ou d’une prairie	X				
	1.2.3. Réaliser un lit de plantation pour plantes herbacées ornementales	X				
1.3. Amender et / ou fertiliser le sol		X				
1.4. Entretenir le sol	1.4.1. Réaliser un bêchage d’entretien du sol					X
	1.4.2. Biner / Griffier / Sarcler					X
	1.4.3. Arroser					X
	1.4.4. Pailler					X
	1.4.5. Tracer les bords					X
1.5. Nettoyer et ranger le poste de travail	1.6.1. Nettoyer le matériel	X				X
	1.6.2. Ranger le matériel et les fournitures	X				X
	1.6.3. Assurer la propreté de la zone de travail	X				X
	1.6.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol	X				X

1.6. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel	1.6.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur	X				X
	1.6.2. Effectuer le graissage et la lubrification du matériel	X				X
	1.6.3. Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier	X				X
1.7. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable		X				X

AC2 : ENTREtenir UNE PELOUSE / UNE PRAIRIE FLEURIE

CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5
2.1. Préparer son poste de travail	2.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants					X
	2.1.2. Préparer les fournitures, les produits					X
	2.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux					X
2.2. Réaliser l'entretien régulier d'une pelouse / d'une prairie fleurie	2.2.1. Tondre					X
	2.2.2. Faucher / Débroussailler					X
	2.2.3. Assurer les finitions					X
2.3. Réaliser l'entretien occasionnel d'une pelouse / d'une prairie fleurie	2.3.1. Restaurer des dégâts localisés provoqués par le climat, les ravageurs...					X
	2.3.2. Regarnir / Sursemer					X
	2.3.3. Rouler					X
	2.3.4. Arroser					X
	2.3.5. Scarifier					X
	2.3.6. Amender / Fertiliser une pelouse / une prairie fleurie					X
2.4. Nettoyer et ranger le poste de travail	2.4.1. Nettoyer le matériel					X
	2.4.2. Ranger le matériel et les fournitures					X
	2.4.3. Assurer la propreté de la zone de travail					X
	2.4.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol					X
2.5. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel	2.5.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur					X
	2.5.2. Effectuer le graissage et la lubrification du matériel					X
	2.5.3. Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier					X
2.6. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable						X

AC3 : PLANTER DES SURFACES PAYSAGERES COMPOSEES DE VEGETAUX HERBACES ORNEMENTAUX

CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5
3.1. Préparer son poste de travail	3.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants	X				
	3.1.2. Préparer les fournitures et les végétaux herbacés ornementaux pré-étiquetés ou pré-identifiés	X				
	3.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux	X				
3.2. Préparer les plantes herbacées ornementales pour la plantation	3.2.1. Rassembler les plantes herbacées ornementales pré-étiquetées ou pré-identifiées	X				
	3.2.2. Relever les écarts / anomalies par rapport au bon aspect des végétaux herbacés ornementaux	X				
	3.2.3. Appliquer les précautions et soins aux plantes herbacées ornementales	X				
3.3. Planter les plantes herbacées ornementales	3.3.1. Respecter les mesures d'alignement et d'écartement	X				
	3.3.2. Réaliser les fosses / trous de plantation	X				
	3.3.3. Effectuer la plantation proprement dite	X				
	3.3.4. Mettre en place des accessoires de plantation	X				
3.4. Nettoyer et ranger le poste de travail	3.4.1. Nettoyer le matériel	X				
	3.4.2. Ranger le matériel et les fournitures	X				
	3.4.3. Assurer la propreté de la zone de travail	X				
	3.4.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol	X				
3.5. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel	3.5.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur	X				
	3.5.2. Effectuer le graissage et la lubrification du matériel	X				
	3.5.3. Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier	X				
3.6. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable		X				

AC4 : MAÎTRISER LA VEGETATION

CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5
4.1. Préparer son poste de travail	4.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants		X	X		
	4.1.2. Préparer les fournitures		X	X		
	4.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux		X	X		
4.2. Supprimer des petits arbres / arbustes / arbrisseaux et souches	4.2.1. Repérer les végétaux pré-identifiés		X			
	4.2.2. Abattre / Dessoucher		X			
	4.2.3. Evacuer les déchets		X			

4.3. Réaliser les tailles d'entretien des petits arbres / arbustes / arbrisseaux ornementaux et fruitiers	4.3.1. Identifier les végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers (automne/hiver, printemps/été)		X	X		
	4.3.2. Réaliser la taille d'entretien adéquate en fonction de l'intérêt horticole (automne/hiver, printemps/été) du végétal ligneux ornemental et ligneux fruitier		X	X		
4.4. Nettoyer et ranger le poste de travail	4.4.1. Nettoyer le matériel		X	X		
	4.4.2. Ranger le matériel et les fournitures		X	X		
	4.4.3. Assurer la propreté de la zone de travail		X	X		
	4.4.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol		X	X		
4.5. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel	4.5.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur		X	X		
	4.5.2. Effectuer le graissage et la lubrification du matériel		X	X		
	4.5.3. Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier		X	X		
4.6. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable			X	X		

AC5 : APPLIQUER LES PRINCIPES DE LUTTE INTEGREE

CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5
5.1. Préparer son poste de travail	5.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants		X	X	X	
	5.1.2. Préparer les fournitures, les produits		X	X	X	
	5.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux		X	X	X	
5.2. Relever des écarts / anomalies éventuels dans la composition de la flore adventice (dont les invasives)	5.2.1. Identifier les plantes adventices (dont les invasives)			X		
	5.2.2. Repérer des écarts/anomalies dans la composition de la flore adventice (dont les invasives)			X		
	5.2.3. Prélever un échantillon significatif de toute anomalie observée			X		
5.3. Lutter contre les plantes adventices (dont les invasives)	5.3.1. Identifier les plantes adventices (dont les invasives)			X		
	5.3.2. Assurer les règles de prophylaxie appropriées			X		
	5.3.3. Sarcler / Désherber manuellement			X		
	5.3.4. Appliquer une technique culturale			X		
	5.3.5. Pulvériser / Arroser / Epandre un produit commercial agréé			X		
5.4. Relever des écarts / anomalies éventuels par rapport à un aspect de « bonne santé » des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers	5.4.1. Identifier les végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers		X		X	
	5.4.2. Repérer des écarts/anomalies par rapport à un aspect de « bonne santé » des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers		X		X	

	5.4.3.	Prélever un échantillon significatif de toute anomalie observée		X		X	
5.5. Lutter contre les maladies, les parasites et autres nuisibles	5.5.1.	Identifier les végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers				X	
	5.5.2.	Assurer les règles de prophylaxie appropriées				X	
	5.5.3.	Pulvériser / Arroser / Epandre un produit commercial agréé				X	
	5.5.4.	Appliquer une méthode de protection phytosanitaire intégrée suivant instructions spécifiques ... (mécanique, introduction d'auxiliaires ...)				X	
	5.5.5.	Soigner les blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers		X			
5.6. Nettoyer et ranger le poste de travail	5.6.1.	Nettoyer le matériel		X	X	X	
	5.6.2.	Ranger le matériel et les fournitures		X	X	X	
	5.6.3.	Assurer la propreté de la zone de travail		X	X	X	
	5.6.4.	Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol		X	X	X	
5.7. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel	5.7.1.	Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur		X	X	X	
	5.7.2.	Effectuer le graissage et la lubrification du matériel		X	X	X	
	5.7.3.	Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier		X	X	X	
5.8. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable				X	X	X	

COMPETENCES TRANSVERSALES

CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5
Respecter les règles professionnelles	a. Respecter les règles liées à la sécurité	X	X	X	X	X
	b. Respecter les règles liées à l'hygiène	X	X	X	X	X
	c. Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention	X	X	X	X	X
	d. Respecter les règles liées à la protection de l'environnement	X	X	X	X	X
	e. Gérer son temps de travail	X	X	X	X	X

Deuxième partie

Unités d'acquis d'apprentissage (UAA)

NIVEAU D'AUTONOMIE / RESPONSABILITE	NIVEAU DE COMPLEXITE DU CONTEXTE
Autonomie d'exécution (les tâches sont réalisées sans intervention d'un supérieur <u>mais on peut faire appel à lui si nécessaire (ex : une décision est à prendre pour poursuivre ...)</u>) → ce qui implique une Responsabilité d'exécution (le résultat final obtenu est conforme au résultat attendu).	Application complexe d'un ensemble de tâches complexes par leur nombre ou par leur nature. Par <u>l'observation (faits, documents, consignes ... mesures, relevés, calculs ... directs) et sans analyse</u> , le travailleur <u>reconnait / identifie</u> une situation connue et <u>y associe</u> une <u>procédure connue</u> à appliquer, du matériel / des produits disponibles à utiliser → alors les situations professionnelles sont des SITUATIONS SIMILAIRES (la situation de départ appartient à un groupe de situations déjà rencontrées ou connues et le résultat final peut être assimilé à un résultat déjà réalisé)

L'exercice du métier exige l'obtention d'une Phytolice P1. Tous les acquis d'apprentissage prescrits par la réglementation en vigueur seront donc installés obligatoirement par les OEF (cf. Arrêté ministériel du 24 Juillet 2013, paru au Moniteur belge le 13 Septembre 2013, portant validation des programmes de formation initiale permettant l'accès aux Phytolices P1 « Assistant Usage professionnel », P2 « Usage professionnel », P3 « Distribution/Conseil » et « Distribution/conseil de produits non professionnels – NP »).

UAA 1	Préparer et améliorer le sol – Planter des végétaux herbacés ornementaux
--------------	---

Activités-clés du profil métier	<p>AC1 : Réaliser les travaux de préparation, d'amélioration et d'entretien du sol du sol</p> <p>AC3 : Planter des surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers</p>
Exigences transversales	Respecter les règles professionnelles

1.1. Préparer son poste de travail		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
1.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - Le matériel de travaux de préparation, d'amélioration du sol : types (matériel manuel et mécanique), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Le matériel de travaux de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux : types (matériel manuel et mécanique), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Les consommables : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Les carburants : types, utilité, caractéristiques, mode d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de matériel, consommables, carburants à emporter) de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de préparation, d'amélioration du sol - de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux ❖ Identifier le matériel, les consommables, les carburants nécessaires aux travaux <ul style="list-style-type: none"> - de préparation, d'amélioration du sol - de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux ❖ Vérifier le bon état du matériel de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de préparation, d'amélioration du sol - de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux ❖ Ranger le matériel, les carburants, les consommables de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de préparation, d'amélioration du sol - de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux (selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...) 	<p>Préparer son poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Emporter le matériel, les carburants, les consommables sur la zone - de préparation, d'amélioration du sol - de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux 	
1.1.2. Préparer les fournitures, les produits et les végétaux herbacés ornementaux pré-étiquetés ou pré-identifiés		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - Les fournitures / produits d'amélioration du sol : types (fertilisant, paillage, amendement ...), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Les fournitures de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux : types (accessoires de plantation ...), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Les végétaux herbacés ornementaux à planter : <ul style="list-style-type: none"> • modes d'identification / étiquetages spécifiques à l'entreprise : objectifs, codes (types, signification...) • modes de protection physique pour le transport 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de fournitures et produits à emporter) de travaux de : <ul style="list-style-type: none"> - préparation, d'amélioration du sol - plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux ❖ Identifier les fournitures et produits nécessaires aux travaux de préparation, d'amélioration du sol ❖ Identifier les fournitures et les végétaux nécessaires aux travaux de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux ❖ Ranger (selon les quantités indiquées par le responsable) <ul style="list-style-type: none"> - les fournitures et produits de travaux de préparation, d'amélioration du sol - les fournitures et les végétaux herbacés ornementaux de travaux de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...) ❖ Protéger physiquement les végétaux herbacés ornementaux selon les consignes du responsable ❖ Emporter les fournitures et produits sur la zone de travaux de préparation, d'amélioration du sol ❖ Emporter les fournitures et les végétaux sur la zone de travaux de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>

1.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux

<ul style="list-style-type: none"> - Les croquis / schémas d'entretien et d'aménagement paysager : définition, utilité, composants, symboles ... - La sécurisation de la zone de travail : définition, utilité, matériel et procédures (signalisation, protection ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder un croquis / un schéma d'entretien et d'aménagement paysager ❖ Situer la zone de travail ❖ Repérer tout élément pouvant présenter un danger pour soi-même ou pour autrui (impétrants signalés, piquets béton, objets divers, habitations ... tierces personnes, circulation routière ...) ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>
--	---	---

1.2. Préparer le sol

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
1.2.1. Ameublir le sol		
<ul style="list-style-type: none"> - L'ameublissement du sol : <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) • conditions météorologiques • techniques : types (retourner, bêcher, fraiser, herser ...), conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente) ❖ Régler les outils et machines d'ameublissement du sol ❖ Appliquer la technique appropriée d'ameublissement du sol ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel d'ameublissement du sol 	<p>Préparer le sol en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires</p>
1.2.2. Amender et/ou fertiliser le sol		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - L'amendement et la fertilisation : <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) • conditions météorologiques 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes d'amendement et de fertilisation ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente) ❖ Appliquer les consignes d'amendement et de fertilisation ❖ Régler les outils et machines d'amendement et de fertilisation ❖ Doser les produits d'amendement et de fertilisation 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires</p>

<ul style="list-style-type: none"> techniques : types, conditions d'application, nature, époque et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation produits : types, utilité, caractéristiques, dosage (calcul de surface, unités de mesure, règle de trois), conditions et mode d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer la technique appropriée d'amendement et de fertilisation ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel d'amendement et de fertilisation 	
---	--	--

1.2.3. Réaliser un lit de semis d'une pelouse / d'une prairie fleurie

<p>- La réalisation d'un lit de semis :</p> <ul style="list-style-type: none"> définition, objectifs conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) conditions météorologiques techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente) ❖ Régler les outils et machines de réalisation d'un lit de semis ❖ Appliquer la technique appropriée pour réaliser un lit de semis ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de réalisation d'un lit de semis 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires
---	---	---

1.2.4. Réaliser un lit de plantation pour plantes herbacées ornementales

<p>- La réalisation d'un lit de plantation pour plantes herbacées ornementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> définition, objectifs conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) conditions météorologiques techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes types de matériel (manuel et mécanique) : dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente) ❖ Régler les outils et machines réalisation d'un lit de plantation pour plantes herbacées ornementales ❖ Appliquer la technique appropriée pour réaliser un lit de plantation pour plantes herbacées ornementales ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de réalisation d'un lit de plantation pour plantes herbacées ornementales 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires
--	---	---

1.3. Préparer les plantes herbacées ornementales pour la plantation

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
1.3.1. Rassembler les plantes herbacées ornementales pré-étiquetées ou pré-identifiées		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - Les végétaux herbacés ornementaux à planter : <ul style="list-style-type: none"> • modes d'identification / étiquetages : objectifs, codes (types, signification ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de plantes herbacées ornementales à préparer) ❖ Décoder les étiquetages et modes d'identification ❖ Grouper les plantes herbacées par lots de codes identiques 	<p>Préparer les plantes herbacées ornementales pour la plantation en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>

1.3.2. Relever les écarts / anomalies par rapport au bon aspect des végétaux herbacés ornementaux		
<ul style="list-style-type: none"> - La nomenclature des végétaux ornementaux herbacés à planter (<u>min 40 plantes différentes</u>) : <ul style="list-style-type: none"> • types : annuelles, bisannuelles, à bulbe, vivaces, graminées • dénomination (appellation vernaculaire – et latine) • reconnaissance in vivo et sur base d'un échantillon représentatif du stade de phénologie utile à la plantation • caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur, époque de floraison ... • aspects morphologiques et sanitaires (développement racinaire et aérien, couleur, forme ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Observer les végétaux ornementaux herbacés ornementaux à planter ❖ Repérer les écarts par rapport au « bon aspect morphologique » des végétaux herbacés ornementaux à planter ❖ Repérer les écarts par rapport au « bon aspect sanitaire » des végétaux herbacés ornementaux à planter 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>

1.3.3. Appliquer les précautions et soins aux plantes herbacées ornementales

<ul style="list-style-type: none"> - Les précautions et soins aux plantes herbacées ornementales avant plantation : <ul style="list-style-type: none"> • objectifs • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) • conditions météorologiques • techniques : types (réhydratation des mottes, retrait de feuilles séchées ou fleurs fanées, ... arrosage, ombrage, habillage ...), conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Manipuler les plantes herbacées ornementales de manière adéquate ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Identifier les précautions à prendre et les soins à donner aux plantes herbacées ornementales ❖ Appliquer les précautions et soins à donner aux plantes herbacées ornementales ❖ Utiliser le matériel adéquat 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>
--	--	--

1.4. Planter les plantes herbacées ornementales

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
1.4.1. Respecter les mesures d'alignement et d'écartement - Réaliser les fosses / trous de plantation - Effectuer la plantation proprement dite		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - La plantation de végétaux herbacés ornementaux : <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs, • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) • conditions météorologiques • préparation : mesures d'alignement et d'écartement, fosses / trous de plantation • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de plantes, lieu et répartition de plantation) ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Régler les outils et machines de plantation de végétaux herbacés ornementaux ❖ Respecter les distances de plantations prévues par les consignes ❖ Réaliser les fosses / trous de plantation de végétaux herbacés ornementaux ❖ Appliquer la technique appropriée de plantation de végétaux herbacés ornementaux ❖ Arroser si nécessaire 	<p>Planter les plantes herbacées ornementales en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires</p>

1.4.2. Mettre en place des accessoires de plantation		
- Les accessoires de plantation de végétaux herbacés ornementaux : <ul style="list-style-type: none"> types et utilité : tuteurs, protections contre les rongeurs, protection climatique, palissage ... conditions météorologiques techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions climatiques ❖ Régler les outils et machines de mise en place des accessoires de plantation de végétaux herbacés ornementaux ❖ Appliquer les techniques appropriées de mise en place des accessoires de plantation de végétaux herbacés ornementaux ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de mise en place des accessoires de plantation de végétaux herbacés ornementaux 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires

1.5. Nettoyer et ranger le poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
1.5.1. Nettoyer le matériel		
- Le nettoyage du matériel de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux : <ul style="list-style-type: none"> techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation produits : types, utilité, caractéristiques, conditions et mode d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier le matériel et les produits de nettoyage ❖ Appliquer la technique de nettoyage appropriée du matériel de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux 	Nettoyer et ranger le poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
1.5.2. Ranger le matériel et les fournitures		
- Le rangement du matériel, des consommables, des fournitures et des produits de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux : procédures	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les procédures de rangement du matériel, des consommables, des fournitures et des produits de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux dans le respect des consignes de l'entreprise 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
1.5.3. Assurer la propreté de la zone de travail		
- La propreté de la zone de travail (esthétique, hygiène, respect de l'environnement ...) : déchets (types, mode de gestion), procédures	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les différents types de déchets ❖ Trier et évacuer les déchets 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires

1.5.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol

<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - La sécurisation de la zone de travail : utilité, matériel, procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes de sécurisation de la zone de travail ❖ Identifier le matériel de sécurisation de la zone de travail ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation de la zone de travail 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
--	--	--

1.6. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
1.6.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur - Effectuer le graissage et la lubrification du matériel - Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier		
<ul style="list-style-type: none"> - Le matériel (manuel, mécanique) de travaux de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus - Les travaux d'entretien et de maintenance de 1^{er} niveau du matériel de travaux de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux : <ul style="list-style-type: none"> • types (contrôles, réglages, graissage, lubrification, aiguisage, montage et démontage d'éléments accessibles sans outillage spécifique ...) • fréquences, procédures, technique, matériel, produits, consignes (du constructeur, de l'entreprise) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes d'entretien et de maintenance du matériel (manuel, mécanique) de travaux de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux ❖ Appliquer les techniques de démontage et montage d'éléments accessibles sans outillage particulier ❖ Appliquer les techniques de contrôle et de réglages simples du matériel de travaux de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux ❖ Appliquer les techniques de graissage et lubrification du matériel de travaux de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux 	Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires

1.7. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> - La communication professionnelle écrite et/ou orale : supports (fiches de travail, notes, compte-rendu, photos...), terminologie professionnelle - Les limites d'intervention du Jardinier d'aménagement : éléments relatifs <ul style="list-style-type: none"> • à la zone de travail, aux tâches à réaliser, (impétrants, imprévus, conditions pédologiques et/ou météorologiques ...) • au matériel, aux consommables, carburants, fournitures, produits, plantes (quantités, aspects morphologiques et sanitaires des plantes ...) <p>dans le cadre de la préparation, de l'amélioration du sol de la plantation de végétaux herbacés ornementaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utiliser les supports de communication spécifiques à l'entreprise ❖ Signaler toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... lors de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de préparation, d'amélioration du sol - de plantation de végétaux herbacés ornementaux ❖ Utiliser la terminologie professionnelle appropriée 	<p>Transmettre ses observations et toute information utile au responsable en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>

1.8. Respecter les règles professionnelles

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
1.8.1. Respecter les règles liées à la sécurité		
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles de sécurité prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation - Les règles de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> • personnelle et collective : les EPI (gants, lunettes de protection ...) et EPC spécifiques aux travaux réalisés • à l'égard du matériel : normes de constructeurs, notices d'emploi • à l'égard des produits : étiquetage et pictogramme de produits dangereux, notices d'emploi - Les interventions en cas d'accidents : principes élémentaires (veiller à la sécurité, établir le bilan de la victime, appeler les secours) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les sources de danger (matériel, produits, zone de travail ...) ❖ Appliquer les mesures de protection individuelle et collective ❖ Interpréter les consignes, notices d'emploi, étiquetages (pictogrammes ...) ... ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors du transport (arrimage ...), de l'utilisation, du stockage ... du matériel ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors de l'utilisation, du stockage ... des produits ❖ Réagir adéquatement en cas d'accident 	<p>Respecter les règles professionnelles en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>

1.8.2. Respecter les règles liées à l'hygiène		
- Les règles d'hygiène prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation	❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière d'hygiène	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
1.8.3. Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention		
- Les règles d'ergonomie et de manutention : principes de base adaptés aux travaux à réaliser	❖ Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention (port et transfert de charges, utilisation du matériel ...)	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
1.8.4. Respecter les règles liées à la protection de l'environnement		
- Les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement : tri et évacuation des déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ... - L'approche par écosystème : définition, objectifs	❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement ❖ Respecter les interactions dans les écosystèmes ❖ Appliquer les règles de traçabilité (compléter le carnet de suivi)	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
1.8.5. Gérer son temps de travail		
- L'organisation du travail dans le respect des consignes. - Les délais impartis.	❖ Organiser le travail dans le respect des consignes ❖ Réaliser les travaux dans les délais impartis	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires

GLOSSAIRE :

- **Approche écosystémique ou approche par écosystème** : méthode de gestion où les terres, l'eau et les ressources vivantes sont intégrées pour favoriser la conservation et l'utilisation durable et soutenable des ressources naturelles, afin de respecter les interactions dans les écosystèmes dont l'être humain dépend. En résumé, toutes les parties d'un écosystème sont liées, il faut donc tenir compte de chacune d'entre elles.
- **Carburant** : diesel, essence, mélanges ... ainsi que les huiles adaptées aux différents types de moteurs (2 T, 4 T ...) rencontrés en matériel mécanique de jardinier d'aménagement
- **Consommables** : pièces d'usure rapide (lames, ...)
- **Fournitures** : éléments, accessoires nécessaires à la réalisation des tâches. Ex. : accessoires de plantation (tuteur, drain, protection rongeurs, protection climatique, palissage ...), de taille (tuteurs, grillages, ficelle, ligatures piquets ...), de lutte intégrée (pièges, auxiliaires ...) ...
- **Machine / Outils mécaniques** : matériel mécanique
- **Outillage / Outils** : matériel manuel
- **Végétaux à identifier** : l'UAA1 du Jardinier d'aménagement couvre un minimum de Min 40 Herbacés ornementaux

UAA 3	Maîtriser la végétation en printemps/été – Lutter contre les adventices et Invasives
--------------	---

Activités-clés du profil métier	AC4 : Maîtriser la végétation AC5 : Appliquer les principes de lutte intégrée
Exigences transversales	Respecter les règles professionnelles

3.1. Préparer son poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
3.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - Le matériel de travaux de maîtrise de la végétation : types (matériel manuel et mécanique), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Le matériel de lutte intégrée : types (matériel manuel et mécanique), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Les consommables : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode d'utilisation - Les carburants : types, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de matériel, consommables, carburants à emporter) de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de lutte intégrée ❖ Identifier le matériel, les consommables, les carburants nécessaires aux travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de lutte intégrée ❖ Vérifier le bon état du matériel de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de lutte intégrée ❖ Ranger le matériel, les carburants, les consommables de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de lutte intégrée <p>(selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Emporter le matériel, les carburants, les consommables sur la zone de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de lutte intégrée 	Préparer son poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.

3.1.2. Préparer les fournitures, les produits		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - Les fournitures de maîtrise de la végétation : types (tuteurs, grillages, ficelles, ligatures, piquets ...), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Les fournitures (pièges, prédateurs ...) et produits de lutte intégrée : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de fournitures à emporter) de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de lutte intégrée ❖ Identifier les fournitures et produits nécessaires aux travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de lutte intégrée ❖ Ranger les fournitures et produits de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de lutte intégrée <p>(selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Emporter les fournitures et produits sur la zone de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de lutte intégrée 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>
3.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux		
<ul style="list-style-type: none"> - Les croquis / schémas d'entretien et d'aménagement paysager : définition, utilité, composants, symboles ... - La sécurisation de la zone de travail : définition, utilité, matériel et procédures (signalisation, protection ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder un croquis / un schéma d'entretien et d'aménagement paysager ❖ Situer la zone de travail ❖ Repérer tout élément pouvant présenter un danger pour soi-même ou pour autrui (impétrants signalés, piquets béton, objets divers, habitations ... tierces personnes, circulation routière ...) ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>

3.2. Réaliser les tailles d'entretien des petits arbres / arbustes / arbrisseaux ornementaux et fruitiers

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
3.2.1. Identifier les végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers (printemps/été)		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - Les végétaux ligneux ornementaux (<u>min 40 différents</u>) et ligneux fruitiers (<u>min 10 différents</u>) à tailler : <ul style="list-style-type: none"> • types : arbres, arbustes, arbrisseaux, ornementaux et fruitiers • dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) • reconnaissance in vivo et sur base d'un échantillon représentatif du stade de phénologie utile aux travaux de taille d'entretien (printemps/été) • caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), époque de floraison ... dimension, forme, couleur (printemps/été) • modes d'identification / de marquages : objectifs, codes (types, signification ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de végétaux à tailler) ❖ Identifier des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers professionnellement significatifs pour l'entreprise (printemps/été) ❖ Repérer les marquages 	Réaliser les tailles d'entretien des petits arbres / arbustes / arbrisseaux ornementaux et fruitiers en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
3.2.2. Réaliser la taille d'entretien adéquate en fonction de l'intérêt horticole (en printemps/été) du végétal ligneux ornemental et ligneux fruitier		
<ul style="list-style-type: none"> - La taille d'entretien des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers : <ul style="list-style-type: none"> • définition, • type de taille selon la saison (automne/hiver, printemps/été) et les objectifs poursuivis : <ul style="list-style-type: none"> ➤ tailles de floraison / de fructification / d'éclaircissage / d'ébranchage / de rabattage / de recépage / ... pour favoriser l'intérêt horticole des végétaux ligneux ➤ ébranchage / éclaircissage / taille des haies, rabattage / recépage / ... pour réduire / régulariser le volume des végétaux ligneux 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Régler les outils et machines de taille des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers ❖ En printemps/été : <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les techniques appropriées de taille pour favoriser l'intérêt horticole des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers - Appliquer les techniques appropriées de taille pour favoriser la production fruitière des végétaux ligneux fruitiers - Appliquer les techniques appropriées de taille pour réduire/ régulariser le volume des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires

<ul style="list-style-type: none"> techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types (tronçonneuses, taille-haies, ciseaux, cisailles, broyeur ...), dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de taille d'entretien des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers 	
---	---	--

3.3. Relever des écarts / anomalies éventuels dans la composition de la flore adventice (dont les invasives)

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
3.3.1. Identifier les plantes adventices (dont les invasives)		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - La nomenclature de végétaux adventices (dont des plantes invasives) : <ul style="list-style-type: none"> types (<u>plantes adventices + plantes invasives = min 15 plantes différentes</u>) dénomination (appellation vernaculaire) reconnaissance in vivo et sur base d'un échantillon représentatif du stade de phénologie utile aux travaux de lutte intégrée caractéristiques principales : facteurs de nuisibilité, dimension, forme, couleur, époque de floraison ... 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (zones à traiter ...) ❖ Identifier des plantes adventices professionnellement significatives pour l'entreprise 	Relever des écarts / anomalies éventuels dans la composition de la flore adventice (dont les invasives) en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
3.3.2. Repérer des écarts/anomalies dans la composition de la flore adventice (dont les invasives)		
<ul style="list-style-type: none"> - La flore adventice, la flore invasive : <ul style="list-style-type: none"> définition, composition, aspect en quantité et qualité (stade de croissance, vigueur, hauteur ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Observer la composition de la flore adventice ❖ Repérer les anomalies / écarts quantitatifs et qualitatifs dans les populations de plantes adventices 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
3.3.3. Prélever un échantillon significatif de toute anomalie observée		
<ul style="list-style-type: none"> - Les échantillons : <ul style="list-style-type: none"> définition, types, objectifs caractéristiques : quantités, répartition ... 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer la technique de prélèvement d'échantillons significatifs ❖ Utiliser le matériel approprié 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes

<ul style="list-style-type: none"> procédure : technique, matériel 		et de situations similaires
---	--	-----------------------------

3.4. Lutter contre les plantes adventices (dont les invasives)

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
3.4.1. Identifier les plantes adventices (dont les invasives)		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - La nomenclature des plantes adventices (dont des plantes invasives) : <ul style="list-style-type: none"> Types (plantes adventices + plantes invasives = min 15 plantes différentes) dénomination (appellation vernaculaire) reconnaissance in vivo et sur base d'un échantillon représentatif du stade de phénologie utile aux travaux de lutte intégrée caractéristiques principales : facteurs de nuisibilité, dimension, forme, couleur, époque de floraison ... 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (zones à traiter ...) ❖ Reconnaître les plantes adventices et invasives professionnellement significatives pour l'entreprise 	<p>Lutter contre les plantes adventices (dont les invasives) en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>
3.4.2. Assurer les règles de prophylaxie appropriées		
<ul style="list-style-type: none"> - La lutte intégrée : définition, objectifs, principes - La prophylaxie : <ul style="list-style-type: none"> définition, objectifs, règles conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) conditions météorologiques techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation fournitures / produits : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Appliquer les techniques de prophylaxie déterminées par le responsable ❖ Utiliser le matériel de prophylaxie approprié ❖ Utiliser les types et quantités de fournitures et produits appropriés ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de prophylaxie 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>

3.4.3. Sarcler / Désherber manuellement		
<ul style="list-style-type: none"> - La lutte intégrée : définition, objectifs, principes - Le sarclage / Le désherbage manuels : <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs • conditions pédologiques (texture, structure) • conditions météorologiques • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Utiliser le matériel de sarclage approprié ❖ Appliquer la technique appropriée de sarclage ❖ Utiliser le matériel de désherbage approprié ❖ Appliquer la technique appropriée de désherbage 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
3.4.4. Appliquer une technique culturale		
<ul style="list-style-type: none"> - La lutte intégrée : définition, objectifs, principes - Les techniques culturales : types (désherbage mécanique, désherbage thermique, paillage), définition, objectifs <ul style="list-style-type: none"> • le désherbage mécanique et thermique : <ul style="list-style-type: none"> ➢ conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) ➢ conditions météorologiques ➢ matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation • le paillage : <ul style="list-style-type: none"> ➢ conditions pédologiques (texture, structure, pH, température, fertilité/croissance) ➢ conditions météorologiques ➢ techniques : types, conditions d'application, nature, épaisseur minimale, nature et ordre chronologique des étapes ➢ matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Régler les outils et machines de désherbage mécanique ❖ Appliquer la technique appropriée de désherbage mécanique ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de désherbage mécanique ❖ Régler les outils et machines de désherbage thermique ❖ Appliquer la technique appropriée de désherbage thermique ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de désherbage thermique ❖ Appliquer la technique appropriée de paillage ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel manuel de paillage 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
3.4.5. Pulvériser / Arroser / Epandre un produit commercial agréé		
<ul style="list-style-type: none"> - La lutte intégrée : définition, objectifs, principes - La pulvérisation / L'arrosage / L'épandage d'un produit commercial agréé : <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions climatiques ❖ Appliquer les prescrits de Phytolice P1 <ul style="list-style-type: none"> ❖ Régler les outils et machines de pulvérisation / d'arrosage / d'épandage de produit commercial agréé 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires

<ul style="list-style-type: none"> • conditions météorologiques • techniques : types, conditions d'application, nature, époque et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation • produits commerciaux agréés : types, utilité, caractéristiques, dosage (calcul de surface, unités de mesure, règle de trois), conditions et mode d'utilisation • les prescrits de la Phytolice P1. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Doser les produits commerciaux agréés ❖ Appliquer la technique appropriée de pulvérisation / d'arrosage / d'épandage ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de pulvérisation / d'arrosage / d'épandage 	
---	---	--

3.5. Nettoyer et ranger le poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
3.5.1. Nettoyer le matériel		
<p>- Le nettoyage et/ou la désinfection du matériel de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation • produits : types, utilité, caractéristiques, conditions et mode d'utilisation • les prescrits de la Phytolice P1 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier le matériel et les produits de nettoyage et/ou de désinfection ❖ Appliquer la technique de nettoyage et/ou de désinfection appropriée du matériel <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de lutte intégrée ❖ Appliquer les prescrits de la Phytolice P1 	<p>Nettoyer et ranger le poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>
3.5.2. Ranger le matériel et les fournitures		
<p>- Le rangement du matériel, des consommables, des fournitures de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • procédures • prescrits de la Phytolice P1 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les procédures de rangement du matériel, des consommables, des fournitures et produits <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de lutte intégrée dans le respect des consignes de l'entreprise ❖ Appliquer les prescrits de Phytolice P1 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>

3.5.3. Assurer la propreté de la zone de travail

- La propreté de la zone de travail (esthétique, hygiène, respect de l'environnement ...) : <ul style="list-style-type: none"> déchets (types, mode de gestion), procédures prescrits de la Phytolice P1 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les différents types de déchets ❖ Trier et évacuer les déchets ❖ Appliquer les prescrits de la Phytolice P1 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
--	--	--

3.5.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol

- Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - La sécurisation de la zone de travail : utilité, matériel, procédures	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes de sécurisation de la zone de travail ❖ Identifier le matériel de sécurisation de la zone de travail ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation de la zone de travail 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
--	--	--

3.6. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
3.6.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur - Effectuer le graissage et la lubrification du matériel - Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier		
- Le matériel (manuel, mécanique) de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus - Les travaux d'entretien et de maintenance de 1 ^{er} niveau du matériel de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée : <ul style="list-style-type: none"> types (contrôles, réglages, graissage, lubrification, aiguisage, montage et démontage d'éléments accessibles sans outillage spécifique ...) fréquences, procédures, technique, matériel, produits, consignes (du constructeur, de l'entreprise) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes d'entretien et de maintenance du matériel (manuel, mécanique) de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée ❖ Appliquer les techniques de démontage et montage d'éléments accessibles sans outillage particulier ❖ Appliquer les techniques de contrôle et de réglages simples du matériel de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée ❖ Appliquer les techniques de graissage et lubrification du matériel de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée 	Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires

3.7. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> - La communication professionnelle écrite et/ou orale : supports (fiches de travail, notes, compte-rendu, photos ...), terminologie professionnelle - Les limites d'intervention du Jardinier d'aménagement : éléments relatifs <ul style="list-style-type: none"> • à la zone de travail, aux tâches à réaliser, (impétrants, quantité d'adventices, imprévus, conditions pédologiques et/ou météorologiques...), • au matériel, aux consommables, carburants, fournitures, produits ... <p>dans le cadre de la maîtrise de la végétation et de la lutte intégrée</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utiliser les supports de communication spécifiques à l'entreprise ❖ Signaler toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... lors des travaux de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée ❖ Utiliser la terminologie professionnelle appropriée 	<p>Transmettre ses observations et toute information utile au responsable en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>

3.8. Respecter les règles professionnelles

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
3.8.1. Respecter les règles liées à la sécurité		
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles de sécurité prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation - Les règles de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> • personnelle et collective : les EPI (gants, lunettes de protection ...) et EPC spécifiques aux travaux réalisés • à l'égard du matériel : normes de constructeurs, notices d'emploi • à l'égard des produits : étiquetage et pictogramme de produits dangereux, notices d'emploi - Les interventions en cas d'accidents : principes élémentaires (veiller à la sécurité, établir le bilan de la victime, appeler les secours) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les sources de danger (matériel, produits, zone de travail ...) ❖ Appliquer les mesures de protection individuelle et collective ❖ Interpréter les consignes, notices d'emploi, étiquetages (pictogrammes ...) ... ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors du transport (arrimage ...), de l'utilisation, du stockage du matériel ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors de l'utilisation, du stockage ... des produits ❖ Réagir adéquatement en cas d'accident 	<p>Respecter les règles professionnelles en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Les équipements de travail pour le travail en hauteur (échafaudages, échelles...) : 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utiliser une échelle : <ul style="list-style-type: none"> - (Dés) installer une échelle de manière sécurisée 	

<ul style="list-style-type: none"> types, caractéristiques, identification, constituants, classe conditions d'utilisation, principe de stabilité, charges admissibles mesures de prévention des risques de chute de personnes ou d'objets - équipements de sécurité associés (EPI, EPC) mesures de prévention liées aux conditions météorologiques règlementation en cours sur l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur : <p>➤ principes généraux (prévention des risques de chute, mesures de sécurité en cas de changement des conditions météorologiques, conditions en matière de charges admissibles), droits et devoirs de l'employeur, du responsable montage / démontage, notice d'instruction ...),</p> <p>➤ éléments spécifiques utiles au travail du Jardinier d'aménagement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Manipuler du matériel non motorisé sur échelle dans le respect des règles <p>❖ Utiliser un équipement de travail en hauteur (échafaudage) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consulter la notice d'instructions (risques, mode d'utilisation ...) fournie par l'employeur / le responsable du montage / démontage - Réaliser un contrôle visuel de l'échafaudage (stabilité, conditions d'utilisation, équipement de sécurité) avant utilisation - Utiliser l'équipement de travail de manière sécurisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions du fabricant - Utiliser les EPI et EPC requis - Manipuler du matériel motorisé sur échafaudage dans le respect des règles 	
3.8.2. Respecter les règles liées à l'hygiène		
- Les règles d'hygiène prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation	❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière d'hygiène	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
3.8.3. Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention		
- Les règles d'ergonomie et de manutention : principes de base adaptés aux travaux à réaliser	❖ Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention (port et transfert de charges, utilisation du matériel ...)	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
3.8.4. Respecter les règles liées à la protection de l'environnement		
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement : tri et évacuation des déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ... - L'approche par écosystème : définition, objectifs - La législation en matière de produits phytopharmaceutiques 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement ❖ Respecter les interactions dans les écosystèmes ❖ Appliquer la législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolice P1) 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.

(Phytolice P1 : objectifs, contenus).	❖ Appliquer les règles de traçabilité (compléter le carnet de suivi)	
3.8.5. Gérer son temps de travail		
- L'organisation du travail dans le respect des consignes. - Les délais impartis.	❖ Organiser le travail dans le respect des consignes ❖ Réaliser les travaux dans les délais impartis	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.

GLOSSAIRE :

- **Approche écosystémique ou approche par écosystème** : méthode de gestion où les terres, l'eau et les ressources vivantes sont intégrées pour favoriser la conservation et l'utilisation durable et soutenable des ressources naturelles, afin de respecter les interactions dans les écosystèmes dont l'être humain dépend. En résumé, toutes les parties d'un écosystème sont liées, il faut donc tenir compte de chacune d'entre elles.
- **Carburant** : diesel, essence, mélanges ... ainsi que les huiles adaptées aux différents types de moteurs (2 T, 4 T ...) rencontrés en matériel mécanique de jardinier d'entretien
- **Consommables** : pièces d'usure rapide (lames, ...)
- **Fournitures** : éléments, accessoires nécessaires à la réalisation des tâches. Ex. : accessoires de plantation (tuteur, drain, protection rongeurs, protection climatique, palissage ...), de taille (tuteurs, grillages, ficelle, ligatures piquets ...), de lutte intégrée (pièges, auxiliaires ...) ...
- **Lutte intégrée** : suivant Directive 2009/128/CE : La lutte intégrée consiste en « la prise en considération attentive de TOUTES LES METHODES DE PROTECTION DES PLANTES DISPONIBLES et, par conséquent, l'intégration des mesures appropriées qui découragent le développement des populations d'organismes nuisibles et maintiennent le recours aux produits phytopharmaceutiques et à d'autres types d'interventions à des niveaux justifiés des points de vue économique et environnemental, et réduisent ou limitent au maximum les risques pour la santé humaine et l'environnement. La lutte intégrée contre les ennemis des cultures privilégie la croissance de cultures saines en veillant à perturber le moins possible les agro-écosystèmes et encourage les mécanismes naturels de lutte contre les ennemis des cultures. »
- **Machine / Outils mécaniques** : matériel mécanique
- **Outillage / Outils** : matériel manuel
- **Petit arbre** : terme général considéré ici comme étant un végétal ligneux de moins de 6 m de hauteur et d'un diamètre de tronc de moins de 15 cm.
- **Techniques d'abattage / de rabattage / de recépage de petits arbres** : la technique d'abattage envisagée dans ce *Profil métier* est une technique « simple » : aucun câblage ne sera utilisé, excepté pour orienter éventuellement la chute du végétal. Aucune échelle ni filin ne peut être utilisé. L'espace nécessaire au travail d'abattage devra être contrôlé par un responsable ... Les techniques reprennent aussi le débitage et le broyage.
- **Techniques culturales** : techniques permettent de limiter le développement des ennemis des cultures en supprimant ou en diminuant au maximum la pression d'infestation de départ (limitation des formes de conservation des bio-agresseurs). Différentes solutions sont envisageables. Sont ici repris désherbage mécanique, désherbage thermique, paillage, pour ce qui concerne la lutte contre les adventices.
- **Végétaux à identifier** : l'UAA3 du *Profil formation* du Jardinier d'aménagement couvre un minimum de 105 végétaux à identifier répartis comme suit :
 - Min 40 Herbacés ornementaux
 - Min 40 Ligneux ornementaux
 - Min 10 Ligneux fruitiers
 - Min 15 Adventices (dont 3 invasives)

Commentaires éventuels :

- Le travail en hauteur est régi par l'Arrêté Royal du 31 Août 2005 relatif à l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur. Pour autant, cet arrêté ne fournit pas de références précises quant à l'organisation de la formation à l'utilisation d'échafaudages (contenus, durée, formateurs ...), à une hauteur maximale, à des éléments spécifiques au travail de Jardinier d'aménagement ...
- Dès lors, la Coprofor a décrit des acquis d'apprentissage (savoirs, aptitudes) visant à :
 - conscientiser les apprenants aux droits et devoirs de l'employeur, de la personne compétente désignée au sein de l'entreprise par l'employeur (responsable du montage / démontage / installation d'échafaudages, des contrôles ...), du travailleur (le Jardinier d'aménagement)
 - initier les apprenants à l'utilisation d'équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur (et non au montage / démontage / installation)
sans pour autant se substituer aux obligations des futurs employeurs décrites dans l'AR : désigner une personne compétente (cf. art.11), fournir une notice d'instruction relative à l'utilisation de l'échafaudage (cf. art. 14), veiller à ce que les travailleurs amenés à utiliser des échafaudages reçoivent une formation adéquate (cf. art. 18) ...

UAA 2	Maîtriser la végétation en automne/hiver – Soigner les blessures importantes de végétaux ligneux
--------------	---

Activités-clés du profil métier	AC4 : Maîtriser la végétation AC5 : Appliquer les principes de lutte intégrée
Exigences transversales	Respecter les règles professionnelles

2.1. Préparer son poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
2.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - Le matériel de travaux de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers : types (matériel manuel et mécanique), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Les consommables : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode d'utilisation - Les carburants : types, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de matériel, consommables, carburants à emporter) <ul style="list-style-type: none"> - de travaux de maîtrise de la végétation - de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Identifier le matériel, les consommables, les carburants nécessaires aux travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Vérifier le bon état du matériel de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Ranger le matériel, les carburants, les consommables <ul style="list-style-type: none"> - de travaux de maîtrise de la végétation - de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers <p>(selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...)</p>	Préparer son poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.

	❖ Emporter le matériel, les carburants, les consommables sur la zone de travaux de maîtrise de la végétation de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers	
2.1.2. Préparer les fournitures, les produits		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - Les fournitures de maîtrise de la végétation : types (tuteurs, grillages, ficelles, ligatures, piquets ...), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Les produits de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de fournitures à emporter) de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Identifier les fournitures nécessaires aux travaux de maîtrise de la végétation ❖ Identifier les produits nécessaires aux travaux de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Ranger <ul style="list-style-type: none"> - les fournitures de travaux de maîtrise de la végétation - les produits nécessaires aux travaux de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers <p>(selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Emporter les fournitures et produits sur la zone de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - les produits nécessaires aux travaux de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.
2.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux		
<ul style="list-style-type: none"> - Les croquis / schémas d'entretien et d'aménagement paysager : définition, utilité, composants, symboles ... - La sécurisation de la zone de travail : définition, utilité, matériel et procédures (signalisation, protection ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder un croquis / un schéma d'entretien et d'aménagement paysager ❖ Situer la zone de travail ❖ Repérer tout élément pouvant présenter un danger pour soi-même ou pour autrui (impétrants signalés, piquets béton, objets divers, habitations ... tierces personnes, circulation routière ...) ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.

2.2. Supprimer des petits arbres / arbustes / arbrisseaux et souches

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
2.2.1. Repérer les végétaux pré-identifiés		
- Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...)	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de végétaux à supprimer) ❖ Repérer les marquages 	Supprimer des petits arbres / arbustes / arbrisseaux et souches en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
2.2.2. Abattre / Dessoucher		
- L'abattage / Le dessouchage : <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs • conditions météorologiques • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types (bêche, tronçonneuses, broyeurs ...), dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions climatiques ❖ Régler les outils et machines d'abattage / de dessouchage ❖ Régler les outils et machines de débitage / broyage ❖ Appliquer les techniques appropriées d'abattage / de dessouchage ❖ Appliquer les techniques appropriées de débitage / broyage ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel d'abattage / de dessouchage, de débitage / broyage 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
2.2.3. Evacuer les déchets		
- L'évacuation des déchets ligneux : <ul style="list-style-type: none"> • techniques d'évacuation / de valorisation (compostage, paillage ...) : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Régler les outils et machines d'évacuation des déchets ❖ Appliquer les techniques appropriées d'évacuation des déchets ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel d'évacuation des déchets 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires

2.3. Réaliser les tailles d'entretien des petits arbres / arbustes / arbrisseaux ornementaux et fruitiers

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
2.3.1. Identifier les végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers (en automne/hiver)		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - Les végétaux ligneux ornementaux (<u>min 40 différents</u>) et ligneux fruitiers (<u>min 10 différents</u>) à tailler : <ul style="list-style-type: none"> • types : arbres, arbustes, arbrisseaux, ornementaux et fruitiers • dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) • reconnaissance in vivo et sur base d'un échantillon représentatif du stade de phénologie utile aux travaux de taille d'entretien (automne/hiver) • caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), époque de floraison ... dimension, forme, couleur (automne/hiver) • modes d'identification / de marquages : objectifs, codes (types, signification ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de végétaux à tailler) ❖ Identifier des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers professionnellement significatifs pour l'entreprise (automne/hiver) ❖ Repérer les marquages 	Réaliser les tailles d'entretien des petits arbres / arbustes / arbrisseaux ornementaux et fruitiers en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires
2.3.2. Réaliser la taille d'entretien adéquate en fonction de l'intérêt horticole (en automne/hiver) du végétal ligneux ornemental / ligneux fruitier		
<ul style="list-style-type: none"> - La taille d'entretien des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers : <ul style="list-style-type: none"> • définition, • type de taille selon la saison (automne/hiver) et les objectifs poursuivis : <ul style="list-style-type: none"> ➢ tailles de floraison / de fructification / d'éclaircissage/ d'ébranchage / de rabattage / de recépage / ... pour favoriser l'intérêt horticole des végétaux ligneux ➢ ébranchage / éclaircissage / taille des haies, 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Régler les outils et machines de taille des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers ❖ En automne/hiver : <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les techniques appropriées de taille pour favoriser l'intérêt horticole des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers - Appliquer les techniques appropriées de taille pour favoriser la production fruitière des végétaux ligneux fruitiers 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires

rabattage / recépage / ... pour réduire / régulariser le volume des végétaux ligneux <ul style="list-style-type: none"> techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types (tronçonneuses, taille-haies, ciseaux, cisailles, broyeurs ...), dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	- Appliquer les techniques appropriées de taille pour réduire / régulariser le volume des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de taille d'entretien des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers	
---	--	--

2.4. Relever des écarts / anomalies éventuels par rapport à un aspect de « bonne santé » des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
2.4.1. Identifier les végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers		
- Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - La nomenclature de végétaux herbacés ornementaux (<u>min 40 plantes différentes</u>) : <ul style="list-style-type: none"> types : annuelles, bisannuelles, bulbeuses, vivaces, graminées dénomination (appellation vernaculaire – et latine) caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... - La nomenclature de végétaux ligneux ornementaux (<u>min 40 différents</u>) et ligneux fruitiers (<u>min 10 différents</u>) <ul style="list-style-type: none"> types : arbres, arbustes, arbrisseaux, ornementaux et/ou fruitiers dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... 	❖ Décoder les consignes (zones à traiter ...) ❖ Identifier des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers professionnellement significatifs pour l'entreprise	Relever des écarts / anomalies éventuels par rapport à un aspect de « bonne santé » des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.

2.4.2. Repérer des écarts/anomalies par rapport à un aspect de « bonne santé » des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers

<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - La nomenclature de végétaux herbacés ornementaux (<u>min 40 plantes différentes</u>) : <ul style="list-style-type: none"> • types : annuelles, bisannuelles, bulbeuses, vivaces, graminées • dénomination (appellation vernaculaire – et latine) • caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... - La nomenclature de végétaux ligneux ornementaux (<u>min 40 différents</u>) et ligneux fruitiers (<u>min 10 différents</u>) <ul style="list-style-type: none"> • types : arbres, arbustes, arbrisseaux, ornementaux et/ou fruitiers • dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) • caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... - Les aspects de « bonne santé » des végétaux, visibles et facilement observables (croissance, état des tissus végétaux : coloration, absence de lésions, absence de ravages ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Observer l'aspect des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Repérer les anomalies / écarts sanitaires des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>
---	--	---

2.4.3. Prélever un échantillon significatif de toute anomalie observée

<ul style="list-style-type: none"> - Les échantillons : <ul style="list-style-type: none"> • définition, types, objectifs • caractéristiques : quantités, répartition ... • procédure : technique, matériel 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer la technique de prélèvement d'échantillons significatifs ❖ Utiliser le matériel approprié 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>
--	--	---

2.5. Soigner les blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> - Les soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers <ul style="list-style-type: none"> • types de blessures : plaies sur tissus ligneux 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions climatiques ❖ Appliquer les prescrits de Phytolice P1 ❖ Régler les outils et machines de soins aux blessures des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers 	<p>Soigner les blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre</p>

<ul style="list-style-type: none"> types de soins : curetage, badigeonnage ... conditions météorologiques techniques : types, conditions d'application, nature, époque et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation produits commerciaux agréés : types, utilité, caractéristiques, dosage (calcul de surface, unités de mesure, règle de trois), conditions et mode d'utilisation les prescrits de la Phytolice P1. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Doser les produits commerciaux agréés ❖ Appliquer la technique appropriée de soins aux blessures des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers : curetage, badigeonnage ... ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de soins aux blessures des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers 	d'applications complexes et dans des situations similaires
--	--	--

2.6. Nettoyer et ranger le poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
2.6.1. Nettoyer le matériel		
<p>- Le nettoyage et/ou la désinfection du matériel de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation produits : types, utilité, caractéristiques, conditions et mode d'utilisation les prescrits de la Phytolice P1 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier le matériel et les produits de nettoyage et/ou de désinfection ❖ Appliquer la technique de nettoyage et/ou de désinfection appropriée du matériel : <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Appliquer les prescrits de la Phytolice P1 	Nettoyer et ranger le poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
2.6.2. Ranger le matériel et les fournitures		
<p>- Le rangement du matériel, des consommables, des fournitures de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> Procédures prescrits de la Phytolice P1 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les procédures de rangement du matériel, des consommables, des fournitures et produits <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers dans le respect des consignes de l'entreprise 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.

	❖ Appliquer les prescrits de Phytolice P1	
2.6.3. Assurer la propreté de la zone de travail		
- La propreté de la zone de travail (esthétique, hygiène, respect de l'environnement ...) : <ul style="list-style-type: none"> déchets (types, mode de gestion), procédures prescrits de la Phytolice P1 	❖ Identifier les différents types de déchets ❖ Trier et évacuer les déchets ❖ Appliquer les prescrits de la Phytolice P1	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
2.6.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol		
- Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - La sécurisation de la zone de travail : utilité, matériel, procédures	❖ S'informer des consignes de sécurisation de la zone de travail ❖ Identifier le matériel de sécurisation de la zone de travail ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation de la zone de travail	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.

2.7. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
2.7.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur - Effectuer le graissage et la lubrification du matériel - Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier		
- Le matériel (manuel, mécanique) de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus - Les travaux d'entretien et de maintenance de 1 ^{er} niveau du matériel de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers : <ul style="list-style-type: none"> types (contrôles, réglages, graissage, lubrification, aiguisage, montage et démontage d'éléments accessibles sans outillage spécifique ...) fréquences, procédures, technique, matériel, produits, consignes (du constructeur, de l'entreprise) 	❖ S'informer des consignes d'entretien et de maintenance du matériel (manuel, mécanique) de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Appliquer les techniques de démontage et montage d'éléments accessibles sans outillage particulier ❖ Appliquer les techniques de contrôle et de réglages simples du matériel de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Appliquer les techniques de graissage et lubrification du matériel de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers	Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires

2.8. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> - La communication professionnelle écrite et/ou orale : supports (fiches de travail, notes, compte-rendu, photos...), terminologie professionnelle - Les limites d'intervention du Jardinier d'entretien : éléments relatifs <ul style="list-style-type: none"> • à la zone de travail, aux tâches à réaliser, (impétrants, quantité d'adventices, imprévus, conditions pédologiques et/ou météorologiques ...), • au matériel, aux consommables, carburants, fournitures, produits ... <p>dans le cadre de la maîtrise de la végétation et des soins de blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utiliser les supports de communication spécifiques à l'entreprise ❖ Signaler toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... lors des travaux de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Utiliser la terminologie professionnelle appropriée 	<p>Transmettre ses observations et toute information utile au responsable en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>

2.9. Respecter les règles professionnelles

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
2.9.1. Respecter les règles liées à la sécurité		
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles de sécurité prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation - Les règles de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> • personnelle et collective : les EPI (gants, lunettes de protection ...) et EPC spécifiques aux travaux réalisés • à l'égard du matériel : normes de constructeurs, notices d'emploi • à l'égard des produits : étiquetage et pictogramme de produits dangereux, notices d'emploi - Les interventions en cas d'accidents : principes élémentaires (veiller à la sécurité, établir le bilan de la victime, appeler les secours) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les sources de danger (matériel, produits, zone de travail ...) ❖ Appliquer les mesures de protection individuelle et collective ❖ Interpréter les consignes, notices d'emploi, étiquetages (pictogrammes ...) ... ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors du transport (arrimage ...), de l'utilisation, du stockage... du matériel ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors de l'utilisation, du stockage ... des produits ❖ Réagir adéquatement en cas d'accident 	<p>Respecter les règles professionnelles en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>

<p>- Les équipements de travail pour le travail en hauteur (échafaudages, échelles...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> types, caractéristiques, identification, constituants, classe conditions d'utilisation, principe de stabilité, charges admissibles mesures de prévention des risques de chute de personnes ou d'objets - équipements de sécurité associés (EPI, EPC) mesures de prévention liées aux conditions météorologiques règlementation en cours sur l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur : <p>➤ principes généraux (prévention des risques de chute, mesures de sécurité en cas de changement des conditions météorologiques, conditions en matière de charges admissibles), droits et devoirs de l'employeur, du responsable montage / démontage, notice d'instruction ...),</p> <p>➤ éléments spécifiques utiles au travail du Jardinier d'entretien</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utiliser une échelle : <ul style="list-style-type: none"> (Dés) installer une échelle de manière sécurisée Manipuler du matériel non motorisé sur échelle dans le respect des règles ❖ Utiliser un équipement de travail en hauteur (échafaudage) : <ul style="list-style-type: none"> Consulter la notice d'instructions (risques, mode d'utilisation ...) fournie par l'employeur / le responsable du montage / démontage Réaliser un contrôle visuel de l'échafaudage (stabilité, conditions d'utilisation, équipement de sécurité) avant utilisation Utiliser l'équipement de travail de manière sécurisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions du fabricant Utiliser les EPI et EPC requis Manipuler du matériel motorisé sur échafaudage dans le respect des règles 	
2.9.2. Respecter les règles liées à l'hygiène		
<p>- Les règles d'hygiène prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière d'hygiène 	
2.9.3. Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention		
<p>- Les règles d'ergonomie et de manutention : principes de base adaptés aux travaux à réaliser</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention (port et transfert de charges, utilisation du matériel ...) 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>
2.9.4. Respecter les règles liées à la protection de l'environnement		
<p>- Les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement : tri et évacuation des déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ...</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement ❖ Respecter les interactions dans les écosystèmes 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes</p>

<ul style="list-style-type: none"> - L'approche par écosystème : définition, objectifs - La législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolice P1 : objectifs, contenus). 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer la législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolice P1) ❖ Appliquer les règles de traçabilité (compléter le carnet de suivi) 	et de situations similaires.
---	---	------------------------------

GLOSSAIRE :

- **Approche écosystémique ou approche par écosystème** : méthode de gestion où les terres, l'eau et les ressources vivantes sont intégrées pour favoriser la conservation et l'utilisation durable et soutenable des ressources naturelles, afin de respecter les interactions dans les écosystèmes dont l'être humain dépend. En résumé, toutes les parties d'un écosystème sont liées, il faut donc tenir compte de chacune d'entre elles.
- **Carburant** : diesel, essence, mélanges ... ainsi que les huiles adaptées aux différents types de moteurs (2 T, 4 T ...) rencontrés en matériel mécanique de jardinier d'aménagement
- **Consommables** : pièces d'usure rapide (lames, ...)
- **Fournitures** : éléments, accessoires nécessaires à la réalisation des tâches. Ex. : accessoires de plantation (tuteur, drain, protection rongeurs, protection climatique, palissage ...), de taille (tuteurs, grillages, ficelle, ligatures piquets ...), de lutte intégrée (pièges, auxiliaires ...) ...
- **Lutte intégrée** : suivant Directive 2009/128/CE : La lutte intégrée consiste en « la prise en considération attentive de TOUTES LES METHODES DE PROTECTION DES PLANTES DISPONIBLES et, par conséquent, l'intégration des mesures appropriées qui découragent le développement des populations d'organismes nuisibles et maintiennent le recours aux produits phytopharmaceutiques et à d'autres types d'interventions à des niveaux justifiés des points de vue économique et environnemental, et réduisent ou limitent au maximum les risques pour la santé humaine et l'environnement. La lutte intégrée contre les ennemis des cultures privilégie la croissance de cultures saines en veillant à perturber le moins possible les agro-écosystèmes et encourage les mécanismes naturels de lutte contre les ennemis des cultures. »
- **Machine / Outils mécaniques** : matériel mécanique
- **Outillage / Outils** : matériel manuel
- **Petit arbre** : général considéré ici comme étant un végétal ligneux de moins de 6 m de hauteur et d'un diamètre de tronc de moins de 15 cm.
- **Techniques d'abattage / de rabattage / de recépage de petits arbres** : la technique d'abattage envisagée dans ce *Profil métier* est une technique « simple » : aucun câblage ne sera utilisé, excepté pour orienter éventuellement la chute du végétal. Aucune échelle ni filin ne peut être utilisé. L'espace nécessaire au travail d'abattage devra être contrôlé par un responsable ... Les techniques reprennent aussi le débitage et le broyage.
- **Végétaux à identifier** : l'UAA2 du *Profil formation* du Jardinier d'aménagement couvre un minimum de 105 végétaux à identifier répartis comme suit :
 - Min 40 Herbacés ornementaux
 - Min 40 Ligneux ornementaux
 - Min 10 Ligneux fruitiers
 - Min 15 Adventices (dont 3 invasives)

Commentaires :

- Le travail en hauteur est régi par l'Arrêté Royal du 31 Août 2005 relatif à l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur. Pour autant, cet arrêté ne fournit pas de références précises quant à l'organisation de la formation à l'utilisation d'échafaudages (contenus, durée, formateurs ...), à une hauteur maximale, à des éléments spécifiques au travail de Jardinier d'aménagement ...
- Dès lors, la Coprofor a décrit des acquis d'apprentissage (savoirs, aptitudes) visant à :
 - conscientiser les apprenants aux droits et devoirs de l'employeur, de la personne compétente désignée au sein de l'entreprise par l'employeur (responsable du montage / démontage / installation d'échafaudages, des contrôles ...), du travailleur (le Jardinier d'aménagement)
 - initier les apprenants à l'utilisation d'équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur (et non au montage / démontage / installation) sans pour autant se substituer aux obligations des futurs employeurs décrites dans l'AR : désigner une personne compétente (cf. art.11), fournir une notice d'instruction relative à l'utilisation de l'échafaudage (cf. art. 14), veiller à ce que les travailleurs amenés à utiliser des échafaudages reçoivent une formation adéquate (cf. art. 18) ...

UAA 4 Flottante	Lutter contre les maladies, les parasites et autres nuisibles
---------------------------	--

Activités-clés du profil métier	AC5 : Appliquer les principes de lutte intégrée
Exigences transversales	Respecter les règles professionnelles

4.1. Préparer son poste de travail		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
4.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - Le matériel de lutte intégrée : types (matériel manuel et mécanique), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Les consommables : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode d'utilisation - Les carburants : types, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de matériel, consommables, carburants à emporter) de travaux de lutte intégrée ❖ Identifier le matériel, les consommables, les carburants nécessaires aux travaux de lutte intégrée ❖ Vérifier le bon état du matériel de lutte intégrée ❖ Ranger le matériel, les carburants, les consommables (selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...) de lutte intégrée ❖ Emporter le matériel, les carburants, les consommables sur la zone de travaux de lutte intégrée 	<p>Préparer son poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>
4.1.2. Préparer les fournitures, les produits		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - Les fournitures (pièges, prédateurs ...) et produits de lutte intégrée : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de fournitures et produits à emporter) de lutte intégrée ❖ Identifier les fournitures et produits nécessaires aux travaux de lutte intégrée ❖ Ranger les fournitures et produits de travaux de lutte intégrée (selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...) ❖ Emporter les fournitures et produits sur la zone de travaux 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>

	de lutte intégrée	
4.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux		
<ul style="list-style-type: none"> - Les croquis / schémas d'entretien et d'aménagement paysager : définition, utilité, composants, symboles ... - La sécurisation de la zone de travail : définition, utilité, matériel et procédures (signalisation, protection ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder un croquis / schéma d'entretien et d'aménagement paysager ❖ Situer la zone de travail ❖ Repérer tout élément pouvant présenter un danger pour soi-même ou pour autrui (impétrants signalés, piquets béton, objets divers, habitations ... tierces personnes, circulation routière ...) ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.

4.2. Relever des écarts / anomalies éventuels par rapport à un aspect de « bonne santé » des végétaux herbacés ornementaux / ligneux, ornementaux / ligneux fruitiers

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
4.2.1. Identifier les végétaux herbacés ornementaux / ligneux, ornementaux / ligneux fruitiers		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - La nomenclature de végétaux herbacés ornementaux (min 40 plantes différentes) : <ul style="list-style-type: none"> • types : annuelles, bisannuelles, bulbeuses, vivaces, graminées • dénomination (appellation vernaculaire – et latine) • caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... - La nomenclature de végétaux ligneux ornementaux (<u>min 40 différents</u>) et ligneux fruitiers (<u>min 10 différents</u>) <ul style="list-style-type: none"> • types : arbres, arbustes, arbrisseaux, ornementaux et/ou fruitiers • dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) • caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (zones à traiter ...) ❖ Identifier des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers professionnellement significatifs pour l'entreprise 	Relever des écarts / anomalies éventuels par rapport à un aspect de « bonne santé » des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.

4.2.2. Repérer des écarts/anomalies par rapport à un aspect de « bonne santé » des végétaux herbacés, ornementaux ligneux et fruitiers		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - La nomenclature de végétaux herbacés ornementaux (min 40 plantes différentes) : <ul style="list-style-type: none"> • types : annuelles, bisannuelles, bulbeuses, vivaces, graminées • dénomination (appellation vernaculaire – et latine) • caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... - La nomenclature de végétaux ligneux ornementaux (min 40 différents) et ligneux fruitiers (min 10 différents) <ul style="list-style-type: none"> • types : arbres, arbustes, arbrisseaux, ornementaux et/ou fruitiers • dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) • caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... - Les aspects de « bonne santé » des végétaux, visibles et facilement observables (croissance, état des tissus végétaux : coloration, absence de lésions, absence de ravages ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Observer l'aspect des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Repérer les anomalies / écarts sanitaires des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>
4.2.3. Prélever un échantillon significatif de toute anomalie observée		
<ul style="list-style-type: none"> - Les échantillons : <ul style="list-style-type: none"> • définition, types, objectifs • caractéristiques : quantités, répartition ... • procédure : technique, matériel 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer la technique de prélèvement d'échantillons significatifs ❖ Utiliser le matériel approprié 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>

4.3. Lutter contre les maladies, les parasites et autres nuisibles

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
4.3.1. Identifier les végétaux herbacés ornementaux / ligneux, ornementaux / ligneux fruitiers		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - La nomenclature de végétaux herbacés ornementaux min 40 plantes différentes) : <ul style="list-style-type: none"> • types : annuelles, bisannuelles, bulbeuses, vivaces, graminées • dénomination (appellation vernaculaire – et latine) • caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... - La nomenclature de végétaux ligneux ornementaux (<u>min 40 différents</u>) et ligneux fruitiers (<u>min 10 différents</u>) <ul style="list-style-type: none"> • types : arbres, arbustes, arbrisseaux, ornementaux et/ou fruitiers • dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) • caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (zones à traiter ...) ❖ Identifier des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers professionnellement significatifs pour l'entreprise 	<p>Lutter contre les maladies, les parasites et autres nuisibles en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>
4.3.2. Assurer les règles de prophylaxie appropriées		
<ul style="list-style-type: none"> - La lutte intégrée : définition, objectifs, principes - La prophylaxie : <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs, règles • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) • conditions météorologiques • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Appliquer les techniques de prophylaxie déterminées par le responsable ❖ Utiliser le matériel de prophylaxie approprié ❖ Utiliser les types et quantités de fournitures et produits appropriés ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de prophylaxie 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>

<ul style="list-style-type: none"> fournitures / produits : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 		
4.3.3. Pulvériser / Arroser / Epandre un produit commercial agréé		
<ul style="list-style-type: none"> - La lutte intégrée : définition, objectifs, principes - La pulvérisation / L'arrosage / L'épandage d'un produit commercial agréé : <ul style="list-style-type: none"> définition, objectifs conditions météorologiques techniques : types, conditions d'application, nature, époque et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation produits commerciaux agréés : types, utilité, caractéristiques, dosage (calcul de surface, unités de mesure, règle de trois), conditions et mode d'utilisation les prescrits de la Phytolice P1. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions climatiques ❖ Appliquer les prescrits de Phytolice P1 ❖ Régler les outils et machines de pulvérisation / d'arrosage / d'épandage de produit commercial agréé ❖ Doser les produits commerciaux agréés ❖ Appliquer la technique appropriée de pulvérisation / d'arrosage / d'épandage ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de pulvérisation / d'arrosage / d'épandage 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
4.3.4. Appliquer une méthode de protection phytosanitaire intégrée suivant instructions spécifiques ... (mécanique, introduction d'auxiliaires ...)		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - La lutte intégrée : définition, objectifs, principes - Les méthodes spécifiques de protection intégrée : <ul style="list-style-type: none"> définition, objectifs types conditions météorologiques techniques : types (mécanique, introduction d'auxiliaires ...), conditions d'application, époque, nature et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types (pièges ...), dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation produits commerciaux agréés : types, utilité, caractéristiques, dosage (calcul de surface, unités de mesure, règle de trois), conditions et mode d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (zones à traiter, méthode à appliquer ...) ❖ Appliquer les prescrits de Phytolice P1 ❖ Tenir compte des conditions climatiques ❖ Régler les outils et machines de protection spécifique ❖ Appliquer la technique appropriée de protection spécifique ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de protection spécifique 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires

• les prescrits de la Phytolice P1.		
-------------------------------------	--	--

4.4. Nettoyer et ranger le poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
4.4.1. Nettoyer le matériel		
- Le nettoyage et/ou la désinfection du matériel de lutte intégrée : <ul style="list-style-type: none"> techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation produits : types, utilité, caractéristiques, conditions et mode d'utilisation les prescrits de la Phytolice P1 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier le matériel et les produits de nettoyage et/ou de désinfection ❖ Appliquer la technique de nettoyage et/ou de désinfection appropriée du matériel de lutte intégrée ❖ Appliquer les prescrits de la Phytolice P1 	Nettoyer et ranger le poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
4.4.2. Ranger le matériel et les fournitures		
- Le rangement du matériel, des consommables, des fournitures, des produits de lutte intégrée : <ul style="list-style-type: none"> procédures prescrits de la Phytolice P1 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les procédures de rangement du matériel, des consommables, des fournitures et produits de lutte intégrée dans le respect des consignes de l'entreprise ❖ Appliquer les prescrits de Phytolice P1 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
4.4.3. Assurer la propreté de la zone de travail		
- La propreté de la zone de travail (esthétique, hygiène, respect de l'environnement ...) : <ul style="list-style-type: none"> déchets (types, mode de gestion), procédures prescrits de la Phytolice P1 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les différents types de déchets ❖ Trier et évacuer les déchets ❖ Appliquer les prescrits de la Phytolice P1 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
4.4.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol		
- Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - La sécurisation de la zone de travail : utilité, matériel, procédures	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes de sécurisation de la zone de travail ❖ Identifier le matériel de sécurisation de la zone de travail ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation de la zone de travail 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.

4.5. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
4.5.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur - Effectuer le graissage et la lubrification du matériel - Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier		
<ul style="list-style-type: none"> - Le matériel (manuel, mécanique) de lutte intégrée : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus - Les travaux d'entretien et de maintenance de 1^{er} niveau du matériel de lutte intégrée : <ul style="list-style-type: none"> • types (contrôles, réglages, graissage, lubrification, aiguisage, montage et démontage d'éléments accessibles sans outillage spécifique ...) • fréquences, procédures, technique, matériel, produits, consignes (du constructeur, de l'entreprise) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes d'entretien et de maintenance du matériel (manuel, mécanique) de lutte intégrée ❖ Appliquer les techniques de démontage et montage d'éléments accessibles sans outillage particulier ❖ Appliquer les techniques de contrôle et de réglages simples du matériel de lutte intégrée ❖ Appliquer les techniques de graissage et lubrification du matériel de lutte intégrée 	<p>Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>

4.6. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> - La communication professionnelle écrite et/ou orale : supports (fiches de travail, notes, compte-rendu, photos ...), terminologie professionnelle - Les limites d'intervention du Jardinier d'aménagement : éléments relatifs <ul style="list-style-type: none"> • à la zone de travail, aux tâches à réaliser, (impétrants, quantité d'adventices, imprévus, conditions pédologiques et/ou météorologiques ...), • au matériel, aux consommables, carburants, fournitures, produits ... • dans le cadre de la lutte intégrée 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utiliser les supports de communication spécifiques à l'entreprise ❖ Signaler toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... lors des travaux de lutte intégrée ❖ Utiliser la terminologie professionnelle appropriée 	<p>Transmettre ses observations et toute information utile au responsable en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>

4.7. Respecter les règles professionnelles

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
4.7.1. Respecter les règles liées à la sécurité		
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles de sécurité prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation - Les règles de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> • personnelle et collective : les EPI (gants, lunettes de protection ...) et EPC spécifiques aux travaux réalisés • à l'égard du matériel : normes de constructeurs, notices d'emploi • à l'égard des produits : étiquetage et pictogramme de produits dangereux, notices d'emploi - Les interventions en cas d'accidents : principes élémentaires (veiller à la sécurité, établir le bilan de la victime, appeler les secours) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les sources de danger (matériel, produits, zone de travail ...) ❖ Appliquer les mesures de protection individuelle et collective ❖ Interpréter les consignes, notices d'emploi, étiquetages (pictogrammes ...) ... ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors du transport (arrimage ...), de l'utilisation, du stockage... du matériel ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors de l'utilisation, du stockage ... des produits ❖ Réagir adéquatement en cas d'accident 	Respecter les règles professionnelles en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
4.7.2. Respecter les règles liées à l'hygiène		
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles d'hygiène prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière d'hygiène 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
4.7.3. Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention		
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles d'ergonomie et de manutention : principes de base adaptés aux travaux à réaliser 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention (port et transfert de charges, utilisation du matériel ...) 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
4.7.4. Respecter les règles liées à la protection de l'environnement		
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement : tri et évacuation des déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ... - L'approche par écosystème : définition, objectifs - La législation en matière de produits phytopharmaceutiques 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement ❖ Respecter les interactions dans les écosystèmes ❖ Appliquer la législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolice P1) 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.

(Phytolice P1 : objectifs, contenus).	❖ Appliquer les règles de traçabilité (compléter le carnet de suivi)	
4.7.5. Gérer son temps de travail		
- L'organisation du travail dans le respect des consignes. - Les délais impartis.	❖ Organiser le travail dans le respect des consignes ❖ Réaliser les travaux dans les délais impartis	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.

GLOSSAIRE :

- **Approche écosystémique ou approche par écosystème** : méthode de gestion où les terres, l'eau et les ressources vivantes sont intégrées pour favoriser la conservation et l'utilisation durable et soutenable des ressources naturelles, afin de respecter les interactions dans les écosystèmes dont l'être humain dépend. En résumé, toutes les parties d'un écosystème sont liées, il faut donc tenir compte de chacune d'entre elles.
- **Carburant** : diesel, essence, mélanges ... ainsi que les huiles adaptées aux différents types de moteurs (2 T, 4 T ...) rencontrés en matériel mécanique de jardinier d'entretien
- **Consommables** : pièces d'usure rapide (lames, ...)
- **Fournitures** : éléments, accessoires nécessaires à la réalisation des tâches. Ex. : accessoires de plantation (tuteur, drain, protection rongeurs, protection climatique, palissage ...), de taille (tuteurs, grillages, ficelle, ligatures piquets ...), de lutte intégrée (pièges, auxiliaires ...) ...
- **Lutte intégrée** : suivant Directive 2009/128/CE : La lutte intégrée consiste en « la prise en considération attentive de TOUTES LES METHODES DE PROTECTION DES PLANTES DISPONIBLES et, par conséquent, l'intégration des mesures appropriées qui découragent le développement des populations d'organismes nuisibles et maintiennent le recours aux produits phytopharmaceutiques et à d'autres types d'interventions à des niveaux justifiés des points de vue économique et environnemental, et réduisent ou limitent au maximum les risques pour la santé humaine et l'environnement. La lutte intégrée contre les ennemis des cultures privilégie la croissance de cultures saines en veillant à perturber le moins possible les agro-écosystèmes et encourage les mécanismes naturels de lutte contre les ennemis des cultures. »
- **Machine / Outils mécaniques** : matériel mécanique
- **Maladie** : ici, utilisé comme terme général reprenant les affections physiologiques / fongiques / bactériennes / virales ...
- **Outillage / Outils** : matériel manuel
- **Végétaux à identifier** : l'UAA4 du *Profil formation* du Jardinier d'aménagement couvre un minimum de 105 végétaux à identifier répartis comme suit :
 - Min 40 Herbacés ornementaux
 - Min 40 Ligneux ornementaux
 - Min 10 Ligneux fruitiers
 - Min 15 Adventices (dont 3 invasives)

UAA 5	Réaliser l'entretien (occasionnel et régulier) d'une pelouse / d'une prairie fleurie- Entretenir le sol
--------------	--

Activités-clés du profil métier	AC1 : Réaliser les travaux de préparation, d'amélioration et d'entretien du sol AC2 : Entretien d'une pelouse/prairie fleurie
Exigences transversales	Respecter les règles professionnelles

5.1. Préparer son poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
5.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - Le matériel de travaux d'entretien du sol : types (matériel manuel et mécanique), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Le matériel de travaux d'entretien de pelouse / de prairie fleurie : types (matériel manuel et mécanique), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Les consommables : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode d'utilisation - Les carburants : types, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de matériel, consommables, carburants à emporter) de travaux <ul style="list-style-type: none"> - d'entretien du sol - d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie ❖ Identifier le matériel, les consommables, les carburants nécessaires aux travaux <ul style="list-style-type: none"> - d'entretien du sol - d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie ❖ Vérifier le bon état du matériel de travaux <ul style="list-style-type: none"> - d'entretien du sol - d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie ❖ Ranger le matériel, les carburants, les consommables <ul style="list-style-type: none"> - d'entretien du sol - d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie (selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...) ❖ Emporter le matériel, les carburants, les consommables sur la zone de travaux <ul style="list-style-type: none"> - d'entretien du sol - d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie 	Préparer son poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires

5.1.2. Préparer les fournitures, les produits		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - Les fournitures et produits d'entretien du sol : types (fertilisant, paillage, amendement ...), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Les fournitures et produits d'entretien de pelouse / de prairie fleurie : types (pour regarnir / sursemer, fertiliser / amender ...), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de fournitures à emporter) de travaux <ul style="list-style-type: none"> - d'entretien du sol - d'entretien d'une pelouse ou d'une prairie fleurie ❖ Identifier les fournitures et produits nécessaires aux travaux <ul style="list-style-type: none"> - d'entretien du sol - d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie ❖ Ranger les fournitures et produits <ul style="list-style-type: none"> - d'entretien du sol - d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie (selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...) ❖ Emporter les fournitures et produits sur la zone de travaux <ul style="list-style-type: none"> - d'entretien du sol - d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires</p>
5.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux		
<ul style="list-style-type: none"> - Les croquis / schémas d'entretien et d'aménagement paysager : définition, utilité, composants, symboles ... - La sécurisation de la zone de travail : définition, utilité, matériel et procédures (signalisation, protection ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder un croquis / un schéma d'entretien et d'aménagement paysager ❖ Situer la zone de travail ❖ Repérer tout élément pouvant présenter un danger pour soi-même ou pour autrui (impétrants signalés, piquets béton, objets divers, habitations ... tierces personnes, circulation routière ...) ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires</p>

5.2. Entretenir le sol		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
5.2.1. Réaliser un bêchage d'entretien du sol		
- Le bêchage d'entretien du sol : <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) • conditions météorologiques • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente) ❖ Régler les outils et machines de bêchage d'entretien ❖ Appliquer la technique appropriée de bêchage d'entretien du sol ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de bêchage d'entretien du sol 	C.32.. Entretenir le sol en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.
5.2.2. Biner / Griffier / Sarcler		
- Le binage, le griffage, le sarclage : <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) • conditions météorologiques • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente) ❖ Régler les outils et machines de binage, griffage, sarclage ❖ Appliquer la technique appropriée de binage ❖ Appliquer la technique appropriée de griffage ❖ Appliquer la technique appropriée de sarclage ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de binage, griffage, sarclage 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires
5.2.3. Arroser		
- L'arrosage : <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) • conditions météorologiques • techniques : types, conditions d'application, nature 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente) ❖ Régler les outils et machines d'arrosage ❖ Appliquer la technique appropriée d'arrosage ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel d'arrosage 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires

et ordre chronologique des étapes <ul style="list-style-type: none"> matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 		
5.2.4. Pailler		
- Le paillage : <ul style="list-style-type: none"> définition, objectifs conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) conditions météorologiques techniques : types, conditions d'application, épaisseur minimale, nature et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte des conditions pédoclimatiques Appliquer la technique appropriée de paillage Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel manuel de paillage 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires
5.2.5. Tracer les bords		
- Le tracé des bords d'une parcelle : <ul style="list-style-type: none"> définition, objectifs (délimiter après piquetage déjà réalisé ou sur une parcelle existante) techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte des conditions pédoclimatiques Régler les outils et machines de réalisation de tracé des bords d'une parcelle Appliquer la technique appropriée de réalisation de tracé des bords d'une parcelle Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de réalisation de tracé des bords d'une parcelle 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires
5.3. Réaliser l'entretien régulier d'une pelouse / d'une prairie fleurie		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
5.3.1. Tondre		
- La tonte : <ul style="list-style-type: none"> définition, objectifs conditions météorologiques techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel mécanique : types, dénomination, utilité, 	<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte des conditions climatiques Régler les outils et machines de tonte Appliquer la technique appropriée de tonte Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de tonte 	Réaliser l'entretien régulier d'une pelouse / d'une prairie fleurie en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des simulations similaires.

caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation		
5.3.2. Faucher / Débroussailler		
- Le fauchage / débroussaillage <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs • conditions pédologiques (humidité) • conditions météorologiques • techniques : types, conditions d'application (végétaux ...), nature et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Régler les outils et machines de fauchage / débroussaillage ❖ Appliquer la technique appropriée de fauchage / débroussaillage ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de fauchage / débroussaillage 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des simulations similaires.
5.3.3. Assurer les finitions		
- Les finitions de pelouse / de prairie fleurie : <ul style="list-style-type: none"> • types : traçage des bords au coupe-bordure, aspiration, soufflage, ratissage • définition, objectifs • conditions météorologiques • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation - Les bordures inertes : types, caractéristiques, modes de remplacement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions climatiques ❖ Régler les outils et machines de finition de pelouse / de prairie fleurie ❖ Appliquer les techniques appropriées de finition de pelouse / de prairie fleurie ❖ Réaligner / Redresser des bordures inertes et les tuteurs en place ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de finition de pelouse / de prairie fleurie 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des simulations similaires.

5.4. Réaliser l'entretien occasionnel d'une pelouse / d'une prairie fleurie

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
5.4.1. Restaurer des dégâts localisés provoqués par le climat, les taupes, les sangliers ...		
- Le traitement des dégâts localisés d'une pelouse / d'une prairie fleurie : <ul style="list-style-type: none"> • objectif (restauration des surfaces du sol abîmé dans leur état initial) • conditions pédologiques (notions de base de 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Régler les outils et machines de restauration des surfaces abîmées ❖ Utiliser les types et quantités de fournitures / produits appropriés de restauration des surfaces abîmées 	Réaliser l'entretien occasionnel d'une pelouse / d'une prairie fleurie en toute autonomie d'exécution dans le respect des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.

<p>texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité)</p> <ul style="list-style-type: none"> • conditions météorologiques • techniques : types (nivellement, remise à niveau, placage, semis ... localisés), conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation • fournitures / produits 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer la technique appropriée de restauration des surfaces abîmées ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de restauration des surfaces abîmées 	
5.4.2. Regarnir / Sursemer		
<p>- Regarnissage / Sursemis de pelouse / de prairie fleurie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • définitions, objectifs • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) • conditions météorologiques • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation • fournitures / produits 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Régler les outils et machines de regarnissage / sursemis ❖ Utiliser les types et quantités de fournitures / produits appropriés de regarnissage / sursemis ❖ Appliquer la technique appropriée de regarnissage / sursemis ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel regarnissage / sursemis 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>
5.4.3. Rouler		
<p>- Le roulage d'une pelouse / d'une prairie fleurie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, humidité) • conditions météorologiques • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation • 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente) ❖ Régler les outils et machines de roulage ❖ Appliquer la technique appropriée de roulage ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de roulage 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>

5.4.4. Arroser		
- L'arrosage d'une pelouse / d'une prairie fleurie : <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) • conditions météorologiques • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente) ❖ Régler les outils et machines d'arrosage ❖ Appliquer la technique appropriée d'arrosage ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel d'arrosage 	En toute autonomie d'exécution dans le respect des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.
5.4.5. Scarifier		
- La scarification d'une pelouse / d'une prairie fleurie : <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs (défeutrage, démoussage, pH ...) • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, vie du sol, température, humidité) • conditions météorologiques • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Régler les outils et machines de scarification ❖ Appliquer la technique appropriée de scarification ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de scarification 	En toute autonomie d'exécution dans le respect des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.
5.4.6. Amender / Fertiliser une pelouse / une prairie fleurie		
- Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - L'amendement / fertilisation d'une pelouse / d'une prairie fleurie : <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) • conditions météorologiques • techniques : types, conditions d'application, nature, époque et ordre chronologique des étapes 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes d'amendement et de fertilisation ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Appliquer les consignes d'amendement / de fertilisation ❖ Régler les outils et machines d'amendement / de fertilisation ❖ Doser les produits d'amendement / de fertilisation ❖ Appliquer la technique appropriée d'amendement / de fertilisation ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements 	En toute autonomie d'exécution dans le respect des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.

<ul style="list-style-type: none"> matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation produits : types, utilité, caractéristiques, dosage (calcul de surface, unités de mesure, règle de trois), conditions et mode d'utilisation 	du matériel d'amendement / de fertilisation	
---	---	--

5.5. Nettoyer et ranger le poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
5.5.1. Nettoyer le matériel		
- Le nettoyage du matériel d'entretien du sol et d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie : <ul style="list-style-type: none"> techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation produits : types, utilité, caractéristiques, conditions et mode d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier le matériel et les produits de nettoyage ❖ Appliquer la technique de nettoyage appropriée du matériel d'entretien du sol et d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie 	Nettoyer et ranger le poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
5.5.2. Ranger le matériel et les fournitures		
- Le rangement du matériel, des consommables, des fournitures et des produits d'entretien du sol et d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie : procédures	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les procédures de rangement du matériel, des consommables, des fournitures et des produits d'entretien du sol et d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie dans le respect des consignes de l'entreprise 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
5.5.3. Assurer la propreté de la zone de travail		
- La propreté de la zone de travail (esthétique, hygiène, respect de l'environnement ...) : déchets (types, mode de gestion), procédures	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les différents types de déchets ❖ Trier et évacuer les déchets 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
5.5.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol		
- Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - La sécurisation de la zone de travail : utilité, matériel, procédures	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes de sécurisation de la zone de travail ❖ Identifier le matériel de sécurisation de la zone de travail ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation de la zone de travail 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires

5.6. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
5.6.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur - Effectuer le graissage et la lubrification du matériel - Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier		
<ul style="list-style-type: none"> - Le matériel (manuel, mécanique) de travaux d'entretien du sol : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus - Les travaux d'entretien et de maintenance de 1^{er} niveau du matériel de travaux d'entretien du sol et d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie : <ul style="list-style-type: none"> • types (contrôles, réglages, graissage, lubrification, aiguisage, montage et démontage d'éléments accessibles sans outillage spécifique ...) • fréquences, procédures, technique, matériel, produits, consignes (du constructeur, de l'entreprise) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes d'entretien et de maintenance du matériel (manuel, mécanique) de travaux d'entretien du sol et d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie ❖ Appliquer les techniques de démontage et montage d'éléments accessibles sans outillage particulier ❖ Appliquer les techniques de contrôle et de réglages simples du matériel de travaux d'entretien du sol et d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie ❖ Appliquer les techniques de graissage et lubrification du matériel de travaux d'entretien du sol et d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie 	Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires

5.7. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> - La communication professionnelle écrite et/ou orale : supports (fiches de travail, notes, compte-rendu, photos...), terminologie professionnelle - Les limites d'intervention du Jardinier d'entretien : éléments relatifs <ul style="list-style-type: none"> • à la zone de travail, aux tâches à réaliser, (impétrants, imprévus, conditions pédologiques et/ou météorologiques ...) • au matériel, aux consommables, carburants, fournitures, produits <p>dans le cadre de l'entretien du sol et d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utiliser les supports de communication spécifiques à l'entreprise ❖ Signaler toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... lors de travaux d'entretien du sol et d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie ❖ Utiliser la terminologie professionnelle appropriée 	Transmettre ses observations et toute information utile au responsable en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.

5. 8. Respecter les règles professionnelles

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
5.8.1. Respecter les règles liées à la sécurité		
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles de sécurité prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation - Les règles de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> • personnelle et collective : les EPI (gants, lunettes de protection ...) et EPC spécifiques aux travaux réalisés • à l'égard du matériel : normes de constructeurs, notices d'emploi • à l'égard des produits : étiquetage et pictogramme de produits dangereux, notices d'emploi - Les interventions en cas d'accidents : principes élémentaires (veiller à la sécurité, établir le bilan de la victime, appeler les secours) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les sources de danger (matériel, produits, zone de travail ...) ❖ Appliquer les mesures de protection individuelle et collective ❖ Interpréter les consignes, notices d'emploi, étiquetages (pictogrammes ...) ... ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors du transport (arrimage ...), de l'utilisation, du stockage... du matériel ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors de l'utilisation, du stockage ... des produits ❖ Réagir adéquatement en cas d'accident 	Respecter les règles professionnelles en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
5.8.2. Respecter les règles liées à l'hygiène		
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles d'hygiène prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière d'hygiène 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
5.8.3. Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention		
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles d'ergonomie et de manutention : principes de base adaptés aux travaux à réaliser 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention (port et transfert de charges, utilisation du matériel ...) 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
5.8.4. Respecter les règles liées à la protection de l'environnement		
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement : tri et évacuation des déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ... - L'approche par écosystème : définition, objectifs - La législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolice P1 : objectifs, contenus). 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement ❖ Respecter les interactions dans les écosystèmes ❖ Appliquer la législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolice P1) ❖ Appliquer les règles de traçabilité (compléter le carnet de 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.

	suivi)	
5.8.5. Gérer son temps de travail		
<ul style="list-style-type: none"> - L'organisation du travail dans le respect des consignes. -Les délais impartis. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Organiser le travail dans le respect des consignes ❖ Réaliser les travaux dans les délais impartis 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.

GLOSSAIRE EVENTUEL :

- **Approche écosystémique ou approche par écosystème** : méthode de [gestion](#) où les terres, l'eau et les ressources vivantes sont intégrées pour favoriser la conservation et l'utilisation durable et soutenable des [ressources naturelles](#), afin de respecter les [interactions](#) dans les [écosystèmes](#) dont l'être humain dépend. En résumé, toutes les parties d'un [écosystème](#) sont liées, il faut donc tenir compte de chacune d'entre elles.
- **Carburant** : diesel, essence, mélanges ... ainsi que les huiles adaptées aux différents types de moteurs (2 T, 4 T ...) rencontrés en matériel mécanique de jardinier d'entretien
- **Consommables** : pièces d'usure rapide (lames, ...)
- **Fournitures** : éléments, accessoires nécessaires à la réalisation des tâches. Ex. : accessoires de plantation (tuteur, drain, protection rongeurs, protection climatique, palissage ...), de taille (tuteurs, grillages, ficelle, ligatures piquets ...), de lutte intégrée (pièges, auxiliaires ...) ...
- **Lutte intégrée** : suivant Directive 2009/128/CE : La lutte intégrée consiste en « la prise en considération attentive de TOUTES LES METHODES DE PROTECTION DES PLANTES DISPONIBLES et, par conséquent, l'intégration des mesures appropriées qui découragent le développement des populations d'organismes nuisibles et maintiennent le recours aux produits phytopharmaceutiques et à d'autres types d'interventions à des niveaux justifiés des points de vue économique et environnemental, et réduisent ou limitent au maximum les risques pour la santé humaine et l'environnement. La lutte intégrée contre les ennemis des cultures privilégie la croissance de cultures saines en veillant à perturber le moins possible les agro-écosystèmes et encourage les mécanismes naturels de lutte contre les ennemis des cultures. »
- **Machine / Outils mécaniques** : matériel mécanique
- **Outillage / Outils** : matériel manuel

Troisième partie

Eléments disciplinaires nécessaires à l'exercice du métier¹⁵.

L'enseignement qualifiant est composé d'une formation optionnelle, mais aussi d'une formation commune (cours de formation générale pour la plupart).

C'est en invitant les professeurs de cours de formation générale à parcourir les unités d'acquis d'apprentissage et à se concerter avec leurs collègues des cours techniques et pratiques qu'on obtiendra une mise en valeur légitime de ces cours en leur adjoignant du sens.

La séparation des matières, si elle est indispensable pour construire des savoirs, n'est cependant pas représentative des réalités rencontrées.

L'ensemble des cours de la formation commune et de la formation optionnelle vise les objectifs établis par le décret « Missions ».

Les compétences relatives aux cours de formation générale et nécessaires dans les cours techniques et pratiques sont, assez souvent, supposées acquises bien plus tôt dans la formation. Il n'empêche qu'il sera utile de les réactiver ici, encourageant ainsi une formation en spirale.

De plus, on voit souvent les programmes insister sur la mise en situation qui doit renvoyer vers une situation problème significative illustrée par des contextes qui donnent du sens. Il serait aberrant de ne pas se servir des contextes professionnels pour mettre les programmes en œuvre. L'équipe éducative trouvera ici des occasions pour susciter l'intérêt des élèves.

¹⁵ Cette partie doit être retravaillée par des groupes de travail vu l'arrivée de nouveaux référentiels et le passage de la CPU en 456.

Quatrième partie

Profil d'Evaluation des unités d'acquis d'apprentissage

Ce profil de certification (PC) a été établi sur base du profil de formation (PF) « **Jardinier(e) d'entretien** » produit par le SFMQ.

Vous retrouverez ci-dessous un tableau récapitulatif qui reprend **le nombre d'attestations** de validation à délivrer.

Il y aura lieu de décerner **cinq attestations** de validation au total pour l'obtention du Certificat de qualification « **Jardinier(e) d'entretien de parcs et de jardins** ».

UAA 1	1 Attestation	Préparer, améliorer le sol – Planter des végétaux herbacés ornementaux
UAA 3	1 Attestation	Maîtriser la végétation en printemps/été – Lutter contre les adventices et invasives
UAA 2	1 Attestation	Maîtriser la végétation en automne/hiver – Soigner les blessures importantes de végétaux ligneux
UAA 4 Flottante	1 Attestation	Lutter contre les maladies, les parasites et autres nuisibles
UAA 5	1 Attestation	Réaliser l'entretien (occasionnel et régulier) d'une pelouse/ d'une prairie fleurie

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA1 :
Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :
- Tâches attendues :

- Ameubler le sol de manière mécanique, en vue de l'implantation d'un massif de plantes herbacées ornementales
- Amender et/ou fertiliser le sol de manière mécanique, en vue de l'implantation d'un massif de plantes herbacées
- Planter un massif de plantes herbacées ornementales
- Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel mécanique de préparation du sol

- Mise en situation :

- Situation réelle « pratique » (intra ou extra muros) pour toutes les tâches

- Complexité :

- Surfaces minimales à traiter : 10 m² à ameubler – 2 m² à amender et/ou fertiliser – 4 m² à planter
- Diversité des plantes à mettre en place : Minimum 5 genres différents (c-à-d différents par les distances de plantation, les profondeurs de plantation, les accessoires utilisés ...)
- Minimum 2 opérations de maintenance de premier niveau du matériel mécanique de préparation du sol
- Transmission de toutes observations et informations utiles au responsable

- Autonomie : Autonomie d'exécution des tâches dans le respect

- des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable
- des règles professionnelles (sécurité, hygiène, ergonomie/manutention, environnement, gestion du temps)

- Temps de réalisation :

- A fixer par l'OEF

- Conditions de réalisation : à fournir à l'apprenant :

- L'équipement, les machines et l'outillage adéquat (cf. COPROFOR-05 pour l'UAA1)
- Les engrais, amendements et plantes herbacées ornementales en quantité utile
- Les consignes écrites et/ou orales utiles à la bonne réalisation des tâches

Remarque : Les éléments critiques de contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. :

CRITERES INCONTOURNABLES ¹⁶	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES ¹	Réussite de l'IG ¹⁷ Oui/Non
Critère 1 : Cohérence de la démarche	1.1. Les consignes utiles sont décodées et appliquées	
	1.2. Les techniques / modes opératoires adaptés sont identifiés / appliqués	
	1.3. Le réglage des machines est approprié – L'utilisation des machines et outils est adéquate	
Critère 2 : Conformité de production	2.1. Le sol est ameubli et amélioré	
	2.2. Le massif de plantes est conforme aux consignes	
	2.3. Les opérations de maintenance sont conformes à l'usage	
	2.4. L'ensemble des tâches est effectué dans les délais impartis	
Critère 3 : Respect des règles	3.1. Les règles d'hygiène et de sécurité sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard	
	3.2. Les règles de protection de l'environnement sont appliquées	
Critère 4 : Adéquation de la communication	4.1. Les supports de communication spécifiques à l'entreprise sont utilisés de manière appropriée	
	4.2. Les observations et informations utiles sont transmises au responsable à l'aide d'une terminologie professionnelle	

Commentaires : Pistes de décomposition des indicateurs :

- 1.1 Décodage de croquis/schéma/document = Identification de zones de travail –Identification et préparation de types et quantité de matériel, consommables, carburants, fournitures, produits, plantes herbacées ...
- 2.1 Ameublissement : prise en compte des conditions pédoclimatiques et du relief, ameublissement homogène sur une profondeur adéquate
- 2.1 Amendement/Fertilisation : prise en compte des conditions pédoclimatiques, dosages respectés, engrais et amendements répartis efficacement (quantité et uniformité) ...
- 2.2 Végétaux identifiés, écarts par rapport au bon aspect sanitaire et morphologique repérés, précautions et soins aux plantes adaptés aux conditions pédoclimatiques, répartition de plantes respectée, distances de plantation respectées, mise en place d'accessoires appropriée ...
- 2.3 Contrôles, réglages, graissage, lubrification, démontage/montage réalisés dans le respect des consignes du constructeur et de l'entreprise
- 3.1 Matériel nettoyé, matériel / fournitures / consommables / produits rangés - zone de travail sécurisée ... - tenue professionnelle adaptée (EPI ...) ...
- 3.2 Déchets triés, évacués ...
- 4.2 Toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... lors des travaux de préparation/amélioration du sol, de plantation des végétaux

¹⁶ **Les conditions de réussite** sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation S.F.M.Q. :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

¹⁷ **Le seuil de réussite** est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés en page 1.

UAA3 :	MAITRISER LA VEGETATION EN PRINTEMPS / ETE – LUTTER CONTRE LES ADVENTICES ET INVASIVES
---------------	---

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA3 :

Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :

- **Tâches attendues :**
 - Pratiquer les opérations de taille adéquate sur des arbustes à floraison printanière et/ou estivale – Pratiquer les opérations de taille en vert
 - Relever les écarts éventuels dans l'aspect de « bonne santé » des végétaux
 - Appliquer une pulvérisation herbicide dans un massif d'arbustes ornementaux
- **Mise en situation :**
 - Situation réelle « pratique » (intra ou extra muros) pour toutes les tâches ET/OU Analyse de cas pour les observations d'anomalies
- **Complexité :**
 - Identification des plantes avant de réaliser les opérations de taille, de soins ...
 - Taille : Minimum 2 arbustes de genres différents – Taille en vert : Minimum 1 arbuste fruitier et 1 arbuste ornemental
 - Surface à pulvériser : Minimum 20 m²
 - Calcul et préparation de la quantité de produit commercial d'herbicide à utiliser – Respect des exigences de Phytolice P1
 - Transmission de toutes observations et informations utiles au responsable
- **Autonomie :** Autonomie d'exécution des tâches en toute autonomie dans le respect
 - des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable
 - des règles professionnelles (sécurité, hygiène, ergonomie/manutention, environnement, gestion du temps)
- **Temps de réalisation :**
 - A fixer par l'OEF
- **Conditions de réalisation :** à fournir à l'apprenant :
 - L'équipement, les machines et l'outillage adéquat (cf. COPROFOR-05 pour l'UAA3)
 - Différents végétaux parmi lesquels les végétaux à tailler – Le produit commercial herbicide à pulvériser (avec notice d'emploi)
 - Les consignes écrites et/ou orales utiles à la bonne réalisation des tâches

Remarque : Les éléments critiques de contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. :

CRITERES INCONTOURNABLES ¹⁸	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES ¹	Réussite de l'IG ¹⁹ Oui/Non
Critère 1 : Cohérence de la démarche	1.1. Les consignes utiles sont décodées et appliquées	
	1.2. Les végétaux sont identifiés – Les techniques / modes opératoires de taille adaptées aux plantes sont identifiés / appliqués	
	1.3. Le réglage des machines/outils de taille et pulvérisation (étalonnage) est approprié – L'utilisation des machines et outils est adéquate	
Critère 2 : Conformité de production	2.1. Les végétaux sont taillés dans le respect de leur intérêt ornemental et/ou fruitier	
	2.2. Les écarts dans la bonne santé des végétaux sont repérés	
	2.3. Le produit commercial herbicide est réparti de manière adéquate	
	2.4. L'ensemble des tâches est effectué dans les délais impartis	
Critère 3 : Respect des règles	3.1. Les règles d'hygiène sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard	
	3.2. Les règles de sécurité sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard	
	3.3. Les règles de protection de l'environnement sont appliquées	
Critère 4 : Adéquation de la communication	4.1. Les supports de communication spécifiques à l'entreprise sont utilisés de manière appropriée	
	4.2. Les observations et informations utiles sont transmises au responsable à l'aide d'une terminologie professionnelle	

Commentaires : Pistes de décomposition des indicateurs :

- 1.1 Décodage de croquis/schéma/document = Identification de zones de travail – Identification et préparation de types et quantité de matériel, consommables, carburants, fournitures, produits ... - 1.2 Identification des végétaux sur base de la connaissance de la nomenclature (type, dénomination, caractéristiques principales) ...
- 2.1 Taille d'entretien et taille fruitière : caractère ornemental favorisé, production fruitière favorisée, volumes réduits et régularisés ...
- 2.2 Eléments d'observation des végétaux : croissance, état des tissus, coloration ...
- 2.3 Produit herbicide : dosage approprié, prise en compte des conditions climatiques, prescrits de Phytolice P1 appliqués, pulvérisation adaptée en quantité et uniformité ...
- 3.1 Matériel nettoyé, matériel / fournitures / consommables / produits ... rangés de manière adéquate (produits dans armoire phyto ...) ...
- 3.2 Zone de travail sécurisée, EPI/EPC/Equipements de travail en hauteur utilisés selon la réglementation en vigueur ...
- 3.3 Déchets triés, évacués ...- prescrits de Phytolice P1 appliqués ...
- 4.2 Toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... aux anomalies/écarts quantitatifs et qualitatifs dans la flore adventice et invasive ... lors des travaux de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée

¹⁸ **Les conditions de réussite** sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation S.F.M.Q. :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

¹⁹ **Le seuil de réussite** est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés en page 1.

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA2 :
Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :
- Tâches attendues :

- Pratiquer les opérations de taille d'entretien, manuelles et mécaniques, sur une haie et sur des arbustes d'ornement
- Pratiquer les opérations de taille fruitière sur une variété commerciale d'arbre fruitier et de petit fruit
- Relever les écarts éventuels dans l'aspect de « bonne santé » des végétaux - Soigner les blessures importantes rencontrées lors des opérations de taille

- Mise en situation :

- Situation réelle « pratique » (intra ou extra muros) pour toutes les tâches ET/OU Analyse de cas pour les observations d'anomalies et les soins aux blessures

- Complexité :

- Identification des plantes avant de réaliser les opérations de taille, de soins ...
- Taille d'entretien : Haie de 1,5m à 2m de hauteur, de Minimum 6m de longueur – Minimum 4 arbustes d'ornement de genres différents
- Taille fruitière : Minimum 2 arbustes fruitiers et 2 petits fruits
- Transmission de toutes observations et informations utiles au responsable

- Autonomie : Autonomie d'exécution des tâches en toute autonomie dans le respect

- des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable
- des règles professionnelles (sécurité, hygiène, ergonomie/manutention, environnement, gestion du temps)

- Temps de réalisation :

- A fixer par l'OEF

- Conditions de réalisation : à fournir à l'apprenant :

- L'équipement, les machines et l'outillage adéquat (cf. COPROFOR-05 pour l'UAA2)
- Différents végétaux parmi lesquels les végétaux à tailler – Le produit nécessaire au traitement des plaies importantes
- Les consignes écrites et/ou orales utiles à la bonne réalisation des tâches

Remarque : Les éléments critiques de contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. :

CRITERES INCONTOURNABLES ²⁰	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES ¹	Réussite de l'IG ²¹ Oui/Non
Critère 1 : Cohérence de la démarche	1.1. Les consignes utiles sont décodées et appliquées	
	1.2. Les végétaux sont identifiés – Les techniques / modes opératoires de taille adaptées aux plantes sont identifiés / appliqués	
	1.3. Le réglage des machines est approprié – L'utilisation des machines et outils est adéquate	
Critère 2 : Conformité de production	2.1. Les végétaux sont taillés dans le respect de leur intérêt ornemental et/ou fruitier	
	2.2. Les écarts dans la bonne santé des végétaux sont repérés	
	2.3. Les soins aux plaies importantes sont appropriés	
	2.4. L'ensemble des tâches est effectué dans les délais impartis	
Critère 3 : Respect des règles	3.1. Les règles d'hygiène sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard	
	3.2. Les règles de sécurité sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard	
	3.3. Les règles de protection de l'environnement sont appliquées	
Critère 4 : Adéquation de la communication	4.1. Les supports de communication spécifiques à l'entreprise sont utilisés de manière appropriée	
	4.2. Les observations et informations utiles sont transmises au responsable à l'aide d'une terminologie professionnelle	

Commentaires : Pistes de décomposition des indicateurs :

- 1.1 Décodage de croquis/schéma/document = Identification de zones de travail – Identification et préparation de types et quantité de matériel, consommables, carburants, fournitures, produits ...
- 1.2 Identification des végétaux sur base de la connaissance de la nomenclature (type, dénomination, caractéristiques principales) ...
- 2.1 Taille d'entretien et taille fruitière : caractère ornemental favorisé, production fruitière favorisée, volumes réduits et régularisés ...
- 2.2 Eléments d'observation des végétaux : croissance, état des tissus, coloration ...
- 2.3 Prise en compte des conditions climatiques, prescrits de Phytolice P1 appliqués, curetage/badigeonnage/... adaptés
- 3.1 Matériel nettoyé, matériel / fournitures / consommables / produits rangés
- 3.2 Zone de travail sécurisée, EPI/EPC/Equipements de travail en hauteur utilisés selon la réglementation en vigueur ...
- 3.3 Déchets triés, évacués ...- prescrits de Phytolice P1 appliqués ...
- 4.2 Toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... lors des travaux de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux

²⁰ **Les conditions de réussite** sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation S.F.M.Q. :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

²¹ **Le seuil de réussite** est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés en page 1.

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA4 :

Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :

- **Tâches attendues :**
 - Appliquer une pulvérisation insecticide ou fongicide dans un massif d'arbustes ornementaux ou dans une plantation fruitière
 - Appliquer les règles de prophylaxie
- **Mise en situation :**
 - Situation réelle « pratique » (intra ou extra muros) pour toutes les tâches
 - Analyse de cas pour le calcul de la solution insecticide ou fongicide à pulvériser
- **Complexité :**
 - Surface à traiter : Minimum 20m² de massif ou Min 5m de ligne fruitière
 - Calcul et préparation de la quantité de produit commercial d'insecticide ou de fongicide à utiliser - Respect des exigences de Phytolice P1
 - Transmission de toutes observations et informations utiles au responsable
- **Autonomie :** Autonomie d'exécution des tâches en toute autonomie dans le respect
 - des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable
 - des règles professionnelles (sécurité, hygiène, ergonomie/manutention, environnement, gestion du temps)
- **Temps de réalisation :**
 - A fixer par l'OEF
- **Conditions de réalisation :** à fournir à l'apprenant :
 - L'équipement, les machines et l'outillage adéquat (cf. COPROFOR-05 pour l'UAA4)
 - Massif d'arbustes ou ligne fruitière – Le produit commercial insecticide ou fongicide à pulvériser (avec notice d'emploi)
 - Les consignes écrites et/ou orales utiles à la bonne réalisation des tâches

Remarque : Les éléments critiques de contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. :

CRITERES INCONTOURNABLES ²²	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES ¹	Réussite de l'IG ²³ Oui/Non
Critère 1 : Cohérence de la démarche	1.1. Les consignes utiles sont décodées et appliquées	
	1.2. La méthode de calcul de solution d'insecticide ou fongicide est adéquate – Les techniques / modes opératoires de pulvérisation sont identifiés / appliqués	
	1.3. Le réglage des machines/outils de pulvérisation (étalonnage) est approprié – L'utilisation des machines et outils est adéquate	
Critère 2 : Conformité de production	2.1. Le produit commercial insecticide ou fongicide est réparti de manière adéquate	
	2.2. Les règles de prophylaxie sont appliquées	
	2.3. L'ensemble des tâches est effectué dans les délais impartis	
Critère 3 : Respect des règles	3.1. Les règles d'hygiène et de sécurité sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard	
	3.2. Les règles de protection de l'environnement sont appliquées	
Critère 4 : Adéquation de la communication	4.1. Les supports de communication spécifiques à l'entreprise sont utilisés de manière appropriée	
	4.2. Les observations et informations utiles sont transmises au responsable à l'aide d'une terminologie professionnelle	

Commentaires : Pistes de décomposition des indicateurs :

- 1.1 Décodage de croquis/schéma/document = Identification de zones de travail – Identification et préparation de types et quantité de matériel, consommables, carburants, fournitures, produits ...
- 2.1 Pulvérisation adaptée en quantité et uniformité, prise en compte des conditions climatiques, prescrits de Phytolice P1 appliqués ...
- 3.1 Zone de travail sécurisée, EPI/EPC utilisés ... Matériel nettoyé, matériel / fournitures / consommables / produits ... rangés de manière adéquate (produits dans armoire phyto ...) ...
- 3.2 Déchets triés, évacués ...- prescrits de Phytolice P1 appliqués ...
- 4.2 Toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux fournitures, aux produits, à la zone de travail et aux tâches à réaliser (impétrants, quantités d'adventices, imprévus, conditions pédologiques et/ou météorologiques, écarts sanitaires des végétaux ... lors des travaux de lutte intégrée

²² **Les conditions de réussite** sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation S.F.M.Q. :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

²³ **Le seuil de réussite** est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés en page 1.

UAA5 :

**REALISER L'ENTRETIEN (OCCASIONNEL ET REGULIER) D'UNE PELOUSE OU D'UNE PRAIRIE FLEURIE –
ENTRETENIR LE SOL**

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA5 :

Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :

- **Tâches attendues :**

- Entretenir le sol de manière manuelle dans un massif d'arbustes
- Tondre une pelouse – Regarnir, sursemer une pelouse – Scarifier OU Faucher une prairie fleurie
- Réaliser la maintenance de 1^{er} niveau d'une tondeuse thermique.

- **Mise en situation :**

- Situation réelle « pratique » (intra ou extra muros) pour toutes les tâches

- **Complexité :**

- Entretien du sol : binage et/ou bêchage sur Minimum 5 m² – Entretien de pelouse : Tonte d'une surface de Minimum 1 are présentant plusieurs difficultés (relief, présence de plantations / obstacles / objets ...)
- Surface à scarifier OU à faucher : Minimum 20 m²
- Transmission de toutes observations et informations utiles au responsable

- **Autonomie :** Autonomie d'exécution des tâches en toute autonomie dans le respect

- des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable
- des règles professionnelles (sécurité, hygiène, ergonomie/manutention, environnement, gestion du temps)

- **Temps de réalisation :**

- A fixer par l'OEF

- **Conditions de réalisation :** à fournir à l'apprenant :

- L'équipement, les machines et l'outillage adéquat (cf. COPROFOR-05 pour l'UAA5)
- Massif d'arbustes – Pelouse
- Les consignes écrites et/ou orales utiles à la bonne réalisation des tâches

Remarque : Les éléments critiques de contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. :

CRITERES INCONTOURNABLES ²⁴	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES ¹	Réussite de l'IG ²⁵ Oui/Non
Critère 1 : Cohérence de la démarche	1.1. Les consignes utiles sont décodées et appliquées	
	1.2. Les techniques / modes opératoires adaptés sont identifiés / appliqués	
	1.3. Le réglage des machines est approprié – L'utilisation des machines et outils est adéquate	
Critère 2 : Conformité de production	2.1. Le sol du massif d'arbustes est entretenu	
	2.2. La tonte, la scarification ou le fauchage sont conformes aux résultats attendus	
	2.3. Les zones ciblées sont regarnies/sursemées	
	2.4. Les opérations de maintenance sont conformes à l'usage	
	2.5. L'ensemble des tâches est effectué dans les délais impartis	
Critère 3 : Respect des règles	3.1. Les règles d'hygiène et de sécurité sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard	
	3.2. Les règles de protection de l'environnement sont appliquées	
Critère 4 : Adéquation de la communication	4.1. Les supports de communication spécifiques à l'entreprise sont utilisés de manière appropriée	
	4.2. Les observations et informations utiles sont transmises au responsable à l'aide d'une terminologie professionnelle	

Commentaires : Pistes de décomposition des indicateurs :

- 1.1 Décodage de croquis/schéma/document = Identification de zones de travail –Identification et préparation de types et quantité de matériel, consommables, carburants, fournitures, produits...
- 2.1 Entretien du sol : prise en compte des conditions pédoclimatiques et du relief, sol aéré / nettoyé, arrosage si nécessaire ...
- 2.2 Tonte : prise en compte des conditions climatiques, tonte régulière et complète, finitions assurées ... - Scarification : prise en compte des conditions pédoclimatiques, pelouse défeutrée, démoussée ... OU Fauchage : prise en compte des conditions pédoclimatiques, prairie fleurie à hauteur adaptée ...
- 2.3 Zones à traiter : prise en compte des conditions pédoclimatiques, répartition homogène ...
- 2.4 Contrôles, réglages, graissage, lubrification, démontage/montage réalisés dans le respect des consignes du constructeur et de l'entreprise
- 3.1 Matériel nettoyé, matériel / fournitures / consommables / produits rangés - zone de travail sécurisée ...
- 3.2 Déchets triés, évacués ...
- 4.2 Toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... lors des travaux d'entretien du sol et de pelouse

²⁴ **Les conditions de réussite** sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation S.F.M.Q. :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

²⁵ **Le seuil de réussite** est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés en page 1.

Cinquième partie

Profil d'équipement

Remarque : L'ensemble de l'équipement repris ci-dessous est mis à disposition des apprenants au sein de l'établissement d'enseignement ou de formation de l'O.E.F. et/ou dans tout autre lieu d'apprentissage (extra-muros) équipé en conséquence.
En outre, tant les infrastructures que le matériel devront répondre aux normes de sécurité en vigueur.

Profil métier : JARDINIER D'ENTRETIEN	
UAA1	Préparer, améliorer le sol – Planter des végétaux herbacés ornementaux
UAA2	Maîtriser la végétation en automne/hiver – Soigner les blessures importantes de végétaux ligneux
UAA3	Maîtriser la végétation en printemps/été – Lutter contre les adventices et invasives
UAA4	Lutter contre les maladies, les parasites et autres nuisibles
UAA5	Réaliser l'entretien (occasionnel et régulier) d'une pelouse / d'une prairie fleurie – Entretenir le sol

EQUIPEMENT DE BASE					
<i>Profil formation</i>	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5
<u>A. INSTALLATIONS / EQUIPEMENTS</u>					
Surface de sol utile à la préparation du sol	X				
Surface de sol utile à l'entretien du sol					X
Surface utile pour l'entretien occasionnel et régulier d'une pelouse / d'une prairie fleurie					X
Surface de sol utile à la fertilisation/amendement du sol	X				X
Surface de sol utile à la plantation de végétaux herbacés ornementaux	X				
Surface / nombre de plantes utiles à la maîtrise de la végétation en automne-hiver		X			
Surface / nombre de plantes utiles à la maîtrise de la végétation en printemps-été			X		
Surface de sol utile pour appliquer une lutte contre les adventices et invasives			X		
Surface de culture utile pour appliquer une lutte contre les parasites et autres nuisibles				X	
Local stockage (matériel, carburant, consommable, fournitures ...)	X	X	X	X	X
Armoire de stockage produits phyto			X	X	
Zones de stockage/évacuation déchets / boîte de traitement des déchets	X	X	X	X	X

<u>B. MATERIEL/OUTILLAGE</u>					
B1. Travail du sol					
- Outillage à manche pour préparation du sol: bêche(s), pelle(s), croc(s), râteliers, brosse(s), balais, fourche(s), houe(s) ...	X				X
- Outillage à manche pour entretien du sol : bêche(s), pelle(s), croc(s), râteliers, brosse(s), balais, rasette(s), croc(s), dresse-bordure(s), coupe-bordure(s) ...					X
- Brouette(s) (aussi pour transport...)	X	X	X	X	X

- Motoculteur(s), tracteur(s) et ses accessoires	X		X		X
B2. Plantation					
- Outillage à manche: bêche(s), pelle(s) râteaux, brosse(s), balais, brouette(s), plantoir(s) ...	X				
- Accessoires de plantation : tuteurs, liens, protections contre les rongeurs, protection climatique, palissage ...	X				
- Matériel d'arrosage : arrosoir(s), tuyaux	X				
B3. Amélioration du sol					
- Outillage à manche pour amélioration du sol: bêche(s), pelle(s), râteaux, croc(s), fourche(s), brosse(s), balais, brouette(s) ...	X				
- Epandeur(s) d'engrais	X				X
B4. Maîtrise de la végétation et soins aux blessures importantes					
- Tronçonneuse(s)		X	X		
- Outillage de taille : taille-haie(s), sécateur(s) manuel(s) et /ou sur batterie, cisaille(s), ébrancheur(s), scie égoïne(s) ...		X	X		
- Broyeur(s)		X	X		
B5. Lutte contre les adventices et invasives					
- Pulvérisateur(s)			X		
- Désherbeur(s) thermique(s), désherbeur mécanique, débroussailluses, faucille,...			X		
- Bêche(s), pelle(s) râteaux, brosse(s), balais, rasette(s) ...			X		
B6. Lutte contre les maladies, les parasites et autres nuisibles					
- Pulvérisateur(s)				X	
- Arrosoirs(s)				X	
- Petits matériels spécifiques à la protection intégrée envisagée (outils, machines, suivant directives spécifiques...)				X	
B7. Entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie					
- Outillage à manche : bêche(s), pelle(s), croc(s), râteaux, brosse(s), balais, dresse-bordure(s), coupe bordure(s),...					X
- Tondeuse(s) autoportées, tracteur(s) tondeuse(s), tondeuse(s) à conducteur marchant					X
- Débroussailluse(s)		X	X		X
- Souffleur(s), aspirateur(s), rouleau(x)					X
- Aérateur(s), scarificateur(s)					X
- Outillage / matériel d'arrosage					X
B8 : Maintenance / réglage / nettoyage des machines / outils					
- Petit outillage utile à la maintenance de premier niveau du matériel mécanique à utiliser	X	X	X	X	X
- Petit outillage utile au réglage du matériel / des outils du Jardinier	X	X	X	X	X
- Petit matériel / outillage utile au nettoyage des machines / outils du Jardinier (brosse, approvisionnement en eau,...)	X	X	X	X	X
B9 : Sécurité					
- Le matériel utile à la sécurisation de la zone de travail, ruban de signalisation, cônes de signalisation	X	X	X	X	X
- Les équipements EPI et EPC spécifiques aux travaux réalisés	X	X	X	X	X

- Les équipements de travail pour le travail en hauteur (échafaudages, échelles...)		X	X		
B10 : Communication					
- Les supports de communication utiles	X	X	X	X	X
C. CONSOMMABLES					
C1. Produits					
- Engrais et amendements	X				X
- Produits utiles à la maintenance de premier niveau du matériel mécanique	X	X	X	X	X
- carburant type	X	X	X	X	X
- Produit nécessaire au traitement des plaies importantes		X			
- Produit commercial herbicide (avec notice d'emploi)			X		
- Produit commercial insecticide ou fongicide (avec notice d'emploi)				X	
- Produit commercial utilisé dans le cadre d'une lutte intégrée spécifique (biologique, hormone, régulateur,...) avec notice d'emploi			X	X	
- Paillis	X		X		X
C2. Matériel végétal					
- Choix de plantes herbacées à planter	X				
- Choix de plantes à tailler		X	X		
- Choix de plantes à identifier par l'apprenant		X	X	X	
C3. Accessoires					
- Accessoires de plantation (tuteurs, liens, protections contre les rongeurs, protection climatique, palissage,...)	X				
- Accessoires spécifiques à la protection intégrée envisagée (pièges, auxiliaires,... suivant directives spécifiques)				X	

Annexes

Glossaire CPU

Acquis d'apprentissage (A.A.)²⁶ : énoncé de ce que l'apprenant sait, comprend, est capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage; les acquis d'apprentissage sont définis en termes de savoirs, d'aptitudes et de compétences, au sens de la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.

- **Savoirs²⁷** : résultat de l'assimilation d'informations grâce à l'éducation et à la formation. Le savoir est un ensemble de faits, de principes, de théories et de pratiques liés à un domaine de travail ou d'étude. Le cadre européen des certifications fait référence à des savoirs théoriques ou factuels.
- **Aptitudes²⁸** : capacité d'appliquer un savoir et d'utiliser un savoir-faire pour réaliser des tâches et résoudre des problèmes. Le cadre européen des certifications fait référence à des aptitudes cognitives (utilisation de la pensée logique, intuitive et créative) ou pratiques (fondées sur la dextérité ainsi que sur l'utilisation de méthodes, de matériels, d'outils et d'instruments).
- **Compétences²⁹** : Capacité avérée d'utiliser des savoirs, des aptitudes et des dispositions personnelles, sociales ou méthodologiques dans des situations de travail ou d'études et pour le développement professionnel ou personnel. Le cadre européen des certifications fait référence aux compétences en termes de prise de responsabilités et d'autonomie.

Activités clés (A.C.)³⁰ : activités indispensables pour remplir les missions qui sont confiées au travailleur dans le cadre de son métier.

Attestation de validation d'une unité d'acquis d'apprentissage³¹ : document officiel délivré, après chacune des épreuves de qualification destinées à valider les acquis

d'apprentissage de l'unité concernée, par le Jury de qualification ou s'il échoue par sa délégation composée de membres du personnel enseignant qui ont assuré spécifiquement les apprentissages de l'Unité d'acquis d'apprentissage concernée et quand cela est possible, d'un ou plusieurs membres extérieurs à l'établissement.

Cadre Francophone des certifications (CFC)³² : instrument de classification des certifications en fonction d'un ensemble de critères correspondant à des niveaux d'acquis d'apprentissage déterminés. Le CFC s'applique en Fédération Wallonie-Bruxelles et a été défini en cohérence avec la Vlaamse kwalificatiestructuur (VKS) et le Cadre européen des Certifications (CEC).

Certification par unités d'acquis d'apprentissage (C.P.U.)³³ : dispositif organisant la certification des savoirs, aptitudes et compétences professionnels en unités d'acquis d'apprentissage.

Compétence³⁴ : aptitude à mettre en œuvre un ensemble organisé de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches.

Compétence professionnelle³⁵ : Pratique professionnelle que la réalisation d'une activité clé implique. Les compétences professionnelles sont les opérations qui décrivent les composantes de l'activité clé.

³¹ Décret organisant la certification par unités d'acquis d'apprentissage (CPU) dans l'enseignement secondaire qualifiant et modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement secondaire, 12 juil. 2012, chap. 1^{er}, art. 2, §2. + Arrêté royal relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire, 29 juin 1984, modifié D. 12 juil. 2012, art. 21ter, §3.

³² Décret portant assentiment à l'Accord de coopération, conclu le 26 février 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, concernant la création et la gestion d'un Cadre francophone des certifications, en abrégé «C.F.C.», 15 mai 2015, Titre Ier, art.1, 7° + Titre II, art.2, §3.

³³ Décret organisant la certification par unités d'acquis d'apprentissage (CPU) dans l'enseignement secondaire qualifiant et modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement secondaire, 12 juil. 2012, chap. 1^{er}, art. 1^{er}, 1°.

³⁴ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juil. 1997, chap. 1^{er}, art. 5, 1°.

³⁵ Guide méthodologique 2014, Service francophone des métiers et qualifications, version E, Septembre 2014, p.61.

²⁶ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juil. 1997, modifié par D. 12 juil. 2012, art. 5, 8°.

²⁷ Guide méthodologique 2014, Service francophone des métiers et qualifications, version E, Septembre 2014, p.63.

²⁸ Ibid, p.60.

²⁹ Ibid, p.61.

³⁰ Ibid, p.60.

Dossier d'apprentissage C.P.U.³⁶ : document communiqué à l'élève en début de formation qui :

- a) énonce les objectifs de la formation commune et de la formation qualifiante;
- b) reprend les unités d'acquis d'apprentissage à valider;
- c) définit les modalités et la périodicité des épreuves de qualification;
- d) détaille l'évolution graduelle des acquis d'apprentissage maîtrisés et restant à acquérir par l'élève ainsi que, le cas échéant, les remédiations proposées; cette partie du document est mise à jour régulièrement sous la responsabilité du Conseil de classe.

Une copie de ce document fait partie du dossier scolaire de l'élève.

Passeport CPU-EUROPASS³⁷ : collection graduelle des validations et certifications obtenues par l'élève au cours de sa scolarité ainsi que l'attestation des expériences pertinentes qui illustrent et documentent ses acquis et ses potentialités. Ce document fait partie du dossier scolaire et suit l'élève en cas de changement d'établissement. Le passeport est remis à l'élève au terme de sa scolarité;

Points ECVET³⁸ (tels que prévus par la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009 établissant le système européen de crédit d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels « *European Credit for vocational education and training* ») : représentation numérique du poids global des acquis d'apprentissage exigés pour la délivrance d'un certificat de qualification et du poids relatif de chacune des unités par rapport à la certification.

Profil de certification (P.C.)³⁹ : document de référence définissant le lien entre une option de base groupée ou une formation et un ou des profil(s) de formation élaboré(s) par le Service francophone des métiers et des qualifications (S.F.M.Q.) et dûment approuvé(s) par le Gouvernement.

Profil d'équipement⁴⁰ : profil qui détermine l'équipement et l'infrastructure suffisant à la mise en œuvre du profil de formation. L'équipement peut être localisé soit dans l'école soit chez un partenaire et, notamment, dans un Centre de compétence, un Centre de référence, un Centre de technologies avancées, une entreprise.

Profil de formation (P.F.)⁴¹ : le document qui définit les unités d'acquis d'apprentissage associées aux activités clés du métier, qui comprend également un profil d'évaluation et un profil d'équipement.

Profil métier (P.M.)⁴² : profil qui se compose d'un référentiel métier et d'un référentiel de compétences.

- **Référentiel métier**⁴³ : définition de l'intitulé du métier et de ses appellations synonymes, de la position du métier par rapport aux métiers proches et la déclinaison de leurs fonctions et conditions d'exercices.
- **Référentiel des compétences professionnelles**⁴⁴ : référentiel qui liste les activités clés du métier ciblé et les compétences professionnelles associées.

Profil d'évaluation⁴⁵ : profil qui détermine des seuils de maîtrise minimums exigés en vue de la délivrance d'une attestation de compétence ou en vue de servir de référence à l'élaboration des épreuves certificatives.

- **Critères**⁴⁶ : qualité que l'on attend d'un objet évalué.
- **Indicateurs**⁴⁷ : manifestation observable d'un critère. Indication qui permet de répondre à la question : « A quoi vais-je voir que le critère est respecté ? » ou « Que va exactement observer l'évaluateur ? ».

⁴⁰ Ibid., art. 5, 13°.

⁴¹ Décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le service francophone des métiers et des qualifications, en abrégé « SFMQ », 10 déc. 2015, art. 1, 7°.

⁴² Guide méthodologique 2014, Service francophone des métiers et qualifications, version E, Septembre 2014, p.62.

⁴³ Décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le service francophone des métiers et des qualifications, en abrégé « SFMQ », 10 déc. 2015, art. 1, 4°.

⁴⁴ Guide méthodologique 2014, Service francophone des métiers et qualifications, version E, Septembre 2014, p.62.

⁴⁵ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juil. 1997, modifié par D. 12 juil. 2012, art. 5, 10°.

⁴⁶ Guide méthodologique 2014, Service francophone des métiers et qualifications, version E, Septembre 2014, p.61.

⁴⁷ Ibid., p.61.

³⁶ Arrêté royal relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire, 29 juin 1984, modifié D. 12 juil. 2012, art. 2, 17°.

³⁷ Ibid., art. 2, 19°.

³⁸ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juil. 1997, modifié par D. 12 juil. 2012, art. 5, 11°.

³⁹ Ibid., art. 5, 14°.

Rapport de compétences CPU⁴⁸ : document établi par le Conseil de classe qui dresse le bilan des compétences acquises et des compétences restant à acquérir ou à perfectionner et formule des suggestions utiles pour une poursuite optimale de la scolarité. Ce rapport est délivré :

- a) au terme de la cinquième année ainsi que, pour les options de base groupées organisées sur trois ans, de la sixième année;
- b) au terme de la sixième, de la septième année ou de l'année complémentaire au troisième degré de la section de qualification (C3D) si l'élève n'a pas obtenu une des certifications finales;
- c) au cours de la sixième ou de la septième année lorsque l'élève quitte l'établissement avant la fin de l'année scolaire ;
- d) dans l'enseignement spécialisé, selon les modalités à déterminer par le gouvernement.

Unités d'acquis d'apprentissage (U.A.A.)⁴⁹ : ensemble cohérent d'acquis d'apprentissage qui peut être évalué et validé.

⁴⁸ Arrêté royal relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire, 29 juin 1984, modifié D. 12 juil. 2012, art. 2, 19°

⁴⁹ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juil. 1997, modifié par D. 12 juil. 2012, art. 5, 9°.

Le cadre francophone des certifications

Descripteurs définissant les niveaux du cadre francophone des certifications (CFC)⁵⁰

Chacun des huit niveaux est défini par un ensemble de descripteurs indiquant quels sont les acquis de l'éducation et de la formation attendus d'une certification de ce niveau, quel que soit le système de certification.		Savoirs, aptitudes	Contexte, autonomie et responsabilité
Niveau 1	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 1	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux non référencés à un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de réaliser des tâches simples et répétitives dans le cadre de la reproduction de processus simples	Agir sous encadrement direct dans un contexte structuré et défini relevant d'un environnement de travail et/ou d'un domaine d'étude non spécifique
Niveau 2	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 2	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux de base d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de réaliser un ensemble de tâches sans devoir choisir les méthodes / outils / matériels dans le cadre de l'application de processus simples et standards.	Agir sous supervision dans des situations connues et définies liées à un domaine de travail ou d'étude spécifique, avec un degré de responsabilité limité à l'exécution des tâches.

⁵⁰ Décret portant assentiment à l'Accord de coopération, conclu le 26 février 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, concernant la création et la gestion d'un Cadre francophone des certifications, en abrégé «C.F.C.», 15 mai 2015
Certification Par Unités — Jardinier(e) d'entretien — Approuvé par le Gouvernement en date du ... / ... / ...

Niveau 3	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 3	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux généraux d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de réaliser un ensemble de tâches impliquant de choisir des méthodes / outils / matériels dans le cadre de l'application de processus complexes.	Agir avec un degré d'autonomie et de responsabilité limité aux choix posés et mis en oeuvre dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles un nombre restreint de facteurs varient.
Niveau 4	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 4	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux généraux d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de rechercher et de sélectionner des informations adéquates en vue de mobiliser et d'intégrer des connaissances / des méthodes / des pratiques dans le cadre de la résolution de problèmes concrets dont les indices sont manifestes et dont les solutions possibles sont en nombre fini et limité.	Agir avec une marge d'initiative restreinte dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles un nombre important de facteurs prévisibles sont susceptibles de changer, et avec une responsabilité complète de son travail.

Niveau 5	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 5	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux spécialisés d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant d'analyser, de compléter d'articuler des informations sur base des connaissances / des méthodes / des pratiques de sa spécialité en vue de les réorganiser et de construire des solutions adaptées dans le cadre de la résolution de problèmes abstraits, dont les indices ne sont pas manifestes et dont les solutions possibles sont multiples.	Agir avec une marge d'initiative étendue dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles les changements sont imprévisibles, avec une responsabilité complète de son travail.
Niveau 6	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 6	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux approfondis d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de témoigner de la compréhension et de l'utilisation critique des connaissances / des méthodes / des pratiques de sa spécialité ainsi que des différentes dimensions et contraintes de la situation en vue de formuler et/ou mettre en oeuvre des solutions pertinentes (ou nouvelles) dans le cadre de la résolution de problèmes ou de situations complexes	Agir en autonomie et en toute responsabilité dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles les changements sont imprévisibles.

Niveau 7	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 7	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux hautement spécialisés d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de témoigner d'une maîtrise et d'une réflexion critique en relation avec les connaissances / les méthodes / les pratiques de sa spécialité et à l'interface d'autres spécialités en vue de formuler et/ou mettre en œuvre des solutions innovantes dans le cadre du développement de savoirs, de projets (ou de procédures).	Agir en autonomie et en toute responsabilité dans des situations inédites d'un domaine de travail ou d'étude et/ou à l'interface de plusieurs domaines.
Niveau 8	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 8	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux les plus avancés d'un domaine de travail ou d'étude spécifique ou à l'interface de plusieurs domaines permettant de témoigner d'une expertise reconnue en relation avec les connaissances / les méthodes / les pratiques de sa spécialité et à l'interface d'autres spécialités en vue d'étendre et de redéfinir de manière singulière et significative les savoirs (et procédures) existants dans le cadre de la recherche et/ou de l'innovation.	Agir en autonomie et en toute responsabilité dans des situations les plus avancées, à la pointe d'un domaine de travail ou d'étude et/ou à l'interface de plusieurs domaines.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 février 2018 définissant les profils de certification du/de la « Jardinier d'entretien/Jardinière d'entretien », du/de la « Jardinier d'aménagement/Jardinière d'aménagement », du/de la « Technicien en maintenance et diagnostic automobile/Technicienne en maintenance et diagnostic automobile », du/de la « Garçon/Serveuse de restaurant »

Bruxelles, le

**Le Ministre-Président,
en charge de l'Egalité des chances et des Droits des femmes,**

Rudy DEMOTTE

La Ministre de l'Education,

Marie-Martine SCHYNS

Annexe 2 à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 février 2018 définissant les profils de certification du/de la « Jardinier d'entretien/Jardinière d'entretien », du/de la « Jardinier d'aménagement/Jardinière d'aménagement », du/de la « Technicien en maintenance et diagnostic automobile/Technicienne en maintenance et diagnostic automobile », du/de la « Garçon/Serveuse de restaurant »



Profil de certification Jardinier/Jardinière d'entretien

Enseignement spécialisé de forme 3 de plein exercice ou en alternance (article 47)

Approuvé par le Gouvernement en date du ... /



Guide de lecture

Entrée en matière

Ce guide de lecture a pour objectif de faciliter la compréhension des profils de certification rédigés dans le cadre du dispositif de la Certification par Unités (CPU)¹. Il n'a pas l'ambition d'un guide méthodologique qui donnerait les conseils de mise en œuvre du profil. Ce travail revient aux différents réseaux d'enseignement qui proposeront les programmes et outils pédagogiques ainsi que les formations et les accompagnements utiles.

Le profil de certification est un document qui dit tout ce qu'il faut savoir d'une formation dans l'enseignement ordinaire et spécialisé de forme 4, organisée en référence à un ou plusieurs profil(s) de formation² du Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ)³. Toute formation organisée dans le régime de la CPU doit s'appuyer sur un profil de certification.

Le profil de certification est conçu comme un document de travail pour l'équipe éducative parce que les enseignants devront se répartir les apprentissages nécessaires aux acquis des jeunes en formation.

Modalités de lecture

Dans la première partie, le lecteur trouvera une vision globale du parcours d'apprentissage et notamment des informations administratives sur la dénomination et les composantes de la formation (durée de formation, durée des stages, positionnement par rapport au Cadre Francophone de Certification (CFC)⁴, dénomination du ou des certificat(s) de qualification, ...). Un tableau explicite la correspondance entre les Activités Clés (AC)⁵ du profil métier⁶ et les unités d'acquis d'apprentissage (UAA)⁷ du profil de formation.

La deuxième partie développe les contenus de la formation structurés en UAA déclinée en savoirs, aptitudes et compétences.

La troisième partie reprend des éléments disciplinaires nécessaires à l'exercice des compétences professionnelles. **Cette partie doit être retravaillée par des groupes de travail vu l'arrivée de nouveaux référentiels et le passage de la CPU en 456. (à titre informatif pour l'enseignement spécialisé de forme 3 en plein exercice ou en alternance)**

¹ **Certification par unités d'acquis d'apprentissage (C.P.U.)** : dispositif organisant la certification des savoirs, aptitudes et compétences professionnels en unités d'acquis d'apprentissage. Complément d'informations sur le site de la CPU www.cpu.cfwb.be

² **Profil formation (P.F.)** : profil qui est commun à tous les opérateurs d'enseignement et de formation, il est composé : des acquis d'apprentissages (AA) (savoirs, aptitudes, autonomie et responsabilité) réalisés sur base du profil métier ; des Unités d'acquis d'apprentissage (UAA) ; d'un profil d'équipement, qui détermine l'équipement et l'infrastructure suffisant à la mise en œuvre du profil de formation.

³ Consulter le site du SFMQ pour de plus amples informations www.sfmq.cfwb.be

⁴ **Cadre Francophone des Certifications (CFC)** : instrument de classification des certifications en fonction d'un ensemble de critères correspondant à des niveaux d'acquis d'apprentissage déterminés. Le CFC s'applique en Fédération Wallonie-Bruxelles et a été défini en cohérence avec la Vlaamse kwalificatiestructuur (VKS) et le Cadre européen des Certifications (CEC)

⁵ **Activités clés (A.C.)** : activités indispensables pour remplir les missions qui sont confiées au travailleur dans le cadre de sa fonction.

⁶ **Profil métier (P.M.)** : profil qui se compose d'un référentiel métier et d'un référentiel de compétences

⁷ **Unités d'acquis d'apprentissage (U.A.A.)** : ensemble cohérent d'acquis d'apprentissage qui peut être évalué et validé.

La quatrième partie présente les profils d'évaluation déterminés par le SFMQ. Le lecteur y trouvera les intitulés des attestations de validation, les situations d'évaluation représentatives des UAA et les grilles d'évaluation.

La cinquième partie concerne le profil d'équipement conçu comme une référence permettant aux écoles de se doter de l'équipement indispensable à la formation.

Les annexes contiennent un glossaire et le CFC.

Le bon usage du profil de certification suppose la lecture du profil métier rédigé par le SFMQ avec les partenaires sociaux et les services publics de l'emploi. Ce profil métier est disponible sur le site du SFMQ. Il est généralement assez court et est conçu en trois parties distinctes.

- Le référentiel métier définit le métier en termes de productions et de services attendus. Cette courte définition permet de présenter le métier sous ses différentes facettes de manière claire et complète. Il peut servir à donner une vision du métier aux jeunes en formation.
- Le référentiel métier situe le métier concerné dans une « grappe » qui rassemble les métiers qui sont liés par un même type de productions ou de services. Cette grappe peut être aussi une arborescence qui situe les métiers les uns par rapport aux autres selon le niveau de responsabilité, les liens hiérarchiques, la complexité des tâches.
- Le référentiel des compétences professionnelles liste les AC du métier ciblé et les compétences professionnelles⁸ associées.

A propos des références du profil de certification, quelques explications utiles :

- Le profil de certification peut se référer à un seul profil de formation du SFMQ et donne lieu à la délivrance d'un certificat de qualification à un métier. C'est le cas le plus simple. Cependant, il peut arriver que le profil de certification organise plusieurs profils de formation du SFMQ au sein d'une formation ou d'une formation. C'est le cas lorsqu'on constate une grande proximité des compétences professionnelles entre deux ou plusieurs métiers. Dans ce cas, le profil de certification donne lieu à la **délivrance de plusieurs certificats de qualification, un par profil de formation concerné**. Les certificats de qualification sont décernés sur décision du jury de qualification lorsque toutes les unités du profil concerné sont validées.
- Les stages⁹ sont obligatoires pour les options de base groupées et les formations organisées dans le régime de la CPU : le profil de certification propose une fourchette très souple entre un seuil minimum (sous lequel la formation n'est pas valide) et maximum, dans le respect de la législation¹⁰. Les lois concernant l'enseignement ordinaire et l'enseignement

⁸ **Compétence professionnelle** : pratique professionnelle que la réalisation d'une activité clé implique. Les compétences professionnelles sont les opérations qui décrivent les composantes de l'activité clé.

⁹ Sans objet pour l'enseignement en alternance

¹⁰ Voir détails dans : Décret du 05 décembre 2013 modifiant les grilles horaires dans la section de qualification de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et organisant les stages dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 et de forme 4.

spécialisé ¹¹ proposent aussi une typologie des formes de stages. Ces dispositions permettront à chaque établissement d'intégrer cette forme d'apprentissage dans leur organisation spécifique.

- Le positionnement de la certification par rapport au CFC qui comporte huit niveaux doit être pris comme une information utile pour situer l' ou la formation par rapport à d'autres ou formations.

A propos du parcours d'apprentissage, quelques explications utiles

Le tableau récapitulatif de la formation proposée par le profil de certification **recommande** un ordre de déroulement des unités, donne **une estimation temporelle** pour chaque unité et alloue les points ECVET¹². **Dans ce tableau, chaque unité est identifiée par son intitulé strict correspondant parfaitement à celui du profil de formation du SFMQ. La numérotation correspond aussi à la numérotation du profil de formation.**

En matière de découpage en unités, le profil de certification peut être amené à regrouper les unités du profil de formation du SFMQ en raison de leur multiplicité.

- La recommandation d'un ordre pour aborder les unités tient compte des éléments prescrits par le SFMQ. C'est la logique de la complexité croissante des apprentissages liés aux actes techniques qui prévaut en général.

Le choix de la première unité est délibéré. Quel que soit le profil de certification, cette entrée dans l'apprentissage doit permettre au jeune de prendre contact avec des AC du cœur du métier, dans le respect de la complexité des apprentissages.

La **recommandation** d'un ordre pour aborder les unités a aussi pour objectif d'harmoniser les parcours d'apprentissage entre les différents établissements scolaires. Il ne s'agit pas de favoriser la mobilité des jeunes en formation, mais d'aider les jeunes et leurs équipes éducatives dans la gestion de la mobilité existante.

- **L'estimation temporelle** donne des indications sur les durées des apprentissages. Le temps imparti à chaque unité doit permettre de mettre en place les apprentissages nécessaires aux acquis (y compris les périodes de stages), mais aussi les temps de remédiation et les évaluations formatives proposées aux jeunes en vue de les préparer à l'épreuve de fin d'unité. Elle table sur une année de **30 semaines** qui peut être prise comme une convention de comptage pour des répartitions équilibrées dans les grilles horaires et sur l'année. En réalité, le total des durées est toujours compris entre **25 et 27 semaines**. Les semaines restantes (de 3 à 5) sont à disposition des établissements pour les « **semaines-projets** » (voir le **parcours d'apprentissage et le guide de mise en œuvre de la CPU**).

¹¹ Voir détails dans : *Loi du 19 juillet 1971 relative à la structure générale et à l'organisation de l'enseignement secondaire / Décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé / Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mai 2014 fixant les modalités d'organisation des stages dans l'enseignement secondaire ordinaire et dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 4 / Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mai 2014 fixant les modalités d'organisation des stages dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3*

¹² **Points ECVET** (tels que prévus par la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009 établissant le système européen de crédit d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels « *Européan Credit for vocational education and training* ») : représentation numérique du poids global des acquis d'apprentissage exigés pour la délivrance d'un certificat de qualification et du poids relatif de chacune des unités par rapport à la certification.

- L'estimation temporelle prévoit généralement une durée supérieure à la moyenne pour la première unité. En effet, cette première unité doit assurer plusieurs fonctions :
 - A travers les premières activités, donner au jeune (en provenance d'origines diverses comme le système scolaire l'autorise) une vision globale de son futur métier pour l'y accrocher. L'entrée dans l'apprentissage doit mettre le jeune en contact avec les AC du cœur du métier, dans le respect de la complexité des apprentissages. Cette première expérimentation conduira peut-être certains jeunes à envisager une réorientation. A cet effet, dans l'enseignement ordinaire et spécialisé de forme 4, la date prévue pour un changement d'orientation en quatrième année a été fixée au 15 janvier de l'année scolaire¹³ et en cinquième année, au 15 novembre de l'année scolaire.
 - En raison des parcours scolaires différents qui donnent des profils de jeunes très variés, proposer des activités qui permettent de dépister les atouts et faiblesses du jeune par rapport au métier, pour organiser ensuite les apprentissages. C'est une voie pour l'individualisation des apprentissages, la gestion des remises à niveau sur les prérequis et des arrivées tardives.
 - Installer durablement les premières compétences.
- La pondération ECVET prend par convention le nombre de soixante points pour une année scolaire. **Les points attribués aux unités traduisent le poids respectif et relatif de chaque unité par rapport aux autres, et à l'ensemble de la formation.**

Le poids se calcule en fonction de l'importance que revêtent les AC du métier, travaillées dans l'unité. Cela permet aux équipes éducatives et aux jeunes qu'ils forment de cibler les AC qui sont au cœur du métier. L'addition des points ECVET ne présente donc aucun intérêt.

Cette pondération n'a pas de lien direct avec le nombre de semaines dévolu aux apprentissages dont la logique d'attribution a été expliquée plus haut. Une durée importante peut être due à la complexité des apprentissages à mener (facteur temps et synthèse de connaissances et d'aptitudes) alors que cette activité ne sera pas exercée fréquemment ni longtemps (poids ECVET).
- Le référentiel de formation fait explicitement référence au profil métier par la mention de ses AC dans le tableau de correspondance des AC avec les UAA. Le document permet ainsi de vérifier que le profil métier est couvert.

¹³ Arrêté royal relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire, 29 juin 1984, modifié D. 12 juil. 2012, art. 20, §3.

A propos du document présentant la correspondance entre les AC du profil métier et les UAA du profil de formation

Ce document produit par le SFMQ a pour objectif de montrer les liens entre le profil métier et le profil de formation. Rappelons que le profil métier est rédigé avec les partenaires sociaux et les services publics de l'emploi alors que le profil de formation est rédigé avec les opérateurs de la formation et de l'enseignement. Ces deux documents obéissent à deux logiques différentes :

- Le profil métier décrit la vision que le secteur a du métier à enseigner et recourt au concept d'AC qu'il décline en compétences professionnelles.
- Le profil de formation, sur la base du profil métier, définit les UAA qui couvriront toutes les AC du métier. Les unités proposent un assemblage des AC ou de parties d'entre elles en suivant une logique propre à l'apprentissage : de l'élémentaire au plus complexe, en respectant la logique d'effectuation des tâches, en respectant les conditions optimales d'apprentissage...

Le tableau de correspondance permet de vérifier que toutes les AC ont été couvertes par les apprentissages et il se révèle aussi un outil très utile pour la bonne utilisation des profils d'évaluation.

Attention, ce document établit les correspondances entre les AC du profil métier et les UAA du profil de formation du SFMQ. Lorsque deux profils de formation sont regroupés, les AC semblables, donnant lieu à des UAA identiques ou largement communes à plusieurs profils, ne sont pas répétées. Une analyse très rigoureuse des contenus de chacune des unités constituant les profils de formation a été réalisée pour garantir la parfaite correspondance du profil de certification.

Table des matières

Première partie	8
Références du profil de certification	9
Parcours d'apprentissage.....	10
Correspondance Activités Clés (AC) – Unités d'Acquis d'Apprentissage (UAA) du profil de formation	11
Deuxième partie	16
Unités d'acquis d'apprentissage.....	17
UAA 1 Préparer et améliorer le sol – planter des végétaux herbacés ornementaux.....	18
UAA 3 Maîtriser la végétation en printemps/été – Lutter contre les adventices et Invasives	28
UAA 2 Maîtriser la végétation en automne/hiver – Soigner les blessures importantes de végétaux ligneux	40
UAA 4 Lutter contre les maladies, les parasites et autres nuisibles.....	51
UAA 5 Réaliser l'entretien (occasionnel et régulier) d'une pelouse / d'une prairie fleurie – Entretenir le sol	60
Troisième partie	71
Eléments disciplinaires nécessaires à l'exercice du métier.	72
Quatrième partie	73
Profil d'Evaluation des unités d'acquis d'apprentissage.....	74
Cinquième partie	85
Profil d'équipement	86
Annexes	89
Glossaire CPU	90
Le cadre francophone des certifications.....	93

Première partie

Références du profil de certification

Intitulé de la formation concernée :

Jardinier/Jardinière d'entretien

Code de la formation : /

Durée en année(s) scolaire(s) sur laquelle est organisée la formation (à titre indicatif)

2 années

Profil(s) de formation au(x)quel(s) se réfère(nt) la formation

Profil de formation du/de la « Jardinier/Jardinière d'entretien » produit par le SFMQ et approuvé par le Gouvernement en date du 21 octobre 2015

Nombre minimum et nombre maximum de semaines de stage au service des apprentissages de la formation concernée

Dans l'enseignement spécialisé de forme 3 de plein exercice :

Nombre minimum de semaines de stage : 4 semaines

Nombre maximum de semaines de stage : 12 semaines

N.B. : Si la formation dure plus que 1 année scolaire, le nombre maximum peut être augmenté de 5 semaines par année supplémentaire.

Rappel de la législation

Les stages d'observation et d'initiation ont une durée maximale de 15 jours ouvrables par année scolaire.

Les stages de pratique accompagnée en phase 2 ont une durée minimale de 15 jours ouvrables et une durée maximale de trente jours ouvrables au cours de la phase.

En phase 3, au moins deux stages doivent être organisés ; l'un d'eux doit comporter au moins vingt jours ouvrables consécutifs.

La durée maximale des stages peut être dépassée sur proposition du conseil de classe et avis favorable de l'inspection.



Dans l'enseignement en alternance : sans objet

Certificat de qualification délivré aux élèves qui maîtrisent les acquis d'apprentissage fixés par le profil de formation concerné

CQ Jardinier/Jardinière d'entretien

Positionnement provisoire de la certification par rapport au cadre francophone des certifications (CFC) :

Niveau 3

Parcours d'apprentissage

Le parcours d'apprentissage proposé par le profil certification **recommande** un ordre de déroulement des unités d'acquis d'apprentissage (UAA), donne une **estimation temporelle** pour chaque unité et alloue les points ECVET (120 pour les 2 années).

L'UAA 4 est une unité flottante c'est-à-dire une unité dont les apprentissages peuvent être rencontrés à tout moment du parcours.

	UAA ¹⁴ du PC	Intitulé	Nbre de semaines	ECVET
2 années à titre indicatif	UAA 1	Préparer, améliorer le sol – Planter des végétaux herbacés ornementaux	11	20
	UAA 3	Maîtriser la végétation en printemps/été – Lutter contre les adventices et invasives	11	30
	UAA 2	Maîtriser la végétation en automne/hiver – Soigner les blessures importantes de végétaux ligneux	11	15
	UAA 4 Flottante	Lutter contre les maladies, les parasites et autres nuisibles	11	15
	UAA 5	Réaliser l'entretien (occasionnel et régulier) d'une pelouse / d'une prairie fleurie – Entretenir le sol	10	40

¹⁴ Chaque unité est identifiée par son intitulé strict correspondant parfaitement à celui du profil de formation du SFMQ. La numérotation correspond aussi à la numérotation du profil de formation.

Correspondance Activités Clés (AC) – Unités d’Acquis d’Apprentissage (UAA) du profil de formation

Pour comprendre le tableau produit par le **SFMQ** ci-dessous, il est important de rappeler que le **profil métier (PM)**, rédigé avec les partenaires sociaux et les services publics de l’emploi, liste notamment les AC du métier ciblé et les compétences professionnelles associées sur base duquel le **profil formation**, rédigé avec les opérateurs de la formation et de l’enseignement, définit les UAA.

Les unités proposent un assemblage des AC ou de partie d’entre elles en suivant une logique propre à l’apprentissage.

Attention, ce tableau établit donc les correspondances entre les AC du profil métier et les UAA du profil formation du SFMQ.

Tableau de répartition des Compétences Professionnelles Détaillées (CPD) au sein des UAA :

AC1 : REALISER LES TRAVAUX DE PREPARATION, D’AMELIORATION ET D’ENTRETIEN DU SOL						
CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5
1.1. Préparer son poste de travail	1.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants	X				X
	1.1.2. Préparer les fournitures, les produits	X				X
	1.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux	X				X
1.2. Préparer le sol	1.2.1. Ameubler le sol	X				
	1.2.2. Réaliser un lit de semis d’une pelouse ou d’une prairie	X				
	1.2.3. Réaliser un lit de plantation pour plantes herbacées ornementales	X				
1.3. Amender et / ou fertiliser le sol		X				
1.4. Entretenir le sol	1.4.1. Réaliser un bêchage d’entretien du sol					X
	1.4.2. Biner / Griffier / Sarcler					X
	1.4.3. Arroser					X
	1.4.4. Pailler					X
	1.4.5. Tracer les bords					X
1.5. Nettoyer et ranger le poste de travail	1.6.1. Nettoyer le matériel	X				X
	1.6.2. Ranger le matériel et les fournitures	X				X

1.6. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel	1.6.3. Assurer la propreté de la zone de travail	X				X
	1.6.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol	X				X
	1.6.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur	X				X
	1.6.2. Effectuer le graissage et la lubrification du matériel	X				X
1.7. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable	1.6.3. Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier	X				X
		X				X

AC2 : ENTRETENIR UNE PELOUSE / UNE PRAIRIE FLEURIE

CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5
2.1. Préparer son poste de travail	2.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants					X
	2.1.2. Préparer les fournitures, les produits					X
	2.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux					X
2.2. Réaliser l'entretien régulier d'une pelouse / d'une prairie fleurie	2.2.1. Tondre					X
	2.2.2. Faucher / Débroussailler					X
	2.2.3. Assurer les finitions					X
2.3. Réaliser l'entretien occasionnel d'une pelouse / d'une prairie fleurie	2.3.1. Restaurer des dégâts localisés provoqués par le climat, les ravageurs...					X
	2.3.2. Regarnir / Sursemmer					X
	2.3.3. Rouler					X
	2.3.4. Arroser					X
	2.3.5. Scarifier					X
	2.3.6. Amender / Fertiliser une pelouse / une prairie fleurie					X
2.4. Nettoyer et ranger le poste de travail	2.4.1. Nettoyer le matériel					X
	2.4.2. Ranger le matériel et les fournitures					X
	2.4.3. Assurer la propreté de la zone de travail					X
	2.4.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol					X
2.5. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel	2.5.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur					X
	2.5.2. Effectuer le graissage et la lubrification du matériel					X
	2.5.3. Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier					X
2.6. Transmettre ses observations et toute						X

information utile au responsable						
----------------------------------	--	--	--	--	--	--

AC3 : PLANTER DES SURFACES PAYSAGERES COMPOSEES DE VEGETAUX HERBACES ORNEMENTAUX

CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5
3.1. Préparer son poste de travail	3.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants	X				
	3.1.2. Préparer les fournitures et les végétaux herbacés ornementaux pré-étiquetés ou pré-identifiés	X				
	3.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux	X				
3.2. Préparer les plantes herbacées ornementales pour la plantation	3.2.1. Rassembler les plantes herbacées ornementales pré-étiquetées ou pré-identifiées	X				
	3.2.2. Relever les écarts / anomalies par rapport au bon aspect des végétaux herbacés ornementaux	X				
	3.2.3. Appliquer les précautions et soins aux plantes herbacées ornementales	X				
3.3. Planter les plantes herbacées ornementales	3.3.1. Respecter les mesures d'alignement et d'écartement	X				
	3.3.2. Réaliser les fosses / trous de plantation	X				
	3.3.3. Effectuer la plantation proprement dite	X				
	3.3.4. Mettre en place des accessoires de plantation	X				
3.4. Nettoyer et ranger le poste de travail	3.4.1. Nettoyer le matériel	X				
	3.4.2. Ranger le matériel et les fournitures	X				
	3.4.3. Assurer la propreté de la zone de travail	X				
	3.4.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol	X				
3.5. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel	3.5.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur	X				
	3.5.2. Effectuer le graissage et la lubrification du matériel	X				
	3.5.3. Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier	X				
3.6. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable		X				

AC4 : MAÎTRISER LA VEGETATION

CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5
4.1. Préparer son poste de travail	4.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants		X	X		
	4.1.2. Préparer les fournitures		X	X		
	4.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux		X	X		
4.2. Supprimer des petits arbres / arbustes / arbrisseaux et souches	4.2.1. Repérer les végétaux pré-identifiés		X			
	4.2.2. Abattre / Dessoucher		X			
	4.2.3. Evacuer les déchets		X			
4.3. Réaliser les tailles d'entretien des petits arbres / arbustes / arbrisseaux ornementaux et fruitiers	4.3.1. Identifier les végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers (automne/hiver, printemps/été)		X	X		
	4.3.2. Réaliser la taille d'entretien adéquate en fonction de l'intérêt horticole (automne/hiver, printemps/été) du végétal ligneux ornemental et ligneux fruitier		X	X		
4.4. Nettoyer et ranger le poste de travail	4.4.1. Nettoyer le matériel		X	X		
	4.4.2. Ranger le matériel et les fournitures		X	X		
	4.4.3. Assurer la propreté de la zone de travail		X	X		
	4.4.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol		X	X		
4.5. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel	4.5.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur		X	X		
	4.5.2. Effectuer le graissage et la lubrification du matériel		X	X		
	4.5.3. Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier		X	X		
4.6. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable			X	X		

AC5 : APPLIQUER LES PRINCIPES DE LUTTE INTEGREE

CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5
5.1. Préparer son poste de travail	5.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants		X	X	X	
	5.1.2. Préparer les fournitures, les produits		X	X	X	
	5.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux		X	X	X	
5.2. Relever des écarts / anomalies éventuels dans la composition de la flore adventice	5.2.1. Identifier les plantes adventices (dont les invasives)			X		
	5.2.2. Repérer des écarts/anomalies dans la composition de la flore		X			

(dont les invasives)	adventice (dont les invasives)					
	5.2.3. Prélever un échantillon significatif de toute anomalie observée			X		
5.3. Lutter contre les plantes adventices (dont les invasives)	5.3.1. Identifier les plantes adventices (dont les invasives)			X		
	5.3.2. Assurer les règles de prophylaxie appropriées			X		
	5.3.3. Sarcler / Désherber manuellement			X		
	5.3.4. Appliquer une technique culturale			X		
	5.3.5. Pulvériser / Arroser / Epandre un produit commercial agréé			X		
5.4. Relever des écarts / anomalies éventuels par rapport à un aspect de « bonne santé » des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers	5.4.1. Identifier les végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers		X		X	
	5.4.2. Repérer des écarts/anomalies par rapport à un aspect de « bonne santé » des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers		X		X	
	5.4.3. Prélever un échantillon significatif de toute anomalie observée		X		X	
5.5. Lutter contre les maladies, les parasites et autres nuisibles	5.5.1. Identifier les végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers				X	
	5.5.2. Assurer les règles de prophylaxie appropriées				X	
	5.5.3. Pulvériser / Arroser / Epandre un produit commercial agréé				X	
	5.5.4. Appliquer une méthode de protection phytosanitaire intégrée suivant instructions spécifiques ... (mécanique, introduction d'auxiliaires ...)				X	
	5.5.5. Soigner les blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers		X			
5.6. Nettoyer et ranger le poste de travail	5.6.1. Nettoyer le matériel		X	X	X	
	5.6.2. Ranger le matériel et les fournitures		X	X	X	
	5.6.3. Assurer la propreté de la zone de travail		X	X	X	
	5.6.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol		X	X	X	
5.7. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel	5.7.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur		X	X	X	
	5.7.2. Effectuer le graissage et la lubrification du matériel		X	X	X	
	5.7.3. Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier		X	X	X	
5.8. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable			X	X	X	

COMPETENCES TRANSVERSALES

CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5
Respecter les règles professionnelles	a. Respecter les règles liées à la sécurité	X	X	X	X	X
	b. Respecter les règles liées à l'hygiène	X	X	X	X	X
	c. Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention	X	X	X	X	X
	d. Respecter les règles liées à la protection de l'environnement	X	X	X	X	X
	e. Gérer son temps de travail	X	X	X	X	X

Deuxième partie

Unités d'acquis d'apprentissage (UAA)

NIVEAU D'AUTONOMIE / RESPONSABILITE	NIVEAU DE COMPLEXITE DU CONTEXTE
Autonomie d'exécution (les tâches sont réalisées sans intervention d'un supérieur <u>mais on peut faire appel à lui si nécessaire (ex : une décision est à prendre pour poursuivre ...)</u>) → ce qui implique une Responsabilité d'exécution (le résultat final obtenu est conforme au résultat attendu).	Application complexe d'un ensemble de tâches complexes par leur nombre ou par leur nature. Par <u>l'observation (faits, documents, consignes ... mesures, relevés, calculs ... directs) et sans analyse</u> , le travailleur <u>reconnait / identifie</u> une situation connue et <u>y associe</u> une <u>procédure connue</u> à appliquer, du matériel / des produits disponibles à utiliser → alors les situations professionnelles sont des SITUATIONS SIMILAIRES (la situation de départ appartient à un groupe de situations déjà rencontrées ou connues et le résultat final peut être assimilé à un résultat déjà réalisé)

L'exercice du métier exige l'obtention d'une Phytolice P1. Tous les acquis d'apprentissage prescrits par la réglementation en vigueur seront donc installés obligatoirement par les OEF (cf. Arrêté ministériel du 24 Juillet 2013, paru au Moniteur belge le 13 Septembre 2013, portant validation des programmes de formation initiale permettant l'accès aux Phytolices P1 « Assistant Usage professionnel », P2 « Usage professionnel », P3 « Distribution/Conseil » et « Distribution/conseil de produits non professionnels – NP »).

UAA 1	Préparer et améliorer le sol – Planter des végétaux herbacés ornementaux
--------------	---

Activités-clés du profil métier	<p>AC1 : Réaliser les travaux de préparation, d'amélioration et d'entretien du sol</p> <p>AC3 : Planter des surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers</p>
Exigences transversales	Respecter les règles professionnelles

1.1. Préparer son poste de travail		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
1.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - Le matériel de travaux de préparation, d'amélioration du sol : types (matériel manuel et mécanique), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Le matériel de travaux de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux : types (matériel manuel et mécanique), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Les consommables : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Les carburants : types, utilité, caractéristiques, mode d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de matériel, consommables, carburants à emporter) de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de préparation, d'amélioration du sol - de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux ❖ Identifier le matériel, les consommables, les carburants nécessaires aux travaux <ul style="list-style-type: none"> - de préparation, d'amélioration du sol - de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux ❖ Vérifier le bon état du matériel de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de préparation, d'amélioration du sol - de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux ❖ Ranger le matériel, les carburants, les consommables de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de préparation, d'amélioration du sol - de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux 	<p>Préparer son poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>

	<p>(selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Emporter le matériel, les carburants, les consommables sur la zone - de préparation, d'amélioration du sol - de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux 	
1.1.2. Préparer les fournitures, les produits et les végétaux herbacés ornementaux pré-étiquetés ou pré-identifiés		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - Les fournitures / produits d'amélioration du sol : types (fertilisant, paillage, amendement ...), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Les fournitures de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux : types (accessoires de plantation ...), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Les végétaux herbacés ornementaux à planter : <ul style="list-style-type: none"> • modes d'identification / étiquetages spécifiques à l'entreprise : objectifs, codes (types, signification...) • modes de protection physique pour le transport 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de fournitures et produits à emporter) de travaux de : <ul style="list-style-type: none"> - préparation, d'amélioration du sol - plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux ❖ Identifier les fournitures et produits nécessaires aux travaux de préparation, d'amélioration du sol ❖ Identifier les fournitures et les végétaux nécessaires aux travaux de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux ❖ Ranger (selon les quantités indiquées par le responsable) <ul style="list-style-type: none"> - les fournitures et produits de travaux de préparation, d'amélioration du sol - les fournitures et les végétaux herbacés ornementaux de travaux de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...) ❖ Protéger physiquement les végétaux herbacés ornementaux selon les consignes du responsable ❖ Emporter les fournitures et produits sur la zone de travaux de préparation, d'amélioration du sol ❖ Emporter les fournitures et les végétaux sur la zone de travaux de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>

1.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux

<ul style="list-style-type: none"> - Les croquis / schémas d'entretien et d'aménagement paysager : définition, utilité, composants, symboles ... - La sécurisation de la zone de travail : définition, utilité, matériel et procédures (signalisation, protection ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder un croquis / un schéma d'entretien et d'aménagement paysager ❖ Situer la zone de travail ❖ Repérer tout élément pouvant présenter un danger pour soi-même ou pour autrui (impétrants signalés, piquets béton, objets divers, habitations ... tierces personnes, circulation routière ...) ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>
--	---	---

1.2. Préparer le sol

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
1.2.1. Ameublir le sol		
<ul style="list-style-type: none"> - L'ameublissement du sol : <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) • conditions météorologiques • techniques : types (retourner, bêcher, fraiser, herser ...), conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente) ❖ Régler les outils et machines d'ameublissement du sol ❖ Appliquer la technique appropriée d'ameublissement du sol ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel d'ameublissement du sol 	<p>Préparer le sol en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires</p>
1.2.2. Amender et/ou fertiliser le sol		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - L'amendement et la fertilisation : <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes d'amendement et de fertilisation ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente) ❖ Appliquer les consignes d'amendement et de fertilisation ❖ Régler les outils et machines d'amendement et de 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires</p>

humidité) <ul style="list-style-type: none"> conditions météorologiques techniques : types, conditions d'application, nature, époque et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation produits : types, utilité, caractéristiques, dosage (calcul de surface, unités de mesure, règle de trois), conditions et mode d'utilisation 	fertilisation <ul style="list-style-type: none"> ❖ Doser les produits d'amendement et de fertilisation ❖ Appliquer la technique appropriée d'amendement et de fertilisation ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel d'amendement et de fertilisation 	
---	---	--

1.2.3. Réaliser un lit de semis d'une pelouse / d'une prairie fleurie

- La réalisation d'un lit de semis : <ul style="list-style-type: none"> définition, objectifs conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) conditions météorologiques techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente) ❖ Régler les outils et machines de réalisation d'un lit de semis ❖ Appliquer la technique appropriée pour réaliser un lit de semis ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de réalisation d'un lit de semis 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires
--	---	---

1.2.4. Réaliser un lit de plantation pour plantes herbacées ornementales

- La réalisation d'un lit de plantation pour plantes herbacées ornementales : <ul style="list-style-type: none"> définition, objectifs conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) conditions météorologiques techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente) ❖ Régler les outils et machines réalisation d'un lit de plantation pour plantes herbacées ornementales ❖ Appliquer la technique appropriée pour réaliser un lit de plantation pour plantes herbacées ornementales ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de réalisation d'un lit de plantation pour plantes herbacées ornementales 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires
---	---	---

<ul style="list-style-type: none"> types de matériel (manuel et mécanique) : dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 		
--	--	--

1.3. Préparer les plantes herbacées ornementales pour la plantation

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
1.3.1. Rassembler les plantes herbacées ornementales pré-étiquetées ou pré-identifiées		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - Les végétaux herbacés ornementaux à planter : <ul style="list-style-type: none"> • modes d'identification / étiquetages : objectifs, codes (types, signification ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de plantes herbacées ornementales à préparer) ❖ Décoder les étiquetages et modes d'identification ❖ Grouper les plantes herbacées par lots de codes identiques 	Préparer les plantes herbacées ornementales pour la plantation en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires

1.3.2. Relever les écarts / anomalies par rapport au bon aspect des végétaux herbacés ornementaux		
<ul style="list-style-type: none"> - La nomenclature des végétaux ornementaux herbacés à planter (<u>min 40 plantes différentes</u>) : <ul style="list-style-type: none"> • types : annuelles, bisannuelles, à bulbe, vivaces, graminées • dénomination (appellation vernaculaire – et latine) • reconnaissance in vivo et sur base d'un échantillon représentatif du stade de phénologie utile à la plantation • caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur, époque de floraison ... • aspects morphologiques et sanitaires (développement racinaire et aérien, couleur, forme ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Observer les végétaux ornementaux herbacés ornementaux à planter ❖ Repérer les écarts par rapport au « bon aspect morphologique » des végétaux herbacés ornementaux à planter ❖ Repérer les écarts par rapport au « bon aspect sanitaire » des végétaux herbacés ornementaux à planter 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires

1.3.3. Appliquer les précautions et soins aux plantes herbacées ornementales

<ul style="list-style-type: none"> - Les précautions et soins aux plantes herbacées ornementales avant plantation : <ul style="list-style-type: none"> • objectifs • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) • conditions météorologiques • techniques : types (réhydratation des mottes, retrait de feuilles séchées ou fleurs fanées, ... arrosage, ombrage, habillage ...), conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Manipuler les plantes herbacées ornementales de manière adéquate ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Identifier les précautions à prendre et les soins à donner aux plantes herbacées ornementales ❖ Appliquer les précautions et soins à donner aux plantes herbacées ornementales ❖ Utiliser le matériel adéquat 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>
--	--	--

1.4. Planter les plantes herbacées ornementales

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
1.4.1. Respecter les mesures d'alignement et d'écartement - Réaliser les fosses / trous de plantation - Effectuer la plantation proprement dite		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - La plantation de végétaux herbacés ornementaux : <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs, • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) • conditions météorologiques • préparation : mesures d'alignement et d'écartement, fosses / trous de plantation • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de plantes, lieu et répartition de plantation) ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Régler les outils et machines de plantation de végétaux herbacés ornementaux ❖ Respecter les distances de plantations prévues par les consignes ❖ Réaliser les fosses / trous de plantation de végétaux herbacés ornementaux ❖ Appliquer la technique appropriée de plantation de végétaux herbacés ornementaux ❖ Arroser si nécessaire 	<p>Planter les plantes herbacées ornementales en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires</p>

dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation		
1.4.2. Mettre en place des accessoires de plantation		
- Les accessoires de plantation de végétaux herbacés ornementaux : <ul style="list-style-type: none"> types et utilité : tuteurs, protections contre les rongeurs, protection climatique, palissage ... conditions météorologiques techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions climatiques ❖ Régler les outils et machines de mise en place des accessoires de plantation de végétaux herbacés ornementaux ❖ Appliquer les techniques appropriées de mise en place des accessoires de plantation de végétaux herbacés ornementaux ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de mise en place des accessoires de plantation de végétaux herbacés ornementaux 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires

1.5. Nettoyer et ranger le poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
1.5.1. Nettoyer le matériel		
- Le nettoyage du matériel de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux : <ul style="list-style-type: none"> techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation produits : types, utilité, caractéristiques, conditions et mode d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier le matériel et les produits de nettoyage ❖ Appliquer la technique de nettoyage appropriée du matériel de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux 	Nettoyer et ranger le poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
1.5.2. Ranger le matériel et les fournitures		
- Le rangement du matériel, des consommables, des fournitures et des produits de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux : procédures	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les procédures de rangement du matériel, des consommables, des fournitures et des produits de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux dans le respect des consignes de l'entreprise 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires

1.5.3. Assurer la propreté de la zone de travail		
- La propreté de la zone de travail (esthétique, hygiène, respect de l'environnement ...) : déchets (types, mode de gestion), procédures	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les différents types de déchets ❖ Trier et évacuer les déchets 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
1.5.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - La sécurisation de la zone de travail : utilité, matériel, procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes de sécurisation de la zone de travail ❖ Identifier le matériel de sécurisation de la zone de travail ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation de la zone de travail 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires

1.6. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
1.6.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur - Effectuer le graissage et la lubrification du matériel - Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier		
<ul style="list-style-type: none"> - Le matériel (manuel, mécanique) de travaux de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus - Les travaux d'entretien et de maintenance de 1^{er} niveau du matériel de travaux de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux : <ul style="list-style-type: none"> • types (contrôles, réglages, graissage, lubrification, aiguisage, montage et démontage d'éléments accessibles sans outillage spécifique ...) • fréquences, procédures, technique, matériel, produits, consignes (du constructeur, de l'entreprise) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes d'entretien et de maintenance du matériel (manuel, mécanique) de travaux de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux ❖ Appliquer les techniques de démontage et montage d'éléments accessibles sans outillage particulier ❖ Appliquer les techniques de contrôle et de réglages simples du matériel de travaux de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux ❖ Appliquer les techniques de graissage et lubrification du matériel de travaux de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux 	Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires

1.7. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> - La communication professionnelle écrite et/ou orale : supports (fiches de travail, notes, compte-rendu, photos...), terminologie professionnelle - Les limites d'intervention du Jardinier d'aménagement : éléments relatifs <ul style="list-style-type: none"> • à la zone de travail, aux tâches à réaliser, (impétrants, imprévus, conditions pédologiques et/ou météorologiques ...) • au matériel, aux consommables, carburants, fournitures, produits, plantes (quantités, aspects morphologiques et sanitaires des plantes ...) <p>dans le cadre de la préparation, de l'amélioration du sol de la plantation de végétaux herbacés ornementaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utiliser les supports de communication spécifiques à l'entreprise ❖ Signaler toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... lors de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de préparation, d'amélioration du sol - de plantation de végétaux herbacés ornementaux ❖ Utiliser la terminologie professionnelle appropriée 	<p>Transmettre ses observations et toute information utile au responsable en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>

1.8. Respecter les règles professionnelles

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
1.8.1. Respecter les règles liées à la sécurité		
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles de sécurité prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation - Les règles de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> • personnelle et collective : les EPI (gants, lunettes de protection ...) et EPC spécifiques aux travaux réalisés • à l'égard du matériel : normes de constructeurs, notices d'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les sources de danger (matériel, produits, zone de travail ...) ❖ Appliquer les mesures de protection individuelle et collective ❖ Interpréter les consignes, notices d'emploi, étiquetages (pictogrammes ...) ... ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors du transport (arrimage ...), de l'utilisation, du 	<p>Respecter les règles professionnelles en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>

<ul style="list-style-type: none"> à l'égard des produits : étiquetage et pictogramme de produits dangereux, notices d'emploi <p>- Les interventions en cas d'accidents : principes élémentaires (veiller à la sécurité, établir le bilan de la victime, appeler les secours)</p>	<p>stockage ... du matériel</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors de l'utilisation, du stockage ... des produits ❖ Réagir adéquatement en cas d'accident 	
1.8.2. Respecter les règles liées à l'hygiène		
<p>- Les règles d'hygiène prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière d'hygiène 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>
1.8.3. Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention		
<p>- Les règles d'ergonomie et de manutention : principes de base adaptés aux travaux à réaliser</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention (port et transfert de charges, utilisation du matériel ...) 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>
1.8.4. Respecter les règles liées à la protection de l'environnement		
<p>- Les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement : tri et évacuation des déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ...</p> <p>- L'approche par écosystème : définition, objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement ❖ Respecter les interactions dans les écosystèmes ❖ Appliquer les règles de traçabilité (compléter le carnet de suivi) 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>
1.8.5. Gérer son temps de travail		
<p>- L'organisation du travail dans le respect des consignes.</p> <p>- Les délais impartis.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Organiser le travail dans le respect des consignes ❖ Réaliser les travaux dans les délais impartis 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>

GLOSSAIRE :

- **Approche écosystémique ou approche par écosystème** : méthode de gestion où les terres, l'eau et les ressources vivantes sont intégrées pour favoriser la conservation et l'utilisation durable et soutenable des ressources naturelles, afin de respecter les interactions dans les écosystèmes dont l'être humain dépend. En résumé, toutes les parties d'un écosystème sont liées, il faut donc tenir compte de chacune d'entre elles.

- **Carburant** : diesel, essence, mélanges ... ainsi que les huiles adaptées aux différents types de moteurs (2 T, 4 T ...) rencontrés en matériel mécanique de jardinier d'aménagement
- **Consommables** : pièces d'usure rapide (lames, ...)
- **Fournitures** : éléments, accessoires nécessaires à la réalisation des tâches. Ex. : accessoires de plantation (tuteur, drain, protection rongeurs, protection climatique, palissage ...), de taille (tuteurs, grillages, ficelle, ligatures piquets ...), de lutte intégrée (pièges, auxiliaires ...) ...
- **Machine / Outils mécaniques** : matériel mécanique
- **Outillage / Outils** : matériel manuel
- **Végétaux à identifier** : l'UAA1 du Jardinier d'aménagement couvre un minimum de Min 40 Herbacés ornementaux

UAA 3	Maîtriser la végétation en printemps/été – Lutter contre les adventices et Invasives
--------------	---

Activités-clés du profil métier	AC4 : Maîtriser la végétation AC5 : Appliquer les principes de lutte intégrée
Exigences transversales	Respecter les règles professionnelles

3.1. Préparer son poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
3.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - Le matériel de travaux de maîtrise de la végétation : types (matériel manuel et mécanique), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Le matériel de lutte intégrée : types (matériel manuel et mécanique), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Les consommables : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode d'utilisation - Les carburants : types, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de matériel, consommables, carburants à emporter) de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de lutte intégrée ❖ Identifier le matériel, les consommables, les carburants nécessaires aux travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de lutte intégrée ❖ Vérifier le bon état du matériel de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de lutte intégrée ❖ Ranger le matériel, les carburants, les consommables de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de lutte intégrée <p>(selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Emporter le matériel, les carburants, les consommables sur la zone de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation 	Préparer son poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.

	- de lutte intégrée	
3.1.2. Préparer les fournitures, les produits		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - Les fournitures de maîtrise de la végétation : types (tuteurs, grillages, ficelles, ligatures, piquets ...), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Les fournitures (pièges, prédateurs ...) et produits de lutte intégrée : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de fournitures à emporter) de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de lutte intégrée ❖ Identifier les fournitures et produits nécessaires aux travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de lutte intégrée ❖ Ranger les fournitures et produits de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de lutte intégrée <p>(selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Emporter les fournitures et produits sur la zone de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de lutte intégrée 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.
3.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux		
<ul style="list-style-type: none"> - Les croquis / schémas d'entretien et d'aménagement paysager : définition, utilité, composants, symboles ... - La sécurisation de la zone de travail : définition, utilité, matériel et procédures (signalisation, protection ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder un croquis / un schéma d'entretien et d'aménagement paysager ❖ Situer la zone de travail ❖ Repérer tout élément pouvant présenter un danger pour soi-même ou pour autrui (impétrants signalés, piquets béton, objets divers, habitations ... tierces personnes, circulation routière ...) ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.

3.2. Réaliser les tailles d'entretien des petits arbres / arbustes / arbrisseaux ornementaux et fruitiers

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
3.2.1. Identifier les végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers (printemps/été)		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - Les végétaux ligneux ornementaux (<u>min 40 différents</u>) et ligneux fruitiers (<u>min 10 différents</u>) à tailler : <ul style="list-style-type: none"> • types : arbres, arbustes, arbrisseaux, ornementaux et fruitiers • dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) • reconnaissance in vivo et sur base d'un échantillon représentatif du stade de phénologie utile aux travaux de taille d'entretien (printemps/été) • caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), époque de floraison ... dimension, forme, couleur (printemps/été) • modes d'identification / de marquages : objectifs, codes (types, signification ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de végétaux à tailler) ❖ Identifier des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers professionnellement significatifs pour l'entreprise (printemps/été) ❖ Repérer les marquages 	Réaliser les tailles d'entretien des petits arbres / arbustes / arbrisseaux ornementaux et fruitiers en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
3.2.2. Réaliser la taille d'entretien adéquate en fonction de l'intérêt horticole (en printemps/été) du végétal ligneux ornemental et ligneux fruitier		
<ul style="list-style-type: none"> - La taille d'entretien des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers : <ul style="list-style-type: none"> • définition, • type de taille selon la saison (automne/hiver, printemps/été) et les objectifs poursuivis : <ul style="list-style-type: none"> ➤ tailles de floraison / de fructification / d'éclaircissage / d'ébranchage / de rabattage / de recépage / ... pour favoriser l'intérêt horticole des végétaux ligneux ➤ ébranchage / éclaircissage / taille des haies, rabattage / recépage / ... pour réduire / 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Régler les outils et machines de taille des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers ❖ En printemps/été : <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les techniques appropriées de taille pour favoriser l'intérêt horticole des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers - Appliquer les techniques appropriées de taille pour favoriser la production fruitière des végétaux ligneux fruitiers - Appliquer les techniques appropriées de taille pour réduire/ régulariser le volume des végétaux ligneux 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires

<ul style="list-style-type: none"> régulariser le volume des végétaux ligneux techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types (tronçonneuses, taille-haies, ciseaux, cisailles, broyeurs ...), dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ornementaux et ligneux fruitiers ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de taille d'entretien des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers 	
--	---	--

3.3. Relever des écarts / anomalies éventuels dans la composition de la flore adventice (dont les invasives)

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
3.3.1. Identifier les plantes adventices (dont les invasives)		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - La nomenclature de végétaux adventices (dont des plantes invasives) : <ul style="list-style-type: none"> types (<u>plantes adventices + plantes invasives = min 15 plantes différentes</u>) dénomination (appellation vernaculaire) reconnaissance in vivo et sur base d'un échantillon représentatif du stade de phénologie utile aux travaux de lutte intégrée caractéristiques principales : facteurs de nuisibilité, dimension, forme, couleur, époque de floraison ... 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (zones à traiter ...) ❖ Identifier des plantes adventices professionnellement significatives pour l'entreprise 	Relever des écarts / anomalies éventuels dans la composition de la flore adventice (dont les invasives) en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
3.3.2. Repérer des écarts/anomalies dans la composition de la flore adventice (dont les invasives)		
<ul style="list-style-type: none"> - La flore adventice, la flore invasive : <ul style="list-style-type: none"> définition, composition, aspect en quantité et qualité (stade de croissance, vigueur, hauteur ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Observer la composition de la flore adventice ❖ Repérer les anomalies / écarts quantitatifs et qualitatifs dans les populations de plantes adventices 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
3.3.3. Prélever un échantillon significatif de toute anomalie observée		
<ul style="list-style-type: none"> - Les échantillons : 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer la technique de prélèvement d'échantillons 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de

<ul style="list-style-type: none"> définition, types, objectifs caractéristiques : quantités, répartition ... procédure : technique, matériel 	significatifs ❖ Utiliser le matériel approprié	consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
--	---	---

3.4. Lutter contre les plantes adventices (dont les invasives)

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
3.4.1. Identifier les plantes adventices (dont les invasives)		
- Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - La nomenclature des plantes adventices (dont des plantes invasives) : <ul style="list-style-type: none"> Types (<u>plantes adventices + plantes invasives = min 15 plantes différentes</u>) dénomination (appellation vernaculaire) reconnaissance in vivo et sur base d'un échantillon représentatif du stade de phénologie utile aux travaux de lutte intégrée caractéristiques principales : facteurs de nuisibilité, dimension, forme, couleur, époque de floraison ... 	❖ Décoder les consignes (zones à traiter ...) ❖ Reconnaître les plantes adventices et invasives professionnellement significatives pour l'entreprise	Lutter contre les plantes adventices (dont les invasives) en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
3.4.2. Assurer les règles de prophylaxie appropriées		
- La lutte intégrée : définition, objectifs, principes - La prophylaxie : <ul style="list-style-type: none"> définition, objectifs, règles conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) conditions météorologiques techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, 	❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Appliquer les techniques de prophylaxie déterminées par le responsable ❖ Utiliser le matériel de prophylaxie approprié ❖ Utiliser les types et quantités de fournitures et produits appropriés ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de prophylaxie	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable le dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires

mode et conditions d'utilisation <ul style="list-style-type: none"> fournitures / produits : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 		
--	--	--

3.4.3. Sarcler / Désherber manuellement		
- La lutte intégrée : définition, objectifs, principes - Le sarclage / Le désherbage manuels : <ul style="list-style-type: none"> définition, objectifs conditions pédologiques (texture, structure) conditions météorologiques techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel (manuel) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Utiliser le matériel de sarclage approprié ❖ Appliquer la technique appropriée de sarclage ❖ Utiliser le matériel de désherbage approprié ❖ Appliquer la technique appropriée de désherbage	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
3.4.4. Appliquer une technique culturale		
- La lutte intégrée : définition, objectifs, principes - Les techniques culturales : types (désherbage mécanique, désherbage thermique, paillage), définition, objectifs <ul style="list-style-type: none"> le désherbage mécanique et thermique : <ul style="list-style-type: none"> conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) conditions météorologiques matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation le paillage : <ul style="list-style-type: none"> conditions pédologiques (texture, structure, pH, température, fertilité/croissance) conditions météorologiques techniques : types, conditions d'application, nature, épaisseur minimale, nature et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode 	❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Régler les outils et machines de désherbage mécanique ❖ Appliquer la technique appropriée de désherbage mécanique ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de désherbage mécanique ❖ Régler les outils et machines de désherbage thermique ❖ Appliquer la technique appropriée de désherbage thermique ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de désherbage thermique ❖ Appliquer la technique appropriée de paillage ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel manuel de paillage	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires

et conditions d'utilisation		
3.4.5. Pulvériser / Arroser / Epandre un produit commercial agréé		
<ul style="list-style-type: none"> - La lutte intégrée : définition, objectifs, principes - La pulvérisation / L'arrosage / L'épandage d'un produit commercial agréé : <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs • conditions météorologiques • techniques : types, conditions d'application, nature, époque et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation • produits commerciaux agréés : types, utilité, caractéristiques, dosage (calcul de surface, unités de mesure, règle de trois), conditions et mode d'utilisation • les prescrits de la Phytolice P1. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions climatiques ❖ Appliquer les prescrits de Phytolice P1 <ul style="list-style-type: none"> ❖ Régler les outils et machines de pulvérisation / d'arrosage / d'épandage de produit commercial agréé ❖ Doser les produits commerciaux agréés ❖ Appliquer la technique appropriée de pulvérisation / d'arrosage / d'épandage ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de pulvérisation / d'arrosage / d'épandage 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires

3.5. Nettoyer et ranger le poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
3.5.1. Nettoyer le matériel		
<ul style="list-style-type: none"> - Le nettoyage et/ou la désinfection du matériel de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée : <ul style="list-style-type: none"> • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation • produits : types, utilité, caractéristiques, conditions et mode d'utilisation • les prescrits de la Phytolice P1 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier le matériel et les produits de nettoyage et/ou de désinfection ❖ Appliquer la technique de nettoyage et/ou de désinfection appropriée du matériel <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de lutte intégrée ❖ Appliquer les prescrits de la Phytolice P1 	Nettoyer et ranger le poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
3.5.2. Ranger le matériel et les fournitures		
- Le rangement du matériel, des consommables, des	❖ Appliquer les procédures de rangement du matériel, des	En toute autonomie d'exécution dans le respect de

fournitures de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée : <ul style="list-style-type: none"> • procédures • prescrits de la Phytolice P1 	consommables, des fournitures et produits - de maîtrise de la végétation - de lutte intégrée dans le respect des consignes de l'entreprise ❖ Appliquer les prescrits de Phytolice P1	consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
---	--	---

3.5.3. Assurer la propreté de la zone de travail

- La propreté de la zone de travail (esthétique, hygiène, respect de l'environnement ...) : <ul style="list-style-type: none"> • déchets (types, mode de gestion), • procédures • prescrits de la Phytolice P1 	❖ Identifier les différents types de déchets ❖ Trier et évacuer les déchets ❖ Appliquer les prescrits de la Phytolice P1	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
--	--	---

3.5.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol

- Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - La sécurisation de la zone de travail : utilité, matériel, procédures	❖ S'informer des consignes de sécurisation de la zone de travail ❖ Identifier le matériel de sécurisation de la zone de travail ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation de la zone de travail	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
--	--	---

3.6. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
3.6.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur - Effectuer le graissage et la lubrification du matériel - Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier		
- Le matériel (manuel, mécanique) de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus - Les travaux d'entretien et de maintenance de 1 ^{er} niveau du matériel de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée : <ul style="list-style-type: none"> • types (contrôles, réglages, graissage, lubrification, aiguisage, montage et démontage d'éléments) 	❖ S'informer des consignes d'entretien et de maintenance du matériel (manuel, mécanique) de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée ❖ Appliquer les techniques de démontage et montage d'éléments accessibles sans outillage particulier ❖ Appliquer les techniques de contrôle et de réglages simples du matériel de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée ❖ Appliquer les techniques de graissage et lubrification du	Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires

accessibles sans outillage spécifique ...) <ul style="list-style-type: none"> fréquences, procédures, technique, matériel, produits, consignes (du constructeur, de l'entreprise) 	matériel de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée	
--	--	--

3.7. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> La communication professionnelle écrite et/ou orale : supports (fiches de travail, notes, compte-rendu, photos ...), terminologie professionnelle Les limites d'intervention du Jardinier d'aménagement : éléments relatifs <ul style="list-style-type: none"> à la zone de travail, aux tâches à réaliser, (impétrants, quantité d'adventices, imprévus, conditions pédologiques et/ou météorologiques...), au matériel, aux consommables, carburants, fournitures, produits ... <p>dans le cadre de la maîtrise de la végétation et de la lutte intégrée</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utiliser les supports de communication spécifiques à l'entreprise ❖ Signaler toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... lors des travaux de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée ❖ Utiliser la terminologie professionnelle appropriée 	Transmettre ses observations et toute information utile au responsable en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires

3.8. Respecter les règles professionnelles

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
3.8.1. Respecter les règles liées à la sécurité		
<ul style="list-style-type: none"> Les règles de sécurité prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation Les règles de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> personnelle et collective : les EPI (gants, lunettes de protection ...) et EPC spécifiques aux travaux réalisés à l'égard du matériel : normes de constructeurs, notices d'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les sources de danger (matériel, produits, zone de travail ...) ❖ Appliquer les mesures de protection individuelle et collective ❖ Interpréter les consignes, notices d'emploi, étiquetages (pictogrammes ...) ... ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors du transport (arrimage ...), de l'utilisation, du stockage 	Respecter les règles professionnelles en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.

<ul style="list-style-type: none"> à l'égard des produits : étiquetage et pictogramme de produits dangereux, notices d'emploi <p>- Les interventions en cas d'accidents : principes élémentaires (veiller à la sécurité, établir le bilan de la victime, appeler les secours)</p>	<p>du matériel</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors de l'utilisation, du stockage ... des produits ❖ Réagir adéquatement en cas d'accident 	
<p>- Les équipements de travail pour le travail en hauteur (échafaudages, échelles...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> types, caractéristiques, identification, constituants, classe conditions d'utilisation, principe de stabilité, charges admissibles mesures de prévention des risques de chute de personnes ou d'objets - équipements de sécurité associés (EPI, EPC) mesures de prévention liées aux conditions météorologiques règlementation en cours sur l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur : <p>➤ principes généraux (prévention des risques de chute, mesures de sécurité en cas de changement des conditions météorologiques, conditions en matière de charges admissibles), droits et devoirs de l'employeur, du responsable montage / démontage, notice d'instruction ...),</p> <p>➤ éléments spécifiques utiles au travail du Jardinier d'aménagement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utiliser une échelle : <ul style="list-style-type: none"> - (Dés) installer une échelle de manière sécurisée - Manipuler du matériel non motorisé sur échelle dans le respect des règles ❖ Utiliser un équipement de travail en hauteur (échafaudage) : <ul style="list-style-type: none"> - Consulter la notice d'instructions (risques, mode d'utilisation ...) fournie par l'employeur / le responsable du montage / démontage - Réaliser un contrôle visuel de l'échafaudage (stabilité, conditions d'utilisation, équipement de sécurité) avant utilisation - Utiliser l'équipement de travail de manière sécurisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions du fabricant - Utiliser les EPI et EPC requis - Manipuler du matériel motorisé sur échafaudage dans le respect des règles 	
3.8.2. Respecter les règles liées à l'hygiène		
<p>- Les règles d'hygiène prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière d'hygiène 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>
3.8.3. Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention		
<p>- Les règles d'ergonomie et de manutention : principes de base adaptés aux travaux à réaliser</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention (port et transfert de charges, utilisation du matériel ...) 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p>

		dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
3.8.4. Respecter les règles liées à la protection de l'environnement		
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement : tri et évacuation des déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ... - L'approche par écosystème : définition, objectifs - La législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolice P1 : objectifs, contenus). 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement ❖ Respecter les interactions dans les écosystèmes ❖ Appliquer la législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolice P1) ❖ Appliquer les règles de traçabilité (compléter le carnet de suivi) 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
3.8.5. Gérer son temps de travail		
<ul style="list-style-type: none"> - L'organisation du travail dans le respect des consignes. - Les délais impartis. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Organiser le travail dans le respect des consignes ❖ Réaliser les travaux dans les délais impartis 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.

GLOSSAIRE :

- **Approche écosystémique ou approche par écosystème** : méthode de gestion où les terres, l'eau et les ressources vivantes sont intégrées pour favoriser la conservation et l'utilisation durable et soutenable des ressources naturelles, afin de respecter les interactions dans les écosystèmes dont l'être humain dépend. En résumé, toutes les parties d'un écosystème sont liées, il faut donc tenir compte de chacune d'entre elles.
- **Carburant** : diesel, essence, mélanges ... ainsi que les huiles adaptées aux différents types de moteurs (2 T, 4 T ...) rencontrés en matériel mécanique de jardinier d'entretien
- **Consommables** : pièces d'usure rapide (lames, ...)
- **Fournitures** : éléments, accessoires nécessaires à la réalisation des tâches. Ex. : accessoires de plantation (tuteur, drain, protection rongeurs, protection climatique, palissage ...), de taille (tuteurs, grillages, ficelle, ligatures piquets ...), de lutte intégrée (pièges, auxiliaires ...) ...
- **Lutte intégrée** : suivant Directive 2009/128/CE : La lutte intégrée consiste en « la prise en considération attentive de TOUTES LES METHODES DE PROTECTION DES PLANTES DISPONIBLES et, par conséquent, l'intégration des mesures appropriées qui découragent le développement des populations d'organismes nuisibles et maintiennent le recours aux produits phytopharmaceutiques et à d'autres types d'interventions à des niveaux justifiés des points de vue économique et environnemental, et réduisent ou limitent au maximum les risques pour la santé humaine et l'environnement. La lutte intégrée contre les ennemis des cultures privilégie la croissance de cultures saines en veillant à perturber le moins possible les agro-écosystèmes et encourage les mécanismes naturels de lutte contre les ennemis des cultures. »
- **Machine / Outils mécaniques** : matériel mécanique
- **Outillage / Outils** : matériel manuel
- **Petit arbre** : terme général considéré ici comme étant un végétal ligneux de moins de 6 m de hauteur et d'un diamètre de tronc de moins de 15 cm.

- **Techniques d'abattage / de rabattage / de recépage de petits arbres** : la technique d'abattage envisagée dans ce *Profil métier* est une technique « simple » : aucun câblage ne sera utilisé, excepté pour orienter éventuellement la chute du végétal. Aucune échelle ni filin ne peut être utilisé. L'espace nécessaire au travail d'abattage devra être contrôlé par un responsable ... Les techniques reprennent aussi le débitage et le broyage.
- **Techniques culturelles** : techniques permettent de limiter le développement des ennemis des cultures en supprimant ou en diminuant au maximum la pression d'infestation de départ (limitation des formes de conservation des bio-agresseurs). Différentes solutions sont envisageables. Sont ici repris désherbage mécanique, désherbage thermique, paillage, pour ce qui concerne la lutte contre les adventices.
- **Végétaux à identifier** : l'UAA3 du *Profil formation* du Jardinier d'aménagement couvre un minimum de 105 végétaux à identifier répartis comme suit :
 - Min 40 Herbacés ornementaux
 - Min 40 Ligneux ornementaux
 - Min 10 Ligneux fruitiers
 - Min 15 Adventices (dont 3 invasives)

Commentaires éventuels :

- Le travail en hauteur est régi par l'Arrêté Royal du 31 Août 2005 relatif à l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur. Pour autant, cet arrêté ne fournit pas de références précises quant à l'organisation de la formation à l'utilisation d'échafaudages (contenus, durée, formateurs ...), à une hauteur maximale, à des éléments spécifiques au travail de Jardinier d'aménagement ...
- Dès lors, la Coprofor a décrit des acquis d'apprentissage (savoirs, aptitudes) visant à :
 - conscientiser les apprenants aux droits et devoirs de l'employeur, de la personne compétente désignée au sein de l'entreprise par l'employeur (responsable du montage / démontage / installation d'échafaudages, des contrôles ...), du travailleur (le Jardinier d'aménagement)
 - initier les apprenants à l'utilisation d'équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur (et non au montage / démontage / installation) sans pour autant se substituer aux obligations des futurs employeurs décrites dans l'AR : désigner une personne compétente (cf. art.11), fournir une notice d'instruction relative à l'utilisation de l'échafaudage (cf. art. 14), veiller à ce que les travailleurs amenés à utiliser des échafaudages reçoivent une formation adéquate (cf. art. 18) ...

UAA 2	Maîtriser la végétation en automne/hiver – Soigner les blessures importantes de végétaux ligneux
--------------	---

Activités-clés du profil métier	AC4 : Maîtriser la végétation AC5 : Appliquer les principes de lutte intégrée
Exigences transversales	Respecter les règles professionnelles

2.1. Préparer son poste de travail		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
2.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - Le matériel de travaux de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers : types (matériel manuel et mécanique), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Les consommables : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode d'utilisation - Les carburants : types, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de matériel, consommables, carburants à emporter) <ul style="list-style-type: none"> - de travaux de maîtrise de la végétation - de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Identifier le matériel, les consommables, les carburants nécessaires aux travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Vérifier le bon état du matériel de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Ranger le matériel, les carburants, les consommables <ul style="list-style-type: none"> - de travaux de maîtrise de la végétation - de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers 	Préparer son poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.

	(selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...) ❖ Emporter le matériel, les carburants, les consommables sur la zone de travaux de maîtrise de la végétation de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers	
2.1.2. Préparer les fournitures, les produits		
- Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - Les fournitures de maîtrise de la végétation : types (tuteurs, grillages, ficelles, ligatures, piquets ...), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Les produits de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation	❖ Décoder les consignes (types et quantité de fournitures à emporter) de travaux - de maîtrise de la végétation - de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Identifier les fournitures nécessaires aux travaux de maîtrise de la végétation ❖ Identifier les produits nécessaires aux travaux de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Ranger - les fournitures de travaux de maîtrise de la végétation - les produits nécessaires aux travaux de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers (selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...) ❖ Emporter les fournitures et produits sur la zone de travaux - de maîtrise de la végétation - les produits nécessaires aux travaux de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.
2.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux		
- Les croquis / schémas d'entretien et d'aménagement paysager : définition, utilité, composants, symboles ... - La sécurisation de la zone de travail : définition, utilité, matériel et procédures (signalisation, protection ...)	❖ Décoder un croquis / un schéma d'entretien et d'aménagement paysager ❖ Situer la zone de travail ❖ Repérer tout élément pouvant présenter un danger pour soi-même ou pour autrui (impétrants signalés, piquets	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.

	béton, objets divers, habitations ... tierces personnes, circulation routière ...) ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation	
--	--	--

2.2. Supprimer des petits arbres / arbustes / arbrisseaux et souches

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
2.2.1. Repérer les végétaux pré-identifiés		
- Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...)	❖ Décoder les consignes (types et quantité de végétaux à supprimer) ❖ Repérer les marquages	Supprimer des petits arbres / arbustes / arbrisseaux et souches en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
2.2.2. Abattre / Dessoucher		
- L'abattage / Le dessouchage : <ul style="list-style-type: none"> définition, objectifs conditions météorologiques techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types (bêche, tronçonneuses, broyeurs ...), dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	❖ Tenir compte des conditions climatiques ❖ Régler les outils et machines d'abattage / de dessouchage ❖ Régler les outils et machines de débitage / broyage ❖ Appliquer les techniques appropriées d'abattage / de dessouchage ❖ Appliquer les techniques appropriées de débitage / broyage ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel d'abattage / de dessouchage, de débitage / broyage	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
2.2.3. Evacuer les déchets		
- L'évacuation des déchets ligneux : <ul style="list-style-type: none"> techniques d'évacuation / de valorisation (compostage, paillage ...) : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	❖ Régler les outils et machines d'évacuation des déchets ❖ Appliquer les techniques appropriées d'évacuation des déchets ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel d'évacuation des déchets	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires

2.3. Réaliser les tailles d'entretien des petits arbres / arbustes / arbrisseaux ornementaux et fruitiers

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
2.3.1. Identifier les végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers (en automne/hiver)		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - Les végétaux ligneux ornementaux (<u>min 40 différents</u>) et ligneux fruitiers (<u>min 10 différents</u>) à tailler : <ul style="list-style-type: none"> • types : arbres, arbustes, arbrisseaux, ornementaux et fruitiers • dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) • reconnaissance in vivo et sur base d'un échantillon représentatif du stade de phénologie utile aux travaux de taille d'entretien (automne/hiver) • caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), époque de floraison ... dimension, forme, couleur (automne/hiver) • modes d'identification / de marquages : objectifs, codes (types, signification ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de végétaux à tailler) ❖ Identifier des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers professionnellement significatifs pour l'entreprise (automne/hiver) ❖ Repérer les marquages 	Réaliser les tailles d'entretien des petits arbres / arbustes / arbrisseaux ornementaux et fruitiers en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires
2.3.2. Réaliser la taille d'entretien adéquate en fonction de l'intérêt horticole (en automne/hiver) du végétal ligneux ornemental / ligneux fruitier		
<ul style="list-style-type: none"> - La taille d'entretien des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers : 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Régler les outils et machines de taille des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable

<ul style="list-style-type: none"> définition, type de taille selon la saison (automne/hiver) et les objectifs poursuivis : <ul style="list-style-type: none"> ➤ tailles de floraison / de fructification / d'éclaircissage/ d'ébranchage / de rabattage / de recépage / ... pour favoriser l'intérêt horticole des végétaux ligneux ➤ ébranchage / éclaircissage / taille des haies, rabattage / recépage / ... pour réduire / régulariser le volume des végétaux ligneux techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types (tronçonneuses, taille-haies, ciseaux, cisailles, broyeur ...), dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ En automne/hiver : <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les techniques appropriées de taille pour favoriser l'intérêt horticole des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers - Appliquer les techniques appropriées de taille pour favoriser la production fruitière des végétaux ligneux fruitiers - Appliquer les techniques appropriées de taille pour réduire / régulariser le volume des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de taille d'entretien des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers 	<p>dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires</p>
--	---	---

2.4. Relever des écarts / anomalies éventuels par rapport à un aspect de « bonne santé » des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
2.4.1. Identifier les végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - La nomenclature de végétaux herbacés ornementaux (<u>min 40 plantes différentes</u>) : <ul style="list-style-type: none"> types : annuelles, bisannuelles, bulbeuses, vivaces, graminées dénomination (appellation vernaculaire – et latine) caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... - La nomenclature de végétaux ligneux ornementaux (<u>min 40 différents</u>) et ligneux fruitiers (<u>min 10 différents</u>) <ul style="list-style-type: none"> types : arbres, arbustes, arbrisseaux, 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (zones à traiter ...) ❖ Identifier des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers professionnellement significatifs pour l'entreprise 	<p>Relever des écarts / anomalies éventuels par rapport à un aspect de « bonne santé » des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>

ornementaux et/ou fruitiers <ul style="list-style-type: none"> dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... 		
---	--	--

2.4.2. Repérer des écarts/anomalies par rapport à un aspect de « bonne santé » des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers

<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - La nomenclature de végétaux herbacés ornementaux (<u>min 40 plantes différentes</u>) : <ul style="list-style-type: none"> types : annuelles, bisannuelles, bulbeuses, vivaces, graminées dénomination (appellation vernaculaire – et latine) caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... - La nomenclature de végétaux ligneux ornementaux (<u>min 40 différents</u>) et ligneux fruitiers (<u>min 10 différents</u>) <ul style="list-style-type: none"> types : arbres, arbustes, arbrisseaux, ornementaux et/ou fruitiers dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... - Les aspects de « bonne santé » des végétaux, visibles et facilement observables (croissance, état des tissus végétaux : coloration, absence de lésions, absence de ravages ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Observer l'aspect des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Repérer les anomalies / écarts sanitaires des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.
---	--	--

2.4.3. Prélever un échantillon significatif de toute anomalie observée

<ul style="list-style-type: none"> - Les échantillons : <ul style="list-style-type: none"> définition, types, objectifs caractéristiques : quantités, répartition ... procédure : technique, matériel 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer la technique de prélèvement d'échantillons significatifs ❖ Utiliser le matériel approprié 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.
--	--	--

2.5. Soigner les blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> - Les soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers <ul style="list-style-type: none"> • types de blessures : plaies sur tissus ligneux • types de soins : curetage, badigeonnage ... • conditions météorologiques • techniques : types, conditions d'application, nature, époque et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation • produits commerciaux agréés : types, utilité, caractéristiques, dosage (calcul de surface, unités de mesure, règle de trois), conditions et mode d'utilisation • les prescrits de la Phytolice P1. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions climatiques ❖ Appliquer les prescrits de Phytolice P1 ❖ Régler les outils et machines de soins aux blessures des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Doser les produits commerciaux agréés ❖ Appliquer la technique appropriée de soins aux blessures des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers : curetage, badigeonnage ... ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de soins aux blessures des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers 	<p>Soigner les blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires</p>

2.6. Nettoyer et ranger le poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
2.6.1. Nettoyer le matériel		
<ul style="list-style-type: none"> - Le nettoyage et/ou la désinfection du matériel de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers : <ul style="list-style-type: none"> • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation • produits : types, utilité, caractéristiques, conditions 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier le matériel et les produits de nettoyage et/ou de désinfection ❖ Appliquer la technique de nettoyage et/ou de désinfection appropriée du matériel : <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Appliquer les prescrits de la Phytolice P1 	<p>Nettoyer et ranger le poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>

et mode d'utilisation		
<ul style="list-style-type: none"> les prescrits de la Phytolice P1 		
2.6.2. Ranger le matériel et les fournitures		
- Le rangement du matériel, des consommables, des fournitures de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers : <ul style="list-style-type: none"> Procédures prescrits de la Phytolice P1 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les procédures de rangement du matériel, des consommables, des fournitures et produits - de maîtrise de la végétation - de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers dans le respect des consignes de l'entreprise ❖ Appliquer les prescrits de Phytolice P1 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
2.6.3. Assurer la propreté de la zone de travail		
- La propreté de la zone de travail (esthétique, hygiène, respect de l'environnement ...) : <ul style="list-style-type: none"> déchets (types, mode de gestion), procédures prescrits de la Phytolice P1 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les différents types de déchets ❖ Trier et évacuer les déchets ❖ Appliquer les prescrits de la Phytolice P1 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
2.6.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol		
- Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - La sécurisation de la zone de travail : utilité, matériel, procédures	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes de sécurisation de la zone de travail ❖ Identifier le matériel de sécurisation de la zone de travail ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation de la zone de travail 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.

2.7. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
2.7.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur - Effectuer le graissage et la lubrification du matériel - Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier		
- Le matériel (manuel, mécanique) de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes d'entretien et de maintenance du matériel (manuel, mécanique) de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Appliquer les techniques de démontage et montage d'éléments accessibles sans outillage particulier 	Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires

<p>(note, croquis / schéma ...), contenus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les travaux d'entretien et de maintenance de 1^{er} niveau du matériel de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers : <ul style="list-style-type: none"> • types (contrôles, réglages, graissage, lubrification, aiguisage, montage et démontage d'éléments accessibles sans outillage spécifique ...) • fréquences, procédures, technique, matériel, produits, consignes (du constructeur, de l'entreprise) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les techniques de contrôle et de réglages simples du matériel de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Appliquer les techniques de graissage et lubrification du matériel de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers 	
--	---	--

2.8. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> - La communication professionnelle écrite et/ou orale : supports (fiches de travail, notes, compte-rendu, photos...), terminologie professionnelle - Les limites d'intervention du Jardinier d'entretien : éléments relatifs <ul style="list-style-type: none"> • à la zone de travail, aux tâches à réaliser, (impétrants, quantité d'adventices, imprévus, conditions pédologiques et/ou météorologiques ...), • au matériel, aux consommables, carburants, fournitures, produits ... <p>dans le cadre de la maîtrise de la végétation et des soins de blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utiliser les supports de communication spécifiques à l'entreprise ❖ Signaler toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... lors des travaux de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Utiliser la terminologie professionnelle appropriée 	<p>Transmettre ses observations et toute information utile au responsable en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>

2.9. Respecter les règles professionnelles

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
2.9.1. Respecter les règles liées à la sécurité		
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles de sécurité prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation - Les règles de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> • personnelle et collective : les EPI (gants, lunettes de protection ...) et EPC spécifiques aux travaux réalisés • à l'égard du matériel : normes de constructeurs, notices d'emploi • à l'égard des produits : étiquetage et pictogramme de produits dangereux, notices d'emploi - Les interventions en cas d'accidents : principes élémentaires (veiller à la sécurité, établir le bilan de la victime, appeler les secours) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les sources de danger (matériel, produits, zone de travail ...) ❖ Appliquer les mesures de protection individuelle et collective ❖ Interpréter les consignes, notices d'emploi, étiquetages (pictogrammes ...) ... ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors du transport (arrimage ...), de l'utilisation, du stockage... du matériel ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors de l'utilisation, du stockage ... des produits ❖ Réagir adéquatement en cas d'accident 	<p>Respecter les règles professionnelles en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Les équipements de travail pour le travail en hauteur (échafaudages, échelles...) : <ul style="list-style-type: none"> • types, caractéristiques, identification, constituants, classe • conditions d'utilisation, principe de stabilité, charges admissibles • mesures de prévention des risques de chute de personnes ou d'objets - équipements de sécurité associés (EPI, EPC) • mesures de prévention liées aux conditions météorologiques • réglementation en cours sur l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur : <ul style="list-style-type: none"> ➤ principes généraux (prévention des risques de chute, 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utiliser une échelle : <ul style="list-style-type: none"> - (Dés) installer une échelle de manière sécurisée - Manipuler du matériel non motorisé sur échelle dans le respect des règles ❖ Utiliser un équipement de travail en hauteur (échafaudage) : <ul style="list-style-type: none"> - Consulter la notice d'instructions (risques, mode d'utilisation ...) fournie par l'employeur / le responsable du montage / démontage - Réaliser un contrôle visuel de l'échafaudage (stabilité, conditions d'utilisation, équipement de sécurité) avant utilisation - Utiliser l'équipement de travail de manière sécurisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions du fabricant - Utiliser les EPI et EPC requis 	

mesures de sécurité en cas de changement des conditions météorologiques, conditions en matière de charges admissibles), droits et devoirs de l'employeur, du responsable montage / démontage, notice d'instruction ...), ➤ éléments spécifiques utiles au travail du Jardinier d'entretien	- Manipuler du matériel motorisé sur échafaudage dans le respect des règles	
2.9.2. Respecter les règles liées à l'hygiène		
- Les règles d'hygiène prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation	❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière d'hygiène	
2.9.3. Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention		
- Les règles d'ergonomie et de manutention : principes de base adaptés aux travaux à réaliser	❖ Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention (port et transfert de charges, utilisation du matériel ...)	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
2.9.4. Respecter les règles liées à la protection de l'environnement		
- Les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement : tri et évacuation des déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ... - L'approche par écosystème : définition, objectifs - La législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolice P1 : objectifs, contenus).	❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement ❖ Respecter les interactions dans les écosystèmes ❖ Appliquer la législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolice P1) ❖ Appliquer les règles de traçabilité (compléter le carnet de suivi)	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.

GLOSSAIRE :

- **Approche écosystémique ou approche par écosystème** : méthode de gestion où les terres, l'eau et les ressources vivantes sont intégrées pour favoriser la conservation et l'utilisation durable et soutenable des ressources naturelles, afin de respecter les interactions dans les écosystèmes dont l'être humain dépend. En résumé, toutes les parties d'un écosystème sont liées, il faut donc tenir compte de chacune d'entre elles.
- **Carburant** : diesel, essence, mélanges ... ainsi que les huiles adaptées aux différents types de moteurs (2 T, 4 T ...) rencontrés en matériel mécanique de jardinier d'aménagement
- **Consommables** : pièces d'usure rapide (lames, ...)
- **Fournitures** : éléments, accessoires nécessaires à la réalisation des tâches. Ex. : accessoires de plantation (tuteur, drain, protection rongeurs, protection climatique, palissage ...), de taille (tuteurs, grillages, ficelle, ligatures piquets ...), de lutte intégrée (pièges, auxiliaires ...) ...
- **Lutte intégrée** : suivant Directive 2009/128/CE : La lutte intégrée consiste en « la prise en considération attentive de TOUTES LES METHODES DE PROTECTION DES PLANTES DISPONIBLES et, par conséquent, l'intégration des mesures appropriées qui découragent le développement des populations d'organismes nuisibles et maintiennent le recours aux produits phytopharmaceutiques et à d'autres types d'interventions à des niveaux justifiés des points de vue économique et environnemental, et réduisent ou limitent au maximum les risques pour la santé humaine et l'environnement. La lutte intégrée contre les ennemis des cultures privilégie la croissance de cultures saines en veillant à perturber le moins possible les agro-écosystèmes et encourage les mécanismes naturels de lutte contre les ennemis des cultures. »

- **Machine / Outils mécaniques** : matériel mécanique
- **Outillage / Outils** : matériel manuel
- **Petit arbre** : général considéré ici comme étant un végétal ligneux de moins de 6 m de hauteur et d'un diamètre de tronc de moins de 15 cm.
- **Techniques d'abattage / de rabattage / de recépage de petits arbres** : la technique d'abattage envisagée dans ce *Profil métier* est une technique « simple » : aucun câblage ne sera utilisé, excepté pour orienter éventuellement la chute du végétal. Aucune échelle ni filin ne peut être utilisé. L'espace nécessaire au travail d'abattage devra être contrôlé par un responsable ... Les techniques reprennent aussi le débitage et le broyage.
- **Végétaux à identifier** : l'UAA2 du *Profil formation* du Jardinier d'aménagement couvre un minimum de 105 végétaux à identifier répartis comme suit :
 - Min 40 Herbacés ornementaux
 - Min 40 Ligneux ornementaux
 - Min 10 Ligneux fruitiers
 - Min 15 Adventices (dont 3 invasives)

Commentaires :

- Le travail en hauteur est régi par l'Arrêté Royal du 31 Août 2005 relatif à l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur. Pour autant, cet arrêté ne fournit pas de références précises quant à l'organisation de la formation à l'utilisation d'échafaudages (contenus, durée, formateurs ...), à une hauteur maximale, à des éléments spécifiques au travail de Jardinier d'aménagement ...
- Dès lors, la *Coprofor* a décrit des acquis d'apprentissage (savoirs, aptitudes) visant à :
 - conscientiser les apprenants aux droits et devoirs de l'employeur, de la personne compétente désignée au sein de l'entreprise par l'employeur (responsable du montage / démontage / installation d'échafaudages, des contrôles ...), du travailleur (le Jardinier d'aménagement)
 - initier les apprenants à l'utilisation d'équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur (et non au montage / démontage / installation) sans pour autant se substituer aux obligations des futurs employeurs décrites dans l'AR : désigner une personne compétente (cf. art.11), fournir une notice d'instruction relative à l'utilisation de l'échafaudage (cf. art. 14), veiller à ce que les travailleurs amenés à utiliser des échafaudages reçoivent une formation adéquate (cf. art. 18) ...

UAA 4 Flottante	Lutter contre les maladies, les parasites et autres nuisibles
---------------------------	--

Activités-clés du profil métier	AC5 : Appliquer les principes de lutte intégrée
Exigences transversales	Respecter les règles professionnelles

4.1. Préparer son poste de travail		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
4.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - Le matériel de lutte intégrée : types (matériel manuel et mécanique), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Les consommables : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode d'utilisation - Les carburants : types, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de matériel, consommables, carburants à emporter) de travaux de lutte intégrée ❖ Identifier le matériel, les consommables, les carburants nécessaires aux travaux de lutte intégrée ❖ Vérifier le bon état du matériel de lutte intégrée ❖ Ranger le matériel, les carburants, les consommables (selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...) de lutte intégrée ❖ Emporter le matériel, les carburants, les consommables sur la zone de travaux de lutte intégrée 	Préparer son poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.
4.1.2. Préparer les fournitures, les produits		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - Les fournitures (pièges, prédateurs ...) et produits de lutte intégrée : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de fournitures et produits à emporter) de lutte intégrée ❖ Identifier les fournitures et produits nécessaires aux travaux de lutte intégrée ❖ Ranger les fournitures et produits de travaux de lutte intégrée (selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...) 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.

	❖ Emporter les fournitures et produits sur la zone de travaux de lutte intégrée	
4.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux		
<ul style="list-style-type: none"> - Les croquis / schémas d'entretien et d'aménagement paysager : définition, utilité, composants, symboles ... - La sécurisation de la zone de travail : définition, utilité, matériel et procédures (signalisation, protection ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder un croquis / schéma d'entretien et d'aménagement paysager ❖ Situer la zone de travail ❖ Repérer tout élément pouvant présenter un danger pour soi-même ou pour autrui (impétrants signalés, piquets béton, objets divers, habitations ... tierces personnes, circulation routière ...) ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.

4.2. Relever des écarts / anomalies éventuels par rapport à un aspect de « bonne santé » des végétaux herbacés ornementaux / ligneux, ornementaux / ligneux fruitiers

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
4.2.1. Identifier les végétaux herbacés ornementaux / ligneux, ornementaux / ligneux fruitiers		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - La nomenclature de végétaux herbacés ornementaux (min 40 plantes différentes) : <ul style="list-style-type: none"> • types : annuelles, bisannuelles, bulbeuses, vivaces, graminées • dénomination (appellation vernaculaire – et latine) • caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... - La nomenclature de végétaux ligneux ornementaux (<u>min 40 différents</u>) et ligneux fruitiers (<u>min 10 différents</u>) <ul style="list-style-type: none"> • types : arbres, arbustes, arbrisseaux, ornementaux et/ou fruitiers • dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) • caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (zones à traiter ...) ❖ Identifier des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers professionnellement significatifs pour l'entreprise 	Relever des écarts / anomalies éventuels par rapport à un aspect de « bonne santé » des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.

4.2.2. Repérer des écarts/anomalies par rapport à un aspect de « bonne santé » des végétaux herbacés, ornementaux ligneux et fruitiers		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - La nomenclature de végétaux herbacés ornementaux min 40 plantes différentes) : <ul style="list-style-type: none"> • types : annuelles, bisannuelles, bulbeuses, vivaces, graminées • dénomination (appellation vernaculaire – et latine) • caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... - La nomenclature de végétaux ligneux ornementaux (min 40 différents) et ligneux fruitiers (min 10 différents) <ul style="list-style-type: none"> • types : arbres, arbustes, arbrisseaux, ornementaux et/ou fruitiers • dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) • caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... - Les aspects de « bonne santé » des végétaux, visibles et facilement observables (croissance, état des tissus végétaux : coloration, absence de lésions, absence de ravages ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Observer l'aspect des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Repérer les anomalies / écarts sanitaires des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>
4.2.3. Prélever un échantillon significatif de toute anomalie observée		
<ul style="list-style-type: none"> - Les échantillons : <ul style="list-style-type: none"> • définition, types, objectifs • caractéristiques : quantités, répartition ... • procédure : technique, matériel 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer la technique de prélèvement d'échantillons significatifs ❖ Utiliser le matériel approprié 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>

4.3. Lutter contre les maladies, les parasites et autres nuisibles

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
4.3.1. Identifier les végétaux herbacés ornementaux / ligneux, ornementaux / ligneux fruitiers		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - La nomenclature de végétaux herbacés ornementaux min 40 plantes différentes) : <ul style="list-style-type: none"> • types : annuelles, bisannuelles, bulbeuses, vivaces, graminées • dénomination (appellation vernaculaire – et latine) • caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... - La nomenclature de végétaux ligneux ornementaux (<u>min 40 différents</u>) et ligneux fruitiers (<u>min 10 différents</u>) <ul style="list-style-type: none"> • types : arbres, arbustes, arbrisseaux, ornementaux et/ou fruitiers • dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) • caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (zones à traiter ...) ❖ Identifier des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers professionnellement significatifs pour l'entreprise 	C.27. Lutter contre les maladies, les parasites et autres nuisibles en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
4.3.2. Assurer les règles de prophylaxie appropriées		
<ul style="list-style-type: none"> - La lutte intégrée : définition, objectifs, principes - La prophylaxie : <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs, règles • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) • conditions météorologiques • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Appliquer les techniques de prophylaxie déterminées par le responsable ❖ Utiliser le matériel de prophylaxie approprié ❖ Utiliser les types et quantités de fournitures et produits appropriés ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de prophylaxie 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires

dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation <ul style="list-style-type: none"> fournitures / produits : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 		
4.3.3. Pulvériser / Arroser / Epandre un produit commercial agréé		
- La lutte intégrée : définition, objectifs, principes - La pulvérisation / L'arrosage / L'épandage d'un produit commercial agréé : <ul style="list-style-type: none"> définition, objectifs conditions météorologiques techniques : types, conditions d'application, nature, époque et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation produits commerciaux agréés : types, utilité, caractéristiques, dosage (calcul de surface, unités de mesure, règle de trois), conditions et mode d'utilisation les prescrits de la Phytolice P1. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions climatiques ❖ Appliquer les prescrits de Phytolice P1 ❖ Régler les outils et machines de pulvérisation / d'arrosage / d'épandage de produit commercial agréé ❖ Doser les produits commerciaux agréés ❖ Appliquer la technique appropriée de pulvérisation / d'arrosage / d'épandage ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de pulvérisation / d'arrosage / d'épandage 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
4.3.4. Appliquer une méthode de protection phytosanitaire intégrée suivant instructions spécifiques ... (mécanique, introduction d'auxiliaires ...)		
- Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - La lutte intégrée : définition, objectifs, principes - Les méthodes spécifiques de protection intégrée : <ul style="list-style-type: none"> définition, objectifs types conditions météorologiques techniques : types (mécanique, introduction d'auxiliaires ...), conditions d'application, époque, nature et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types (pièges ...), dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (zones à traiter, méthode à appliquer ...) ❖ Appliquer les prescrits de Phytolice P1 ❖ Tenir compte des conditions climatiques ❖ Régler les outils et machines de protection spécifique ❖ Appliquer la technique appropriée de protection spécifique ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de protection spécifique 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires

<ul style="list-style-type: none"> • produits commerciaux agréés : types, utilité, caractéristiques, dosage (calcul de surface, unités de mesure, règle de trois), conditions et mode d'utilisation • les prescrits de la Phytolice P1. 		
---	--	--

4.4. Nettoyer et ranger le poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
4.4.1. Nettoyer le matériel		
- Le nettoyage et/ou la désinfection du matériel de lutte intégrée : <ul style="list-style-type: none"> • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation • produits : types, utilité, caractéristiques, conditions et mode d'utilisation • les prescrits de la Phytolice P1 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier le matériel et les produits de nettoyage et/ou de désinfection ❖ Appliquer la technique de nettoyage et/ou de désinfection appropriée du matériel de lutte intégrée ❖ Appliquer les prescrits de la Phytolice P1 	Nettoyer et ranger le poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
4.4.2. Ranger le matériel et les fournitures		
- Le rangement du matériel, des consommables, des fournitures, des produits de lutte intégrée : <ul style="list-style-type: none"> • procédures • prescrits de la Phytolice P1 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les procédures de rangement du matériel, des consommables, des fournitures et produits de lutte intégrée dans le respect des consignes de l'entreprise ❖ Appliquer les prescrits de Phytolice P1 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
4.4.3. Assurer la propreté de la zone de travail		
- La propreté de la zone de travail (esthétique, hygiène, respect de l'environnement ...) : <ul style="list-style-type: none"> • déchets (types, mode de gestion), • procédures • prescrits de la Phytolice P1 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les différents types de déchets ❖ Trier et évacuer les déchets ❖ Appliquer les prescrits de la Phytolice P1 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
4.4.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol		
- Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats	❖ S'informer des consignes de sécurisation de la zone de	En toute autonomie d'exécution dans le respect de

(note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - La sécurisation de la zone de travail : utilité, matériel, procédures	travail ❖ Identifier le matériel de sécurisation de la zone de travail ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation de la zone de travail	consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
--	---	--

4.5. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
4.5.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur - Effectuer le graissage et la lubrification du matériel - Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier		
<ul style="list-style-type: none"> - Le matériel (manuel, mécanique) de lutte intégrée : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus - Les travaux d'entretien et de maintenance de 1^{er} niveau du matériel de lutte intégrée : <ul style="list-style-type: none"> • types (contrôles, réglages, graissage, lubrification, aiguisage, montage et démontage d'éléments accessibles sans outillage spécifique ...) • fréquences, procédures, technique, matériel, produits, consignes (du constructeur, de l'entreprise) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes d'entretien et de maintenance du matériel (manuel, mécanique) de lutte intégrée ❖ Appliquer les techniques de démontage et montage d'éléments accessibles sans outillage particulier ❖ Appliquer les techniques de contrôle et de réglages simples du matériel de lutte intégrée ❖ Appliquer les techniques de graissage et lubrification du matériel de lutte intégrée 	Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.

4.6. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> - La communication professionnelle écrite et/ou orale : supports (fiches de travail, notes, compte-rendu, photos ...), terminologie professionnelle - Les limites d'intervention du Jardinier d'aménagement : 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utiliser les supports de communication spécifiques à l'entreprise ❖ Signaler toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de 	Transmettre ses observations et toute information utile au responsable en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de

éléments relatifs <ul style="list-style-type: none"> à la zone de travail, aux tâches à réaliser, (impétrants, quantité d'adventices, imprévus, conditions pédologiques et/ou météorologiques ...), au matériel, aux consommables, carburants, fournitures, produits ... dans le cadre de la lutte intégrée 	travail ... lors des travaux de lutte intégrée ❖ Utiliser la terminologie professionnelle appropriée	situations similaires.
--	---	------------------------

4.7. Respecter les règles professionnelles

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
4.7.1. Respecter les règles liées à la sécurité		
- Les règles de sécurité prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation - Les règles de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> personnelle et collective : les EPI (gants, lunettes de protection ...) et EPC spécifiques aux travaux réalisés à l'égard du matériel : normes de constructeurs, notices d'emploi à l'égard des produits : étiquetage et pictogramme de produits dangereux, notices d'emploi - Les interventions en cas d'accidents : principes élémentaires (veiller à la sécurité, établir le bilan de la victime, appeler les secours)	❖ Identifier les sources de danger (matériel, produits, zone de travail ...) ❖ Appliquer les mesures de protection individuelle et collective ❖ Interpréter les consignes, notices d'emploi, étiquetages (pictogrammes ...) ... ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors du transport (arrimage ...), de l'utilisation, du stockage... du matériel ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors de l'utilisation, du stockage ... des produits ❖ Réagir adéquatement en cas d'accident	Respecter les règles professionnelles en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
4.7.2. Respecter les règles liées à l'hygiène		
- Les règles d'hygiène prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation	❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière d'hygiène	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
4.7.3. Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention		
- Les règles d'ergonomie et de manutention : principes de	❖ Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention (port et	En toute autonomie d'exécution dans le respect de

base adaptés aux travaux à réaliser	transfert de charges, utilisation du matériel ...)	consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
4.7.4. Respecter les règles liées à la protection de l'environnement		
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement : tri et évacuation des déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ... - L'approche par écosystème : définition, objectifs - La législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolice P1 : objectifs, contenus). 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement ❖ Respecter les interactions dans les écosystèmes ❖ Appliquer la législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolice P1) ❖ Appliquer les règles de traçabilité (compléter le carnet de suivi) 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
4.7.5. Gérer son temps de travail		
<ul style="list-style-type: none"> - L'organisation du travail dans le respect des consignes. - Les délais impartis. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Organiser le travail dans le respect des consignes ❖ Réaliser les travaux dans les délais impartis 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.

GLOSSAIRE :

- **Approche écosystémique ou approche par écosystème** : méthode de gestion où les terres, l'eau et les ressources vivantes sont intégrées pour favoriser la conservation et l'utilisation durable et soutenable des ressources naturelles, afin de respecter les interactions dans les écosystèmes dont l'être humain dépend. En résumé, toutes les parties d'un écosystème sont liées, il faut donc tenir compte de chacune d'entre elles.
- **Carburant** : diesel, essence, mélanges ... ainsi que les huiles adaptées aux différents types de moteurs (2 T, 4 T ...) rencontrés en matériel mécanique de jardinier d'entretien
- **Consommables** : pièces d'usure rapide (lames, ...)
- **Fournitures** : éléments, accessoires nécessaires à la réalisation des tâches. Ex. : accessoires de plantation (tuteur, drain, protection rongeurs, protection climatique, palissage ...), de taille (tuteurs, grillages, ficelle, ligatures piquets ...), de lutte intégrée (pièges, auxiliaires ...) ...
- **Lutte intégrée** : suivant Directive 2009/128/CE : La lutte intégrée consiste en « la prise en considération attentive de TOUTES LES METHODES DE PROTECTION DES PLANTES DISPONIBLES et, par conséquent, l'intégration des mesures appropriées qui découragent le développement des populations d'organismes nuisibles et maintiennent le recours aux produits phytopharmaceutiques et à d'autres types d'interventions à des niveaux justifiés des points de vue économique et environnemental, et réduisent ou limitent au maximum les risques pour la santé humaine et l'environnement. La lutte intégrée contre les ennemis des cultures privilégie la croissance de cultures saines en veillant à perturber le moins possible les agro-écosystèmes et encourage les mécanismes naturels de lutte contre les ennemis des cultures. »
- **Machine / Outils mécaniques** : matériel mécanique
- **Maladie** : ici, utilisé comme terme général reprenant les affections physiologiques / fongiques / bactériennes / virales ...
- **Outillage / Outils** : matériel manuel
- **Végétaux à identifier** : l'UAA4 du *Profil formation* du Jardinier d'aménagement couvre un minimum de 105 végétaux à identifier répartis comme suit :

- Min 40 Herbacés ornementaux
- Min 40 Ligneux ornementaux
- Min 10 Ligneux fruitiers
- Min 15 Adventices (dont 3 invasives)

UAA 5	Réaliser l'entretien (occasionnel et régulier) d'une pelouse / d'une prairie fleurie- Entretien du sol
--------------	---

Activités-clés du profil métier	AC1 : Réaliser les travaux de préparation, d'amélioration et d'entretien du sol AC2 : Entretien d'une pelouse/prairie fleurie
Exigences transversales	Respecter les règles professionnelles

5.1. Préparer son poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
5.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - Le matériel de travaux d'entretien du sol : types (matériel manuel et mécanique), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Le matériel de travaux d'entretien de pelouse / de prairie fleurie : types (matériel manuel et mécanique), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Les consommables : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode d'utilisation - Les carburants : types, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de matériel, consommables, carburants à emporter) de travaux <ul style="list-style-type: none"> - d'entretien du sol - d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie ❖ Identifier le matériel, les consommables, les carburants nécessaires aux travaux <ul style="list-style-type: none"> - d'entretien du sol - d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie ❖ Vérifier le bon état du matériel de travaux <ul style="list-style-type: none"> - d'entretien du sol - d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie ❖ Ranger le matériel, les carburants, les consommables <ul style="list-style-type: none"> - d'entretien du sol - d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie (selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...) ❖ Emporter le matériel, les carburants, les consommables sur la zone de travaux <ul style="list-style-type: none"> - d'entretien du sol - d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie 	<p>Préparer son poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires</p>

5.1.2. Préparer les fournitures, les produits		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - Les fournitures et produits d'entretien du sol : types (fertilisant, paillage, amendement ...), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Les fournitures et produits d'entretien de pelouse / de prairie fleurie : types (pour regarnir / sursemer, fertiliser / amender ...), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de fournitures à emporter) de travaux <ul style="list-style-type: none"> - d'entretien du sol - d'entretien d'une pelouse ou d'une prairie fleurie ❖ Identifier les fournitures et produits nécessaires aux travaux <ul style="list-style-type: none"> - d'entretien du sol - d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie ❖ Ranger les fournitures et produits <ul style="list-style-type: none"> - d'entretien du sol - d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie (selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...) ❖ Emporter les fournitures et produits sur la zone de travaux <ul style="list-style-type: none"> - d'entretien du sol - d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires</p>
5.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux		
<ul style="list-style-type: none"> - Les croquis / schémas d'entretien et d'aménagement paysager : définition, utilité, composants, symboles ... - La sécurisation de la zone de travail : définition, utilité, matériel et procédures (signalisation, protection ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder un croquis / un schéma d'entretien et d'aménagement paysager ❖ Situer la zone de travail ❖ Repérer tout élément pouvant présenter un danger pour soi-même ou pour autrui (impétrants signalés, piquets béton, objets divers, habitations ... tierces personnes, circulation routière ...) ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires</p>

5.2. Entretenir le sol		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
5.2.1. Réaliser un bêchage d'entretien du sol		
- Le bêchage d'entretien du sol : <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) • conditions météorologiques • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente) ❖ Régler les outils et machines de bêchage d'entretien ❖ Appliquer la technique appropriée de bêchage d'entretien du sol ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de bêchage d'entretien du sol 	Entretenir le sol en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.
5.2.2. Biner / Griffier / Sarcler		
- Le binage, le griffage, le sarclage : <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) • conditions météorologiques • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente) ❖ Régler les outils et machines de binage, griffage, sarclage ❖ Appliquer la technique appropriée de binage ❖ Appliquer la technique appropriée de griffage ❖ Appliquer la technique appropriée de sarclage ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de binage, griffage, sarclage 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires
5.2.3. Arroser		
- L'arrosage : <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) • conditions météorologiques 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente) ❖ Régler les outils et machines d'arrosage ❖ Appliquer la technique appropriée d'arrosage ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel d'arrosage 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires

<ul style="list-style-type: none"> techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 		
5.2.4. Pailler		
- Le paillage : <ul style="list-style-type: none"> définition, objectifs conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) conditions météorologiques techniques : types, conditions d'application, épaisseur minimale, nature et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Appliquer la technique appropriée de paillage ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel manuel de paillage 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires
5.2.5. Tracer les bords		
- Le tracé des bords d'une parcelle : <ul style="list-style-type: none"> définition, objectifs (délimiter après piquetage déjà réalisé ou sur une parcelle existante) techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Régler les outils et machines de réalisation de tracé des bords d'une parcelle ❖ Appliquer la technique appropriée de réalisation de tracé des bords d'une parcelle ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de réalisation de tracé des bords d'une parcelle 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires
5.3. Réaliser l'entretien régulier d'une pelouse / d'une prairie fleurie		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
5.3.1. Tondre		
- La tonte : <ul style="list-style-type: none"> définition, objectifs conditions météorologiques 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions climatiques ❖ Régler les outils et machines de tonte ❖ Appliquer la technique appropriée de tonte 	Réaliser l'entretien régulier d'une pelouse / d'une prairie fleurie en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable

<ul style="list-style-type: none"> techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel mécanique : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de tonte 	<p>dans le cadre d'applications complexes et dans des simulations similaires.</p>
5.3.2. Faucher / Débroussailler		
<p>- Le fauchage / débroussaillage</p> <ul style="list-style-type: none"> définition, objectifs conditions pédologiques (humidité) conditions météorologiques techniques : types, conditions d'application (végétaux ...), nature et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte des conditions pédoclimatiques Régler les outils et machines de fauchage / débroussaillage Appliquer la technique appropriée de fauchage / débroussaillage Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de fauchage / débroussaillage 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des simulations similaires.</p>
5.3.3. Assurer les finitions		
<p>- Les finitions de pelouse / de prairie fleurie :</p> <ul style="list-style-type: none"> types : traçage des bords au coupe-bordure, aspiration, soufflage, ratissage définition, objectifs conditions météorologiques techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation <p>- Les bordures inertes : types, caractéristiques, modes de remplacement</p>	<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte des conditions climatiques Régler les outils et machines de finition de pelouse / de prairie fleurie Appliquer les techniques appropriées de finition de pelouse / de prairie fleurie Réaligner / Redresser des bordures inertes et les tuteurs en place Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de finition de pelouse / de prairie fleurie 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des simulations similaires.</p>

5.4. Réaliser l'entretien occasionnel d'une pelouse / d'une prairie fleurie

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
5.4.1. Restaurer des dégâts localisés provoqués par le climat, les taupes, les sangliers ...		
<p>- Le traitement des dégâts localisés d'une pelouse / d'une prairie fleurie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • objectif (restauration des surfaces du sol abîmé dans leur état initial) • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) • conditions météorologiques • techniques : types (nivellement, remise à niveau, placage, semis ... localisés), conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation • fournitures / produits 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Régler les outils et machines de restauration des surfaces abîmées ❖ Utiliser les types et quantités de fournitures / produits appropriés de restauration des surfaces abîmées ❖ Appliquer la technique appropriée de restauration des surfaces abîmées ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de restauration des surfaces abîmées 	<p>Réaliser l'entretien occasionnel d'une pelouse / d'une prairie fleurie en toute autonomie d'exécution dans le respect des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>
5.4.2. Regarnir / Sursemer		
<p>- Regarnissage / Sursemis de pelouse / de prairie fleurie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • définitions, objectifs • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) • conditions météorologiques • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation • fournitures / produits 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Régler les outils et machines de regarnissage / sursemis ❖ Utiliser les types et quantités de fournitures / produits appropriés de regarnissage / sursemis ❖ Appliquer la technique appropriée de regarnissage / sursemis ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel regarnissage / sursemis 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>
5.4.3. Rouler		

<p>- Le roulage d'une pelouse / d'une prairie fleurie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, humidité) • conditions météorologiques • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente) ❖ Régler les outils et machines de roulage ❖ Appliquer la technique appropriée de roulage ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de roulage 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>
5.4.4. Arroser		
<p>- L'arrosage d'une pelouse / d'une prairie fleurie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) • conditions météorologiques • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente) ❖ Régler les outils et machines d'arrosage ❖ Appliquer la technique appropriée d'arrosage ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel d'arrosage 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>
5.4.5. Scarifier		
<p>- La scarification d'une pelouse / d'une prairie fleurie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs (défeutrage, démoussage, pH ...) • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, vie du sol, température, humidité) • conditions météorologiques • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Régler les outils et machines de scarification ❖ Appliquer la technique appropriée de scarification ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de scarification 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>

5.4.6. Amender / Fertiliser une pelouse / une prairie fleurie		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - L'amendement / fertilisation d'une pelouse / d'une prairie fleurie : <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) • conditions météorologiques • techniques : types, conditions d'application, nature, époque et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation • produits : types, utilité, caractéristiques, dosage (calcul de surface, unités de mesure, règle de trois), conditions et mode d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes d'amendement et de fertilisation ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Appliquer les consignes d'amendement / de fertilisation ❖ Régler les outils et machines d'amendement / de fertilisation ❖ Doser les produits d'amendement / de fertilisation ❖ Appliquer la technique appropriée d'amendement / de fertilisation ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel d'amendement / de fertilisation 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>

5.5. Nettoyer et ranger le poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
5.5.1. Nettoyer le matériel		
<ul style="list-style-type: none"> - Le nettoyage du matériel d'entretien du sol et d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie : <ul style="list-style-type: none"> • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation • produits : types, utilité, caractéristiques, conditions et mode d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier le matériel et les produits de nettoyage ❖ Appliquer la technique de nettoyage appropriée du matériel d'entretien du sol et d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie 	<p>Nettoyer et ranger le poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>

5.5.2. Ranger le matériel et les fournitures		
- Le rangement du matériel, des consommables, des fournitures et des produits d'entretien du sol et d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie : procédures	❖ Appliquer les procédures de rangement du matériel, des consommables, des fournitures et des produits d'entretien du sol et d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie dans le respect des consignes de l'entreprise	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
5.5.3. Assurer la propreté de la zone de travail		
- La propreté de la zone de travail (esthétique, hygiène, respect de l'environnement ...) : déchets (types, mode de gestion), procédures	❖ Identifier les différents types de déchets ❖ Trier et évacuer les déchets	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
5.5.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol		
- Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - La sécurisation de la zone de travail : utilité, matériel, procédures	❖ S'informer des consignes de sécurisation de la zone de travail ❖ Identifier le matériel de sécurisation de la zone de travail ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation de la zone de travail	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires

5.6. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
5.6.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur - Effectuer le graissage et la lubrification du matériel - Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier		
- Le matériel (manuel, mécanique) de travaux d'entretien du sol : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus - Les travaux d'entretien et de maintenance de 1 ^{er} niveau du matériel de travaux d'entretien du sol et d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie : <ul style="list-style-type: none"> types (contrôles, réglages, graissage, lubrification, aiguisage, montage et démontage d'éléments accessibles sans outillage spécifique ...) fréquences, procédures, technique, matériel, 	❖ S'informer des consignes d'entretien et de maintenance du matériel (manuel, mécanique) de travaux d'entretien du sol et d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie ❖ Appliquer les techniques de démontage et montage d'éléments accessibles sans outillage particulier ❖ Appliquer les techniques de contrôle et de réglages simples du matériel de travaux d'entretien du sol et d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie ❖ Appliquer les techniques de graissage et lubrification du matériel de travaux d'entretien du sol et d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie	Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires

produits, consignes (du constructeur, de l'entreprise)		
--	--	--

5.7. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> - La communication professionnelle écrite et/ou orale : supports (fiches de travail, notes, compte-rendu, photos...), terminologie professionnelle - Les limites d'intervention du Jardinier d'entretien : éléments relatifs <ul style="list-style-type: none"> • à la zone de travail, aux tâches à réaliser, (impétrants, imprévus, conditions pédologiques et/ou météorologiques ... • au matériel, aux consommables, carburants, fournitures, produits dans le cadre de l'entretien du sol et d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utiliser les supports de communication spécifiques à l'entreprise ❖ Signaler toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... lors de travaux d'entretien du sol et d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie ❖ Utiliser la terminologie professionnelle appropriée 	Transmettre ses observations et toute information utile au responsable en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.

5. 8. Respecter les règles professionnelles

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
5.8.1. Respecter les règles liées à la sécurité		
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles de sécurité prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation - Les règles de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> • personnelle et collective : les EPI (gants, lunettes de protection ...) et EPC spécifiques aux travaux réalisés • à l'égard du matériel : normes de constructeurs, notices d'emploi • à l'égard des produits : étiquetage et pictogramme de produits dangereux, notices d'emploi - Les interventions en cas d'accidents : principes élémentaires (veiller à la sécurité, établir le bilan de la 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les sources de danger (matériel, produits, zone de travail ...) ❖ Appliquer les mesures de protection individuelle et collective ❖ Interpréter les consignes, notices d'emploi, étiquetages (pictogrammes ...) ... ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors du transport (arrimage ...), de l'utilisation, du stockage... du matériel ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors de l'utilisation, du stockage ... des produits ❖ Réagir adéquatement en cas d'accident 	Respecter les règles professionnelles en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.

victime, appeler les secours)		
5.8.2. Respecter les règles liées à l'hygiène		
- Les règles d'hygiène prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation	❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière d'hygiène	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
5.8.3. Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention		
- Les règles d'ergonomie et de manutention : principes de base adaptés aux travaux à réaliser	❖ Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention (port et transfert de charges, utilisation du matériel ...)	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
5.8.4. Respecter les règles liées à la protection de l'environnement		
- Les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement : tri et évacuation des déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ... - L'approche par écosystème : définition, objectifs - La législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolice P1 : objectifs, contenus).	❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement ❖ Respecter les interactions dans les écosystèmes ❖ Appliquer la législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolice P1) ❖ Appliquer les règles de traçabilité (compléter le carnet de suivi)	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
5.8.5. Gérer son temps de travail		
- L'organisation du travail dans le respect des consignes. -Les délais impartis.	❖ Organiser le travail dans le respect des consignes ❖ Réaliser les travaux dans les délais impartis	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.

GLOSSAIRE EVENTUEL :

- **Approche écosystémique ou approche par écosystème** : méthode de [gestion](#) où les terres, l'eau et les ressources vivantes sont intégrées pour favoriser la conservation et l'utilisation durable et soutenable des [ressources naturelles](#), afin de respecter les [interactions](#) dans les [écosystèmes](#) dont l'être humain dépend. En résumé, toutes les parties d'un [écosystème](#) sont liées, il faut donc tenir compte de chacune d'entre elles.
- **Carburant** : diesel, essence, mélanges ... ainsi que les huiles adaptées aux différents types de moteurs (2 T, 4 T ...) rencontrés en matériel mécanique de jardinier d'entretien
- **Consommables** : pièces d'usure rapide (lames, ...)
- **Fournitures** : éléments, accessoires nécessaires à la réalisation des tâches. Ex. : accessoires de plantation (tuteur, drain, protection rongeurs, protection climatique, palissage ...), de taille (tuteurs, grillages, ficelle, ligatures piquets ...), de lutte intégrée (pièges, auxiliaires ...) ...
- **Lutte intégrée** : suivant Directive 2009/128/CE : La lutte intégrée consiste en « la prise en considération attentive de TOUTES LES METHODES DE PROTECTION DES PLANTES DISPONIBLES et, par conséquent, l'intégration des mesures appropriées qui découragent le développement des populations d'organismes nuisibles et maintiennent le recours aux produits phytopharmaceutiques et à d'autres types d'interventions à des niveaux justifiés des points de vue économique et environnemental, et réduisent ou limitent au maximum les risques pour la santé humaine et l'environnement. La lutte intégrée contre les ennemis des cultures privilégie la croissance de cultures saines en veillant à perturber le moins possible les agro-écosystèmes et encourage les mécanismes naturels de lutte contre les ennemis des cultures. »
- **Machine / Outils mécaniques** : matériel mécanique
- **Outillage / Outils** : matériel manuel

Troisième partie

Eléments disciplinaires nécessaires à l'exercice du métier¹⁵.

A titre informatif

L'enseignement qualifiant est composé d'une formation optionnelle, mais aussi d'une formation commune (cours de formation générale pour la plupart).

C'est en invitant les professeurs de cours de formation générale à parcourir les unités d'acquis d'apprentissage et à se concerter avec leurs collègues des cours techniques et pratiques qu'on obtiendra une mise en valeur légitime de ces cours en leur adjoignant du sens.

La séparation des matières, si elle est indispensable pour construire des savoirs, n'est cependant pas représentative des réalités rencontrées.

L'ensemble des cours de la formation commune et de la formation optionnelle vise les objectifs établis par le décret « Missions ».

Les compétences relatives aux cours de formation générale et nécessaires dans les cours techniques et pratiques sont, assez souvent, supposées acquises bien plus tôt dans la formation. Il n'empêche qu'il sera utile de les réactiver ici, encourageant ainsi une formation en spirale.

De plus, on voit souvent les programmes insister sur la mise en situation qui doit renvoyer vers une situation problème significative illustrée par des contextes qui donnent du sens. Il serait aberrant de ne pas se servir des contextes professionnels pour mettre les programmes en œuvre. L'équipe éducative trouvera ici des occasions pour susciter l'intérêt des élèves.

¹⁵ Cette partie doit être retravaillée par des groupes de travail vu l'arrivée de nouveaux référentiels et le passage de la CPU en 456.

Quatrième partie

Profil d'Evaluation des unités d'acquis d'apprentissage

Ce profil de certification (PC) a été établi sur base du profil de formation (PF) « **Jardinier/Jardinière d'entretien** » produit par le SFMQ.

Vous retrouverez ci-dessous un tableau récapitulatif qui reprend **le nombre d'attestations** de validation à délivrer.

Il y aura lieu de décerner **cinq attestations** de validation au total pour l'obtention du Certificat de qualification « **Jardinier/Jardinière d'entretien de parcs et de jardins** ».

UAA 1	1 Attestation	Préparer, améliorer le sol – Planter des végétaux herbacés ornementaux
UAA 3	1 Attestation	Maîtriser la végétation en printemps/été – Lutter contre les adventices et invasives
UAA 2	1 Attestation	Maîtriser la végétation en automne/hiver – Soigner les blessures importantes de végétaux ligneux
UAA 4 Flottante	1 Attestation	Lutter contre les maladies, les parasites et autres nuisibles
UAA 5	1 Attestation	Réaliser l'entretien (occasionnel et régulier) d'une pelouse/ d'une prairie fleurie

UAA1 :

PREPARER, AMELIORER LE SOL – PLANTER DES VEGETAUX HERBACES ORNEMENTAUX

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA1 :

Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :

- **Tâches attendues :**

- Ameubler le sol de manière mécanique, en vue de l'implantation d'un massif de plantes herbacées ornementales
- Amender et/ou fertiliser le sol de manière mécanique, en vue de l'implantation d'un massif de plantes herbacées
- Planter un massif de plantes herbacées ornementales
- Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel mécanique de préparation du sol

- **Mise en situation :**

- Situation réelle « pratique » (intra ou extra muros) pour toutes les tâches

- **Complexité :**

- Surfaces minimales à traiter : 10 m² à ameubler – 2 m² à amender et/ou fertiliser – 4 m² à planter
- Diversité des plantes à mettre en place : Minimum 5 genres différents (c-à-d différents par les distances de plantation, les profondeurs de plantation, les accessoires utilisés ...)
- Minimum 2 opérations de maintenance de premier niveau du matériel mécanique de préparation du sol
- Transmission de toutes observations et informations utiles au responsable

- **Autonomie :** Autonomie d'exécution des tâches dans le respect

- des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable
- des règles professionnelles (sécurité, hygiène, ergonomie/manutention, environnement, gestion du temps)

- **Temps de réalisation :**

- A fixer par l'OEF

- **Conditions de réalisation :** à fournir à l'apprenant :

- L'équipement, les machines et l'outillage adéquat (cf. COPROFOR-05 pour l'UAA1)
- Les engrais, amendements et plantes herbacées ornementales en quantité utile
- Les consignes écrites et/ou orales utiles à la bonne réalisation des tâches

Remarque : Les éléments critiques de contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. :

CRITERES INCONTOURNABLES ¹⁶	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES ¹	Réussite de l'IG ¹⁷ Oui/Non
Critère 1 : Cohérence de la démarche	1.1. Les consignes utiles sont décodées et appliquées	
	1.2. Les techniques / modes opératoires adaptés sont identifiés / appliqués	
	1.3. Le réglage des machines est approprié – L'utilisation des machines et outils est adéquate	
Critère 2 : Conformité de production	2.1. Le sol est ameubli et amélioré	
	2.2. Le massif de plantes est conforme aux consignes	
	2.3. Les opérations de maintenance sont conformes à l'usage	
	2.4. L'ensemble des tâches est effectué dans les délais impartis	
Critère 3 : Respect des règles	3.1. Les règles d'hygiène et de sécurité sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard	
	3.2. Les règles de protection de l'environnement sont appliquées	
Critère 4 : Adéquation de la communication	4.1. Les supports de communication spécifiques à l'entreprise sont utilisés de manière appropriée	
	4.2. Les observations et informations utiles sont transmises au responsable à l'aide d'une terminologie professionnelle	

Commentaires : Pistes de décomposition des indicateurs :

- 1.1 Décodage de croquis/schéma/document = Identification de zones de travail –Identification et préparation de types et quantité de matériel, consommables, carburants, fournitures, produits, plantes herbacées ...
- 2.1 Ameublissement : prise en compte des conditions pédoclimatiques et du relief, ameublissement homogène sur une profondeur adéquate
- 2.1 Amendement/Fertilisation : prise en compte des conditions pédoclimatiques, dosages respectés, engrais et amendements répartis efficacement (quantité et uniformité) ...
- 2.2 Végétaux identifiés, écarts par rapport au bon aspect sanitaire et morphologique repérés, précautions et soins aux plantes adaptés aux conditions pédoclimatiques, répartition de plantes respectée, distances de plantation respectées, mise en place d'accessoires appropriée ...
- 2.3 Contrôles, réglages, graissage, lubrification, démontage/montage réalisés dans le respect des consignes du constructeur et de l'entreprise
- 3.1 Matériel nettoyé, matériel / fournitures / consommables / produits rangés - zone de travail sécurisée ... - tenue professionnelle adaptée (EPI ...) ...
- 3.2 Déchets triés, évacués ...
- 4.2 Toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... lors des travaux de préparation/amélioration du sol, de plantation des végétaux

¹⁶ **Les conditions de réussite** sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation S.F.M.Q. :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

¹⁷ **Le seuil de réussite** est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés en page 1.

UAA3 :	MAITRISER LA VEGETATION EN PRINTEMPS / ETE – LUTTER CONTRE LES ADVENTICES ET INVASIVES
---------------	---

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA3 :

Eléments critiques de contexte (ou contraintes) :

Tâches attendues :

- Pratiquer les opérations de taille adéquate sur des arbustes à floraison printanière et/ou estivale – Pratiquer les opérations de taille en vert
- Relever les écarts éventuels dans l'aspect de « bonne santé » des végétaux
- Appliquer une pulvérisation herbicide dans un massif d'arbustes ornementaux

Mise en situation :

- Situation réelle « pratique » (intra ou extra muros) pour toutes les tâches ET/OU Analyse de cas pour les observations d'anomalies

Complexité :

- Identification des plantes avant de réaliser les opérations de taille, de soins ...
- Taille : Minimum 2 arbustes de genres différents – Taille en vert : Minimum 1 arbuste fruitier et 1 arbuste ornemental
- Surface à pulvériser : Minimum 20 m²
- Calcul et préparation de la quantité de produit commercial d'herbicide à utiliser – Respect des exigences de Phytolice P1
- Transmission de toutes observations et informations utiles au responsable

Autonomie : Autonomie d'exécution des tâches en toute autonomie dans le respect

- des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable
- des règles professionnelles (sécurité, hygiène, ergonomie/manutention, environnement, gestion du temps)

Temps de réalisation :

- A fixer par l'OEF

Conditions de réalisation : à fournir à l'apprenant :

- L'équipement, les machines et l'outillage adéquat (cf. COPROFOR-05 pour l'UAA3)
- Différents végétaux parmi lesquels les végétaux à tailler – Le produit commercial herbicide à pulvériser (avec notice d'emploi)
- Les consignes écrites et/ou orales utiles à la bonne réalisation des tâches

Remarque : Les éléments critiques de contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus

CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. :

CRITERES INCONTOURNABLES ¹⁸	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES ¹	Réussite de l'IG ¹⁹ Oui/Non
Critère 1 : Cohérence de la démarche	1.1. Les consignes utiles sont décodées et appliquées	
	1.2. Les végétaux sont identifiés – Les techniques / modes opératoires de taille adaptées aux plantes sont identifiés / appliqués	
	1.3. Le réglage des machines/outils de taille et pulvérisation (étalonnage) est approprié – L'utilisation des machines et outils est adéquate	
Critère 2 : Conformité de production	2.1. Les végétaux sont taillés dans le respect de leur intérêt ornemental et/ou fruitier	
	2.2. Les écarts dans la bonne santé des végétaux sont repérés	
	2.3. Le produit commercial herbicide est réparti de manière adéquate	
	2.4. L'ensemble des tâches est effectué dans les délais impartis	
Critère 3 : Respect des règles	3.1. Les règles d'hygiène sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard	
	3.2. Les règles de sécurité sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard	
	3.3. Les règles de protection de l'environnement sont appliquées	
Critère 4 : Adéquation de la communication	4.1. Les supports de communication spécifiques à l'entreprise sont utilisés de manière appropriée	
	4.2. Les observations et informations utiles sont transmises au responsable à l'aide d'une terminologie professionnelle	

Commentaires : Pistes de décomposition des indicateurs :

- 1.1 Décodage de croquis/schéma/document = Identification de zones de travail – Identification et préparation de types et quantité de matériel, consommables, carburants, fournitures, produits ... - 1.2 Identification des végétaux sur base de la connaissance de la nomenclature (type, dénomination, caractéristiques principales) ...
- 2.1 Taille d'entretien et taille fruitière : caractère ornemental favorisé, production fruitière favorisée, volumes réduits et régularisés ...
- 2.2 Eléments d'observation des végétaux : croissance, état des tissus, coloration ...
- 2.3 Produit herbicide : dosage approprié, prise en compte des conditions climatiques, prescrits de Phytolice P1 appliqués, pulvérisation adaptée en quantité et uniformité ...
- 3.1 Matériel nettoyé, matériel / fournitures / consommables / produits ... rangés de manière adéquate (produits dans armoire phyto ...) ...
- 3.2 Zone de travail sécurisée, EPI/EPC/Equipements de travail en hauteur utilisés selon la réglementation en vigueur ...
- 3.3 Déchets triés, évacués ...- prescrits de Phytolice P1 appliqués ...
- 4.2 Toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... aux anomalies/écarts quantitatifs et qualitatifs dans la flore adventice et invasive ... lors des travaux de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée

¹⁸ **Les conditions de réussite** sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation S.F.M.Q. :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

¹⁹ **Le seuil de réussite** est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés en page 1.

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA2 :
Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :
- Tâches attendues :

- Pratiquer les opérations de taille d'entretien, manuelles et mécaniques, sur une haie et sur des arbustes d'ornement
- Pratiquer les opérations de taille fruitière sur une variété commerciale d'arbre fruitier et de petit fruit
- Relever les écarts éventuels dans l'aspect de « bonne santé » des végétaux - Soigner les blessures importantes rencontrées lors des opérations de taille

- Mise en situation :

- Situation réelle « pratique » (intra ou extra muros) pour toutes les tâches ET/OU Analyse de cas pour les observations d'anomalies et les soins aux blessures

- Complexité :

- Identification des plantes avant de réaliser les opérations de taille, de soins ...
- Taille d'entretien : Haie de 1,5m à 2m de hauteur, de Minimum 6m de longueur – Minimum 4 arbustes d'ornement de genres différents
- Taille fruitière : Minimum 2 arbustes fruitiers et 2 petits fruits
- Transmission de toutes observations et informations utiles au responsable

- Autonomie : Autonomie d'exécution des tâches en toute autonomie dans le respect

- des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable
- des règles professionnelles (sécurité, hygiène, ergonomie/manutention, environnement, gestion du temps)

- Temps de réalisation :

- A fixer par l'OEF

- Conditions de réalisation : à fournir à l'apprenant :

- L'équipement, les machines et l'outillage adéquat (cf. COPROFOR-05 pour l'UAA2)
- Différents végétaux parmi lesquels les végétaux à tailler – Le produit nécessaire au traitement des plaies importantes
- Les consignes écrites et/ou orales utiles à la bonne réalisation des tâches

Remarque : Les éléments critiques de contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. :

CRITERES INCONTOURNABLES ²⁰	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES ¹	Réussite de l'IG ²¹ Oui/Non
Critère 1 : Cohérence de la démarche	1.1. Les consignes utiles sont décodées et appliquées	
	1.2. Les végétaux sont identifiés – Les techniques / modes opératoires de taille adaptées aux plantes sont identifiés / appliqués	
	1.3. Le réglage des machines est approprié – L'utilisation des machines et outils est adéquate	
Critère 2 : Conformité de production	2.1. Les végétaux sont taillés dans le respect de leur intérêt ornemental et/ou fruitier	
	2.2. Les écarts dans la bonne santé des végétaux sont repérés	
	2.3. Les soins aux plaies importantes sont appropriés	
	2.4. L'ensemble des tâches est effectué dans les délais impartis	
Critère 3 : Respect des règles	3.1. Les règles d'hygiène sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard	
	3.2. Les règles de sécurité sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard	
	3.3. Les règles de protection de l'environnement sont appliquées	
Critère 4 : Adéquation de la communication	4.1. Les supports de communication spécifiques à l'entreprise sont utilisés de manière appropriée	
	4.2. Les observations et informations utiles sont transmises au responsable à l'aide d'une terminologie professionnelle	

Commentaires : Pistes de décomposition des indicateurs :

- 1.1 Décodage de croquis/schéma/document = Identification de zones de travail – Identification et préparation de types et quantité de matériel, consommables, carburants, fournitures, produits ...
- 1.2 Identification des végétaux sur base de la connaissance de la nomenclature (type, dénomination, caractéristiques principales) ...
- 2.1 Taille d'entretien et taille fruitière : caractère ornemental favorisé, production fruitière favorisée, volumes réduits et régularisés ...
- 2.2 Eléments d'observation des végétaux : croissance, état des tissus, coloration ...
- 2.3 Prise en compte des conditions climatiques, prescrits de Phytolice P1 appliqués, curetage/badigeonnage/... adaptés
- 3.1 Matériel nettoyé, matériel / fournitures / consommables / produits rangés
- 3.2 Zone de travail sécurisée, EPI/EPC/Equipements de travail en hauteur utilisés selon la réglementation en vigueur ...
- 3.3 Déchets triés, évacués ...- prescrits de Phytolice P1 appliqués ...
- 4.2 Toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... lors des travaux de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux

²⁰ **Les conditions de réussite** sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation S.F.M.Q. :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

²¹ **Le seuil de réussite** est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés en page 1.

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA4 :

Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :

- **Tâches attendues :**
 - Appliquer une pulvérisation insecticide ou fongicide dans un massif d'arbustes ornementaux ou dans une plantation fruitière
 - Appliquer les règles de prophylaxie
- **Mise en situation :**
 - Situation réelle « pratique » (intra ou extra muros) pour toutes les tâches
 - Analyse de cas pour le calcul de la solution insecticide ou fongicide à pulvériser
- **Complexité :**
 - Surface à traiter : Minimum 20m² de massif ou Min 5m de ligne fruitière
 - Calcul et préparation de la quantité de produit commercial d'insecticide ou de fongicide à utiliser - Respect des exigences de Phytolice P1
 - Transmission de toutes observations et informations utiles au responsable
- **Autonomie :** Autonomie d'exécution des tâches en toute autonomie dans le respect
 - des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable
 - des règles professionnelles (sécurité, hygiène, ergonomie/manutention, environnement, gestion du temps)
- **Temps de réalisation :**
 - A fixer par l'OEF
- **Conditions de réalisation :** à fournir à l'apprenant :
 - L'équipement, les machines et l'outillage adéquat (cf. COPROFOR-05 pour l'UAA4)
 - Massif d'arbustes ou ligne fruitière – Le produit commercial insecticide ou fongicide à pulvériser (avec notice d'emploi)
 - Les consignes écrites et/ou orales utiles à la bonne réalisation des tâches

Remarque : Les éléments critiques de contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. :

CRITERES INCONTOURNABLES ²²	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES ¹	Réussite de l'IG ²³ Oui/Non
Critère 1 : Cohérence de la démarche	1.1. Les consignes utiles sont décodées et appliquées	
	1.2. La méthode de calcul de solution d'insecticide ou fongicide est adéquate – Les techniques / modes opératoires de pulvérisation sont identifiés / appliqués	
	1.3. Le réglage des machines/outils de pulvérisation (étalonnage) est approprié – L'utilisation des machines et outils est adéquate	
Critère 2 : Conformité de production	2.1. Le produit commercial insecticide ou fongicide est réparti de manière adéquate	
	2.2. Les règles de prophylaxie sont appliquées	
	2.3. L'ensemble des tâches est effectué dans les délais impartis	
Critère 3 : Respect des règles	3.1. Les règles d'hygiène et de sécurité sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard	
	3.2. Les règles de protection de l'environnement sont appliquées	
Critère 4 : Adéquation de la communication	4.1. Les supports de communication spécifiques à l'entreprise sont utilisés de manière appropriée	
	4.2. Les observations et informations utiles sont transmises au responsable à l'aide d'une terminologie professionnelle	

Commentaires : Pistes de décomposition des indicateurs :

- 1.1 Décodage de croquis/schéma/document = Identification de zones de travail – Identification et préparation de types et quantité de matériel, consommables, carburants, fournitures, produits ...
- 2.1 Pulvérisation adaptée en quantité et uniformité, prise en compte des conditions climatiques, prescrits de Phytolice P1 appliqués ...
- 3.1 Zone de travail sécurisée, EPI/EPC utilisés ... Matériel nettoyé, matériel / fournitures / consommables / produits ... rangés de manière adéquate (produits dans armoire phyto ...) ...
- 3.2 Déchets triés, évacués ...- prescrits de Phytolice P1 appliqués ...
- 4.2 Toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux fournitures, aux produits, à la zone de travail et aux tâches à réaliser (impétrants, quantités d'adventices, imprévus, conditions pédologiques et/ou météorologiques, écarts sanitaires des végétaux ... lors des travaux de lutte intégrée

²² **Les conditions de réussite** sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation S.F.M.Q. :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

²³ **Le seuil de réussite** est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés en page 1.

UAA5 :**REALISER L'ENTRETIEN (OCCASIONNEL ET REGULIER) D'UNE PELOUSE OU D'UNE PRAIRIE FLEURIE –
ENTREtenir LE SOL****SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA5 :****Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :****- Tâches attendues :**

- Entretenir le sol de manière manuelle dans un massif d'arbustes
- Tondre une pelouse – Regarnir, sursemer une pelouse – Scarifier OU Faucher une prairie fleurie
- Réaliser la maintenance de 1^{er} niveau d'une tondeuse thermique.

- Mise en situation :

- Situation réelle « pratique » (intra ou extra muros) pour toutes les tâches

- Complexité :

- Entretien du sol : binage et/ou bêchage sur Minimum 5 m² – Entretien de pelouse : Tonte d'une surface de Minimum 1 are présentant plusieurs difficultés (relief, présence de plantations / obstacles / objets ...)
- Surface à scarifier OU à faucher : Minimum 20 m²
- Transmission de toutes observations et informations utiles au responsable

- Autonomie : Autonomie d'exécution des tâches en toute autonomie dans le respect

- des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable
- des règles professionnelles (sécurité, hygiène, ergonomie/manutention, environnement, gestion du temps)

- Temps de réalisation :

- A fixer par l'OEF

- Conditions de réalisation : à fournir à l'apprenant :

- L'équipement, les machines et l'outillage adéquat (cf. COPROFOR-05 pour l'UAA5)
- Massif d'arbustes – Pelouse
- Les consignes écrites et/ou orales utiles à la bonne réalisation des tâches

Remarque : Les éléments critiques de contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. :

CRITERES INCONTOURNABLES ²⁴	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES ¹	Réussite de l'IG ²⁵ Oui/Non
Critère 1 : Cohérence de la démarche	1.1. Les consignes utiles sont décodées et appliquées	
	1.2. Les techniques / modes opératoires adaptés sont identifiés / appliqués	
	1.3. Le réglage des machines est approprié – L'utilisation des machines et outils est adéquate	
Critère 2 : Conformité de production	2.1. Le sol du massif d'arbustes est entretenu	
	2.2. La tonte, la scarification ou le fauchage sont conformes aux résultats attendus	
	2.3. Les zones ciblées sont regarnies/sursemées	
	2.4. Les opérations de maintenance sont conformes à l'usage	
	2.5. L'ensemble des tâches est effectué dans les délais impartis	
Critère 3 : Respect des règles	3.1. Les règles d'hygiène et de sécurité sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard	
	3.2. Les règles de protection de l'environnement sont appliquées	
Critère 4 : Adéquation de la communication	4.1. Les supports de communication spécifiques à l'entreprise sont utilisés de manière appropriée	
	4.2. Les observations et informations utiles sont transmises au responsable à l'aide d'une terminologie professionnelle	

Commentaires : Pistes de décomposition des indicateurs :

- 1.1 Décodage de croquis/schéma/document = Identification de zones de travail –Identification et préparation de types et quantité de matériel, consommables, carburants, fournitures, produits...
- 2.1 Entretien du sol : prise en compte des conditions pédoclimatiques et du relief, sol aéré / nettoyé, arrosage si nécessaire ...
- 2.2 Tonte : prise en compte des conditions climatiques, tonte régulière et complète, finitions assurées ... - Scarification : prise en compte des conditions pédoclimatiques, pelouse défeutrée, démoussée ... OU Fauchage : prise en compte des conditions pédoclimatiques, prairie fleurie à hauteur adaptée ...
- 2.3 Zones à traiter : prise en compte des conditions pédoclimatiques, répartition homogène ...
- 2.4 Contrôles, réglages, graissage, lubrification, démontage/montage réalisés dans le respect des consignes du constructeur et de l'entreprise
- 3.1 Matériel nettoyé, matériel / fournitures / consommables / produits rangés - zone de travail sécurisée ...
- 3.2 Déchets triés, évacués ...
- 4.2 Toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... lors des travaux d'entretien du sol et de pelouse

²⁴ **Les conditions de réussite** sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation S.F.M.Q. :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

²⁵ **Le seuil de réussite** est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés en page 1.

Cinquième partie

Profil d'équipement

Remarque : L'ensemble de l'équipement repris ci-dessous est mis à disposition des apprenants au sein de l'établissement d'enseignement ou de formation de l'O.E.F. et/ou dans tout autre lieu d'apprentissage (extra-muros) équipé en conséquence.
En outre, tant les infrastructures que le matériel devront répondre aux normes de sécurité en vigueur.

Profil métier : JARDINIER D'ENTRETIEN	
UAA1	Préparer, améliorer le sol – Planter des végétaux herbacés ornementaux
UAA2	Maîtriser la végétation en automne/hiver – Soigner les blessures importantes de végétaux ligneux
UAA3	Maîtriser la végétation en printemps/été – Lutter contre les adventices et invasives
UAA4	Lutter contre les maladies, les parasites et autres nuisibles
UAA5	Réaliser l'entretien (occasionnel et régulier) d'une pelouse / d'une prairie fleurie – Entretenir le sol

EQUIPEMENT DE BASE					
<i>Profil formation</i>	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5
<u>A. INSTALLATIONS / EQUIPEMENTS</u>					
Surface de sol utile à la préparation du sol	X				
Surface de sol utile à l'entretien du sol					X
Surface utile pour l'entretien occasionnel et régulier d'une pelouse / d'une prairie fleurie					X
Surface de sol utile à la fertilisation/amendement du sol	X				X
Surface de sol utile à la plantation de végétaux herbacés ornementaux	X				
Surface / nombre de plantes utiles à la maîtrise de la végétation en automne-hiver		X			
Surface / nombre de plantes utiles à la maîtrise de la végétation en printemps-été			X		
Surface de sol utile pour appliquer une lutte contre les adventices et invasives			X		
Surface de culture utile pour appliquer une lutte contre les parasites et autres nuisibles				X	
Local stockage (matériel, carburant, consommable, fournitures ...)	X	X	X	X	X
Armoire de stockage produits phyto			X	X	
Zones de stockage/évacuation déchets / boîte de traitement des déchets	X	X	X	X	X

<u>B. MATERIEL/OUTILLAGE</u>					
B1. Travail du sol					
- Outillage à manche pour préparation du sol: bêche(s), pelle(s), croc(s), râteliers, brosse(s), balais, fourche(s), houe(s) ...	X				X
- Outillage à manche pour entretien du sol : bêche(s), pelle(s), croc(s), râteliers, brosse(s), balais, rasette(s), croc(s), dresse-bordure(s), coupe-bordure(s) ...					X

- Brouette(s) (aussi pour transport...)	X	X	X	X	X
- Motoculteur(s), tracteur(s) et ses accessoires	X		X		X
B2. Plantation					
- Outillage à manche: bêche(s), pelle(s) râteaux, brosse(s), balais, brouette(s), plantoir(s) ...	X				
- Accessoires de plantation : tuteurs, liens, protections contre les rongeurs, protection climatique, palissage ...	X				
- Matériel d'arrosage : arrosoir(s), tuyaux	X				
B3. Amélioration du sol					
- Outillage à manche pour amélioration du sol: bêche(s), pelle(s), râteaux, croc(s), fourche(s), brosse(s), balais, brouette(s) ...	X				
- Epandeur(s) d'engrais	X				X
B4. Maîtrise de la végétation et soins aux blessures importantes					
- Tronçonneuse(s)		X	X		
- Outillage de taille : taille-haie(s), sécateur(s) manuel(s) et /ou sur batterie, cisaille(s), ébrancheur(s), scie égoïne(s) ...		X	X		
- Broyeur(s)		X	X		
B5. Lutte contre les adventices et invasives					
- Pulvérisateur(s)			X		
- Désherbeur(s) thermique(s), désherbeur mécanique, débroussailleuses, faucille,...			X		
- Bêche(s), pelle(s) râteaux, brosse(s), balais, rasette(s) ...			X		
B6. Lutte contre les maladies, les parasites et autres nuisibles					
- Pulvérisateur(s)				X	
- Arrosoirs(s)				X	
- Petits matériels spécifiques à la protection intégrée envisagée (outils, machines, suivant directives spécifiques...)				X	
B7. Entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie					
- Outillage à manche : bêche(s), pelle(s), croc(s), râteaux, brosse(s), balais, dresse-bordure(s), coupe bordure(s),...					X
- Tondeuse(s) autoportées, tracteur(s) tondeuse(s), tondeuse(s) à conducteur marchant					X
- Débroussailleuse(s)		X	X		X
- Souffleur(s), aspirateur(s), rouleau(x)					X
- Aérateur(s), scarificateur(s)					X
- Outillage / matériel d'arrosage					X
B8 : Maintenance / réglage / nettoyage des machines / outils					
- Petit outillage utile à la maintenance de premier niveau du matériel mécanique à utiliser	X	X	X	X	X
- Petit outillage utile au réglage du matériel / des outils du Jardinier	X	X	X	X	X
- Petit matériel / outillage utile au nettoyage des machines / outils du Jardinier (brosse, approvisionnement en eau,...)	X	X	X	X	X

B9 : Sécurité					
- Le matériel utile à la sécurisation de la zone de travail, ruban de signalisation, cônes de signalisation	X	X	X	X	X
- Les équipements EPI et EPC spécifiques aux travaux réalisés	X	X	X	X	X
- Les équipements de travail pour le travail en hauteur (échafaudages, échelles...)		X	X		
B10 : Communication					
- Les supports de communication utiles	X	X	X	X	X
C. CONSOMMABLES					
C1. Produits					
- Engrais et amendements	X				X
- Produits utiles à la maintenance de premier niveau du matériel mécanique	X	X	X	X	X
- carburant type	X	X	X	X	X
- Produit nécessaire au traitement des plaies importantes		X			
- Produit commercial herbicide (avec notice d'emploi)			X		
- Produit commercial insecticide ou fongicide (avec notice d'emploi)				X	
- Produit commercial utilisé dans le cadre d'une lutte intégrée spécifique (biologique, hormone, régulateur,...) avec notice d'emploi			X	X	
- Paillis	X		X		X
C2. Matériel végétal					
- Choix de plantes herbacées à planter	X				
- Choix de plantes à tailler		X	X		
- Choix de plantes à identifier par l'apprenant		X	X	X	
C3. Accessoires					
- Accessoires de plantation (tuteurs, liens, protections contre les rongeurs, protection climatique, palissage,...)	X				
- Accessoires spécifiques à la protection intégrée envisagée (pièges, auxiliaires,... suivant directives spécifiques)				X	

Annexes

Glossaire CPU

Acquis d'apprentissage (A.A.)²⁶ : énoncé de ce que l'apprenant sait, comprend, est capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage; les acquis d'apprentissage sont définis en termes de savoirs, d'aptitudes et de compétences, au sens de la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.

- **Savoirs**²⁷ : résultat de l'assimilation d'informations grâce à l'éducation et à la formation. Le savoir est un ensemble de faits, de principes, de théories et de pratiques liés à un domaine de travail ou d'étude. Le cadre européen des certifications fait référence à des savoirs théoriques ou factuels.
- **Aptitudes**²⁸ : capacité d'appliquer un savoir et d'utiliser un savoir-faire pour réaliser des tâches et résoudre des problèmes. Le cadre européen des certifications fait référence à des aptitudes cognitives (utilisation de la pensée logique, intuitive et créative) ou pratiques (fondées sur la dextérité ainsi que sur l'utilisation de méthodes, de matériels, d'outils et d'instruments).
- **Compétences**²⁹ : Capacité avérée d'utiliser des savoirs, des aptitudes et des dispositions personnelles, sociales ou méthodologiques dans des situations de travail ou d'études et pour le développement professionnel ou personnel. Le cadre européen des certifications fait référence aux compétences en termes de prise de responsabilités et d'autonomie.

Activités clés (A.C.)³⁰ : activités indispensables pour remplir les missions qui sont confiées au travailleur dans le cadre de son métier.

Attestation de validation d'une unité d'acquis d'apprentissage³¹ : document officiel délivré, après chacune des épreuves de qualification destinées à valider les acquis d'apprentissage de l'unité concernée, par le Jury de qualification ou s'il échet par sa délégation composée de membres du personnel enseignant qui ont assuré spécifiquement les apprentissages de l'Unité d'acquis d'apprentissage concernée et quand cela est possible, d'un ou plusieurs membres extérieurs à l'établissement.

Cadre Francophone des certifications (CFC)³² : instrument de classification des certifications en fonction d'un ensemble de critères correspondant à des niveaux d'acquis d'apprentissage déterminés. Le CFC s'applique en Fédération Wallonie-Bruxelles et a été défini en cohérence avec la Vlaamse kwalificatiestructuur (VKS) et le Cadre européen des Certifications (CEC).

Certification par unités d'acquis d'apprentissage (C.P.U.)³³ : dispositif organisant la certification des savoirs, aptitudes et compétences professionnels en unités d'acquis d'apprentissage.

Compétence³⁴ : aptitude à mettre en œuvre un ensemble organisé de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches.

²⁶ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juil. 1997, modifié par D. 12 juil. 2012, art. 5, 8°.

²⁷ Guide méthodologique 2014, Service francophone des métiers et qualifications, version E, Septembre 2014, p.63.

²⁸ Ibid, p.60.

²⁹ Ibid, p.61.

³⁰ Ibid, p.60.

³¹ Décret organisant la certification par unités d'acquis d'apprentissage (CPU) dans l'enseignement secondaire qualifiant et modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement secondaire, 12 juil. 2012, chap. 1^{er}, art. 2, §2. +

Arrêté royal relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire, 29 juin 1984, modifié D. 12 juil. 2012, art. 21^{ter}, §3.

³² Décret portant assentiment à l'Accord de coopération, conclu le 26 février 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, concernant la création et la gestion d'un Cadre francophone des certifications, en abrégé «C.F.C.», 15 mai 2015, Titre I^{er}, art.1, 7° + Titre II, art.2, §3.

³³ Décret organisant la certification par unités d'acquis d'apprentissage (CPU) dans l'enseignement secondaire qualifiant et modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement secondaire, 12 juil. 2012, chap. 1^{er}, art. 1^{er}, 1°.

³⁴ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juil. 1997, chap. 1^{er}, art. 5, 1°.

Compétence professionnelle³⁵ : Pratique professionnelle que la réalisation d'une activité clé implique. Les compétences professionnelles sont les opérations qui décrivent les composantes de l'activité clé.

Dossier d'apprentissage C.P.U.³⁶ : document communiqué à l'élève en début de formation qui :

- a) énonce les objectifs de la formation commune et de la formation qualifiante;
- b) reprend les unités d'acquis d'apprentissage à valider;
- c) définit les modalités et la périodicité des épreuves de qualification;
- d) détaille l'évolution graduelle des acquis d'apprentissage maîtrisés et restant à acquérir par l'élève ainsi que, le cas échéant, les remédiations proposées; cette partie du document est mise à jour régulièrement sous la responsabilité du Conseil de classe.

Une copie de ce document fait partie du dossier scolaire de l'élève.

Passeport CPU-EUROPASS³⁷ : collection graduelle des validations et certifications obtenues par l'élève au cours de sa scolarité ainsi que l'attestation des expériences pertinentes qui illustrent et documentent ses acquis et ses potentialités. Ce document fait partie du dossier scolaire et suit l'élève en cas de changement d'établissement. Le passeport est remis à l'élève au terme de sa scolarité;

Points ECVET³⁸ (tels que prévus par la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009 établissant le système européen de crédit d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels « European Credit for vocational education and training ») : représentation numérique du poids global des acquis d'apprentissage exigés pour la délivrance d'un certificat de qualification et du poids relatif de chacune des unités par rapport à la certification.

Profil de certification (P.C.)³⁹ : document de référence définissant le lien entre une formation ou une formation et un ou des profil(s) de formation élaboré(s) par le Service francophone des métiers et des qualifications (S.F.M.Q.) et dûment approuvé(s) par le Gouvernement.

Profil d'équipement⁴⁰ : profil qui détermine l'équipement et l'infrastructure suffisant à la mise en œuvre du profil de formation. L'équipement peut être localisé soit dans l'école soit chez un partenaire et, notamment, dans un Centre de compétence, un Centre de référence, un Centre de technologies avancées, une entreprise.

Profil de formation (P.F.)⁴¹ : le document qui définit les unités d'acquis d'apprentissage associées aux activités clés du métier, qui comprend également un profil d'évaluation et un profil d'équipement.

Profil métier (P.M.)⁴² : profil qui se compose d'un référentiel métier et d'un référentiel de compétences.

- **Référentiel métier**⁴³ : définition de l'intitulé du métier et de ses appellations synonymes, de la position du métier par rapport aux métiers proches et la déclinaison de leurs fonctions et conditions d'exercices.
- **Référentiel des compétences professionnelles**⁴⁴ : référentiel qui liste les activités clés du métier ciblé et les compétences professionnelles associées.

Profil d'évaluation⁴⁵ : profil qui détermine des seuils de maîtrise minimums exigés en vue de la délivrance d'une attestation de compétence ou en vue de servir de référence à l'élaboration des épreuves certificatives.

³⁹ Ibid., art. 5, 14°.

⁴⁰ Ibid., art. 5, 13°.

⁴¹ Décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le service francophone des métiers et des qualifications, en abrégé « SFMQ », 10 déc. 2015, art. 1, 7°.

⁴² Guide méthodologique 2014, Service francophone des métiers et qualifications, version E, Septembre 2014, p.62.

⁴³ Décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le service francophone des métiers et des qualifications, en abrégé « SFMQ », 10 déc. 2015, art. 1, 4°.

⁴⁴ Guide méthodologique 2014, Service francophone des métiers et qualifications, version E, Septembre 2014, p.62.

³⁵ Guide méthodologique 2014, Service francophone des métiers et qualifications, version E, Septembre 2014, p.61.

³⁶ Arrêté royal relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire, 29 juin 1984, modifié D. 12 juil. 2012, art. 2, 17°.

³⁷ Ibid., art. 2, 19°.

³⁸ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juil. 1997, modifié par D. 12 juil. 2012, art. 5, 11°.

- **Critères**⁴⁶ : qualité que l'on attend d'un objet évalué.
- **Indicateurs**⁴⁷ : manifestation observable d'un critère. Indication qui permet de répondre à la question : « A quoi vais-je voir que le critère est respecté ? » ou « Que va exactement observer l'évaluateur ? ».

Rapport de compétences CPU⁴⁸ : document établi par le Conseil de classe qui dresse le bilan des compétences acquises et des compétences restant à acquérir ou à perfectionner et formule des suggestions utiles pour une poursuite optimale de la scolarité. Ce rapport est délivré :

- a) au terme de la cinquième année ainsi que, pour les options de base groupées organisées sur trois ans, de la sixième année;
- b) au terme de la sixième, de la septième année ou de l'année complémentaire au troisième degré de la section de qualification (C3D) si l'élève n'a pas obtenu une des certifications finales;
- c) au cours de la sixième ou de la septième année lorsque l'élève quitte l'établissement avant la fin de l'année scolaire ;
- d) dans l'enseignement spécialisé, selon les modalités à déterminer par le gouvernement.

Unités d'acquis d'apprentissage (U.A.A.)⁴⁹ : ensemble cohérent d'acquis d'apprentissage qui peut être évalué et validé.

⁴⁵ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juil. 1997, modifié par D. 12 juil. 2012, art. 5, 10°.

⁴⁶ Guide méthodologique 2014, Service francophone des métiers et qualifications, version E, Septembre 2014, p.61.

⁴⁷ Ibid., p.61.

⁴⁸ Arrêté royal relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire, 29 juin 1984, modifié D. 12 juil. 2012, art. 2, 19°

⁴⁹ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juil. 1997, modifié par D. 12 juil. 2012, art. 5, 9°.

Le cadre francophone des certifications

Descripteurs définissant les niveaux du cadre francophone des certifications (CFC)⁵⁰

Chacun des huit niveaux est défini par un ensemble de descripteurs indiquant quels sont les acquis de l'éducation et de la formation attendus d'une certification de ce niveau, quel que soit le système de certification.		Savoirs, aptitudes	Contexte, autonomie et responsabilité
Niveau 1	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 1	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux non référencés à un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de réaliser des tâches simples et répétitives dans le cadre de la reproduction de processus simples	Agir sous encadrement direct dans un contexte structuré et défini relevant d'un environnement de travail et/ou d'un domaine d'étude non spécifique
Niveau 2	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 2	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux de base d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de réaliser un ensemble de tâches sans devoir choisir les méthodes / outils / matériels dans le cadre de l'application de processus simples et standards.	Agir sous supervision dans des situations connues et définies liées à un domaine de travail ou d'étude spécifique, avec un degré de responsabilité limité à l'exécution des tâches.

⁵⁰ Décret portant assentiment à l'Accord de coopération, conclu le 26 février 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, concernant la création et la gestion d'un Cadre francophone des certifications, en abrégé «C.F.C.», 15 mai 2015

Niveau 3	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 3	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux généraux d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de réaliser un ensemble de tâches impliquant de choisir des méthodes / outils / matériels dans le cadre de l'application de processus complexes.	Agir avec un degré d'autonomie et de responsabilité limité aux choix posés et mis en oeuvre dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles un nombre restreint de facteurs varient.
Niveau 4	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 4	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux généraux d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de rechercher et de sélectionner des informations adéquates en vue de mobiliser et d'intégrer des connaissances / des méthodes / des pratiques dans le cadre de la résolution de problèmes concrets dont les indices sont manifestes et dont les solutions possibles sont en nombre fini et limité.	Agir avec une marge d'initiative restreinte dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles un nombre important de facteurs prévisibles sont susceptibles de changer, et avec une responsabilité complète de son travail.

Niveau 5	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 5	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux spécialisés d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant d'analyser, de compléter d'articuler des informations sur base des connaissances / des méthodes / des pratiques de sa spécialité en vue de les réorganiser et de construire des solutions adaptées dans le cadre de la résolution de problèmes abstraits, dont les indices ne sont pas manifestes et dont les solutions possibles sont multiples.	Agir avec une marge d'initiative étendue dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles les changements sont imprévisibles, avec une responsabilité complète de son travail.
Niveau 6	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 6	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux approfondis d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de témoigner de la compréhension et de l'utilisation critique des connaissances / des méthodes / des pratiques de sa spécialité ainsi que des différentes dimensions et contraintes de la situation en vue de formuler et/ou mettre en oeuvre des solutions pertinentes (ou nouvelles) dans le cadre de la résolution de problèmes ou de situations complexes	Agir en autonomie et en toute responsabilité dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles les changements sont imprévisibles.

Niveau 7	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 7	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux hautement spécialisés d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de témoigner d'une maîtrise et d'une réflexion critique en relation avec les connaissances / les méthodes / les pratiques de sa spécialité et à l'interface d'autres spécialités en vue de formuler et/ou mettre en œuvre des solutions innovantes dans le cadre du développement de savoirs, de projets (ou de procédures).	Agir en autonomie et en toute responsabilité dans des situations inédites d'un domaine de travail ou d'étude et/ou à l'interface de plusieurs domaines.
Niveau 8	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 8	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux les plus avancés d'un domaine de travail ou d'étude spécifique ou à l'interface de plusieurs domaines permettant de témoigner d'une expertise reconnue en relation avec les connaissances / les méthodes / les pratiques de sa spécialité et à l'interface d'autres spécialités en vue d'étendre et de redéfinir de manière singulière et significative les savoirs (et procédures) existants dans le cadre de la recherche et/ou de l'innovation.	Agir en autonomie et en toute responsabilité dans des situations les plus avancées, à la pointe d'un domaine de travail ou d'étude et/ou à l'interface de plusieurs domaines.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 février 2018 définissant les profils de certification du/de la « Jardinier d'entretien/Jardinière d'entretien », du/de la « Jardinier d'aménagement/Jardinière d'aménagement », du/de la « Technicien en maintenance et diagnostic automobile/Technicienne en maintenance et diagnostic automobile », du/de la « Garçon/Serveuse de restaurant »

Bruxelles, le

Le Ministre-Président, en charge de l'Egalité des chances et des Droits des femmes,

Rudy DEMOTTE

La Ministre de l'Education,

Marie-Martine SCHYNS

Annexe 3 à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 février 2018 définissant les profils de certification du/de la « Jardinier d'entretien/Jardinière d'entretien », du/de la « Jardinier d'aménagement/Jardinière d'aménagement », du/de la « Technicien en maintenance et diagnostic automobile/Technicienne en maintenance et diagnostic automobile », du/de la « Garçon/Serveuse de restaurant »



Profil de certification Jardinier/Jardinière d'aménagement

Enseignement ordinaire en alternance (article 45)

Approuvé par le Gouvernement en date du ... / ... / ...

Guide de lecture

Entrée en matière

Ce guide de lecture a pour objectif de faciliter la compréhension des profils de certification rédigés dans le cadre du dispositif de la Certification par Unités (CPU)¹. Il n'a pas l'ambition d'un guide méthodologique qui donnerait les conseils de mise en œuvre du profil. Ce travail revient aux différents réseaux d'enseignement qui proposeront les programmes et outils pédagogiques ainsi que les formations et les accompagnements utiles.

Le profil de certification est un document qui dit tout ce qu'il faut savoir d'une option de base groupée dans l'enseignement ordinaire et spécialisé de forme 4, organisée en référence à un ou plusieurs profil(s) de formation² du Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ)³. Toute Option de Base Groupée (OBG), toute formation organisée dans le régime de la CPU doit s'appuyer sur un profil de certification.

Le profil de certification est conçu comme un document de travail pour l'équipe éducative parce que les enseignants devront se répartir les apprentissages nécessaires aux acquis des jeunes en formation et parce qu'il donne aussi des indications aux enseignants de la formation générale. En effet, le profil de certification entend établir des articulations manifestes avec les cours de formation générale qu'ils soient organisés dans la formation générale ou dans la formation optionnelle.

Modalités de lecture

Dans la première partie, le lecteur trouvera une vision globale du parcours d'apprentissage et notamment des informations administratives sur la dénomination et les composantes de l'OBG et/ou de la formation (durée de formation, durée des stages, positionnement par rapport au Cadre Francophone de Certification (CFC)⁴, dénomination du ou des certificat(s) de qualification, ...). Un tableau explicite la correspondance entre les Activités Clés (AC)⁵ du profil métier⁶ et les unités d'acquis d'apprentissage (UAA)⁷ du profil de formation.

La deuxième partie développe les contenus de la formation structurés en UAA déclinée en savoirs, aptitudes et compétences.

¹ **Certification par unités d'acquis d'apprentissage (C.P.U.)** : dispositif organisant la certification des savoirs, aptitudes et compétences professionnels en unités d'acquis d'apprentissage. Complément d'informations sur le site de la CPU www.cpu.cfwb.be

² **Profil formation (P.F.)** : profil qui est commun à tous les opérateurs d'enseignement et de formation, il est composé : des acquis d'apprentissages (AA) (savoirs, aptitudes, autonomie et responsabilité) réalisés sur base du profil métier ; des Unités d'acquis d'apprentissage (UAA) ; d'un profil d'équipement, qui détermine l'équipement et l'infrastructure suffisant à la mise en œuvre du profil de formation.

³ Consulter le site du SFMQ pour de plus amples informations www.sfmq.cfwb.be

⁴ **Cadre Francophone des Certifications (CFC)** : instrument de classification des certifications en fonction d'un ensemble de critères correspondant à des niveaux d'acquis d'apprentissage déterminés. Le CFC s'applique en Fédération Wallonie-Bruxelles et a été défini en cohérence avec la Vlaamse kwalificatiestructuur (VKS) et le Cadre européen des Certifications (CEC)

⁵ **Activités clés (A.C.)** : activités indispensables pour remplir les missions qui sont confiées au travailleur dans le cadre de sa fonction.

⁶ **Profil métier (P.M.)** : profil qui se compose d'un référentiel métier et d'un référentiel de compétences

⁷ **Unités d'acquis d'apprentissage (U.A.A.)** : ensemble cohérent d'acquis d'apprentissage qui peut être évalué et validé.

La troisième partie reprend des éléments disciplinaires nécessaires à l'exercice des compétences professionnelles. **Cette partie doit être retravaillée par des groupes de travail vu l'arrivée de nouveaux référentiels et le passage de la CPU en 456. Mais elle peut servir de base pour établir des liens entre la formation commune et l'OBG.**

La quatrième partie présente les profils d'évaluation déterminés par le SFMQ. Le lecteur y trouvera les intitulés des attestations de validation, les situations d'évaluation représentatives des UAA et les grilles d'évaluation.

La cinquième partie concerne le profil d'équipement conçu comme une référence permettant aux écoles de se doter de l'équipement indispensable à la formation.

Les annexes contiennent un glossaire et le CFC.

Le bon usage du profil de certification suppose la lecture du profil métier rédigé par le SFMQ avec les partenaires sociaux et les services publics de l'emploi. Ce profil métier est disponible sur le site du SFMQ. Il est généralement assez court et est conçu en trois parties distinctes.

- Le référentiel métier définit le métier en termes de productions et de services attendus. Cette courte définition permet de présenter le métier sous ses différentes facettes de manière claire et complète. Il peut servir à donner une vision du métier aux jeunes en formation.
- Le référentiel métier situe le métier concerné dans une « grappe » qui rassemble les métiers qui sont liés par un même type de productions ou de services. Cette grappe peut être aussi une arborescence qui situe les métiers les uns par rapport aux autres selon le niveau de responsabilité, les liens hiérarchiques, la complexité des tâches.
- Le référentiel des compétences professionnelles liste les AC du métier ciblé et les compétences professionnelles⁸ associées.

A propos des références du profil de certification, quelques explications utiles :

- Le profil de certification peut se référer à un seul profil de formation du SFMQ et donne lieu à la délivrance d'un certificat de qualification à un métier. C'est le cas le plus simple. Cependant, il peut arriver que le profil de certification organise plusieurs profils de formation du SFMQ au sein d'une option de base groupée ou d'une formation. C'est le cas lorsqu'on constate une grande proximité des compétences professionnelles entre deux ou plusieurs métiers. Dans ce cas, le profil de certification donne lieu à la **délivrance de plusieurs certificats de qualification, un par profil de formation concerné**. Les certificats de qualification sont décernés sur décision du jury de qualification lorsque toutes les unités du profil concerné sont validées.
- Les stages⁹ sont obligatoires pour les options de base groupées et les formations organisées dans le régime de la CPU : le profil de certification propose une fourchette très souple entre un seuil minimum (sous lequel la formation n'est pas valide) et maximum, dans le respect de la législation¹⁰. Les lois concernant l'enseignement ordinaire et

⁸ **Compétence professionnelle** : pratique professionnelle que la réalisation d'une activité clé implique. Les compétences professionnelles sont les opérations qui décrivent les composantes de l'activité clé.

⁹ Sans objet pour l'enseignement en alternance

¹⁰ Voir détails dans : Décret du 05 décembre 2013 modifiant les grilles horaires dans la section de qualification de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et organisant les stages dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 et de forme 4.

l'enseignement spécialisé ¹¹ proposent aussi une typologie des formes de stages. Ces dispositions permettront à chaque établissement d'intégrer cette forme d'apprentissage dans leur organisation spécifique.

- Le positionnement de la certification par rapport au CFC qui comporte huit niveaux doit être pris comme une information utile pour situer l'OBG ou la formation par rapport à d'autres OBG ou formations.

A propos du parcours d'apprentissage, quelques explications utiles

Le tableau récapitulatif de la formation proposée par le profil de certification **recommande** un ordre de déroulement des unités, donne **une estimation temporelle** pour chaque unité et alloue les points ECVET¹². **Dans ce tableau, chaque unité est identifiée par son intitulé strict correspondant parfaitement à celui du profil de formation du SFMQ. La numérotation correspond aussi à la numérotation du profil de formation.**

En matière de découpage en unités, le profil de certification peut être amené à regrouper les unités du profil de formation du SFMQ en raison de leur multiplicité.

- La recommandation d'un ordre pour aborder les unités tient compte des éléments prescrits par le SFMQ. C'est la logique de la complexité croissante des apprentissages liés aux actes techniques qui prévaut en général.

Le choix de la première unité est délibéré. Quel que soit le profil de certification, cette entrée dans l'apprentissage doit permettre au jeune de prendre contact avec des AC du cœur du métier, dans le respect de la complexité des apprentissages.

La **recommandation** d'un ordre pour aborder les unités a aussi pour objectif d'harmoniser les parcours d'apprentissage entre les différents établissements scolaires. Il ne s'agit pas de favoriser la mobilité des jeunes en formation, mais d'aider les jeunes et leurs équipes éducatives dans la gestion de la mobilité existante.

- **L'estimation temporelle** donne des indications sur les durées des apprentissages. Le temps imparti à chaque unité doit permettre de mettre en place les apprentissages nécessaires aux acquis (y compris les périodes de stages), mais aussi les temps de remédiation et les évaluations formatives proposées aux jeunes en vue de les préparer à l'épreuve de fin d'unité. Elle table sur une année de **30 semaines** qui peut être prise comme une convention de comptage pour des répartitions équilibrées dans les grilles horaires et sur l'année. En réalité, le total des durées est toujours compris entre **25 et 27 semaines**. Les semaines restantes (de 3 à 5) sont à disposition des établissements pour les « **semaines-projets** » (voir le **parcours d'apprentissage et le guide de mise en œuvre de la CPU**).

¹¹ Voir détails dans : *Loi du 19 juillet 1971 relative à la structure générale et à l'organisation de l'enseignement secondaire / Décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé / Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mai 2014 fixant les modalités d'organisation des stages dans l'enseignement secondaire ordinaire et dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 4 / Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mai 2014 fixant les modalités d'organisation des stages dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3*

¹² **Points ECVET** (tels que prévus par la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009 établissant le système européen de crédit d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels « *Européan Credit for vocational education and training* ») : représentation numérique du poids global des acquis d'apprentissage exigés pour la délivrance d'un certificat de qualification et du poids relatif de chacune des unités par rapport à la certification.

- L'estimation temporelle prévoit généralement une durée supérieure à la moyenne pour la première unité. En effet, cette première unité doit assurer plusieurs fonctions :
 - A travers les premières activités, donner au jeune (en provenance d'origines diverses comme le système scolaire l'autorise) une vision globale de son futur métier pour l'y accrocher. L'entrée dans l'apprentissage doit mettre le jeune en contact avec les AC du cœur du métier, dans le respect de la complexité des apprentissages. Cette première expérimentation conduira peut-être certains jeunes à envisager une réorientation. A cet effet, dans l'enseignement ordinaire et spécialisé de forme 4, la date prévue pour un changement d'orientation en quatrième année a été fixée au 15 janvier de l'année scolaire¹³ et en cinquième année, au 15 novembre de l'année scolaire.
 - En raison des parcours scolaires différents qui donnent des profils de jeunes très variés, proposer des activités qui permettent de dépister les atouts et faiblesses du jeune par rapport au métier, pour organiser ensuite les apprentissages. C'est une voie pour l'individualisation des apprentissages, la gestion des remises à niveau sur les prérequis et des arrivées tardives.
 - Installer durablement les premières compétences.
- La pondération ECVET prend par convention le nombre de soixante points pour une année scolaire. **Les points attribués aux unités traduisent le poids respectif et relatif de chaque unité par rapport aux autres, et à l'ensemble de la formation.**

Le poids se calcule en fonction de l'importance que revêtent les AC du métier, travaillées dans l'unité. Cela permet aux équipes éducatives et aux jeunes qu'ils forment de cibler les AC qui sont au cœur du métier. L'addition des points ECVET ne présente donc aucun intérêt.

Cette pondération n'a pas de lien direct avec le nombre de semaines dévolu aux apprentissages dont la logique d'attribution a été expliquée plus haut. Une durée importante peut être due à la complexité des apprentissages à mener (facteur temps et synthèse de connaissances et d'aptitudes) alors que cette activité ne sera pas exercée fréquemment ni longtemps (poids ECVET).

- Le référentiel de formation fait explicitement référence au profil métier par la mention de ses AC dans le tableau de correspondance des AC avec les UAA. Le document permet ainsi de vérifier que le profil métier est couvert.

A propos du document présentant la correspondance entre les AC du profil métier et les UAA du profil de formation

Ce document produit par le SFMQ a pour objectif de montrer les liens entre le profil métier et le profil de formation. Rappelons que le profil métier est rédigé avec les partenaires sociaux et les services publics de l'emploi alors que le profil de formation est rédigé avec les opérateurs de la formation et de l'enseignement. Ces deux documents obéissent à deux logiques différentes :

- Le profil métier décrit la vision que le secteur a du métier à enseigner et recourt au concept d'AC qu'il décline en compétences professionnelles.

¹³ Arrêté royal relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire, 29 juin 1984, modifié D. 12 juil. 2012, art. 20, §3.

- Le profil de formation, sur la base du profil métier, définit les UAA qui couvriront toutes les AC du métier. Les unités proposent un assemblage des AC ou de parties d'entre elles en suivant une logique propre à l'apprentissage : de l'élémentaire au plus complexe, en respectant la logique d'effectuation des tâches, en respectant les conditions optimales d'apprentissage...

Le tableau de correspondance permet de vérifier que toutes les AC ont été couvertes par les apprentissages et il se révèle aussi un outil très utile pour la bonne utilisation des profils d'évaluation.

Attention, ce document établit les correspondances entre les AC du profil métier et les UAA du profil de formation du SFMQ. Lorsque deux profils de formation sont regroupés, les AC semblables, donnant lieu à des UAA identiques ou largement communes à plusieurs profils, ne sont pas répétées. Une analyse très rigoureuse des contenus de chacune des unités constituant les profils de formation a été réalisée pour garantir la parfaite correspondance du profil de certification.

Table des matières

Première partie	8
Références du profil de certification	9
Parcours d'apprentissage	10
Correspondance Activités Clés (AC) – Unités d'Acquis d'Apprentissage (UAA) du profil de formation	11
Deuxième partie	18
Unités d'acquis d'apprentissage	19
UAA 1 Préparer et améliorer le sol – Planter des végétaux herbacés ornementaux	20
UAA 3 Maîtriser la végétation en printemps/été – Lutter contre les adventices et Invasives	29
UAA 2 Maîtriser la végétation en automne/hiver – Soigner les blessures importantes de végétaux ligneux	40
UAA 6 Planter des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers	51
UAA 5 Installer une pelouse ou une prairie fleurie	59
UAA 7 Terrasser et aménager des surfaces paysagères inertes	68
UAA 4 Lutter contre les maladies, les parasites et autres nuisibles	80
Troisième partie	89
Eléments disciplinaires nécessaires à l'exercice du métier	90
Quatrième partie	91
Profil d'Evaluation des unités d'acquis d'apprentissage	92
Cinquième partie	107
Profil d'équipement	108
Annexes	112
Glossaire CPU	113
Le cadre francophone des certifications	116

Première partie

Références du profil de certification

Intitulé de l'option de base groupée concernée :

Jardinier/Jardinière d'aménagement

Code de l'option :

1024

Durée en année(s) scolaire(s) sur laquelle est organisée l'option groupée

3 années

Profil(s) de formation au(x)quel(s) se réfère(nt) l'option groupée

Profil de formation du/de la « Jardinier(e) d'aménagement » produit par le SFMQ et approuvé par le Gouvernement en date du 21 octobre 2015

Nombre minimum et nombre maximum de semaines de stage au service des apprentissages de la formation concernée

 Dans l'enseignement en alternance : sans objet

Certificat de qualification délivré aux élèves qui maîtrisent les acquis d'apprentissage fixés par le profil de formation concerné

CQ Jardinier/Jardinière d'aménagement

Positionnement provisoire de la certification par rapport au cadre francophone des certifications (CFC) :

Niveau 3

Parcours d'apprentissage

Le parcours d'apprentissage proposé par le profil certification **recommande un ordre de déroulement** des unités d'acquis d'apprentissage (UAA), donne une **estimation temporelle** pour chaque unité et alloue les points ECVET (180 pour les 3 années).

L'UAA 4 est une unité flottante c'est-à-dire une unité dont les apprentissages peuvent être rencontrés à tout moment du parcours.

	Ordre du déroulement des UAA ¹⁴	Intitulé	Nbre de semaines	ECVET
3 années	UAA 1	Préparer, améliorer le sol – Planter des végétaux herbacés ornementaux	12	15
	UAA 3	Maîtriser la végétation en printemps/été – Lutter contre les adventices et invasives	12	15
	UAA 2	Maîtriser la végétation en automne/hiver – Soigner les blessures importantes de végétaux ligneux	12	15
	UAA 6	Planter des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers	7	35
	UAA 5	Installer une pelouse ou une prairie fleurie	7	30
	UAA 7	Terrasser et aménager des surfaces paysagères inertes	22	50
	UAA 4 Flottante	Lutter contre les maladies, les parasites et autres nuisibles	9	20

¹⁴ Chaque unité est identifiée par son intitulé strict correspondant parfaitement à celui du profil de formation du SFMQ. La numérotation correspond aussi à la numérotation du profil de formation.

Correspondance Activités Clés (AC) – Unités d’Acquis d’Apprentissage (UAA) du profil de formation

Pour comprendre le tableau produit par le **SFMQ** ci-dessous, il est important de rappeler que **le profil métier**, rédigé avec les partenaires sociaux et les services publics de l'emploi, liste notamment les AC du métier ciblé et les compétences professionnelles associées sur base duquel **le profil formation**, rédigé avec les opérateurs de la formation et de l'enseignement, définit les UAA.

Les unités proposent un assemblage des AC ou de partie d'entre elles en suivant une logique propre à l'apprentissage.

Attention, ce tableau établit donc les correspondances entre les AC du profil métier et les UAA du profil formation du SFMQ.

Tableau de répartition des Compétences Professionnelles Détaillées (CPD) au sein des UAA :

AC1 : REALISER LES TRAVAUX DE TERRASSEMENT, DE PREPARATION ET D'AMELIORATION DU SOL								
CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6	UAA7
1.1. Préparer son poste de travail	1.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants	X				X	X	X
	1.1.2. Préparer les fournitures, les produits	X				X	X	X
	1.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux	X				X	X	X
1.2. Terrasser et niveler	1.2.1. Nettoyer le terrain							X
	1.2.2. Réaliser des profils de remblais							X
	1.2.3. Niveler							X
	1.2.4. Assister l'opérateur des machines de terrassement							X
1.3. Dégager la zone de travail des structures inertes	1.3.1. Effectuer les démolitions							X
	1.3.2. Effectuer les démontages							X
	1.3.3. Evacuer les matériaux inertes							X
1.4. Préparer le sol	1.4.1. Ameubler le sol	X						
	1.4.2. Réaliser un lit de semis d'une pelouse ou d'une prairie fleurie	X						
	1.4.3. Réaliser un lit de plantation pour plantes herbacées et ligneuses	X					X	
1.5. Amender et / ou fertiliser le sol		X					X	

1.6. Nettoyer et ranger le poste de travail	1.6.1. Nettoyer le matériel	X					X	X
	1.6.2. Ranger le matériel et les fournitures	X					X	X
	1.6.3. Assurer la propreté de la zone de travail	X					X	X
	1.6.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol	X					X	X
1.7. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel	1.7.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur	X					X	X
	1.7.2. Effectuer le graissage et la lubrification du matériel	X					X	X
	1.7.3. Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier	X					X	X
1.8. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable		X					X	X

AC2 : INSTALLER UNE PELOUSE / UNE PRAIRIE FLEURIE

CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6	UAA7
2.1. Préparer son poste de travail	2.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants					X		
	2.1.2. Préparer les fournitures					X		
	2.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux					X		
2.2. Semer une pelouse ou une prairie fleurie	2.2.1. Ratisser					X		
	2.2.2. Semer					X		
	2.2.3. Rouler					X		
	2.2.4. Arroser					X		
2.3. Plaquer un gazon	2.3.1. Ratisser					X		
	2.3.2. Mettre en place les plaques de gazon					X		
	2.3.3. Rouler					X		
	2.3.4. Arroser					X		
2.4. Favoriser le tallage d'une pelouse	2.4.1. Rouler une pelouse					X		
	2.4.2. Réaliser la première tonte					X		
2.5. Nettoyer et ranger le poste de travail	2.5.1. Nettoyer le matériel					X		
	2.5.2. Ranger le matériel et les fournitures					X		
	2.5.3. Assurer la propreté de la zone de travail					X		
	2.5.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol					X		

2.6. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel	2.6.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur					X		
	2.6.2. Effectuer le graissage et la lubrification du matériel					X		
	2.6.3. Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier					X		
2.7. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable						X		

AC3 : PLANTER DES SURFACES PAYSAGERES COMPOSEES DE VEGETAUX HERBACES ORNEMENTAUX / LIGNEUX ORNEMENTAUX / LIGNEUX FRUITIERS

CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6	UAA7
3.1. Préparer son poste de travail	3.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants	X					X	
	3.1.2. Préparer les fournitures, les végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers pré-étiquetés ou pré-identifiés	X					X	
	3.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux	X					X	
3.2. Préparer les plantes herbacées ornementales / ligneuses ornementales / ligneuses fruitières pour la plantation	3.2.1. Rassembler les plantes herbacées ornementales / ligneuses ornementales / ligneuses fruitières pré-étiquetées ou pré-identifiées	X					X	
	3.2.2. Relever les écarts / anomalies par rapport au bon aspect des végétaux herbacées ornementales / ligneuses ornementales / ligneuses fruitières	X					X	
	3.2.3. Appliquer les précautions et soins aux plantes herbacées ornementales / ligneuses ornementales / ligneuses fruitières	X					X	
	3.2.4. Praliner les plantes ligneuses						X	
3.3. Disposer les plantes herbacées ornementales / ligneuses ornementales / ligneuses fruitières sur le terrain	3.3.1. Transposer les mesures reprises dans le croquis / le schéma d'aménagement paysager	X					X	
	3.3.2. Piqueter le terrain	X					X	
	3.3.3. Disposer les plantes herbacées ornementales / ligneuses ornementales / ligneuses fruitières aux endroits repérés	X					X	
3.4. Planter les plantes herbacées ornementales / ligneuses ornementales /	3.4.1. Respecter les mesures d'alignement et d'écartement	X					X	
	3.4.2. Réaliser les fosses / trous de plantation	X					X	

ligneuses fruitières	3.4.3. Effectuer la plantation proprement dite	X					X	
	3.4.4. Mettre en place des accessoires de plantation	X					X	
3.5. Nettoyer et ranger le poste de travail	3.5.1. Nettoyer le matériel	X					X	
	3.5.2. Ranger le matériel et les fournitures	X					X	
	3.5.3. Assurer la propreté de la zone de travail	X					X	
	3.5.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol	X					X	
3.6. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel	3.6.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur	X					X	
	3.6.2. Effectuer le graissage et la lubrification du matériel	X					X	
	3.6.3. Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier	X					X	
3.7. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable		X					X	

AC4 : MAÎTRISER LA VEGETATION

CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6	UAA7
4.1. Préparer son poste de travail	4.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants		X	X				
	4.1.2. Préparer les fournitures		X	X				
	4.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux		X	X				
4.2. Supprimer des petits arbres / arbustes / arbrisseaux et souches	4.2.1. Repérer les végétaux pré-identifiés		X					
	4.2.2. Abattre / Dessoucher		X					
	4.2.3. Evacuer les déchets							
4.3. Réaliser les tailles d'entretien des petits arbres / arbustes / arbrisseaux ornementaux et fruitiers	4.3.1. Identifier les végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers (automne/hiver, printemps/été)		X	X				
	4.3.2. Réaliser la taille d'entretien adéquate en fonction de l'intérêt horticole (automne/hiver, printemps/été) du végétal ligneux ornemental / ligneux fruitier		X	X				
4.4. Nettoyer et ranger le poste de travail	4.4.1. Nettoyer le matériel		X	X				
	4.4.2. Ranger le matériel et les fournitures		X	X				
	4.4.3. Assurer la propreté de la zone de travail		X	X				
	4.4.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol		X	X				

4.5. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel	4.5.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur		X	X				
	4.5.2. Effectuer le graissage et la lubrification du matériel		X	X				
	4.5.3. Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier		X	X				
4.6. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable			X	X				

AC5 : APPLIQUER LES PRINCIPES DE LUTTE INTEGREE

CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6	UAA7
5.1. Préparer son poste de travail	5.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants		X	X	X			
	5.1.2. Préparer les fournitures, les produits		X	X	X			
	5.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux		X	X	X			
5.2. Relever des écarts / anomalies éventuels dans la composition de la flore adventice (dont les invasives)	5.2.1. Identifier les plantes adventices (dont les invasives)			X				
	5.2.2. Repérer des écarts/anomalies dans la composition de la flore adventice (dont les invasives)			X				
	5.2.3. Prélever un échantillon significatif de toute anomalie observée			X				
5.3. Lutter contre les plantes adventices (dont les invasives)	5.3.1. Identifier les plantes adventices (dont les invasives)			X				
	5.3.2. Assurer les règles de prophylaxie appropriées			X				
	5.3.3. Sarcler / Désherber manuellement			X				
	5.3.4. Appliquer une technique culturale			X				
	5.3.5. Pulvériser / Arroser / Epandre un produit commercial agréé			X				
5.4. Relever des écarts / anomalies éventuels par rapport à un aspect de « bonne santé » des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers	5.4.1. Identifier les végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers		X		X			
	5.4.2. Repérer des écarts/anomalies par rapport à un aspect de « bonne santé » des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers		X		X			
	5.4.3. Prélever un échantillon significatif de toute anomalie observée		X		X			
5.5. Lutter contre les maladies, les parasites et autres nuisibles	5.5.1. Identifier les végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers				X			

	5.5.2. Assurer les règles de prophylaxie appropriées				X			
	5.5.3. Pulvériser / Arroser / Epandre un produit commercial agréé				X			
	5.5.4. Appliquer une méthode de protection phytosanitaire intégrée suivant instructions spécifiques ... (mécanique, introduction d'auxiliaires ...)				X			
	5.5.5. Soigner les blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers		X					
5.6. Nettoyer et ranger le poste de travail	5.6.1. Nettoyer le matériel		X	X	X			
	5.6.2. Ranger le matériel et les fournitures		X	X	X			
	5.6.3. Assurer la propreté de la zone de travail		X	X	X			
	5.6.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol		X	X	X			
5.7. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel	5.7.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur		X	X	X			
	5.7.2. Effectuer le graissage et la lubrification du matériel		X	X	X			
	5.7.3. Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier		X	X	X			
5.8. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable			X	X	X			

AC6 : AMENAGER DES SURFACES PAYSAGERES INERTES

CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6	UAA7
6.1. Préparer son poste de travail	6.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants							X
	6.1.2. Préparer les fournitures							X
	6.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux							X
6.2. Assister le responsable pour piqueter le terrain	6.2.1. Transposer sur le terrain les mesures d'un croquis / schéma d'aménagement (niveau, alignement ...)							X
	6.2.2. Mettre en place les piquets							X
6.3. Assister le responsable à la mise en place de structures inertes (minérale, métallique, bois/plastic, composite)	6.3.1. Approvisionner les acteurs de la zone de travail en matériaux et outils							X
	6.3.2. Participer à la mise en place des murets et autres éléments de structures inertes							X

	6.3.3. Participer à la mise en place des clôtures							X
	6.3.4. Participer à la mise en place des structures en bois							X
6.4. Assister le responsable à la mise des pièces d'eau	6.4.1. Participer à la mise en place des fondations et/ou protection (stabilisé ou feutre / treillis) et bâcher							X
	6.4.2. Participer à la mise en place un système de filtration							X
	6.4.3. Mettre en place les végétaux aquatiques pré-étiquetés ou pré-identifiés							X
	6.4.4. Participer à la réalisation des berges							X
6.5. Gérer la végétation aquatique	6.5.1. Identifier les végétaux aquatiques							X
	6.5.2. Favoriser et/ou limiter le développement de la végétation aquatique							X
6.6. Nettoyer et ranger le poste de travail	6.6.1. Nettoyer le matériel							X
	6.6.2. Ranger le matériel et les fournitures							X
	6.6.3. Assurer la propreté de la zone de travail							X
	6.6.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol							X
6.7. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel	6.7.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur							X
	6.7.2. Effectuer le graissage et la lubrification du matériel							X
	6.7.3. Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier							X
6.8. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable								X

COMPETENCES TRANSVERSALES

CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6	UAA7
Respecter les règles professionnelles	- Respecter les règles liées à la sécurité	X	X	X	X	X	X	X
	- Respecter les règles liées à l'hygiène	X	X	X	X	X	X	X
	- Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention	X	X	X	X	X	X	X
	- Respecter les règles liées à la protection de l'environnement	X	X	X	X	X	X	X
	- Gérer son temps de travail	X	X	X	X	X	X	X

Deuxième partie

Unités d'acquis d'apprentissage (UAA)

Remarques préalables :

Les UAA 1, 2, 3 et 4 du PC du/de la « Jardinier(e) d'aménagement » sont identiques aux UAA1, 2, 3 et 4 du PC du/de la « Jardinier(e) d'entretien ».

NIVEAU D'AUTONOMIE / RESPONSABILITE	NIVEAU DE COMPLEXITE DU CONTEXTE
Autonomie d'exécution (les tâches sont réalisées sans intervention d'un supérieur <u>mais on peut faire appel à lui si nécessaire (ex : une décision est à prendre pour poursuivre ...)</u> → ce qui implique une Responsabilité d'exécution (le résultat final obtenu est conforme au résultat attendu).	Application complexe d'un ensemble de tâches complexes par leur nombre ou par leur nature ? Par <u>l'observation (faits, documents, consignes ... mesures, relevés, calculs ... directs) et sans analyse</u> , le travailleur <u>reconnait / identifie</u> une situation connue et <u>y associe</u> une <u>procédure connue</u> à appliquer, du matériel / des produits disponibles à utiliser → alors les situations professionnelles sont des SITUATIONS SIMILAIRES (la situation de départ appartient à un groupe de situations déjà rencontrées ou connues et le résultat final peut être assimilé à un résultat déjà réalisé)

L'exercice du métier exige l'obtention d'une Phytolice P1. Tous les acquis d'apprentissage prescrits par la réglementation en vigueur seront donc installés obligatoirement par les OEF (cf. Arrêté ministériel du 24 Juillet 2013, paru au Moniteur belge le 13 Septembre 2013, portant validation des programmes de formation initiale permettant l'accès aux Phytolices P1 « Assistant Usage professionnel », P2 « Usage professionnel », P3 « Distribution/Conseil » et « Distribution/conseil de produits non professionnels – NP »).

UAA 1	Préparer et améliorer le sol – Planter des végétaux herbacés ornementaux
--------------	---

Activités-clés du profil métier	<p>AC1 : Réaliser les travaux de terrassement, de préparation et d'amélioration du sol</p> <p>AC3 : Planter des surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers</p>
Exigences transversales	Respecter les règles professionnelles

1.1. Préparer son poste de travail		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
1.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • Le matériel de travaux de préparation, d'amélioration du sol : types (matériel manuel et mécanique), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation • Le matériel de travaux de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux : types (matériel manuel et mécanique), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation • Les consommables : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation • Les carburants : types, utilité, caractéristiques, mode d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de matériel, consommables, carburants à emporter) de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de préparation, d'amélioration du sol - de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux ❖ Identifier le matériel, les consommables, les carburants nécessaires aux travaux <ul style="list-style-type: none"> - de préparation, d'amélioration du sol - de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux ❖ Vérifier le bon état du matériel de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de préparation, d'amélioration du sol - de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux ❖ Ranger le matériel, les carburants, les consommables de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de préparation, d'amélioration du sol - de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux <p>(selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...)</p>	<p>Préparer son poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Emporter le matériel, les carburants, les consommables sur la zone - de préparation, d'amélioration du sol - de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux 	
1.1.2. Préparer les fournitures, les produits et les végétaux herbacés ornementaux pré-étiquetés ou pré-identifiés		
<ul style="list-style-type: none"> ● Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) ● Les fournitures / produits d'amélioration du sol : types (fertilisant, paillage, amendement ...), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation ● Les fournitures de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux : types (accessoires de plantation ...), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation ● Les végétaux herbacés ornementaux à planter : <ul style="list-style-type: none"> - modes d'identification / étiquetages spécifiques à l'entreprise : objectifs, codes (types, signification ...) - modes de protection physique pour le transport 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de fournitures et produits à emporter) de travaux de <ul style="list-style-type: none"> - préparation, d'amélioration du sol - plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux ❖ Identifier les fournitures et produits nécessaires aux travaux de préparation, d'amélioration du sol ❖ Identifier les fournitures et les végétaux nécessaires aux travaux de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux ❖ Ranger (selon les quantités indiquées par le responsable) <ul style="list-style-type: none"> - les fournitures et produits de travaux de préparation, d'amélioration du sol - les fournitures et les végétaux herbacés ornementaux de travaux de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...) ❖ Protéger physiquement les végétaux herbacés ornementaux selon les consignes du responsable ❖ Emporter les fournitures et produits sur la zone de travaux de préparation, d'amélioration du sol ❖ Emporter les fournitures et les végétaux sur la zone de travaux de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
1.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux		
<ul style="list-style-type: none"> ● Les croquis / schémas d'entretien et d'aménagement paysager : définition, utilité, composants, symboles ... ● La sécurisation de la zone de travail : définition, utilité, matériel et procédures (signalisation, protection ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder un croquis / un schéma d'entretien et d'aménagement paysager ❖ Situer la zone de travail ❖ Repérer tout élément pouvant présenter un danger pour soi-même ou pour autrui (impétrants signalés, piquets béton, objets divers, habitations ... tierces personnes, circulation 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

	routière ...) ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation	
--	---	--

1.2. Préparer le sol

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
1.2.1. Ameublir le sol		
<ul style="list-style-type: none"> ● L'ameublissement du sol : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) - conditions météorologiques - techniques : types (retourner, bêcher, fraiser, herser ...), conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente) ❖ Régler les outils et machines d'ameublissement du sol ❖ Appliquer la technique appropriée d'ameublissement du sol ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel d'ameublissement du sol 	Préparer le sol en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires
1.2.2. Amender et/ou fertiliser le sol		
<ul style="list-style-type: none"> ● Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) ● L'amendement et la fertilisation : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) - conditions météorologiques - techniques : types, conditions d'application, nature, époque et ordre chronologique des étapes - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation - produits : types, utilité, caractéristiques, dosage (calcul de surface, unités de mesure, règle de trois), conditions et mode d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes d'amendement et de fertilisation ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente) ❖ Appliquer les consignes d'amendement et de fertilisation ❖ Régler les outils et machines d'amendement et de fertilisation ❖ Doser les produits d'amendement et de fertilisation ❖ Appliquer la technique appropriée d'amendement et de fertilisation ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel d'amendement et de fertilisation 	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires

1.2.3. Réaliser un lit de semis d'une pelouse / d'une prairie fleurie		
<ul style="list-style-type: none"> ● La réalisation d'un lit de semis : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) - conditions météorologiques - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente) ❖ Régler les outils et machines de réalisation d'un lit de semis ❖ Appliquer la technique appropriée pour réaliser un lit de semis ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de réalisation d'un lit de semis 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
1.2.4. Réaliser un lit de plantation pour plantes herbacées ornementales		
<ul style="list-style-type: none"> ● La réalisation d'un lit de plantation pour plantes herbacées ornementales : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) - conditions météorologiques - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes - types de matériel (manuel et mécanique) : dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente) ❖ Régler les outils et machines réalisation d'un lit de plantation pour plantes herbacées ornementales ❖ Appliquer la technique appropriée pour réaliser un lit de plantation pour plantes herbacées ornementales ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de réalisation d'un lit de plantation pour plantes herbacées ornementales 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

1.3. Préparer les plantes herbacées ornementales pour la plantation		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
1.3.1. Rassembler les plantes herbacées ornementales pré-étiquetées ou pré-identifiées		
<ul style="list-style-type: none"> ● Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) ● Les végétaux herbacés ornementaux à planter : <ul style="list-style-type: none"> . modes d'identification / étiquetages : objectifs, codes (types, signification ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de plantes herbacées ornementales à préparer) ❖ Décoder les étiquetages et modes d'identification ❖ Grouper les plantes herbacées par lots de codes identiques 	<p>Préparer les plantes herbacées ornementales pour la plantation en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>

1.3.2. Relever les écarts / anomalies par rapport au bon aspect des végétaux herbacés ornementaux		
<ul style="list-style-type: none"> La nomenclature des végétaux ornementaux herbacés à planter (<u>min 40 plantes différentes</u>) : <ul style="list-style-type: none"> types : annuelles, bisannuelles, à bulbe, vivaces, graminées dénomination (appellation vernaculaire – et latine) reconnaissance in vivo et sur base d'un échantillon représentatif du stade de phénologie utile à la plantation caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur, époque de floraison ... aspects morphologiques et sanitaires (développement racinaire et aérien, couleur, forme ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Observer les végétaux ornementaux herbacés ornementaux à planter ❖ Repérer les écarts par rapport au « bon aspect morphologique » des végétaux herbacés ornementaux à planter ❖ Repérer les écarts par rapport au « bon aspect sanitaire » des végétaux herbacés ornementaux à planter 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
1.3.3. Appliquer les précautions et soins aux plantes herbacées ornementales		
<ul style="list-style-type: none"> Les précautions et soins aux plantes herbacées ornementales avant plantation : <ul style="list-style-type: none"> objectifs conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) conditions météorologiques techniques : types (réhydratation des mottes, retrait de feuilles séchées ou fleurs fanées, ... arrosage, ombrage, habillage ...), conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Manipuler les plantes herbacées ornementales de manière adéquate ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Identifier les précautions à prendre et les soins à donner aux plantes herbacées ornementales ❖ Appliquer les précautions et soins à donner aux plantes herbacées ornementales ❖ Utiliser le matériel adéquat 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

1.4. Planter les plantes herbacées ornementales		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
1.4.1. Respecter les mesures d'alignement et d'écartement - Réaliser les fosses / trous de plantation - Effectuer la plantation proprement dite		
<ul style="list-style-type: none"> Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) La plantation de végétaux herbacés ornementaux : <ul style="list-style-type: none"> définition, objectifs, conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de plantes, lieu et répartition de plantation) ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Régler les outils et machines de plantation de végétaux herbacés ornementaux ❖ Respecter les distances de plantations prévues par les 	<p>Planter les plantes herbacées ornementales en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires</p>

<ul style="list-style-type: none"> - conditions météorologiques - préparation : mesures d'alignement et d'écartement, fosses / trous de plantation - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<p>consignes</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Réaliser les fosses / trous de plantation de végétaux herbacés ornementaux ❖ Appliquer la technique appropriée de plantation de végétaux herbacés ornementaux ❖ Arroser si nécessaire 	
1.4.2. Mettre en place des accessoires de plantation		
<ul style="list-style-type: none"> ● Les accessoires de plantation de végétaux herbacés ornementaux : <ul style="list-style-type: none"> - types et utilité : tuteurs, protections contre les rongeurs, protection climatique, palissage ... - conditions météorologiques - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions climatiques ❖ Régler les outils et machines de mise en place des accessoires de plantation de végétaux herbacés ornementaux ❖ Appliquer les techniques appropriées de mise en place des accessoires de plantation de végétaux herbacés ornementaux ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de mise en place des accessoires de plantation de végétaux herbacés ornementaux 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

1.5. Nettoyer et ranger le poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
1.5.1. Nettoyer le matériel		
<ul style="list-style-type: none"> ● Le nettoyage du matériel de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux : <ul style="list-style-type: none"> - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes - matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation - produits : types, utilité, caractéristiques, conditions et mode d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier le matériel et les produits de nettoyage ❖ Appliquer la technique de nettoyage appropriée du matériel de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux 	<p>Nettoyer et ranger le poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>
1.5.2. Ranger le matériel et les fournitures		
<ul style="list-style-type: none"> ● Le rangement du matériel, des consommables, des fournitures et des produits de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux : 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les procédures de rangement du matériel, des consommables, des fournitures et des produits de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p>

procédures	végétaux herbacés ornementaux dans le respect des consignes de l'entreprise	Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires
1.5.3. Assurer la propreté de la zone de travail		
<ul style="list-style-type: none"> ● La propreté de la zone de travail (esthétique, hygiène, respect de l'environnement ...) : déchets (types, mode de gestion), procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les différents types de déchets ❖ Trier et évacuer les déchets 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
1.5.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol		
<ul style="list-style-type: none"> ● Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) ● La sécurisation de la zone de travail : utilité, matériel, procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes de sécurisation de la zone de travail ❖ Identifier le matériel de sécurisation de la zone de travail ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation de la zone de travail 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

1.6. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
1.6.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur - Effectuer le graissage et la lubrification du matériel - Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier		
<ul style="list-style-type: none"> ● Le matériel (manuel, mécanique) de travaux de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation ● Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus ● Les travaux d'entretien et de maintenance de 1^{er} niveau du matériel de travaux de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux : <ul style="list-style-type: none"> - types (contrôles, réglages, graissage, lubrification, aiguisage, montage et démontage d'éléments accessibles sans outillage spécifique ...) - fréquences, procédures, technique, matériel, produits, consignes (du constructeur, de l'entreprise) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes d'entretien et de maintenance du matériel (manuel, mécanique) de travaux de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux ❖ Appliquer les techniques de démontage et montage d'éléments accessibles sans outillage particulier ❖ Appliquer les techniques de contrôle et de réglages simples du matériel de travaux de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux ❖ Appliquer les techniques de graissage et lubrification du matériel de travaux de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux 	<p>Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>

1.7. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> La communication professionnelle écrite et/ou orale : supports (fiches de travail, notes, compte-rendu, photos ...), terminologie professionnelle Les limites d'intervention du Jardinier d'aménagement : éléments relatifs <ul style="list-style-type: none"> à la zone de travail, aux tâches à réaliser, (impétrants, imprévus, conditions pédologiques et/ou météorologiques ...) au matériel, aux consommables, carburants, fournitures, produits, plantes (quantités, aspects morphologiques et sanitaires des plantes ...) <p>dans le cadre de la préparation, de l'amélioration du sol de la plantation de végétaux herbacés ornementaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utiliser les supports de communication spécifiques à l'entreprise ❖ Signaler toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... lors de travaux <ul style="list-style-type: none"> de préparation, d'amélioration du sol de plantation de végétaux herbacés ornementaux ❖ Utiliser la terminologie professionnelle appropriée 	<p>Transmettre ses observations et toute information utile au responsable en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>

1.8. Respecter les règles professionnelles

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
1.8.1. Respecter les règles liées à la sécurité		
<ul style="list-style-type: none"> Les règles de sécurité prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation Les règles de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> personnelle et collective : les EPI (gants, lunettes de protection ...) et EPC spécifiques aux travaux réalisés à l'égard du matériel : normes de constructeurs, notices d'emploi à l'égard des produits : étiquetage et pictogramme de produits dangereux, notices d'emploi Les interventions en cas d'accidents : principes élémentaires (veiller à la sécurité, établir le bilan de la victime, appeler les secours) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les sources de danger (matériel, produits, zone de travail ...) ❖ Appliquer les mesures de protection individuelle et collective ❖ Interpréter les consignes, notices d'emploi, étiquetages (pictogrammes ...) ... ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors du transport (arrimage ...), de l'utilisation, du stockage ... du matériel ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors de l'utilisation, du stockage ... des produits ❖ Réagir adéquatement en cas d'accident 	<p>Respecter les règles professionnelles en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>
1.8.2. Respecter les règles liées à l'hygiène		
<ul style="list-style-type: none"> Les règles d'hygiène prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière d'hygiène 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p>

		Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires
1.8.3. Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention		
<ul style="list-style-type: none"> Les règles d'ergonomie et de manutention : principes de base adaptés aux travaux à réaliser 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention (port et transfert de charges, utilisation du matériel ...) 	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires
1.8.4. Respecter les règles liées à la protection de l'environnement		
<ul style="list-style-type: none"> Les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement : tri et évacuation des déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ... L'approche par écosystème : définition, objectifs 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement ❖ Respecter les interactions dans les écosystèmes ❖ Appliquer les règles de traçabilité (compléter le carnet de suivi) 	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires
1.8.5. Gérer son temps de travail		
<ul style="list-style-type: none"> L'organisation du travail dans le respect des consignes. Les délais impartis. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Organiser le travail dans le respect des consignes ❖ Réaliser les travaux dans les délais impartis 	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires

GLOSSAIRE :

- **Approche écosystémique ou approche par écosystème** : méthode de gestion où les terres, l'eau et les ressources vivantes sont intégrées pour favoriser la conservation et l'utilisation durable et soutenable des ressources naturelles, afin de respecter les interactions dans les écosystèmes dont l'être humain dépend. En résumé, toutes les parties d'un écosystème sont liées, il faut donc tenir compte de chacune d'entre elles.
- **Carburant** : diesel, essence, mélanges ... ainsi que les huiles adaptées aux différents types de moteurs (2 T, 4 T ...) rencontrés en matériel mécanique de jardinier d'aménagement
- **Consommables** : Pièces d'usure rapide (lames, ...)
- **Fournitures** : Eléments, accessoires nécessaires à la réalisation des tâches. Ex. : accessoires de plantation (tuteur, drain, protection rongeurs, protection climatique, palissage ...), de taille (tuteurs, grillages, ficelle, ligatures piquets ...), de lutte intégrée (pièges, auxiliaires ...) ...
- **Machine / Outils mécaniques** : Matériel mécanique
- **Outillage / Outils** : Matériel manuel
- **Végétaux à identifier** : l'UAA1 du Jardinier d'aménagement couvre un minimum de Min 40 Herbacés ornementaux

UAA 3	Maîtriser la végétation en printemps/été – Lutter contre les adventices et Invasives
--------------	---

Activités-clés du profil métier	AC4 : Maîtriser la végétation AC5 : Appliquer les principes de lutte intégrée
Exigences transversales	Respecter les règles professionnelles

3.1. Préparer son poste de travail		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
3.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • Le matériel de travaux de maîtrise de la végétation : types (matériel manuel et mécanique), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation • Le matériel de lutte intégrée : types (matériel manuel et mécanique), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation • Les consommables : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode d'utilisation • Les carburants : types, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de matériel, consommables, carburants à emporter) de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de lutte intégrée ❖ Identifier le matériel, les consommables, les carburants nécessaires aux travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de lutte intégrée ❖ Vérifier le bon état du matériel de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de lutte intégrée ❖ Ranger le matériel, les carburants, les consommables de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de lutte intégrée <p>(selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Emporter le matériel, les carburants, les consommables sur la zone de travaux 	<p>Préparer son poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de lutte intégrée 	
3.1.2. Préparer les fournitures, les produits		
<ul style="list-style-type: none"> ● Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) ● Les fournitures de maîtrise de la végétation : types (tuteurs, grillages, ficelles, ligatures, piquets ...), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation ● Les fournitures (pièges, prédateurs ...) et produits de lutte intégrée : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de fournitures à emporter) de travaux <ul style="list-style-type: none"> de maîtrise de la végétation de lutte intégrée ❖ Identifier les fournitures et produits nécessaires aux travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de lutte intégrée ❖ Ranger les fournitures et produits de travaux <ul style="list-style-type: none"> de maîtrise de la végétation de lutte intégrée (selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...) ❖ Emporter les fournitures et produits sur la zone de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de lutte intégrée 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
3.1.3. . Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux		
<ul style="list-style-type: none"> ● Les croquis / schémas d'entretien et d'aménagement paysager : définition, utilité, composants, symboles ... ● La sécurisation de la zone de travail : définition, utilité, matériel et procédures (signalisation, protection ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder un croquis / un schéma d'entretien et d'aménagement paysager ❖ Situer la zone de travail ❖ Repérer tout élément pouvant présenter un danger pour soi-même ou pour autrui (impétrants signalés, piquets béton, objets divers, habitations ... tierces personnes, circulation routière ...) ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

3.2. Réaliser les tailles d'entretien des petits arbres / arbustes / arbrisseaux ornementaux et fruitiers

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
3.2.1. Identifier les végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers (printemps/été)		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • Les végétaux ligneux ornementaux (<u>min 40 différents</u>) et ligneux fruitiers (<u>min 10 différents</u>) à tailler : <ul style="list-style-type: none"> . types : arbres, arbustes, arbrisseaux, ornementaux et fruitiers . dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) . reconnaissance in vivo et sur base d'un échantillon représentatif du stade de phénologie utile aux travaux de taille d'entretien (printemps/été) . caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), époque de floraison ... dimension, forme, couleur (printemps/été) . modes d'identification / de marquages : objectifs, codes (types, signification ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de végétaux à tailler) ❖ Identifier des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers professionnellement significatifs pour l'entreprise (printemps/été) ❖ Repérer les marquages 	Réaliser les tailles d'entretien des petits arbres / arbustes / arbrisseaux ornementaux et fruitiers en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
3.2.2. Réaliser la taille d'entretien adéquate en fonction de l'intérêt horticole (en printemps/été) du végétal ligneux ornemental et ligneux fruitier		
<ul style="list-style-type: none"> • La taille d'entretien des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers : <ul style="list-style-type: none"> - définition, - type de taille selon la saison (automne/hiver, printemps/été) et les objectifs poursuivis : <ul style="list-style-type: none"> - tailles de floraison / de fructification / d'éclaircissage / d'ébranchage / de rabattage / de recépage / ... pour favoriser l'intérêt horticole des végétaux ligneux - ébranchage / éclaircissage / taille des haies, rabattage / recépage / ... pour réduire / régulariser le volume des végétaux ligneux - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Régler les outils et machines de taille des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers ❖ En printemps/été : <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les techniques appropriées de taille pour favoriser l'intérêt horticole des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers - Appliquer les techniques appropriées de taille pour favoriser la production fruitière des végétaux ligneux fruitiers - Appliquer les techniques appropriées de taille pour réduire / régulariser le volume des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

- matériel (manuel et mécanique) : types (tronçonneuses, taille-haies, ciseaux, cisailles, broyeurs ...), dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation	matériel de taille d'entretien des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers	
--	--	--

3.3. Relever des écarts / anomalies éventuels dans la composition de la flore adventice (dont les invasives)

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
3.3.1. Identifier les plantes adventices (dont les invasives)		
<ul style="list-style-type: none"> Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) La nomenclature de végétaux adventices (dont des plantes invasives) : <ul style="list-style-type: none"> types (<u>plantes adventices + plantes invasives = min 15 plantes différentes</u>) dénomination (appellation vernaculaire) reconnaissance in vivo et sur base d'un échantillon représentatif du stade de phénologie utile aux travaux de lutte intégrée caractéristiques principales : facteurs de nuisibilité, dimension, forme, couleur, époque de floraison ... 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (zones à traiter ...) ❖ Identifier des plantes adventices professionnellement significatives pour l'entreprise 	Relever des écarts / anomalies éventuels dans la composition de la flore adventice (dont les invasives) en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
3.3.2. Repérer des écarts/anomalies dans la composition de la flore adventice (dont les invasives)		
<ul style="list-style-type: none"> La flore adventice, la flore invasive : <ul style="list-style-type: none"> définition, composition, aspect en quantité et qualité (stade de croissance, vigueur, hauteur ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Observer la composition de la flore adventice ❖ Repérer les anomalies / écarts quantitatifs et qualitatifs dans les populations de plantes adventices 	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires
3.3.3. Prélever un échantillon significatif de toute anomalie observée		
<ul style="list-style-type: none"> Les échantillons : <ul style="list-style-type: none"> définition, types, objectifs caractéristiques : quantités, répartition ... procédure : technique, matériel 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer la technique de prélèvement d'échantillons significatifs ❖ Utiliser le matériel approprié 	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires

3.4. Lutter contre les plantes adventices (dont les invasives)

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
3.4.1. Identifier les plantes adventices (dont les invasives)		
<ul style="list-style-type: none"> Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) La nomenclature des plantes adventices (dont des plantes invasives) : <ul style="list-style-type: none"> Types (<u>plantes adventices + plantes invasives = min 15 plantes différentes</u>) <ul style="list-style-type: none"> dénomination (appellation vernaculaire) reconnaissance in vivo et sur base d'un échantillon représentatif du stade de phénologie utile aux travaux de lutte intégrée caractéristiques principales : facteurs de nuisibilité, dimension, forme, couleur, époque de floraison ... 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (zones à traiter ...) ❖ Reconnaître les plantes adventices et invasives professionnellement significatives pour l'entreprise 	<p>Lutter contre les plantes adventices (dont les invasives) en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>
3.4.2. Assurer les règles de prophylaxie appropriées		
<ul style="list-style-type: none"> La lutte intégrée : définition, objectifs, principes La prophylaxie : <ul style="list-style-type: none"> définition, objectifs, règles conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) conditions météorologiques techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation fournitures / produits : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Appliquer les techniques de prophylaxie déterminées par le responsable ❖ Utiliser le matériel de prophylaxie approprié ❖ Utiliser les types et quantités de fournitures et produits appropriés ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de prophylaxie 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

3.4.3. Sarcler / Désherber manuellement		
<ul style="list-style-type: none"> ● La lutte intégrée : définition, objectifs, principes ● Le sarclage / Le désherbage manuels : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs - conditions pédologiques (texture, structure) - conditions météorologiques - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes - matériel (manuel) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Utiliser le matériel de sarclage approprié ❖ Appliquer la technique appropriée de sarclage ❖ Utiliser le matériel de désherbage approprié ❖ Appliquer la technique appropriée de désherbage 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
3.4.4. Appliquer une technique culturale		
<ul style="list-style-type: none"> ● La lutte intégrée : définition, objectifs, principes ● Les techniques culturales : types (désherbage mécanique, désherbage thermique, paillage), définition, objectifs <ul style="list-style-type: none"> - le désherbage mécanique et thermique : <ul style="list-style-type: none"> ➢ conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) ➢ conditions météorologiques ➢ matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation - le paillage : <ul style="list-style-type: none"> . conditions pédologiques (texture, structure, pH, température, fertilité/croissance) . conditions météorologiques . techniques : types, conditions d'application, nature, épaisseur minimale, nature et ordre chronologique des étapes . matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Régler les outils et machines de désherbage mécanique ❖ Appliquer la technique appropriée de désherbage mécanique ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de désherbage mécanique ❖ Régler les outils et machines de désherbage thermique ❖ Appliquer la technique appropriée de désherbage thermique ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de désherbage thermique ❖ Appliquer la technique appropriée de paillage ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel manuel de paillage 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
3.4.5. Pulvériser / Arroser / Epandre un produit commercial agréé		
<ul style="list-style-type: none"> ● La lutte intégrée : définition, objectifs, principes ● La pulvérisation / L'arrosage / L'épandage d'un produit commercial agréé : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs - conditions météorologiques 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions climatiques ❖ Appliquer les prescrits de Phytolice P1 ❖ Régler les outils et machines de pulvérisation / d'arrosage / d'épandage de produit commercial agréé ❖ Doser les produits commerciaux agréés 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

<ul style="list-style-type: none"> - techniques : types, conditions d'application, nature, époque et ordre chronologique des étapes - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation - produits commerciaux agréés : types, utilité, caractéristiques, dosage (calcul de surface, unités de mesure, règle de trois), conditions et mode d'utilisation - les prescrits de la Phytolice P1. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer la technique appropriée de pulvérisation / d'arrosage / d'épandage ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de pulvérisation / d'arrosage / d'épandage 	
---	--	--

3.5. Nettoyer et ranger le poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
3.5.1. Nettoyer le matériel		
<ul style="list-style-type: none"> • Le nettoyage et/ou la désinfection du matériel de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée : <ul style="list-style-type: none"> - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes - matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation - produits : types, utilité, caractéristiques, conditions et mode d'utilisation - les prescrits de la Phytolice P1 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier le matériel et les produits de nettoyage et/ou de désinfection ❖ Appliquer la technique de nettoyage et/ou de désinfection appropriée du matériel <ul style="list-style-type: none"> • de maîtrise de la végétation • de lutte intégrée ❖ Appliquer les prescrits de la Phytolice P1 	Nettoyer et ranger le poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
3.5.2. Ranger le matériel et les fournitures		
<ul style="list-style-type: none"> • Le rangement du matériel, des consommables, des fournitures de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée : <ul style="list-style-type: none"> • procédures • prescrits de la Phytolice P1 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les procédures de rangement du matériel, des consommables, des fournitures et produits <ul style="list-style-type: none"> • de maîtrise de la végétation • de lutte intégrée dans le respect des consignes de l'entreprise ❖ Appliquer les prescrits de Phytolice P1 	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires
3.5.3. Assurer la propreté de la zone de travail		
<ul style="list-style-type: none"> • La propreté de la zone de travail (esthétique, hygiène, respect de l'environnement ...) : <ul style="list-style-type: none"> • déchets (types, mode de gestion), • procédures • prescrits de la Phytolice P1 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les différents types de déchets ❖ Trier et évacuer les déchets ❖ Appliquer les prescrits de la Phytolice P1 	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires

3.5.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • La sécurisation de la zone de travail : utilité, matériel, procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes de sécurisation de la zone de travail ❖ Identifier le matériel de sécurisation de la zone de travail ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation de la zone de travail 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

3.6. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
3.6.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur - Effectuer le graissage et la lubrification du matériel - Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier		
<ul style="list-style-type: none"> • Le matériel (manuel, mécanique) de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus • Les travaux d'entretien et de maintenance de 1^{er} niveau du matériel de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée : <ul style="list-style-type: none"> - types (contrôles, réglages, graissage, lubrification, aiguisage, montage et démontage d'éléments accessibles sans outillage spécifique ...) - fréquences, procédures, technique, matériel, produits, consignes (du constructeur, de l'entreprise) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes d'entretien et de maintenance du matériel (manuel, mécanique) de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée ❖ Appliquer les techniques de démontage et montage d'éléments accessibles sans outillage particulier ❖ Appliquer les techniques de contrôle et de réglages simples du matériel de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée ❖ Appliquer les techniques de graissage et lubrification du matériel de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée 	<p>Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>

3.7. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> • La communication professionnelle écrite et/ou orale : supports (fiches de travail, notes, compte-rendu, photos ...), terminologie professionnelle • Les limites d'intervention du Jardinier d'aménagement : éléments relatifs <ul style="list-style-type: none"> • à la zone de travail, aux tâches à réaliser, (impétrants, quantité d'adventices, imprévus, conditions pédologiques et/ou météorologiques ...), 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utiliser les supports de communication spécifiques à l'entreprise ❖ Signaler toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... lors des travaux de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée ❖ Utiliser la terminologie professionnelle appropriée 	<p>Transmettre ses observations et toute information utile au responsable en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>

<ul style="list-style-type: none"> • au matériel, aux consommables, carburants, fournitures, produits ... <p>dans le cadre de la maîtrise de la végétation et de la lutte intégrée</p>		
---	--	--

3.8. Respecter les règles professionnelles

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
3.8.1. Respecter les règles liées à la sécurité		
<ul style="list-style-type: none"> • Les règles de sécurité prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation • Les règles de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> . personnelle et collective : les EPI (gants, lunettes de protection ...) et EPC spécifiques aux travaux réalisés . à l'égard du matériel : normes de constructeurs, notices d'emploi . à l'égard des produits : étiquetage et pictogramme de produits dangereux, notices d'emploi • Les interventions en cas d'accidents : principes élémentaires (veiller à la sécurité, établir le bilan de la victime, appeler les secours) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les sources de danger (matériel, produits, zone de travail ...) ❖ Appliquer les mesures de protection individuelle et collective ❖ Interpréter les consignes, notices d'emploi, étiquetages (pictogrammes ...) ... ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors du transport (arrimage ...), de l'utilisation, du stockage ... du matériel ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors de l'utilisation, du stockage ... des produits ❖ Réagir adéquatement en cas d'accident 	Respecter les règles professionnelles en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
<ul style="list-style-type: none"> • Les équipements de travail pour le travail en hauteur (échafaudages, échelles...) : <ul style="list-style-type: none"> • types, caractéristiques, identification, constituants, classe • conditions d'utilisation, principe de stabilité, charges admissibles • mesures de prévention des risques de chute de personnes ou d'objets - équipements de sécurité associés (EPI, EPC) • mesures de prévention liées aux conditions météorologiques • réglementation en cours sur l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur : <ul style="list-style-type: none"> ➢ principes généraux (prévention des risques de chute, mesures de sécurité en cas de changement des conditions météorologiques, conditions en matière de charges admissibles), droits et devoirs de l'employeur, 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utiliser une échelle : <ul style="list-style-type: none"> • (Dés) installer une échelle de manière sécurisée • Manipuler du matériel non motorisé sur échelle dans le respect des règles ❖ Utiliser un équipement de travail en hauteur (échafaudage) : <ul style="list-style-type: none"> • Consulter la notice d'instructions (risques, mode d'utilisation ...) fournie par l'employeur / le responsable du montage / démontage • Réaliser un contrôle visuel de l'échafaudage (stabilité, conditions d'utilisation, équipement de sécurité) avant utilisation • Utiliser l'équipement de travail de manière sécurisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions du fabricant • Utiliser les EPI et EPC requis 	

du responsable montage / démontage, notice d'instruction ...), ➤ éléments spécifiques utiles au travail du Jardinier d'aménagement	• Manipuler du matériel motorisé sur échafaudage dans le respect des règles	
3.8.2. Respecter les règles liées à l'hygiène		
• Les règles d'hygiène prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation	❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière d'hygiène	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires
3.8.3. Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention		
• Les règles d'ergonomie et de manutention : principes de base adaptés aux travaux à réaliser	❖ Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention (port et transfert de charges, utilisation du matériel ...)	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires
3.8.4. Respecter les règles liées à la protection de l'environnement		
<ul style="list-style-type: none"> • Les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement : tri et évacuation des déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ... • L'approche par écosystème : définition, objectifs • La législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolicence P1 : objectifs, contenus). 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement ❖ Respecter les interactions dans les écosystèmes ❖ Appliquer la législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolicence P1) ❖ Appliquer les règles de traçabilité (compléter le carnet de suivi) 	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires
3.8.5. Gérer son temps de travail		
<ul style="list-style-type: none"> • L'organisation du travail dans le respect des consignes. • Les délais impartis. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Organiser le travail dans le respect des consignes ❖ Réaliser les travaux dans les délais impartis 	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires

GLOSSAIRE :

- **Approche écosystémique ou approche par écosystème** : méthode de gestion où les terres, l'eau et les ressources vivantes sont intégrées pour favoriser la conservation et l'utilisation durable et soutenable des ressources naturelles, afin de respecter les interactions dans les écosystèmes dont l'être humain dépend. En résumé, toutes les parties d'un écosystème sont liées, il faut donc tenir compte de chacune d'entre elles.
- **Carburant** : diesel, essence, mélanges ... ainsi que les huiles adaptées aux différents types de moteurs (2 T, 4 T ...) rencontrés en matériel mécanique de jardinier d'entretien
- **Consommables** : Pièces d'usure rapide (lames, ...)
- **Fournitures** : Eléments, accessoires nécessaires à la réalisation des tâches. Ex. : accessoires de plantation (tuteur, drain, protection rongeurs, protection climatique, palissage ...), de taille (tuteurs, grillages, ficelle, ligatures piquets ...), de lutte intégrée (pièges, auxiliaires ...) ...
- **Lutte intégrée** : suivant Directive 2009/128/CE : La lutte intégrée consiste en « la prise en considération attentive de TOUTES LES METHODES DE PROTECTION DES PLANTES DISPONIBLES et, par conséquent, l'intégration des mesures appropriées qui découragent le développement des populations d'organismes nuisibles et maintiennent le recours aux produits phytopharmaceutiques et à d'autres types d'interventions à des niveaux justifiés des points de vue économique et environnemental, et réduisent ou limitent au maximum les risques pour la santé humaine et l'environnement. La lutte intégrée contre les ennemis des cultures privilégie la croissance de cultures saines en veillant à perturber le moins possible les agro-écosystèmes et encourage les mécanismes naturels de lutte contre les ennemis des cultures. »
- **Machine / Outils mécaniques** : Matériel mécanique
- **Outillage / Outils** : Matériel manuel
- **Petit arbre** : Terme général considéré ici comme étant un végétal ligneux de moins de 6 m de hauteur et d'un diamètre de tronc de moins de 15 cm.
- **Techniques d'abattage / de rabattage / de recépage de petits arbres** : La technique d'abattage envisagée dans ce *Profil métier* est une technique « simple » : aucun câblage ne sera utilisé, excepté pour orienter éventuellement la chute du végétal. Aucune échelle ni filin ne peut être utilisé. L'espace nécessaire au travail d'abattage devra être contrôlé par un responsable ... Les techniques reprennent aussi le débitage et le broyage.
- **Techniques culturales** : Techniques permettent de limiter le développement des ennemis des cultures en supprimant ou en diminuant au maximum la pression d'infestation de départ (limitation des formes de conservation des bio-agresseurs). Différentes solutions sont envisageables. Sont ici repris désherbage mécanique, désherbage thermique, paillage, pour ce qui concerne la lutte contre les adventices.
- **Végétaux à identifier** : l'UAA3 du *Profil formation* du Jardinier d'aménagement couvre un minimum de 105 végétaux à identifier répartis comme suit :
 - Min 40 Herbacés ornementaux
 - Min 40 Ligneux ornementaux
 - Min 10 Ligneux fruitiers
 - Min 15 Adventices (dont 3 invasives)

Commentaires éventuels :

- Le travail en hauteur est régi par l'Arrêté Royal du 31 Août 2005 relatif à l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur. Pour autant, cet arrêté ne fournit pas de références précises quant à l'organisation de la formation à l'utilisation d'échafaudages (contenus, durée, formateurs ...), à une hauteur maximale, à des éléments spécifiques au travail de Jardinier d'aménagement ...
- Dès lors, la *Coprofor* a décrit des acquis d'apprentissage (savoirs, aptitudes) visant à :
 - conscientiser les apprenants aux droits et devoirs de l'employeur, de la personne compétente désignée au sein de l'entreprise par l'employeur (responsable du montage / démontage / installation d'échafaudages, des contrôles ...), du travailleur (le Jardinier d'aménagement)
 - initier les apprenants à l'utilisation d'équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur (et non au montage / démontage / installation) sans pour autant se substituer aux obligations des futurs employeurs décrites dans l'AR : désigner une personne compétente (cf. art.11), fournir une notice d'instruction relative à l'utilisation de l'échafaudage (cf. art. 14), veiller à ce que les travailleurs amenés à utiliser des échafaudages reçoivent une formation adéquate (cf. art. 18) ...

UAA 2	Maîtriser la végétation en automne/hiver – Soigner les blessures importantes de végétaux ligneux
--------------	---

Activités-clés du profil métier	AC4 : Maîtriser la végétation AC5 : Appliquer les principes de lutte intégrée
Exigences transversales	Respecter les règles professionnelles

2.1. Préparer son poste de travail		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
2.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • Le matériel de travaux de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers : types (matériel manuel et mécanique), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation • Les consommables : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode d'utilisation • Les carburants : types, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de matériel, consommables, carburants à emporter) <ul style="list-style-type: none"> - de travaux de maîtrise de la végétation - de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Identifier le matériel, les consommables, les carburants nécessaires aux travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Vérifier le bon état du matériel de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Ranger le matériel, les carburants, les consommables <ul style="list-style-type: none"> - de travaux de maîtrise de la végétation - de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers 	Préparer son poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.

	(selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...) ❖ Emporter le matériel, les carburants, les consommables sur la zone de travaux de maîtrise de la végétation de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers	
2.1.2. Préparer les fournitures, les produits		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • Les fournitures de maîtrise de la végétation : types (tuteurs, grillages, ficelles, ligatures, piquets ...), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation • Les produits de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de fournitures à emporter) de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Identifier les fournitures nécessaires aux travaux de maîtrise de la végétation ❖ Identifier les produits nécessaires aux travaux de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Ranger <ul style="list-style-type: none"> - les fournitures de travaux de maîtrise de la végétation - les produits nécessaires aux travaux de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers <p>(selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Emporter les fournitures et produits sur la zone de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - les produits nécessaires aux travaux de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
2.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux		
<ul style="list-style-type: none"> • Les croquis / schémas d'entretien et d'aménagement paysager : définition, utilité, composants, symboles ... • La sécurisation de la zone de travail : définition, utilité, matériel et procédures (signalisation, protection ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder un croquis / un schéma d'entretien et d'aménagement paysager ❖ Situer la zone de travail ❖ Repérer tout élément pouvant présenter un danger pour soi-même ou pour autrui (impétrants signalés, piquets béton, objets divers, habitations ... tierces personnes, circulation routière ...) 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

	❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation	
--	--	--

2.2. Supprimer des petits arbres / arbustes / arbrisseaux et souches

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
2.2.1. Repérer les végétaux pré-identifiés		
<ul style="list-style-type: none"> Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de végétaux à supprimer) ❖ Repérer les marquages 	C.18 Supprimer des petits arbres / arbustes / arbrisseaux et souches en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires !!
2.2.2. Abattre / Dessoucher		
<ul style="list-style-type: none"> L'abattage / Le dessouchage : <ul style="list-style-type: none"> définition, objectifs conditions météorologiques techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types (bêche, tronçonneuses, broyeur ...), dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions climatiques ❖ Régler les outils et machines d'abattage / de dessouchage ❖ Régler les outils et machines de débitage / broyage ❖ Appliquer les techniques appropriées d'abattage / de dessouchage ❖ Appliquer les techniques appropriées de débitage / broyage ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel d'abattage / de dessouchage, de débitage / broyage 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
2.2.3. Evacuer les déchets		
<ul style="list-style-type: none"> L'évacuation des déchets ligneux : <ul style="list-style-type: none"> techniques d'évacuation / de valorisation (compostage, paillage ...) : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Régler les outils et machines d'évacuation des déchets ❖ Appliquer les techniques appropriées d'évacuation des déchets ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel d'évacuation des déchets 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

2.3. Réaliser les tailles d'entretien des petits arbres / arbustes / arbrisseaux ornementaux et fruitiers

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
2.3.1. Identifier les végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers (en automne/hiver)		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • Les végétaux ligneux ornementaux (<u>min 40 différents</u>) et ligneux fruitiers (<u>min 10 différents</u>) à tailler : <ul style="list-style-type: none"> types : arbres, arbustes, arbrisseaux, ornementaux et fruitiers . dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) . reconnaissance in vivo et sur base d'un échantillon représentatif du stade de phénologie utile aux travaux de taille d'entretien (automne/hiver) . caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), époque de floraison ... dimension, forme, couleur (automne/hiver) . modes d'identification / de marquages : objectifs, codes (types, signification ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de végétaux à tailler) ❖ Identifier des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers professionnellement significatifs pour l'entreprise (automne/hiver) ❖ Repérer les marquages 	Réaliser les tailles d'entretien des petits arbres / arbustes / arbrisseaux ornementaux et fruitiers en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires
2.3.2. Réaliser la taille d'entretien adéquate en fonction de l'intérêt horticole (en automne/hiver) du végétal ligneux ornemental / ligneux fruitier		
<ul style="list-style-type: none"> • La taille d'entretien des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers : <ul style="list-style-type: none"> - définition, - type de taille selon la saison (automne/hiver) et les objectifs poursuivis : <ul style="list-style-type: none"> - tailles de floraison / de fructification / d'éclaircissage / d'ébranchage / de rabattage / de recépage / ... pour favoriser l'intérêt horticole des végétaux ligneux - ébranchage / éclaircissage / taille des haies, rabattage / recépage / ... pour réduire / régulariser le volume des végétaux ligneux - techniques : types, conditions d'application, nature et 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Régler les outils et machines de taille des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers ❖ En automne/hiver : <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les techniques appropriées de taille pour favoriser l'intérêt horticole des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers - Appliquer les techniques appropriées de taille pour favoriser la production fruitière des végétaux ligneux fruitiers - Appliquer les techniques appropriées de taille pour réduire / régulariser le volume des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

ordre chronologique des étapes - matériel (manuel et mécanique) : types (tronçonneuses, taille-haies, ciseaux, cisailles, broyeur ...), dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation	matériel de taille d'entretien des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers	
---	--	--

2.4. Relever des écarts / anomalies éventuels par rapport à un aspect de « bonne santé » des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
2.4.1. Identifier les végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers		
<ul style="list-style-type: none"> Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) La nomenclature de végétaux herbacés ornementaux (<u>min 40 plantes différentes</u>) : <ul style="list-style-type: none"> types : annuelles, bisannuelles, bulbeuses, vivaces, graminées dénomination (appellation vernaculaire – et latine) caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... La nomenclature de végétaux ligneux ornementaux (<u>min 40 différents</u>) et ligneux fruitiers (<u>min 10 différents</u>) <ul style="list-style-type: none"> types : arbres, arbustes, arbrisseaux, ornementaux et/ou fruitiers dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (zones à traiter ...) ❖ Identifier des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers professionnellement significatifs pour l'entreprise 	Relever des écarts / anomalies éventuels par rapport à un aspect de « bonne santé » des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.
2.4.2. Repérer des écarts/anomalies par rapport à un aspect de « bonne santé » des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers		
<ul style="list-style-type: none"> Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) La nomenclature de végétaux herbacés ornementaux (<u>min 40 plantes différentes</u>) : <ul style="list-style-type: none"> types : annuelles, bisannuelles, bulbeuses, vivaces, graminées 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Observer l'aspect des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Repérer les anomalies / écarts sanitaires des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

<ul style="list-style-type: none"> . dénomination (appellation vernaculaire – et latine) . caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... • La nomenclature de végétaux ligneux ornementaux (<u>min 40 différents</u>) et ligneux fruitiers (<u>min 10 différents</u>) <ul style="list-style-type: none"> . types : arbres, arbustes, arbrisseaux, ornementaux et/ou fruitiers . dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) . caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... • Les aspects de « bonne santé » des végétaux, visibles et facilement observables (croissance, état des tissus végétaux : coloration, absence de lésions, absence de ravages ...) 		
2.4.3. Prélever un échantillon significatif de toute anomalie observée		
<ul style="list-style-type: none"> • Les échantillons : <ul style="list-style-type: none"> - définition, types, objectifs - caractéristiques : quantités, répartition ... - procédure : technique, matériel 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer la technique de prélèvement d'échantillons significatifs ❖ Utiliser le matériel approprié 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

2.5. Soigner les blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> • Les soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers <ul style="list-style-type: none"> - types de blessures : plaies sur tissus ligneux - types de soins : curetage, badigeonnage ... - conditions météorologiques - techniques : types, conditions d'application, nature, époque et ordre chronologique des étapes - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation - produits commerciaux agréés : types, utilité, 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions climatiques ❖ Appliquer les prescrits de Phytolice P1 ❖ Régler les outils et machines de soins aux blessures des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Doser les produits commerciaux agréés ❖ Appliquer la technique appropriée de soins aux blessures des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers : curetage, badigeonnage ... ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de soins aux blessures des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers 	<p>Soigner les blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires</p>

caractéristiques, dosage (calcul de surface, unités de mesure, règle de trois), conditions et mode d'utilisation - les prescrits de la Phytolice P1.		
---	--	--

2.6. Nettoyer et ranger le poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
2.6.1. Nettoyer le matériel		
<ul style="list-style-type: none"> Le nettoyage et/ou la désinfection du matériel de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers : <ul style="list-style-type: none"> techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation produits : types, utilité, caractéristiques, conditions et mode d'utilisation les prescrits de la Phytolice P1 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier le matériel et les produits de nettoyage et/ou de désinfection ❖ Appliquer la technique de nettoyage et/ou de désinfection appropriée du matériel <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Appliquer les prescrits de la Phytolice P1 	Nettoyer et ranger le poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
2.6.2. Ranger le matériel et les fournitures		
<ul style="list-style-type: none"> Le rangement du matériel, des consommables, des fournitures de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers : <ul style="list-style-type: none"> Procédures prescrits de la Phytolice P1 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les procédures de rangement du matériel, des consommables, des fournitures et produits <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers dans le respect des consignes de l'entreprise ❖ Appliquer les prescrits de Phytolice P1 	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires
2.6.3. Assurer la propreté de la zone de travail		
<ul style="list-style-type: none"> La propreté de la zone de travail (esthétique, hygiène, respect de l'environnement ...) : <ul style="list-style-type: none"> déchets (types, mode de gestion), procédures prescrits de la Phytolice P1 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les différents types de déchets ❖ Trier et évacuer les déchets ❖ Appliquer les prescrits de la Phytolice P1 	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires

2.6.4.Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • La sécurisation de la zone de travail : utilité, matériel, procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes de sécurisation de la zone de travail ❖ Identifier le matériel de sécurisation de la zone de travail ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation de la zone de travail 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

2.7. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
2.7.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur - Effectuer le graissage et la lubrification du matériel - Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier		
<ul style="list-style-type: none"> • Le matériel (manuel, mécanique) de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus • Les travaux d'entretien et de maintenance de 1^{er} niveau du matériel de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers : <ul style="list-style-type: none"> - types (contrôles, réglages, graissage, lubrification, aiguisage, montage et démontage d'éléments accessibles sans outillage spécifique ...) - fréquences, procédures, technique, matériel, produits, consignes (du constructeur, de l'entreprise) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes d'entretien et de maintenance du matériel (manuel, mécanique) de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Appliquer les techniques de démontage et montage d'éléments accessibles sans outillage particulier ❖ Appliquer les techniques de contrôle et de réglages simples du matériel de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Appliquer les techniques de graissage et lubrification du matériel de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers 	<p>Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>

2.8. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> La communication professionnelle écrite et/ou orale : supports (fiches de travail, notes, compte-rendu, photos ...), terminologie professionnelle Les limites d'intervention du Jardinier d'entretien : éléments relatifs <ul style="list-style-type: none"> à la zone de travail, aux tâches à réaliser, (impétrants, quantité d'adventices, imprévus, conditions pédologiques et/ou météorologiques ...), au matériel, aux consommables, carburants, fournitures, produits ... <p>dans le cadre de la maîtrise de la végétation et des soins de blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utiliser les supports de communication spécifiques à l'entreprise ❖ Signaler toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... lors des travaux de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Utiliser la terminologie professionnelle appropriée 	<p>Transmettre ses observations et toute information utile au responsable en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>

2.9. Respecter les règles professionnelles

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
2.9.1. Respecter les règles liées à la sécurité		
<ul style="list-style-type: none"> Les règles de sécurité prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation Les règles de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> personnelle et collective : les EPI (gants, lunettes de protection ...) et EPC spécifiques aux travaux réalisés à l'égard du matériel : normes de constructeurs, notices d'emploi à l'égard des produits : étiquetage et pictogramme de produits dangereux, notices d'emploi Les interventions en cas d'accidents : principes élémentaires (veiller à la sécurité, établir le bilan de la victime, appeler les secours) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les sources de danger (matériel, produits, zone de travail ...) ❖ Appliquer les mesures de protection individuelle et collective ❖ Interpréter les consignes, notices d'emploi, étiquetages (pictogrammes ...) ... ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors du transport (arrimage ...), de l'utilisation, du stockage ... du matériel ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors de l'utilisation, du stockage ... des produits ❖ Réagir adéquatement en cas d'accident 	<p>Respecter les règles professionnelles en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Les équipements de travail pour le travail en hauteur (échafaudages, échelles...) : <ul style="list-style-type: none"> • types, caractéristiques, identification, constituants, classe • conditions d'utilisation, principe de stabilité, charges admissibles • mesures de prévention des risques de chute de personnes ou d'objets - équipements de sécurité associés (EPI, EPC) • mesures de prévention liées aux conditions météorologiques • réglementation en cours sur l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur : <ul style="list-style-type: none"> ➢ principes généraux (prévention des risques de chute, mesures de sécurité en cas de changement des conditions météorologiques, conditions en matière de charges admissibles), droits et devoirs de l'employeur, du responsable montage / démontage, notice d'instruction ...), ➢ éléments spécifiques utiles au travail du Jardinier d'entretien 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utiliser une échelle : <ul style="list-style-type: none"> - (Dés) installer une échelle de manière sécurisée - Manipuler du matériel non motorisé sur échelle dans le respect des règles ❖ Utiliser un équipement de travail en hauteur (échafaudage) : <ul style="list-style-type: none"> - Consulter la notice d'instructions (risques, mode d'utilisation ...) fournie par l'employeur / le responsable du montage / démontage - Réaliser un contrôle visuel de l'échafaudage (stabilité, conditions d'utilisation, équipement de sécurité) avant utilisation - Utiliser l'équipement de travail de manière sécurisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions du fabricant - Utiliser les EPI et EPC requis - Manipuler du matériel motorisé sur échafaudage dans le respect des règles 	
2.9.2. Respecter les règles liées à l'hygiène		
<ul style="list-style-type: none"> • Les règles d'hygiène prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière d'hygiène 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
2.9.3. Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention		
<ul style="list-style-type: none"> • Les règles d'ergonomie et de manutention : principes de base adaptés aux travaux à réaliser 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention (port et transfert de charges, utilisation du matériel ...) 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
2.9.4. Respecter les règles liées à la protection de l'environnement		
<ul style="list-style-type: none"> • Les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement : tri et évacuation des déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ... • L'approche par écosystème : définition, objectifs 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement ❖ Respecter les interactions dans les écosystèmes ❖ Appliquer la législation en matière de produits 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes -</p>

• La législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolice P1 : objectifs, contenus).	phytopharmaceutiques (Phytolice P1) ❖ Appliquer les règles de traçabilité (compléter le carnet de suivi)	Situations similaires
--	---	-----------------------

GLOSSAIRE :

- **Approche écosystémique ou approche par écosystème** : méthode de gestion où les terres, l'eau et les ressources vivantes sont intégrées pour favoriser la conservation et l'utilisation durable et soutenable des ressources naturelles, afin de respecter les interactions dans les écosystèmes dont l'être humain dépend. En résumé, toutes les parties d'un écosystème sont liées, il faut donc tenir compte de chacune d'entre elles.
- **Carburant** : diesel, essence, mélanges ... ainsi que les huiles adaptées aux différents types de moteurs (2 T, 4 T ...) rencontrés en matériel mécanique de jardinier d'aménagement
- **Consommables** : Pièces d'usure rapide (lames, ...)
- **Fournitures** : Eléments, accessoires nécessaires à la réalisation des tâches. Ex. : accessoires de plantation (tuteur, drain, protection rongeurs, protection climatique, palissage ...), de taille (tuteurs, grillages, ficelle, ligatures piquets ...), de lutte intégrée (pièges, auxiliaires ...) ...
- **Lutte intégrée** : suivant Directive 2009/128/CE : La lutte intégrée consiste en « la prise en considération attentive de TOUTES LES METHODES DE PROTECTION DES PLANTES DISPONIBLES et, par conséquent, l'intégration des mesures appropriées qui découragent le développement des populations d'organismes nuisibles et maintiennent le recours aux produits phytopharmaceutiques et à d'autres types d'interventions à des niveaux justifiés des points de vue économique et environnemental, et réduisent ou limitent au maximum les risques pour la santé humaine et l'environnement. La lutte intégrée contre les ennemis des cultures privilégie la croissance de cultures saines en veillant à perturber le moins possible les agro-écosystèmes et encourage les mécanismes naturels de lutte contre les ennemis des cultures. »
- **Machine / Outils mécaniques** : Matériel mécanique
- **Outils / Outils** : Matériel manuel
- **Petit arbre** : Terme général considéré ici comme étant un végétal ligneux de moins de 6 m de hauteur et d'un diamètre de tronc de moins de 15 cm.
- **Techniques d'abattage / de rabattage / de recépage de petits arbres** : La technique d'abattage envisagée dans ce *Profil métier* est une technique « simple » : aucun câblage ne sera utilisé, excepté pour orienter éventuellement la chute du végétal. Aucune échelle ni filin ne peut être utilisé. L'espace nécessaire au travail d'abattage devra être contrôlé par un responsable ... Les techniques reprennent aussi le débitage et le broyage.
- **Végétaux à identifier** : l'UAA2 du *Profil formation* du Jardinier d'aménagement couvre un minimum de 105 végétaux à identifier répartis comme suit :
 - Min 40 Herbacés ornementaux
 - Min 40 Ligneux ornementaux
 - Min 10 Ligneux fruitiers
 - Min 15 Adventices (dont 3 invasives)

Commentaires :

- Le travail en hauteur est régi par l'Arrêté Royal du 31 Août 2005 relatif à l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur. Pour autant, cet arrêté ne fournit pas de références précises quant à l'organisation de la formation à l'utilisation d'échafaudages (contenus, durée, formateurs ...), à une hauteur maximale, à des éléments spécifiques au travail de Jardinier d'aménagement ...
 - Dès lors, la *Coprofor* a décrit des acquis d'apprentissage (savoirs, aptitudes) visant à :
 - conscientiser les apprenants aux droits et devoirs de l'employeur, de la personne compétente désignée au sein de l'entreprise par l'employeur (responsable du montage / démontage / installation d'échafaudages, des contrôles ...), du travailleur (le Jardinier d'aménagement)
 - initier les apprenants à l'utilisation d'équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur (et non au montage / démontage / installation)
- sans pour autant se substituer aux obligations des futurs employeurs décrites dans l'AR : désigner une personne compétente (cf. art.11), fournir une notice d'instruction relative à l'utilisation de l'échafaudage (cf. art. 14), veiller à ce que les travailleurs amenés à utiliser des échafaudages reçoivent une formation adéquate (cf. art. 18) ...

UAA 6	Planter des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers
Activités-clés du profil métier	<p>AC1 : Réaliser les travaux de terrassement, de préparation et d'amélioration du sol</p> <p>AC3 : Planter des surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers</p>
Exigences transversales	Respecter les règles professionnelles

6.1. Préparer son poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
6.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • Le matériel de travaux de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers : types (matériel manuel et mécanique), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation • Les consommables : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation • Les carburants : types, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de matériel, consommables, carburants à emporter) de travaux de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Identifier le matériel, les consommables, les carburants nécessaires aux travaux de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Vérifier le bon état du matériel de travaux de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Ranger le matériel, les carburants, les consommables de travaux de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers (selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...) ❖ Emporter le matériel, les carburants, les consommables sur la zone de travaux de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers 	<p>Préparer son poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>

6.1.2. Préparer les fournitures, les végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers pré-étiquetés ou pré-identifiés		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • Les fournitures de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers : types (accessoires de plantation ...), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation • Les végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers à planter : <ul style="list-style-type: none"> - modes d'identification / étiquetages : objectifs, codes (types, signification ...) - modes de protection physique pour le transport 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de fournitures / végétaux à emporter) de travaux de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Identifier les fournitures et les végétaux nécessaires aux travaux de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Ranger les fournitures et les végétaux nécessaires aux travaux de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers (selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...) ❖ Protéger physiquement les végétaux selon les consignes du responsable ❖ Emporter les fournitures et les végétaux sur la zone de travaux de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
6.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux		
<ul style="list-style-type: none"> • Les croquis / schémas d'entretien et d'aménagement paysager : définition, utilité, composants, symboles ... • La sécurisation de la zone de travail : définition, utilité, matériel et procédures (signalisation, protection ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder un croquis / schéma d'entretien et d'aménagement paysager ❖ Situer la zone de travail ❖ Repérer tout élément pouvant présenter un danger pour soi-même ou pour autrui (impétrants signalés, piquets béton, objets divers, habitations ... tierces personnes, circulation routière ...) ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

6.2. Préparer les plantes ligneuses ornementales / ligneuses fruitières pour la plantation

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
6.2.1. Rassembler les plantes ligneuses ornementales / ligneuses fruitières pré-étiquetées ou pré-identifiées		
<ul style="list-style-type: none"> Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) Les végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers à planter : <ul style="list-style-type: none"> modes d'identification / étiquetages : objectifs, codes (types, signification ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de plantes ligneuses ornementales / ligneuses fruitières à préparer) ❖ Décoder les étiquetages et modes d'identification ❖ Grouper les plantes ligneuses ornementales / ligneuses fruitières par lots de codes identiques 	Préparer les plantes ligneuses ornementales / ligneuses fruitières pour la plantation en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
6.2.2. Relever les écarts / anomalies par rapport au bon aspect des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers		
<ul style="list-style-type: none"> La nomenclature de végétaux ligneux ornementaux (<u>min 40 différents</u>) et ligneux fruitiers (<u>min 10 différents</u>) <ul style="list-style-type: none"> types : arbres, arbustes, arbrisseaux, ornementaux et/ou fruitiers dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) reconnaissance in vivo et sur base d'un échantillon représentatif du stade de phénologie utile à la plantation d'entretien caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur, époque de floraison ... aspects morphologiques et sanitaires (développement racinaire et aérien, couleur, forme ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Observer les végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers à planter ❖ Repérer les écarts par rapport au « bon aspect morphologique » des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers à planter ❖ Repérer les écarts par rapport au « bon aspect sanitaire » des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers à planter 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
6.2.3. Appliquer les précautions et soins aux plantes ligneuses ornementales / ligneuses fruitières		
<ul style="list-style-type: none"> Les précautions et soins aux végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers avant plantation : <ul style="list-style-type: none"> objectifs conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) conditions météorologiques techniques : types (réhydratation des mottes, retrait de 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Manipuler les végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers de manière adéquate ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Identifier les précautions à prendre et les soins à donner aux végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Appliquer les précautions et soins à donner aux végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

feuilles séchées ou fleurs fanées, ... arrosage, ombrage, habillage ...), conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation	fruitiers ❖ Utiliser le matériel adéquat	
6.2.4. Praliner les plantes ligneuses		
• Le pralinage des plantes ligneuses : • définition, objectifs • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, vie du sol, température, humidité) • conditions météorologiques • technique : conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes - matériel (manuel) : types, dénomination, utilité, mode d'utilisation • Pralins : définition, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation	❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Régler les outils de pralinage des plantes ligneuses ❖ Appliquer la technique de pralinage des plantes ligneuses	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires

6.3. Disposer les plantes ligneuses ornementales / ligneuses fruitières sur le terrain

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
6.3.1. Transposer les mesures reprises dans le croquis / le schéma d'aménagement paysager - Piqueter le terrain - Disposer les plantes ligneuses ornementales / ligneuses fruitières aux endroits repérés		
• Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • Les plans d'aménagement : types, composants, symboles, échelle ... • Le piquetage du terrain : • définition, objectifs, • techniques : types (prises de mesure, pose de jalons ...), nature et ordre chronologique des étapes • matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation	❖ Décoder les consignes et le plan d'aménagement (types et quantité de plantes, lieu, distances et répartition de plantation) ❖ Transposer les mesures sur le terrain à l'aide d'outils de marquage ❖ Disposer les jalons délimitant l'espace à aménager ❖ Disposer les plantes ligneuses ornementales / ligneuses fruitières dans le respect des consignes et du plan	Disposer les plantes ligneuses ornementales / ligneuses fruitières sur le terrain en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires

6.3.2. Mettre en place des accessoires de plantation		
<ul style="list-style-type: none"> Les accessoires de plantation de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers : <ul style="list-style-type: none"> types et utilité : tuteurs et éléments de fixation, protections contre les rongeurs, protection climatique, palissage ... conditions météorologiques techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte des conditions climatiques Régler les outils et machines de mise en place des accessoires de plantation de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers Appliquer les techniques appropriées de mise en place des accessoires de plantation de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de mise en place des accessoires de plantation de végétaux ornementaux ligneux et fruitiers 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

6.4. Nettoyer et ranger le poste de travail		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
6.4.1. Nettoyer le matériel		
<ul style="list-style-type: none"> Le nettoyage du matériel de plantation de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers : <ul style="list-style-type: none"> techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation produits : types, utilité, caractéristiques, conditions et mode d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Identifier le matériel et les produits de nettoyage Appliquer la technique de nettoyage appropriée du matériel de plantation de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers 	<p>Nettoyer et ranger le poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>
6.4.2. Ranger le matériel et les fournitures		
<ul style="list-style-type: none"> Le rangement du matériel, des consommables, des fournitures de plantation de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers : procédures 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer les procédures de rangement du matériel, des consommables, des fournitures de plantation de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers dans le respect des consignes de l'entreprise 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
6.4.3. Assurer la propreté de la zone de travail		
<ul style="list-style-type: none"> La propreté de la zone de travail (esthétique, hygiène, respect de l'environnement ...) : déchets (types, mode de gestion), procédures 	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les différents types de déchets Trier et évacuer les déchets 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

6.4.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • La sécurisation de la zone de travail : utilité, matériel, procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes de sécurisation de la zone de travail ❖ Identifier le matériel de sécurisation de la zone de travail ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation de la zone de travail 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

6.5. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
6.5.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur - Effectuer le graissage et la lubrification du matériel - Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier		
<ul style="list-style-type: none"> • Le matériel (manuel, mécanique) de plantation de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus • Les travaux d'entretien et de maintenance de 1^{er} niveau du matériel de plantation végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers : <ul style="list-style-type: none"> - types (contrôles, réglages, graissage, lubrification, aiguisage, montage et démontage d'éléments accessibles sans outillage spécifique ...) - fréquences, procédures, technique, matériel, produits, consignes (du constructeur, de l'entreprise) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes d'entretien et de maintenance du matériel (manuel, mécanique) de plantation de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Appliquer les techniques de démontage et montage d'éléments accessibles sans outillage particulier ❖ Appliquer les techniques de contrôle et de réglages simples du matériel de plantation de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Appliquer les techniques de graissage et lubrification du matériel de plantation de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers 	<p>Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>

6.6. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> • La communication professionnelle écrite et/ou orale : supports (fiches de travail, notes, compte-rendu, photos ...), terminologie professionnelle • Les limites d'intervention du Jardinier d'aménagement : éléments relatifs <ul style="list-style-type: none"> • à la zone de travail, aux tâches à réaliser, (impétrants, imprévus, conditions pédologiques et/ou 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utiliser les supports de communication spécifiques à l'entreprise ❖ Signaler toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux fournitures, aux plantes, à la zone de travail ... lors des travaux de plantation de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Utiliser la terminologie professionnelle appropriée 	<p>Transmettre ses observations et toute information utile au responsable en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>

météorologiques ...), • au matériel, aux consommables, carburants, fournitures, plantes (quantités, aspects morphologiques et sanitaires des plantes ...) dans le cadre de la plantation de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers		
--	--	--

6.7. Respecter les règles professionnelles

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
6.7.1. Respecter les règles liées à la sécurité		
<ul style="list-style-type: none"> Les règles de sécurité prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation Les règles de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> personnelle et collective : les EPI (gants, lunettes de protection ...) et EPC spécifiques aux travaux réalisés à l'égard du matériel : normes de constructeurs, notices d'emploi à l'égard des produits : étiquetage et pictogramme de produits dangereux, notices d'emploi Les interventions en cas d'accidents : principes élémentaires (veiller à la sécurité, établir le bilan de la victime, appeler les secours) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les sources de danger (matériel, produits, zone de travail ...) ❖ Appliquer les mesures de protection individuelle et collective ❖ Interpréter les consignes, notices d'emploi, étiquetages (pictogrammes ...) ... ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors du transport (arrimage ...), de l'utilisation, du stockage ... du matériel ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors de l'utilisation, du stockage ... des produits ❖ Réagir adéquatement en cas d'accident 	Respecter les règles professionnelles en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
6.7.2. Respecter les règles liées à l'hygiène		
<ul style="list-style-type: none"> Les règles d'hygiène prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière d'hygiène 	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires

6.7.3. Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention		
<ul style="list-style-type: none"> Les règles d'ergonomie et de manutention : principes de base adaptés aux travaux à réaliser 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention (port et transfert de charges, utilisation du matériel ...) 	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires
6.7.4. Respecter les règles liées à la protection de l'environnement		
<ul style="list-style-type: none"> Les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement : tri et évacuation des déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ... L'approche par écosystème : définition, objectifs 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement ❖ Respecter les interactions dans les écosystèmes ❖ Appliquer les règles de traçabilité (compléter le carnet de suivi) 	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires
6.7.5. Gérer son temps de travail		
<ul style="list-style-type: none"> L'organisation du travail dans le respect des consignes. Les délais impartis. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Organiser le travail dans le respect des consignes ❖ Réaliser les travaux dans les délais impartis 	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires

GLOSSAIRE :

- **Approche écosystémique ou approche par écosystème** : méthode de gestion où les terres, l'eau et les ressources vivantes sont intégrées pour favoriser la conservation et l'utilisation durable et soutenable des ressources naturelles, afin de respecter les interactions dans les écosystèmes dont l'être humain dépend. En résumé, toutes les parties d'un écosystème sont liées, il faut donc tenir compte de chacune d'entre elles.
- **Carburant** : diesel, essence, mélanges ... ainsi que les huiles adaptées aux différents types de moteurs (2 T, 4 T ...) rencontrés en matériel mécanique de jardinier d'entretien
- **Consommables** : Pièces d'usure rapide (lames, ...)
- **Fournitures** : Eléments, accessoires nécessaires à la réalisation des tâches. Ex. : accessoires de plantation (tuteur, drain, protection rongeurs, protection climatique, palissage ...), de taille (tuteurs, grillages, ficelles, ligatures piquets ...), de lutte intégrée (pièges, auxiliaires ...) ...
- **Machine / Outils mécaniques** : Matériel mécanique
- **Outillage / Outils** : Matériel manuel
- **Réaliser un lit de plantation** : Ameubler le sol, enfouir les engrais et amendements éventuels
- **Végétaux à identifier** : l'UAA6 du *Profil formation* du Jardinier d'aménagement couvre un minimum de 115 végétaux répartis comme suit :
 - Min 40 Herbacés ornementaux
 - Min 40 Ligneux ornementaux
 - Min 10 Ligneux fruitiers
 - Min 15 Adventices (dont 3 invasives)
 - Min 10 végétaux aquatiques ornementaux

UAA 5	Installer une pelouse ou une prairie fleurie
--------------	---

Activités-clés du profil métier	AC1 : Réaliser les travaux de terrassement, de préparation et d'amélioration du sol AC2 : Installer une pelouse / une prairie fleurie
Exigences transversales	Respecter les règles professionnelles

5.1. Préparer son poste de travail		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
5.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • Le matériel de travaux d'installation de pelouse / de prairie fleurie : types (matériel manuel et mécanique), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation • Les consommables : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode d'utilisation • Les carburants : types, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de matériel, consommables, carburants à emporter) de travaux d'installation de pelouse / de prairie fleurie ❖ Identifier le matériel, les consommables, les carburants nécessaires aux travaux d'installation de pelouse / de prairie fleurie ❖ Vérifier le bon état du matériel de travaux d'installation de pelouse / de prairie fleurie ❖ Ranger le matériel, les carburants, les consommables de travaux d'installation de pelouse / de prairie fleurie (selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...) ❖ Emporter le matériel, les carburants, les consommables sur la zone de travaux d'installation de pelouse ou de prairie fleurie 	Préparer son poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.
5.1.2. Préparer les fournitures		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • Les fournitures d'installation de pelouse / de prairie fleurie : types (semences, plaques de gazon ...), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de fournitures à emporter) de travaux d'installation de pelouse / de prairie fleurie ❖ Identifier les fournitures nécessaires aux travaux d'installation de pelouse / de prairie fleurie 	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires

	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Ranger les fournitures de travaux d'installation de pelouse / de prairie fleurie (selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...) ❖ Emporter les fournitures sur la zone de travaux d'installation de pelouse / de prairie fleurie 	
5.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux		
<ul style="list-style-type: none"> • Les croquis / schémas d'entretien et d'aménagement paysager : définition, utilité, composants, symboles ... • La sécurisation de la zone de travail : définition, utilité, matériel et procédures (signalisation, protection ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder un croquis / schéma d'entretien et d'aménagement paysager ❖ Situer la zone de travail ❖ Repérer tout élément pouvant présenter un danger pour soi-même ou pour autrui (impétrants signalés, piquets béton, objets divers, habitations ... tierces personnes, circulation routière ...) ❖ Dégager la zone de travail des éléments mobiliers, décoratifs ... ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

5.2. Semer une pelouse / une prairie fleurie

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
5.2.1. Ratisser		
<ul style="list-style-type: none"> • Le ratissage du sol avant de semer une pelouse / une prairie fleurie : <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, humidité) • conditions météorologiques • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel mécanique : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente) ❖ Régler les outils et machines de ratissage ❖ Appliquer la technique appropriée de ratissage ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de ratissage 	<p>Semer une pelouse / une prairie fleurie en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>
5.2.2. Semer		
<ul style="list-style-type: none"> • Semis de pelouse / de prairie fleurie : <ul style="list-style-type: none"> • définitions, objectifs • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, humidité) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques du relief (pente) ❖ Régler les outils et machines de semis ❖ Utiliser les types et quantités de fournitures appropriés 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes -</p>

<ul style="list-style-type: none"> • conditions météorologiques • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation • fournitures : types, caractéristiques, mode d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer la technique appropriée de semis ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de semis 	Situations similaires
5.2.3. Rouler		
<ul style="list-style-type: none"> • Le roulage du semis d'une pelouse / d'une prairie fleurie : <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, humidité) • conditions météorologiques • technique : conditions d'application • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente) ❖ Régler les outils et machines de roulage ❖ Appliquer la technique de roulage ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de roulage 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
5.2.4. Arroser		
<ul style="list-style-type: none"> • L'arrosage du semis d'une pelouse / d'une prairie fleurie : <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) • conditions météorologiques • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente) ❖ Régler les outils et machines d'arrosage ❖ Appliquer la technique appropriée d'arrosage ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel d'arrosage 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

5.3. Plaquer un gazon

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
5.3.1. Ratisser		
<ul style="list-style-type: none"> Le ratisage du sol avant de plaquer un gazon : <ul style="list-style-type: none"> définition, objectifs conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, humidité) conditions météorologiques techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel mécanique : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte des conditions pédoclimatiques Régler les outils et machines de ratisage Appliquer la technique appropriée de ratisage Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de ratisage 	<p>Plaquer un gazon en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>
5.3.2. Mettre en place les plaques de gazon		
<ul style="list-style-type: none"> La mise en place de plaques de gazon : <ul style="list-style-type: none"> définitions, objectifs conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) conditions météorologiques techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation plaques de gazon : types, caractéristiques, mode d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir les plaques de gazon dans un état optimal Tenir compte des conditions pédoclimatiques Régler les outils et machines de mise en place de plaques de gazon Utiliser les types et quantités de fournitures Appliquer la technique appropriée de mise en place de plaques de gazon Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de mise en place de plaques de gazon 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
5.3.3. Arroser		
<ul style="list-style-type: none"> L'arrosage de plaques de gazon : <ul style="list-style-type: none"> définition, objectifs conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, humidité) conditions météorologiques techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes 	<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte des conditions pédoclimatiques Régler les outils et machines d'arrosage Appliquer la technique appropriée d'arrosage Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel d'arrosage 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

<ul style="list-style-type: none"> matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 		
5.3.4. Rouler		
<ul style="list-style-type: none"> Le roulage d'un plaquage de gazon : <ul style="list-style-type: none"> définition, objectifs conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) conditions météorologiques technique : conditions d'application matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte des conditions pédoclimatiques Régler les outils et machines de roulage Appliquer la technique de roulage Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de roulage 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

5.4. Favoriser le tallage d'une pelouse

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
5.4.1. Rouler une pelouse		
<ul style="list-style-type: none"> Le roulage d'une pelouse : <ul style="list-style-type: none"> définition, objectif (taller) conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, humidité) stade de développement de la plante conditions météorologiques technique : conditions d'application matériel mécanique : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte des conditions pédoclimatiques Régler les outils et machines de roulage Appliquer la technique de roulage Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de roulage 	<p>Favoriser le tallage d'une pelouse en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>
5.4.2. Réaliser la première tonte		
<ul style="list-style-type: none"> La première tonte de pelouse : <ul style="list-style-type: none"> définitions, objectif (taller) conditions météorologiques techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte des conditions pédoclimatiques Régler les outils et machines de première tonte de pelouse Appliquer la technique appropriée de première tonte d'une pelouse Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de première tonte de pelouse 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

5.5. Nettoyer et ranger le poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
5.5.1. Nettoyer le matériel		
<ul style="list-style-type: none"> Le nettoyage du matériel d'installation de pelouse / prairie fleurie : <ul style="list-style-type: none"> techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation produits : types, utilité, caractéristiques, conditions et mode d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier le matériel et les produits de nettoyage ❖ Appliquer la technique de nettoyage appropriée du matériel d'installation de pelouse / prairie fleurie 	Nettoyer et ranger le poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
5.5.2. Ranger le matériel et les fournitures		
<ul style="list-style-type: none"> Le rangement du matériel, des consommables, des fournitures et des produits d'installation de pelouse / prairie fleurie : procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les procédures de rangement du matériel, des consommables, des fournitures et des produits d'installation de pelouse / prairie fleurie dans le respect des consignes de l'entreprise 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
5.5.3. Assurer la propreté de la zone de travail		
<ul style="list-style-type: none"> La propreté de la zone de travail (esthétique, hygiène, respect de l'environnement ...) : déchets (types, mode de gestion), procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Remplacer les éléments mobiliers, décoratifs ... ❖ Identifier les différents types de déchets ❖ Trier et évacuer les déchets 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
5.5.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol		
<ul style="list-style-type: none"> Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) La sécurisation de la zone de travail : utilité, matériel, procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes de sécurisation de la zone de travail ❖ Identifier le matériel de sécurisation de la zone de travail ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation de la zone de travail 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

5.6. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
5.6.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur - Effectuer le graissage et la lubrification du matériel - Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier		
<ul style="list-style-type: none"> Le matériel (manuel, mécanique) d'installation de pelouse ou prairie fleurie : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus Les travaux d'entretien et de maintenance de 1^{er} niveau du matériel d'installation de pelouse / prairie fleurie : <ul style="list-style-type: none"> types (contrôles, réglages, graissage, lubrification, aiguisage, montage et démontage d'éléments accessibles sans outillage spécifique ...) fréquences, procédures, technique, matériel, produits, consignes (du constructeur, de l'entreprise) 	<ul style="list-style-type: none"> S'informer des consignes d'entretien et de maintenance du matériel (manuel, mécanique) d'installation de pelouse / prairie fleurie Appliquer les techniques de démontage et montage d'éléments accessibles sans outillage particulier Appliquer les techniques de contrôle et de réglages simples du matériel d'installation de pelouse / prairie fleurie Appliquer les techniques de graissage et lubrification du matériel d'installation de pelouse / prairie fleurie 	Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.

5.7. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> La communication professionnelle écrite et/ou orale : supports (fiches de travail, notes, compte-rendu, photos ...), terminologie professionnelle Les limites d'intervention du Jardinier d'aménagement : éléments relatifs <ul style="list-style-type: none"> à la zone de travail, aux tâches à réaliser, (impétrants, quantité d'adventices, imprévus, conditions pédologiques et/ou météorologiques ...), au matériel, aux consommables, carburants, fournitures ... dans le cadre de l'installation de pelouse / prairie fleurie 	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser les supports de communication spécifiques à l'entreprise Signaler toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux fournitures, à la zone de travail ... lors de travaux d'installation de pelouse / prairie fleurie Utiliser la terminologie professionnelle appropriée 	Transmettre ses observations et toute information utile au responsable en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.

5.8. Respecter les règles professionnelles

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
5.8.1. Respecter les règles liées à la sécurité		
<ul style="list-style-type: none"> Les règles de sécurité prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation Les règles de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> personnelle et collective : les EPI (gants, lunettes de protection ...) et EPC spécifiques aux travaux réalisés à l'égard du matériel : normes de constructeurs, notices d'emploi à l'égard des produits : étiquetage et pictogramme de produits dangereux, notices d'emploi Les interventions en cas d'accidents : principes élémentaires (veiller à la sécurité, établir le bilan de la victime, appeler les secours) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les sources de danger (matériel, produits, zone de travail ...) ❖ Appliquer les mesures de protection individuelle et collective ❖ Interpréter les consignes, notices d'emploi, étiquetages (pictogrammes ...) ... ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors du transport (arrimage ...), de l'utilisation, du stockage ... du matériel ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors de l'utilisation, du stockage ... des produits ❖ Réagir adéquatement en cas d'accident 	Respecter les règles professionnelles en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
5.8.2. Respecter les règles liées à l'hygiène		
<ul style="list-style-type: none"> Les règles d'hygiène prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière d'hygiène 	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires
5.8.3. Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention		
<ul style="list-style-type: none"> Les règles d'ergonomie et de manutention : principes de base adaptés aux travaux à réaliser 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention (port et transfert de charges, utilisation du matériel ...) 	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires
5.8.4. Respecter les règles liées à la protection de l'environnement		
<ul style="list-style-type: none"> Les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement : tri et évacuation des déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ... L'approche par écosystème : définition, objectifs La législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolice P1 : objectifs, contenus). 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement ❖ Respecter les interactions dans les écosystèmes ❖ Appliquer la législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolice P1) ❖ Appliquer les règles de traçabilité (compléter le carnet de suivi) 	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires

5.8.5. Gérer son temps de travail

<ul style="list-style-type: none"> • L'organisation du travail dans le respect des consignes. • Les délais impartis. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Organiser le travail dans le respect des consignes ❖ Réaliser les travaux dans les délais impartis 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
--	---	---

GLOSSAIRE :

- **Approche écosystémique ou approche par écosystème** : méthode de gestion où les terres, l'eau et les ressources vivantes sont intégrées pour favoriser la conservation et l'utilisation durable et soutenable des ressources naturelles, afin de respecter les interactions dans les écosystèmes dont l'être humain dépend. En résumé, toutes les parties d'un écosystème sont liées, il faut donc tenir compte de chacune d'entre elles.
- **Carburant** : diesel, essence, mélanges ... ainsi que les huiles adaptées aux différents types de moteurs (2 T, 4 T ...) rencontrés en matériel mécanique de jardinier d'entretien
- **Consommables** : Pièces d'usure rapide (lames, ...)
- **Fournitures** : Eléments, accessoires nécessaires à la réalisation des tâches. Ex. : accessoires de plantation (tuteur, drain, protection rongeurs, protection climatique, palissage ...), de taille (tuteurs, grillages, ficelles, ligatures piquets ...), de lutte intégrée (pièges, auxiliaires ...) ...
- **Gazon** : Le gazon est un mélange de graminées (ray-grass, pâturin, agrostide, fétuques ...) sélectionnées pour leurs qualités complémentaires et semées en vue d'obtenir une pelouse.
- **Machine / Outils mécaniques** : Matériel mécanique
- **Outillage / Outils** : Matériel manuel
- **Pelouse** : La pelouse est le résultat obtenu après avoir ensemencé le sol avec des graines de graminées à gazon. Une pelouse se présente donc comme un tapis vert, homogène et ras
- **Prairie fleurie** : La prairie n'est pas un tapis vert, homogène et ras comme la pelouse. Naturelle ou semée, elle se compose à la fois de graminées et d'autres plantes herbacées.

UAA 7	Terrasser et aménager des surfaces paysagères inertes
Activités-clés du profil métier	AC1 : Réaliser les travaux de terrassement, de préparation et d'amélioration du sol AC6 : Aménager des surfaces paysagères inertes
Exigences transversales	Respecter les règles professionnelles

7.1. Préparer son poste de travail		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
7.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • Le matériel de travaux de terrassement : types (matériel manuel et mécanique), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation • Le matériel de travaux d'aménagement de surfaces paysagères inertes : types (matériel manuel et mécanique), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation • Les consommables : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode d'utilisation • Les carburants : types, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de matériel, consommables, carburants à emporter) de travaux de terrassement et d'aménagement de surfaces paysagères inertes ❖ Identifier le matériel, les consommables, les carburants nécessaires aux travaux de terrassement et d'aménagement de surfaces paysagères inertes ❖ Vérifier le bon état du matériel de travaux de terrassement et d'aménagement de surfaces paysagères inertes ❖ Ranger le matériel, les carburants, les consommables de travaux de terrassement et d'aménagement de surfaces paysagères inertes (selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...) ❖ Emporter le matériel, les carburants, les consommables sur la zone de travail 	Préparer son poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.

7.1.2. Préparer les fournitures

<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • Les fournitures de terrassement et d'aménagement de surfaces paysagères inertes : <ul style="list-style-type: none"> • types (béton, bois, pierre, métaux, synthétiques, liants, agrégats ...) • dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de fournitures à emporter) de travaux de terrassement et d'aménagement de surfaces paysagères inertes ❖ Identifier les fournitures nécessaires aux travaux de terrassement et d'aménagement de surfaces paysagères inertes ❖ Ranger les fournitures nécessaires aux travaux de terrassement et d'aménagement de surfaces paysagères inertes (selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...) ❖ Disposer et protéger les fournitures sur la zone de travail 	<p>Autonomie d'exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Application complexe et Situations similaires</p>
--	--	--

7.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux

<ul style="list-style-type: none"> • Les croquis / schémas d'entretien et d'aménagement paysager : définition, utilité, composants, symboles ... • La sécurisation de la zone de travail : définition, utilité, matériel et procédures (signalisation, protection ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder un croquis / schéma d'entretien et d'aménagement paysager ❖ Situer la zone de travail ❖ Repérer tout élément pouvant présenter un danger pour soi-même ou pour autrui (impétrants signalés, piquets béton, objets divers, habitations ... tierces personnes, circulation routière ...) ❖ Dégager la zone de travail des éléments mobiliers, décoratifs ... ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation 	<p>Autonomie d'exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Application complexe et Situations similaires</p>
--	---	--

7.2. Terrassement et niveler

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
7.2.1. Nettoyer le terrain		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • Le tri des déchets : <ul style="list-style-type: none"> - objectifs - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes ❖ Rassembler les déchets ❖ Trier les déchets selon les consignes ❖ Régler les outils et machines d'évacuation de déchets ❖ Evacuer les déchets selon les consignes ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel d'évacuation de déchets 	<p>Terrasser et niveler en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>

<ul style="list-style-type: none"> • L'évacuation des déchets : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 		
7.2.2. Réaliser des profils de remblais / déblais		
<ul style="list-style-type: none"> • Les profils de remblais / déblais : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure) - conditions météorologiques - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Régler les outils et machines mécaniques de remblais /déblais ❖ Appliquer la technique de remblais / déblais appropriée ❖ Utiliser le matériel manuel / mécanique de remblais / déblais adapté (mini-pelle, chargeurs frontaux ...) ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de remblais / déblais 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
7.2.3. Nivelier		
<ul style="list-style-type: none"> • Le nivellement : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure) - conditions météorologiques - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes - types de matériel (manuel et mécanique) : dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Régler les outils et machines mécaniques de nivellement ❖ Appliquer la technique de nivellement appropriée ❖ Utiliser le matériel manuel / mécanique de nivellement adapté ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de nivellement 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

7.2.4. Assister l'opérateur des machines de terrassement		
<ul style="list-style-type: none"> • Les impétrants : définition, types (grillage, fourreau ...) • Les machines de terrassement : utilité, caractéristiques (zone d'action, mobilité ...) • Le travail de finition : objectifs, procédures, matériel 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Observer les zones à parcourir par les machines de terrassement ❖ Se positionner de manière sécurisée ❖ Repérer les impétrants éventuels ❖ Fournir les indications utiles selon le mode de communication adapté (oralement, par signes ...) pour guider l'opérateur ❖ Affiner manuellement le travail de la machine de manière rapide et simple 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

7.3. Dégager la zone de travail des structures inertes		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
7.3.1. Effectuer les démolitions		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ... éléments de réglementation (permis d'urbanisme)) • Les démolitions de structures inertes : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes et réglementations de démolition de structures inertes ❖ Régler les outils et machines de démolition de structures inertes ❖ Appliquer la technique appropriée de démolition de structures inertes ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de démolition de structures inertes 	<p>Dégager la zone de travail des structures inertes en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>
7.3.2. Effectuer les démontages		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • Les démontages de structures inertes : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes et de démontage de structures inertes ❖ Régler les outils et machines de démontage de structures inertes ❖ Appliquer la technique appropriée de démontage de structures inertes ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de démontage de structures inertes 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

7.3.3. Evacuer les matériaux inertes

<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ... éléments de réglementation (permis d'urbanisme)) • L'évacuation des matériaux inertes : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes et réglementations d'évacuation de structures inertes ❖ Régler les outils et machines d'évacuation de structures inertes ❖ Appliquer la technique appropriée d'évacuation de matériaux ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel d'évacuation de structures inertes 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
--	---	---

7.4. Assister le responsable pour piqueter le terrain

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
7.4.1. Transposer sur le terrain les mesures d'un croquis / schéma d'aménagement (niveau, alignement ...) - Mettre en place les piquets		
<ul style="list-style-type: none"> • Les croquis / schémas d'entretien et d'aménagement paysager : définition, utilité, composants, symboles ... • Le piquetage du terrain : <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Transposer les mesures sur le terrain ❖ Positionner les piquets ❖ Adapter les mesures d'alignement au relief 	<p>Assister le responsable pour piqueter le terrain en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>

7.5. Assister le responsable à la mise en place de structures inertes (minérale, métallique, bois/plastic, composite)

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
7.5.1. Approvisionner les acteurs de la zone de travail en matériaux et outils		
<ul style="list-style-type: none"> • Les mélanges : types (béton, sable, stabilisé ...), caractéristiques, composition (proportions, règle de 3) • Les matériaux : types, caractéristiques, logique d'approvisionnement (tri de pavés, respect des zones de travail ...), mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les consignes du responsable ❖ Utiliser les composants et outils de mélange appropriés ❖ Réaliser les mélanges manuellement et/ou mécaniquement ❖ Appliquer la règle de 3 ❖ Approvisionner les acteurs de la zone de travail avec les 	<p>Assister le responsable à la mise en place de structures inertes (minérale, métallique, bois/plastic, composite) en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Les outils : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	outils, machines, matériaux et mélanges adéquats ❖ Maintenir les matériaux dans un état optimal (utilisation de bâches de protection, technique de transport adéquat ...) ❖ Effectuer les découpes de matériaux à l'aide d'outils appropriés (disqueuses, scies ...)	situations similaires
7.5.2. Participer à la mise en place des murets et autres éléments de structures inertes		
<ul style="list-style-type: none"> • La mise en place de structures inertes : <ul style="list-style-type: none"> • types (murets, empièvements, bordures, pavés, dalles ...) • définition, objectifs • techniques de pose : types (au mortier, au béton sec, au stabilisé, au liant synthétique ...), conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes (nivellement, compactage, de découpage ...) • matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation • fournitures : types 	❖ Appliquer les consignes du responsable ❖ Tenir compte des conditions climatiques ❖ Respecter les alignements, les écartements et les niveaux ❖ Appliquer les techniques de nivellement, de compactage, de découpage ... ❖ Appliquer la technique appropriée de mise en place de structures inertes	Autonomie : Exécution sous supervision du responsable Complexité du contexte : Situations simples
7.5.3. Participer à la mise en place des clôtures		
<ul style="list-style-type: none"> • La mise en place de clôtures : <ul style="list-style-type: none"> • clôtures : types (treillis soudé et non soudé, portail pivotant en panneaux de bois, branches tressées ...), dénomination, description, caractéristiques • techniques de pose des piquets • technique de pose des treillis et panneaux • conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation • fournitures : types 	❖ Appliquer les consignes du responsable ❖ Tenir compte des conditions climatiques et du relief du terrain ❖ Respecter les alignements et les niveaux ❖ Appliquer la technique appropriée de mise en place des clôtures (treillis, panneaux rigides ...)	Autonomie : Exécution sous supervision du responsable Complexité du contexte : Situations simples
7.5.4. Participer à la mise en place des structures en bois		
<ul style="list-style-type: none"> • La mise en place de structures en bois : <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs • structures en bois : types (terrasses, pergola, car port, jeux d'enfants, bac à sable, écran visuel, portique, mobilier de jardin, petit abris ...), dénomination, description, caractéristiques • techniques de découpe / montage / assemblage / 	❖ Appliquer les consignes du responsable ❖ Tenir compte des conditions climatiques et du relief du terrain ❖ Décoder une notice de montage ❖ Effectuer les découpes de matériaux à l'aide d'outils appropriés (scies ...) ❖ Respecter les alignements et les niveaux	Autonomie : Exécution sous supervision du responsable Complexité du contexte : Situations simples

protection ..., conditions d'application et normes de sécurité, nature et ordre chronologique des étapes • matériel, outils : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation • fournitures : types	❖ Appliquer la technique appropriée de mise en place des structures en bois	
--	---	--

7.6. Assister le responsable à la mise des pièces d'eau

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
7.6.1. Participer à la mise en place des fondations et/ou protection (stabilisé ou feutre / treillis) et bâcher		
<ul style="list-style-type: none"> La mise en place de fondations et/ou protection : <ul style="list-style-type: none"> définition, objectifs fondation, protection : types (stabilisé ou feutre / treillis), techniques de pose, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel : types (géotextile, bâches en EPDM ...), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation fournitures : types 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les consignes du responsable ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief et du terrain ❖ Respecter les alignements et les niveaux ❖ Appliquer la technique appropriée de mise en place de fondations et/ou de protection ❖ Appliquer la technique appropriée de pose de bâche 	Assister le responsable à la mise des pièces d'eau en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
7.6.2. Participer à la mise en place un système de filtration		
<ul style="list-style-type: none"> Les systèmes de filtration pour une pièce d'eau : <ul style="list-style-type: none"> définition, objectifs types : types (lagunage, à sable, mécanique ...) dénomination, description, caractéristiques et composants (conduites, filtres ...) technique d'installation adaptée au système de filtration, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les consignes du responsable ❖ Poser des conduites d'adduction semi-rigides en polyéthylène ❖ Poser des conduites d'évacuation en PVC ❖ Installer les éléments filtrants 	Autonomie : Exécution sous supervision du responsable Complexité du contexte : Situations simples

7.6.3. Mettre en place les végétaux aquatiques pré-étiquetés ou pré-identifiés		
<ul style="list-style-type: none"> Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) Les végétaux aquatiques : <ul style="list-style-type: none"> modes d'identification / étiquetages spécifiques à l'entreprise : objectifs, codes (types, signification ...) technique de mise en place, matériel (pots, cuvettes ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les consignes du responsable ❖ Décoder les étiquetages et modes d'identification spécifiques à l'entreprise ❖ Grouper les plantes par lots de codes identiques ❖ Décoder le schéma de plantation ❖ Disposer, installer (planter) 	<p>Autonomie d'exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Application complexe et Situations similaires</p>
7.6.4. Participer à la réalisation des berges		
<ul style="list-style-type: none"> La réalisation des berges de la pièce d'eau : <ul style="list-style-type: none"> définition, objectifs types : bordures synthétiques, berges plantées, caillebotis ... technique d'installation adaptée au type de berge, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation fournitures : types 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les consignes du responsable ❖ Tenir compte des conditions pédologiques ❖ Respecter les alignements et les niveaux ❖ Appliquer la technique appropriée de mise en place des berges 	<p>Autonomie : Exécution sous supervision du responsable</p> <p>Complexité du contexte : Situations simples</p>

7.7. Gérer la végétation aquatique		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
7.7.1. Identifier les végétaux aquatiques		
<ul style="list-style-type: none"> La nomenclature de végétaux aquatiques (<u>min 10 différents</u>) <ul style="list-style-type: none"> types : libres, flottantes, totalement ou partiellement immergées ...). dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) reconnaissance in vivo et sur base d'un échantillon représentatif du stade de phénologie utile aux travaux caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier des végétaux professionnellement significatifs pour l'entreprise 	<p>Gérer la végétation aquatique en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>

7.7.2. Favoriser et/ou limiter le développement de la végétation aquatique		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • La maîtrise de la végétation aquatique : <ul style="list-style-type: none"> . définition, objectifs . techniques : types (taille, division ...), conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes . outils : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les consignes du responsable ❖ Appliquer les techniques de maîtrise des végétaux aquatiques : tailler, diviser, transplanter ... ❖ Utiliser le matériel manuel d'entretien des plantations aquatiques 	<p>Autonomie d'exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Application complexe et Situations similaires</p>

7.8. Nettoyer et ranger le poste de travail		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
7.8.1. Nettoyer le matériel		
<ul style="list-style-type: none"> • Le nettoyage du matériel de terrassement et d'aménagement de surfaces paysagères inertes : <ul style="list-style-type: none"> - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes - matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation - produits : types, utilité, caractéristiques, conditions et mode d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier le matériel et les produits de nettoyage ❖ Appliquer la technique de nettoyage appropriée du matériel d'aménagement de surfaces paysagères inertes 	<p>Nettoyer et ranger le poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>
	❖	
7.8.2. Ranger le matériel et les fournitures		
<ul style="list-style-type: none"> • Le rangement du matériel, des consommables, des fournitures de terrassement et d'aménagement de surfaces paysagères inertes : procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les procédures de rangement du matériel, des consommables et des fournitures de terrassement et d'aménagement de surfaces paysagères inertes dans le respect des consignes de l'entreprise 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
7.8.3. Assurer la propreté de la zone de travail		
<ul style="list-style-type: none"> • La propreté de la zone de travail (esthétique, hygiène, respect de l'environnement ...) : déchets (types, mode de gestion), procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les différents types de déchets ❖ Trier et évacuer les déchets 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

7.8.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • La sécurisation de la zone de travail : utilité, matériel, procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes de sécurisation de la zone de travail ❖ Identifier le matériel de sécurisation de la zone de travail ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation de la zone de travail 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

7.9. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
7.9.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur - Effectuer le graissage et la lubrification du matériel - Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier		
<ul style="list-style-type: none"> • Le matériel (manuel, mécanique) de terrassement et d'aménagement de surfaces paysagères inertes : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus • Les travaux d'entretien et de maintenance de 1^{er} niveau : <ul style="list-style-type: none"> - types (contrôles, réglages, graissage, lubrification, aiguisage, montage et démontage d'éléments accessibles sans outillage spécifique ...) - fréquences, procédures, technique, matériel, produits, consignes (du constructeur, de l'entreprise) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes d'entretien et de maintenance du matériel (manuel, mécanique) de terrassement et d'aménagement de surfaces paysagères inertes ❖ Appliquer les techniques de démontage et montage d'éléments accessibles sans outillage particulier ❖ Appliquer les techniques de contrôle et de réglages simples du matériel de terrassement et d'aménagement de surfaces paysagères inertes ❖ Appliquer les techniques de graissage et lubrification du matériel de terrassement et d'aménagement de surfaces paysagères inertes 	<p>Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>

7.10. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> • La communication professionnelle écrite et/ou orale : supports (fiches de travail, notes, compte-rendu, photos ...), terminologie professionnelle • Les limites d'intervention du Jardinier d'aménagement : éléments relatifs <ul style="list-style-type: none"> - à la zone de travail, aux tâches à réaliser, (impétrants, quantité d'adventices, imprévus, conditions pédologiques et/ou météorologiques ...), 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utiliser les supports de communication spécifiques à l'entreprise ❖ Signaler toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux fournitures, à la zone de travail ... de terrassement et d'aménagement de surfaces paysagères inertes ❖ Utiliser la terminologie professionnelle appropriée 	<p>Transmettre ses observations et toute information utile au responsable en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>

- au matériel, aux consommables, carburants, fournitures ... dans le cadre du terrassement et de l'aménagement de surfaces paysagères inertes		
---	--	--

7.11. Respecter les règles professionnelles

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
7.11.1. Respecter les règles liées à la sécurité		
<ul style="list-style-type: none"> Les règles de sécurité prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation Les règles de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> personnelle et collective : les EPI (gants, lunettes de protection ...) et EPC spécifiques aux travaux réalisés à l'égard du matériel : normes de constructeurs, notices d'emploi à l'égard des produits : étiquetage et pictogramme de produits dangereux, notices d'emploi Les interventions en cas d'accidents : principes élémentaires (veiller à la sécurité, établir le bilan de la victime, appeler les secours) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les sources de danger (matériel, produits, zone de travail ...) ❖ Appliquer les mesures de protection individuelle et collective ❖ Interpréter les consignes, notices d'emploi, étiquetages (pictogrammes ...) ... ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors du transport (arrimage ...), de l'utilisation, du stockage ... du matériel ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors de l'utilisation, du stockage ... des produits ❖ Réagir adéquatement en cas d'accident 	Respecter les règles professionnelles en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
7.11.2. Respecter les règles liées à l'hygiène		
<ul style="list-style-type: none"> Les règles d'hygiène prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière d'hygiène 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
7.11.3. Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention		
<ul style="list-style-type: none"> Les règles d'ergonomie et de manutention : principes de base adaptés aux travaux à réaliser 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention (port et transfert de charges, utilisation du matériel ...) 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

7.11.4. Respecter les règles liées à la protection de l'environnement		
<ul style="list-style-type: none"> • Les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement : tri et évacuation des déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ... • L'approche par écosystème : définition, objectifs • La législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolice P1 : objectifs, contenus). 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement ❖ Respecter les interactions dans les écosystèmes ❖ Appliquer la législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolice P1) ❖ Appliquer les règles de traçabilité (compléter le carnet de suivi) 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
7.11.5. Gérer son temps de travail		
<ul style="list-style-type: none"> • L'organisation du travail dans le respect des consignes. • Les délais impartis. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Organiser le travail dans le respect des consignes ❖ Réaliser les travaux dans les délais impartis 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

GLOSSAIRE :

- **Approche écosystémique ou approche par écosystème** : méthode de gestion où les terres, l'eau et les ressources vivantes sont intégrées pour favoriser la conservation et l'utilisation durable et soutenable des ressources naturelles, afin de respecter les interactions dans les écosystèmes dont l'être humain dépend. En résumé, toutes les parties d'un écosystème sont liées, il faut donc tenir compte de chacune d'entre elles.
- **Assister l'opérateur des machines de terrassement** : « Etre les yeux de l'opérateur au sol » / réaliser les finitions manuelles
- **Carburant** : diesel, essence, mélanges ... ainsi que les huiles adaptées aux différents types de moteurs (2 T, 4 T ...) rencontrés en matériel mécanique de jardinier d'entretien
- **Consommables** : Pièces d'usure rapide (lames, ...)
- **Fournitures** : Eléments, accessoires nécessaires à la réalisation des tâches. Ex. : accessoires de plantation (tuteur, drain, protection rongeurs, protection climatique, palissage ...), de taille (tuteurs, grillages, ficelles, ligatures piquets ...), de lutte intégrée (pièges, auxiliaires ...) ...
- **Machine / Outils mécaniques** : Matériel mécanique
- **Outillage / Outils** : Matériel manuel
- **Petites maçonneries** : muret, escalier, colonnades, socles ...
- **Structures inertes** : clôtures, palissades, murets, terrasses, petite serre, abris, bordure, gravier, clinkers, tuteurs, statue, maçonnerie ... envisagés dans les limites du permis d'urbanisme en vigueur
- **Végétaux à identifier** : l'UAA7 du *Profil formation* du Jardinier d'aménagement couvre un minimum de 10 végétaux aquatiques ornementaux

UAA 4 Flottante	Lutter contre les maladies, les parasites et autres nuisibles
----------------------------------	--

Activités-clés du profil métier	AC5 : Appliquer les principes de lutte intégrée
Exigences transversales	Respecter les règles professionnelles

4.1. Préparer son poste de travail		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
4.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants		
<ul style="list-style-type: none"> Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) Le matériel de lutte intégrée : types (matériel manuel et mécanique), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation Les consommables : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode d'utilisation Les carburants : types, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de matériel, consommables, carburants à emporter) de travaux de lutte intégrée ❖ Identifier le matériel, les consommables, les carburants nécessaires aux travaux de lutte intégrée ❖ Vérifier le bon état du matériel de lutte intégrée ❖ Ranger le matériel, les carburants, les consommables (selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...) de lutte intégrée ❖ Emporter le matériel, les carburants, les consommables sur la zone de travaux de lutte intégrée 	Préparer son poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.
4.1.2. Préparer les fournitures, les produits		
<ul style="list-style-type: none"> Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) Les fournitures (pièges, prédateurs ...) et produits de lutte intégrée : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de fournitures et produits à emporter) de lutte intégrée ❖ Identifier les fournitures et produits nécessaires aux travaux de lutte intégrée ❖ Ranger les fournitures et produits de travaux de lutte 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

	intégrée (selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...) ❖ Emporter les fournitures et produits sur la zone de travaux de lutte intégrée	
4.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux		
<ul style="list-style-type: none"> • Les croquis / schémas d'entretien et d'aménagement paysager : définition, utilité, composants, symboles ... • La sécurisation de la zone de travail : définition, utilité, matériel et procédures (signalisation, protection ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder un croquis / schéma d'entretien et d'aménagement paysager ❖ Situer la zone de travail ❖ Repérer tout élément pouvant présenter un danger pour soi-même ou pour autrui (impétrants signalés, piquets béton, objets divers, habitations ... tierces personnes, circulation routière ...) ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

4.2. Relever des écarts / anomalies éventuels par rapport à un aspect de « bonne santé » des végétaux herbacés ornementaux / ligneux, ornementaux / ligneux fruitiers

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
4.2.1. Identifier les végétaux herbacés ornementaux / ligneux, ornementaux / ligneux fruitiers		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • La nomenclature de végétaux herbacés ornementaux (min 40 plantes différentes) : <ul style="list-style-type: none"> . types : annuelles, bisannuelles, bulbeuses, vivaces, graminées . dénomination (appellation vernaculaire – et latine) . caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... • La nomenclature de végétaux ligneux ornementaux (<u>min 40 différents</u>) et ligneux fruitiers (<u>min 10 différents</u>) <ul style="list-style-type: none"> . types : arbres, arbustes, arbrisseaux, ornementaux et/ou fruitiers . dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) . caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (zones à traiter ...) ❖ Identifier des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers professionnellement significatifs pour l'entreprise 	<p>Relever des écarts / anomalies éventuels par rapport à un aspect de « bonne santé » des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>

4.2.2. Repérer des écarts/anomalies par rapport à un aspect de « bonne santé » des végétaux herbacés, ornementaux ligneux et fruitiers		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • La nomenclature de végétaux herbacés ornementaux (min 40 plantes différentes) : <ul style="list-style-type: none"> . types : annuelles, bisannuelles, bulbeuses, vivaces, graminées . dénomination (appellation vernaculaire – et latine) . caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... • La nomenclature de végétaux ligneux ornementaux (min 40 différents) et ligneux fruitiers (min 10 différents) <ul style="list-style-type: none"> . types : arbres, arbustes, arbrisseaux, ornementaux et/ou fruitiers . dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) . caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... • Les aspects de « bonne santé » des végétaux, visibles et facilement observables (croissance, état des tissus végétaux : coloration, absence de lésions, absence de ravages ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Observer l'aspect des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Repérer les anomalies / écarts sanitaires des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
4.2.3. Prélever un échantillon significatif de toute anomalie observée		
<ul style="list-style-type: none"> • Les échantillons : <ul style="list-style-type: none"> - définition, types, objectifs - caractéristiques : quantités, répartition ... - procédure : technique, matériel 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer la technique de prélèvement d'échantillons significatifs ❖ Utiliser le matériel approprié 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

4.3. Lutter contre les maladies, les parasites et autres nuisibles

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
4.3.1. Identifier les végétaux herbacés ornementaux / ligneux, ornementaux / ligneux fruitiers		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • La nomenclature de végétaux herbacés ornementaux (min 40 plantes différentes) : <ul style="list-style-type: none"> . types : annuelles, bisannuelles, bulbeuses, vivaces, graminées . dénomination (appellation vernaculaire – et latine) . caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... • La nomenclature de végétaux ligneux ornementaux (min 40 différents) et ligneux fruitiers (min 10 différents) <ul style="list-style-type: none"> . types : arbres, arbustes, arbrisseaux, ornementaux et/ou fruitiers . dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) . caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (zones à traiter ...) ❖ Identifier des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers professionnellement significatifs pour l'entreprise 	<p>Lutter contre les maladies, les parasites et autres nuisibles en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>
4.3.2. Assurer les règles de prophylaxie appropriées		
<ul style="list-style-type: none"> • La lutte intégrée : définition, objectifs, principes • La prophylaxie : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs, règles - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) - conditions météorologiques - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Appliquer les techniques de prophylaxie déterminées par le responsable ❖ Utiliser le matériel de prophylaxie approprié ❖ Utiliser les types et quantités de fournitures et produits appropriés ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de prophylaxie 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

- fournitures / produits : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation		
4.3.3. Pulvériser / Arroser / Epancre un produit commercial agréé		
<ul style="list-style-type: none"> • La lutte intégrée : définition, objectifs, principes • La pulvérisation / L'arrosage / L'épandage d'un produit commercial agréé : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs - conditions météorologiques - techniques : types, conditions d'application, nature, époque et ordre chronologique des étapes - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation - produits commerciaux agréés : types, utilité, caractéristiques, dosage (calcul de surface, unités de mesure, règle de trois), conditions et mode d'utilisation - les prescrits de la Phytolice P1. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions climatiques ❖ Appliquer les prescrits de Phytolice P1 ❖ Régler les outils et machines de pulvérisation / d'arrosage / d'épandage de produit commercial agréé ❖ Doser les produits commerciaux agréés ❖ Appliquer la technique appropriée de pulvérisation / d'arrosage / d'épandage ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de pulvérisation / d'arrosage / d'épandage 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
4.3.4. Appliquer une méthode de protection phytosanitaire intégrée suivant instructions spécifiques ... (mécanique, introduction d'auxiliaires ...)		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • La lutte intégrée : définition, objectifs, principes • Les méthodes spécifiques de protection intégrée : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs - types - conditions météorologiques - techniques : types (mécanique, introduction d'auxiliaires ...), conditions d'application, époque, nature et ordre chronologique des étapes - matériel (manuel et mécanique) : types (pièges ...), dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation - produits commerciaux agréés : types, utilité, caractéristiques, dosage (calcul de surface, unités de mesure, règle de trois), conditions et mode d'utilisation - les prescrits de la Phytolice P1. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (zones à traiter, méthode à appliquer ...) ❖ Appliquer les prescrits de Phytolice P1 ❖ Tenir compte des conditions climatiques ❖ Régler les outils et machines de protection spécifique ❖ Appliquer la technique appropriée de protection spécifique ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de protection spécifique 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

4.4. Nettoyer et ranger le poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
4.4.1. Nettoyer le matériel		
<ul style="list-style-type: none"> Le nettoyage et/ou la désinfection du matériel de lutte intégrée : <ul style="list-style-type: none"> techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation produits : types, utilité, caractéristiques, conditions et mode d'utilisation les prescrits de la Phytolice P1 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier le matériel et les produits de nettoyage et/ou de désinfection ❖ Appliquer la technique de nettoyage et/ou de désinfection appropriée du matériel de lutte intégrée ❖ Appliquer les prescrits de la Phytolice P1 	Nettoyer et ranger le poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
4.4.2. Ranger le matériel et les fournitures		
<ul style="list-style-type: none"> Le rangement du matériel, des consommables, des fournitures, des produits de lutte intégrée : <ul style="list-style-type: none"> procédures prescrits de la Phytolice P1 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les procédures de rangement du matériel, des consommables, des fournitures et produits de lutte intégrée dans le respect des consignes de l'entreprise ❖ Appliquer les prescrits de Phytolice P1 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
4.4.3. Assurer la propreté de la zone de travail		
<ul style="list-style-type: none"> La propreté de la zone de travail (esthétique, hygiène, respect de l'environnement ...) : <ul style="list-style-type: none"> déchets (types, mode de gestion), procédures prescrits de la Phytolice P1 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les différents types de déchets ❖ Trier et évacuer les déchets ❖ Appliquer les prescrits de la Phytolice P1 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
4.4.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol		
<ul style="list-style-type: none"> Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) La sécurisation de la zone de travail : utilité, matériel, procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes de sécurisation de la zone de travail ❖ Identifier le matériel de sécurisation de la zone de travail ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation de la zone de travail 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

4.5. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
4.5.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur - Effectuer le graissage et la lubrification du matériel - Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier		
<ul style="list-style-type: none"> Le matériel (manuel, mécanique) de lutte intégrée : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus Les travaux d'entretien et de maintenance de 1^{er} niveau du matériel de lutte intégrée : <ul style="list-style-type: none"> types (contrôles, réglages, graissage, lubrification, aiguisage, montage et démontage d'éléments accessibles sans outillage spécifique ...) fréquences, procédures, technique, matériel, produits, consignes (du constructeur, de l'entreprise) 	<ul style="list-style-type: none"> S'informer des consignes d'entretien et de maintenance du matériel (manuel, mécanique) de lutte intégrée Appliquer les techniques de démontage et montage d'éléments accessibles sans outillage particulier Appliquer les techniques de contrôle et de réglages simples du matériel de lutte intégrée Appliquer les techniques de graissage et lubrification du matériel de lutte intégrée 	Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.

4.6. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> La communication professionnelle écrite et/ou orale : supports (fiches de travail, notes, compte-rendu, photos ...), terminologie professionnelle Les limites d'intervention du Jardinier d'aménagement : éléments relatifs <ul style="list-style-type: none"> à la zone de travail, aux tâches à réaliser, (impétrants, quantité d'adventices, imprévus, conditions pédologiques et/ou météorologiques ...), au matériel, aux consommables, carburants, fournitures, produits ... dans le cadre de la lutte intégrée 	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser les supports de communication spécifiques à l'entreprise Signaler toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... lors des travaux de lutte intégrée Utiliser la terminologie professionnelle appropriée 	Transmettre ses observations et toute information utile au responsable en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.

4.7. Respecter les règles professionnelles

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
4.7.1. Respecter les règles liées à la sécurité		
<ul style="list-style-type: none"> Les règles de sécurité prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation Les règles de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> personnelle et collective : les EPI (gants, lunettes de protection ...) et EPC spécifiques aux travaux réalisés à l'égard du matériel : normes de constructeurs, notices d'emploi à l'égard des produits : étiquetage et pictogramme de produits dangereux, notices d'emploi Les interventions en cas d'accidents : principes élémentaires (veiller à la sécurité, établir le bilan de la victime, appeler les secours) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les sources de danger (matériel, produits, zone de travail ...) ❖ Appliquer les mesures de protection individuelle et collective ❖ Interpréter les consignes, notices d'emploi, étiquetages (pictogrammes ...) ... ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors du transport (arrimage ...), de l'utilisation, du stockage ... du matériel ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors de l'utilisation, du stockage ... des produits ❖ Réagir adéquatement en cas d'accident 	Respecter les règles professionnelles en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
4.7.2. Respecter les règles liées à l'hygiène		
<ul style="list-style-type: none"> Les règles d'hygiène prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière d'hygiène 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
4.7.3. Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention		
<ul style="list-style-type: none"> Les règles d'ergonomie et de manutention : principes de base adaptés aux travaux à réaliser 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention (port et transfert de charges, utilisation du matériel ...) 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
4.7.4. Respecter les règles liées à la protection de l'environnement		
<ul style="list-style-type: none"> Les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement : tri et évacuation des déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ... L'approche par écosystème : définition, objectifs La législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolice P1 : objectifs, contenus). 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement ❖ Respecter les interactions dans les écosystèmes ❖ Appliquer la législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolice P1) ❖ Appliquer les règles de traçabilité (compléter le carnet de suivi) 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

4.7.5. Gérer son temps de travail

<ul style="list-style-type: none"> • L'organisation du travail dans le respect des consignes. • Les délais impartis. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Organiser le travail dans le respect des consignes ❖ Réaliser les travaux dans les délais impartis 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
--	---	---

GLOSSAIRE :

- **Approche écosystémique ou approche par écosystème** : méthode de gestion où les terres, l'eau et les ressources vivantes sont intégrées pour favoriser la conservation et l'utilisation durable et soutenable des ressources naturelles, afin de respecter les interactions dans les écosystèmes dont l'être humain dépend. En résumé, toutes les parties d'un écosystème sont liées, il faut donc tenir compte de chacune d'entre elles.
- **Carburant** : diesel, essence, mélanges ... ainsi que les huiles adaptées aux différents types de moteurs (2 T, 4 T ...) rencontrés en matériel mécanique de jardinier d'entretien
- **Consommables** : Pièces d'usure rapide (lames, ...)
- **Fournitures** : Eléments, accessoires nécessaires à la réalisation des tâches. Ex. : accessoires de plantation (tuteur, drain, protection rongeurs, protection climatique, palissage ...), de taille (tuteurs, grillages, ficelle, ligatures piquets ...), de lutte intégrée (pièges, auxiliaires ...) ...
- **Lutte intégrée** : suivant Directive 2009/128/CE : La lutte intégrée consiste en « la prise en considération attentive de TOUTES LES METHODES DE PROTECTION DES PLANTES DISPONIBLES et, par conséquent, l'intégration des mesures appropriées qui découragent le développement des populations d'organismes nuisibles et maintiennent le recours aux produits phytopharmaceutiques et à d'autres types d'interventions à des niveaux justifiés des points de vue économique et environnemental, et réduisent ou limitent au maximum les risques pour la santé humaine et l'environnement. La lutte intégrée contre les ennemis des cultures privilégie la croissance de cultures saines en veillant à perturber le moins possible les agro-écosystèmes et encourage les mécanismes naturels de lutte contre les ennemis des cultures. »
- **Machine / Outils mécaniques** : Matériel mécanique
- **Maladie** : Ici, utilisé comme terme général reprenant les affections physiologiques / fongiques / bactériennes / virales ...
- **Outillage / Outils** : Matériel manuel
- **Végétaux à identifier** : l'UAA4 du *Profil formation* du Jardinier d'aménagement couvre un minimum de 105 végétaux à identifier répartis comme suit :
 - Min 40 Herbacés ornementaux
 - Min 40 Ligneux ornementaux
 - Min 10 Ligneux fruitiers
 - Min 15 Adventices (dont 3 invasives)

Troisième partie

Éléments disciplinaires nécessaires à l'exercice du métier¹⁵.

L'enseignement qualifiant est composé d'une formation optionnelle, mais aussi d'une formation commune (cours de formation générale pour la plupart).

C'est en invitant les professeurs de cours de formation générale à parcourir les unités d'acquis d'apprentissage et à se concerter avec leurs collègues des cours techniques et pratiques qu'on obtiendra une mise en valeur légitime de ces cours en leur adjoignant du sens.

La séparation des matières, si elle est indispensable pour construire des savoirs, n'est cependant pas représentative des réalités rencontrées.

L'ensemble des cours de la formation commune et de la formation optionnelle vise les objectifs établis par le décret « Missions ».

Les compétences relatives aux cours de formation générale et nécessaires dans les cours techniques et pratiques sont, assez souvent, supposées acquises bien plus tôt dans la formation. Il n'empêche qu'il sera utile de les réactiver ici, encourageant ainsi une formation en spirale.

De plus, on voit souvent les programmes insister sur la mise en situation qui doit renvoyer vers une situation problème significative illustrée par des contextes qui donnent du sens. Il serait aberrant de ne pas se servir des contextes professionnels pour mettre les programmes en œuvre. L'équipe éducative trouvera ici des occasions pour susciter l'intérêt des élèves.

¹⁵ Cette partie doit être retravaillée par des groupes de travail vu l'arrivée de nouveaux référentiels et le passage de la CPU en 456. Mais elle peut servir de base pour établir des liens entre la formation commune et l'OBG.

Quatrième partie

Profil d'Evaluation des unités d'acquis d'apprentissage

Ce profil de certification (PC) a été établi sur base du profil de formation (PF) « **Jardinier(e) d'aménagement** » produit par le SFMQ.

Vous retrouverez ci-dessous un tableau récapitulatif qui reprend le nombre d'attestations de validation à délivrer.

Il y aura lieu de décerner **sept attestations** de validation au total pour l'obtention du Certificat de qualification « **Jardinier(e) d'aménagement** ».

UAA 1	1 Attestation	Préparer, améliorer le sol – Planter des végétaux herbacés ornementaux
UAA 3	1 Attestation	Maîtriser la végétation en printemps/été – Lutter contre les adventices et invasives
UAA 2	1 Attestation	Maîtriser la végétation en automne/hiver – Soigner les blessures importantes de végétaux ligneux
UAA 6	1 Attestation	Planter des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers
UAA 5	1 Attestation	Installer une pelouse ou une prairie fleurie
UAA 7	1 Attestation	Terrasser et aménager des surfaces paysagères inertes
UAA 4 Flottante	1 Attestation	Lutter contre les maladies, les parasites et autres nuisibles

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA 1 :
Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :
- Tâches attendues :

- Ameubler le sol de manière mécanique, en vue de l'implantation d'un massif de plantes herbacées ornementales
- Amender et/ou fertiliser le sol de manière mécanique, en vue de l'implantation d'un massif de plantes herbacées
- Planter un massif de plantes herbacées ornementales
- Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel mécanique de préparation du sol

- Mise en situation :

- Situation réelle « pratique » (intra ou extra muros) pour toutes les tâches

- Complexité :

- Surfaces minimales à traiter : 10 m² à ameubler – 2 m² à amender et/ou fertiliser – 4 m² à planter
- Diversité des plantes à mettre en place : Minimum 5 genres différents (c-à-d différents par les distances de plantation, les profondeurs de plantation, les accessoires utilisés ...)
- Minimum 2 opérations de maintenance de premier niveau du matériel mécanique de préparation du sol
- Transmission de toutes observations et informations utiles au responsable

- Autonomie : Autonomie d'exécution des tâches dans le respect

- des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable
- des règles professionnelles (sécurité, hygiène, ergonomie/manutention, environnement, gestion du temps)

- Temps de réalisation :

- A fixer par l'OEF

- Conditions de réalisation : à fournir à l'apprenant :

- L'équipement, les machines et l'outillage adéquat (cf. COPROFOR-05 pour l'UAA1)
- Les engrais, amendements et plantes herbacées ornementales en quantité utile
- Les consignes écrites et/ou orales utiles à la bonne réalisation des tâches

Remarque : Les éléments critiques de contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. : UAA 1 : Préparer et améliorer le sol – Planter des végétaux herbacés ornementaux

CRITERES INCONTOURNABLES ¹⁶	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES ¹	Réussite de l'IG ¹⁷ Oui/Non
Critère 1 : Cohérence de la démarche	1.1. Les consignes utiles sont décodées et appliquées	
	1.2. Les techniques / modes opératoires adaptés sont identifiés / appliqués	
	1.3. Le réglage des machines est approprié – L'utilisation des machines et outils est adéquate	
Critère 2 : Conformité de production	2.1. Le sol est ameubli et amélioré	
	2.2. Le massif de plantes est conforme aux consignes	
	2.3. Les opérations de maintenance sont conformes à l'usage	
	2.4. L'ensemble des tâches est effectué dans les délais impartis	
Critère 3 : Respect des règles	3.1. Les règles d'hygiène et de sécurité sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard	
	3.2. Les règles de protection de l'environnement sont appliquées	
Critère 4 : Adéquation de la communication	4.1. Les supports de communication spécifiques à l'entreprise sont utilisés de manière appropriée	
	4.2. Les observations et informations utiles sont transmises au responsable à l'aide d'une terminologie professionnelle	

Commentaires : Pistes de décomposition des indicateurs :

- 1.1 Décodage de croquis/schéma/document = Identification de zones de travail –Identification et préparation de types et quantité de matériel, consommables, carburants, fournitures, produits, plantes herbacées ...
- 2.1 Ameublement : prise en compte des conditions pédoclimatiques et du relief, ameublissement homogène sur une profondeur adéquate
- 2.1 Amendement/Fertilisation : prise en compte des conditions pédoclimatiques, dosages respectés, engrais et amendements répartis efficacement (quantité et uniformité) ...
- 2.2 Végétaux identifiés, écarts par rapport au bon aspect sanitaire et morphologique repérés, précautions et soins aux plantes adaptés aux conditions pédoclimatiques, répartition de plantes respectée, distances de plantation respectées, mise en place d'accessoires appropriée ...
- 2.3 Contrôles, réglages, graissage, lubrification, démontage/montage réalisés dans le respect des consignes du constructeur et de l'entreprise
- 3.1 Matériel nettoyé, matériel / fournitures / consommables / produits rangés - zone de travail sécurisée ... - tenue professionnelle adaptée (EPI ...) ...
- 3.2 Déchets triés, évacués ...
- 4.2 Toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... lors des travaux de préparation/amélioration du sol, de plantation des végétaux

¹⁶ **Les conditions de réussite** sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation S.F.M.Q. :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

¹⁷ **Le seuil de réussite** est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés à la page précédente.

UAA 3**Maitriser la végétation en printemps / été – Lutter contre les adventices et Invasives.****SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA 3 :****Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :****- Tâches attendues :**

- Pratiquer les opérations de taille adéquate sur des arbustes à floraison printanière et/ou estivale – Pratiquer les opérations de taille en vert
- Relever les écarts éventuels dans l'aspect de « bonne santé » des végétaux
- Appliquer une pulvérisation herbicide dans un massif d'arbustes ornementaux

- Mise en situation :

- Situation réelle « pratique » (intra ou extra muros) pour toutes les tâches ET/OU Analyse de cas pour les observations d'anomalies

- Complexité :

- Identification des plantes avant de réaliser les opérations de taille, de soins ...
- Taille : Minimum 2 arbustes de genres différents – Taille en vert : Minimum 1 arbuste fruitier et 1 arbuste ornemental
- Surface à pulvériser : Minimum 20 m²
- Calcul et préparation de la quantité de produit commercial d'herbicide à utiliser – Respect des exigences de Phytolice P1
- Transmission de toutes observations et informations utiles au responsable

- Autonomie : Autonomie d'exécution des tâches en toute autonomie dans le respect

- des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable
- des règles professionnelles (sécurité, hygiène, ergonomie/manutention, environnement, gestion du temps)

- Temps de réalisation :

- A fixer par l'OEF

- Conditions de réalisation : à fournir à l'apprenant :

- L'équipement, les machines et l'outillage adéquat (cf. COPROFOR-05 pour l'UAA3)
- Différents végétaux parmi lesquels les végétaux à tailler – Le produit commercial herbicide à pulvériser (avec notice d'emploi)
- Les consignes écrites et/ou orales utiles à la bonne réalisation des tâches

Remarque : Les éléments critiques de contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q.: UAA 3 : Maîtriser la végétation en printemps/été – Lutter contre les adventices et Invasives

CRITERES INCONTOURNABLES ¹	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES ¹	Réussite de l'IG ² Oui/Non
Critère 1 : Cohérence de la démarche	1.1. Les consignes utiles sont décodées et appliquées	
	1.2. Les végétaux sont identifiés – Les techniques / modes opératoires de taille adaptées aux plantes sont identifiés / appliqués	
	1.3. Le réglage des machines/outils de taille et pulvérisation (étalonnage) est approprié – L'utilisation des machines et outils est adéquate	
Critère 2 : Conformité de production	2.1. Les végétaux sont taillés dans le respect de leur intérêt ornemental et/ou fruitier	
	2.2. Les écarts dans la bonne santé des végétaux sont repérés	
	2.3. Le produit commercial herbicide est réparti de manière adéquate	
	2.4. L'ensemble des tâches est effectué dans les délais impartis	
Critère 3 : Respect des règles	3.1. Les règles d'hygiène sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard	
	3.2. Les règles de sécurité sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard	
	3.3. Les règles de protection de l'environnement sont appliquées	
Critère 4 : Adéquation de la communication	4.1. Les supports de communication spécifiques à l'entreprise sont utilisés de manière appropriée	
	4.2. Les observations et informations utiles sont transmises au responsable à l'aide d'une terminologie professionnelle	

Commentaires : Pistes de décomposition des indicateurs :

- 1.1 Décodage de croquis/schéma/document = Identification de zones de travail – Identification et préparation de types et quantité de matériel, consommables, carburants, fournitures, produits ... - 1.2 Identification des végétaux sur base de la connaissance de la nomenclature (type, dénomination, caractéristiques principales) ...
- 2.1 Taille d'entretien et taille fruitière : caractère ornemental favorisé, production fruitière favorisée, volumes réduits et régularisés ...
- 2.2 Eléments d'observation des végétaux : croissance, état des tissus, coloration ...
- 2.3 Produit herbicide : dosage approprié, prise en compte des conditions climatiques, prescrits de Phytolice P1 appliqués, pulvérisation adaptée en quantité et uniformité ...
- 3.1 Matériel nettoyé, matériel / fournitures / consommables / produits ... rangés de manière adéquate (produits dans armoire phyto ...) ...
- 3.2 Zone de travail sécurisée, EPI/EPC/Equipements de travail en hauteur utilisés selon la réglementation en vigueur ...
- 3.3 Déchets triés, évacués ...- prescrits de Phytolice P1 appliqués ...
- 4.2 Toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... aux anomalies/écarts quantitatifs et qualitatifs dans la flore adventice et invasive ... lors des travaux de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée

¹ **Les conditions de réussite** sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation S.F.M.Q. :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

² **Le seuil de réussite** est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés à la page précédente.

UAA 2

Maitriser la végétation en automne/ hiver – Soigner les blessures importantes de végétaux ligneux

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA 2 :

Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :

- Tâches attendues :

- Pratiquer les opérations de taille d'entretien, manuelles et mécaniques, sur une haie et sur des arbustes d'ornement
- Pratiquer les opérations de taille fruitière sur une variété commerciale d'arbre fruitier et de petit fruit
- Relever les écarts éventuels dans l'aspect de « bonne santé » des végétaux - Soigner les blessures importantes rencontrées lors des opérations de taille

- Mise en situation :

- Situation réelle « pratique » (intra ou extra muros) pour toutes les tâches ET/OU Analyse de cas pour les observations d'anomalies et les soins aux blessures

- Complexité :

- Identification des plantes avant de réaliser les opérations de taille, de soins ...
- Taille d'entretien : Haie de 1,5m à 2m de hauteur, de Minimum 6m de longueur – Minimum 4 arbustes d'ornement de genres différents
- Taille fruitière : Minimum 2 arbustes fruitiers et 2 petits fruits
- Transmission de toutes observations et informations utiles au responsable

- Autonomie : Autonomie d'exécution des tâches en toute autonomie dans le respect

- des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable
- des règles professionnelles (sécurité, hygiène, ergonomie/manutention, environnement, gestion du temps)

- Temps de réalisation :

- A fixer par l'OEF

- Conditions de réalisation : à fournir à l'apprenant :

- L'équipement, les machines et l'outillage adéquat (cf. COPROFOR-05 pour l'UAA2)
- Différents végétaux parmi lesquels les végétaux à tailler – Le produit nécessaire au traitement des plaies importantes
- Les consignes écrites et/ou orales utiles à la bonne réalisation des tâches

Remarque : Les éléments critiques de contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. : UAA 2 : Maîtriser la végétation en automne/hiver – Soigner les blessures importantes de végétaux ligneux

CRITERES INCONTOURNABLES ³	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES ¹	Réussite de l'IG ⁴ Oui/Non
Critère 1 : Cohérence de la démarche	1.1. Les consignes utiles sont décodées et appliquées	
	1.2. Les végétaux sont identifiés – Les techniques / modes opératoires de taille adaptées aux plantes sont identifiés / appliqués	
	1.3. Le réglage des machines est approprié – L'utilisation des machines et outils est adéquate	
Critère 2 : Conformité de production	2.1. Les végétaux sont taillés dans le respect de leur intérêt ornemental et/ou fruitier	
	2.2. Les écarts dans la bonne santé des végétaux sont repérés	
	2.3. Les soins aux plaies importantes sont appropriés	
	2.4. L'ensemble des tâches est effectué dans les délais impartis	
Critère 3 : Respect des règles	3.1. Les règles d'hygiène sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard	
	3.2. Les règles de sécurité sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard	
	3.3. Les règles de protection de l'environnement sont appliquées	
Critère 4 : Adéquation de la communication	4.1. Les supports de communication spécifiques à l'entreprise sont utilisés de manière appropriée	
	4.2. Les observations et informations utiles sont transmises au responsable à l'aide d'une terminologie professionnelle	

Commentaires : Pistes de décomposition des indicateurs :

1.1 Décodage de croquis/schéma/document = Identification de zones de travail – Identification et préparation de types et quantité de matériel, consommables, carburants, fournitures, produits ...

1.2 Identification des végétaux sur base de la connaissance de la nomenclature (type, dénomination, caractéristiques principales) ...

2.1 Taille d'entretien et taille fruitière : caractère ornemental favorisé, production fruitière favorisée, volumes réduits et régularisés ...

2.2 Eléments d'observation des végétaux : croissance, état des tissus, coloration ...

2.3 Prise en compte des conditions climatiques, prescrits de Phytolice P1 appliqués, curetage/badigeonnage/... adaptés

3.1 Matériel nettoyé, matériel / fournitures / consommables / produits rangés

3.2 Zone de travail sécurisée, EPI/EPC/Equipements de travail en hauteur utilisés selon la réglementation en vigueur ...

3.3 Déchets triés, évacués ...- prescrits de Phytolice P1 appliqués ...

4.2 Toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... lors des travaux de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux

³ **Les conditions de réussite** sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation S.F.M.Q. :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,

- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

⁴ **Le seuil de réussite** est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés à la page précédente.

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA 6 :
Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :

- **Tâches attendues :**
 - Planter un massif de plantes ligneuses ornementales / ligneuses fruitières
- **Mise en situation :**
 - Situation réelle « pratique » (intra ou extra muros) pour toutes les tâches
- **Complexité :**
 - Surface de plantation : Minimum 10 m²
 - Diversité des plantes à mettre en place : Minimum 5 genres différents (c-à-d différents par les distances de plantation, les profondeurs de plantation, les accessoires utilisés ...) dont au moins 1 arbre à tuteurer
 - Transmission de toutes observations et informations utiles au responsable
- **Autonomie :** Autonomie d'exécution des tâches dans le respect
 - des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable
 - des règles professionnelles (sécurité, hygiène, ergonomie/manutention, environnement, gestion du temps)
- **Temps de réalisation :**
 - A fixer par l'OEF
- **Conditions de réalisation :** à fournir à l'apprenant :
 - L'équipement, les machines et l'outillage adéquat (cf. COPROFOR-05 pour l'UAA6)
 - Les plantes ligneuses ornementales / ligneuses fruitières en quantité utile
 - Les consignes écrites et/ou orales utiles à la bonne réalisation des tâches

Remarque : Les éléments critiques de contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. : UAA 6 : Planter des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers

CRITERES INCONTOURNABLES ⁵	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES ¹	Réussite de l'IG ⁶ Oui/Non
Critère 1 : Cohérence de la démarche	1.1. Les consignes utiles sont décodées et appliquées	
	1.2. Les techniques / modes opératoires adaptés sont identifiés / appliqués	
Critère 2 : Conformité de production	2.1. Les plantes ligneuses sont préparées	
	2.2. La disposition des plantes ligneuses sur le terrain est conforme aux consignes	
	2.3. L'ensemble des tâches est effectué dans les délais impartis	
Critère 3 : Respect des règles	3.1. Les règles d'hygiène et de sécurité sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard	
	3.2. Les règles de protection de l'environnement sont appliquées	
Critère 4 : Adéquation de la communication	4.1. Les supports de communication spécifiques à l'entreprise sont utilisés de manière appropriée	
	4.2. Les observations et informations utiles sont transmises au responsable à l'aide d'une terminologie professionnelle	

Commentaires : Pistes de décomposition des indicateurs :

1.1 Décodage de croquis/schéma/document = Identification de zones de travail –Identification et préparation de types et quantité de matériel, consommables, carburants, fournitures, produits, plantes ligneuses ...

2.1 Préparation des plantes : plantes identifiées, écarts par rapport au bon aspect sanitaire et morphologique repérés, précautions et soins aux plantes adaptés aux conditions pédoclimatiques ...

2.2 Disposition : transposition correcte des mesures reprises dans le croquis/schéma, terrain piqueté, répartition de plantes respectée, distances et profondeurs de plantation respectées, mise en place d'accessoires appropriée ...

3.1 Matériel nettoyé, matériel / fournitures / consommables / produits rangés - zone de travail sécurisée ... - tenue professionnelle adaptée (EPI ...) ...

3.2 Déchets triés, évacués ...

4.2 Toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... lors des travaux de préparation/amélioration du sol, de plantation des végétaux

⁵ **Les conditions de réussite** sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation S.F.M.Q. :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,

- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

⁶ **Le seuil de réussite** est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés à la page précédente.

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA 5 :
Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :

- **Tâches attendues :**
 - Installer une pelouse
 - Réaliser la maintenance de 1^{er} niveau du matériel
- **Mise en situation :**
 - Situation réelle « pratique » (intra ou extra muros) pour toutes les tâches
- **Complexité :**
 - Surface à installer : Minimum 25 m² – Travaux préalables à réaliser : nivellement de finition, ratissage, semis, roulage et arrosage si nécessaire
 - Calcul de la quantité de semences nécessaire
 - Transmission de toutes observations et informations utiles au responsable
- **Autonomie :** Autonomie d'exécution des tâches en toute autonomie dans le respect
 - des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable
 - des règles professionnelles (sécurité, hygiène, ergonomie/manutention, environnement, gestion du temps)
- **Temps de réalisation :**
 - A fixer par l'OEF
- **Conditions de réalisation :** à fournir à l'apprenant :
 - L'équipement, les machines et l'outillage adéquat (cf. COPROFOR-05 pour l'UAA5)
 - Le conditionnement de semences à utiliser
 - Les consignes écrites et/ou orales utiles à la bonne réalisation des tâches

Remarque : Les éléments critiques de contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. : UAA 5 : Installer une pelouse ou une prairie fleurie

CRITERES INCONTOURNABLES ⁷	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES ¹	Réussite de l'IG ⁸ Oui/Non
Critère 1 : Cohérence de la démarche	1.1. Les consignes utiles sont décodées et appliquées	
	1.2. Les techniques / modes opératoires adaptés sont identifiés / appliqués	
	1.3. Le réglage des machines / outils est approprié – L'utilisation des machines et outils est adéquate	
Critère 2 : Conformité de production	2.1. Les travaux préalables au semis sont adaptés	
	2.2. Les semences de pelouse sont semées efficacement (quantité, uniformité)	
	2.3. Le roulage est adapté et uniforme – L'arrosage éventuel est adapté aux conditions pédoclimatiques	
	2.4. Les opérations de maintenance sont conformes à l'usage	
	2.5. L'ensemble des tâches est effectué dans les délais impartis	
Critère 3 : Respect des règles	3.1. Les règles d'hygiène et de sécurité sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard	
	3.2. Les règles de protection de l'environnement sont appliquées	
Critère 4 : Adéquation de la communication	4.1. Les supports de communication spécifiques à l'entreprise sont utilisés de manière appropriée	
	4.2. Les observations et informations utiles sont transmises au responsable à l'aide d'une terminologie professionnelle	

Commentaires : Pistes de décomposition des indicateurs :

- 1.1 Décodage de croquis/schéma/document = Identification de zones de travail –Identification et préparation de types et quantité de matériel, consommables, carburants, fournitures, produits ...
- 1.3 Réglage et utilisation adéquate des machines/outils de nivellement de finition, ratissage, semis, roulage, arrosage, semis – réactions adéquates aux dysfonctionnements éventuels ...
- 2.1 Travaux préalables : Nivellement de finition adapté, ratissage homogène sur une profondeur adéquate ...
- 2.2 Semis : prise en compte des conditions pédologiques et météorologiques ...
- 2.4 Contrôles, réglages, graissage, lubrification, démontage/montage réalisés dans le respect des consignes du constructeur et de l'entreprise
- 3.1 Matériel nettoyé, matériel / fournitures / consommables / produits rangés - zone de travail sécurisée ...
- 3.2 Déchets triés, évacués ...
- 4.2 Toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... lors des travaux d'installation de pelouse

⁷ **Les conditions de réussite** sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation **S.F.M.Q** :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

⁸ **Le seuil de réussite** est déterminé par les **OEF** : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés à la page précédente.

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA 7 :
Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :
- Tâches attendues :

- Réaliser un travail d'aménagement de surface paysagère

- Mise en situation :

- Situation réelle « pratique » (intra ou extra muros) sur un terrain préalablement terrassé, nivelé et piqueté

- Complexité : minimum 3 travaux au choix parmi :

- pavage de type autobloquant (Minimum 3m² de pavage)
- placement de bordures béton droites (Minimum 6m avec au moins 1% de pente)
- réalisation d'un muret de blocs ou de briques (Minimum 1m x 45cm)
- installation de clôture en treillis (Minimum 9m)

- Autonomie : Autonomie d'exécution des tâches sous la supervision du responsable dans le respect des règles professionnelles (sécurité, hygiène, ergonomie/manutention, environnement, gestion du temps)

- Temps de réalisation :

- A fixer par l'OEF

- Conditions de réalisation : à fournir à l'apprenant :

- L'équipement, les machines et l'outillage adéquat (cf. COPROFOR-07 pour l'UAA7)
- Les consignes écrites et/ou orales utiles à la bonne réalisation des tâches

Remarque : Les éléments critiques de contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. : UAA 7 : Terrasser et aménager des surfaces paysagères inertes

CRITERES INCONTOURNABLES ²⁶	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES ¹	Réussite de l'IG ²⁷ Oui/Non
Critère 1 : Respect des procédures	1.1. Le matériel est préparé selon les consignes – Les acteurs de la zone sont approvisionnés en matériel, matériaux, mélanges adéquats, découpes de matériaux ...	
	1.2. Les techniques sont appliquées selon les consignes du responsable	
	1.3. Le matériel est manipulé de manière adéquate	
Critère 2 : Conformité de production	2.1. Le résultat des différentes étapes d'aménagement est conforme aux consignes	
	2.2. Les alignements et niveaux sont respectés	
Critère 3 : Respect des règles	3.1. Les règles d'hygiène et de sécurité sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard	
	3.2. Les règles de protection de l'environnement sont appliquées	

Commentaires : Pistes de décomposition des indicateurs :

2.1 Selon la nature des aménagements :

- pavage : ficelles mises en place, guides mis en place, stabilisé placé entre les guides, stabilisé vibré, chape tirée, pavés placés, contrebutage réalisé
- bordures : ficelles de maçon mises en place, lit de pose réalisé, bordure ajustée par rapport à la ficelle, contrebutage réalisé,
- muret : ficelles de maçon mises en place, mortier réalisé, blocs/briques ajustés par rapport à la ficelle, finition des joints réalisée,
- clôture : piquets mis en place, treillis installé (tendeurs, fil de tension, baguette de tension, ligature ... placés)

3.1 Matériel nettoyé, matériel / fournitures / consommables / produits rangés - zone de travail sécurisée ...

3.2 Déchets triés, évacués ...

²⁶ **Les conditions de réussite** sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation S.F.M.Q. :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

²⁷ **Le seuil de réussite** est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés à la page précédente.

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA 4 :
Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :
- Tâches attendues :

- Appliquer une pulvérisation insecticide ou fongicide dans un massif d'arbustes ornementaux ou dans une plantation fruitière
- Appliquer les règles de prophylaxie

- Mise en situation :

- Situation réelle « pratique » (intra ou extra muros) pour toutes les tâches
- Analyse de cas pour le calcul de la solution insecticide ou fongicide à pulvériser

- Complexité :

- Surface à traiter : Minimum 20m² de massif ou Min 5m de ligne fruitière
- Calcul et préparation de la quantité de produit commercial d'insecticide ou de fongicide à utiliser - Respect des exigences de Phytolice P1
- Transmission de toutes observations et informations utiles au responsable

- Autonomie : Autonomie d'exécution des tâches en toute autonomie dans le respect

- des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable
- des règles professionnelles (sécurité, hygiène, ergonomie/manutention, environnement, gestion du temps)

- Temps de réalisation :

- A fixer par l'OEF

- Conditions de réalisation : à fournir à l'apprenant :

- L'équipement, les machines et l'outillage adéquat (cf. COPROFOR-05 pour l'UAA4)
- Massif d'arbustes ou ligne fruitière – Le produit commercial insecticide ou fongicide à pulvériser (avec notice d'emploi)
- Les consignes écrites et/ou orales utiles à la bonne réalisation des tâches

Remarque : Les éléments critiques de contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. : UAA 4 : Lutter contre les maladies, les parasites et autres nuisibles

CRITERES INCONTOURNABLES ²⁸	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES ¹	Réussite de l'IG ²⁹ Oui/Non
Critère 1 : Cohérence de la démarche	1.1. Les consignes utiles sont décodées et appliquées	
	1.2. La méthode de calcul de solution d'insecticide ou fongicide est adéquate – Les techniques / modes opératoires de pulvérisation sont identifiés / appliqués	
	1.3. Le réglage des machines/outils de pulvérisation (étalonnage) est approprié – L'utilisation des machines et outils est adéquate	
Critère 2 : Conformité de production	2.1. Le produit commercial insecticide ou fongicide est réparti de manière adéquate	
	2.2. Les règles de prophylaxie sont appliquées	
	2.3. L'ensemble des tâches est effectué dans les délais impartis	
Critère 3 : Respect des règles	3.1. Les règles d'hygiène et de sécurité sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard	
	3.2. Les règles de protection de l'environnement sont appliquées	
Critère 4 : Adéquation de la communication	4.1. Les supports de communication spécifiques à l'entreprise sont utilisés de manière appropriée	
	4.2. Les observations et informations utiles sont transmises au responsable à l'aide d'une terminologie professionnelle	

Commentaires : Pistes de décomposition des indicateurs :

- 1.1 Décodage de croquis/schéma/document = Identification de zones de travail – Identification et préparation de types et quantité de matériel, consommables, carburants, fournitures, produits ...
- 2.1 Pulvérisation adaptée en quantité et uniformité, prise en compte des conditions climatiques, prescrits de Phytolice P1 appliqués ...
- 3.1 Zone de travail sécurisée, EPI/EPC utilisés ... Matériel nettoyé, matériel / fournitures / consommables / produits ... rangés de manière adéquate (produits dans armoire phyto ...) ...
- 3.2 Déchets triés, évacués ...- prescrits de Phytolice P1 appliqués ...
- 4.2 Toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux fournitures, aux produits, à la zone de travail et aux tâches à réaliser (impétrants, quantités d'adventices, imprévus, conditions pédologiques et/ou météorologiques, écarts sanitaires des végétaux ... lors des travaux de lutte intégrée

²⁸ **Les conditions de réussite** sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation S.F.M.Q. :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

²⁹ **Le seuil de réussite** est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés à la page précédente.

Cinquième partie

Profil d'équipement

L'ensemble de l'équipement repris ci-dessous est mis à disposition des apprenants au sein de l'établissement d'enseignement ou de formation et/ou dans tout autre lieu d'apprentissage équipé en conséquence.

En outre, tant les infrastructures que le matériel devront répondre aux normes de sécurité en vigueur.

A. INSTALLATIONS / EQUIPEMENTS

- Surface de sol utile à la préparation du sol
- Surface de sol utile à l'installation d'une pelouse ou d'une prairie fleurie
- Surface de sol utile à la fertilisation/amendement du sol
- Surface de sol utile à la plantation de végétaux herbacés ornementaux / de végétaux ligneux
- Surface de sol utile au terrassement / à l'aménagement de surfaces paysagères inertes
- Surface / nombre de plantes utiles à la maîtrise de la végétation en automne-hiver
- Surface / nombre de plantes utiles à la maîtrise de la végétation en printemps-été
- Surface de sol utile pour appliquer une lutte contre les adventices et invasives
- Surface de culture utile pour appliquer une lutte contre les parasites et autres nuisibles
- Local stockage (matériel, carburant, consommable, fournitures ...)
- Armoire de stockage produits phyto
- Zones de stockage/évacuation déchets / boîte de traitement des déchets

B. MATERIEL/OUTILLAGE

B1. Travail du sol

- Outillage à manche pour préparation du sol : bêche(s), pelle(s), croc(s), râteliers, brosse(s), balais, fourche(s), houe(s) ...
- Brouette(s) (aussi pour transport...)
- Motoculteur(s), tracteur(s) et ses accessoires

B2. Mesures / Traçages

- Bombe de traçage du sol, décamètre, ficelles de maçon, lunette de chantier + mire + pied, mètre, niveau niveau à lunette, niveau laser + mire + pied, jalons, niveau à bulles ...

B3. Terrassement et aménagement de surfaces paysagères inertes

- Outillage: bêche(s), pelle(s), croc(s), râteliers, brosse(s), balais, brouette(s), fourche(s), houe(s), masse, piquets de fer, barre(s) à mine, dame(s), marteau(x), masse(s), massette(s), pince(s), burin(s), guides chapes, , planches étançon, serre-joint(s), tendeur(s), truelle(s), équerre(s), scies, disqueuse(s), foreuse(s), visseuse(s) ...
- Chargeur(s) frontaux
- Mini-pelle
- Bétonnière(s)

B4. Plantation

- Outillage : bêche(s), pelle(s) râteliers, brosse(s), balais, brouette(s), plantoir(s), tarière(s)
- Matériel mécanique spécifique : tracteurs et accessoires adaptés (tarière(s), frappe pour tuteurs, ...)
- Accessoires de plantation : tuteurs, liens, protections contre les rongeurs, protection climatique, palissage ...
- Matériel d'arrosage : arrosoir(s), tuyaux

B5. Amélioration du sol

- Outillage à manche pour amélioration du sol : bêche(s), pelle(s), râteliers, croc(s), fourche(s), brosse(s), balais, brouette(s) ...
- Epandeur(s) d'engrais

B6. Maîtrise de la végétation et soins aux blessures importantes

- Tronçonneuse(s)
- Outillage de taille : taille-haie(s), sécateur(s) manuel(s) et sur batterie, cisaille(s), ébrancheur(s), égoïne(s)
- Broyeur(s)

B7. Lutte contre les adventices et invasives

- Pulvérisateur(s)
- Désherbeur(s) thermique(s), désherbeur mécanique, débroussailluses, faucille ...
- bêche(s), pelle(s) râteliers, brosse(s), balais, rasette(s) ...

B8. Lutte contre les maladies, les parasites et autres nuisibles

- Pulvérisateur(s)
- Arrosoirs(s)
- Petits matériels spécifiques à la protection intégrée envisagée (outils, machines, suivant directives spécifiques ...)

B9. Installation d'une pelouse / d'une prairie fleurie

- Tondeuse(s) autoportées, tracteur(s) tondeuse(s), tondeuse(s) à conducteur marchant
- Outillage à manche : râteaux, coupe bordure(s), brosse(s) ...
- Semoir(s)
- Plaqueuse(s) de gazon

B10. Maintenance / réglage / nettoyage des machines / outils

- Petit outillage utile à la maintenance de premier niveau du matériel mécanique à utiliser
- Petit outillage utile au réglage du matériel / des outils du Jardinier
- Petit matériel / outillage utile au nettoyage des machines / outils du Jardinier (brosse, approvisionnement en eau ...)

B11. Sécurité

- Le matériel utile à la sécurisation de la zone de travail, ruban de signalisation, cônes de signalisation
- Les équipements EPI et EPC spécifiques aux travaux réalisés
- Les équipements de travail pour le travail en hauteur (échafaudages, échelles ...)

B12. Communication

- Les supports de communication utiles

C. CONSOMMABLES

C1. Produits

- Engrais et amendements
- Produits utiles à la maintenance de premier niveau du matériel mécanique
- carburant type
- Produit nécessaire au traitement des plaies importantes
- Produit commercial herbicide (avec notice d'emploi)
- Produit commercial insecticide ou fongicide (avec notice d'emploi)
- Produit commercial utilisé dans le cadre d'une lutte intégrée spécifique (biologique, hormone, régulateur ...) avec notice d'emploi
- Paillis

C2. Matériel végétal

- Choix de plantes herbacées à planter
- Choix de plantes ligneuses à planter
- Choix de plantes à tailler
- Choix de plantes à identifier par l'apprenant
- Plaques de gazon
- Semences

C3. Accessoires

- Accessoires de plantation (tuteurs, liens, protections contre les rongeurs, protection climatique, palissage, ...)
- Accessoires spécifiques à la protection intégrée envisagée (pièges, auxiliaires, ... suivant directives spécifiques)

C4. Structures inertes / minérale, métallique, bois/plastic, composite

- Produit(s) et matériaux suivant structure spécifique à mettre en place : béton, sable stabilisé, mortier, pavé(s), clôture(s), muret(s) panneau(x) de bois, terrasse(s), pergola(s), mobilier(s), empierrement(s), bordure(s), dalle(s), lagunage(s), pièce(s) d'eau ...

Annexes

Glossaire CPU

Acquis d'apprentissage (A.A.)³⁰ : énoncé de ce que l'apprenant sait, comprend, est capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage; les acquis d'apprentissage sont définis en termes de savoirs, d'aptitudes et de compétences, au sens de la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.

- **Savoirs³¹** : résultat de l'assimilation d'informations grâce à l'éducation et à la formation. Le savoir est un ensemble de faits, de principes, de théories et de pratiques liés à un domaine de travail ou d'étude. Le cadre européen des certifications fait référence à des savoirs théoriques ou factuels.
- **Aptitudes³²** : capacité d'appliquer un savoir et d'utiliser un savoir-faire pour réaliser des tâches et résoudre des problèmes. Le cadre européen des certifications fait référence à des aptitudes cognitives (utilisation de la pensée logique, intuitive et créative) ou pratiques (fondées sur la dextérité ainsi que sur l'utilisation de méthodes, de matériels, d'outils et d'instruments).
- **Compétences³³** : Capacité avérée d'utiliser des savoirs, des aptitudes et des dispositions personnelles, sociales ou méthodologiques dans des situations de travail ou d'études et pour le développement professionnel ou personnel. Le cadre européen des certifications fait référence aux compétences en termes de prise de responsabilités et d'autonomie.

³⁰ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juil. 1997, modifié par D. 12 juil. 2012, art. 5, 8°.

³¹ Guide méthodologique 2014, Service francophone des métiers et qualifications, version E, Septembre 2014, p.63.

³² Ibid, p.60.

³³ Ibid, p.61.

Activités clés (A.C.)³⁴ : activités indispensables pour remplir les missions qui sont confiées au travailleur dans le cadre de son métier.

Attestation de validation d'une unité d'acquis d'apprentissage³⁵ : document officiel délivré, après chacune des épreuves de qualification destinées à valider les acquis d'apprentissage de l'unité concernée, par le Jury de qualification ou s'il échet par sa délégation composée de membres du personnel enseignant qui ont assuré spécifiquement les apprentissages de l'Unité d'acquis d'apprentissage concernée et quand cela est possible, d'un ou plusieurs membres extérieurs à l'établissement.

Cadre Francophone des Certifications (CFC)³⁶ : instrument de classification des certifications en fonction d'un ensemble de critères correspondant à des niveaux d'acquis d'apprentissage déterminés. Le CFC s'applique en Fédération Wallonie-Bruxelles et a été défini en cohérence avec la Vlaamse kwalificatiestructuur (VKS) et le Cadre européen des Certifications (CEC).

Certification par unités d'acquis d'apprentissage (C.P.U.)³⁷ : dispositif organisant la certification des savoirs, aptitudes et compétences professionnels en unités d'acquis d'apprentissage.

³⁴ Ibid, p.60.

³⁵ Décret organisant la certification par unités d'acquis d'apprentissage (CPU) dans l'enseignement secondaire qualifiant et modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement secondaire, 12 juil. 2012, chap. 1^{er}, art. 2, §2. + Arrêté royal relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire, 29 juin 1984, modifié D. 12 juil.

2012, art. 21ter, §3.

³⁶ Décret portant assentiment à l'Accord de coopération, conclu le 26 février 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, concernant la création et la gestion d'un Cadre francophone des certifications, en abrégé «C.F.C.», 15 mai 2015, Titre Ier, art.1, 7° + Titre II, art.2, §3.

³⁷ Décret organisant la certification par unités d'acquis d'apprentissage (CPU) dans l'enseignement secondaire qualifiant et modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement secondaire, 12 juil. 2012, chap. 1^{er}, art. 1^{er}, 1°.

Compétence³⁸ : aptitude à mettre en œuvre un ensemble organisé de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches.

Compétence professionnelle³⁹ : Pratique professionnelle que la réalisation d'une activité clé implique. Les compétences professionnelles sont les opérations qui décrivent les composantes de l'activité clé.

Dossier d'apprentissage C.P.U.⁴⁰ : document communiqué à l'élève en début de formation qui :

- a) énonce les objectifs de la formation commune et de la formation qualifiante;
- b) reprend les unités d'acquis d'apprentissage à valider;
- c) définit les modalités et la périodicité des épreuves de qualification;
- d) détaille l'évolution graduelle des acquis d'apprentissage maîtrisés et restant à acquérir par l'élève ainsi que, le cas échéant, les remédiations proposées; cette partie du document est mise à jour régulièrement sous la responsabilité du Conseil de classe.

Une copie de ce document fait partie du dossier scolaire de l'élève.

Passeport CPU-EUROPASS⁴¹ : collection graduelle des validations et certifications obtenues par l'élève au cours de sa scolarité ainsi que l'attestation des expériences pertinentes qui illustrent et documentent ses acquis et ses potentialités. Ce document fait partie du dossier scolaire et suit l'élève en cas de changement d'établissement. Le passeport est remis à l'élève au terme de sa scolarité;

Points ECVET⁴² (tels que prévus par la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009 établissant le système européen de crédit d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels « European

Credit for vocational education and training ») : représentation numérique du poids global des acquis d'apprentissage exigés pour la délivrance d'un certificat de qualification et du poids relatif de chacune des unités par rapport à la certification.

Profil de certification (P.C.)⁴³ : document de référence définissant le lien entre une option de base groupée ou une formation et un ou des profil(s) de formation élaboré(s) par le Service francophone des métiers et des qualifications (S.F.M.Q.) et dûment approuvé(s) par le Gouvernement.

Profil d'équipement⁴⁴ : profil qui détermine l'équipement et l'infrastructure suffisant à la mise en œuvre du profil de formation. L'équipement peut être localisé soit dans l'école soit chez un partenaire et, notamment, dans un Centre de compétence, un Centre de référence, un Centre de technologies avancées, une entreprise.

Profil de formation (P.F.)⁴⁵ : le document qui définit les unités d'acquis d'apprentissage associées aux activités clés du métier, qui comprend également un profil d'évaluation et un profil d'équipement.

Profil métier (P.M.)⁴⁶ : profil qui se compose d'un référentiel métier et d'un référentiel de compétences.

- **Référentiel métier**⁴⁷ : définition de l'intitulé du métier et de ses appellations synonymes, de la position du métier par rapport aux métiers proches et la déclinaison de leurs fonctions et conditions d'exercices.
- **Référentiel des compétences professionnelles**⁴⁸ : référentiel qui liste les activités clés du métier ciblé et les compétences professionnelles associées.

³⁸ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juil. 1997, chap. 1^{er}, art. 5, 1°.

⁴⁴ Ibid., art. 5, 13°.

⁴⁵ Décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le service francophone des métiers et des qualifications, en abrégé «SFMQ», 10 déc. 2015, art. 1, 7°.

⁴⁶ Guide méthodologique 2014, Service francophone des métiers et des qualifications, version E, Septembre 2014, p.62.

⁴⁷ Décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le service francophone des métiers et des qualifications, en abrégé «SFMQ», 10 déc. 2015, art. 1, 4°.

⁴⁸ Guide méthodologique 2014, Service francophone des métiers et des qualifications, version E, Septembre 2014, p.62.

³⁹ Guide méthodologique 2014, Service francophone des métiers et des qualifications, version E, Septembre 2014, p.61.

⁴⁰ Arrêté royal relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire, 29 juin 1984, modifié D. 12 juil. 2012, art. 2, 17°.

⁴¹ Ibid., art. 2, 19°.

⁴² Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juil. 1997, modifié par D. 12 juil. 2012, art. 5, 11°.

Profil d'évaluation⁴⁹ : profil qui détermine des seuils de maîtrise minimums exigés en vue de la délivrance d'une attestation de compétence ou en vue de servir de référence à l'élaboration des épreuves certificatives.

- **Critères**⁵⁰ : qualité que l'on attend d'un objet évalué.
- **Indicateurs**⁵¹ : manifestation observable d'un critère. Indication qui permet de répondre à la question : « A quoi vais-je voir que le critère est respecté ? » ou « Que va exactement observer l'évaluateur ? ».

Rapport de compétences CPU⁵² : document établi par le Conseil de classe qui dresse le bilan des compétences acquises et des compétences restant à acquérir ou à perfectionner et formule des suggestions utiles pour une poursuite optimale de la scolarité. Ce rapport est délivré :

- a) au terme de la cinquième année ainsi que, pour les options de base groupées organisées sur trois ans, de la sixième année;
- b) au terme de la sixième, de la septième année ou de l'année complémentaire au troisième degré de la section de qualification (C3D) si l'élève n'a pas obtenu une des certifications finales;
- c) au cours de la sixième ou de la septième année lorsque l'élève quitte l'établissement avant la fin de l'année scolaire ;
- d) dans l'enseignement spécialisé, selon les modalités à déterminer par le gouvernement.

Unités d'acquis d'apprentissage (U.A.A.)⁵³ : ensemble cohérent d'acquis d'apprentissage qui peut être évalué et validé.

⁴⁹ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juil. 1997, modifié par D. 12 juil. 2012, art. 5, 10°.

⁵⁰ Guide méthodologique 2014, Service francophone des métiers et qualifications, version E, Septembre 2014, p.61.

⁵¹ Ibid., p.61.

⁵² Arrêté royal relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire, 29 juin 1984, modifié D. 12 juil. 2012, art. 2, 19°

⁵³ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juil. 1997, modifié par D. 12 juil. 2012, art. 5, 9°.

Le cadre francophone des certifications

Descripteurs définissant les niveaux du cadre francophone des certifications (CFC)⁵⁴

Chacun des huit niveaux est défini par un ensemble de descripteurs indiquant quels sont les acquis de l'éducation et de la formation attendus d'une certification de ce niveau, quel que soit le système de certification.		Savoirs, aptitudes	Contexte, autonomie et responsabilité
Niveau 1	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 1	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux non référencés à un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de réaliser des tâches simples et répétitives dans le cadre de la reproduction de processus simples	Agir sous encadrement direct dans un contexte structuré et défini relevant d'un environnement de travail et/ou d'un domaine d'étude non spécifique
Niveau 2	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 2	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux de base d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de réaliser un ensemble de tâches sans devoir choisir les méthodes / outils / matériels dans le cadre de l'application de processus simples et standards.	Agir sous supervision dans des situations connues et définies liées à un domaine de travail ou d'étude spécifique, avec un degré de responsabilité limité à l'exécution des tâches.

⁵⁴ Décret portant assentiment à l'Accord de coopération, conclu le 26 février 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, concernant la création et la gestion d'un Cadre francophone des certifications, en abrégé «C.F.C.», 15 mai 2015

Niveau 3	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 3	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux généraux d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de réaliser un ensemble de tâches impliquant de choisir des méthodes / outils / matériels dans le cadre de l'application de processus complexes.	Agir avec un degré d'autonomie et de responsabilité limité aux choix posés et mis en oeuvre dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles un nombre restreint de facteurs varient.
Niveau 4	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 4	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux généraux d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de rechercher et de sélectionner des informations adéquates en vue de mobiliser et d'intégrer des connaissances / des méthodes / des pratiques dans le cadre de la résolution de problèmes concrets dont les indices sont manifestes et dont les solutions possibles sont en nombre fini et limité.	Agir avec une marge d'initiative restreinte dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles un nombre important de facteurs prévisibles sont susceptibles de changer, et avec une responsabilité complète de son travail.

Niveau 5	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 5	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux spécialisés d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant d'analyser, de compléter d'articuler des informations sur base des connaissances / des méthodes / des pratiques de sa spécialité en vue de les réorganiser et de construire des solutions adaptées dans le cadre de la résolution de problèmes abstraits, dont les indices ne sont pas manifestes et dont les solutions possibles sont multiples.	Agir avec une marge d'initiative étendue dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles les changements sont imprévisibles, avec une responsabilité complète de son travail.
Niveau 6	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 6	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux approfondis d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de témoigner de la compréhension et de l'utilisation critique des connaissances / des méthodes / des pratiques de sa spécialité ainsi que des différentes dimensions et contraintes de la situation en vue de formuler et/ou mettre en oeuvre des solutions pertinentes (ou nouvelles) dans le cadre de la résolution de problèmes ou de situations complexes	Agir en autonomie et en toute responsabilité dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles les changements sont imprévisibles.

Niveau 7	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 7	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux hautement spécialisés d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de témoigner d'une maîtrise et d'une réflexion critique en relation avec les connaissances / les méthodes / les pratiques de sa spécialité et à l'interface d'autres spécialités en vue de formuler et/ou mettre en oeuvre des solutions innovantes dans le cadre du développement de savoirs, de projets (ou de procédures).	Agir en autonomie et en toute responsabilité dans des situations inédites d'un domaine de travail ou d'étude et/ou à l'interface de plusieurs domaines.
Niveau 8	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 8	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux les plus avancés d'un domaine de travail ou d'étude spécifique ou à l'interface de plusieurs domaines permettant de témoigner d'une expertise reconnue en relation avec les connaissances / les méthodes / les pratiques de sa spécialité et à l'interface d'autres spécialités en vue d'étendre et de redéfinir de manière singulière et significative les savoirs (et procédures) existants dans le cadre de la recherche et/ou de l'innovation.	Agir en autonomie et en toute responsabilité dans des situations les plus avancées, à la pointe d'un domaine de travail ou d'étude et/ou à l'interface de plusieurs domaines.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 février 2018 définissant les profils de certification du/de la « Jardinier d'entretien/Jardinière d'entretien », du/de la « Jardinier d'aménagement/Jardinière d'aménagement », du/de la « Technicien en maintenance et diagnostic automobile/Technicienne en maintenance et diagnostic automobile », du/de la « Garçon/Serveuse de restaurant »

Bruxelles, le

Le Ministre-Président, en charge de l'Egalité des chances et des Droits des femmes,

Rudy DEMOTTE

La Ministre de l'Education,

Marie-Martine SCHYNS

Annexe 4 à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 février 2018 définissant les profils de certification du/de la « Jardinier d'entretien/Jardinière d'entretien », du/de la « Jardinier d'aménagement/Jardinière d'aménagement », du/de la « Technicien en maintenance et diagnostic automobile/Technicienne en maintenance et diagnostic automobile », du/de la « Garçon/Serveuse de restaurant »



Profil de certification Jardinier/Jardinière d'aménagement

Enseignement spécialisé de forme 3 de plein exercice ou en alternance (article 47)

Approuvé par le Gouvernement en date du ... / ... / ...



Guide de lecture

Entrée en matière

Ce guide de lecture a pour objectif de faciliter la compréhension des profils de certification rédigés dans le cadre du dispositif de la Certification par Unités (CPU)¹. Il n'a pas l'ambition d'un guide méthodologique qui donnerait les conseils de mise en œuvre du profil. Ce travail revient aux différents réseaux d'enseignement qui proposeront les programmes et outils pédagogiques ainsi que les formations et les accompagnements utiles.

Le profil de certification est un document qui dit tout ce qu'il faut savoir d'une formation dans l'enseignement ordinaire et spécialisé de forme 4, organisée en référence à un ou plusieurs profil(s) de formation² du Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ)³. Toute formation organisée dans le régime de la CPU doit s'appuyer sur un profil de certification.

Le profil de certification est conçu comme un document de travail pour l'équipe éducative parce que les enseignants devront se répartir les apprentissages nécessaires aux acquis des jeunes en formation.

Modalités de lecture

Dans la première partie, le lecteur trouvera une vision globale du parcours d'apprentissage et notamment des informations administratives sur la dénomination et les composantes de la formation (durée de formation, durée des stages, positionnement par rapport au Cadre Francophone de Certification (CFC)⁴, dénomination du ou des certificat(s) de qualification, ...). Un tableau explicite la correspondance entre les Activités Clés (AC)⁵ du profil métier⁶ et les unités d'acquis d'apprentissage (UAA)⁷ du profil de formation.

La deuxième partie développe les contenus de la formation structurés en UAA déclinée en savoirs, aptitudes et compétences.

¹ **Certification par unités d'acquis d'apprentissage (C.P.U.)** : dispositif organisant la certification des savoirs, aptitudes et compétences professionnels en unités d'acquis d'apprentissage. Complément d'informations sur le site de la CPU www.cpu.cfwb.be

² **Profil formation (P.F.)** : profil qui est commun à tous les opérateurs d'enseignement et de formation, il est composé : des acquis d'apprentissages (AA) (savoirs, aptitudes, autonomie et responsabilité) réalisés sur base du profil métier ; des Unités d'acquis d'apprentissage (UAA) ; d'un profil d'équipement, qui détermine l'équipement et l'infrastructure suffisant à la mise en œuvre du profil de formation.

³ Consulter le site du SFMQ pour de plus amples informations www.sfmq.cfwb.be

⁴ **Cadre Francophone des Certifications (CFC)** : instrument de classification des certifications en fonction d'un ensemble de critères correspondant à des niveaux d'acquis d'apprentissage déterminés. Le CFC s'applique en Fédération Wallonie-Bruxelles et a été défini en cohérence avec la Vlaamse kwalificatiestructuur (VKS) et le Cadre européen des Certifications (CEC)

⁵ **Activités clés (A.C.)** : activités indispensables pour remplir les missions qui sont confiées au travailleur dans le cadre de sa fonction.

⁶ **Profil métier (P.M.)** : profil qui se compose d'un référentiel métier et d'un référentiel de compétences

⁷ **Unités d'acquis d'apprentissage (U.A.A.)** : ensemble cohérent d'acquis d'apprentissage qui peut être évalué et validé.

La troisième partie reprend des éléments disciplinaires nécessaires à l'exercice des compétences professionnelles. **Cette partie doit être retravaillée par des groupes de travail vu l'arrivée de nouveaux référentiels et le passage de la CPU en 456. (à titre informatif pour l'enseignement spécialisé de forme 3 en plein exercice ou en alternance)**

La quatrième partie présente les profils d'évaluation déterminés par le SFMQ. Le lecteur y trouvera les intitulés des attestations de validation, les situations d'évaluation représentatives des UAA et les grilles d'évaluation.

La cinquième partie concerne le profil d'équipement conçu comme une référence permettant aux écoles de se doter de l'équipement indispensable à la formation.

Les annexes contiennent un glossaire et le CFC.

Le bon usage du profil de certification suppose la lecture du profil métier rédigé par le SFMQ avec les partenaires sociaux et les services publics de l'emploi. Ce profil métier est disponible sur le site du SFMQ. Il est généralement assez court et est conçu en trois parties distinctes.

- Le référentiel métier définit le métier en termes de productions et de services attendus. Cette courte définition permet de présenter le métier sous ses différentes facettes de manière claire et complète. Il peut servir à donner une vision du métier aux jeunes en formation.
- Le référentiel métier situe le métier concerné dans une « grappe » qui rassemble les métiers qui sont liés par un même type de productions ou de services. Cette grappe peut être aussi une arborescence qui situe les métiers les uns par rapport aux autres selon le niveau de responsabilité, les liens hiérarchiques, la complexité des tâches.
- Le référentiel des compétences professionnelles liste les AC du métier ciblé et les compétences professionnelles⁸ associées.

A propos des références du profil de certification, quelques explications utiles :

- Le profil de certification peut se référer à un seul profil de formation du SFMQ et donne lieu à la délivrance d'un certificat de qualification à un métier. C'est le cas le plus simple. Cependant, il peut arriver que le profil de certification organise plusieurs profils de formation du SFMQ au sein d'une formation ou d'une formation. C'est le cas lorsqu'on constate une grande proximité des compétences professionnelles entre deux ou plusieurs métiers. Dans ce cas, le profil de certification donne lieu à la **délivrance de plusieurs certificats de qualification, un par profil de formation concerné**. Les certificats de qualification sont décernés sur décision du jury de qualification lorsque toutes les unités du profil concerné sont validées.
- Les stages sont obligatoires pour les options de base groupées et les formations organisées dans le régime de la CPU : le profil de certification propose une fourchette très souple entre un seuil minimum (sous lequel la formation n'est pas valide) et maximum, dans le respect de la législation⁹. Les lois concernant l'enseignement ordinaire et

⁸ **Compétence professionnelle** : pratique professionnelle que la réalisation d'une activité clé implique. Les compétences professionnelles sont les opérations qui décrivent les composantes de l'activité clé.

⁹ Voir détails dans : Décret du 05 décembre 2013 modifiant les grilles horaires dans la section de qualification de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et organisant les stages dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 et de forme 4.

l'enseignement spécialisé ¹⁰ proposent aussi une typologie des formes de stages. Ces dispositions permettront à chaque établissement d'intégrer cette forme d'apprentissage dans leur organisation spécifique.

- Le positionnement de la certification par rapport au CFC qui comporte huit niveaux doit être pris comme une information utile pour situer l'OBG ou la formation par rapport à d'autres OBG ou formations.

A propos du parcours d'apprentissage, quelques explications utiles

Le tableau récapitulatif de la formation proposée par le profil de certification **recommande** un ordre de déroulement des unités, donne **une estimation temporelle** pour chaque unité et alloue les points ECVET¹¹. **Dans ce tableau, chaque unité est identifiée par son intitulé strict correspondant parfaitement à celui du profil de formation du SFMQ. La numérotation correspond aussi à la numérotation du profil de formation.**

En matière de découpage en unités, le profil de certification peut être amené à regrouper les unités du profil de formation du SFMQ en raison de leur multiplicité.

- La recommandation d'un ordre pour aborder les unités tient compte des éléments prescrits par le SFMQ. C'est la logique de la complexité croissante des apprentissages liés aux actes techniques qui prévaut en général.

Le choix de la première unité est délibéré. Quel que soit le profil de certification, cette entrée dans l'apprentissage doit permettre au jeune de prendre contact avec des AC du cœur du métier, dans le respect de la complexité des apprentissages.

La **recommandation** d'un ordre pour aborder les unités a aussi pour objectif d'harmoniser les parcours d'apprentissage entre les différents établissements scolaires. Il ne s'agit pas de favoriser la mobilité des jeunes en formation, mais d'aider les jeunes et leurs équipes éducatives dans la gestion de la mobilité existante.

- **L'estimation temporelle** donne des indications sur les durées des apprentissages. Le temps imparti à chaque unité doit permettre de mettre en place les apprentissages nécessaires aux acquis (y compris les périodes de stages), mais aussi les temps de remédiation et les évaluations formatives proposées aux jeunes en vue de les préparer à l'épreuve de fin d'unité. Elle table sur une année de **30 semaines** qui peut être prise comme une convention de comptage pour des répartitions équilibrées dans les grilles horaires et sur l'année. En réalité, le total des durées est toujours compris entre **25 et 27 semaines**. Les semaines restantes (de 3 à 5) sont à disposition des établissements pour les « **semaines-projets** » (voir le **parcours d'apprentissage et le guide de mise en œuvre de la CPU**).

¹⁰ Voir détails dans : *Loi du 19 juillet 1971 relative à la structure générale et à l'organisation de l'enseignement secondaire / Décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé / Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mai 2014 fixant les modalités d'organisation des stages dans l'enseignement secondaire ordinaire et dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 4 / Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mai 2014 fixant les modalités d'organisation des stages dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3*

¹¹ **Points ECVET** (tels que prévus par la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009 établissant le système européen de crédit d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels « *Européan Credit for vocational education and training* ») : représentation numérique du poids global des acquis d'apprentissage exigés pour la délivrance d'un certificat de qualification et du poids relatif de chacune des unités par rapport à la certification.

- L'estimation temporelle prévoit généralement une durée supérieure à la moyenne pour la première unité. En effet, cette première unité doit assurer plusieurs fonctions :
 - A travers les premières activités, donner au jeune (en provenance d'origines diverses comme le système scolaire l'autorise) une vision globale de son futur métier pour l'y accrocher. L'entrée dans l'apprentissage doit mettre le jeune en contact avec les AC du cœur du métier, dans le respect de la complexité des apprentissages. Cette première expérimentation conduira peut-être certains jeunes à envisager une réorientation. A cet effet, dans l'enseignement ordinaire et spécialisé de forme 4, la date prévue pour un changement d'orientation en quatrième année a été fixée au 15 janvier de l'année scolaire¹² et en cinquième année, au 15 novembre de l'année scolaire.
 - En raison des parcours scolaires différents qui donnent des profils de jeunes très variés, proposer des activités qui permettent de dépister les atouts et faiblesses du jeune par rapport au métier, pour organiser ensuite les apprentissages. C'est une voie pour l'individualisation des apprentissages, la gestion des remises à niveau sur les prérequis et des arrivées tardives.
 - Installer durablement les premières compétences.
- La pondération ECVET prend par convention le nombre de soixante points pour une année scolaire. **Les points attribués aux unités traduisent le poids respectif et relatif de chaque unité par rapport aux autres, et à l'ensemble de la formation.**

Le poids se calcule en fonction de l'importance que revêtent les AC du métier, travaillées dans l'unité. Cela permet aux équipes éducatives et aux jeunes qu'ils forment de cibler les AC qui sont au cœur du métier. L'addition des points ECVET ne présente donc aucun intérêt.

Cette pondération n'a pas de lien direct avec le nombre de semaines dévolu aux apprentissages dont la logique d'attribution a été expliquée plus haut. Une durée importante peut être due à la complexité des apprentissages à mener (facteur temps et synthèse de connaissances et d'aptitudes) alors que cette activité ne sera pas exercée fréquemment ni longtemps (poids ECVET).

- Le référentiel de formation fait explicitement référence au profil métier par la mention de ses AC dans le tableau de correspondance des AC avec les UAA. Le document permet ainsi de vérifier que le profil métier est couvert.

A propos du document présentant la correspondance entre les AC du profil métier et les UAA du profil de formation

Ce document produit par le SFMQ a pour objectif de montrer les liens entre le profil métier et le profil de formation. Rappelons que le profil métier est rédigé avec les partenaires sociaux et les services publics de l'emploi alors que le profil de formation est rédigé avec les opérateurs de la formation et de l'enseignement. Ces deux documents obéissent à deux logiques différentes :

- Le profil métier décrit la vision que le secteur a du métier à enseigner et recourt au concept d'AC qu'il décline en compétences professionnelles.

¹² Arrêté royal relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire, 29 juin 1984, modifié D. 12 juil. 2012, art. 20, §3.

- Le profil de formation, sur la base du profil métier, définit les UAA qui couvriront toutes les AC du métier. Les unités proposent un assemblage des AC ou de parties d'entre elles en suivant une logique propre à l'apprentissage : de l'élémentaire au plus complexe, en respectant la logique d'effectuation des tâches, en respectant les conditions optimales d'apprentissage...

Le tableau de correspondance permet de vérifier que toutes les AC ont été couvertes par les apprentissages et il se révèle aussi un outil très utile pour la bonne utilisation des profils d'évaluation.

Attention, ce document établit les correspondances entre les AC du profil métier et les UAA du profil de formation du SFMQ. Lorsque deux profils de formation sont regroupés, les AC semblables, donnant lieu à des UAA identiques ou largement communes à plusieurs profils, ne sont pas répétées. Une analyse très rigoureuse des contenus de chacune des unités constituant les profils de formation a été réalisée pour garantir la parfaite correspondance du profil de certification.

Table des matières

Première partie	8
Références du profil de certification	9
Parcours d'apprentissage	10
Correspondance Activités Clés (AC) – Unités d'Acquis d'Apprentissage (UAA) du profil de formation	11
Deuxième partie	19
Unités d'acquis d'apprentissage	20
UAA 1 Préparer et améliorer le sol – Planter des végétaux herbacés ornementaux	21
UAA 3 Maîtriser la végétation en printemps/été – Lutter contre les adventices et Invasives	30
UAA 2 Maîtriser la végétation en automne/hiver – Soigner les blessures importantes de végétaux ligneux	41
UAA 6 Planter des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers	52
UAA 5 Installer une pelouse ou une prairie fleurie	60
UAA 7 Terrasser et aménager des surfaces paysagères inertes	69
UAA 4 Lutter contre les maladies, les parasites et autres nuisibles	81
Troisième partie	90
Eléments disciplinaires nécessaires à l'exercice du métier	91
Quatrième partie	92
Profil d'Evaluation des unités d'acquis d'apprentissage	93
Cinquième partie	108
Profil d'équipement	109
Annexes	113
Glossaire CPU	114
Le cadre francophone des certifications	117

Première partie

Références du profil de certification

Intitulé de l'formation concernée :

Jardinier/Jardinière d'aménagement

Code de l'option : /

Durée en année(s) scolaire(s) sur laquelle est organisée l'option groupée (à titre indicatif)

3 années

Profil(s) de formation au(x)quel(s) se réfère(nt) l'option groupée

Profil de formation du/de la « Jardinier(e) d'aménagement » produit par le SFMQ et approuvé par le Gouvernement en date du 21 octobre 2015

Nombre minimum et nombre maximum de semaines de stage au service des apprentissages de la formation concernée

Dans l'enseignement spécialisé de forme 3 de plein exercice :

Nombre minimum de semaines de stage : 4 semaines

Nombre maximum de semaines de stage : 12 semaines

N.B. : Si la formation dure plus que 1 année scolaire, le nombre maximum peut être augmenté de 5 semaines par année supplémentaire.

Rappel de la législation

Les stages d'observation et d'initiation ont une durée maximale de 15 jours ouvrables par année scolaire.

Les stages de pratique accompagnée en phase 2 ont une durée minimale de 15 jours ouvrables et une durée maximale de trente jours ouvrables au cours de la phase.

En phase 3, au moins deux stages doivent être organisés ; l'un d'eux doit comporter au moins vingt jours ouvrables consécutifs.

La durée maximale des stages peut être dépassée sur proposition du conseil de classe et avis favorable de l'inspection.



Dans l'enseignement en alternance : sans objet

Certificat de qualification délivré aux élèves qui maîtrisent les acquis d'apprentissage fixés par le profil de formation concerné

CQ Jardinier/Jardinière d'aménagement

Positionnement provisoire de la certification par rapport au cadre francophone des certifications (CFC) :

Niveau 3

Parcours d'apprentissage

Le parcours d'apprentissage proposé par le profil certification **recommande** un ordre de déroulement des unités d'acquis d'apprentissage (UAA), donne une **estimation temporelle** pour chaque unité et alloue les points ECVET (180 pour les 3 années).

L'UAA 4 est une unité flottante c'est-à-dire une unité dont les apprentissages peuvent être rencontrés à tout moment du parcours.

	Ordre du déroulement des UAA ¹³	Intitulé	Nbre de semaines	ECVET
3 années à titre indicatif	UAA 1	Préparer, améliorer le sol – Planter des végétaux herbacés ornementaux	12	15
	UAA 3	Maîtriser la végétation en printemps/été – Lutter contre les adventices et invasives	12	15
	UAA 2	Maîtriser la végétation en automne/hiver – Soigner les blessures importantes de végétaux ligneux	12	15
	UAA 6	Planter des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers	7	35
	UAA 5	Installer une pelouse ou une prairie fleurie	7	30
	UAA 7	Terrasser et aménager des surfaces paysagères inertes	22	50
	UAA 4 Flottante	Lutter contre les maladies, les parasites et autres nuisibles	9	20

¹³ Chaque unité est identifiée par son intitulé strict correspondant parfaitement à celui du profil de formation du SFMQ. La numérotation correspond aussi à la numérotation du profil de formation.

Correspondance Activités Clés (AC) – Unités d’Acquis d’Apprentissage (UAA) du profil de formation

Pour comprendre le tableau produit par le **SFMQ** ci-dessous, il est important de rappeler que le **profil métier**, rédigé avec les partenaires sociaux et les services publics de l'emploi, liste notamment les AC du métier ciblé et les compétences professionnelles associées sur base duquel le **profil formation**, rédigé avec les opérateurs de la formation et de l'enseignement, définit les UAA.

Les unités proposent un assemblage des AC ou de partie d'entre elles en suivant une logique propre à l'apprentissage.

Attention, ce tableau établit donc les correspondances entre les AC du profil métier et les UAA du profil formation du SFMQ.

Tableau de répartition des Compétences Professionnelles Détaillées (CPD) au sein des UAA :

AC1 : REALISER LES TRAVAUX DE TERRASSEMENT, DE PREPARATION ET D'AMELIORATION DU SOL								
CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6	UAA7
1.1. Préparer son poste de travail	1.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants	X				X	X	X
	1.1.2. Préparer les fournitures, les produits	X				X	X	X
	1.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux	X				X	X	X
1.2. Terrasser et niveler	1.2.1. Nettoyer le terrain							X
	1.2.2. Réaliser des profils de remblais							X
	1.2.3. Niveler							X
	1.2.4. Assister l'opérateur des machines de terrassement							X
1.3. Dégager la zone de travail des structures inertes	1.3.1. Effectuer les démolitions							X
	1.3.2. Effectuer les démontages							X
	1.3.3. Evacuer les matériaux inertes							X
1.4. Préparer le sol	1.4.1. Ameubler le sol	X						
	1.4.2. Réaliser un lit de semis d'une pelouse ou d'une prairie fleurie	X						
	1.4.3. Réaliser un lit de plantation pour plantes herbacées et ligneuses	X					X	
1.5. Amender et / ou fertiliser le sol		X					X	
1.6. Nettoyer et ranger le poste de travail	1.6.1. Nettoyer le matériel	X					X	X

	1.6.2. Ranger le matériel et les fournitures	X					X	X
	1.6.3. Assurer la propreté de la zone de travail	X					X	X
	1.6.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol	X					X	X
1.7. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel	1.7.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur	X					X	X
	1.7.2. Effectuer le graissage et la lubrification du matériel	X					X	X
	1.7.3. Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier	X					X	X
1.8. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable		X					X	X

AC2 : INSTALLER UNE PELOUSE / UNE PRAIRIE FLEURIE

CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6	UAA7
2.1. Préparer son poste de travail	2.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants					X		
	2.1.2. Préparer les fournitures					X		
	2.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux					X		
2.2. Semer une pelouse ou une prairie fleurie	2.2.1. Ratisser					X		
	2.2.2. Semer					X		
	2.2.3. Rouler					X		
	2.2.4. Arroser					X		
2.3. Plaquer un gazon	2.3.1. Ratisser					X		
	2.3.2. Mettre en place les plaques de gazon					X		
	2.3.3. Rouler					X		
	2.3.4. Arroser					X		
2.4. Favoriser le tallage d'une pelouse	2.4.1. Rouler une pelouse					X		
	2.4.2. Réaliser la première tonte					X		
2.5. Nettoyer et ranger le poste de travail	2.5.1. Nettoyer le matériel					X		
	2.5.2. Ranger le matériel et les fournitures					X		
	2.5.3. Assurer la propreté de la zone de travail					X		
	2.5.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol					X		
2.6. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel	2.6.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur					X		
	2.6.2. Effectuer le graissage et la lubrification du matériel					X		
	2.6.3. Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier					X		
2.7. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable						X		

AC3 : PLANTER DES SURFACES PAYSAGERES COMPOSEES DE VEGETAUX HERBACES ORNEMENTAUX / LIGNEUX ORNEMENTAUX / LIGNEUX FRUITIERS

CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6	UAA7
3.1. Préparer son poste de travail	3.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants	X					X	
	3.1.2. Préparer les fournitures, les végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers pré-étiquetés ou pré-identifiés	X					X	
	3.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux	X					X	
3.2. Préparer les plantes herbacées ornementales / ligneuses ornementales / ligneuses fruitières pour la plantation	3.2.1. Rassembler les plantes herbacées ornementales / ligneuses ornementales / ligneuses fruitières pré-étiquetées ou pré-identifiées	X					X	
	3.2.2. Relever les écarts / anomalies par rapport au bon aspect des végétaux herbacées ornementales / ligneuses ornementales / ligneuses fruitières	X					X	
	3.2.3. Appliquer les précautions et soins aux plantes herbacées ornementales / ligneuses ornementales / ligneuses fruitières	X					X	
	3.2.4. Praliner les plantes ligneuses						X	
3.3. Disposer les plantes herbacées ornementales / ligneuses ornementales / ligneuses fruitières sur le terrain	3.3.1. Transposer les mesures reprises dans le croquis / le schéma d'aménagement paysager	X					X	
	3.3.2. Piqueter le terrain	X					X	
	3.3.3. Disposer les plantes herbacées ornementales / ligneuses ornementales / ligneuses fruitières aux endroits repérés	X					X	
3.4. Planter les plantes herbacées ornementales / ligneuses ornementales / ligneuses fruitières	3.4.1. Respecter les mesures d'alignement et d'écartement	X					X	
	3.4.2. Réaliser les fosses / trous de plantation	X					X	
	3.4.3. Effectuer la plantation proprement dite	X					X	
	3.4.4. Mettre en place des accessoires de plantation	X					X	
3.5. Nettoyer et ranger le poste de travail	3.5.1. Nettoyer le matériel	X					X	
	3.5.2. Ranger le matériel et les fournitures	X					X	
	3.5.3. Assurer la propreté de la zone de travail	X					X	
	3.5.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol	X					X	
3.6. Réaliser la maintenance de premier	3.6.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par	X					X	

niveau du matériel	le constructeur							
	3.6.2. Effectuer le graissage et la lubrification du matériel	X					X	
	3.6.3. Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier	X					X	
3.7. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable		X					X	

AC4 : MAÎTRISER LA VEGETATION

CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6	UAA7
4.1. Préparer son poste de travail	4.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants		X	X				
	4.1.2. Préparer les fournitures		X	X				
	4.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux		X	X				
4.2. Supprimer des petits arbres / arbustes / arbrisseaux et souches	4.2.1. Repérer les végétaux pré-identifiés		X					
	4.2.2. Abattre / Dessoucher		X					
	4.2.3. Evacuer les déchets							
4.3. Réaliser les tailles d'entretien des petits arbres / arbustes / arbrisseaux ornementaux et fruitiers	4.3.1. Identifier les végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers (automne/hiver, printemps/été)		X	X				
	4.3.2. Réaliser la taille d'entretien adéquate en fonction de l'intérêt horticole (automne/hiver, printemps/été) du végétal ligneux ornemental / ligneux fruitier		X	X				
4.4. Nettoyer et ranger le poste de travail	4.4.1. Nettoyer le matériel		X	X				
	4.4.2. Ranger le matériel et les fournitures		X	X				
	4.4.3. Assurer la propreté de la zone de travail		X	X				
	4.4.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol		X	X				
4.5. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel	4.5.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur		X	X				
	4.5.2. Effectuer le graissage et la lubrification du matériel		X	X				
	4.5.3. Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier		X	X				
4.6. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable			X	X				

AC5 : APPLIQUER LES PRINCIPES DE LUTTE INTEGREE

CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6	UAA7
5.1. Préparer son poste de travail	5.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants		X	X	X			
	5.1.2. Préparer les fournitures, les produits		X	X	X			
	5.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux		X	X	X			
5.2. Relever des écarts / anomalies éventuels dans la composition de la flore adventice (dont les invasives)	5.2.1. Identifier les plantes adventices (dont les invasives)			X				
	5.2.2. Repérer des écarts/anomalies dans la composition de la flore adventice (dont les invasives)			X				
	5.2.3. Prélever un échantillon significatif de toute anomalie observée			X				
5.3. Lutter contre les plantes adventices (dont les invasives)	5.3.1. Identifier les plantes adventices (dont les invasives)			X				
	5.3.2. Assurer les règles de prophylaxie appropriées			X				
	5.3.3. Sarcler / Désherber manuellement			X				
	5.3.4. Appliquer une technique culturale			X				
	5.3.5. Pulvériser / Arroser / Epandre un produit commercial agréé			X				
5.4. Relever des écarts / anomalies éventuels par rapport à un aspect de « bonne santé » des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers	5.4.1. Identifier les végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers		X		X			
	5.4.2. Repérer des écarts/anomalies par rapport à un aspect de « bonne santé » des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers		X		X			
	5.4.3. Prélever un échantillon significatif de toute anomalie observée		X		X			
5.5. Lutter contre les maladies, les parasites et autres nuisibles	5.5.1. Identifier les végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers				X			
	5.5.2. Assurer les règles de prophylaxie appropriées				X			
	5.5.3. Pulvériser / Arroser / Epandre un produit commercial agréé				X			
	5.5.4. Appliquer une méthode de protection phytosanitaire intégrée suivant instructions spécifiques ... (mécanique, introduction d'auxiliaires ...)				X			
	5.5.5. Soigner les blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers		X					

5.6. Nettoyer et ranger le poste de travail	5.6.1. Nettoyer le matériel		X	X	X			
	5.6.2. Ranger le matériel et les fournitures		X	X	X			
	5.6.3. Assurer la propreté de la zone de travail		X	X	X			
	5.6.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol		X	X	X			
5.7. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel	5.7.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur		X	X	X			
	5.7.2. Effectuer le graissage et la lubrification du matériel		X	X	X			
	5.7.3. Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier		X	X	X			
5.8. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable			X	X	X			

AC6 : AMENAGER DES SURFACES PAYSAGERES INERTES

CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6	UAA7
6.1. Préparer son poste de travail	6.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants							X
	6.1.2. Préparer les fournitures							X
	6.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux							X
6.2. Assister le responsable pour piqueter le terrain	6.2.1. Transposer sur le terrain les mesures d'un croquis / schéma d'aménagement (niveau, alignement ...)							X
	6.2.2. Mettre en place les piquets							X
6.3. Assister le responsable à la mise en place de structures inertes (minérale, métallique, bois/plastic, composite)	6.3.1. Approvisionner les acteurs de la zone de travail en matériaux et outils							X
	6.3.2. Participer à la mise en place des murets et autres éléments de structures inertes							X
	6.3.3. Participer à la mise en place des clôtures							X
	6.3.4. Participer à la mise en place des structures en bois							X
6.4. Assister le responsable à la mise des pièces d'eau	6.4.1. Participer à la mise en place des fondations et/ou protection (stabilisé ou feutre / treillis) et bâcher							X
	6.4.2. Participer à la mise en place un système de filtration							X
	6.4.3. Mettre en place les végétaux aquatiques pré-étiquetés ou pré-identifiés							X
	6.4.4. Participer à la réalisation des berges							X

6.5. Gérer la végétation aquatique	6.5.1. Identifier les végétaux aquatiques							X
	6.5.2. Favoriser et/ou limiter le développement de la végétation aquatique							X
6.6. Nettoyer et ranger le poste de travail	6.6.1. Nettoyer le matériel							X
	6.6.2. Ranger le matériel et les fournitures							X
	6.6.3. Assurer la propreté de la zone de travail							X
	6.6.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol							X
6.7. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel	6.7.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur							X
	6.7.2. Effectuer le graissage et la lubrification du matériel							X
	6.7.3. Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier							X
6.8. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable								X

COMPETENCES TRANSVERSALES

CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6	UAA7
Respecter les règles professionnelles	- Respecter les règles liées à la sécurité	X	X	X	X	X	X	X
	- Respecter les règles liées à l'hygiène	X	X	X	X	X	X	X
	- Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention	X	X	X	X	X	X	X
	- Respecter les règles liées à la protection de l'environnement	X	X	X	X	X	X	X
	- Gérer son temps de travail	X	X	X	X	X	X	X

Deuxième partie

Unités d'acquis d'apprentissage (UAA)

Remarques préalables :

Les UAA 1, 2, 3 et 4 du PC du/de la « Jardinier/Jardinière d'aménagement » sont identiques aux UAA1, 2, 3 et 4 du PC du/de la « Jardinier/Jardinière d'entretien ».

NIVEAU D'AUTONOMIE / RESPONSABILITE	NIVEAU DE COMPLEXITE DU CONTEXTE
Autonomie d'exécution (les tâches sont réalisées sans intervention d'un supérieur <i>mais on peut faire appel à lui si nécessaire (ex : une décision est à prendre pour poursuivre ...)</i> → ce qui implique une Responsabilité d'exécution (le résultat final obtenu est conforme au résultat attendu).	Application complexe d'un ensemble de tâches complexes par leur nombre ou par leur nature ? Par <i>l'observation (faits, documents, consignes ... mesures, relevés, calculs ... directs) et sans analyse</i> , le travailleur <i>reconnait / identifie</i> une situation connue et <i>y associe</i> une <i>procédure connue</i> à appliquer, du matériel / des produits disponibles à utiliser → alors les situations professionnelles sont des SITUATIONS SIMILAIRES (la situation de départ appartient à un groupe de situations déjà rencontrées ou connues et le résultat final peut être assimilé à un résultat déjà réalisé)

L'exercice du métier exige l'obtention d'une Phytolice P1. Tous les acquis d'apprentissage prescrits par la réglementation en vigueur seront donc installés obligatoirement par les OEF (cf. Arrêté ministériel du 24 Juillet 2013, paru au Moniteur belge le 13 Septembre 2013, portant validation des programmes de formation initiale permettant l'accès aux Phytolices P1 « Assistant Usage professionnel », P2 « Usage professionnel », P3 « Distribution/Conseil » et « Distribution/conseil de produits non professionnels – NP »).

UAA 1	Préparer et améliorer le sol – Planter des végétaux herbacés ornementaux
--------------	---

Activités-clés du profil métier	<p>AC1 : Réaliser les travaux de terrassement, de préparation et d'amélioration du sol</p> <p>AC3 : Planter des surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers</p>
Exigences transversales	Respecter les règles professionnelles

1.1. Préparer son poste de travail		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
1.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • Le matériel de travaux de préparation, d'amélioration du sol : types (matériel manuel et mécanique), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation • Le matériel de travaux de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux : types (matériel manuel et mécanique), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation • Les consommables : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation • Les carburants : types, utilité, caractéristiques, mode d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de matériel, consommables, carburants à emporter) de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de préparation, d'amélioration du sol - de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux ❖ Identifier le matériel, les consommables, les carburants nécessaires aux travaux <ul style="list-style-type: none"> - de préparation, d'amélioration du sol - de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux ❖ Vérifier le bon état du matériel de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de préparation, d'amélioration du sol - de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux ❖ Ranger le matériel, les carburants, les consommables de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de préparation, d'amélioration du sol - de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux <p>(selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...)</p>	<p>Préparer son poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Emporter le matériel, les carburants, les consommables sur la zone <ul style="list-style-type: none"> - de préparation, d'amélioration du sol - de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux 	
1.1.2. Préparer les fournitures, les produits et les végétaux herbacés ornementaux pré-étiquetés ou pré-identifiés		
<ul style="list-style-type: none"> ● Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) ● Les fournitures / produits d'amélioration du sol : types (fertilisant, paillage, amendement ...), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation ● Les fournitures de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux : types (accessoires de plantation ...), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation ● Les végétaux herbacés ornementaux à planter : <ul style="list-style-type: none"> - modes d'identification / étiquetages spécifiques à l'entreprise : objectifs, codes (types, signification ...) - modes de protection physique pour le transport 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de fournitures et produits à emporter) de travaux de <ul style="list-style-type: none"> - préparation, d'amélioration du sol - plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux ❖ Identifier les fournitures et produits nécessaires aux travaux de préparation, d'amélioration du sol ❖ Identifier les fournitures et les végétaux nécessaires aux travaux de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux ❖ Ranger (selon les quantités indiquées par le responsable) <ul style="list-style-type: none"> - les fournitures et produits de travaux de préparation, d'amélioration du sol - les fournitures et les végétaux herbacés ornementaux de travaux de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...) ❖ Protéger physiquement les végétaux herbacés ornementaux selon les consignes du responsable ❖ Emporter les fournitures et produits sur la zone de travaux de préparation, d'amélioration du sol ❖ Emporter les fournitures et les végétaux sur la zone de travaux de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
1.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux		
<ul style="list-style-type: none"> ● Les croquis / schémas d'entretien et d'aménagement paysager : définition, utilité, composants, symboles ... ● La sécurisation de la zone de travail : définition, utilité, matériel et procédures (signalisation, protection ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder un croquis / un schéma d'entretien et d'aménagement paysager ❖ Situer la zone de travail ❖ Repérer tout élément pouvant présenter un danger pour soi-même ou pour autrui (impétrants signalés, piquets béton, objets divers, habitations ... tierces personnes, circulation 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

	routièr...) ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation	
--	---	--

1.2. Préparer le sol

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
1.2.1. Ameublir le sol		
<ul style="list-style-type: none"> ● L'ameublissement du sol : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) - conditions météorologiques - techniques : types (retourner, bêcher, fraiser, herser ...), conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente) ❖ Régler les outils et machines d'ameublissement du sol ❖ Appliquer la technique appropriée d'ameublissement du sol ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel d'ameublissement du sol 	Préparer le sol en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires
1.2.2. Amender et/ou fertiliser le sol		
<ul style="list-style-type: none"> ● Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) ● L'amendement et la fertilisation : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) - conditions météorologiques - techniques : types, conditions d'application, nature, époque et ordre chronologique des étapes - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation - produits : types, utilité, caractéristiques, dosage (calcul de surface, unités de mesure, règle de trois), conditions et mode d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes d'amendement et de fertilisation ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente) ❖ Appliquer les consignes d'amendement et de fertilisation ❖ Régler les outils et machines d'amendement et de fertilisation ❖ Doser les produits d'amendement et de fertilisation ❖ Appliquer la technique appropriée d'amendement et de fertilisation ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel d'amendement et de fertilisation 	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires

1.2.3. Réaliser un lit de semis d'une pelouse / d'une prairie fleurie		
<ul style="list-style-type: none"> ● La réalisation d'un lit de semis : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) - conditions météorologiques - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente) ❖ Régler les outils et machines de réalisation d'un lit de semis ❖ Appliquer la technique appropriée pour réaliser un lit de semis ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de réalisation d'un lit de semis 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
1.2.4. Réaliser un lit de plantation pour plantes herbacées ornementales		
<ul style="list-style-type: none"> ● La réalisation d'un lit de plantation pour plantes herbacées ornementales : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) - conditions météorologiques - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes - types de matériel (manuel et mécanique) : dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente) ❖ Régler les outils et machines réalisation d'un lit de plantation pour plantes herbacées ornementales ❖ Appliquer la technique appropriée pour réaliser un lit de plantation pour plantes herbacées ornementales ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de réalisation d'un lit de plantation pour plantes herbacées ornementales 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

1.3. Préparer les plantes herbacées ornementales pour la plantation		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
1.3.1. Rassembler les plantes herbacées ornementales pré-étiquetées ou pré-identifiées		
<ul style="list-style-type: none"> ● Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) ● Les végétaux herbacés ornementaux à planter : <ul style="list-style-type: none"> . modes d'identification / étiquetages : objectifs, codes (types, signification ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de plantes herbacées ornementales à préparer) ❖ Décoder les étiquetages et modes d'identification ❖ Grouper les plantes herbacées par lots de codes identiques 	<p>Préparer les plantes herbacées ornementales pour la plantation en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>

1.3.2. Relever les écarts / anomalies par rapport au bon aspect des végétaux herbacés ornementaux		
<ul style="list-style-type: none"> La nomenclature des végétaux ornementaux herbacés à planter (<u>min 40 plantes différentes</u>) : <ul style="list-style-type: none"> types : annuelles, bisannuelles, à bulbe, vivaces, graminées dénomination (appellation vernaculaire – et latine) reconnaissance in vivo et sur base d'un échantillon représentatif du stade de phénologie utile à la plantation caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur, époque de floraison ... aspects morphologiques et sanitaires (développement racinaire et aérien, couleur, forme ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Observer les végétaux ornementaux herbacés ornementaux à planter ❖ Repérer les écarts par rapport au « bon aspect morphologique » des végétaux herbacés ornementaux à planter ❖ Repérer les écarts par rapport au « bon aspect sanitaire » des végétaux herbacés ornementaux à planter 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
1.3.3. Appliquer les précautions et soins aux plantes herbacées ornementales		
<ul style="list-style-type: none"> Les précautions et soins aux plantes herbacées ornementales avant plantation : <ul style="list-style-type: none"> objectifs conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) conditions météorologiques techniques : types (réhydratation des mottes, retrait de feuilles séchées ou fleurs fanées, ... arrosage, ombrage, habillage ...), conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Manipuler les plantes herbacées ornementales de manière adéquate ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Identifier les précautions à prendre et les soins à donner aux plantes herbacées ornementales ❖ Appliquer les précautions et soins à donner aux plantes herbacées ornementales ❖ Utiliser le matériel adéquat 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

1.4. Planter les plantes herbacées ornementales		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
1.4.1. Respecter les mesures d'alignement et d'écartement - Réaliser les fosses / trous de plantation - Effectuer la plantation proprement dite		
<ul style="list-style-type: none"> Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) La plantation de végétaux herbacés ornementaux : <ul style="list-style-type: none"> définition, objectifs, conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de plantes, lieu et répartition de plantation) ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Régler les outils et machines de plantation de végétaux herbacés ornementaux ❖ Respecter les distances de plantations prévues par les 	<p>Planter les plantes herbacées ornementales en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires</p>

<ul style="list-style-type: none"> - conditions météorologiques - préparation : mesures d'alignement et d'écartement, fosses / trous de plantation - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<p>consignes</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Réaliser les fosses / trous de plantation de végétaux herbacés ornementaux ❖ Appliquer la technique appropriée de plantation de végétaux herbacés ornementaux ❖ Arroser si nécessaire 	
1.4.2. Mettre en place des accessoires de plantation		
<ul style="list-style-type: none"> ● Les accessoires de plantation de végétaux herbacés ornementaux : <ul style="list-style-type: none"> - types et utilité : tuteurs, protections contre les rongeurs, protection climatique, palissage ... - conditions météorologiques - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions climatiques ❖ Régler les outils et machines de mise en place des accessoires de plantation de végétaux herbacés ornementaux ❖ Appliquer les techniques appropriées de mise en place des accessoires de plantation de végétaux herbacés ornementaux ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de mise en place des accessoires de plantation de végétaux herbacés ornementaux 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

1.5. Nettoyer et ranger le poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
1.5.1. Nettoyer le matériel		
<ul style="list-style-type: none"> ● Le nettoyage du matériel de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux : <ul style="list-style-type: none"> - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes - matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation - produits : types, utilité, caractéristiques, conditions et mode d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier le matériel et les produits de nettoyage ❖ Appliquer la technique de nettoyage appropriée du matériel de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux 	<p>Nettoyer et ranger le poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>
1.5.2. Ranger le matériel et les fournitures		
<ul style="list-style-type: none"> ● Le rangement du matériel, des consommables, des fournitures et des produits de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux : 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les procédures de rangement du matériel, des consommables, des fournitures et des produits de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p>

procédures	végétaux herbacés ornementaux dans le respect des consignes de l'entreprise	Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires
1.5.3. Assurer la propreté de la zone de travail		
<ul style="list-style-type: none"> ● La propreté de la zone de travail (esthétique, hygiène, respect de l'environnement ...) : déchets (types, mode de gestion), procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les différents types de déchets ❖ Trier et évacuer les déchets 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
1.5.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol		
<ul style="list-style-type: none"> ● Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) ● La sécurisation de la zone de travail : utilité, matériel, procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes de sécurisation de la zone de travail ❖ Identifier le matériel de sécurisation de la zone de travail ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation de la zone de travail 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

1.6. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
1.6.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur - Effectuer le graissage et la lubrification du matériel - Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier		
<ul style="list-style-type: none"> ● Le matériel (manuel, mécanique) de travaux de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation ● Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus ● Les travaux d'entretien et de maintenance de 1^{er} niveau du matériel de travaux de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux : <ul style="list-style-type: none"> - types (contrôles, réglages, graissage, lubrification, aiguisage, montage et démontage d'éléments accessibles sans outillage spécifique ...) - fréquences, procédures, technique, matériel, produits, consignes (du constructeur, de l'entreprise) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes d'entretien et de maintenance du matériel (manuel, mécanique) de travaux de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux ❖ Appliquer les techniques de démontage et montage d'éléments accessibles sans outillage particulier ❖ Appliquer les techniques de contrôle et de réglages simples du matériel de travaux de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux ❖ Appliquer les techniques de graissage et lubrification du matériel de travaux de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux 	<p>Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>

1.7. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> • La communication professionnelle écrite et/ou orale : supports (fiches de travail, notes, compte-rendu, photos ...), terminologie professionnelle • Les limites d'intervention du Jardinier d'aménagement : éléments relatifs <ul style="list-style-type: none"> - à la zone de travail, aux tâches à réaliser, (impétrants, imprévus, conditions pédologiques et/ou météorologiques ... - au matériel, aux consommables, carburants, fournitures, produits, plantes (quantités, aspects morphologiques et sanitaires des plantes ...) <p>dans le cadre de la préparation, de l'amélioration du sol de la plantation de végétaux herbacés ornementaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utiliser les supports de communication spécifiques à l'entreprise ❖ Signaler toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... lors de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de préparation, d'amélioration du sol - de plantation de végétaux herbacés ornementaux ❖ Utiliser la terminologie professionnelle appropriée 	<p>Transmettre ses observations et toute information utile au responsable en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>

1.8. Respecter les règles professionnelles

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
1.8.1. Respecter les règles liées à la sécurité		
<ul style="list-style-type: none"> • Les règles de sécurité prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation • Les règles de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> . personnelle et collective : les EPI (gants, lunettes de protection ...) et EPC spécifiques aux travaux réalisés . à l'égard du matériel : normes de constructeurs, notices d'emploi . à l'égard des produits : étiquetage et pictogramme de produits dangereux, notices d'emploi • Les interventions en cas d'accidents : principes élémentaires (veiller à la sécurité, établir le bilan de la victime, appeler les secours) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les sources de danger (matériel, produits, zone de travail ...) ❖ Appliquer les mesures de protection individuelle et collective ❖ Interpréter les consignes, notices d'emploi, étiquetages (pictogrammes ...) ... ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors du transport (arrimage ...), de l'utilisation, du stockage ... du matériel ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors de l'utilisation, du stockage ... des produits ❖ Réagir adéquatement en cas d'accident 	<p>Respecter les règles professionnelles en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>
1.8.2. Respecter les règles liées à l'hygiène		
<ul style="list-style-type: none"> • Les règles d'hygiène prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière d'hygiène 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p>

		Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires
1.8.3. Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention		
<ul style="list-style-type: none"> Les règles d'ergonomie et de manutention : principes de base adaptés aux travaux à réaliser 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention (port et transfert de charges, utilisation du matériel ...) 	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires
1.8.4. Respecter les règles liées à la protection de l'environnement		
<ul style="list-style-type: none"> Les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement : tri et évacuation des déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ... L'approche par écosystème : définition, objectifs 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement ❖ Respecter les interactions dans les écosystèmes ❖ Appliquer les règles de traçabilité (compléter le carnet de suivi) 	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires
1.8.5. Gérer son temps de travail		
<ul style="list-style-type: none"> L'organisation du travail dans le respect des consignes. Les délais impartis. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Organiser le travail dans le respect des consignes ❖ Réaliser les travaux dans les délais impartis 	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires

GLOSSAIRE :

- **Approche écosystémique ou approche par écosystème** : méthode de gestion où les terres, l'eau et les ressources vivantes sont intégrées pour favoriser la conservation et l'utilisation durable et soutenable des ressources naturelles, afin de respecter les interactions dans les écosystèmes dont l'être humain dépend. En résumé, toutes les parties d'un écosystème sont liées, il faut donc tenir compte de chacune d'entre elles.
- **Carburant** : diesel, essence, mélanges ... ainsi que les huiles adaptées aux différents types de moteurs (2 T, 4 T ...) rencontrés en matériel mécanique de jardinier d'aménagement
- **Consommables** : Pièces d'usure rapide (lames, ...)
- **Fournitures** : Eléments, accessoires nécessaires à la réalisation des tâches. Ex. : accessoires de plantation (tuteur, drain, protection rongeurs, protection climatique, palissage ...), de taille (tuteurs, grillages, ficelle, ligatures piquets ...), de lutte intégrée (pièges, auxiliaires ...) ...
- **Machine / Outils mécaniques** : Matériel mécanique
- **Outillage / Outils** : Matériel manuel
- **Végétaux à identifier** : l'UAA1 du Jardinier d'aménagement couvre un minimum de Min 40 Herbacés ornementaux

UAA 3	Maîtriser la végétation en printemps/été – Lutter contre les adventices et Invasives
--------------	---

Activités-clés du profil métier	AC4 : Maîtriser la végétation AC5 : Appliquer les principes de lutte intégrée
Exigences transversales	Respecter les règles professionnelles

3.1. Préparer son poste de travail		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
3.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • Le matériel de travaux de maîtrise de la végétation : types (matériel manuel et mécanique), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation • Le matériel de lutte intégrée : types (matériel manuel et mécanique), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation • Les consommables : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode d'utilisation • Les carburants : types, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de matériel, consommables, carburants à emporter) de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de lutte intégrée ❖ Identifier le matériel, les consommables, les carburants nécessaires aux travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de lutte intégrée ❖ Vérifier le bon état du matériel de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de lutte intégrée ❖ Ranger le matériel, les carburants, les consommables de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de lutte intégrée <p>(selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Emporter le matériel, les carburants, les consommables sur la zone de travaux 	Préparer son poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.

	<ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de lutte intégrée 	
3.1.2. Préparer les fournitures, les produits		
<ul style="list-style-type: none"> ● Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) ● Les fournitures de maîtrise de la végétation : types (tuteurs, grillages, ficelles, ligatures, piquets ...), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation ● Les fournitures (pièges, prédateurs ...) et produits de lutte intégrée : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de fournitures à emporter) de travaux <ul style="list-style-type: none"> de maîtrise de la végétation de lutte intégrée ❖ Identifier les fournitures et produits nécessaires aux travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de lutte intégrée ❖ Ranger les fournitures et produits de travaux <ul style="list-style-type: none"> de maîtrise de la végétation de lutte intégrée (selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...) ❖ Emporter les fournitures et produits sur la zone de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de lutte intégrée 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
3.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux		
<ul style="list-style-type: none"> ● Les croquis / schémas d'entretien et d'aménagement paysager : définition, utilité, composants, symboles ... ● La sécurisation de la zone de travail : définition, utilité, matériel et procédures (signalisation, protection ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder un croquis / un schéma d'entretien et d'aménagement paysager ❖ Situer la zone de travail ❖ Repérer tout élément pouvant présenter un danger pour soi-même ou pour autrui (impétrants signalés, piquets béton, objets divers, habitations ... tierces personnes, circulation routière ...) ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

3.2. Réaliser les tailles d'entretien des petits arbres / arbustes / arbrisseaux ornementaux et fruitiers

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
3.2.1. Identifier les végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers (printemps/été)		
<ul style="list-style-type: none"> Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) Les végétaux ligneux ornementaux (<u>min 40 différents</u>) et ligneux fruitiers (<u>min 10 différents</u>) à tailler : <ul style="list-style-type: none"> types : arbres, arbustes, arbrisseaux, ornementaux et fruitiers dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) reconnaissance in vivo et sur base d'un échantillon représentatif du stade de phénologie utile aux travaux de taille d'entretien (printemps/été) caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), époque de floraison ... dimension, forme, couleur (printemps/été) modes d'identification / de marquages : objectifs, codes (types, signification ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de végétaux à tailler) ❖ Identifier des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers professionnellement significatifs pour l'entreprise (printemps/été) ❖ Repérer les marquages 	Réaliser les tailles d'entretien des petits arbres / arbustes / arbrisseaux ornementaux et fruitiers en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
3.2.2. Réaliser la taille d'entretien adéquate en fonction de l'intérêt horticole (en printemps/été) du végétal ligneux ornemental et ligneux fruitier		
<ul style="list-style-type: none"> La taille d'entretien des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers : <ul style="list-style-type: none"> définition, type de taille selon la saison (automne/hiver, printemps/été) et les objectifs poursuivis : <ul style="list-style-type: none"> tailles de floraison / de fructification / d'éclaircissage / d'ébranchage / de rabattage / de recépage / ... pour favoriser l'intérêt horticole des végétaux ligneux ébranchage / éclaircissage / taille des haies, rabattage / recépage / ... pour réduire / régulariser le volume des végétaux ligneux techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Régler les outils et machines de taille des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers ❖ En printemps/été : <ul style="list-style-type: none"> Appliquer les techniques appropriées de taille pour favoriser l'intérêt horticole des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers Appliquer les techniques appropriées de taille pour favoriser la production fruitière des végétaux ligneux fruitiers Appliquer les techniques appropriées de taille pour réduire / régulariser le volume des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

- matériel (manuel et mécanique) : types (tronçonneuses, taille-haies, ciseaux, cisailles, broyeurs ...), dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation	matériel de taille d'entretien des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers	
--	--	--

3.3. Relever des écarts / anomalies éventuels dans la composition de la flore adventice (dont les invasives)

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
3.3.1. Identifier les plantes adventices (dont les invasives)		
<ul style="list-style-type: none"> Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) La nomenclature de végétaux adventices (dont des plantes invasives) : <ul style="list-style-type: none"> types (<u>plantes adventices + plantes invasives = min 15 plantes différentes</u>) dénomination (appellation vernaculaire) reconnaissance in vivo et sur base d'un échantillon représentatif du stade de phénologie utile aux travaux de lutte intégrée caractéristiques principales : facteurs de nuisibilité, dimension, forme, couleur, époque de floraison ... 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (zones à traiter ...) ❖ Identifier des plantes adventices professionnellement significatives pour l'entreprise 	Relever des écarts / anomalies éventuels dans la composition de la flore adventice (dont les invasives) en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
3.3.2. Repérer des écarts/anomalies dans la composition de la flore adventice (dont les invasives)		
<ul style="list-style-type: none"> La flore adventice, la flore invasive : <ul style="list-style-type: none"> définition, composition, aspect en quantité et qualité (stade de croissance, vigueur, hauteur ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Observer la composition de la flore adventice ❖ Repérer les anomalies / écarts quantitatifs et qualitatifs dans les populations de plantes adventices 	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires
3.3.3. Prélever un échantillon significatif de toute anomalie observée		
<ul style="list-style-type: none"> Les échantillons : <ul style="list-style-type: none"> définition, types, objectifs caractéristiques : quantités, répartition ... procédure : technique, matériel 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer la technique de prélèvement d'échantillons significatifs ❖ Utiliser le matériel approprié 	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires

3.4. Lutter contre les plantes adventices (dont les invasives)

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
3.4.1. Identifier les plantes adventices (dont les invasives)		
<ul style="list-style-type: none"> Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) La nomenclature des plantes adventices (dont des plantes invasives) : <ul style="list-style-type: none"> Types (<u>plantes adventices + plantes invasives = min 15 plantes différentes</u>) <ul style="list-style-type: none"> dénomination (appellation vernaculaire) reconnaissance in vivo et sur base d'un échantillon représentatif du stade de phénologie utile aux travaux de lutte intégrée caractéristiques principales : facteurs de nuisibilité, dimension, forme, couleur, époque de floraison ... 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (zones à traiter ...) ❖ Reconnaître les plantes adventices et invasives professionnellement significatives pour l'entreprise 	<p>Lutter contre les plantes adventices (dont les invasives) en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>
3.4.2. Assurer les règles de prophylaxie appropriées		
<ul style="list-style-type: none"> La lutte intégrée : définition, objectifs, principes La prophylaxie : <ul style="list-style-type: none"> définition, objectifs, règles conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) conditions météorologiques techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation fournitures / produits : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Appliquer les techniques de prophylaxie déterminées par le responsable ❖ Utiliser le matériel de prophylaxie approprié ❖ Utiliser les types et quantités de fournitures et produits appropriés ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de prophylaxie 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

3.4.3. Sarcler / Désherber manuellement		
<ul style="list-style-type: none"> ● La lutte intégrée : définition, objectifs, principes ● Le sarclage / Le désherbage manuels : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs - conditions pédologiques (texture, structure) - conditions météorologiques - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes - matériel (manuel) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Utiliser le matériel de sarclage approprié ❖ Appliquer la technique appropriée de sarclage ❖ Utiliser le matériel de désherbage approprié ❖ Appliquer la technique appropriée de désherbage 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
3.4.4. Appliquer une technique culturale		
<ul style="list-style-type: none"> ● La lutte intégrée : définition, objectifs, principes ● Les techniques culturales : types (désherbage mécanique, désherbage thermique, paillage), définition, objectifs <ul style="list-style-type: none"> - le désherbage mécanique et thermique : <ul style="list-style-type: none"> ➢ conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) ➢ conditions météorologiques ➢ matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation - le paillage : <ul style="list-style-type: none"> . conditions pédologiques (texture, structure, pH, température, fertilité/croissance) . conditions météorologiques . techniques : types, conditions d'application, nature, épaisseur minimale, nature et ordre chronologique des étapes . matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Régler les outils et machines de désherbage mécanique ❖ Appliquer la technique appropriée de désherbage mécanique ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de désherbage mécanique ❖ Régler les outils et machines de désherbage thermique ❖ Appliquer la technique appropriée de désherbage thermique ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de désherbage thermique ❖ Appliquer la technique appropriée de paillage ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel manuel de paillage 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
3.4.5. Pulvériser / Arroser / Epandre un produit commercial agréé		
<ul style="list-style-type: none"> ● La lutte intégrée : définition, objectifs, principes ● La pulvérisation / L'arrosage / L'épandage d'un produit commercial agréé : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs - conditions météorologiques 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions climatiques ❖ Appliquer les prescrits de Phytolice P1 ❖ Régler les outils et machines de pulvérisation / d'arrosage / d'épandage de produit commercial agréé ❖ Doser les produits commerciaux agréés 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

<ul style="list-style-type: none"> - techniques : types, conditions d'application, nature, époque et ordre chronologique des étapes - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation - produits commerciaux agréés : types, utilité, caractéristiques, dosage (calcul de surface, unités de mesure, règle de trois), conditions et mode d'utilisation - les prescrits de la Phytolice P1. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer la technique appropriée de pulvérisation / d'arrosage / d'épandage ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de pulvérisation / d'arrosage / d'épandage 	
---	--	--

3.5. Nettoyer et ranger le poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
3.5.1. Nettoyer le matériel		
<ul style="list-style-type: none"> • Le nettoyage et/ou la désinfection du matériel de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée : <ul style="list-style-type: none"> - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes - matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation - produits : types, utilité, caractéristiques, conditions et mode d'utilisation - les prescrits de la Phytolice P1 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier le matériel et les produits de nettoyage et/ou de désinfection ❖ Appliquer la technique de nettoyage et/ou de désinfection appropriée du matériel <ul style="list-style-type: none"> • de maîtrise de la végétation • de lutte intégrée ❖ Appliquer les prescrits de la Phytolice P1 	Nettoyer et ranger le poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
3.5.2. Ranger le matériel et les fournitures		
<ul style="list-style-type: none"> • Le rangement du matériel, des consommables, des fournitures de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée : <ul style="list-style-type: none"> • procédures • prescrits de la Phytolice P1 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les procédures de rangement du matériel, des consommables, des fournitures et produits <ul style="list-style-type: none"> • de maîtrise de la végétation • de lutte intégrée dans le respect des consignes de l'entreprise ❖ Appliquer les prescrits de Phytolice P1 	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires
3.5.3. Assurer la propreté de la zone de travail		
<ul style="list-style-type: none"> • La propreté de la zone de travail (esthétique, hygiène, respect de l'environnement ...) : <ul style="list-style-type: none"> • déchets (types, mode de gestion), • procédures • prescrits de la Phytolice P1 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les différents types de déchets ❖ Trier et évacuer les déchets ❖ Appliquer les prescrits de la Phytolice P1 	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires

3.5.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • La sécurisation de la zone de travail : utilité, matériel, procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes de sécurisation de la zone de travail ❖ Identifier le matériel de sécurisation de la zone de travail ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation de la zone de travail 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

3.6. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
3.6.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur - Effectuer le graissage et la lubrification du matériel - Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier		
<ul style="list-style-type: none"> • Le matériel (manuel, mécanique) de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus • Les travaux d'entretien et de maintenance de 1^{er} niveau du matériel de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée : <ul style="list-style-type: none"> - types (contrôles, réglages, graissage, lubrification, aiguisage, montage et démontage d'éléments accessibles sans outillage spécifique ...) - fréquences, procédures, technique, matériel, produits, consignes (du constructeur, de l'entreprise) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes d'entretien et de maintenance du matériel (manuel, mécanique) de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée ❖ Appliquer les techniques de démontage et montage d'éléments accessibles sans outillage particulier ❖ Appliquer les techniques de contrôle et de réglages simples du matériel de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée ❖ Appliquer les techniques de graissage et lubrification du matériel de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée 	<p>Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>

3.7. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> • La communication professionnelle écrite et/ou orale : supports (fiches de travail, notes, compte-rendu, photos ...), terminologie professionnelle • Les limites d'intervention du Jardinier d'aménagement : éléments relatifs <ul style="list-style-type: none"> • à la zone de travail, aux tâches à réaliser, (impétrants, quantité d'adventices, imprévus, conditions pédologiques et/ou météorologiques ...), 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utiliser les supports de communication spécifiques à l'entreprise ❖ Signaler toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... lors des travaux de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée ❖ Utiliser la terminologie professionnelle appropriée 	<p>Transmettre ses observations et toute information utile au responsable en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>

<ul style="list-style-type: none"> • au matériel, aux consommables, carburants, fournitures, produits ... <p>dans le cadre de la maîtrise de la végétation et de la lutte intégrée</p>		
---	--	--

3.8. Respecter les règles professionnelles

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
3.8.1. Respecter les règles liées à la sécurité		
<ul style="list-style-type: none"> • Les règles de sécurité prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation • Les règles de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> . personnelle et collective : les EPI (gants, lunettes de protection ...) et EPC spécifiques aux travaux réalisés . à l'égard du matériel : normes de constructeurs, notices d'emploi . à l'égard des produits : étiquetage et pictogramme de produits dangereux, notices d'emploi • Les interventions en cas d'accidents : principes élémentaires (veiller à la sécurité, établir le bilan de la victime, appeler les secours) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les sources de danger (matériel, produits, zone de travail ...) ❖ Appliquer les mesures de protection individuelle et collective ❖ Interpréter les consignes, notices d'emploi, étiquetages (pictogrammes ...) ... ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors du transport (arrimage ...), de l'utilisation, du stockage ... du matériel ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors de l'utilisation, du stockage ... des produits ❖ Réagir adéquatement en cas d'accident 	Respecter les règles professionnelles en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
<ul style="list-style-type: none"> • Les équipements de travail pour le travail en hauteur (échafaudages, échelles...) : <ul style="list-style-type: none"> • types, caractéristiques, identification, constituants, classe • conditions d'utilisation, principe de stabilité, charges admissibles • mesures de prévention des risques de chute de personnes ou d'objets - équipements de sécurité associés (EPI, EPC) • mesures de prévention liées aux conditions météorologiques • réglementation en cours sur l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur : <ul style="list-style-type: none"> ➢ principes généraux (prévention des risques de chute, mesures de sécurité en cas de changement des conditions météorologiques, conditions en matière de charges admissibles), droits et devoirs de l'employeur, 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utiliser une échelle : <ul style="list-style-type: none"> • (Dés) installer une échelle de manière sécurisée • Manipuler du matériel non motorisé sur échelle dans le respect des règles ❖ Utiliser un équipement de travail en hauteur (échafaudage) : <ul style="list-style-type: none"> • Consulter la notice d'instructions (risques, mode d'utilisation ...) fournie par l'employeur / le responsable du montage / démontage • Réaliser un contrôle visuel de l'échafaudage (stabilité, conditions d'utilisation, équipement de sécurité) avant utilisation • Utiliser l'équipement de travail de manière sécurisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions du fabricant • Utiliser les EPI et EPC requis 	

du responsable montage / démontage, notice d'instruction ...), ➤ éléments spécifiques utiles au travail du Jardinier d'aménagement	• Manipuler du matériel motorisé sur échafaudage dans le respect des règles	
3.8.2. Respecter les règles liées à l'hygiène		
• Les règles d'hygiène prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation	❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière d'hygiène	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires
3.8.3. Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention		
• Les règles d'ergonomie et de manutention : principes de base adaptés aux travaux à réaliser	❖ Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention (port et transfert de charges, utilisation du matériel ...)	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires
3.8.4. Respecter les règles liées à la protection de l'environnement		
<ul style="list-style-type: none"> • Les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement : tri et évacuation des déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ... • L'approche par écosystème : définition, objectifs • La législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolicence P1 : objectifs, contenus). 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement ❖ Respecter les interactions dans les écosystèmes ❖ Appliquer la législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolicence P1) ❖ Appliquer les règles de traçabilité (compléter le carnet de suivi) 	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires
3.8.5. Gérer son temps de travail		
<ul style="list-style-type: none"> • L'organisation du travail dans le respect des consignes. • Les délais impartis. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Organiser le travail dans le respect des consignes ❖ Réaliser les travaux dans les délais impartis 	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires

GLOSSAIRE :

- **Approche écosystémique ou approche par écosystème** : méthode de gestion où les terres, l'eau et les ressources vivantes sont intégrées pour favoriser la conservation et l'utilisation durable et soutenable des ressources naturelles, afin de respecter les interactions dans les écosystèmes dont l'être humain dépend. En résumé, toutes les parties d'un écosystème sont liées, il faut donc tenir compte de chacune d'entre elles.
- **Carburant** : diesel, essence, mélanges ... ainsi que les huiles adaptées aux différents types de moteurs (2 T, 4 T ...) rencontrés en matériel mécanique de jardinier d'entretien
- **Consommables** : Pièces d'usure rapide (lames, ...)
- **Fournitures** : Eléments, accessoires nécessaires à la réalisation des tâches. Ex. : accessoires de plantation (tuteur, drain, protection rongeurs, protection climatique, palissage ...), de taille (tuteurs, grillages, ficelle, ligatures piquets ...), de lutte intégrée (pièges, auxiliaires ...) ...
- **Lutte intégrée** : suivant Directive 2009/128/CE : La lutte intégrée consiste en « la prise en considération attentive de TOUTES LES METHODES DE PROTECTION DES PLANTES DISPONIBLES et, par conséquent, l'intégration des mesures appropriées qui découragent le développement des populations d'organismes nuisibles et maintiennent le recours aux produits phytopharmaceutiques et à d'autres types d'interventions à des niveaux justifiés des points de vue économique et environnemental, et réduisent ou limitent au maximum les risques pour la santé humaine et l'environnement. La lutte intégrée contre les ennemis des cultures privilégie la croissance de cultures saines en veillant à perturber le moins possible les agro-écosystèmes et encourage les mécanismes naturels de lutte contre les ennemis des cultures. »
- **Machine / Outils mécaniques** : Matériel mécanique
- **Outillage / Outils** : Matériel manuel
- **Petit arbre** : Terme général considéré ici comme étant un végétal ligneux de moins de 6 m de hauteur et d'un diamètre de tronc de moins de 15 cm.
- **Techniques d'abattage / de rabattage / de recépage de petits arbres** : La technique d'abattage envisagée dans ce *Profil métier* est une technique « simple » : aucun câblage ne sera utilisé, excepté pour orienter éventuellement la chute du végétal. Aucune échelle ni filin ne peut être utilisé. L'espace nécessaire au travail d'abattage devra être contrôlé par un responsable ... Les techniques reprennent aussi le débitage et le broyage.
- **Techniques culturales** : Techniques permettent de limiter le développement des ennemis des cultures en supprimant ou en diminuant au maximum la pression d'infestation de départ (limitation des formes de conservation des bio-agresseurs). Différentes solutions sont envisageables. Sont ici repris désherbage mécanique, désherbage thermique, paillage, pour ce qui concerne la lutte contre les adventices.
- **Végétaux à identifier** : l'UAA3 du *Profil formation* du Jardinier d'aménagement couvre un minimum de 105 végétaux à identifier répartis comme suit :
 - Min 40 Herbacés ornementaux
 - Min 40 Ligneux ornementaux
 - Min 10 Ligneux fruitiers
 - Min 15 Adventices (dont 3 invasives)
- **Commentaires éventuels** :
 - Le travail en hauteur est régi par l'Arrêté Royal du 31 Août 2005 relatif à l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur. Pour autant, cet arrêté ne fournit pas de références précises quant à l'organisation de la formation à l'utilisation d'échafaudages (contenus, durée, formateurs ...), à une hauteur maximale, à des éléments spécifiques au travail de Jardinier d'aménagement ...
 - Dès lors, la *Coprofor* a décrit des acquis d'apprentissage (savoirs, aptitudes) visant à :
 - conscientiser les apprenants aux droits et devoirs de l'employeur, de la personne compétente désignée au sein de l'entreprise par l'employeur (responsable du montage / démontage / installation d'échafaudages, des contrôles ...), du travailleur (le Jardinier d'aménagement)
 - initier les apprenants à l'utilisation d'équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur (et non au montage / démontage / installation) sans pour autant se substituer aux obligations des futurs employeurs décrites dans l'AR : désigner une personne compétente (cf. art.11), fournir une notice d'instruction relative à l'utilisation de l'échafaudage (cf. art. 14), veiller à ce que les travailleurs amenés à utiliser des échafaudages reçoivent une formation adéquate (cf. art. 18) ...

UAA 2	Maîtriser la végétation en automne/hiver – Soigner les blessures importantes de végétaux ligneux
--------------	---

Activités-clés du profil métier	AC4 : MAÎTRISER LA VEGETATION AC5 : Appliquer les principes de lutte intégrée
Exigences transversales	Respecter les règles professionnelles

2.1. Préparer son poste de travail		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
2.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • Le matériel de travaux de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers : types (matériel manuel et mécanique), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation • Les consommables : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode d'utilisation • Les carburants : types, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de matériel, consommables, carburants à emporter) <ul style="list-style-type: none"> - de travaux de maîtrise de la végétation - de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Identifier le matériel, les consommables, les carburants nécessaires aux travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Vérifier le bon état du matériel de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Ranger le matériel, les carburants, les consommables <ul style="list-style-type: none"> - de travaux de maîtrise de la végétation - de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers 	Préparer son poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.

	(selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...) ❖ Emporter le matériel, les carburants, les consommables sur la zone de travaux de maîtrise de la végétation de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers	
2.1.2. Préparer les fournitures, les produits		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • Les fournitures de maîtrise de la végétation : types (tuteurs, grillages, ficelles, ligatures, piquets ...), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation • Les produits de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de fournitures à emporter) de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Identifier les fournitures nécessaires aux travaux de maîtrise de la végétation ❖ Identifier les produits nécessaires aux travaux de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Ranger <ul style="list-style-type: none"> - les fournitures de travaux de maîtrise de la végétation - les produits nécessaires aux travaux de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers (selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...) ❖ Emporter les fournitures et produits sur la zone de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - les produits nécessaires aux travaux de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers 	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires
2.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux		
<ul style="list-style-type: none"> • Les croquis / schémas d'entretien et d'aménagement paysager : définition, utilité, composants, symboles ... • La sécurisation de la zone de travail : définition, utilité, matériel et procédures (signalisation, protection ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder un croquis / un schéma d'entretien et d'aménagement paysager ❖ Situer la zone de travail ❖ Repérer tout élément pouvant présenter un danger pour soi-même ou pour autrui (impétrants signalés, piquets béton, objets divers, habitations ... tierces personnes, circulation routière ...) 	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires

	❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation	
--	--	--

2.2. Supprimer des petits arbres / arbustes / arbrisseaux et souches

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
2.2.1. Repérer les végétaux pré-identifiés		
<ul style="list-style-type: none"> Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de végétaux à supprimer) ❖ Repérer les marquages 	Supprimer des petits arbres / arbustes / arbrisseaux et souches en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
2.2.2. Abattre / Dessoucher		
<ul style="list-style-type: none"> L'abattage / Le dessouchage : <ul style="list-style-type: none"> définition, objectifs conditions météorologiques techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types (bêche, tronçonneuses, broyeur ...), dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions climatiques ❖ Régler les outils et machines d'abattage / de dessouchage ❖ Régler les outils et machines de débitage / broyage ❖ Appliquer les techniques appropriées d'abattage / de dessouchage ❖ Appliquer les techniques appropriées de débitage / broyage ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel d'abattage / de dessouchage, de débitage / broyage 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
2.2.3. Evacuer les déchets		
<ul style="list-style-type: none"> L'évacuation des déchets ligneux : <ul style="list-style-type: none"> techniques d'évacuation / de valorisation (compostage, paillage ...) : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Régler les outils et machines d'évacuation des déchets ❖ Appliquer les techniques appropriées d'évacuation des déchets ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel d'évacuation des déchets 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

2.3. Réaliser les tailles d'entretien des petits arbres / arbustes / arbrisseaux ornementaux et fruitiers

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
2.3.1. Identifier les végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers (en automne/hiver)		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • Les végétaux ligneux ornementaux (<u>min 40 différents</u>) et ligneux fruitiers (<u>min 10 différents</u>) à tailler : <ul style="list-style-type: none"> types : arbres, arbustes, arbrisseaux, ornementaux et fruitiers . dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) . reconnaissance in vivo et sur base d'un échantillon représentatif du stade de phénologie utile aux travaux de taille d'entretien (automne/hiver) . caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), époque de floraison ... dimension, forme, couleur (automne/hiver) . modes d'identification / de marquages : objectifs, codes (types, signification ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de végétaux à tailler) ❖ Identifier des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers professionnellement significatifs pour l'entreprise (automne/hiver) ❖ Repérer les marquages 	Réaliser les tailles d'entretien des petits arbres / arbustes / arbrisseaux ornementaux et fruitiers en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires
2.3.2. Réaliser la taille d'entretien adéquate en fonction de l'intérêt horticole (en automne/hiver) du végétal ligneux ornemental / ligneux fruitier		
<ul style="list-style-type: none"> • La taille d'entretien des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers : <ul style="list-style-type: none"> - définition, - type de taille selon la saison (automne/hiver) et les objectifs poursuivis : <ul style="list-style-type: none"> - tailles de floraison / de fructification / d'éclaircissage / d'ébranchage / de rabattage / de recépage / ... pour favoriser l'intérêt horticole des végétaux ligneux - ébranchage / éclaircissage / taille des haies, rabattage / recépage / ... pour réduire / régulariser le volume des végétaux ligneux - techniques : types, conditions d'application, nature et 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Régler les outils et machines de taille des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers ❖ En automne/hiver : <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les techniques appropriées de taille pour favoriser l'intérêt horticole des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers - Appliquer les techniques appropriées de taille pour favoriser la production fruitière des végétaux ligneux fruitiers - Appliquer les techniques appropriées de taille pour réduire / régulariser le volume des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

ordre chronologique des étapes - matériel (manuel et mécanique) : types (tronçonneuses, taille-haies, ciseaux, cisailles, broyeur ...), dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation	matériel de taille d'entretien des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers	
---	--	--

2.4. Relever des écarts / anomalies éventuels par rapport à un aspect de « bonne santé » des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
2.4.1. Identifier les végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers		
<ul style="list-style-type: none"> Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) La nomenclature de végétaux herbacés ornementaux (<u>min 40 plantes différentes</u>) : <ul style="list-style-type: none"> types : annuelles, bisannuelles, bulbeuses, vivaces, graminées dénomination (appellation vernaculaire – et latine) caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... La nomenclature de végétaux ligneux ornementaux (<u>min 40 différents</u>) et ligneux fruitiers (<u>min 10 différents</u>) <ul style="list-style-type: none"> types : arbres, arbustes, arbrisseaux, ornementaux et/ou fruitiers dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (zones à traiter ...) ❖ Identifier des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers professionnellement significatifs pour l'entreprise 	Relever des écarts / anomalies éventuels par rapport à un aspect de « bonne santé » des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.
2.4.2. Repérer des écarts/anomalies par rapport à un aspect de « bonne santé » des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers		
<ul style="list-style-type: none"> Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) La nomenclature de végétaux herbacés ornementaux (<u>min 40 plantes différentes</u>) : <ul style="list-style-type: none"> types : annuelles, bisannuelles, bulbeuses, vivaces, graminées 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Observer l'aspect des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Repérer les anomalies / écarts sanitaires des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

<ul style="list-style-type: none"> . dénomination (appellation vernaculaire – et latine) . caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... • La nomenclature de végétaux ligneux ornementaux (<u>min 40 différents</u>) et ligneux fruitiers (<u>min 10 différents</u>) <ul style="list-style-type: none"> . types : arbres, arbustes, arbrisseaux, ornementaux et/ou fruitiers . dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) . caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... • Les aspects de « bonne santé » des végétaux, visibles et facilement observables (croissance, état des tissus végétaux : coloration, absence de lésions, absence de ravages ...) 		
2.4.3. Prélever un échantillon significatif de toute anomalie observée		
<ul style="list-style-type: none"> • Les échantillons : <ul style="list-style-type: none"> - définition, types, objectifs - caractéristiques : quantités, répartition ... - procédure : technique, matériel 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer la technique de prélèvement d'échantillons significatifs ❖ Utiliser le matériel approprié 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

2.5. Soigner les blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> • Les soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers <ul style="list-style-type: none"> - types de blessures : plaies sur tissus ligneux - types de soins : curetage, badigeonnage ... - conditions météorologiques - techniques : types, conditions d'application, nature, époque et ordre chronologique des étapes - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation - produits commerciaux agréés : types, utilité, 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions climatiques ❖ Appliquer les prescrits de Phytolice P1 ❖ Régler les outils et machines de soins aux blessures des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Doser les produits commerciaux agréés ❖ Appliquer la technique appropriée de soins aux blessures des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers : curetage, badigeonnage ... ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de soins aux blessures des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers 	<p>Soigner les blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires</p>

caractéristiques, dosage (calcul de surface, unités de mesure, règle de trois), conditions et mode d'utilisation - les prescrits de la Phytolice P1.		
---	--	--

2.6. Nettoyer et ranger le poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
2.6.1. Nettoyer le matériel		
<ul style="list-style-type: none"> Le nettoyage et/ou la désinfection du matériel de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers : <ul style="list-style-type: none"> techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation produits : types, utilité, caractéristiques, conditions et mode d'utilisation les prescrits de la Phytolice P1 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier le matériel et les produits de nettoyage et/ou de désinfection ❖ Appliquer la technique de nettoyage et/ou de désinfection appropriée du matériel <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Appliquer les prescrits de la Phytolice P1 	Nettoyer et ranger le poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
2.6.2. Ranger le matériel et les fournitures		
<ul style="list-style-type: none"> Le rangement du matériel, des consommables, des fournitures de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers : <ul style="list-style-type: none"> Procédures prescrits de la Phytolice P1 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les procédures de rangement du matériel, des consommables, des fournitures et produits <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers dans le respect des consignes de l'entreprise ❖ Appliquer les prescrits de Phytolice P1 	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires
2.6.3. Assurer la propreté de la zone de travail		
<ul style="list-style-type: none"> La propreté de la zone de travail (esthétique, hygiène, respect de l'environnement ...) : <ul style="list-style-type: none"> déchets (types, mode de gestion), procédures prescrits de la Phytolice P1 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les différents types de déchets ❖ Trier et évacuer les déchets ❖ Appliquer les prescrits de la Phytolice P1 	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires

2.6.4.Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • La sécurisation de la zone de travail : utilité, matériel, procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes de sécurisation de la zone de travail ❖ Identifier le matériel de sécurisation de la zone de travail ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation de la zone de travail 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

2.7. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
2.7.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur - Effectuer le graissage et la lubrification du matériel - Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier		
<ul style="list-style-type: none"> • Le matériel (manuel, mécanique) de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus • Les travaux d'entretien et de maintenance de 1^{er} niveau du matériel de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers : <ul style="list-style-type: none"> - types (contrôles, réglages, graissage, lubrification, aiguisage, montage et démontage d'éléments accessibles sans outillage spécifique ...) - fréquences, procédures, technique, matériel, produits, consignes (du constructeur, de l'entreprise) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes d'entretien et de maintenance du matériel (manuel, mécanique) de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Appliquer les techniques de démontage et montage d'éléments accessibles sans outillage particulier ❖ Appliquer les techniques de contrôle et de réglages simples du matériel de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Appliquer les techniques de graissage et lubrification du matériel de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers 	<p>Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>

2.8. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> La communication professionnelle écrite et/ou orale : supports (fiches de travail, notes, compte-rendu, photos ...), terminologie professionnelle Les limites d'intervention du Jardinier d'entretien : éléments relatifs <ul style="list-style-type: none"> à la zone de travail, aux tâches à réaliser, (impétrants, quantité d'adventices, imprévus, conditions pédologiques et/ou météorologiques ...), au matériel, aux consommables, carburants, fournitures, produits ... <p>dans le cadre de la maîtrise de la végétation et des soins de blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utiliser les supports de communication spécifiques à l'entreprise ❖ Signaler toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... lors des travaux de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Utiliser la terminologie professionnelle appropriée 	<p>Transmettre ses observations et toute information utile au responsable en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>

2.9. Respecter les règles professionnelles

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
2.9.1. Respecter les règles liées à la sécurité		
<ul style="list-style-type: none"> Les règles de sécurité prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation Les règles de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> personnelle et collective : les EPI (gants, lunettes de protection ...) et EPC spécifiques aux travaux réalisés à l'égard du matériel : normes de constructeurs, notices d'emploi à l'égard des produits : étiquetage et pictogramme de produits dangereux, notices d'emploi Les interventions en cas d'accidents : principes élémentaires (veiller à la sécurité, établir le bilan de la victime, appeler les secours) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les sources de danger (matériel, produits, zone de travail ...) ❖ Appliquer les mesures de protection individuelle et collective ❖ Interpréter les consignes, notices d'emploi, étiquetages (pictogrammes ...) ... ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors du transport (arrimage ...), de l'utilisation, du stockage ... du matériel ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors de l'utilisation, du stockage ... des produits ❖ Réagir adéquatement en cas d'accident 	<p>Respecter les règles professionnelles en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Les équipements de travail pour le travail en hauteur (échafaudages, échelles...) : <ul style="list-style-type: none"> • types, caractéristiques, identification, constituants, classe • conditions d'utilisation, principe de stabilité, charges admissibles • mesures de prévention des risques de chute de personnes ou d'objets - équipements de sécurité associés (EPI, EPC) • mesures de prévention liées aux conditions météorologiques • réglementation en cours sur l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur : <ul style="list-style-type: none"> ➢ principes généraux (prévention des risques de chute, mesures de sécurité en cas de changement des conditions météorologiques, conditions en matière de charges admissibles), droits et devoirs de l'employeur, du responsable montage / démontage, notice d'instruction ...), ➢ éléments spécifiques utiles au travail du Jardinier d'entretien 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utiliser une échelle : <ul style="list-style-type: none"> - (Dés) installer une échelle de manière sécurisée - Manipuler du matériel non motorisé sur échelle dans le respect des règles ❖ Utiliser un équipement de travail en hauteur (échafaudage) : <ul style="list-style-type: none"> - Consulter la notice d'instructions (risques, mode d'utilisation ...) fournie par l'employeur / le responsable du montage / démontage - Réaliser un contrôle visuel de l'échafaudage (stabilité, conditions d'utilisation, équipement de sécurité) avant utilisation - Utiliser l'équipement de travail de manière sécurisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions du fabricant - Utiliser les EPI et EPC requis - Manipuler du matériel motorisé sur échafaudage dans le respect des règles 	
2.9.2. Respecter les règles liées à l'hygiène		
<ul style="list-style-type: none"> • Les règles d'hygiène prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière d'hygiène 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
2.9.3. Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention		
<ul style="list-style-type: none"> • Les règles d'ergonomie et de manutention : principes de base adaptés aux travaux à réaliser 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention (port et transfert de charges, utilisation du matériel ...) 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
2.9.4. Respecter les règles liées à la protection de l'environnement		
<ul style="list-style-type: none"> • Les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement : tri et évacuation des déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ... • L'approche par écosystème : définition, objectifs 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement ❖ Respecter les interactions dans les écosystèmes ❖ Appliquer la législation en matière de produits 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes -</p>

• La législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolice P1 : objectifs, contenus).	phytopharmaceutiques (Phytolice P1) ❖ Appliquer les règles de traçabilité (compléter le carnet de suivi)	Situations similaires
--	---	-----------------------

GLOSSAIRE :

- **Approche écosystémique ou approche par écosystème** : méthode de gestion où les terres, l'eau et les ressources vivantes sont intégrées pour favoriser la conservation et l'utilisation durable et soutenable des ressources naturelles, afin de respecter les interactions dans les écosystèmes dont l'être humain dépend. En résumé, toutes les parties d'un écosystème sont liées, il faut donc tenir compte de chacune d'entre elles.
- **Carburant** : diesel, essence, mélanges ... ainsi que les huiles adaptées aux différents types de moteurs (2 T, 4 T ...) rencontrés en matériel mécanique de jardinier d'aménagement
- **Consommables** : Pièces d'usure rapide (lames, ...)
- **Fournitures** : Eléments, accessoires nécessaires à la réalisation des tâches. Ex. : accessoires de plantation (tuteur, drain, protection rongeurs, protection climatique, palissage ...), de taille (tuteurs, grillages, ficelle, ligatures piquets ...), de lutte intégrée (pièges, auxiliaires ...) ...
- **Lutte intégrée** : suivant Directive 2009/128/CE : La lutte intégrée consiste en « la prise en considération attentive de TOUTES LES METHODES DE PROTECTION DES PLANTES DISPONIBLES et, par conséquent, l'intégration des mesures appropriées qui découragent le développement des populations d'organismes nuisibles et maintiennent le recours aux produits phytopharmaceutiques et à d'autres types d'interventions à des niveaux justifiés des points de vue économique et environnemental, et réduisent ou limitent au maximum les risques pour la santé humaine et l'environnement. La lutte intégrée contre les ennemis des cultures privilégie la croissance de cultures saines en veillant à perturber le moins possible les agro-écosystèmes et encourage les mécanismes naturels de lutte contre les ennemis des cultures. »
- **Machine / Outils mécaniques** : Matériel mécanique
- **Outillage / Outils** : Matériel manuel
- **Petit arbre** : Terme général considéré ici comme étant un végétal ligneux de moins de 6 m de hauteur et d'un diamètre de tronc de moins de 15 cm.
- **Techniques d'abattage / de rabattage / de recépage de petits arbres** : La technique d'abattage envisagée dans ce *Profil métier* est une technique « simple » : aucun câblage ne sera utilisé, excepté pour orienter éventuellement la chute du végétal. Aucune échelle ni filin ne peut être utilisé. L'espace nécessaire au travail d'abattage devra être contrôlé par un responsable ... Les techniques reprennent aussi le débitage et le broyage.
- **Végétaux à identifier** : l'UAA2 du *Profil formation* du Jardinier d'aménagement couvre un minimum de 105 végétaux à identifier répartis comme suit :
 - Min 40 Herbacés ornementaux
 - Min 40 Ligneux ornementaux
 - Min 10 Ligneux fruitiers
 - Min 15 Adventices (dont 3 invasives)
 -

Commentaires :

- Le travail en hauteur est régi par l'Arrêté Royal du 31 Août 2005 relatif à l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur. Pour autant, cet arrêté ne fournit pas de références précises quant à l'organisation de la formation à l'utilisation d'échafaudages (contenus, durée, formateurs ...), à une hauteur maximale, à des éléments spécifiques au travail de Jardinier d'aménagement ...
 - Dès lors, la *Coprofora* a décrit des acquis d'apprentissage (savoirs, aptitudes) visant à :
 - conscientiser les apprenants aux droits et devoirs de l'employeur, de la personne compétente désignée au sein de l'entreprise par l'employeur (responsable du montage / démontage / installation d'échafaudages, des contrôles ...), du travailleur (le Jardinier d'aménagement)
 - initier les apprenants à l'utilisation d'équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur (et non au montage / démontage / installation)
- sans pour autant se substituer aux obligations des futurs employeurs décrites dans l'AR : désigner une personne compétente (cf. art.11), fournir une notice d'instruction relative à l'utilisation de l'échafaudage (cf. art. 14), veiller à ce que les travailleurs amenés à utiliser des échafaudages reçoivent une formation adéquate (cf. art. 18) ...

UAA 6	Planter des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers
Activités-clés du profil métier	<p>AC1 : Réaliser les travaux de terrassement, de préparation et d'amélioration du sol</p> <p>AC3 : Planter des surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers</p>
Exigences transversales	Respecter les règles professionnelles

6.1. Préparer son poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
6.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • Le matériel de travaux de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers : types (matériel manuel et mécanique), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation • Les consommables : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation • Les carburants : types, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de matériel, consommables, carburants à emporter) de travaux de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Identifier le matériel, les consommables, les carburants nécessaires aux travaux de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Vérifier le bon état du matériel de travaux de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Ranger le matériel, les carburants, les consommables de travaux de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers (selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...) ❖ Emporter le matériel, les carburants, les consommables sur la zone de travaux de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers 	<p>Préparer son poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>

6.1.2. Préparer les fournitures, les végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers pré-étiquetés ou pré-identifiés		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • Les fournitures de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers : types (accessoires de plantation ...), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation • Les végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers à planter : <ul style="list-style-type: none"> - modes d'identification / étiquetages : objectifs, codes (types, signification ...) - modes de protection physique pour le transport 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de fournitures / végétaux à emporter) de travaux de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Identifier les fournitures et les végétaux nécessaires aux travaux de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Ranger les fournitures et les végétaux nécessaires aux travaux de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers (selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...) ❖ Protéger physiquement les végétaux selon les consignes du responsable ❖ Emporter les fournitures et les végétaux sur la zone de travaux de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
6.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux		
<ul style="list-style-type: none"> • Les croquis / schémas d'entretien et d'aménagement paysager : définition, utilité, composants, symboles ... • La sécurisation de la zone de travail : définition, utilité, matériel et procédures (signalisation, protection ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder un croquis / schéma d'entretien et d'aménagement paysager ❖ Situer la zone de travail ❖ Repérer tout élément pouvant présenter un danger pour soi-même ou pour autrui (impétrants signalés, piquets béton, objets divers, habitations ... tierces personnes, circulation routière ...) ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

6.2. Préparer les plantes ligneuses ornementales / ligneuses fruitières pour la plantation

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
6.2.1. Rassembler les plantes ligneuses ornementales / ligneuses fruitières pré-étiquetées ou pré-identifiées		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • Les végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers à planter : <ul style="list-style-type: none"> . modes d'identification / étiquetages : objectifs, codes (types, signification ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de plantes ligneuses ornementales / ligneuses fruitières à préparer) ❖ Décoder les étiquetages et modes d'identification ❖ Grouper les plantes ligneuses ornementales / ligneuses fruitières par lots de codes identiques 	Préparer les plantes ligneuses ornementales / ligneuses fruitières pour la plantation en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
6.2.2. Relever les écarts / anomalies par rapport au bon aspect des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers		
<ul style="list-style-type: none"> • La nomenclature de végétaux ligneux ornementaux (<u>min 40 différents</u>) et ligneux fruitiers (<u>min 10 différents</u>) <ul style="list-style-type: none"> . types : arbres, arbustes, arbrisseaux, ornementaux et/ou fruitiers . dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) . reconnaissance in vivo et sur base d'un échantillon représentatif du stade de phénologie utile à la plantation d'entretien . caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur, époque de floraison aspects morphologiques et sanitaires (développement racinaire et aérien, couleur, forme ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Observer les végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers à planter ❖ Repérer les écarts par rapport au « bon aspect morphologique » des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers à planter ❖ Repérer les écarts par rapport au « bon aspect sanitaire » des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers à planter 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
6.2.3. Appliquer les précautions et soins aux plantes ligneuses ornementales / ligneuses fruitières		
<ul style="list-style-type: none"> • Les précautions et soins aux végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers avant plantation : <ul style="list-style-type: none"> - objectifs - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) - conditions météorologiques - techniques : types (réhydratation des mottes, retrait de 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Manipuler les végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers de manière adéquate ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Identifier les précautions à prendre et les soins à donner aux végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Appliquer les précautions et soins à donner aux végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

feuilles séchées ou fleurs fanées, ... arrosage, ombrage, habillage ...), conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation	fruitiers ❖ Utiliser le matériel adéquat	
6.2.4. Praliner les plantes ligneuses		
• Le pralinage des plantes ligneuses : • définition, objectifs • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, vie du sol, température, humidité) • conditions météorologiques • technique : conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes - matériel (manuel) : types, dénomination, utilité, mode d'utilisation • Pralins : définition, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation	❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Régler les outils de pralinage des plantes ligneuses ❖ Appliquer la technique de pralinage des plantes ligneuses	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires

6.3. Disposer les plantes ligneuses ornementales / ligneuses fruitières sur le terrain

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
6.3.1. Transposer les mesures reprises dans le croquis / le schéma d'aménagement paysager - Piqueter le terrain - Disposer les plantes ligneuses ornementales / ligneuses fruitières aux endroits repérés		
• Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • Les plans d'aménagement : types, composants, symboles, échelle ... • Le piquetage du terrain : • définition, objectifs, • techniques : types (prises de mesure, pose de jalons ...), nature et ordre chronologique des étapes • matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation	❖ Décoder les consignes et le plan d'aménagement (types et quantité de plantes, lieu, distances et répartition de plantation) ❖ Transposer les mesures sur le terrain à l'aide d'outils de marquage ❖ Disposer les jalons délimitant l'espace à aménager ❖ Disposer les plantes ligneuses ornementales / ligneuses fruitières dans le respect des consignes et du plan	Disposer les plantes ligneuses ornementales / ligneuses fruitières sur le terrain en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires

6.3.2. Mettre en place des accessoires de plantation		
<ul style="list-style-type: none"> Les accessoires de plantation de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers : <ul style="list-style-type: none"> types et utilité : tuteurs et éléments de fixation, protections contre les rongeurs, protection climatique, palissage ... conditions météorologiques techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte des conditions climatiques Régler les outils et machines de mise en place des accessoires de plantation de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers Appliquer les techniques appropriées de mise en place des accessoires de plantation de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de mise en place des accessoires de plantation de végétaux ornementaux ligneux et fruitiers 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

6.4. Nettoyer et ranger le poste de travail		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
6.4.1. Nettoyer le matériel		
<ul style="list-style-type: none"> Le nettoyage du matériel de plantation de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers : <ul style="list-style-type: none"> techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation produits : types, utilité, caractéristiques, conditions et mode d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Identifier le matériel et les produits de nettoyage Appliquer la technique de nettoyage appropriée du matériel de plantation de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers 	<p>Nettoyer et ranger le poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>
6.4.2. Ranger le matériel et les fournitures		
<ul style="list-style-type: none"> Le rangement du matériel, des consommables, des fournitures de plantation de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers : procédures 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer les procédures de rangement du matériel, des consommables, des fournitures de plantation de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers dans le respect des consignes de l'entreprise 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
6.4.3. Assurer la propreté de la zone de travail		
<ul style="list-style-type: none"> La propreté de la zone de travail (esthétique, hygiène, respect de l'environnement ...) : déchets (types, mode de gestion), procédures 	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les différents types de déchets Trier et évacuer les déchets 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

6.4.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • La sécurisation de la zone de travail : utilité, matériel, procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes de sécurisation de la zone de travail ❖ Identifier le matériel de sécurisation de la zone de travail ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation de la zone de travail 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

6.5. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
6.5.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur - Effectuer le graissage et la lubrification du matériel - Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier		
<ul style="list-style-type: none"> • Le matériel (manuel, mécanique) de plantation de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus • Les travaux d'entretien et de maintenance de 1^{er} niveau du matériel de plantation végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers : <ul style="list-style-type: none"> - types (contrôles, réglages, graissage, lubrification, aiguisage, montage et démontage d'éléments accessibles sans outillage spécifique ...) - fréquences, procédures, technique, matériel, produits, consignes (du constructeur, de l'entreprise) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes d'entretien et de maintenance du matériel (manuel, mécanique) de plantation de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Appliquer les techniques de démontage et montage d'éléments accessibles sans outillage particulier ❖ Appliquer les techniques de contrôle et de réglages simples du matériel de plantation de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Appliquer les techniques de graissage et lubrification du matériel de plantation de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers 	<p>Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>

6.6. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> • La communication professionnelle écrite et/ou orale : supports (fiches de travail, notes, compte-rendu, photos ...), terminologie professionnelle • Les limites d'intervention du Jardinier d'aménagement : éléments relatifs <ul style="list-style-type: none"> - à la zone de travail, aux tâches à réaliser, (impétrants, imprévus, conditions pédologiques et/ou 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utiliser les supports de communication spécifiques à l'entreprise ❖ Signaler toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux fournitures, aux plantes, à la zone de travail ... lors des travaux de plantation de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Utiliser la terminologie professionnelle appropriée 	<p>Transmettre ses observations et toute information utile au responsable en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>

météorologiques ...), - au matériel, aux consommables, carburants, fournitures, plantes (quantités, aspects morphologiques et sanitaires des plantes ...) dans le cadre de la plantation de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers		
---	--	--

6.7. Respecter les règles professionnelles

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
6.7.1. Respecter les règles liées à la sécurité		
<ul style="list-style-type: none"> Les règles de sécurité prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation Les règles de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> personnelle et collective : les EPI (gants, lunettes de protection ...) et EPC spécifiques aux travaux réalisés à l'égard du matériel : normes de constructeurs, notices d'emploi à l'égard des produits : étiquetage et pictogramme de produits dangereux, notices d'emploi Les interventions en cas d'accidents : principes élémentaires (veiller à la sécurité, établir le bilan de la victime, appeler les secours) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les sources de danger (matériel, produits, zone de travail ...) ❖ Appliquer les mesures de protection individuelle et collective ❖ Interpréter les consignes, notices d'emploi, étiquetages (pictogrammes ...) ... ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors du transport (arrimage ...), de l'utilisation, du stockage ... du matériel ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors de l'utilisation, du stockage ... des produits ❖ Réagir adéquatement en cas d'accident 	Respecter les règles professionnelles en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
6.7.2. Respecter les règles liées à l'hygiène		
<ul style="list-style-type: none"> Les règles d'hygiène prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière d'hygiène 	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires

6.7.3. Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention		
<ul style="list-style-type: none"> Les règles d'ergonomie et de manutention : principes de base adaptés aux travaux à réaliser 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention (port et transfert de charges, utilisation du matériel ...) 	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires
6.7.4. Respecter les règles liées à la protection de l'environnement		
<ul style="list-style-type: none"> Les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement : tri et évacuation des déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ... L'approche par écosystème : définition, objectifs 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement ❖ Respecter les interactions dans les écosystèmes ❖ Appliquer les règles de traçabilité (compléter le carnet de suivi) 	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires
6.7.5. Gérer son temps de travail		
<ul style="list-style-type: none"> L'organisation du travail dans le respect des consignes. Les délais impartis. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Organiser le travail dans le respect des consignes ❖ Réaliser les travaux dans les délais impartis 	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires

GLOSSAIRE :

- **Approche écosystémique ou approche par écosystème** : méthode de gestion où les terres, l'eau et les ressources vivantes sont intégrées pour favoriser la conservation et l'utilisation durable et soutenable des ressources naturelles, afin de respecter les interactions dans les écosystèmes dont l'être humain dépend. En résumé, toutes les parties d'un écosystème sont liées, il faut donc tenir compte de chacune d'entre elles.
- **Carburant** : diesel, essence, mélanges ... ainsi que les huiles adaptées aux différents types de moteurs (2 T, 4 T ...) rencontrés en matériel mécanique de jardinier d'entretien
- **Consommables** : Pièces d'usure rapide (lames, ...)
- **Fournitures** : Eléments, accessoires nécessaires à la réalisation des tâches. Ex. : accessoires de plantation (tuteur, drain, protection rongeurs, protection climatique, palissage ...), de taille (tuteurs, grillages, ficelles, ligatures piquets ...), de lutte intégrée (pièges, auxiliaires ...) ...
- **Machine / Outils mécaniques** : Matériel mécanique
- **Outils / Outils** : Matériel manuel
- **Réaliser un lit de plantation** : Ameubler le sol, enfouir les engrais et amendements éventuels
- **Végétaux à identifier** : l'UAA6 du *Profil formation* du Jardinier d'aménagement couvre un minimum de 115 végétaux répartis comme suit :
 - Min 40 Herbacés ornementaux
 - Min 40 Ligneux ornementaux
 - Min 10 Ligneux fruitiers
 - Min 15 Adventices (dont 3 invasives)
 - Min 10 végétaux aquatiques ornementaux

UAA 5	Installer une pelouse ou une prairie fleurie
--------------	---

Activités-clés du profil métier	AC1 : Réaliser les travaux de terrassement, de préparation et d'amélioration du sol AC2 : Installer une pelouse / une prairie fleurie
Exigences transversales	Respecter les règles professionnelles

5.1. Préparer son poste de travail		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
5.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • Le matériel de travaux d'installation de pelouse / de prairie fleurie : types (matériel manuel et mécanique), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation • Les consommables : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode d'utilisation • Les carburants : types, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de matériel, consommables, carburants à emporter) de travaux d'installation de pelouse / de prairie fleurie ❖ Identifier le matériel, les consommables, les carburants nécessaires aux travaux d'installation de pelouse / de prairie fleurie ❖ Vérifier le bon état du matériel de travaux d'installation de pelouse / de prairie fleurie ❖ Ranger le matériel, les carburants, les consommables de travaux d'installation de pelouse / de prairie fleurie (selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...) ❖ Emporter le matériel, les carburants, les consommables sur la zone de travaux d'installation de pelouse ou de prairie fleurie 	Préparer son poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.
5.1.2. Préparer les fournitures		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • Les fournitures d'installation de pelouse / de prairie fleurie : types (semences, plaques de gazon ...), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de fournitures à emporter) de travaux d'installation de pelouse / de prairie fleurie ❖ Identifier les fournitures nécessaires aux travaux d'installation de pelouse / de prairie fleurie 	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires

	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Ranger les fournitures de travaux d'installation de pelouse / de prairie fleurie (selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...) ❖ Emporter les fournitures sur la zone de travaux d'installation de pelouse / de prairie fleurie 	
5.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux		
<ul style="list-style-type: none"> • Les croquis / schémas d'entretien et d'aménagement paysager : définition, utilité, composants, symboles ... • La sécurisation de la zone de travail : définition, utilité, matériel et procédures (signalisation, protection ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder un croquis / schéma d'entretien et d'aménagement paysager ❖ Situer la zone de travail ❖ Repérer tout élément pouvant présenter un danger pour soi-même ou pour autrui (impétrants signalés, piquets béton, objets divers, habitations ... tierces personnes, circulation routière ...) ❖ Dégager la zone de travail des éléments mobiliers, décoratifs ... ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

5.2. Semer une pelouse / une prairie fleurie

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
5.2.1. Ratisser		
<ul style="list-style-type: none"> • Le ratissage du sol avant de semer une pelouse / une prairie fleurie : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, humidité) - conditions météorologiques - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes - matériel mécanique : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente) ❖ Régler les outils et machines de ratissage ❖ Appliquer la technique appropriée de ratissage ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de ratissage 	<p>Semer une pelouse / une prairie fleurie en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>
5.2.2. Semer		
<ul style="list-style-type: none"> • Semis de pelouse / de prairie fleurie : <ul style="list-style-type: none"> - définitions, objectifs - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, humidité) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques du relief (pente) ❖ Régler les outils et machines de semis ❖ Utiliser les types et quantités de fournitures appropriés 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes -</p>

<ul style="list-style-type: none"> - conditions météorologiques - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation - fournitures : types, caractéristiques, mode d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer la technique appropriée de semis ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de semis 	Situations similaires
5.2.3. Rouler		
<ul style="list-style-type: none"> • Le roulage du semis d'une pelouse / d'une prairie fleurie : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, humidité) - conditions météorologiques - technique : conditions d'application - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente) ❖ Régler les outils et machines de roulage ❖ Appliquer la technique de roulage ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de roulage 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
5.2.4. Arroser		
<ul style="list-style-type: none"> • L'arrosage du semis d'une pelouse / d'une prairie fleurie : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) - conditions météorologiques - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente) ❖ Régler les outils et machines d'arrosage ❖ Appliquer la technique appropriée d'arrosage ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel d'arrosage 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

5.3. Plaquer un gazon

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
5.3.1. Ratisser		
<ul style="list-style-type: none"> Le ratissage du sol avant de plaquer un gazon : <ul style="list-style-type: none"> définition, objectifs conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, humidité) conditions météorologiques techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel mécanique : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte des conditions pédoclimatiques Régler les outils et machines de ratissage Appliquer la technique appropriée de ratissage Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de ratissage 	<p>Plaquer un gazon en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>
5.3.2. Mettre en place les plaques de gazon		
<ul style="list-style-type: none"> La mise en place de plaques de gazon : <ul style="list-style-type: none"> définitions, objectifs conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) conditions météorologiques techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation plaques de gazon : types, caractéristiques, mode d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir les plaques de gazon dans un état optimal Tenir compte des conditions pédoclimatiques Régler les outils et machines de mise en place de plaques de gazon Utiliser les types et quantités de fournitures Appliquer la technique appropriée de mise en place de plaques de gazon Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de mise en place de plaques de gazon 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
5.3.3. Arroser		
<ul style="list-style-type: none"> L'arrosage de plaques de gazon : <ul style="list-style-type: none"> définition, objectifs conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, humidité) conditions météorologiques techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes 	<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte des conditions pédoclimatiques Régler les outils et machines d'arrosage Appliquer la technique appropriée d'arrosage Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel d'arrosage 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

- matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation		
5.3.4. Rouler		
<ul style="list-style-type: none"> Le roulage d'un plaquage de gazon : <ul style="list-style-type: none"> définition, objectifs conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) conditions météorologiques technique : conditions d'application matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte des conditions pédoclimatiques Régler les outils et machines de roulage Appliquer la technique de roulage Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de roulage 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

5.4. Favoriser le tallage d'une pelouse

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
5.4.1. Rouler une pelouse		
<ul style="list-style-type: none"> Le roulage d'une pelouse : <ul style="list-style-type: none"> définition, objectif (taller) conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, humidité) stade de développement de la plante conditions météorologiques technique : conditions d'application matériel mécanique : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte des conditions pédoclimatiques Régler les outils et machines de roulage Appliquer la technique de roulage Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de roulage 	<p>Favoriser le tallage d'une pelouse en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>
5.4.2. Réaliser la première tonte		
<ul style="list-style-type: none"> La première tonte de pelouse : <ul style="list-style-type: none"> définitions, objectif (taller) conditions météorologiques techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte des conditions pédoclimatiques Régler les outils et machines de première tonte de pelouse Appliquer la technique appropriée de première tonte d'une pelouse Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de première tonte de pelouse 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

5.5. Nettoyer et ranger le poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
5.5.1. Nettoyer le matériel		
<ul style="list-style-type: none"> Le nettoyage du matériel d'installation de pelouse / prairie fleurie : <ul style="list-style-type: none"> techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation produits : types, utilité, caractéristiques, conditions et mode d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier le matériel et les produits de nettoyage ❖ Appliquer la technique de nettoyage appropriée du matériel d'installation de pelouse / prairie fleurie 	Nettoyer et ranger le poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
5.5.2. Ranger le matériel et les fournitures		
<ul style="list-style-type: none"> Le rangement du matériel, des consommables, des fournitures et des produits d'installation de pelouse / prairie fleurie : procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les procédures de rangement du matériel, des consommables, des fournitures et des produits d'installation de pelouse / prairie fleurie dans le respect des consignes de l'entreprise 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
5.5.3. Assurer la propreté de la zone de travail		
<ul style="list-style-type: none"> La propreté de la zone de travail (esthétique, hygiène, respect de l'environnement ...) : déchets (types, mode de gestion), procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Remplacer les éléments mobiliers, décoratifs ... ❖ Identifier les différents types de déchets ❖ Trier et évacuer les déchets 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
5.5.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol		
<ul style="list-style-type: none"> Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) La sécurisation de la zone de travail : utilité, matériel, procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes de sécurisation de la zone de travail ❖ Identifier le matériel de sécurisation de la zone de travail ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation de la zone de travail 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

5.6. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
5.6.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur - Effectuer le graissage et la lubrification du matériel - Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier		
<ul style="list-style-type: none"> Le matériel (manuel, mécanique) d'installation de pelouse ou prairie fleurie : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus Les travaux d'entretien et de maintenance de 1^{er} niveau du matériel d'installation de pelouse / prairie fleurie : <ul style="list-style-type: none"> types (contrôles, réglages, graissage, lubrification, aiguisage, montage et démontage d'éléments accessibles sans outillage spécifique ...) fréquences, procédures, technique, matériel, produits, consignes (du constructeur, de l'entreprise) 	<ul style="list-style-type: none"> S'informer des consignes d'entretien et de maintenance du matériel (manuel, mécanique) d'installation de pelouse / prairie fleurie Appliquer les techniques de démontage et montage d'éléments accessibles sans outillage particulier Appliquer les techniques de contrôle et de réglages simples du matériel d'installation de pelouse / prairie fleurie Appliquer les techniques de graissage et lubrification du matériel d'installation de pelouse / prairie fleurie 	Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.

5.7. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> La communication professionnelle écrite et/ou orale : supports (fiches de travail, notes, compte-rendu, photos ...), terminologie professionnelle Les limites d'intervention du Jardinier d'aménagement : éléments relatifs <ul style="list-style-type: none"> à la zone de travail, aux tâches à réaliser, (impétrants, quantité d'adventices, imprévus, conditions pédologiques et/ou météorologiques ...), au matériel, aux consommables, carburants, fournitures ... dans le cadre de l'installation de pelouse / prairie fleurie 	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser les supports de communication spécifiques à l'entreprise Signaler toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux fournitures, à la zone de travail ... lors de travaux d'installation de pelouse / prairie fleurie Utiliser la terminologie professionnelle appropriée 	Transmettre ses observations et toute information utile au responsable en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.

5.8. Respecter les règles professionnelles

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
5.8.1. Respecter les règles liées à la sécurité		
<ul style="list-style-type: none"> Les règles de sécurité prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation Les règles de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> personnelle et collective : les EPI (gants, lunettes de protection ...) et EPC spécifiques aux travaux réalisés à l'égard du matériel : normes de constructeurs, notices d'emploi à l'égard des produits : étiquetage et pictogramme de produits dangereux, notices d'emploi Les interventions en cas d'accidents : principes élémentaires (veiller à la sécurité, établir le bilan de la victime, appeler les secours) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les sources de danger (matériel, produits, zone de travail ...) ❖ Appliquer les mesures de protection individuelle et collective ❖ Interpréter les consignes, notices d'emploi, étiquetages (pictogrammes ...) ... ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors du transport (arrimage ...), de l'utilisation, du stockage ... du matériel ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors de l'utilisation, du stockage ... des produits ❖ Réagir adéquatement en cas d'accident 	Respecter les règles professionnelles en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
5.8.2. Respecter les règles liées à l'hygiène		
<ul style="list-style-type: none"> Les règles d'hygiène prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière d'hygiène 	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires
5.8.3. Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention		
<ul style="list-style-type: none"> Les règles d'ergonomie et de manutention : principes de base adaptés aux travaux à réaliser 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention (port et transfert de charges, utilisation du matériel ...) 	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires
5.8.4. Respecter les règles liées à la protection de l'environnement		
<ul style="list-style-type: none"> Les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement : tri et évacuation des déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ... L'approche par écosystème : définition, objectifs La législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolice P1 : objectifs, contenus). 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement ❖ Respecter les interactions dans les écosystèmes ❖ Appliquer la législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolice P1) ❖ Appliquer les règles de traçabilité (compléter le carnet de suivi) 	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires

5.8.5. Gérer son temps de travail

<ul style="list-style-type: none"> • L'organisation du travail dans le respect des consignes. • Les délais impartis. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Organiser le travail dans le respect des consignes ❖ Réaliser les travaux dans les délais impartis 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
--	---	---

GLOSSAIRE :

- **Approche écosystémique ou approche par écosystème** : méthode de gestion où les terres, l'eau et les ressources vivantes sont intégrées pour favoriser la conservation et l'utilisation durable et soutenable des ressources naturelles, afin de respecter les interactions dans les écosystèmes dont l'être humain dépend. En résumé, toutes les parties d'un écosystème sont liées, il faut donc tenir compte de chacune d'entre elles.
- **Carburant** : diesel, essence, mélanges ... ainsi que les huiles adaptées aux différents types de moteurs (2 T, 4 T ...) rencontrés en matériel mécanique de jardinier d'entretien
- **Consommables** : Pièces d'usure rapide (lames, ...)
- **Fournitures** : Eléments, accessoires nécessaires à la réalisation des tâches. Ex. : accessoires de plantation (tuteur, drain, protection rongeurs, protection climatique, palissage ...), de taille (tuteurs, grillages, ficelles, ligatures piquets ...), de lutte intégrée (pièges, auxiliaires ...) ...
- **Gazon** : Le gazon est un mélange de graminées (ray-grass, pâturin, agrostide, fétuques ...) sélectionnées pour leurs qualités complémentaires et semées en vue d'obtenir une pelouse.
- **Machine / Outils mécaniques** : Matériel mécanique
- **Outillage / Outils** : Matériel manuel
- **Pelouse** : La pelouse est le résultat obtenu après avoir ensemencé le sol avec des graines de graminées à gazon. Une pelouse se présente donc comme un tapis vert, homogène et ras
- **Prairie fleurie** : La prairie n'est pas un tapis vert, homogène et ras comme la pelouse. Naturelle ou semée, elle se compose à la fois de graminées et d'autres plantes herbacées.

UAA 7	Terrasser et aménager des surfaces paysagères inertes
Activités-clés du profil métier	AC1 : Réaliser les travaux de terrassement, de préparation et d'amélioration du sol AC6 : Aménager des surfaces paysagères inertes
Exigences transversales	Respecter les règles professionnelles

7.1. Préparer son poste de travail		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
7.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • Le matériel de travaux de terrassement : types (matériel manuel et mécanique), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation • Le matériel de travaux d'aménagement de surfaces paysagères inertes : types (matériel manuel et mécanique), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation • Les consommables : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode d'utilisation • Les carburants : types, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de matériel, consommables, carburants à emporter) de travaux de terrassement et d'aménagement de surfaces paysagères inertes ❖ Identifier le matériel, les consommables, les carburants nécessaires aux travaux de terrassement et d'aménagement de surfaces paysagères inertes ❖ Vérifier le bon état du matériel de travaux de terrassement et d'aménagement de surfaces paysagères inertes ❖ Ranger le matériel, les carburants, les consommables de travaux de terrassement et d'aménagement de surfaces paysagères inertes (selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...) ❖ Emporter le matériel, les carburants, les consommables sur la zone de travail 	<p>Préparer son poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>

7.1.2. Préparer les fournitures

<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • Les fournitures de terrassement et d'aménagement de surfaces paysagères inertes : <ul style="list-style-type: none"> - types (béton, bois, pierre, métaux, synthétiques, liants, agrégats ...) - dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de fournitures à emporter) de travaux de terrassement et d'aménagement de surfaces paysagères inertes ❖ Identifier les fournitures nécessaires aux travaux de terrassement et d'aménagement de surfaces paysagères inertes ❖ Ranger les fournitures nécessaires aux travaux de terrassement et d'aménagement de surfaces paysagères inertes (selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...) ❖ Disposer et protéger les fournitures sur la zone de travail 	<p>Autonomie d'exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Application complexe et Situations similaires</p>
--	--	--

7.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux

<ul style="list-style-type: none"> • Les croquis / schémas d'entretien et d'aménagement paysager : définition, utilité, composants, symboles ... • La sécurisation de la zone de travail : définition, utilité, matériel et procédures (signalisation, protection ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder un croquis / schéma d'entretien et d'aménagement paysager ❖ Situer la zone de travail ❖ Repérer tout élément pouvant présenter un danger pour soi-même ou pour autrui (impétrants signalés, piquets béton, objets divers, habitations ... tierces personnes, circulation routière ...) ❖ Dégager la zone de travail des éléments mobiliers, décoratifs ... ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation 	<p>Autonomie d'exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Application complexe et Situations similaires</p>
--	---	--

7.2. Terrassement et niveler

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
7.2.1. Nettoyer le terrain		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • Le tri des déchets : <ul style="list-style-type: none"> - objectifs - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes ❖ Rassembler les déchets ❖ Trier les déchets selon les consignes ❖ Régler les outils et machines d'évacuation de déchets ❖ Evacuer les déchets selon les consignes ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel d'évacuation de déchets 	<p>Terrasser et niveler en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>

<ul style="list-style-type: none"> • L'évacuation des déchets : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 		
7.2.2. Réaliser des profils de remblais / déblais		
<ul style="list-style-type: none"> • Les profils de remblais / déblais : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure) - conditions météorologiques - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Régler les outils et machines mécaniques de remblais /déblais ❖ Appliquer la technique de remblais / déblais appropriée ❖ Utiliser le matériel manuel / mécanique de remblais / déblais adapté (mini-pelle, chargeurs frontaux ...) ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de remblais / déblais 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
7.2.3. Nivelier		
<ul style="list-style-type: none"> • Le nivellement : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure) - conditions météorologiques - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes - types de matériel (manuel et mécanique) : dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Régler les outils et machines mécaniques de nivellement ❖ Appliquer la technique de nivellement appropriée ❖ Utiliser le matériel manuel / mécanique de nivellement adapté ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de nivellement 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

7.2.4. Assister l'opérateur des machines de terrassement		
<ul style="list-style-type: none"> • Les impétrants : définition, types (grillage, fourreau ...) • Les machines de terrassement : utilité, caractéristiques (zone d'action, mobilité ...) • Le travail de finition : objectifs, procédures, matériel 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Observer les zones à parcourir par les machines de terrassement ❖ Se positionner de manière sécurisée ❖ Repérer les impétrants éventuels ❖ Fournir les indications utiles selon le mode de communication adapté (oralement, par signes ...) pour guider l'opérateur ❖ Affiner manuellement le travail de la machine de manière rapide et simple 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

7.3. Dégager la zone de travail des structures inertes		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
7.3.1. Effectuer les démolitions		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ... éléments de réglementation (permis d'urbanisme)) • Les démolitions de structures inertes : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes et réglementations de démolition de structures inertes ❖ Régler les outils et machines de démolition de structures inertes ❖ Appliquer la technique appropriée de démolition de structures inertes ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de démolition de structures inertes 	<p>Dégager la zone de travail des structures inertes en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>
7.3.2. Effectuer les démontages		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • Les démontages de structures inertes : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes et de démontage de structures inertes ❖ Régler les outils et machines de démontage de structures inertes ❖ Appliquer la technique appropriée de démontage de structures inertes ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de démontage de structures inertes 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

7.3.3. Evacuer les matériaux inertes

<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ... éléments de réglementation (permis d'urbanisme)) • L'évacuation des matériaux inertes : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes et réglementations d'évacuation de structures inertes ❖ Régler les outils et machines d'évacuation de structures inertes ❖ Appliquer la technique appropriée d'évacuation de matériaux ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel d'évacuation de structures inertes 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
--	---	---

7.4. Assister le responsable pour piqueter le terrain

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
7.4.1. Transposer sur le terrain les mesures d'un croquis / schéma d'aménagement (niveau, alignement ...) - Mettre en place les piquets		
<ul style="list-style-type: none"> • Les croquis / schémas d'entretien et d'aménagement paysager : définition, utilité, composants, symboles ... • Le piquetage du terrain : <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Transposer les mesures sur le terrain ❖ Positionner les piquets ❖ Adapter les mesures d'alignement au relief 	<p>Assister le responsable pour piqueter le terrain en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>

7.5. Assister le responsable à la mise en place de structures inertes (minérale, métallique, bois/plastic, composite)

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
7.5.1. Approvisionner les acteurs de la zone de travail en matériaux et outils		
<ul style="list-style-type: none"> • Les mélanges : types (béton, sable, stabilisé ...), caractéristiques, composition (proportions, règle de 3) • Les matériaux : types, caractéristiques, logique d'approvisionnement (tri de pavés, respect des zones de travail ...), mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les consignes du responsable ❖ Utiliser les composants et outils de mélange appropriés ❖ Réaliser les mélanges manuellement et/ou mécaniquement ❖ Appliquer la règle de 3 ❖ Approvisionner les acteurs de la zone de travail avec les 	<p>Assister le responsable à la mise en place de structures inertes (minérale, métallique, bois/plastic, composite) en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Les outils : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	outils, machines, matériaux et mélanges adéquats ❖ Maintenir les matériaux dans un état optimal (utilisation de bâches de protection, technique de transport adéquat ...) ❖ Effectuer les découpes de matériaux à l'aide d'outils appropriés (disqueuses, scies ...)	
7.5.2. Participer à la mise en place des murets et autres éléments de structures inertes		
<ul style="list-style-type: none"> • La mise en place de structures inertes : <ul style="list-style-type: none"> - types (murets, empièvements, bordures, pavés, dalles ...) - définition, objectifs - techniques de pose : types (au mortier, au béton sec, au stabilisé, au liant synthétique ...), conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes (nivellement, compactage, de découpage ...) - matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - fournitures : types 	❖ Appliquer les consignes du responsable ❖ Tenir compte des conditions climatiques ❖ Respecter les alignements, les écartements et les niveaux ❖ Appliquer les techniques de nivellement, de compactage, de découpage ... ❖ Appliquer la technique appropriée de mise en place de structures inertes	Autonomie : Exécution sous supervision du responsable Complexité du contexte : Situations simples
7.5.3. Participer à la mise en place des clôtures		
<ul style="list-style-type: none"> • La mise en place de clôtures : <ul style="list-style-type: none"> - clôtures : types (treillis soudé et non soudé, portail pivotant en panneaux de bois, branches tressées ...), dénomination, description, caractéristiques - techniques de pose des piquets - technique de pose des treillis et panneaux - conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes - matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - fournitures : types 	❖ Appliquer les consignes du responsable ❖ Tenir compte des conditions climatiques et du relief du terrain ❖ Respecter les alignements et les niveaux ❖ Appliquer la technique appropriée de mise en place des clôtures (treillis, panneaux rigides ...)	Autonomie : Exécution sous supervision du responsable Complexité du contexte : Situations simples
7.5.4. Participer à la mise en place des structures en bois		
<ul style="list-style-type: none"> • La mise en place de structures en bois : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs - structures en bois : types (terrasses, pergola, car port, jeux d'enfants, bac à sable, écran visuel, portique, mobilier de jardin, petit abris ...), dénomination, description, caractéristiques - techniques de découpe / montage / assemblage / 	❖ Appliquer les consignes du responsable ❖ Tenir compte des conditions climatiques et du relief du terrain ❖ Décoder une notice de montage ❖ Effectuer les découpes de matériaux à l'aide d'outils appropriés (scies ...) ❖ Respecter les alignements et les niveaux	Autonomie : Exécution sous supervision du responsable Complexité du contexte : Situations simples

protection ..., conditions d'application et normes de sécurité, nature et ordre chronologique des étapes - matériel, outils : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - fournitures : types	❖ Appliquer la technique appropriée de mise en place des structures en bois	
--	---	--

7.6. Assister le responsable à la mise des pièces d'eau

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
7.6.1. Participer à la mise en place des fondations et/ou protection (stabilisé ou feutre / treillis) et bâcher		
<ul style="list-style-type: none"> La mise en place de fondations et/ou protection : <ul style="list-style-type: none"> définition, objectifs fondation, protection : types (stabilisé ou feutre / treillis), techniques de pose, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel : types (géotextile, bâches en EPDM ...), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation fournitures : types 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les consignes du responsable ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief et du terrain ❖ Respecter les alignements et les niveaux ❖ Appliquer la technique appropriée de mise en place de fondations et/ou de protection ❖ Appliquer la technique appropriée de pose de bâche 	Assister le responsable à la mise des pièces d'eau en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
7.6.2. Participer à la mise en place un système de filtration		
<ul style="list-style-type: none"> Les systèmes de filtration pour une pièce d'eau : <ul style="list-style-type: none"> définition, objectifs types : types (lagunage, à sable, mécanique ...) dénomination, description, caractéristiques et composants (conduites, filtres ...) technique d'installation adaptée au système de filtration, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les consignes du responsable ❖ Poser des conduites d'adduction semi-rigides en polyéthylène ❖ Poser des conduites d'évacuation en PVC ❖ Installer les éléments filtrants 	Autonomie : Exécution sous supervision du responsable Complexité du contexte : Situations simples

7.6.3. Mettre en place les végétaux aquatiques pré-étiquetés ou pré-identifiés		
<ul style="list-style-type: none"> Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) Les végétaux aquatiques : <ul style="list-style-type: none"> modes d'identification / étiquetages spécifiques à l'entreprise l'entreprise : objectifs, codes (types, signification ...) technique de mise en place, matériel (pots, cuvettes ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les consignes du responsable ❖ Décoder les étiquetages et modes d'identification spécifiques à l'entreprise ❖ Grouper les plantes par lots de codes identiques ❖ Décoder le schéma de plantation ❖ Disposer, installer (planter) 	<p>Autonomie d'exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Application complexe et Situations similaires</p>
7.6.4. Participer à la réalisation des berges		
<ul style="list-style-type: none"> La réalisation des berges de la pièce d'eau : <ul style="list-style-type: none"> définition, objectifs types : bordures synthétiques, berges plantées, caillebotis ... technique d'installation adaptée au type de berge, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation fournitures : types 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les consignes du responsable ❖ Tenir compte des conditions pédologiques ❖ Respecter les alignements et les niveaux ❖ Appliquer la technique appropriée de mise en place des berges 	<p>Autonomie : Exécution sous supervision du responsable</p> <p>Complexité du contexte : Situations simples</p>

7.7. Gérer la végétation aquatique		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
7.7.1. Identifier les végétaux aquatiques		
<ul style="list-style-type: none"> La nomenclature de végétaux aquatiques (<u>min 10 différents</u>) <ul style="list-style-type: none"> types : libres, flottantes, totalement ou partiellement immergées ...). dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) reconnaissance in vivo et sur base d'un échantillon représentatif du stade de phénologie utile aux travaux caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier des végétaux professionnellement significatifs pour l'entreprise 	<p>Gérer la végétation aquatique en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>

7.7.2. Favoriser et/ou limiter le développement de la végétation aquatique		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • La maîtrise de la végétation aquatique : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs - techniques : types (taille, division ...), conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes - outils : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les consignes du responsable ❖ Appliquer les techniques de maîtrise des végétaux aquatiques : tailler, diviser, transplanter ... ❖ Utiliser le matériel manuel d'entretien des plantations aquatiques 	<p>Autonomie d'exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Application complexe et Situations similaires</p>

7.8. Nettoyer et ranger le poste de travail		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
7.8.1. Nettoyer le matériel		
<ul style="list-style-type: none"> • Le nettoyage du matériel de terrassement et d'aménagement de surfaces paysagères inertes : <ul style="list-style-type: none"> - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes - matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation - produits : types, utilité, caractéristiques, conditions et mode d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier le matériel et les produits de nettoyage ❖ Appliquer la technique de nettoyage appropriée du matériel d'aménagement de surfaces paysagères inertes 	<p>Nettoyer et ranger le poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>
	❖	
7.8.2. Ranger le matériel et les fournitures		
<ul style="list-style-type: none"> • Le rangement du matériel, des consommables, des fournitures de terrassement et d'aménagement de surfaces paysagères inertes : procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les procédures de rangement du matériel, des consommables et des fournitures de terrassement et d'aménagement de surfaces paysagères inertes dans le respect des consignes de l'entreprise 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
7.8.3. Assurer la propreté de la zone de travail		
<ul style="list-style-type: none"> • La propreté de la zone de travail (esthétique, hygiène, respect de l'environnement ...) : déchets (types, mode de gestion), procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les différents types de déchets ❖ Trier et évacuer les déchets 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

7.8.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • La sécurisation de la zone de travail : utilité, matériel, procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes de sécurisation de la zone de travail ❖ Identifier le matériel de sécurisation de la zone de travail ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation de la zone de travail 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

7.9. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
7.9.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur - Effectuer le graissage et la lubrification du matériel - Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier		
<ul style="list-style-type: none"> • Le matériel (manuel, mécanique) de terrassement et d'aménagement de surfaces paysagères inertes : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus • Les travaux d'entretien et de maintenance de 1^{er} niveau : <ul style="list-style-type: none"> - types (contrôles, réglages, graissage, lubrification, aiguisage, montage et démontage d'éléments accessibles sans outillage spécifique ...) - fréquences, procédures, technique, matériel, produits, consignes (du constructeur, de l'entreprise) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes d'entretien et de maintenance du matériel (manuel, mécanique) de terrassement et d'aménagement de surfaces paysagères inertes ❖ Appliquer les techniques de démontage et montage d'éléments accessibles sans outillage particulier ❖ Appliquer les techniques de contrôle et de réglages simples du matériel de terrassement et d'aménagement de surfaces paysagères inertes ❖ Appliquer les techniques de graissage et lubrification du matériel de terrassement et d'aménagement de surfaces paysagères inertes 	<p>Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>

7.10. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> • La communication professionnelle écrite et/ou orale : supports (fiches de travail, notes, compte-rendu, photos ...), terminologie professionnelle • Les limites d'intervention du Jardinier d'aménagement : éléments relatifs <ul style="list-style-type: none"> - à la zone de travail, aux tâches à réaliser, (impétrants, quantité d'adventices, imprévus, conditions pédologiques et/ou météorologiques ...), 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utiliser les supports de communication spécifiques à l'entreprise ❖ Signaler toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux fournitures, à la zone de travail ... de terrassement et d'aménagement de surfaces paysagères inertes ❖ Utiliser la terminologie professionnelle appropriée 	<p>Transmettre ses observations et toute information utile au responsable en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>

- au matériel, aux consommables, carburants, fournitures ... dans le cadre du terrassement et de l'aménagement de surfaces paysagères inertes		
---	--	--

7.11. Respecter les règles professionnelles

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
7.11.1. Respecter les règles liées à la sécurité		
<ul style="list-style-type: none"> Les règles de sécurité prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation Les règles de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> personnelle et collective : les EPI (gants, lunettes de protection ...) et EPC spécifiques aux travaux réalisés à l'égard du matériel : normes de constructeurs, notices d'emploi à l'égard des produits : étiquetage et pictogramme de produits dangereux, notices d'emploi Les interventions en cas d'accidents : principes élémentaires (veiller à la sécurité, établir le bilan de la victime, appeler les secours) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les sources de danger (matériel, produits, zone de travail ...) ❖ Appliquer les mesures de protection individuelle et collective ❖ Interpréter les consignes, notices d'emploi, étiquetages (pictogrammes ...) ... ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors du transport (arrimage ...), de l'utilisation, du stockage ... du matériel ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors de l'utilisation, du stockage ... des produits ❖ Réagir adéquatement en cas d'accident 	Respecter les règles professionnelles en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
7.11.2. Respecter les règles liées à l'hygiène		
<ul style="list-style-type: none"> Les règles d'hygiène prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière d'hygiène 	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires
7.11.3. Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention		
<ul style="list-style-type: none"> Les règles d'ergonomie et de manutention : principes de base adaptés aux travaux à réaliser 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention (port et transfert de charges, utilisation du matériel ...) 	Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires

7.11.4. Respecter les règles liées à la protection de l'environnement		
<ul style="list-style-type: none"> • Les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement : tri et évacuation des déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ... • L'approche par écosystème : définition, objectifs • La législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolice P1 : objectifs, contenus). 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement ❖ Respecter les interactions dans les écosystèmes ❖ Appliquer la législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolice P1) ❖ Appliquer les règles de traçabilité (compléter le carnet de suivi) 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
7.11.5. Gérer son temps de travail		
<ul style="list-style-type: none"> • L'organisation du travail dans le respect des consignes. • Les délais impartis. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Organiser le travail dans le respect des consignes ❖ Réaliser les travaux dans les délais impartis 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

GLOSSAIRE :

- **Approche écosystémique ou approche par écosystème** : méthode de gestion où les terres, l'eau et les ressources vivantes sont intégrées pour favoriser la conservation et l'utilisation durable et soutenable des ressources naturelles, afin de respecter les interactions dans les écosystèmes dont l'être humain dépend. En résumé, toutes les parties d'un écosystème sont liées, il faut donc tenir compte de chacune d'entre elles.
- **Assister l'opérateur des machines de terrassement** : « Etre les yeux de l'opérateur au sol » / réaliser les finitions manuelles
- **Carburant** : diesel, essence, mélanges ... ainsi que les huiles adaptées aux différents types de moteurs (2 T, 4 T ...) rencontrés en matériel mécanique de jardinier d'entretien
- **Consommables** : Pièces d'usure rapide (lames, ...)
- **Fournitures** : Eléments, accessoires nécessaires à la réalisation des tâches. Ex. : accessoires de plantation (tuteur, drain, protection rongeurs, protection climatique, palissage ...), de taille (tuteurs, grillages, ficelles, ligatures piquets ...), de lutte intégrée (pièges, auxiliaires ...) ...
- **Machine / Outils mécaniques** : Matériel mécanique
- **Outillage / Outils** : Matériel manuel
- **Petites maçonneries** : muret, escalier, colonnades, socles ...
- **Structures inertes** : clôtures, palissades, murets, terrasses, petite serre, abris, bordure, gravier, clinkers, tuteurs, statue, maçonnerie ... envisagés dans les limites du permis d'urbanisme en vigueur
- **Végétaux à identifier** : l'UAA7 du *Profil formation* du Jardinier d'aménagement couvre un minimum de 10 végétaux aquatiques ornementaux

UAA 4 Flottante	Lutter contre les maladies, les parasites et autres nuisibles
----------------------------------	--

Activités-clés du profil métier	AC5 : Appliquer les principes de lutte intégrée
Exigences transversales	Respecter les règles professionnelles

4.1. Préparer son poste de travail		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
4.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants		
<ul style="list-style-type: none"> Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) Le matériel de lutte intégrée : types (matériel manuel et mécanique), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation Les consommables : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode d'utilisation Les carburants : types, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de matériel, consommables, carburants à emporter) de travaux de lutte intégrée ❖ Identifier le matériel, les consommables, les carburants nécessaires aux travaux de lutte intégrée ❖ Vérifier le bon état du matériel de lutte intégrée ❖ Ranger le matériel, les carburants, les consommables (selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...) de lutte intégrée ❖ Emporter le matériel, les carburants, les consommables sur la zone de travaux de lutte intégrée 	Préparer son poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.
4.1.2. Préparer les fournitures, les produits		
<ul style="list-style-type: none"> Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) Les fournitures (pièges, prédateurs ...) et produits de lutte intégrée : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de fournitures et produits à emporter) de lutte intégrée ❖ Identifier les fournitures et produits nécessaires aux travaux de lutte intégrée ❖ Ranger les fournitures et produits de travaux de lutte 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

	intégrée (selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...) ❖ Emporter les fournitures et produits sur la zone de travaux de lutte intégrée	
4.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux		
<ul style="list-style-type: none"> • Les croquis / schémas d'entretien et d'aménagement paysager : définition, utilité, composants, symboles ... • La sécurisation de la zone de travail : définition, utilité, matériel et procédures (signalisation, protection ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder un croquis / schéma d'entretien et d'aménagement paysager ❖ Situer la zone de travail ❖ Repérer tout élément pouvant présenter un danger pour soi-même ou pour autrui (impétrants signalés, piquets béton, objets divers, habitations ... tierces personnes, circulation routière ...) ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

4.2. Relever des écarts / anomalies éventuels par rapport à un aspect de « bonne santé » des végétaux herbacés ornementaux / ligneux, ornementaux / ligneux fruitiers

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
4.2.1. Identifier les végétaux herbacés ornementaux / ligneux, ornementaux / ligneux fruitiers		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • La nomenclature de végétaux herbacés ornementaux (min 40 plantes différentes) : <ul style="list-style-type: none"> - types : annuelles, bisannuelles, bulbeuses, vivaces, graminées - dénomination (appellation vernaculaire – et latine) - caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... • La nomenclature de végétaux ligneux ornementaux (<u>min 40 différents</u>) et ligneux fruitiers (<u>min 10 différents</u>) <ul style="list-style-type: none"> - types : arbres, arbustes, arbrisseaux, ornementaux et/ou fruitiers - dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) - caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (zones à traiter ...) ❖ Identifier des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers professionnellement significatifs pour l'entreprise 	<p>Relever des écarts / anomalies éventuels par rapport à un aspect de « bonne santé » des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>

4.2.2. Repérer des écarts/anomalies par rapport à un aspect de « bonne santé » des végétaux herbacés, ornementaux ligneux et fruitiers		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • La nomenclature de végétaux herbacés ornementaux (min 40 plantes différentes) : <ul style="list-style-type: none"> - types : annuelles, bisannuelles, bulbeuses, vivaces, graminées - dénomination (appellation vernaculaire – et latine) - caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... • La nomenclature de végétaux ligneux ornementaux (min 40 différents) et ligneux fruitiers (min 10 différents) <ul style="list-style-type: none"> - types : arbres, arbustes, arbrisseaux, ornementaux et/ou fruitiers - dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) - caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... • Les aspects de « bonne santé » des végétaux, visibles et facilement observables (croissance, état des tissus végétaux : coloration, absence de lésions, absence de ravages ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Observer l'aspect des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Repérer les anomalies / écarts sanitaires des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
4.2.3. Prélever un échantillon significatif de toute anomalie observée		
<ul style="list-style-type: none"> • Les échantillons : <ul style="list-style-type: none"> - définition, types, objectifs - caractéristiques : quantités, répartition ... - procédure : technique, matériel 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer la technique de prélèvement d'échantillons significatifs ❖ Utiliser le matériel approprié 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

4.3. Lutter contre les maladies, les parasites et autres nuisibles

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
4.3.1. Identifier les végétaux herbacés ornementaux / ligneux, ornementaux / ligneux fruitiers		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • La nomenclature de végétaux herbacés ornementaux (min 40 plantes différentes) : <ul style="list-style-type: none"> - types : annuelles, bisannuelles, bulbeuses, vivaces, graminées - dénomination (appellation vernaculaire – et latine) - caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... • La nomenclature de végétaux ligneux ornementaux (<u>min 40 différents</u>) et ligneux fruitiers (<u>min 10 différents</u>) <ul style="list-style-type: none"> - types : arbres, arbustes, arbrisseaux, ornementaux et/ou fruitiers - dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) - caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (zones à traiter ...) ❖ Identifier des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers professionnellement significatifs pour l'entreprise 	<p>Lutter contre les maladies, les parasites et autres nuisibles en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>
4.3.2. Assurer les règles de prophylaxie appropriées		
<ul style="list-style-type: none"> • La lutte intégrée : définition, objectifs, principes • La prophylaxie : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs, règles - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) - conditions météorologiques - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation - fournitures / produits : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Appliquer les techniques de prophylaxie déterminées par le responsable ❖ Utiliser le matériel de prophylaxie approprié ❖ Utiliser les types et quantités de fournitures et produits appropriés ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de prophylaxie 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

4.3.3. Pulvériser / Arroser / Epancre un produit commercial agréé		
<ul style="list-style-type: none"> • La lutte intégrée : définition, objectifs, principes • La pulvérisation / L'arrosage / L'épandage d'un produit commercial agréé : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs - conditions météorologiques - techniques : types, conditions d'application, nature, époque et ordre chronologique des étapes - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation - produits commerciaux agréés : types, utilité, caractéristiques, dosage (calcul de surface, unités de mesure, règle de trois), conditions et mode d'utilisation - les prescrits de la Phytolice P1. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions climatiques ❖ Appliquer les prescrits de Phytolice P1 ❖ Régler les outils et machines de pulvérisation / d'arrosage / d'épandage de produit commercial agréé ❖ Doser les produits commerciaux agréés ❖ Appliquer la technique appropriée de pulvérisation / d'arrosage / d'épandage ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de pulvérisation / d'arrosage / d'épandage 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
4.3.4. Appliquer une méthode de protection phytosanitaire intégrée suivant instructions spécifiques ... (mécanique, introduction d'auxiliaires ...)		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) • La lutte intégrée : définition, objectifs, principes • Les méthodes spécifiques de protection intégrée : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs - types - conditions météorologiques - techniques : types (mécanique, introduction d'auxiliaires ...), conditions d'application, époque, nature et ordre chronologique des étapes - matériel (manuel et mécanique) : types (pièges ...), dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation - produits commerciaux agréés : types, utilité, caractéristiques, dosage (calcul de surface, unités de mesure, règle de trois), conditions et mode d'utilisation - les prescrits de la Phytolice P1. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (zones à traiter, méthode à appliquer ...) ❖ Appliquer les prescrits de Phytolice P1 ❖ Tenir compte des conditions climatiques ❖ Régler les outils et machines de protection spécifique ❖ Appliquer la technique appropriée de protection spécifique ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de protection spécifique 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

4.4. Nettoyer et ranger le poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
4.4.1. Nettoyer le matériel		
<ul style="list-style-type: none"> Le nettoyage et/ou la désinfection du matériel de lutte intégrée : <ul style="list-style-type: none"> techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation produits : types, utilité, caractéristiques, conditions et mode d'utilisation les prescrits de la Phytolice P1 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier le matériel et les produits de nettoyage et/ou de désinfection ❖ Appliquer la technique de nettoyage et/ou de désinfection appropriée du matériel de lutte intégrée ❖ Appliquer les prescrits de la Phytolice P1 	Nettoyer et ranger le poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
4.4.2. Ranger le matériel et les fournitures		
<ul style="list-style-type: none"> Le rangement du matériel, des consommables, des fournitures, des produits de lutte intégrée : <ul style="list-style-type: none"> procédures prescrits de la Phytolice P1 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les procédures de rangement du matériel, des consommables, des fournitures et produits de lutte intégrée dans le respect des consignes de l'entreprise ❖ Appliquer les prescrits de Phytolice P1 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
4.4.3. Assurer la propreté de la zone de travail		
<ul style="list-style-type: none"> La propreté de la zone de travail (esthétique, hygiène, respect de l'environnement ...) : <ul style="list-style-type: none"> déchets (types, mode de gestion), procédures prescrits de la Phytolice P1 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les différents types de déchets ❖ Trier et évacuer les déchets ❖ Appliquer les prescrits de la Phytolice P1 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
4.4.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol		
<ul style="list-style-type: none"> Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) La sécurisation de la zone de travail : utilité, matériel, procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes de sécurisation de la zone de travail ❖ Identifier le matériel de sécurisation de la zone de travail ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation de la zone de travail 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

4.5. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
4.5.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur - Effectuer le graissage et la lubrification du matériel - Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier		
<ul style="list-style-type: none"> Le matériel (manuel, mécanique) de lutte intégrée : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus Les travaux d'entretien et de maintenance de 1^{er} niveau du matériel de lutte intégrée : <ul style="list-style-type: none"> types (contrôles, réglages, graissage, lubrification, aiguisage, montage et démontage d'éléments accessibles sans outillage spécifique ...) fréquences, procédures, technique, matériel, produits, consignes (du constructeur, de l'entreprise) 	<ul style="list-style-type: none"> S'informer des consignes d'entretien et de maintenance du matériel (manuel, mécanique) de lutte intégrée Appliquer les techniques de démontage et montage d'éléments accessibles sans outillage particulier Appliquer les techniques de contrôle et de réglages simples du matériel de lutte intégrée Appliquer les techniques de graissage et lubrification du matériel de lutte intégrée 	Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.

4.6. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> La communication professionnelle écrite et/ou orale : supports (fiches de travail, notes, compte-rendu, photos ...), terminologie professionnelle Les limites d'intervention du Jardinier d'aménagement : éléments relatifs <ul style="list-style-type: none"> à la zone de travail, aux tâches à réaliser, (impétrants, quantité d'adventices, imprévus, conditions pédologiques et/ou météorologiques ...), au matériel, aux consommables, carburants, fournitures, produits ... dans le cadre de la lutte intégrée 	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser les supports de communication spécifiques à l'entreprise Signaler toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... lors des travaux de lutte intégrée Utiliser la terminologie professionnelle appropriée 	Transmettre ses observations et toute information utile au responsable en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.

4.7. Respecter les règles professionnelles

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
4.7.1. Respecter les règles liées à la sécurité		
<ul style="list-style-type: none"> Les règles de sécurité prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation Les règles de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> personnelle et collective : les EPI (gants, lunettes de protection ...) et EPC spécifiques aux travaux réalisés à l'égard du matériel : normes de constructeurs, notices d'emploi à l'égard des produits : étiquetage et pictogramme de produits dangereux, notices d'emploi Les interventions en cas d'accidents : principes élémentaires (veiller à la sécurité, établir le bilan de la victime, appeler les secours) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les sources de danger (matériel, produits, zone de travail ...) ❖ Appliquer les mesures de protection individuelle et collective ❖ Interpréter les consignes, notices d'emploi, étiquetages (pictogrammes ...) ... ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors du transport (arrimage ...), de l'utilisation, du stockage ... du matériel ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors de l'utilisation, du stockage ... des produits ❖ Réagir adéquatement en cas d'accident 	Respecter les règles professionnelles en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
4.7.2. Respecter les règles liées à l'hygiène		
<ul style="list-style-type: none"> Les règles d'hygiène prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière d'hygiène 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
4.7.3. Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention		
<ul style="list-style-type: none"> Les règles d'ergonomie et de manutention : principes de base adaptés aux travaux à réaliser 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention (port et transfert de charges, utilisation du matériel ...) 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
4.7.4. Respecter les règles liées à la protection de l'environnement		
<ul style="list-style-type: none"> Les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement : tri et évacuation des déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ... L'approche par écosystème : définition, objectifs La législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolice P1 : objectifs, contenus). 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement ❖ Respecter les interactions dans les écosystèmes ❖ Appliquer la législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolice P1) ❖ Appliquer les règles de traçabilité (compléter le carnet de suivi) 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>

4.7.5. Gérer son temps de travail

<ul style="list-style-type: none"> • L'organisation du travail dans le respect des consignes. • Les délais impartis. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Organiser le travail dans le respect des consignes ❖ Réaliser les travaux dans les délais impartis 	<p>Autonomie : Exécution des tâches en toute autonomie dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable</p> <p>Complexité du contexte : Applications complexes - Situations similaires</p>
--	---	---

GLOSSAIRE :

- **Approche écosystémique ou approche par écosystème** : méthode de gestion où les terres, l'eau et les ressources vivantes sont intégrées pour favoriser la conservation et l'utilisation durable et soutenable des ressources naturelles, afin de respecter les interactions dans les écosystèmes dont l'être humain dépend. En résumé, toutes les parties d'un écosystème sont liées, il faut donc tenir compte de chacune d'entre elles.
- **Carburant** : diesel, essence, mélanges ... ainsi que les huiles adaptées aux différents types de moteurs (2 T, 4 T ...) rencontrés en matériel mécanique de jardinier d'entretien
- **Consommables** : Pièces d'usure rapide (lames, ...)
- **Fournitures** : Eléments, accessoires nécessaires à la réalisation des tâches. Ex. : accessoires de plantation (tuteur, drain, protection rongeurs, protection climatique, palissage ...), de taille (tuteurs, grillages, ficelle, ligatures piquets ...), de lutte intégrée (pièges, auxiliaires ...) ...
- **Lutte intégrée** : suivant Directive 2009/128/CE : La lutte intégrée consiste en « la prise en considération attentive de TOUTES LES METHODES DE PROTECTION DES PLANTES DISPONIBLES et, par conséquent, l'intégration des mesures appropriées qui découragent le développement des populations d'organismes nuisibles et maintiennent le recours aux produits phytopharmaceutiques et à d'autres types d'interventions à des niveaux justifiés des points de vue économique et environnemental, et réduisent ou limitent au maximum les risques pour la santé humaine et l'environnement. La lutte intégrée contre les ennemis des cultures privilégie la croissance de cultures saines en veillant à perturber le moins possible les agro-écosystèmes et encourage les mécanismes naturels de lutte contre les ennemis des cultures. »
- **Machine / Outils mécaniques** : Matériel mécanique
- **Maladie** : Ici, utilisé comme terme général reprenant les affections physiologiques / fongiques / bactériennes / virales ...
- **Outillage / Outils** : Matériel manuel
- **Végétaux à identifier** : l'UAA4 du *Profil formation* du Jardinier d'aménagement couvre un minimum de 105 végétaux à identifier répartis comme suit :
 - Min 40 Herbacés ornementaux
 - Min 40 Ligneux ornementaux
 - Min 10 Ligneux fruitiers
 - Min 15 Adventices (dont 3 invasives)

Troisième partie

Éléments disciplinaires nécessaires à l'exercice du métier¹⁴.

A titre informatif

L'enseignement qualifiant est composé d'une formation optionnelle, mais aussi d'une formation commune (cours de formation générale pour la plupart).

C'est en invitant les professeurs de cours de formation générale à parcourir les unités d'acquis d'apprentissage et à se concerter avec leurs collègues des cours techniques et pratiques qu'on obtiendra une mise en valeur légitime de ces cours en leur adjoignant du sens.

La séparation des matières, si elle est indispensable pour construire des savoirs, n'est cependant pas représentative des réalités rencontrées.

L'ensemble des cours de la formation commune et de la formation optionnelle vise les objectifs établis par le décret « Missions ».

Les compétences relatives aux cours de formation générale et nécessaires dans les cours techniques et pratiques sont, assez souvent, supposées acquises bien plus tôt dans la formation. Il n'empêche qu'il sera utile de les réactiver ici, encourageant ainsi une formation en spirale.

De plus, on voit souvent les programmes insister sur la mise en situation qui doit renvoyer vers une situation problème significative illustrée par des contextes qui donnent du sens. Il serait aberrant de ne pas se servir des contextes professionnels pour mettre les programmes en œuvre. L'équipe éducative trouvera ici des occasions pour susciter l'intérêt des élèves.

¹⁴ Cette partie doit être retravaillée par des groupes de travail vu l'arrivée de nouveaux référentiels et le passage de la CPU en 456. Mais elle peut servir de base pour établir des liens entre la formation commune et l'OBG.

Quatrième partie

Profil d'Evaluation des unités d'acquis d'apprentissage

Ce profil de certification (PC) a été établi sur base du profil de formation (PF) « **Jardinier/Jardinière d'aménagement** » produit par le SFMQ.
Vous retrouverez ci-dessous un tableau récapitulatif qui reprend le nombre d'attestations de validation à délivrer.
Il y aura lieu de décerner **sept attestations** de validation au total pour l'obtention du Certificat de qualification « **Jardinier(e) d'aménagement** ».

UAA 1	1 Attestation	Préparer, améliorer le sol – Planter des végétaux herbacés ornementaux
UAA 3	1 Attestation	Maîtriser la végétation en printemps/été – Lutter contre les adventices et invasives
UAA 2	1 Attestation	Maîtriser la végétation en automne/hiver – Soigner les blessures importantes de végétaux ligneux
UAA 6	1 Attestation	Planter des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers
UAA 5	1 Attestation	Installer une pelouse ou une prairie fleurie
UAA 7	1 Attestation	Terrasser et aménager des surfaces paysagères inertes
UAA 4 Flottante	1 Attestation	Lutter contre les maladies, les parasites et autres nuisibles

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA 1 :
Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :
- Tâches attendues :

- Ameubler le sol de manière mécanique, en vue de l'implantation d'un massif de plantes herbacées ornementales
- Amender et/ou fertiliser le sol de manière mécanique, en vue de l'implantation d'un massif de plantes herbacées
- Planter un massif de plantes herbacées ornementales
- Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel mécanique de préparation du sol

- Mise en situation :

- Situation réelle « pratique » (intra ou extra muros) pour toutes les tâches

- Complexité :

- Surfaces minimales à traiter : 10 m² à ameubler – 2 m² à amender et/ou fertiliser – 4 m² à planter
- Diversité des plantes à mettre en place : Minimum 5 genres différents (c-à-d différents par les distances de plantation, les profondeurs de plantation, les accessoires utilisés ...)
- Minimum 2 opérations de maintenance de premier niveau du matériel mécanique de préparation du sol
- Transmission de toutes observations et informations utiles au responsable

- Autonomie : Autonomie d'exécution des tâches dans le respect

- des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable
- des règles professionnelles (sécurité, hygiène, ergonomie/manutention, environnement, gestion du temps)

- Temps de réalisation :

- A fixer par l'OEF

- Conditions de réalisation : à fournir à l'apprenant :

- L'équipement, les machines et l'outillage adéquat (cf. COPROFOR-05 pour l'UAA1)
- Les engrais, amendements et plantes herbacées ornementales en quantité utile
- Les consignes écrites et/ou orales utiles à la bonne réalisation des tâches

Remarque : Les éléments critiques de contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. : UAA 1 : Préparer et améliorer le sol – Planter des végétaux herbacés ornementaux

CRITERES INCONTOURNABLES ¹⁵	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES ¹	Réussite de l'IG ¹⁶ Oui/Non
Critère 1 : Cohérence de la démarche	1.1. Les consignes utiles sont décodées et appliquées	
	1.2. Les techniques / modes opératoires adaptés sont identifiés / appliqués	
	1.3. Le réglage des machines est approprié – L'utilisation des machines et outils est adéquate	
Critère 2 : Conformité de production	2.1. Le sol est ameubli et amélioré	
	2.2. Le massif de plantes est conforme aux consignes	
	2.3. Les opérations de maintenance sont conformes à l'usage	
	2.4. L'ensemble des tâches est effectué dans les délais impartis	
Critère 3 : Respect des règles	3.1. Les règles d'hygiène et de sécurité sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard	
	3.2. Les règles de protection de l'environnement sont appliquées	
Critère 4 : Adéquation de la communication	4.1. Les supports de communication spécifiques à l'entreprise sont utilisés de manière appropriée	
	4.2. Les observations et informations utiles sont transmises au responsable à l'aide d'une terminologie professionnelle	

Commentaires : Pistes de décomposition des indicateurs :

- 1.1 Décodage de croquis/schéma/document = Identification de zones de travail –Identification et préparation de types et quantité de matériel, consommables, carburants, fournitures, produits, plantes herbacées ...
- 2.1 Ameublissement : prise en compte des conditions pédoclimatiques et du relief, ameublissement homogène sur une profondeur adéquate
- 2.1 Amendement/Fertilisation : prise en compte des conditions pédoclimatiques, dosages respectés, engrais et amendements répartis efficacement (quantité et uniformité) ...
- 2.2 Végétaux identifiés, écarts par rapport au bon aspect sanitaire et morphologique repérés, précautions et soins aux plantes adaptés aux conditions pédoclimatiques, répartition de plantes respectée, distances de plantation respectées, mise en place d'accessoires appropriée ...
- 2.3 Contrôles, réglages, graissage, lubrification, démontage/montage réalisés dans le respect des consignes du constructeur et de l'entreprise
- 3.1 Matériel nettoyé, matériel / fournitures / consommables / produits rangés - zone de travail sécurisée ... - tenue professionnelle adaptée (EPI ...) ...
- 3.2 Déchets triés, évacués ...
- 4.2 Toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... lors des travaux de préparation/amélioration du sol, de plantation des végétaux

¹⁵ **Les conditions de réussite** sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation S.F.M.Q. :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

¹⁶ **Le seuil de réussite** est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés à la page précédente.

UAA 3**Maitriser la végétation en printemps / été – Lutter contre les adventices et Invasives.****SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA 3 :****Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :****- Tâches attendues :**

- Pratiquer les opérations de taille adéquate sur des arbustes à floraison printanière et/ou estivale – Pratiquer les opérations de taille en vert
- Relever les écarts éventuels dans l'aspect de « bonne santé » des végétaux
- Appliquer une pulvérisation herbicide dans un massif d'arbustes ornementaux

- Mise en situation :

- Situation réelle « pratique » (intra ou extra muros) pour toutes les tâches ET/OU Analyse de cas pour les observations d'anomalies

- Complexité :

- Identification des plantes avant de réaliser les opérations de taille, de soins ...
- Taille : Minimum 2 arbustes de genres différents – Taille en vert : Minimum 1 arbuste fruitier et 1 arbuste ornemental
- Surface à pulvériser : Minimum 20 m²
- Calcul et préparation de la quantité de produit commercial d'herbicide à utiliser – Respect des exigences de Phytolice P1
- Transmission de toutes observations et informations utiles au responsable

- Autonomie : Autonomie d'exécution des tâches en toute autonomie dans le respect

- des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable
- des règles professionnelles (sécurité, hygiène, ergonomie/manutention, environnement, gestion du temps)

- Temps de réalisation :

- A fixer par l'OEF

- Conditions de réalisation : à fournir à l'apprenant :

- L'équipement, les machines et l'outillage adéquat (cf. COPROFOR-05 pour l'UAA3)
- Différents végétaux parmi lesquels les végétaux à tailler – Le produit commercial herbicide à pulvériser (avec notice d'emploi)
- Les consignes écrites et/ou orales utiles à la bonne réalisation des tâches

Remarque : Les éléments critiques de contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. : UAA 3 : Maîtriser la végétation en printemps/été – Lutter contre les adventices et Invasives

CRITERES INCONTOURNABLES ¹	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES ¹	Réussite de l'IG ² Oui/Non
Critère 1 : Cohérence de la démarche	1.1. Les consignes utiles sont décodées et appliquées	
	1.2. Les végétaux sont identifiés – Les techniques / modes opératoires de taille adaptées aux plantes sont identifiés / appliqués	
	1.3. Le réglage des machines/outils de taille et pulvérisation (étalonnage) est approprié – L'utilisation des machines et outils est adéquate	
Critère 2 : Conformité de production	2.1. Les végétaux sont taillés dans le respect de leur intérêt ornemental et/ou fruitier	
	2.2. Les écarts dans la bonne santé des végétaux sont repérés	
	2.3. Le produit commercial herbicide est réparti de manière adéquate	
	2.4. L'ensemble des tâches est effectué dans les délais impartis	
Critère 3 : Respect des règles	3.1. Les règles d'hygiène sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard	
	3.2. Les règles de sécurité sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard	
	3.3. Les règles de protection de l'environnement sont appliquées	
Critère 4 : Adéquation de la communication	4.1. Les supports de communication spécifiques à l'entreprise sont utilisés de manière appropriée	
	4.2. Les observations et informations utiles sont transmises au responsable à l'aide d'une terminologie professionnelle	

Commentaires : Pistes de décomposition des indicateurs :

- 1.1 Décodage de croquis/schéma/document = Identification de zones de travail – Identification et préparation de types et quantité de matériel, consommables, carburants, fournitures, produits ... - 1.2 Identification des végétaux sur base de la connaissance de la nomenclature (type, dénomination, caractéristiques principales) ...
- 2.1 Taille d'entretien et taille fruitière : caractère ornemental favorisé, production fruitière favorisée, volumes réduits et régularisés ...
- 2.2 Eléments d'observation des végétaux : croissance, état des tissus, coloration ...
- 2.3 Produit herbicide : dosage approprié, prise en compte des conditions climatiques, prescrits de Phytolice P1 appliqués, pulvérisation adaptée en quantité et uniformité ...
- 3.1 Matériel nettoyé, matériel / fournitures / consommables / produits ... rangés de manière adéquate (produits dans armoire phyto ...) ...
- 3.2 Zone de travail sécurisée, EPI/EPC/Equipements de travail en hauteur utilisés selon la réglementation en vigueur ...
- 3.3 Déchets triés, évacués ...- prescrits de Phytolice P1 appliqués ...
- 4.2 Toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... aux anomalies/écarts quantitatifs et qualitatifs dans la flore adventice et invasive ... lors des travaux de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée

¹ **Les conditions de réussite** sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation S.F.M.Q. :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

² **Le seuil de réussite** est déterminé par les **OEF** : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés à la page précédente.

UAA 2

Maitriser la végétation en automne/ hiver – Soigner les blessures importantes de végétaux ligneux

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA 2 :

Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :

- Tâches attendues :

- Pratiquer les opérations de taille d'entretien, manuelles et mécaniques, sur une haie et sur des arbustes d'ornement
- Pratiquer les opérations de taille fruitière sur une variété commerciale d'arbre fruitier et de petit fruit
- Relever les écarts éventuels dans l'aspect de « bonne santé » des végétaux - Soigner les blessures importantes rencontrées lors des opérations de taille

- Mise en situation :

- Situation réelle « pratique » (intra ou extra muros) pour toutes les tâches ET/OU Analyse de cas pour les observations d'anomalies et les soins aux blessures

- Complexité :

- Identification des plantes avant de réaliser les opérations de taille, de soins ...
- Taille d'entretien : Haie de 1,5m à 2m de hauteur, de Minimum 6m de longueur – Minimum 4 arbustes d'ornement de genres différents
- Taille fruitière : Minimum 2 arbustes fruitiers et 2 petits fruits
- Transmission de toutes observations et informations utiles au responsable

- Autonomie : Autonomie d'exécution des tâches en toute autonomie dans le respect

- des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable
- des règles professionnelles (sécurité, hygiène, ergonomie/manutention, environnement, gestion du temps)

- Temps de réalisation :

- A fixer par l'OEF

- Conditions de réalisation : à fournir à l'apprenant :

- L'équipement, les machines et l'outillage adéquat (cf. COPROFOR-05 pour l'UAA2)
- Différents végétaux parmi lesquels les végétaux à tailler – Le produit nécessaire au traitement des plaies importantes
- Les consignes écrites et/ou orales utiles à la bonne réalisation des tâches

Remarque : Les éléments critiques de contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. : UAA 2 : Maîtriser la végétation en automne/hiver – Soigner les blessures importantes de végétaux ligneux

CRITERES INCONTOURNABLES ³	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES ¹	Réussite de l'IG ⁴ Oui/Non
Critère 1 : Cohérence de la démarche	1.1. Les consignes utiles sont décodées et appliquées	
	1.2. Les végétaux sont identifiés – Les techniques / modes opératoires de taille adaptées aux plantes sont identifiés / appliqués	
	1.3. Le réglage des machines est approprié – L'utilisation des machines et outils est adéquate	
Critère 2 : Conformité de production	2.1. Les végétaux sont taillés dans le respect de leur intérêt ornemental et/ou fruitier	
	2.2. Les écarts dans la bonne santé des végétaux sont repérés	
	2.3. Les soins aux plaies importantes sont appropriés	
	2.4. L'ensemble des tâches est effectué dans les délais impartis	
Critère 3 : Respect des règles	3.1. Les règles d'hygiène sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard	
	3.2. Les règles de sécurité sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard	
	3.3. Les règles de protection de l'environnement sont appliquées	
Critère 4 : Adéquation de la communication	4.1. Les supports de communication spécifiques à l'entreprise sont utilisés de manière appropriée	
	4.2. Les observations et informations utiles sont transmises au responsable à l'aide d'une terminologie professionnelle	

Commentaires : Pistes de décomposition des indicateurs :

1.1 Décodage de croquis/schéma/document = Identification de zones de travail – Identification et préparation de types et quantité de matériel, consommables, carburants, fournitures, produits ...

1.2 Identification des végétaux sur base de la connaissance de la nomenclature (type, dénomination, caractéristiques principales) ...

2.1 Taille d'entretien et taille fruitière : caractère ornemental favorisé, production fruitière favorisée, volumes réduits et régularisés ...

2.2 Eléments d'observation des végétaux : croissance, état des tissus, coloration ...

2.3 Prise en compte des conditions climatiques, prescrits de Phytolice P1 appliqués, curetage/badigeonnage/... adaptés

3.1 Matériel nettoyé, matériel / fournitures / consommables / produits rangés

3.2 Zone de travail sécurisée, EPI/EPC/Equipements de travail en hauteur utilisés selon la réglementation en vigueur ...

3.3 Déchets triés, évacués ...- prescrits de Phytolice P1 appliqués ...

4.2 Toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... lors des travaux de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux

³ **Les conditions de réussite** sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation S.F.M.Q. :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,

- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

⁴ **Le seuil de réussite** est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés à la page précédente.

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA 6 :
Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :

- **Tâches attendues :**
 - Planter un massif de plantes ligneuses ornementales / ligneuses fruitières
- **Mise en situation :**
 - Situation réelle « pratique » (intra ou extra muros) pour toutes les tâches
- **Complexité :**
 - Surface de plantation : Minimum 10 m²
 - Diversité des plantes à mettre en place : Minimum 5 genres différents (c-à-d différents par les distances de plantation, les profondeurs de plantation, les accessoires utilisés ...) dont au moins 1 arbre à tuteurer
 - Transmission de toutes observations et informations utiles au responsable
- **Autonomie :** Autonomie d'exécution des tâches dans le respect
 - des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable
 - des règles professionnelles (sécurité, hygiène, ergonomie/manutention, environnement, gestion du temps)
- **Temps de réalisation :**
 - A fixer par l'OEF
- **Conditions de réalisation :** à fournir à l'apprenant :
 - L'équipement, les machines et l'outillage adéquat (cf. COPROFOR-05 pour l'UAA6)
 - Les plantes ligneuses ornementales / ligneuses fruitières en quantité utile
 - Les consignes écrites et/ou orales utiles à la bonne réalisation des tâches

Remarque : Les éléments critiques de contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. : UAA 6 : Planter des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers

CRITERES INCONTOURNABLES ⁵	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES ¹	Réussite de l'IG ⁶ Oui/Non
Critère 1 : Cohérence de la démarche	1.1. Les consignes utiles sont décodées et appliquées	
	1.2. Les techniques / modes opératoires adaptés sont identifiés / appliqués	
Critère 2 : Conformité de production	2.1. Les plantes ligneuses sont préparées	
	2.2. La disposition des plantes ligneuses sur le terrain est conforme aux consignes	
	2.3. L'ensemble des tâches est effectué dans les délais impartis	
Critère 3 : Respect des règles	3.1. Les règles d'hygiène et de sécurité sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard	
	3.2. Les règles de protection de l'environnement sont appliquées	
Critère 4 : Adéquation de la communication	4.1. Les supports de communication spécifiques à l'entreprise sont utilisés de manière appropriée	
	4.2. Les observations et informations utiles sont transmises au responsable à l'aide d'une terminologie professionnelle	

Commentaires : Pistes de décomposition des indicateurs :

1.1 Décodage de croquis/schéma/document = Identification de zones de travail –Identification et préparation de types et quantité de matériel, consommables, carburants, fournitures, produits, plantes ligneuses ...

2.1 Préparation des plantes : plantes identifiées, écarts par rapport au bon aspect sanitaire et morphologique repérés, précautions et soins aux plantes adaptés aux conditions pédoclimatiques ...

2.2 Disposition : transposition correcte des mesures reprises dans le croquis/schéma, terrain piqueté, répartition de plantes respectée, distances et profondeurs de plantation respectées, mise en place d'accessoires appropriée ...

3.1 Matériel nettoyé, matériel / fournitures / consommables / produits rangés - zone de travail sécurisée ... - tenue professionnelle adaptée (EPI ...) ...

3.2 Déchets triés, évacués ...

4.2 Toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... lors des travaux de préparation/amélioration du sol, de plantation des végétaux

⁵ **Les conditions de réussite** sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation S.F.M.Q. :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,

- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

⁶ **Le seuil de réussite** est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés à la page précédente.

UAA 5

Installer une pelouse ou une prairie fleurie

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA 5 :

Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :

- Tâches attendues :

- Installer une pelouse
- Réaliser la maintenance de 1^{er} niveau du matériel

- Mise en situation :

- Situation réelle « pratique » (intra ou extra muros) pour toutes les tâches

- Complexité :

- Surface à installer : Minimum 25 m² – Travaux préalables à réaliser : nivellement de finition, ratissage, semis, roulage et arrosage si nécessaire
- Calcul de la quantité de semences nécessaire
- Transmission de toutes observations et informations utiles au responsable

- Autonomie : Autonomie d'exécution des tâches en toute autonomie dans le respect

- des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable
- des règles professionnelles (sécurité, hygiène, ergonomie/manutention, environnement, gestion du temps)

- Temps de réalisation :

- A fixer par l'OEF

- Conditions de réalisation : à fournir à l'apprenant :

- L'équipement, les machines et l'outillage adéquat (cf. COPROFOR-05 pour l'UAA5)
- Le conditionnement de semences à utiliser
- Les consignes écrites et/ou orales utiles à la bonne réalisation des tâches

Remarque : Les éléments critiques de contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. : UAA 5 : Installer une pelouse ou une prairie fleurie

CRITERES INCONTOURNABLES ⁷	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES ¹	Réussite de l'IG ⁸ Oui/Non
Critère 1 : Cohérence de la démarche	1.1. Les consignes utiles sont décodées et appliquées	
	1.2. Les techniques / modes opératoires adaptés sont identifiés / appliqués	
	1.3. Le réglage des machines / outils est approprié – L'utilisation des machines et outils est adéquate	
Critère 2 : Conformité de production	2.1. Les travaux préalables au semis sont adaptés	
	2.2. Les semences de pelouse sont semées efficacement (quantité, uniformité)	
	2.3. Le roulage est adapté et uniforme – L'arrosage éventuel est adapté aux conditions pédoclimatiques	
	2.4. Les opérations de maintenance sont conformes à l'usage	
	2.5. L'ensemble des tâches est effectué dans les délais impartis	
Critère 3 : Respect des règles	3.1. Les règles d'hygiène et de sécurité sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard	
	3.2. Les règles de protection de l'environnement sont appliquées	
Critère 4 : Adéquation de la communication	4.1. Les supports de communication spécifiques à l'entreprise sont utilisés de manière appropriée	
	4.2. Les observations et informations utiles sont transmises au responsable à l'aide d'une terminologie professionnelle	

Commentaires : Pistes de décomposition des indicateurs :

- 1.1 Décodage de croquis/schéma/document = Identification de zones de travail –Identification et préparation de types et quantité de matériel, consommables, carburants, fournitures, produits ...
- 1.3 Réglage et utilisation adéquate des machines/outils de nivellement de finition, ratissage, semis, roulage, arrosage, semis – réactions adéquates aux dysfonctionnements éventuels ...
- 2.1 Travaux préalables : Nivellement de finition adapté, ratissage homogène sur une profondeur adéquate ...
- 2.2 Semis : prise en compte des conditions pédologiques et météorologiques ...
- 2.4 Contrôles, réglages, graissage, lubrification, démontage/montage réalisés dans le respect des consignes du constructeur et de l'entreprise
- 3.1 Matériel nettoyé, matériel / fournitures / consommables / produits rangés - zone de travail sécurisée ...
- 3.2 Déchets triés, évacués ...
- 4.2 Toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... lors des travaux d'installation de pelouse

⁷ **Les conditions de réussite** sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation **S.F.M.Q** :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

⁸ **Le seuil de réussite** est déterminé par les **OEF** : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés à la page précédente.

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA 7 :
Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :
- Tâches attendues :

- Réaliser un travail d'aménagement de surface paysagère

- Mise en situation :

- Situation réelle « pratique » (intra ou extra muros) sur un terrain préalablement terrassé, nivelé et piqueté

- Complexité : minimum 3 travaux au choix parmi :

- pavage de type autobloquant (Minimum 3m² de pavage)
- placement de bordures béton droites (Minimum 6m avec au moins 1% de pente)
- réalisation d'un muret de blocs ou de briques (Minimum 1m x 45cm)
- installation de clôture en treillis (Minimum 9m)

- Autonomie : Autonomie d'exécution des tâches sous la supervision du responsable dans le respect des règles professionnelles (sécurité, hygiène, ergonomie/manutention, environnement, gestion du temps)

- Temps de réalisation :

- A fixer par l'OEF

- Conditions de réalisation : à fournir à l'apprenant :

- L'équipement, les machines et l'outillage adéquat (cf. COPROFOR-07 pour l'UAA7)
- Les consignes écrites et/ou orales utiles à la bonne réalisation des tâches

Remarque : Les éléments critiques de contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. : UAA 7 : Terrasser et aménager des surfaces paysagères inertes

CRITERES INCONTOURNABLES ²⁵	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES ¹	Réussite de l'IG ²⁶ Oui/Non
Critère 1 : Respect des procédures	1.1. Le matériel est préparé selon les consignes – Les acteurs de la zone sont approvisionnés en matériel, matériaux, mélanges adéquats, découpes de matériaux ...	
	1.2. Les techniques sont appliquées selon les consignes du responsable	
	1.3. Le matériel est manipulé de manière adéquate	
Critère 2 : Conformité de production	2.1. Le résultat des différentes étapes d'aménagement est conforme aux consignes	
	2.2. Les alignements et niveaux sont respectés	
Critère 3 : Respect des règles	3.1. Les règles d'hygiène et de sécurité sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard	
	3.2. Les règles de protection de l'environnement sont appliquées	

Commentaires : Pistes de décomposition des indicateurs :

2.1 Selon la nature des aménagements :

- pavage : ficelles mises en place, guides mis en place, stabilisé placé entre les guides, stabilisé vibré, chape tirée, pavés placés, contrebutage réalisé
- bordures : ficelles de maçon mises en place, lit de pose réalisé, bordure ajustée par rapport à la ficelle, contrebutage réalisé,
- muret : ficelles de maçon mises en place, mortier réalisé, blocs/briques ajustés par rapport à la ficelle, finition des joints réalisée,
- clôture : piquets mis en place, treillis installé (tendeurs, fil de tension, baguette de tension, ligature ... placés)

3.1 Matériel nettoyé, matériel / fournitures / consommables / produits rangés - zone de travail sécurisée ...

3.2 Déchets triés, évacués ...

²⁵ **Les conditions de réussite** sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation S.F.M.Q. :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

²⁶ **Le seuil de réussite** est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés à la page précédente.

UAA 4

Lutter contre les maladies, les parasites et autres nuisibles

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA 4 :

Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :

- **Tâches attendues** :

- Appliquer une pulvérisation insecticide ou fongicide dans un massif d'arbustes ornementaux ou dans une plantation fruitière
- Appliquer les règles de prophylaxie

- **Mise en situation** :

- Situation réelle « pratique » (intra ou extra muros) pour toutes les tâches
- Analyse de cas pour le calcul de la solution insecticide ou fongicide à pulvériser

- **Complexité** :

- Surface à traiter : Minimum 20m² de massif ou Min 5m de ligne fruitière
- Calcul et préparation de la quantité de produit commercial d'insecticide ou de fongicide à utiliser - Respect des exigences de Phytolice P1
- Transmission de toutes observations et informations utiles au responsable

- **Autonomie** : Autonomie d'exécution des tâches en toute autonomie dans le respect

- des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable
- des règles professionnelles (sécurité, hygiène, ergonomie/manutention, environnement, gestion du temps)

- **Temps de réalisation** :

- A fixer par l'OEF

- **Conditions de réalisation** : à fournir à l'apprenant :

- L'équipement, les machines et l'outillage adéquat (cf. COPROFOR-05 pour l'UAA4)
- Massif d'arbustes ou ligne fruitière – Le produit commercial insecticide ou fongicide à pulvériser (avec notice d'emploi)
- Les consignes écrites et/ou orales utiles à la bonne réalisation des tâches

Remarque : Les éléments critiques de contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. : UAA 4 : Lutter contre les maladies, les parasites et autres nuisibles

CRITERES INCONTOURNABLES ²⁷	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES ¹	Réussite de l'IG ²⁸ Oui/Non
Critère 1 : Cohérence de la démarche	1.1. Les consignes utiles sont décodées et appliquées	
	1.2. La méthode de calcul de solution d'insecticide ou fongicide est adéquate – Les techniques / modes opératoires de pulvérisation sont identifiés / appliqués	
	1.3. Le réglage des machines/outils de pulvérisation (étalonnage) est approprié – L'utilisation des machines et outils est adéquate	
Critère 2 : Conformité de production	2.1. Le produit commercial insecticide ou fongicide est réparti de manière adéquate	
	2.2. Les règles de prophylaxie sont appliquées	
	2.3. L'ensemble des tâches est effectué dans les délais impartis	
Critère 3 : Respect des règles	3.1. Les règles d'hygiène et de sécurité sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard	
	3.2. Les règles de protection de l'environnement sont appliquées	
Critère 4 : Adéquation de la communication	4.1. Les supports de communication spécifiques à l'entreprise sont utilisés de manière appropriée	
	4.2. Les observations et informations utiles sont transmises au responsable à l'aide d'une terminologie professionnelle	

Commentaires : Pistes de décomposition des indicateurs :

- 1.1 Décodage de croquis/schéma/document = Identification de zones de travail – Identification et préparation de types et quantité de matériel, consommables, carburants, fournitures, produits ...
- 2.1 Pulvérisation adaptée en quantité et uniformité, prise en compte des conditions climatiques, prescrits de Phytolice P1 appliqués ...
- 3.1 Zone de travail sécurisée, EPI/EPC utilisés ... Matériel nettoyé, matériel / fournitures / consommables / produits ... rangés de manière adéquate (produits dans armoire phyto ...) ...
- 3.2 Déchets triés, évacués ...- prescrits de Phytolice P1 appliqués ...
- 4.2 Toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux fournitures, aux produits, à la zone de travail et aux tâches à réaliser (impétrants, quantités d'adventices, imprévus, conditions pédologiques et/ou météorologiques, écarts sanitaires des végétaux ... lors des travaux de lutte intégrée

²⁷ **Les conditions de réussite** sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation S.F.M.Q. :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

²⁸ **Le seuil de réussite** est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés à la page précédente.

Cinquième partie

Profil d'équipement

L'ensemble de l'équipement repris ci-dessous est mis à disposition des apprenants au sein de l'établissement d'enseignement ou de formation et/ou dans tout autre lieu d'apprentissage équipé en conséquence.

En outre, tant les infrastructures que le matériel devront répondre aux normes de sécurité en vigueur.

A. INSTALLATIONS / EQUIPEMENTS

- Surface de sol utile à la préparation du sol
- Surface de sol utile à l'installation d'une pelouse ou d'une prairie fleurie
- Surface de sol utile à la fertilisation/amendement du sol
- Surface de sol utile à la plantation de végétaux herbacés ornementaux / de végétaux ligneux
- Surface de sol utile au terrassement / à l'aménagement de surfaces paysagères inertes
- Surface / nombre de plantes utiles à la maîtrise de la végétation en automne-hiver
- Surface / nombre de plantes utiles à la maîtrise de la végétation en printemps-été
- Surface de sol utile pour appliquer une lutte contre les adventices et invasives
- Surface de culture utile pour appliquer une lutte contre les parasites et autres nuisibles
- Local stockage (matériel, carburant, consommable, fournitures ...)
- Armoire de stockage produits phyto
- Zones de stockage/évacuation déchets / boîte de traitement des déchets

B. MATERIEL/OUTILLAGE

B1. Travail du sol

- Outillage à manche pour préparation du sol : bêche(s), pelle(s), croc(s), râteliers, brosse(s), balais, fourche(s), houe(s) ...
- Brouette(s) (aussi pour transport...)
- Motoculteur(s), tracteur(s) et ses accessoires

B2. Mesures / Traçages

- Bombe de traçage du sol, décamètre, ficelles de maçon, lunette de chantier + mire + pied, mètre, niveau niveau à lunette, niveau laser + mire + pied, jalons, niveau à bulles ...

B3. Terrassement et aménagement de surfaces paysagères inertes

- Outillage: bêche(s), pelle(s), croc(s), râteliers, brosse(s), balais, brouette(s), fourche(s), houe(s), masse, piquets de fer, barre(s) à mine, dame(s), marteau(x), masse(s), massette(s), pince(s), burin(s), guides chapes, , planches étançon, serre-joint(s), tendeur(s), truelle(s), équerre(s), scies, disqueuse(s), foreuse(s), visseuse(s) ...
- Chargeur(s) frontaux
- Mini-pelle
- Bétonnière(s)

B4. Plantation

- Outillage : bêche(s), pelle(s) râteliers, brosse(s), balais, brouette(s), plantoir(s), tarière(s)
- Matériel mécanique spécifique : tracteurs et accessoires adaptés (tarière(s), frappe pour tuteurs, ...)
- Accessoires de plantation : tuteurs, liens, protections contre les rongeurs, protection climatique, palissage ...
- Matériel d'arrosage : arrosoir(s), tuyaux

B5. Amélioration du sol

- Outillage à manche pour amélioration du sol : bêche(s), pelle(s), râteliers, croc(s), fourche(s), brosse(s), balais, brouette(s) ...
- Epandeur(s) d'engrais

B6. Maîtrise de la végétation et soins aux blessures importantes

- Tronçonneuse(s)
- Outillage de taille : taille-haie(s), sécateur(s) manuel(s) et sur batterie, cisaille(s), ébrancheur(s), égoïne(s)
- Broyeur(s)

B7. Lutte contre les adventices et invasives

- Pulvérisateur(s)
- Désherbeur(s) thermique(s), désherbeur mécanique, débroussailluses, faucille ...
- bêche(s), pelle(s) râteliers, brosse(s), balais, rasette(s) ...

B8. Lutte contre les maladies, les parasites et autres nuisibles

- Pulvérisateur(s)
- Arrosoirs(s)
- Petits matériels spécifiques à la protection intégrée envisagée (outils, machines, suivant directives spécifiques ...)

B9. Installation d'une pelouse / d'une prairie fleurie

- Tondeuse(s) autoportées, tracteur(s) tondeuse(s), tondeuse(s) à conducteur marchant
- Outillage à manche : râteaux, coupe bordure(s), brosse(s) ...
- Semoir(s)
- Plaqueuse(s) de gazon

B10. Maintenance / réglage / nettoyage des machines / outils

- Petit outillage utile à la maintenance de premier niveau du matériel mécanique à utiliser
- Petit outillage utile au réglage du matériel / des outils du Jardinier
- Petit matériel / outillage utile au nettoyage des machines / outils du Jardinier (brosse, approvisionnement en eau ...)

B11. Sécurité

- Le matériel utile à la sécurisation de la zone de travail, ruban de signalisation, cônes de signalisation
- Les équipements EPI et EPC spécifiques aux travaux réalisés
- Les équipements de travail pour le travail en hauteur (échafaudages, échelles ...)

B12. Communication

- Les supports de communication utiles

C. CONSOMMABLES

C1. Produits

- Engrais et amendements
- Produits utiles à la maintenance de premier niveau du matériel mécanique
- carburant type
- Produit nécessaire au traitement des plaies importantes
- Produit commercial herbicide (avec notice d'emploi)
- Produit commercial insecticide ou fongicide (avec notice d'emploi)
- Produit commercial utilisé dans le cadre d'une lutte intégrée spécifique (biologique, hormone, régulateur ...) avec notice d'emploi
- Paillis

C2. Matériel végétal

- Choix de plantes herbacées à planter
- Choix de plantes ligneuses à planter
- Choix de plantes à tailler
- Choix de plantes à identifier par l'apprenant
- Plaques de gazon
- Semences

C3. Accessoires

- Accessoires de plantation (tuteurs, liens, protections contre les rongeurs, protection climatique, palissage, ...)
- Accessoires spécifiques à la protection intégrée envisagée (pièges, auxiliaires, ... suivant directives spécifiques)

C4. Structures inertes / minérale, métallique, bois/plastic, composite

- Produit(s) et matériaux suivant structure spécifique à mettre en place : béton, sable stabilisé, mortier, pavé(s), clôture(s), muret(s) panneau(x) de bois, terrasse(s), pergola(s), mobilier(s), empierrement(s), bordure(s), dalle(s), lagunage(s), pièce(s) d'eau ...

Annexes

Glossaire CPU

Acquis d'apprentissage (A.A.)²⁹ : énoncé de ce que l'apprenant sait, comprend, est capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage; les acquis d'apprentissage sont définis en termes de savoirs, d'aptitudes et de compétences, au sens de la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.

- **Savoirs**³⁰ : résultat de l'assimilation d'informations grâce à l'éducation et à la formation. Le savoir est un ensemble de faits, de principes, de théories et de pratiques liés à un domaine de travail ou d'étude. Le cadre européen des certifications fait référence à des savoirs théoriques ou factuels.
- **Aptitudes**³¹ : capacité d'appliquer un savoir et d'utiliser un savoir-faire pour réaliser des tâches et résoudre des problèmes. Le cadre européen des certifications fait référence à des aptitudes cognitives (utilisation de la pensée logique, intuitive et créative) ou pratiques (fondées sur la dextérité ainsi que sur l'utilisation de méthodes, de matériels, d'outils et d'instruments).
- **Compétences**³² : Capacité avérée d'utiliser des savoirs, des aptitudes et des dispositions personnelles, sociales ou méthodologiques dans des situations de travail ou d'études et pour le développement professionnel ou personnel. Le cadre européen des certifications fait référence aux compétences en termes de prise de responsabilités et d'autonomie.

²⁹ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juil. 1997, modifié par D. 12 juil. 2012, art. 5, 8°.

³⁰ Guide méthodologique 2014, Service francophone des métiers et qualifications, version E, Septembre 2014, p.63.

³¹ Ibid, p.60.

³² Ibid, p.61.

Activités clés (A.C.)³³ : activités indispensables pour remplir les missions qui sont confiées au travailleur dans le cadre de son métier.

Attestation de validation d'une unité d'acquis d'apprentissage³⁴ : document officiel délivré, après chacune des épreuves de qualification destinées à valider les acquis d'apprentissage de l'unité concernée, par le Jury de qualification ou s'il échet par sa délégation composée de membres du personnel enseignant qui ont assuré spécifiquement les apprentissages de l'Unité d'acquis d'apprentissage concernée et quand cela est possible, d'un ou plusieurs membres extérieurs à l'établissement.

Cadre Francophone des Certifications (CFC)³⁵ : instrument de classification des certifications en fonction d'un ensemble de critères correspondant à des niveaux d'acquis d'apprentissage déterminés. Le CFC s'applique en Fédération Wallonie-Bruxelles et a été défini en cohérence avec la Vlaamse kwalificatiestructuur (VKS) et le Cadre européen des Certifications (CEC).

Certification par unités d'acquis d'apprentissage (C.P.U.)³⁶ : dispositif organisant la certification des savoirs, aptitudes et compétences professionnels en unités d'acquis d'apprentissage.

³³ Ibid, p.60.

³⁴ Décret organisant la certification par unités d'acquis d'apprentissage (CPU) dans l'enseignement secondaire qualifiant et modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement secondaire, 12 juil. 2012, chap. 1^{er}, art. 2, §2. + Arrêté royal relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire, 29 juin 1984, modifié D. 12 juil.

2012, art. 21ter, §3.

³⁵ Décret portant assentiment à l'Accord de coopération, conclu le 26 février 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, concernant la création et la gestion d'un Cadre francophone des certifications, en abrégé «C.F.C.», 15 mai 2015, Titre Ier, art.1, 7° + Titre II, art.2, §3.

³⁶ Décret organisant la certification par unités d'acquis d'apprentissage (CPU) dans l'enseignement secondaire qualifiant et modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement secondaire, 12 juil. 2012, chap. 1^{er}, art. 1^{er}, 1°.

Compétence³⁷ : aptitude à mettre en œuvre un ensemble organisé de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches.

Compétence professionnelle³⁸ : Pratique professionnelle que la réalisation d'une activité clé implique. Les compétences professionnelles sont les opérations qui décrivent les composantes de l'activité clé.

Dossier d'apprentissage C.P.U.³⁹ : document communiqué à l'élève en début de formation qui :

- a) énonce les objectifs de la formation commune et de la formation qualifiante;
- b) reprend les unités d'acquis d'apprentissage à valider;
- c) définit les modalités et la périodicité des épreuves de qualification;
- d) détaille l'évolution graduelle des acquis d'apprentissage maîtrisés et restant à acquérir par l'élève ainsi que, le cas échéant, les remédiations proposées; cette partie du document est mise à jour régulièrement sous la responsabilité du Conseil de classe.

Une copie de ce document fait partie du dossier scolaire de l'élève.

Passeport CPU-EUROPASS⁴⁰ : collection graduelle des validations et certifications obtenues par l'élève au cours de sa scolarité ainsi que l'attestation des expériences pertinentes qui illustrent et documentent ses acquis et ses potentialités. Ce document fait partie du dossier scolaire et suit l'élève en cas de changement d'établissement. Le passeport est remis à l'élève au terme de sa scolarité;

Points ECVET⁴¹ (tels que prévus par la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009 établissant le système européen de crédit d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels « European

Credit for vocational education and training ») : représentation numérique du poids global des acquis d'apprentissage exigés pour la délivrance d'un certificat de qualification et du poids relatif de chacune des unités par rapport à la certification.

Profil de certification (P.C.)⁴² : document de référence définissant le lien entre une formation ou une formation et un ou des profil(s) de formation élaboré(s) par le Service francophone des métiers et des qualifications (S.F.M.Q.) et dûment approuvé(s) par le Gouvernement.

Profil d'équipement⁴³ : profil qui détermine l'équipement et l'infrastructure suffisant à la mise en œuvre du profil de formation. L'équipement peut être localisé soit dans l'école soit chez un partenaire et, notamment, dans un Centre de compétence, un Centre de référence, un Centre de technologies avancées, une entreprise.

Profil de formation (P.F.)⁴⁴ : le document qui définit les unités d'acquis d'apprentissage associées aux activités clés du métier, qui comprend également un profil d'évaluation et un profil d'équipement.

Profil métier (P.M.)⁴⁵ : profil qui se compose d'un référentiel métier et d'un référentiel de compétences.

- **Référentiel métier**⁴⁶ : définition de l'intitulé du métier et de ses appellations synonymes, de la position du métier par rapport aux métiers proches et la déclinaison de leurs fonctions et conditions d'exercices.
- **Référentiel des compétences professionnelles**⁴⁷ : référentiel qui liste les activités clés du métier ciblé et les compétences professionnelles associées.

⁴² Ibid., art. 5, 14°.

⁴³ Ibid., art. 5, 13°.

⁴⁴ Décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le service francophone des métiers et des qualifications, en abrégé «SFMQ», 10 déc. 2015, art. 1, 7°.

⁴⁵ Guide méthodologique 2014, Service francophone des métiers et des qualifications, version E, Septembre 2014, p.62.

⁴⁶ Décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le service francophone des métiers et des qualifications, en abrégé «SFMQ», 10 déc. 2015, art. 1, 4°.

⁴⁷ Guide méthodologique 2014, Service francophone des métiers et des qualifications, version E, Septembre 2014, p.62.

³⁷ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juil. 1997, chap. 1^{er}, art. 5, 1°.

³⁸ Guide méthodologique 2014, Service francophone des métiers et des qualifications, version E, Septembre 2014, p.61.

³⁹ Arrêté royal relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire, 29 juin 1984, modifié D. 12 juil. 2012, art. 2, 17°.

⁴⁰ Ibid., art. 2, 19°.

⁴¹ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juil. 1997, modifié par D. 12 juil. 2012, art. 5, 11°.

Profil d'évaluation⁴⁸ : profil qui détermine des seuils de maîtrise minimums exigés en vue de la délivrance d'une attestation de compétence ou en vue de servir de référence à l'élaboration des épreuves certificatives.

- **Critères⁴⁹** : qualité que l'on attend d'un objet évalué.
- **Indicateurs⁵⁰** : manifestation observable d'un critère. Indication qui permet de répondre à la question : « A quoi vais-je voir que le critère est respecté ? » ou « Que va exactement observer l'évaluateur ? ».

Rapport de compétences CPU⁵¹ : document établi par le Conseil de classe qui dresse le bilan des compétences acquises et des compétences restant à acquérir ou à perfectionner et formule des suggestions utiles pour une poursuite optimale de la scolarité. Ce rapport est délivré :

- a) au terme de la cinquième année ainsi que, pour les options de base groupées organisées sur trois ans, de la sixième année;
- b) au terme de la sixième, de la septième année ou de l'année complémentaire au troisième degré de la section de qualification (C3D) si l'élève n'a pas obtenu une des certifications finales;
- c) au cours de la sixième ou de la septième année lorsque l'élève quitte l'établissement avant la fin de l'année scolaire ;
- d) dans l'enseignement spécialisé, selon les modalités à déterminer par le gouvernement.

Unités d'acquis d'apprentissage (U.A.A.)⁵² : ensemble cohérent d'acquis d'apprentissage qui peut être évalué et validé.

⁴⁸ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juil. 1997, modifié par D. 12 juil. 2012, art. 5, 10°.

⁴⁹ Guide méthodologique 2014, Service francophone des métiers et qualifications, version E, Septembre 2014, p.61.

⁵⁰ Ibid., p.61.

⁵¹ Arrêté royal relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire, 29 juin 1984, modifié D. 12 juil. 2012, art. 2, 19°

⁵² Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juil. 1997, modifié par D. 12 juil. 2012, art. 5, 9°.

Le cadre francophone des certifications

Descripteurs définissant les niveaux du cadre francophone des certifications (CFC)⁵³

Chacun des huit niveaux est défini par un ensemble de descripteurs indiquant quels sont les acquis de l'éducation et de la formation attendus d'une certification de ce niveau, quel que soit le système de certification.		Savoirs, aptitudes	Contexte, autonomie et responsabilité
Niveau 1	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 1	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux non référencés à un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de réaliser des tâches simples et répétitives dans le cadre de la reproduction de processus simples	Agir sous encadrement direct dans un contexte structuré et défini relevant d'un environnement de travail et/ou d'un domaine d'étude non spécifique
Niveau 2	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 2	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux de base d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de réaliser un ensemble de tâches sans devoir choisir les méthodes / outils / matériels dans le cadre de l'application de processus simples et standards.	Agir sous supervision dans des situations connues et définies liées à un domaine de travail ou d'étude spécifique, avec un degré de responsabilité limité à l'exécution des tâches.

⁵³ Décret portant assentiment à l'Accord de coopération, conclu le 26 février 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, concernant la création et la gestion d'un Cadre francophone des certifications, en abrégé «C.F.C.», 15 mai 2015

Niveau 3	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 3	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux généraux d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de réaliser un ensemble de tâches impliquant de choisir des méthodes / outils / matériels dans le cadre de l'application de processus complexes.	Agir avec un degré d'autonomie et de responsabilité limité aux choix posés et mis en oeuvre dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles un nombre restreint de facteurs varient.
Niveau 4	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 4	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux généraux d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de rechercher et de sélectionner des informations adéquates en vue de mobiliser et d'intégrer des connaissances / des méthodes / des pratiques dans le cadre de la résolution de problèmes concrets dont les indices sont manifestes et dont les solutions possibles sont en nombre fini et limité.	Agir avec une marge d'initiative restreinte dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles un nombre important de facteurs prévisibles sont susceptibles de changer, et avec une responsabilité complète de son travail.

Niveau 5	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 5	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux spécialisés d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant d'analyser, de compléter d'articuler des informations sur base des connaissances / des méthodes / des pratiques de sa spécialité en vue de les réorganiser et de construire des solutions adaptées dans le cadre de la résolution de problèmes abstraits, dont les indices ne sont pas manifestes et dont les solutions possibles sont multiples.	Agir avec une marge d'initiative étendue dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles les changements sont imprévisibles, avec une responsabilité complète de son travail.
Niveau 6	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 6	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux approfondis d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de témoigner de la compréhension et de l'utilisation critique des connaissances / des méthodes / des pratiques de sa spécialité ainsi que des différentes dimensions et contraintes de la situation en vue de formuler et/ou mettre en oeuvre des solutions pertinentes (ou nouvelles) dans le cadre de la résolution de problèmes ou de situations complexes	Agir en autonomie et en toute responsabilité dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles les changements sont imprévisibles.

Niveau 7	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 7	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux hautement spécialisés d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de témoigner d'une maîtrise et d'une réflexion critique en relation avec les connaissances / les méthodes / les pratiques de sa spécialité et à l'interface d'autres spécialités en vue de formuler et/ou mettre en oeuvre des solutions innovantes dans le cadre du développement de savoirs, de projets (ou de procédures).	Agir en autonomie et en toute responsabilité dans des situations inédites d'un domaine de travail ou d'étude et/ou à l'interface de plusieurs domaines.
Niveau 8	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 8	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux les plus avancés d'un domaine de travail ou d'étude spécifique ou à l'interface de plusieurs domaines permettant de témoigner d'une expertise reconnue en relation avec les connaissances / les méthodes / les pratiques de sa spécialité et à l'interface d'autres spécialités en vue d'étendre et de redéfinir de manière singulière et significative les savoirs (et procédures) existants dans le cadre de la recherche et/ou de l'innovation.	Agir en autonomie et en toute responsabilité dans des situations les plus avancées, à la pointe d'un domaine de travail ou d'étude et/ou à l'interface de plusieurs domaines.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 février 2018 définissant les profils de certification du/de la « Jardinier d'entretien/Jardinière d'entretien », du/de la « Jardinier d'aménagement/Jardinière d'aménagement », du/de la « Technicien en maintenance et diagnostic automobile/Technicienne en maintenance et diagnostic automobile », du/de la « Garçon/Serveuse de restaurant »

Bruxelles, le

Le Ministre-Président, en charge de l'Egalité des chances et des Droits des femmes,

Rudy DEMOTTE

La Ministre de l'Education,

Marie-Martine SCHYNS

Annexe 5 à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 février 2018 définissant les profils de certification du/de la « Jardinier d'entretien/Jardinière d'entretien », du/de la « Jardinier d'aménagement/Jardinière d'aménagement », du/de la « Technicien en maintenance et diagnostic automobile/Technicienne en maintenance et diagnostic automobile », du/de la « Garçon/Serveuse de restaurant »



Profil de certification **Technicien/Technicienne en maintenance et diagnostic automobile**

**Enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé de forme 4
de plein exercice ou en alternance**

Approuvé par le Gouvernement en date du ... / ... / ...



Guide de lecture

Entrée en matière

Ce guide de lecture a pour objectif de faciliter la compréhension des profils de certification rédigés dans le cadre du dispositif de la Certification par Unités (CPU)¹. Il n'a pas l'ambition d'un guide méthodologique qui donnerait les conseils de mise en œuvre du profil. Ce travail revient aux différents réseaux d'enseignement qui proposeront les programmes et outils pédagogiques ainsi que les formations et les accompagnements utiles.

Le profil de certification est un document qui dit tout ce qu'il faut savoir d'une option de base groupée dans l'enseignement ordinaire et spécialisé de forme 4, organisée en référence à un ou plusieurs profil(s) de formation² du Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ)³. Toute Option de Base Groupée (OBG), toute formation organisée dans le régime de la CPU doit s'appuyer sur un profil de certification.

Le profil de certification est conçu comme un document de travail pour l'équipe éducative parce que les enseignants devront se répartir les apprentissages nécessaires aux acquis des jeunes en formation et parce qu'il donne aussi des indications aux enseignants de la formation générale. En effet, le profil de certification entend établir des articulations manifestes avec les cours de formation générale qu'ils soient organisés dans la formation générale ou dans la formation optionnelle.

Modalités de lecture

Dans la première partie, le lecteur trouvera une vision globale du parcours d'apprentissage et notamment des informations administratives sur la dénomination et les composantes de l'OBG et/ou de la formation (durée de formation, durée des stages, positionnement par rapport au Cadre Francophone de Certification (CFC)⁴, dénomination du ou des certificat(s) de qualification, ...). Un tableau explicite la correspondance entre les Activités Clés (AC)⁵ du profil métier⁶ et les unités d'acquis d'apprentissage (UAA)⁷ du profil de formation.

La deuxième partie développe les contenus de la formation structurés en UAA déclinée en savoirs, aptitudes et compétences.

¹ **Certification par unités d'acquis d'apprentissage (C.P.U.)** : dispositif organisant la certification des savoirs, aptitudes et compétences professionnels en unités d'acquis d'apprentissage. Complément d'informations sur le site de la CPU www.cpu.cfwb.be

² **Profil formation (P.F.)** : profil qui est commun à tous les opérateurs d'enseignement et de formation, il est composé : des acquis d'apprentissages (AA) (savoirs, aptitudes, autonomie et responsabilité) réalisés sur base du profil métier ; des Unités d'acquis d'apprentissage (UAA) ; d'un profil d'équipement, qui détermine l'équipement et l'infrastructure suffisant à la mise en œuvre du profil de formation.

³ Consulter le site du SFMQ pour de plus amples informations www.sfmq.cfwb.be

⁴ **Cadre Francophone des Certifications (CFC)** : instrument de classification des certifications en fonction d'un ensemble de critères correspondant à des niveaux d'acquis d'apprentissage déterminés. Le CFC s'applique en Fédération Wallonie-Bruxelles et a été défini en cohérence avec la Vlaamse kwalificatiestructuur (VKS) et le Cadre européen des Certifications (CEC)

⁵ **Activités clés (A.C.)** : activités indispensables pour remplir les missions qui sont confiées au travailleur dans le cadre de sa fonction.

⁶ **Profil métier (P.M.)** : profil qui se compose d'un référentiel métier et d'un référentiel de compétences

⁷ **Unités d'acquis d'apprentissage (U.A.A.)** : ensemble cohérent d'acquis d'apprentissage qui peut être évalué et validé.

La troisième partie reprend des éléments disciplinaires nécessaires à l'exercice des compétences professionnelles. **Cette partie doit être retravaillée par des groupes de travail vu l'arrivée de nouveaux référentiels et le passage de la CPU en 456. Mais elle peut servir de base pour établir des liens entre la formation commune et l'OBG.**

La quatrième partie présente les profils d'évaluation déterminés par le SFMQ. Le lecteur y trouvera les intitulés des attestations de validation, les situations d'évaluation représentatives des UAA et les grilles d'évaluation.

La cinquième partie concerne le profil d'équipement conçu comme une référence permettant aux écoles de se doter de l'équipement indispensable à la formation.

Les annexes contiennent un glossaire et le CFC.

Le bon usage du profil de certification suppose la lecture du profil métier rédigé par le SFMQ avec les partenaires sociaux et les services publics de l'emploi. Ce profil métier est disponible sur le site du SFMQ. Il est généralement assez court et est conçu en trois parties distinctes.

- Le référentiel métier définit le métier en termes de productions et de services attendus. Cette courte définition permet de présenter le métier sous ses différentes facettes de manière claire et complète. Il peut servir à donner une vision du métier aux jeunes en formation.
- Le référentiel métier situe le métier concerné dans une « grappe » qui rassemble les métiers qui sont liés par un même type de productions ou de services. Cette grappe peut être aussi une arborescence qui situe les métiers les uns par rapport aux autres selon le niveau de responsabilité, les liens hiérarchiques, la complexité des tâches.
- Le référentiel des compétences professionnelles liste les AC du métier ciblé et les compétences professionnelles⁸ associées.

A propos des références du profil de certification, quelques explications utiles :

- Le profil de certification peut se référer à un seul profil de formation du SFMQ et donne lieu à la délivrance d'un certificat de qualification à un métier. C'est le cas le plus simple. Cependant, il peut arriver que le profil de certification organise plusieurs profils de formation du SFMQ au sein d'une option de base groupée ou d'une formation. C'est le cas lorsqu'on constate une grande proximité des compétences professionnelles entre deux ou plusieurs métiers. Dans ce cas, le profil de certification donne lieu à la **délivrance de plusieurs certificats de qualification, un par profil de formation concerné**. Les certificats de qualification sont décernés sur décision du jury de qualification lorsque toutes les unités du profil concerné sont validées.
- Les stages sont obligatoires pour les options de base groupées et les formations organisées dans le régime de la CPU : le profil de certification propose une fourchette très souple entre un seuil minimum (sous lequel la formation n'est pas valide) et maximum, dans le respect de la législation⁹. Les lois concernant l'enseignement ordinaire et

⁸ **Compétence professionnelle** : pratique professionnelle que la réalisation d'une activité clé implique. Les compétences professionnelles sont les opérations qui décrivent les composantes de l'activité clé.

⁹ Voir détails dans : Décret du 05 décembre 2013 modifiant les grilles horaires dans la section de qualification de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et organisant les stages dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 et de forme 4.

l'enseignement spécialisé ¹⁰ proposent aussi une typologie des formes de stages. Ces dispositions permettront à chaque établissement d'intégrer cette forme d'apprentissage dans leur organisation spécifique.

- Le positionnement de la certification par rapport au CFC qui comporte huit niveaux doit être pris comme une information utile pour situer l'OBG ou la formation par rapport à d'autres OBG ou formations.

A propos du parcours d'apprentissage, quelques explications utiles

Le tableau récapitulatif de la formation proposée par le profil de certification **recommande** un ordre de déroulement des unités, donne **une estimation temporelle** pour chaque unité et alloue les points ECVET¹¹. **Dans ce tableau, chaque unité est identifiée par son intitulé strict correspondant parfaitement à celui du profil de formation du SFMQ. La numérotation correspond aussi à la numérotation du profil de formation.**

En matière de découpage en unités, le profil de certification peut être amené à regrouper les unités du profil de formation du SFMQ en raison de leur multiplicité.

- La recommandation d'un ordre pour aborder les unités tient compte des éléments prescrits par le SFMQ. C'est la logique de la complexité croissante des apprentissages liés aux actes techniques qui prévaut en général.

Le choix de la première unité est délibéré. Quel que soit le profil de certification, cette entrée dans l'apprentissage doit permettre au jeune de prendre contact avec des AC du cœur du métier, dans le respect de la complexité des apprentissages.

La **recommandation** d'un ordre pour aborder les unités a aussi pour objectif d'harmoniser les parcours d'apprentissage entre les différents établissements scolaires. Il ne s'agit pas de favoriser la mobilité des jeunes en formation, mais d'aider les jeunes et leurs équipes éducatives dans la gestion de la mobilité existante.

- **L'estimation temporelle** donne des indications sur les durées des apprentissages. Le temps imparti à chaque unité doit permettre de mettre en place les apprentissages nécessaires aux acquis (y compris les périodes de stages), mais aussi les temps de remédiation et les évaluations formatives proposées aux jeunes en vue de les préparer à l'épreuve de fin d'unité. Elle table sur une année de **30 semaines** qui peut être prise comme une convention de comptage pour des répartitions équilibrées dans les grilles horaires et sur l'année. En réalité, le total des durées est toujours compris entre **25 et 27 semaines**. Les semaines restantes (de 3 à 5) sont à disposition des établissements pour les « **semaines-projets** » (voir le **parcours d'apprentissage et le guide de mise en œuvre de la CPU**).

¹⁰ Voir détails dans : *Loi du 19 juillet 1971 relative à la structure générale et à l'organisation de l'enseignement secondaire / Décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé / Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mai 2014 fixant les modalités d'organisation des stages dans l'enseignement secondaire ordinaire et dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 4 / Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mai 2014 fixant les modalités d'organisation des stages dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3*

¹¹ **Points ECVET** (tels que prévus par la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009 établissant le système européen de crédit d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels « *Européan Credit for vocational education and training* ») : représentation numérique du poids global des acquis d'apprentissage exigés pour la délivrance d'un certificat de qualification et du poids relatif de chacune des unités par rapport à la certification.

- L'estimation temporelle prévoit généralement une durée supérieure à la moyenne pour la première unité. En effet, cette première unité doit assurer plusieurs fonctions :
 - A travers les premières activités, donner au jeune (en provenance d'origines diverses comme le système scolaire l'autorise) une vision globale de son futur métier pour l'y accrocher. L'entrée dans l'apprentissage doit mettre le jeune en contact avec les AC du cœur du métier, dans le respect de la complexité des apprentissages. Cette première expérimentation conduira peut-être certains jeunes à envisager une réorientation. A cet effet, dans l'enseignement ordinaire et spécialisé de forme 4, la date prévue pour un changement d'orientation en quatrième année a été fixée au 15 janvier de l'année scolaire¹² et en cinquième année, au 15 novembre de l'année scolaire.
 - En raison des parcours scolaires différents qui donnent des profils de jeunes très variés, proposer des activités qui permettent de dépister les atouts et faiblesses du jeune par rapport au métier, pour organiser ensuite les apprentissages. C'est une voie pour l'individualisation des apprentissages, la gestion des remises à niveau sur les prérequis et des arrivées tardives.
 - Installer durablement les premières compétences.
- La pondération ECVET prend par convention le nombre de soixante points pour une année scolaire. **Les points attribués aux unités traduisent le poids respectif et relatif de chaque unité par rapport aux autres, et à l'ensemble de la formation.**

Le poids se calcule en fonction de l'importance que revêtent les AC du métier, travaillées dans l'unité. Cela permet aux équipes éducatives et aux jeunes qu'ils forment de cibler les AC qui sont au cœur du métier. L'addition des points ECVET ne présente donc aucun intérêt.

Cette pondération n'a pas de lien direct avec le nombre de semaines dévolu aux apprentissages dont la logique d'attribution a été expliquée plus haut. Une durée importante peut être due à la complexité des apprentissages à mener (facteur temps et synthèse de connaissances et d'aptitudes) alors que cette activité ne sera pas exercée fréquemment ni longtemps (poids ECVET).

- Le référentiel de formation fait explicitement référence au profil métier par la mention de ses AC dans le tableau de correspondance des AC avec les UAA. Le document permet ainsi de vérifier que le profil métier est couvert.

A propos du document présentant la correspondance entre les AC du profil métier et les UAA du profil de formation

Ce document produit par le SFMQ a pour objectif de montrer les liens entre le profil métier et le profil de formation. Rappelons que le profil métier est rédigé avec les partenaires sociaux et les services publics de l'emploi alors que le profil de formation est rédigé avec les opérateurs de la formation et de l'enseignement. Ces deux documents obéissent à deux logiques différentes :

¹² Arrêté royal relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire, 29 juin 1984, modifié D. 12 juil. 2012, art. 20, §3.

- Le profil métier décrit la vision que le secteur a du métier à enseigner et recourt au concept d'AC qu'il décline en compétences professionnelles.
- Le profil de formation, sur la base du profil métier, définit les UAA qui couvriront toutes les AC du métier. Les unités proposent un assemblage des AC ou de parties d'entre elles en suivant une logique propre à l'apprentissage : de l'élémentaire au plus complexe, en respectant la logique d'effectuation des tâches, en respectant les conditions optimales d'apprentissage...

Le tableau de correspondance permet de vérifier que toutes les AC ont été couvertes par les apprentissages et il se révèle aussi un outil très utile pour la bonne utilisation des profils d'évaluation.

Attention, ce document établit les correspondances entre les AC du profil métier et les UAA du profil de formation du SFMQ. Lorsque deux profils de formation sont regroupés, les AC semblables, donnant lieu à des UAA identiques ou largement communes à plusieurs profils, ne sont pas répétées. Une analyse très rigoureuse des contenus de chacune des unités constituant les profils de formation a été réalisée pour garantir la parfaite correspondance du profil de certification.

Table des matières

Première partie	8
Références du profil de certification	9
Parcours d'apprentissage.....	10
Correspondance Activités Clés (AC) – Unités d'Acquis d'Apprentissage (UAA) du profil de formation (PF).....	11
Deuxième partie	16
Unités d'acquis d'apprentissage (UAA).....	17
UAA 1 Réaliser des interventions électriques et électroniques simples - monter et paramétrer les types d'accessoires prévus par le constructeur	17
UAA 2 Effectuer des opérations de maintenance et de réparation des systèmes mécaniques, hydrauliques, pneumatiques et du circuit de climatisation	24
UAA 3 Réaliser des interventions électriques et électroniques complexes (maintenance, réparation, remplacement, paramétrage) monter et paramétrer les types d'accessoires non prévus par le constructeur – neutraliser la haute tension sur VEH.....	34
UAA 4 Réaliser un diagnostic sur les systèmes mécaniques, hydrauliques, pneumatiques, électriques, électroniques	47
Troisième partie	56
Eléments nécessaires à l'exercice du métier	57
Quatrième partie	58
Profil d'Evaluation des unités d'acquis d'apprentissage.....	59
Cinquième partie	68
Profil d'équipement.....	69
Annexes	73
Glossaire CPU	74
Le cadre francophone des certifications.....	77

Première partie

Références du profil de certification

Intitulé de l'option de base groupée concernée :

Technicien/Technicienne en maintenance et diagnostic automobile

Code de l'option :

2524

Durée en année(s) scolaire(s) sur laquelle est organisée l'option groupée

1 année

Profil(s) de formation au(x)quel(s) se réfère(nt) l'option groupée

Profil de formation du/de la «Technicien/Technicienne en maintenance et diagnostic automobile» produit par le SFMQ et approuvé par le Gouvernement en date du 16 décembre 2015

Nombre minimum et nombre maximum de semaines de stage au service des apprentissages de la formation concernée

Nombre minimum de semaines de stage : 4 semaines

Nombre maximum de semaines de stage : 12 semaines



Dans l'enseignement en alternance : sans objet

Certificat de qualification délivré aux élèves qui maîtrisent les acquis d'apprentissage fixés par le profil de formation concerné

CQ Technicien/Technicienne en maintenance et diagnostic automobile

Positionnement provisoire de la certification par rapport au cadre francophone des certifications (CFC) :

Niveau 4

Parcours d'apprentissage

Le parcours d'apprentissage proposé par le profil de certification **recommande** un ordre de déroulement des unités, donne une **estimation temporelle** pour chaque unité et alloue les points ECVET (60 pour l'année).

Remarques : les apprentissages de l'UAA 1 « Réaliser des interventions électriques et des interventions électroniques simples - Monter et paramétrer les types d'accessoires prévus par le constructeur » sont identiques aux apprentissages de l'UAA1 du « Mécanicien polyvalent/Mécanicienne polyvalente automobile ».

Ces apprentissages ont déjà été **pratiqués et validés** dans le profil de certification du/de la « Mécanicien polyvalent/Mécanicienne polyvalente automobile ».

Ces apprentissages seront réactivés mais non réévalués. *

-	UAA du profil de Certification ¹³	Intitulé	Nbre de semaines	ECVET
1 année	UAA 1	Réaliser des interventions électriques et des interventions électroniques simples - Monter et paramétrer les types d'accessoires prévus par le constructeur	0 *	0 *
	UAA 2	Effectuer des opérations de maintenance et de réparation des systèmes mécaniques, hydrauliques, pneumatiques et du circuit de climatisation	8	10
	UAA 3 concomitante	Réaliser des interventions électriques et électroniques complexes (maintenance, réparation, remplacement, paramétrage) – Monter, paramétrer les types d'accessoires non prévus par le constructeur – Neutraliser la haute tension sur un véhicule électrique / hybride	10	25
	UAA 4 concomitante	Réaliser un diagnostic sur les systèmes mécaniques, hydrauliques, pneumatiques, électriques, électroniques	9	25

L'UAA 3 et l'UAA 4 sont des unités concomitantes dont les apprentissages doivent être rencontrés simultanément.

+ semaines allouées aux projets scolaires, aux dépassements, aux remédiations, aux séjours pédagogiques, ... La liberté de chaque établissement est totale quant à l'utilisation des « semaines-projets » pourvu qu'un lien réel soit établi avec la formation ou le projet d'établissement. La programmation et le contenu de ces semaines doivent être repris dans le plan de mise en œuvre (PMO).

¹³ Chaque unité est identifiée par son intitulé strict correspondant parfaitement à celui du profil de formation du SFMQ. La numérotation correspond aussi à la numérotation du profil de formation.

Correspondance Activités Clés (AC) – Unités d’Acquis d’Apprentissage (UAA) du profil de formation (PF)

Pour comprendre le tableau produit par le **SFMQ** ci-dessous, il est important de rappeler que le **profil métier (PM)**, rédigé avec les partenaires sociaux et les services publics de l’emploi, liste notamment les AC du métier ciblé et les compétences professionnelles associées sur base duquel le **PF**, rédigé avec les opérateurs de la formation et de l’enseignement, définit les UAA.

Les unités proposent un assemblage des AC ou de partie d’entre elles en suivant une logique propre à l’apprentissage.

Attention, ce tableau établit donc les correspondances entre les AC du profil métier et les UAA du profil formation du SFMQ.

1. Intitulés des UAA du Profil formation :

Profil métier : Technicien en maintenance et diagnostic automobile	
Les 5 UAA du Mécanicien d’entretien automobile +	
UAA1	Réaliser des interventions électriques et des interventions électroniques simples - Monter et paramétrer les types d’accessoires prévus par le constructeur
UAA2	Effectuer des opérations de maintenance et de réparation des systèmes mécaniques, hydrauliques, pneumatiques et du circuit de climatisation
UAA3	Réaliser des interventions électriques et électroniques complexes (maintenance, réparation, remplacement, paramétrage) – Monter, paramétrer les types d’accessoires non prévus par le constructeur – Neutraliser la haute tension sur un véhicule électrique / hybride
UAA4	Réaliser un diagnostic sur les systèmes mécaniques, hydrauliques, pneumatiques, électriques, électroniques

2. Tableau de répartition des Compétences Professionnelles Détaillées (CPD) au sein des UAA :

Les 4 AC du Mécanicien d’entretien automobile +

AC1 : REALISER DES OPERATIONS DE MAINTENANCE					
CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4
1.1. Préparer le poste de travail	1.1.1. Prendre connaissance des différentes tâches reprises dans la fiche de travail		X		
	1.1.2. Identifier le véhicule		X		
	1.1.3. Recueillir et exploiter les données techniques		X		

	1.1.4. Préparer le véhicule, l'outillage et les fournitures nécessaires		X		
1.2. Réaliser la maintenance de tous les types de dispositifs mécaniques, hydrauliques, pneumatiques	1.2.1. Remplacer et régler les systèmes selon les prescrits du constructeur		X		
	1.2.2. Vérifier le résultat des interventions		X		
	1.2.3. Interroger la mémoire des défauts si nécessaire		X		
1.3. Réaliser la maintenance du circuit de climatisation	1.3.1. Récupérer le frigorigène (action soumise à certification suivant la nature du frigorigène)		X		
	1.3.2. Tirer sous vide		X		
	1.3.3. Remplir le circuit avec le frigorigène approprié		X		
	1.3.4. Contrôler le fonctionnement effectif du circuit		X		
1.4. Ranger le poste de travail	1.4.1. Ranger l'outillage		X		
	1.4.2. Nettoyer le poste de travail		X		

AC2 : REALISER UN DIAGNOSTIC SUR LES DISPOSITIFS MECANQUES, HYDRAULIQUES, PNEUMATIQUES, ELECTRIQUES, ELECTRONIQUES					
CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4
2.1. Collecter les informations utiles à la réalisation du diagnostic	2.1.1. Identifier le véhicule				X
	2.1.2. S'informer des symptômes des pannes, dysfonctionnements, anomalies ... - Valider le phénomène signalé par le client				X
2.2. Diagnostiquer les dysfonctionnements / pannes de tout type de systèmes isolés ou combinés	2.2.1. Relever des données à partir d'appareils de mesure et de diagnostic				X
	2.2.2. Comparer les mesures avec les données des constructeurs				X
	2.2.3. Vérifier la cohérence entre la mesure et/ou le code défaut et l'anomalie constatée				X
	2.2.4. Identifier la(les) pièce(s) causale(s)				X
	2.2.5. Déterminer les interventions à réaliser				X
2.3. Diagnostiquer un dysfonctionnement mécanique du circuit de climatisation	2.3.1. Localiser l'origine d'un dysfonctionnement de la manière la plus adéquate				X
	2.3.2. Rechercher les causes du dysfonctionnement				X

AC3 : EFFECTUER LES REPARATIONS					
CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4
3.1. Préparer le poste de travail	3.1.1. Prendre connaissance des différentes tâches reprises dans la fiche de travail	X	X	X	
	3.1.2. Identifier le véhicule	X	X	X	

	3.1.3. Recueillir et exploiter les données techniques	X	X	X	
	3.1.4. Préparer le véhicule, l'outillage et les fournitures nécessaires	X	X	X	
3.2. Réparer/Remplacer tous les types d'éléments d'origine électrique ou électronique	3.2.1. Repérer l'élément en cause selon les prescriptions du constructeur	X		X	
	3.2.2. Réparer / Remplacer l'élément en cause selon les prescriptions du constructeur	X		X	
	3.2.3. Effectuer les paramétrages nécessaires	X		X	
	3.2.4. Vérifier le résultat des interventions	X		X	
3.3. Vérifier tous les types de systèmes d'origine mécanique (direction, suspension, transmission...) et hydraulique (frein ...)	3.3.1. Contrôler visuellement et manuellement : direction, frein, suspension, transmission ...		X		
	3.3.2. Tester la suspension, le freinage au banc si nécessaire		X		
	3.3.3. Effectuer un essai sur route si nécessaire		X		
3.4. Remplacer tous les types de systèmes d'origine mécanique (direction, suspension, transmission...) et hydraulique (freins ...)	3.4.1. Changer le(s) système(s) défectueux		X		
	3.4.2. Effectuer un paramétrage si nécessaire		X		
	3.4.3. Vérifier le résultat de l'intervention		X		
	3.4.4. Contrôler le fonctionnement effectif du circuit		X		
3.5. Remplacer un élément du circuit de climatisation (boucle de froid)	3.5.1. Récupérer le frigorigène (action soumise à certification)		X		
	3.5.2. Tester l'étanchéité selon les procédures du constructeur		X		
	3.5.3. Remplacer l'élément défectueux		X		
	3.5.4. Vérifier l'étanchéité selon les procédures du constructeur		X		
	3.5.5. Remplir le circuit au moyen du frigorigène approprié		X		
	3.5.6. Contrôler le fonctionnement effectif du circuit		X		
3.6. Préparer la remise du véhicule au client	3.6.1. Faire un essai sur route	X	X	X	
	3.6.2. Remettre dans l'état initial les éléments de sécurité et de confort : multimédia, siège, rétros	X	X	X	
3.7. Ranger le poste de travail	3.7.1. Ranger l'outillage	X	X	X	
	3.7.2. Nettoyer le poste de travail	X	X	X	

AC4 : EFFECTUER DES OPERATIONS SPECIFIQUES DE MAINTENANCE ET DE PARAMETRAGES SUR LES ELEMENTS DE GESTION ELECTRONIQUE (MOTEUR, TRANSMISSION, DIRECTION, SUSPENSION, CONFORT, SECURITE, MULTIMEDIA ET CIRCUIT HAUTE TENSION)					
CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4
4.1. Préparer le poste de travail	4.1.1. Prendre connaissance des différentes tâches reprises dans la fiche de travail			X	
	4.1.2. Identifier le véhicule			X	
	4.1.3. Recueillir et exploiter les données techniques			X	
	4.1.4. Préparer le véhicule, l'outillage et les fournitures nécessaires			X	

4.2. Effectuer les opérations spécifiques de maintenance de dispositifs de gestion électronique	4.2.1. Identifier les opérations de maintenance à réaliser - Sélectionner les étapes de procédures de maintenance - Réaliser les étapes de maintenance dans l'ordre chronologique prévu			X	
4.3. Effectuer le paramétrage des éléments concernés	4.3.1. Vérifier / Effacer la mémoire des défauts			X	
	4.3.2. Effectuer le contrôle des réglages par défaut			X	
	4.3.3. Adapter les paramètres en fonction du véhicule et de ses options			X	
	4.3.4. Vérifier le résultat de ses interventions			X	
4.4. Préparer la remise du véhicule au client	4.4.1. Faire un essai sur route			X	
	4.4.2. Remettre dans l'état initial les éléments de sécurité et de confort : multimédia, siège, rétros			X	
4.5. Ranger le poste de travail	4.5.1. Ranger l'outillage			X	
	4.5.2. Nettoyer le poste de travail			X	

AC5 : NEUTRALISER LA HAUTE TENSION SUR UN VEHICULE HYBRIDE/ELECTRIQUE					
CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4
5.1. Mettre hors tension le véhicule	5.1.1. Sécuriser l'accès au véhicule			X	
	5.1.2. Neutraliser la haute tension selon la procédure prescrite			X	
	5.1.3. Procéder aux contrôles préconisés			X	
5.2. Rétablir la tension sur le véhicule après réparation	5.2.1. Appliquer la procédure de sécurité préconisée			X	
	5.2.2. Rétablir la tension			X	
	5.2.3. Vérifier le bon fonctionnement du système de haute tension du véhicule			X	

AC6 : MONTER ET PARAMETRER LES TYPES D'ACCESSOIRES CONFORMES A LA LEGISLATION EN VIGUEUR					
CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4
6.1. Préparer le poste de travail	6.1.1. Prendre connaissance des différentes tâches reprises dans la fiche de travail	X		X	
	6.1.2. Identifier le véhicule	X		X	
	6.1.3. Recueillir et exploiter les données techniques	X		X	
	6.1.4. Préparer le véhicule, l'outillage et les fournitures nécessaires	X		X	
6.2. Monter l'accessoire d'origine ou non (infotainment, aide au stationnement, navigation, attaches de remorque)	6.2.1. Décoder les notices de montage et schémas électriques	X		X	
	6.2.2. Effectuer de petits travaux d'ajustage et de montage	X		X	
	6.2.3. Installer l'accessoire	X		X	
	6.2.4. Configurer le véhicule suivant les normes du constructeur	X		X	
	6.2.5. Vérifier le résultat de ses interventions	X		X	
6.3. Préparer la remise du véhicule au client	6.3.1. Faire un essai sur route	X		X	

	6.3.2. Remettre dans l'état initial les éléments de sécurité et de confort : multimédia, siège, rétros	X		X	
6.4. Ranger le poste de travail	6.4.1. Ranger l'outillage	X		X	
	6.4.2. Nettoyer le poste de travail	X		X	

AC7 : ECHANGER LES INFORMATIONS UTILES AVEC LES DIFFERENTS INTERVENANTS					
CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4
7.1. Consigner le suivi de ses interventions	7.1.1. Etablir un rapport de diagnostic clair, précis - Compléter les documents utiles selon les consignes - Noter les problèmes rencontrés, interventions effectuées, remarques éventuelles			X	X
7.2. Communiquer oralement avec les différents intervenants	7.2.1. Si nécessaire, interroger le client lors de l'élaboration du diagnostic			X	X
	7.2.2. Informer le client sur le diagnostic, les interventions ...			X	X
	7.2.3. Echanger des informations techniques oralement avec les membres de l'équipe, le responsable ...			X	X

Deuxième partie

Unités d'acquis d'apprentissage (UAA)

Comme indiqué dans le parcours d'apprentissage, l'UAA 1 du profil de certification du /de la « Technicien/Technicienne en maintenance et diagnostic automobile » est identique à l'UAA 1 du profil de certification du/de la « Mécanicien(ne) polyvalent(e) automobile ». **Celle-ci peut être réactivée mais ne peut pas être réévaluée.**

UAA 1	Réaliser des interventions électriques et électroniques simples – monter et paramétrer les types d'accessoires prévus par le constructeur
Activités-clés du profil métier	AC3 : Effectuer les réparations AC6 : Monter et paramétrer les types d'accessoires conformes à la législation
Exigences transversales	Respecter les règles professionnelles

REMARQUES :

1. Eléments découlant du référentiel de compétences professionnelles qui ne pourront devenir objet d'apprentissage (éléments grisés dans le présent document) :

- Conduite pour essai sur route : « Contrôler le résultat de ses interventions ». Cette aptitude requiert un permis de conduire ce qui ne peut être garanti par les OEF pour tous leurs apprenants.

2. Le degré d'autonomie attribué au travailleur (cf. indication sous chaque mini-bloc) implique automatiquement la responsabilité par rapport à son travail c.-à-d.

- la responsabilité du résultat d'exécution des tâches réalisées s'il y a autonomie d'exécution ;
- la responsabilité des choix posés s'il y a autonomie de décision (ex. : choix de procédure, de technique, de matériel ...).

3. Commentaires :

- Autonomie d'exécution : les tâches sont réalisées sans intervention d'un supérieur *mais on peut faire appel à lui si nécessaire (ex. une décision à prendre pour poursuivre ...)*.
- Complexité du contexte = Application complexe : réalisation d'un ensemble de tâches complexes par leur nombre ou par leur nature (types de marques, voitures, interventions ...). Par l'observation /faits, documents (fiche du réceptionnaire, manuel d'entretien ou données informatiques ...), consignes ... mesures, relevés, calculs ... directs et sans analyse, le travailleur reconnait / identifie une situation connue et y associe une procédure connue à appliquer, du matériel / des produits disponibles à utiliser → alors les situations professionnelles sont des Situation similaires (la situation de départ appartient à un groupe de situations déjà rencontrées ou connues du travailleur et le résultat final peut être assimilé à un résultat déjà réalisé).
- Les véhicules visés dans le présent document sont des véhicules de moins de 6 ans (voitures particulières et véhicules utilitaires légers (-3,5T)).

- En relation avec la loi sur le bien-être au travail, le Technicien en maintenance et diagnostic automobile (TMDA) doit avoir été informé des formations adaptées aux dangers inhérents aux interventions sur véhicules électriques et hybrides.
- Le *Profil de formation* TMDA contient le *Profil de formation* « Mécanicien d'entretien automobile ». Les Unités d'acquis d'apprentissage relatives au « Mécanicien d'entretien automobile » sont donc à ajouter au présent *Profil de formation S.F.M.Q.* du TMDA ; elles sont développées dans le *Profil de formation S.F.M.Q.* « Mécanicien d'entretien automobile » (et disponibles via le site du S.F.M.Q.).

1.1 Préparer le poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES
1.1.1 Prendre connaissance des différentes tâches reprises dans la fiche de travail	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> • La fiche de travail : structure, contenus, objectifs • La terminologie professionnelle : termes usuels du métier 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les rubriques d'une fiche de travail d'opérations de maintenance • Recueillir les données utiles
1.1.2 Identifier le véhicule	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> • Les véhicules : types (break, berline, hybride, full électrique ...), marques 	<ul style="list-style-type: none"> • Localiser le véhicule automobile • Vérifier le numéro de châssis
1.1.3 Recueillir et exploiter les données techniques	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> • Les sources d'information : types (PC, programmes constructeurs, manuels d'entretien, données informatiques), contenus, mode d'utilisation • Les normes spécifiques du constructeur : temps de travail imparti 	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer le type et la chronologie des données à collecter (observations, mesures, comparaisons à des valeurs de référence ...) • Collecter les sources d'informations nécessaires • Sélectionner les données utiles • Exploiter les données sélectionnées
1.1.4 Préparer le véhicule, l'outillage et les fournitures nécessaires	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> • Les fournitures (produits, consommables ...) : types, caractéristiques, méthodes d'utilisation • L'outillage spécifique et le matériel d'interventions électriques et électroniques simples : types, utilité, mode d'utilisation, critères qualitatifs de bon état 	<ul style="list-style-type: none"> • Sélectionner l'outillage spécifique, les produits et fournitures nécessaires • Apprécier visuellement l'état de l'outillage • Faire remédier aux défauts de l'outillage si nécessaire
<ul style="list-style-type: none"> • Les fournitures (produits, consommables ...) : types, caractéristiques, méthodes d'application • L'outillage spécifique et le matériel de montage et paramétrage d'accessoires d'origine (prévus par le constructeur) : types, utilité, mode d'utilisation, critères qualitatifs de bon état 	<ul style="list-style-type: none"> • Sélectionner l'outillage spécifique, les produits et fournitures nécessaires • Apprécier visuellement l'état de l'outillage • Faire remédier aux défauts de l'outillage si nécessaire

1.2 Réparer / Remplacer tous les types d'éléments d'origine électrique ou électronique (interventions simples)

SAVOIRS	APTITUDES
1.2.1 Repérer l'élément en cause selon les prescriptions du constructeur (interventions simples)	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> Les appareils de diagnostic : types (cf. Annexe), rôles, branchement, procédures d'utilisation, tableau de codes défaut (informations techniques) Les programmes des constructeurs : contenus (arborescence des données), mode d'utilisation Les séquences de localisation de pannes électriques et électroniques : interprétation, mise en œuvre Les appareils de mesure : types (multimètre, pince ampérométrique, oscilloscope), procédures d'utilisation Les capteurs, actionneurs, calculateurs : rôles, principe de fonctionnement, procédures de contrôle <u>Les principes élémentaires</u> des interactions entre les éléments constitutifs du système et des interactions entre les différents systèmes (réseaux multiplexés) 	<ul style="list-style-type: none"> Répertorier et localiser la(les) pièce(s) défectueuse(s) clairement identifiée(s) par les appareils de diagnostic : <ul style="list-style-type: none"> Relever les codes défaut des calculateurs Sélectionner les données techniques liées aux codes défaut Comparer les codes défaut et les indications du constructeur Identifier les anomalies par les codes défaut Mettre en œuvre la séquence de localisation des défauts Réaliser les observations / mesures des éléments mis en cause Vérifier la cohérence entre les codes défaut et les observations / mesures Localiser la(les) pièce(s) défectueuse(s) sur le véhicule
1.2.2 Réparer / Remplacer l'élément en cause selon les prescriptions du constructeur (interventions simples)	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> Les circuits électriques et électroniques d'un véhicule : types, identification, localisation, principes de fonctionnement, éléments Le schéma électrique et électronique d'un véhicule : lecture, mode d'interprétation Les éléments mécaniques associés : identification, localisation, principes de fonctionnement, types de dysfonctionnements 	<ul style="list-style-type: none"> Remplacer uniquement la(les) pièce(s) défectueuse(s) clairement identifiée(s) par les appareils de diagnostic : <ul style="list-style-type: none"> Interpréter le schéma électrique du véhicule Situer le(les) élément(s) sur le véhicule d'après le schéma électrique Appliquer les procédures de démontage et de montage édictées par le constructeur Régler le(les) élément(s) remplacé(s)
1.2.3 Effectuer les paramétrages nécessaires (interventions simples)	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> Le paramétrage : <ul style="list-style-type: none"> définition : (dés)activation de fonctions ou téléchargement et installation de logiciels constructeurs et équipementiers utilité, procédures Le codage : définition, utilité, procédures 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer les procédures édictées par le constructeur Coder le(s) élément(s) placé(s)

1.2.4 Vérifier le résultat de ses interventions	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> Les systèmes à l'origine des interventions : types (cf. Annexe), principes élémentaires de fonctionnement, incidence d'une intervention (remplacement ...) sur le fonctionnement du système 	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier le bon fonctionnement du système Signaler les problèmes éventuels

1.3 Monter l'accessoire d'origine	
SAVOIRS	APTITUDES
1.3.1 Décoder les notices de montage et schémas électriques (montages, paramétrages simples)	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> Les accessoires d'origine : <ul style="list-style-type: none"> types : système audio, système d'aide au stationnement, système de navigation, attaches de remorque description, utilité, fonctionnement, performances attendues Le schéma électrique d'un véhicule et des accessoires d'origine : symboles, lecture et mode d'interprétation 	<ul style="list-style-type: none"> Interpréter le schéma électrique du véhicule et de l'accessoire Situer l'accessoire sur le véhicule d'après le schéma électrique Appliquer les procédures de montage édictées par le constructeur
1.3.2 Effectuer de petits travaux d'ajustage et de montage (montages, paramétrages simples)	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> L'ajustage et le montage mécanique et électrique des accessoires d'origine : techniques, matériel et outillage 	<ul style="list-style-type: none"> Sélectionner l'outillage adéquat Utiliser l'outillage de manière appropriée
1.3.3 Installer l'accessoire (montages, paramétrages simples)	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> Le montage des accessoires d'origine : procédure du constructeur et/ou de l'équipementier 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer les procédures de montages
1.3.4 Configurer le véhicule suivant les normes du constructeur	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> Le paramétrage électronique d'un calculateur : définition, utilité, procédures du constructeur 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer les procédures de montages édictées par le constructeur Coder le calculateur d'après les éléments placés
1.3.5 Vérifier le résultat de ses interventions (montages, paramétrages simples)	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> Les accessoires d'origine : <ul style="list-style-type: none"> types : système audio, système d'aide au stationnement, système de navigation, attaches de remorque 	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier le bon fonctionnement du système Signaler les problèmes éventuels

- description, utilité, fonctionnement, performances attendues

1.4 Préparer la remise du véhicule au client

SAVOIRS

APTITUDES

1.4.1 Faire un essai sur route

Autonomie d'exécution

Application complexe – Situations similaires

- L'essai sur route : utilité, critères d'observation de fonctionnement des différents systèmes

- Décrire les critères d'observation de fonctionnement des différents systèmes selon la nature des réparations / remplacements / réglages effectués
- Contrôler les résultats des interventions

1.4.2 Remettre les éléments de sécurité et de confort (multimédia, siège, rétros) dans l'état initial

Autonomie d'exécution

Application complexe – Situations similaires

- Les éléments de sécurité et de confort (multimédia, siège, rétros) : description, mode d'utilisation
- Le matériel afférant à la protection d'un véhicule : types, utilité, mode d'utilisation

- Remettre les éléments de confort (multimédia, siège, rétros) dans l'état initial
- Retirer le matériel spécifique de protection (housses de siège, tapis de sol, protection volant et levier de vitesses, protection d'ailerons)

1.5 Ranger le poste de travail

Autonomie d'exécution

Application complexe – Situations similaires

1.5.1 Ranger l'outillage

- L'outillage spécifique et le matériel d'interventions électriques et électroniques simples : types, utilité, mode d'utilisation, critères qualitatifs de bon état

- Apprécier visuellement l'état de l'outillage
- Faire remédier aux défauts de l'outillage si nécessaire
- Appliquer les instructions régissant l'atelier

- L'outillage spécifique et le matériel de montage / paramétrage d'accessoires d'origine : types, utilité, mode d'utilisation, critères qualitatifs de bon état

- Apprécier visuellement l'état de l'outillage
- Faire remédier aux défauts de l'outillage si nécessaire
- Appliquer les instructions régissant l'atelier

1.5.2 Nettoyer le poste de travail

Autonomie d'exécution

Application complexe – Situations similaires

- Les produits et les matériels de nettoyage du poste de travail : types, mode d'utilisation, technique d'application

- Utiliser les produits spécifiques au nettoyage du poste de travail
- Utiliser le matériel spécifique au nettoyage du poste de travail

1.6 Respecter les règles professionnelles

SAVOIRS	APTITUDES
1.6.1 Appliquer les règles de sécurité	
Autonomie d'exécution	Application simple - Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> La sécurité professionnelle : éléments de législation et de réglementation, de protection et prévention au travail (Code du bien-être au travail), règles en vigueur dans le secteur et l'entreprise Les équipements de protection individuelle (E.P.I.) : types (gants, casque, combinaison, lunettes ...), utilité, mode d'utilisation Les équipements de protection collective (E.P.C.) : types (gants, casque, combinaison, lunettes ...), utilité, mode d'utilisation Les risques engendrés par l'utilisation des outils, des produits et/ou des situations de travail – Les mesures de prévention et de protection, règles 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer les mesures de protection individuelle Appliquer les mesures de sécurité collective en vigueur dans le secteur Adopter une attitude de prévention des situations dangereuses Appliquer les mesures de sécurité des équipements édictées par les constructeurs (engins de levage, airbags ...) Appliquer les mesures de sécurité des outillages spécifiques édictées par les constructeurs Appliquer les règles d'utilisation des produits Appliquer les règles de sécurité propres à chaque catégorie de véhicule
1.6.2 Appliquer les règles d'hygiène	
Autonomie d'exécution	Application simple - Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> L'hygiène professionnelle : éléments de législation et de réglementation, de protection et prévention au travail (Code du bien-être au travail), règles en vigueur dans le secteur et l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer les règles d'hygiène professionnelle à l'égard des équipements, outillages, produits et à son propre égard
1.6.3 Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention	
Autonomie d'exécution	Application simple - Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> L'ergonomie et manutention : principes de base 	<ul style="list-style-type: none"> Lever, porter des charges pondéreuses et encombrantes dans le respect des règles de manutention Appliquer les règles d'ergonomie au travail
1.6.4 Appliquer les règles de protection de l'environnement	
Autonomie d'exécution	Application simple - Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> La protection de l'environnement : modes de tri, de stockage, d'évacuation des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer la réglementation dans le cadre du stockage et de l'évacuation des déchets
1.6.5 Effectuer les tâches requises dans les délais impartis et dans le respect du R.O.I.	
Autonomie d'exécution	Application simple - Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> Le R.O.I., les règles régissant l'atelier Les temps donnés par les constructeurs 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer les règles spécifiques à l'atelier (R.O.I., système qualité ...)

Annexe :

Dans le présent profil,

- Anomalie = Irrégularité - Dysfonctionnement / panne = Trouble de fonctionnement, dérèglement, mauvais fonctionnement ...
- Appareils de mesure et diagnostic :
 - Pour les systèmes de gestion électrique et électronique : multimètre, pince ampérométrique, oscilloscope, appareil diagnostic (multimarques ou constructeur)
- Dispositif, Élément, Système :
 - **Dispositif** : Ensemble des pièces constituant un mécanisme
 - **Élément** : Constituant d'un ensemble (Ex. : Eléments mécaniques tels que les courroies, chaînes de distribution, cascades de pignons complexes ...)
 - **Système** : Ensemble d'éléments interagissant entre eux selon certains principes ou règles (Ex. : distribution moteur, moteur, transmission (boîte de transfert, boîte de vitesses robotisée et automatique, cardans, embrayage ...), direction, trains roulants, suspension, freinage, confort, sécurité, multimédia ...)
 - **Système combiné** : Système avec gestion électrique et/ou électronique
- Intervention : Toute démarche nécessaire à la résolution de problème (réglage, démontage / montage, remplacement, réparation ...)
- Intervention électrique / électronique simple : Toute intervention de remplacement de composant clairement mis en évidence par les appareils diagnostic
- Paramétrage : (Dés)Activation de fonctions ou téléchargement et installation de logiciels constructeurs et équipementiers.
- VEH : Véhicule Electrique ou Hybride
- Tableau récapitulatif des Dispositifs / Systèmes / Eléments / Composants

DISPOSITIFS / SYSTEMES de gestion électrique / électronique		ELEMENTS / COMPOSANTS
	Le groupe motopropulseur Le circuit de climatisation La suspension et les trains roulants La transmission Les équipements de sécurité active et passive (aide à la conduite : ABS, ASR, ESP, EBD ... suspension pilotée ...) Les équipements de confort et accessoires	<ul style="list-style-type: none">• Les composants électroniques : transistors, microprocesseurs, diodes, LED, régulateur de tension, semi-conducteurs, résistances, condensateurs, relais, bobines ... capteurs, boîtiers de gestion (calculateurs), actionneurs (actionneurs) ...• Les éléments électriques (éléments de coupure et de commande) : relais, interrupteurs, fusibles, connectique ...• Les composants de réseaux multiplexés (mode de communication des données) y compris• Les circuits électriques et électroniques : circuits de puissance (démarrage et charge), d'éclairage, d'allumage, d'alimentation en carburant, de préchauffage diesel, d'équipements de sécurité active et passive, de confort et accessoires• Les signaux électroniques, les signaux de fréquence, base de temps, « duty cycle », rapport cyclique d'ouverture

UAA 2	Effectuer des opérations de maintenance et de réparation des systèmes mécaniques, hydrauliques, pneumatiques et du circuit de climatisation
-------	---

Activités-clés du profil métier	AC1 : Réaliser des opérations de maintenance AC3 : Effectuer les réparations
Exigences transversales	Respecter les règles professionnelles

REMARQUES :

1. Eléments découlant du référentiel de compétences professionnelles qui ne pourront devenir objet d'apprentissage (éléments grisés dans le présent document) :

- Circuit de climatisation : « Récupérer le gaz » - « Tester l'étanchéité selon les procédures du constructeur ». Ces actions sont soumises à certification (Législation européenne – Environnement)
- Conduite pour essai sur route : « Contrôler le résultat de ses interventions ». Cette aptitude requiert un permis de conduire ce qui ne peut être garanti par les OEF pour tous leurs apprenants.
- VEH : « Programmer et configurer les différents éléments d'une chaîne de traction hybride et électrique ». Les OEF ne peuvent garantir la mise à disposition de VEH à tous leurs apprenants ; toutefois, ces aptitudes sont exercées sur d'autres types de véhicules et donc transférables par l'expérience professionnelle.

2. Remarque : Le degré d'autonomie attribué au travailleur (cf. indication sous chaque mini-bloc) implique automatiquement la **responsabilité par rapport à son travail** c.-à-d.

- la responsabilité du résultat d'exécution des tâches réalisées s'il y a autonomie d'exécution ;
- la responsabilité des choix posés s'il y a autonomie de décision (ex. : choix de procédure, de technique, de matériel ...).

3. Commentaires :

- **Autonomie d'exécution** : les tâches sont réalisées sans intervention d'un supérieur *mais on peut faire appel à lui si nécessaire (ex. une décision à prendre pour poursuivre ...)*.
- **Complexité du contexte = Application complexe** : réalisation d'un ensemble de tâches complexes par leur nombre ou par leur nature (types de marques, voitures, interventions ...). Par *l'observation [faits, documents]* (fiche du réceptionnaire, manuel d'entretien ou données informatiques ...), *consignes ... mesures, relevés, calculs ... directs]* et *sans analyse*, le travailleur *reconnait / identifie* une situation connue et *y associe* une *procédure connue* à appliquer, du matériel / des produits disponibles à utiliser → alors les situations professionnelles sont des **Situation similaires** (la situation de départ appartient à un groupe de situations déjà rencontrées ou connues du travailleur et le résultat final peut être assimilé à un résultat déjà réalisé).
- Les véhicules visés dans le présent document sont des véhicules de moins de 6 ans (voitures particulières et véhicules utilitaires légers (- 3,5T)).
- En relation avec la loi sur le bien-être au travail, le Technicien en maintenance et diagnostic automobile (TMDA) doit avoir été informé des formations adaptées aux dangers inhérents aux interventions sur véhicules électriques et hybrides.

- Le *Profil de formation* TMDA **contient** le *Profil de formation* « Mécanicien d'entretien automobile ». Les Unités d'acquis d'apprentissage relatives au « Mécanicien d'entretien automobile » **sont donc à ajouter** au présent *Profil de formation S.F.M.Q.* du TMDA ; elles sont développées dans le *Profil de formation S.F.M.Q.* « Mécanicien d'entretien automobile » (et disponibles via le site du S.F.M.Q.).

2.1 Préparer le poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES
2.1.1 Prendre connaissance des différentes tâches reprises dans la fiche de travail	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> La fiche de travail : structure, contenus, objectifs La terminologie professionnelle : termes usuels du métier 	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les rubriques d'une fiche de travail d'opérations de maintenance Recueillir les données utiles
2.1.2 Identifier le véhicule	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> Les véhicules : types (break, berline ... essence, diesel, VEH ...), marques 	<ul style="list-style-type: none"> Localiser le véhicule automobile Vérifier le numéro de châssis
2.1.3 Recueillir et exploiter les données techniques	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> Les sources d'information : types (PC, programmes constructeurs, manuels d'entretien, données informatiques), contenus, mode d'utilisation Les normes spécifiques du constructeur : temps de travail imparti 	<ul style="list-style-type: none"> Déterminer le type et la chronologie des données à collecter (observations, mesures, comparaisons à des valeurs de référence ...) Collecter les sources d'informations nécessaires Sélectionner les données utiles Exploiter les données sélectionnées
2.1.4 Préparer le véhicule, l'outillage et les fournitures nécessaires	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> Les fournitures (produits, consommables ...) : types, caractéristiques, méthodes d'utilisation L'outillage spécifique et le matériel d'opérations de maintenance de systèmes d'origine mécanique, pneumatique, hydraulique et du circuit de climatisation : types, utilité, mode d'utilisation, critères qualitatifs de bon état 	<ul style="list-style-type: none"> Sélectionner l'outillage spécifique, les produits et fournitures nécessaires Apprécier visuellement l'état de l'outillage Faire remédier aux défauts de l'outillage si nécessaire
<ul style="list-style-type: none"> Les fournitures (produits, consommables ...) : types, caractéristiques, méthodes d'utilisation L'outillage spécifique et le matériel de vérification / remplacement de systèmes d'origine mécanique, pneumatique, hydraulique et de remplacement d'un élément du circuit de climatisation : types, utilité, mode d'utilisation, critères qualitatifs de bon état 	<ul style="list-style-type: none"> Sélectionner l'outillage spécifique, les produits et fournitures nécessaires Apprécier visuellement l'état de l'outillage Faire remédier aux défauts de l'outillage si nécessaire

2.2 Réaliser la maintenance de tous les types de dispositifs mécaniques, hydrauliques, pneumatiques

SAVOIRS	APTITUDES
2.2.1 Remplacer et régler les systèmes selon les prescrits du constructeur	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> Les sources d'information : types (PC, programmes constructeurs, manuels d'entretien, données informatiques), contenus, mode d'utilisation Les systèmes d'origine mécanique, pneumatique, hydraulique : <ul style="list-style-type: none"> types : cf. Annexe description, rôles, principes de fonctionnement, localisation dysfonctionnements / anomalies : types, identification, localisation interactions entre les systèmes procédures de maintenance (remplacement, réglage) y compris la géométrie des trains roulants : nature et ordre des étapes, techniques, matériel Les éléments / organes des différents systèmes d'origine mécanique, pneumatique et hydraulique : <ul style="list-style-type: none"> types (cf. Annexe), description rôles, principes de fonctionnement, localisation interactions entre les éléments constitutifs d'un système 	<ul style="list-style-type: none"> Décoder les prescrits relatifs à la maintenance des systèmes Identifier les systèmes à remplacer Identifier les procédures de remplacement / réglage des systèmes Identifier le matériel nécessaire Appliquer les procédures de remplacement Appliquer les procédures de réglage
2.2.2 Vérifier le résultat des interventions	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> Les systèmes d'origine mécanique, pneumatique, hydraulique : <ul style="list-style-type: none"> types (cf. Annexe), description rôles, principes de fonctionnement, localisation incidence d'une intervention (remplacement ...) sur le fonctionnement du système 	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier le bon fonctionnement des systèmes
2.2.3 Interroger la mémoire des défauts si nécessaire	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> L'appareil diagnostic : rôles, branchement, procédures d'utilisation Le codage, les paramètres : utilité, procédures 	<ul style="list-style-type: none"> Trouver la prise EOBD et brancher l'appareil Appliquer les procédures d'utilisation de l'appareil diagnostic Effectuer une lecture de codes défauts Appliquer les procédures édictées par le constructeur (paramétrage, réinitialisation ...)

2.3 Vérifier tous les types de systèmes d'origine mécanique (direction, suspension, transmission ...) et hydraulique (freins ...)

SAVOIRS	APTITUDES
2.3.1 Contrôler visuellement et manuellement direction, frein, suspension, transmission	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> • Les sources d'information : types (PC, programmes constructeurs, manuels d'entretien, données informatiques), contenus, mode d'utilisation • Les normes spécifiques du constructeur : temps de travail imparti • Les systèmes mécaniques et hydrauliques : <ul style="list-style-type: none"> ○ types (cf. Annexe), description ○ rôles, principes de fonctionnement, localisation, interactions entre les systèmes ○ dysfonctionnements / anomalies : types, révélateurs de panne, identification, localisation • Les éléments / organes des différents systèmes mécaniques et hydrauliques : <ul style="list-style-type: none"> ○ types (cf. Annexe), description ○ rôles, principes de fonctionnement, localisation ○ interactions entre les éléments constitutifs d'un système ○ dysfonctionnements / anomalies : types, révélateurs de panne, identification, localisation • Les contrôles : types (vérification de fonctionnement, d'étanchéité, de compression, de niveau d'usure (tolérance) ...), techniques et procédures • Les appareils de mesure pour les systèmes d'origine mécanique, hydraulique : types (cf. Annexe), utilité, mode d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les techniques de contrôles de fonctionnement des éléments des différents systèmes • Détecter diverses manifestations de dysfonctionnement (bruits anormaux, odeurs, fumées...) • Interpréter les manifestations de dysfonctionnement • Prendre des mesures de paramètres mécaniques, pneumatiques, hydrauliques
2.3.2 Tester la suspension, le freinage au banc si nécessaire	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> • Le banc de test des amortisseurs : description, utilité, procédure d'utilisation préconisée par son constructeur, conditions de test • Le banc de freinage : description, utilité, procédure d'utilisation préconisée par son constructeur, conditions de test 	<ul style="list-style-type: none"> • Passer le véhicule au banc de test • Comparer les valeurs relevées au banc de test avec les valeurs admises au contrôle technique • Interpréter le résultat de la comparaison • Passer le véhicule au banc de freinage • Comparer les valeurs relevées au banc de freinage avec les valeurs admises au contrôle technique • Interpréter le résultat de la comparaison

2.3.3 Effectuer un essai sur route si nécessaire	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> • L'essai sur route : utilité, critères d'observation de fonctionnement des différents systèmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Décrire les critères d'observation de fonctionnement des différents systèmes selon la nature des réparations / remplacements effectués • Contrôler les résultats de vérifications et tests

2.4 Remplacer tous les types de systèmes d'origine mécanique hydraulique (direction, suspension, transmission ...) et hydraulique (freins ...)

SAVOIRS	APTITUDES
2.4.1 Changer le(s) système(s) défectueux	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> • Les savoirs liés à la compétence « Contrôler visuellement et manuellement direction, frein, suspension, transmission » • Les procédures d'interventions établies par le constructeur et les procédures non répertoriées : <ul style="list-style-type: none"> ○ types : démontage / montage, dépose / pose, remplacement, réglage ... de tout système d'origine mécanique, hydraulique (cf. Annexe) ○ chronologie et composant des étapes ○ matériel d'intervention : types, utilité, mode d'utilisation ○ impact des interventions sur le fonctionnement des systèmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les procédures de remplacement des systèmes prescrits par le constructeur et les systèmes défectueux • Remplacer le(s) système(s) défectueux • Appliquer les procédures de réglages • Utiliser le matériel adapté
2.4.2 Effectuer les paramétrages nécessaires	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> • Le paramétrage : <ul style="list-style-type: none"> ○ définition : (dés)activation de fonctions ou téléchargement et installation de logiciels constructeurs et équipementiers ○ utilité, procédures • Le codage : définition, utilité, procédures • Les éléments spécifiques aux VEH : <ul style="list-style-type: none"> ○ les éléments constitutifs des chaînes de traction hybride (parallèle ou série) et électrique les plus répandues du marché : <ul style="list-style-type: none"> ▪ types : propulsion électrique permanente avec régulation électronique, traction électrique combinée à un moteur thermique ▪ identification, localisation, principes de fonctionnement ○ les composants nécessaires à l'hybridation et l'électrification des chaînes de traction : 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les procédures édictées par le constructeur • Coder le(s) élément(s) remplacé(s) • Programmer et configurer les différents éléments d'une chaîne cinétique • Décrire / Reconnaître / Situer les différents éléments constitutifs d'une chaîne cinétique d'un VEH • Décrire le principe de fonctionnement des éléments spécifiques aux VEH • Programmer et configurer les différents éléments d'une chaîne de traction hybride et électrique

types, identification, localisation, principes de fonctionnement	
○ le stockage de l'énergie : <ul style="list-style-type: none"> ▪ types : super condensateurs, batteries plomb-acide, NIMH, NICD ▪ identification, localisation, principes de fonctionnement 	
○ la récupération d'énergie : rôle, principe de fonctionnement, localisation, types de dysfonctionnements	
• La méthodologie spécifique à la configuration, l'effacement des codes défaut éventuels	
2.4.3 Vérifier le résultat de ses interventions	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
• Les systèmes à l'origine des interventions : types (cf. Annexe), principes élémentaires de fonctionnement, incidence d'une intervention (remplacement ...) sur le fonctionnement du système	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier le bon fonctionnement du système • Signaler les problèmes éventuels

2.5 Réaliser la maintenance du circuit de climatisation	
SAVOIRS	APTITUDES
2.5.1 Récupérer le frigorigène (action soumise à certification suivant la nature du frigorigène) et tirer sous vide	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
• L'entretien d'un circuit de climatisation : procédure (chronologie et contenu des étapes), techniques, matériel	<ul style="list-style-type: none"> • Décrire la procédure de récupération du gaz • Récupérer le gaz • Tirer sous vide
2.5.2 Remplir le circuit avec le frigorigène approprié	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
• L'injection de gaz : procédure (chronologie et contenu des étapes), techniques, matériel	• Remplir le circuit avec le gaz approprié
2.5.3 Contrôler le fonctionnement effectif du circuit	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> • Les circuits de climatisation : <ul style="list-style-type: none"> ○ composition, identification des éléments ○ principes de fonctionnement ○ procédures de contrôle édictées par le constructeur 	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les procédures de contrôle édictées par le constructeur • Signaler les problèmes éventuels

2.6 Remplacer un élément du circuit de climatisation (boucle de froid)

SAVOIRS	APTITUDES
2.6.1 Récupérer le frigorigène (action soumise à certification suivant la nature du frigorigène)	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> La récupération du gaz : procédure (chronologie et composant des étapes), techniques, matériel 	<ul style="list-style-type: none"> Décrire la procédure de récupération du gaz Récupérer le gaz
2.6.2 Tester l'étanchéité selon les procédures du constructeur	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> Le test d'étanchéité : procédure (chronologie et composant des étapes), techniques, matériel 	<ul style="list-style-type: none"> Décrire la procédure de test d'étanchéité Tester l'étanchéité selon les procédures du constructeur
2.6.3 Remplacer l'élément défectueux	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> Les circuits de climatisation : rôles, composants, principes de fonctionnement, types de dysfonctionnements, localisation Les gaz frigorigènes : types, particularités Le remplacement d'éléments du circuit de climatisation : procédures (chronologie et contenu des étapes), techniques, matériel 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer les procédures de remplacement édictées par le constructeur sur une installation préalablement vidée
2.6.4 Vérifier l'étanchéité selon les procédures du constructeur	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> Le test d'étanchéité : procédure (chronologie et composant des étapes), techniques, matériel 	<ul style="list-style-type: none"> Décrire la procédure de test d'étanchéité Vérifier l'étanchéité selon les procédures du constructeur
2.6.5 Remplir le circuit au moyen du frigorigène approprié	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> L'injection de gaz : procédure (chronologie et contenu des étapes), techniques, matériel 	<ul style="list-style-type: none"> Remplir le circuit avec le gaz approprié
2.6.6 Contrôler le fonctionnement effectif du circuit	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> Les circuits de climatisation : description, composants, principes de fonctionnement, incidence d'une intervention (remplacement ...) sur le fonctionnement 	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier le bon fonctionnement du circuit de climatisation Signaler les problèmes éventuels

2.7 Préparer la remise du véhicule au client

SAVOIRS	APTITUDES
2.7.1 Faire un essai sur route	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> L'essai sur route : utilité, critères d'observation de fonctionnement des différents systèmes 	<ul style="list-style-type: none"> Décrire les critères d'observation de fonctionnement des différents systèmes selon la nature des interventions réalisées Contrôler les résultats des interventions
2.7.2 Remettre les éléments de sécurité et de confort (multimédia, siège, rétros) dans l'état initial	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> Les éléments de sécurité et de confort (multimédia, siège, rétros) : description, mode d'utilisation Le matériel afférant à la protection d'un véhicule : types, utilité, mode d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Remettre les éléments de confort (multimédia, siège, rétros) dans l'état initial Retirer le matériel spécifique de protection (housses de siège, tapis de sol, protection volant et levier de vitesses, protection d'ailerons)

2.8 Ranger le poste de travail

Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
2.8.1 Ranger l'outillage	
<ul style="list-style-type: none"> L'outillage spécifique et le matériel d'opérations de maintenance de systèmes d'origine mécanique, pneumatique, hydraulique et du circuit de climatisation : types, utilité, mode d'utilisation, critères qualitatifs de bon état 	<ul style="list-style-type: none"> Apprécier visuellement l'état de l'outillage Faire remédier aux défauts de l'outillage si nécessaire Appliquer les instructions régissant l'atelier
<ul style="list-style-type: none"> L'outillage spécifique et le matériel de remplacement / réparation de systèmes d'origine mécanique et hydraulique et de remplacement d'un élément du circuit de climatisation : types, utilité, mode d'utilisation, critères qualitatifs de bon état 	<ul style="list-style-type: none"> Apprécier visuellement l'état de l'outillage Faire remédier aux défauts de l'outillage si nécessaire Appliquer les instructions de rangement régissant l'atelier
2.8.2 Nettoyer le poste de travail	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> Les produits et les matériels de nettoyage du poste de travail : types, mode d'utilisation, technique d'application 	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser les produits spécifiques au nettoyage du poste de travail Utiliser le matériel spécifique au nettoyage du poste de travail

2.9 Respecter les règles professionnelles

SAVOIRS	APTITUDES
2.9.1 Appliquer les règles de sécurité	
Autonomie d'exécution	Application simple - Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> La sécurité professionnelle : éléments de législation et de réglementation, de protection et prévention au travail (Code du bien-être au travail), règles en vigueur dans le secteur et l'entreprise Les équipements de protection individuelle (E.P.I.) : types (gants, casque, combinaison, lunettes ...), utilité, mode d'utilisation Les équipements de protection collective (E.P.C.) : types (gants, casque, combinaison, lunettes ...), utilité, mode d'utilisation Les risques engendrés par l'utilisation des outils, des produits et/ou des situations de travail <ul style="list-style-type: none"> Les mesures de prévention et de protection, règles 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer les mesures de protection individuelle Appliquer les mesures de sécurité collective en vigueur dans le secteur Adopter une attitude de prévention des situations dangereuses Appliquer les mesures de sécurité des équipements édictées par les constructeurs (engins de levage, airbags ...) Appliquer les mesures de sécurité des outillages spécifiques édictées par les constructeurs Appliquer les règles d'utilisation des produits Appliquer les règles de sécurité propres à chaque catégorie de véhicule
2.9.2 Appliquer les règles d'hygiène	
Autonomie d'exécution	Application simple - Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> L'hygiène professionnelle : éléments de législation et de réglementation, de protection et prévention au travail (Code du bien-être au travail), règles en vigueur dans le secteur et l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer les règles d'hygiène professionnelle à l'égard des équipements, outillages, produits et à son propre égard
2.9.3 Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention	
Autonomie d'exécution	Application simple - Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> L'ergonomie et manutention : principes de base 	<ul style="list-style-type: none"> Lever, porter des charges pondéreuses et encombrantes dans le respect des règles de manutention Appliquer les règles d'ergonomie au travail
2.9.4 Appliquer les règles de protection de l'environnement	
Autonomie d'exécution	Application simple - Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> La protection de l'environnement : modes de tri, de stockage, d'évacuation des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer la réglementation dans le cadre du stockage et de l'évacuation des déchets
2.9.5 Effectuer les tâches requises dans les délais impartis et dans le respect du R.O.I.	
Autonomie d'exécution	Application simple - Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> Le R.O.I., les règles régissant l'atelier Les temps donnés par les constructeurs 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer les règles spécifiques à l'atelier (R.O.I., système qualité ...)

Annexe :

Dans le présent profil :

- **Anomalie** = Irrégularité - **Dysfonctionnement / panne** = Trouble de fonctionnement, dérèglement, mauvais fonctionnement ...
- **Appareils de mesure et diagnostic** :
 - Pour les systèmes d'origine mécanique, hydraulique, pneumatique : Appareil de mesure de compression, matériel de test statique d'étanchéité des cylindres, endoscope, appareils de métrologie, analyseur de gaz et fumées, outillages spéciaux de mesure pour les organes hydrauliques (manomètre de pression ...)
- **Dispositif, Élément, Système** :
 - **Dispositif** : Ensemble des pièces constituant un mécanisme
 - **Élément** : Constituant d'un ensemble (Ex. : Éléments mécaniques tels que les courroies, chaînes de distribution, cascades de pignons complexes ...)
 - **Système** : Ensemble d'éléments interagissant entre eux selon certains principes ou règles (Ex. : distribution moteur, moteur, transmission (boîte de transfert, boîte de vitesses robotisée et automatique, cardans, embrayage ...), direction, trains roulants, suspension, freinage, confort, sécurité, multimédia ...)
 - **Système combiné** : Système avec gestion électrique et/ou électronique
- **Intervention** : Toute démarche nécessaire à la résolution de problème (réglage, démontage / montage, remplacement, réparation ...)
- **Maintenance** : Contrôles, réglages, remplacements périodiques prévus par le constructeur
- **Paramétrage** : (Dés)Activation de fonctions ou téléchargement et installation de logiciels constructeurs et équipementiers
- **VEH** : Véhicule Electrique ou Hybride
- **Tableau récapitulatif** des Dispositifs / Systèmes / Éléments / Composants

DISPOSITIFS / SYSTEMES d'origine mécanique, pneumatique, hydraulique (y compris les circuits de lubrification)		ELEMENTS (y compris les fluides)
Groupe motopropulseur	Moteur thermique	Cylindre, bielle, vilebrequin, soupapes, pompe d'injection ... circuit de lubrification et de refroidissement des fluides
	Injection essence et diesel	Turbo, compresseur, systèmes de dépollution
	Distribution moteur	Courroies, chaînes de distribution, cascades de pignons complexes
	Compartiment moteur	Alternateur, pompe à eau, direction assistée, courroies accessoires
	Boîte de vitesses robotisée, automatique	Commandes mécaniques
	Boîte de transfert	Pignons, chaînes
	Embrayage	Disque, butée, plateau pression, diaphragme
Circuit de climatisation		Compresseur, condenseur, pressostat, détendeur, évaporateur
Suspension et trains roulants	Direction assistée hydraulique, électrique à distance	Barre de direction, colonne de direction, tuyaux de liquide du boîtier ou de la crémaillère de direction
	Suspension mécanique	Ressort, barre de torsion, amortisseur, rotule, silent bloc
	Suspension hydraulique	Amortisseur, ressort, rotule, silent bloc, tuyaux
	Suspension pneumatique	Sphère, tuyau, connecteurs
	Freinage	Assistance au freinage, disque, tambour, cylindres émetteurs, récepteurs, flexibles
Transmission		Cardan, joint homocinétique, arbre de transmission, tuyau rigide, flector

UAA 3	Réaliser des interventions électriques et électroniques complexes (maintenance, réparation, remplacement, paramétrage) – monter et paramétrer les types d'accessoires non prévus par le constructeur – neutraliser la haute tension sur VEH
-------	---

Activités-clés du profil métier	<p>AC3 : Effectuer les réparations</p> <p>AC4 : Effectuer des opérations spécifiques de maintenance et de paramétrages sur les éléments de gestion électronique (moteur, transmission, direction, suspension, confort, sécurité, multimédia et circuit haute tension)</p> <p>AC5 : Neutraliser la haute tension sur un véhicule hybride ou électrique</p> <p>AC6 : Monter et paramétrer les types d'accessoires conformes à la législation</p> <p>AC7 : Echanger les informations utiles avec les différents intervenants</p>
Exigences transversales	Respecter les règles professionnelles

REMARQUES :

1. Eléments découlant du référentiel de compétences professionnelles qui ne pourront devenir objet d'apprentissage (éléments grisés dans le présent document) :

- Conduite pour essai sur route : « Contrôler le résultat de ses interventions ». Cette aptitude requiert un permis de conduire ce qui ne peut être garanti par les OEF pour tous leurs apprenants.
- Haute tension : « Neutraliser / Rétablir la haute tension ». Ces actions sont soumises à certification (Recommandation sectorielle – Sécurité)
- VEH : « Programmer et configurer les différents éléments d'une chaîne de traction hybride et électrique ». Les OEF ne peuvent garantir la mise à disposition de VEH à tous leurs apprenants ; toutefois, ces aptitudes sont exercées sur d'autres types de véhicules et donc transférables par l'expérience professionnelle.

2. Remarque : Le degré d'autonomie attribué au travailleur (cf. indication sous chaque mini-bloc) implique automatiquement la **responsabilité par rapport à son travail** c.-à-d.

- la responsabilité du résultat d'exécution des tâches réalisées s'il y a autonomie d'exécution ;
- la responsabilité des choix posés s'il y a autonomie de décision (ex. : choix de procédure, de technique, de matériel ...).

3. Commentaires :

- **Autonomie d'exécution** : les tâches sont réalisées sans intervention d'un supérieur mais on peut faire appel à lui si nécessaire (ex. une décision à prendre pour poursuivre ...).
- **Complexité du contexte = Application complexe** : réalisation d'un ensemble de tâches complexes par leur nombre ou par leur nature (types de marques, voitures, interventions...). Par l'observation [faits, documents] (fiche du réceptionnaire, manuel d'entretien ou données informatiques ...), consignes ... mesures, relevés, calculs ... directs] et

sans analyse, le travailleur reconnait / identifie une situation connue et y associe une procédure connue à appliquer, du matériel / des produits disponibles à utiliser → alors les situations professionnelles sont des **Situation similaires** (la situation de départ appartient à un groupe de situations déjà rencontrées ou connues du travailleur et le résultat final peut être assimilé à un résultat déjà réalisé).

- Les véhicules visés dans le présent document sont des véhicules de moins de 6 ans (voitures particulières et véhicules utilitaires légers (-3,5T)).
- En relation avec la loi sur le bien-être au travail, le Technicien en maintenance et diagnostic automobile (TMDA) doit avoir été informé des formations adaptées aux dangers inhérents aux interventions sur véhicules électriques et hybrides.
- Le *Profil de formation* TMDA **contient** le *Profil de formation* « Mécanicien d'entretien automobile ». Les Unités d'acquis d'apprentissage relatives au « Mécanicien d'entretien automobile » **sont donc à ajouter** au présent *Profil de formation* S.F.M.Q. du TMDA ; elles sont développées dans le *Profil de formation* S.F.M.Q. « Mécanicien d'entretien automobile » (et disponibles via le site du S.F.M.Q.).

3.1 Préparer le poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES
3.1.1 Prendre connaissance des différentes tâches reprises dans la fiche de travail	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> • La fiche de travail : structure, contenus, objectifs • La terminologie professionnelle : termes usuels du métier 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les rubriques d'une fiche de travail d'opérations de maintenance • Recueillir les données utiles
3.1.2 Identifier le véhicule	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> • Les véhicules : types (break, berline ... essence, diesel, VEH ...), marques 	<ul style="list-style-type: none"> • Localiser le véhicule automobile • Vérifier le numéro de châssis
3.1.3 Recueillir et exploiter les données techniques	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> • Les sources d'information : types (PC, programmes constructeurs, manuels d'entretien, données informatiques), contenus, mode d'utilisation • Les normes spécifiques du constructeur : temps de travail imparti 	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer le type et la chronologie des données à collecter (observations, mesures, comparaisons à des valeurs de référence ...) • Collecter les sources d'informations nécessaires • Sélectionner les données utiles • Exploiter les données sélectionnées
3.1.4 Préparer le véhicule, l'outillage et les fournitures nécessaires	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> • Les fournitures (produits, consommables ...) : types, caractéristiques, méthodes d'utilisation • L'outillage spécifique et le matériel d'interventions électriques et électroniques complexes : types, utilité, mode d'utilisation, critères qualitatifs de bon état 	<ul style="list-style-type: none"> • Sélectionner l'outillage spécifique, les produits et fournitures nécessaires • Apprécier visuellement l'état de l'outillage • Faire remédier aux défauts de l'outillage si nécessaire
<ul style="list-style-type: none"> • Les fournitures (produits, consommables ...) : types, caractéristiques, méthodes d'application 	<ul style="list-style-type: none"> • Sélectionner l'outillage spécifique, les produits et fournitures nécessaires • Apprécier visuellement l'état de l'outillage

<ul style="list-style-type: none"> • L'outillage spécifique et le matériel d'opérations spécifiques de maintenance et de paramétrage sur les éléments de gestion électronique : types, utilité, mode d'utilisation, critères qualitatifs de bon état 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire remédier aux défauts de l'outillage si nécessaire
<ul style="list-style-type: none"> • Les fournitures (produits, consommables ...) : types, caractéristiques, méthodes d'application • L'outillage spécifique et le matériel de montage et paramétrage d'accessoires non prévus par le constructeur : types, utilité, mode d'utilisation, critères qualitatifs de bon état 	<ul style="list-style-type: none"> • Sélectionner l'outillage spécifique, les produits et fournitures nécessaires • Apprécier visuellement l'état de l'outillage • Faire remédier aux défauts de l'outillage si nécessaire

3.2 Réparer / Remplacer tous les types d'éléments d'origine électrique ou électronique (interventions complexes)

SAVOIRS	APTITUDES
3.2.1 Repérer l'élément en cause selon les prescriptions du constructeur (interventions complexes)	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> • Les sources d'information : types (PC, programmes constructeurs, manuels d'entretien, données informatiques), contenus, mode d'utilisation • Les schémas : <ul style="list-style-type: none"> ○ types : électriques, électroniques, d'implantation, de parcours ○ composants, symboles, lecture, interprétation • Les normes spécifiques du constructeur : temps de travail imparti • Les systèmes d'origine électrique et électronique : <ul style="list-style-type: none"> ○ types (cf. Annexe), description ○ rôles, principes de fonctionnement, localisation, interactions entre les systèmes • Les éléments / organes des différents systèmes d'origine mécanique, pneumatique, hydraulique, électrique et électronique : <ul style="list-style-type: none"> ○ types (cf. Annexe), description ○ rôles, principes de fonctionnement, localisation ○ interactions entre les éléments constitutifs d'un système ○ interactions possibles entre éléments mécaniques et électroniques • Les éléments spécifiques aux VEH : <ul style="list-style-type: none"> ○ les éléments constitutifs des chaînes de traction hybride (parallèle ou série) et électrique les plus répandues du marché : <ul style="list-style-type: none"> ▪ types : propulsion électrique permanente avec régulation électronique, traction électrique combinée à un moteur thermique ▪ identification, localisation, principes de fonctionnement ○ les composants nécessaires à l'hybridation et l'électrification des chaînes de traction : 	<ul style="list-style-type: none"> • Répertorier le(s) élément(s) défectueux sur base du résultat du diagnostic • Consulter les schémas • Situer le(s) élément(s) défectueux sur le véhicule d'après les schémas

types, identification, localisation, principes de fonctionnement	
<ul style="list-style-type: none"> ○ le stockage de l'énergie : <ul style="list-style-type: none"> ▪ types : super condensateurs, batteries plomb-acide, NIMH, NICD ▪ identification, localisation, principes de fonctionnement ○ la récupération d'énergie : rôle, principe de fonctionnement, localisation, types de dysfonctionnements 	
3.2.2 Réparer / Remplacer l'élément en cause selon les prescriptions du constructeur (interventions complexes)	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> • Les savoirs liés à la compétence « Repérer l'élément en cause selon les prescriptions du constructeur » • Les procédures d'interventions établies par le constructeur et les procédures non répertoriées : <ul style="list-style-type: none"> ○ types : démontage / montage, techniques de réparation (faisceaux ...), remplacement, réglage ... de tout élément électrique et électronique (cf. Annexe) ○ chronologie et contenu des étapes ○ matériel d'intervention : types, utilité, mode d'utilisation ○ impact des interventions sur le fonctionnement des systèmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les procédures de démontage et de montage édictées par le constructeur • Réparer le(s) élément(s) défectueux sur les différents circuits • Régler le(s) élément(s) remplacé(s)
3.2.3 Effectuer les paramétrages nécessaires (interventions complexes)	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> • Les savoirs liés à la compétence « Repérer l'élément en cause selon les prescriptions du constructeur » • Le paramétrage : <ul style="list-style-type: none"> ○ définition : (dés)activation de fonctions ou téléchargement et installation de logiciels constructeurs et équipementiers ○ utilité, procédures • Le codage : définition, utilité, procédures • La méthodologie spécifique à la configuration, l'effacement des codes défaut éventuels 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les procédures de démontage et de montage édictées par le constructeur • Coder les éléments placés • Programmer et configurer les différents éléments d'une chaîne cinétique • Décrire / Reconnaître / Situer les différents éléments constitutifs d'une chaîne cinétique d'un VEH • Décrire le principe de fonctionnement des éléments spécifiques aux VEH • Programmer et configurer les différents éléments d'une chaîne de traction hybride et électrique
3.2.4 Vérifier le résultat de ses interventions	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> • Les systèmes à l'origine des interventions : types (cf. Annexe), principes élémentaires de fonctionnement, incidence d'une intervention (remplacement ...) sur le fonctionnement du système 	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier le bon fonctionnement du système • Signaler les problèmes éventuels

3.3 Effectuer les opérations spécifiques de maintenance de dispositifs de gestion électronique

SAVOIRS	APTITUDES
3.3.1 Effectuer les opérations spécifiques de maintenance de dispositifs de gestion électronique	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> • Les sources d'information : types (PC, programmes constructeurs, manuels d'entretien, données informatiques), contenus, mode d'utilisation Les sources d'information : • Les schémas : <ul style="list-style-type: none"> ○ types : électriques, électroniques, d'implantation, de parcours ○ composants, symboles, lecture et mode d'interprétation • Les normes spécifiques du constructeur : temps de travail imparti • Les différents dispositifs / systèmes : <ul style="list-style-type: none"> ○ types (cf. Annexe), description ○ rôles, principes de fonctionnement, localisation, interactions entre les systèmes ○ dysfonctionnements / anomalies : types, révélateurs de panne, mode d'identification, localisation • Les éléments / organes des différents systèmes : <ul style="list-style-type: none"> ○ types (cf. Annexe), description ○ rôles, principes de fonctionnement, localisation ○ interactions entre les éléments constitutifs d'un système ○ dysfonctionnements / anomalies : types, révélateurs de panne, mode d'identification, localisation ○ interactions possibles entre éléments mécaniques et électroniques • Les éléments spécifiques aux VEH : <ul style="list-style-type: none"> ○ les éléments constitutifs des chaînes de traction hybride (parallèle ou série) et électrique les plus répandues du marché : <ul style="list-style-type: none"> ▪ types : propulsion électrique permanente avec régulation électronique, traction électrique combinée à un moteur thermique ▪ identification, localisation, principes de fonctionnement ○ les composants nécessaires à l'hybridation et l'électrification des chaînes de traction : types, identification, localisation, principes de fonctionnement ○ le stockage de l'énergie : <ul style="list-style-type: none"> ▪ types : super condensateurs, batteries plomb-acide, NIMH, NICD ▪ identification, localisation, principes de fonctionnement ○ la récupération d'énergie : rôle, principe de fonctionnement, localisation, types de dysfonctionnements 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier (énumérer) les opérations de maintenance à réaliser • Sélectionner les étapes de procédures de maintenance • Réaliser les étapes de maintenance dans l'ordre chronologique prévu

<ul style="list-style-type: none"> • Les éléments de gestion électronique : <ul style="list-style-type: none"> ○types : moteur, transmission, direction, suspension, confort, sécurité, multimédia, circuit haute tension ○opérations de maintenance : types, utilité, procédures 	
---	--

3.4 Effectuer le paramétrage des éléments concernés

SAVOIRS	APTITUDES
3.4.1 Vérifier / Effacer la mémoire des défauts	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> • Les savoirs liés à la compétence « Effectuer les opérations spécifiques de maintenance de dispositifs de gestion électronique » • Les appareils diagnostic : rôles, branchement, procédures d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les procédures de l'appareil diagnostic • Relever les codes défaut • Effacer la mémoire des défauts si nécessaire
3.4.2 Effectuer le contrôle des réglages par défaut	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> • Les programmes des constructeurs : composants (arborescence des données), mode d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Sélectionner les données techniques liées aux éléments vérifiés • Comparer les valeurs relevées aux indications du constructeur
3.4.3 Adapter les paramètres en fonction du véhicule et de ses options	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> • Le paramétrage : <ul style="list-style-type: none"> ○définition : (dés)activation de fonctions ou téléchargement et installation de logiciels constructeurs et équipementiers ○utilité, procédures • Le codage : définition, utilité, procédures • Les éléments spécifiques aux VEH : <ul style="list-style-type: none"> ○les éléments constitutifs des chaînes de traction hybride (parallèle ou série) et électrique les plus répandues du marché : <ul style="list-style-type: none"> ▪ types : propulsion électrique permanente avec régulation électronique, traction électrique combinée à un moteur thermique ▪ identification, localisation, principes de fonctionnement ○les composants nécessaires à l'hybridation et l'électrification des chaînes de traction : types, identification, localisation, principes de fonctionnement ○le stockage de l'énergie : <ul style="list-style-type: none"> ▪ types : super condensateurs, batteries plomb-acide, NIMH, NICD ▪ identification, localisation, principes de fonctionnement ○la récupération d'énergie : rôle, principe de fonctionnement, localisation, types de 	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les procédures édictées par le constructeur • Coder le(s) élément(s) • Programmer et configurer les différents éléments d'une chaîne cinétique • Décrire / Reconnaître / Situer les différents éléments constitutifs d'une chaîne cinétique d'un VEH • Décrire le principe de fonctionnement des éléments spécifiques aux VEH • Programmer et configurer les différents éléments d'une chaîne de traction hybride et électrique

dysfonctionnements	
• La méthodologie spécifique à la configuration, l'effacement des codes défaut éventuels	
3.4.4 Vérifier le résultat de ses interventions	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> Les systèmes à l'origine des interventions : <ul style="list-style-type: none"> types (cf. Annexe) principes élémentaires de fonctionnement, incidence d'une intervention (remplacement ...) sur le fonctionnement du système 	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier le bon fonctionnement du système Signaler les problèmes éventuels

3.5 Monter l'accessoire non prévu par le constructeur	
SAVOIRS	APTITUDES
3.5.1 Décoder les notices de montage et schémas électriques (montages, paramétrages complexes)	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> Les accessoires non prévus par le constructeur (et conformes à la législation en vigueur) : <ul style="list-style-type: none"> types : infotainment (système audio et vidéo), système d'aide au stationnement, système de navigation, attaches de remorque description, utilité, fonctionnement, performances attendues Le schéma électrique d'un véhicule et des accessoires non prévus par le constructeur : symboles, lecture et mode d'interprétation 	<ul style="list-style-type: none"> Interpréter le schéma électrique du véhicule et de l'accessoire Situer l'accessoire sur le véhicule d'après le schéma électrique Identifier les éléments à adapter pour établir la compatibilité
3.5.2 Effectuer de petits travaux d'ajustage et de montage (montages, paramétrages complexes)	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> L'ajustage et le montage mécanique et électrique des accessoires non prévus par le constructeur : techniques, matériel et outillage 	<ul style="list-style-type: none"> Sélectionner l'outillage adéquat Utiliser l'outillage de manière appropriée
3.5.3 Installer l'accessoire (montages, paramétrages complexes)	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> Le montage des accessoires non prévus par le constructeur : procédure du constructeur et/ou de l'équipementier 	<ul style="list-style-type: none"> Décoder les procédures montages édictées par le constructeur et/ou l'équipementier Identifier les éléments à adapter pour établir la compatibilité avec le véhicule Réaliser les adaptations nécessaires Installer l'accessoire
3.5.4 Configurer le véhicule suivant les normes du constructeur	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> Le paramétrage électronique d'un calculateur : définition, utilité, procédures du constructeur 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer les procédures de montages édictées par le constructeur Coder le calculateur d'après les éléments placés

3.5.5 Vérifier le résultat de ses interventions (montages, paramétrages complexes)	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> Les accessoires non prévus par le constructeur (et conformes à la législation en vigueur) : <ul style="list-style-type: none"> types : infotainment (système audio et vidéo), système d'aide au stationnement, système de navigation, attaches de remorque description, utilité, fonctionnement, performances attendues 	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier le bon fonctionnement du système Signaler les problèmes éventuels

3.6 Mettre hors tension le véhicule	
SAVOIRS	APTITUDES
3.6.1 Sécuriser l'accès au véhicule	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> La sécurisation d'accès au VEH : définition, utilité, procédure 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer la procédure de sécurisation d'accès au VEH Baliser le VEH (signalisation)
3.6.2 Neutraliser la haute tension selon la procédure prescrite et procéder aux contrôles préconisés	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> Les éléments spécifiques aux VEH : <ul style="list-style-type: none"> les éléments constitutifs des chaînes de traction hybride (parallèle ou série) et électrique les plus répandues du marché : <ul style="list-style-type: none"> types : propulsion électrique permanente avec régulation électronique, traction électrique combinée à un moteur thermique identification, localisation, principes de fonctionnement les composants nécessaires à l'hybridation et l'électrification des chaînes de traction : types, identification, localisation, principes de fonctionnement le stockage de l'énergie : <ul style="list-style-type: none"> types : super condensateurs, batteries plomb-acide, NIMH, NICD identification, localisation, principes de fonctionnement la récupération d'énergie : rôle, principe de fonctionnement, localisation, types de dysfonctionnements La neutralisation de la haute tension sur VEH : <ul style="list-style-type: none"> définition, utilité, procédure du constructeur (composant et chronologie des étapes) matériel : type, utilité, mode d'utilisation Le contrôle de la neutralisation de la haute tension sur VEH : <ul style="list-style-type: none"> définition, utilité, procédure du constructeur (composant et chronologie des étapes) matériel : type (multimètre, détecteur de tension), utilité, mode d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les étapes de neutralisation de la haute tension (déconnexion de la batterie 12V, déconnexion du commutateur de sécurité sur la batterie, temps d'attente ...) Appliquer les étapes de neutralisation de la haute tension dans le respect de la procédure Vérifier le fonctionnement du matériel de contrôle Contrôler l'absence de tension résiduelle dans le respect de la procédure

3.7 Rétablir la tension sur le véhicule après réparation

SAVOIRS	APTITUDES
3.7.1 Appliquer la procédure de sécurité préconisée	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> La sécurisation d'accès au VEH : définition, utilité, procédure 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer la procédure de sécurisation d'accès au VEH Baliser le VEH (signalisation)
3.7.2 Rétablir la tension et vérifier le bon fonctionnement du système de haute tension du véhicule	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> Les éléments spécifiques aux VEH : cf. compétence « Neutraliser la haute tension selon la procédure prescrite et procéder aux contrôles préconisés » Le rétablissement de la haute tension sur VEH : <ul style="list-style-type: none"> définition, utilité, procédure du constructeur (contenu et chronologie des étapes) matériel : type (multimètre, détecteur de tension), utilité, mode d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les étapes de rétablissement de la haute tension Appliquer les étapes de rétablissement de la haute tension dans le respect de la procédure Vérifier le fonctionnement du matériel de contrôle Contrôler le fonctionnement de la haute tension dans le respect de la procédure

3.8 Préparer la remise du véhicule au client

SAVOIRS	APTITUDES
3.8.1 Faire un essai sur route	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> L'essai sur route : utilité, critères d'observation de fonctionnement des différents systèmes 	<ul style="list-style-type: none"> Décrire les critères d'observation de fonctionnement des différents systèmes selon la nature des réparations / remplacements / réglages effectués Contrôler les résultats des interventions
3.8.2 Remettre les éléments de sécurité et de confort (multimédia, siège, rétros) dans l'état initial	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> Les éléments de sécurité et de confort (multimédia, siège, rétros) : utilité, mode d'utilisation Le matériel afférant à la protection d'un véhicule : types, utilité, mode d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Remettre les éléments de confort (multimédia, siège, rétros) dans l'état initial Retirer le matériel spécifique de protection (housses de siège, tapis de sol, protection volant et levier de vitesses, protection d'ailes)

3.9 Ranger le poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES
3.9.1 Ranger l'outillage	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> L'outillage spécifique et le matériel d'interventions électriques et électroniques complexes : types, utilité, mode d'utilisation, critères qualitatifs de bon état 	<ul style="list-style-type: none"> Apprécier visuellement l'état de l'outillage Faire remédier aux défauts de l'outillage si nécessaire Appliquer les instructions régissant l'atelier
<ul style="list-style-type: none"> L'outillage spécifique et le matériel d'opérations spécifiques de maintenance et de paramétrage sur les éléments de gestion électronique : types, utilité, mode d'utilisation, critères qualitatifs de bon état 	<ul style="list-style-type: none"> Apprécier visuellement l'état de l'outillage Faire remédier aux défauts de l'outillage si nécessaire Appliquer les instructions régissant l'atelier
<ul style="list-style-type: none"> L'outillage spécifique et le matériel de montage / paramétrage d'accessoires non prévus par le constructeur : types, utilité, mode d'utilisation, critères qualitatifs de bon état 	<ul style="list-style-type: none"> Apprécier visuellement l'état de l'outillage Faire remédier aux défauts de l'outillage si nécessaire Appliquer les instructions régissant l'atelier
3.9.2 Nettoyer le poste de travail	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> Les produits et les matériels de nettoyage du poste de travail : types, mode d'utilisation, technique d'application 	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser les produits spécifiques au nettoyage du poste de travail Utiliser le matériel spécifique au nettoyage du poste de travail

3.10 Consigner le suivi de ses interventions

SAVOIRS	APTITUDES
3.10.1 Transmettre toute information utile à son supérieur	
Autonomie de décision	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> La communication professionnelle écrite : <ul style="list-style-type: none"> mode de communication : par écrit, à l'aide de l'outil informatique supports de communication : types (fiches de travail, notes, rapport, carnet ...) termes techniques, terminologie professionnelle consignes et procédures spécifiques à l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser le mode et le support de communication spécifiques à l'entreprise Transmettre toute information utile à son supérieur : Rédiger de manière claire et précise Utiliser la terminologie professionnelle

3.11 Echanger avec les différents intervenants

SAVOIRS	APTITUDES
3.11.1 Informer le client sur le diagnostic, les interventions ...	
Autonomie de décision	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> La communication professionnelle orale : <ul style="list-style-type: none"> techniques de communication professionnelle (verbales, non verbales) : présentation, écoute active, dialogue, information / conseil, négociation, explication / argumentation ... termes techniques, terminologie professionnelle contextes de communication : en face à face, au téléphone public-cible : clientèle stratégie commerciale de l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> Adopter un comportement professionnel Appliquer les règles de stratégie commerciale de l'entreprise Adapter le langage à l'interlocuteur et à la situation Présenter, justifier, expliquer les interventions réalisées Répondre aux questions du client Conseiller le client

3.11.2 Echanger des informations techniques oralement avec les membres de l'équipe, le responsable ...

Autonomie de décision	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> Les savoirs de la compétence « Informer le client sur le diagnostic, les interventions ... » adaptés au public-cible : responsable, membres de l'équipe, partenaires professionnels (fournisseurs, représentants du constructeur ...) 	<ul style="list-style-type: none"> Adopter un comportement professionnel Utiliser une terminologie professionnelle Transmettre les informations de manière claire et précise

3.12 Respecter les règles professionnelles

SAVOIRS	APTITUDES
3.12.1 Appliquer les règles de sécurité	
Autonomie d'exécution	Application simple - Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> La sécurité professionnelle : éléments de législation et de réglementation, de protection et prévention au travail (Code du bien-être au travail), règles en vigueur dans le secteur et l'entreprise Les équipements de protection individuelle (E.P.I.) : types (gants, casque, combinaison, lunettes ...), utilité, mode d'utilisation Les équipements de protection collective (E.P.C.) : types (gants, casque, combinaison, lunettes ...), utilité, mode d'utilisation Les risques engendrés par l'utilisation des outils, des produits et/ou des situations de travail <ul style="list-style-type: none"> Les mesures de prévention et de protection, règles 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer les mesures de protection individuelle Appliquer les mesures de sécurité collective en vigueur dans le secteur Adopter une attitude de prévention des situations dangereuses Appliquer les mesures de sécurité des équipements édictées par les constructeurs (engins de levage, airbags ...) Appliquer les mesures de sécurité des outillages spécifiques édictées par les constructeurs Appliquer les règles d'utilisation des produits Appliquer les règles de sécurité propres à chaque catégorie de véhicule

3.12.2 Appliquer les règles d'hygiène	
Autonomie d'exécution	Application simple - Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> L'hygiène professionnelle : éléments de législation et de réglementation, de protection et prévention au travail (Code du bien-être au travail), règles en vigueur dans le secteur et l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer les règles d'hygiène professionnelle à l'égard des équipements, outillages, produits et à son propre égard
3.12.3 Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention	
Autonomie d'exécution	Application simple - Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> L'ergonomie et manutention : principes de base 	<ul style="list-style-type: none"> Lever, porter des charges pondéreuses et encombrantes dans le respect des règles de manutention Appliquer les règles d'ergonomie au travail
3.12.4 Appliquer les règles de protection de l'environnement	
Autonomie d'exécution	Application simple - Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> La protection de l'environnement : modes de tri, de stockage, d'évacuation des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer la réglementation dans le cadre du stockage et de l'évacuation des déchets
3.12.5 Effectuer les tâches requises dans les délais impartis et dans le respect du R.O.I.	
Autonomie d'exécution	Application simple - Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> Le R.O.I., les règles régissant l'atelier Les temps donnés par les constructeurs 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer les règles spécifiques à l'atelier (R.O.I., système qualité ...)

ANNEXE :

Dans le présent profil,

- Anomalie = Irrégularité - Dysfonctionnement / panne = Trouble de fonctionnement, dérèglement, mauvais fonctionnement ...
- Appareils de mesure et diagnostic :
 - Pour les systèmes d'origine mécanique, hydraulique, pneumatique : Appareil de mesure de compression, matériel de test statique d'étanchéité des cylindres, endoscope, appareils de métrologie, analyseur de gaz et fumées, outillages spéciaux de mesure pour les organes hydrauliques (manomètre de pression ...)
 - Pour les systèmes de gestion électrique et électronique : Multimètre, pince ampérométrique, oscilloscope, appareil diagnostic (multimarques ou constructeur)
- Dispositif, Élément, Système :
 - **Dispositif** : Ensemble des pièces constituant un mécanisme
 - **Élément** : Constituant d'un ensemble (Ex. : Éléments mécaniques tels que les courroies, chaînes de distribution, cascades de pignons complexes ...)
 - **Système** : Ensemble d'éléments interagissant entre eux selon certains principes ou règles (Ex. : distribution moteur, moteur, transmission (boîte de transfert, boîte de vitesses robotisée et automatique, cardans, embrayage ...), direction, trains roulants, suspension, freinage, confort, sécurité, multimédia ...)
 - **Système combiné** : Système avec gestion électrique et/ou électronique
- Intervention : Toute démarche nécessaire à la résolution de problème (réglage, démontage / montage, remplacement, réparation ...)
- Intervention électrique / électronique complexe : Toute intervention de réparation / remplacement / paramétrage de composant
- Maintenance : Contrôles, réglages, remplacements périodiques prévus par le constructeur
- Neutralisation de haute tension : La procédure décrite dans le présent profil est la procédure à suivre en cas d'absence ou de manque d'informations du constructeur. La démarche de neutralisation est soumise à une recommandation du secteur (certification sectorielle de niveau 2).

- Paramétrage : (Dés)Activation de fonctions ou téléchargement et installation de logiciels constructeurs et équipementiers.
- VEH : Véhicule Electrique ou Hybride
- Tableau récapitulatif des Dispositifs / Systèmes / Eléments / Composants

DISPOSITIFS / SYSTEMES d'origine mécanique, pneumatique, hydraulique (y compris les circuits de lubrification)		ELEMENTS (y compris les fluides)
Groupe motopropulseur	Moteur thermique	Cylindre, bielle, vilebrequin, soupapes, pompe d'injection ... circuit de lubrification et de refroidissement des fluides
	Injection essence et diesel	Turbo, compresseur, systèmes de dépollution
	Distribution moteur	Courroies, chaînes de distribution, cascades de pignons complexes
	Compartiment moteur	Alternateur, pompe à eau, direction assistée, courroies accessoires
	Boîte de vitesses robotisée, automatique	Commandes mécaniques
	Boîte de transfert	Pignons, chaînes
	Embrayage	Disque, butée, plateau pression, diaphragme
Circuit de climatisation		Compresseur, condenseur, pressostat, détendeur, évaporateur
Suspension et trains roulants	Direction assistée hydraulique, électrique à distance	Barre de direction, colonne de direction, tuyaux de liquide du boîtier ou de la crémaillère de direction
	Suspension mécanique	Ressort, barre de torsion, amortisseur, rotule, silent bloc
	Suspension hydraulique	Amortisseur, ressort, rotule, silent bloc, tuyaux
	Suspension pneumatique	Sphère, tuyau, connecteurs
	Freinage	Assistance au freinage, disque, tambour, cylindres émetteurs, récepteurs, flexibles
Transmission		Cardan, joint homocinétique, arbre de transmission, tuyau rigide, flector
DISPOSITIFS / SYSTEMES de gestion électrique / électronique		ELEMENTS / COMPOSANTS
	Le groupe motopropulseur Le circuit de climatisation La suspension et les trains roulants La transmission Les équipements de sécurité active et passive (aide à la conduite : ABS, ASR, ESP, EBD ... suspension pilotée ...) Les équipements de confort et accessoires	<ul style="list-style-type: none"> • Les composants électroniques : transistors, microprocesseurs, diodes, LED, régulateur de tension, semi-conducteurs, résistances, condensateurs, relais, bobines ... capteurs, boîtiers de gestion (calculateurs), actionneurs (actionneurs) ... • Les éléments électriques (éléments de coupure et de commande) : relais, interrupteurs, fusibles, connectique ... • Les composants de réseaux multiplexés (mode de communication des données) y compris • Les circuits électriques et électroniques : circuits de puissance (démarrage et charge), d'éclairage, d'allumage, d'alimentation en carburant, de préchauffage diesel, d'équipements de sécurité active et passive, de confort et accessoires • Les signaux électroniques, les signaux de fréquence, base de temps, « duty cycle », rapport cyclique d'ouverture

UAA 4

Réaliser un diagnostic sur les systèmes mécaniques, hydrauliques, pneumatiques, électriques, électroniques

Activités-clés du profil métier	AC2 : Réaliser un diagnostic sur les dispositifs mécaniques, hydrauliques, pneumatiques, électriques, électroniques AC7 : Echanger les informations utiles avec les différents intervenants
Exigences transversales	Respecter les règles professionnelles

REMARQUES :

1. Eléments découlant du référentiel de compétences professionnelles qui ne pourront devenir objet d'apprentissage (éléments grisés dans le présent document) : NEANT

2. Remarque : Le degré d'autonomie attribué au travailleur (cf. indication sous chaque mini-bloc) implique automatiquement la **responsabilité par rapport à son travail** c.-à-d.

- la responsabilité du résultat d'exécution des tâches réalisées s'il y a autonomie d'exécution ;
- la responsabilité des choix posés s'il y a autonomie de décision (ex. : choix de procédure, de technique, de matériel ...).

3. Commentaires :

- **Autonomie d'exécution** : les tâches sont réalisées sans intervention d'un supérieur mais on peut faire appel à lui si nécessaire (ex. une décision à prendre pour poursuivre ...).
- **Autonomie de décision** : les procédures, matériels, outils, produits sont sélectionnés sans intervention d'un supérieur.
- **Complexité du contexte** =
 - **Application complexe** : réalisation d'un ensemble de tâches complexes par leur nombre ou par leur nature (types de marques, voitures, interventions ...). Par l'observation [faits, documents] (fiche du réceptionnaire, manuel d'entretien ou données informatiques ...), consignes ... mesures, relevés, calculs ... directs] et sans analyse, le travailleur reconnait / identifie une situation connue et y associe une procédure connue à appliquer, du matériel / des produits disponibles à utiliser → alors les situations professionnelles sont des **Situation similaires** (la situation de départ appartient à un groupe de situations déjà rencontrées ou connues du travailleur et le résultat final peut être assimilé à un résultat déjà réalisé).
 - **Résolution de problème concret** : la réalisation des tâches pose un problème concret, décelable par observation, habituel / récurrent / connu dans le métier. Les solutions possibles sont connues et en nombre limité : elles font appel à une combinaison nouvelle (pour le travailleur) de ressources / procédures connues → alors les situations professionnelles sont des **Situations inédites** (les solutions sont proches de solutions déjà rencontrées mais la situation est nouvelle pour le travailleur).
- Les véhicules visés dans le présent document sont des véhicules de moins de 6 ans (voitures particulières et véhicules utilitaires légers (-3,5T)).
- En relation avec la loi sur le bien-être au travail, le Technicien en maintenance et diagnostic automobile (TMDA) doit avoir été informé des formations adaptées aux dangers inhérents aux interventions sur véhicules électriques et hybrides.

- Le *Profil de formation* TMDA **contient** le *Profil de formation* « Mécanicien d'entretien automobile ». Les Unités d'acquis d'apprentissage relatives au « Mécanicien d'entretien automobile » **sont donc à ajouter** au présent *Profil de formation S.F.M.Q.* du TMDA ; elles sont développées dans le *Profil de formation S.F.M.Q.* « Mécanicien d'entretien automobile » (et disponibles via le site du S.F.M.Q.).

4.1 Echanger avec le client

SAVOIRS	APTITUDES
4.1.1 Si nécessaire, interroger le client lors de l'élaboration du diagnostic	
Autonomie de décision	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> La communication professionnelle orale : <ul style="list-style-type: none"> techniques de communication professionnelle (verbales, non verbales) : présentation, écoute active, dialogue, questionnement, reformulation ... termes techniques, terminologie professionnelle contextes de communication : en face à face, au téléphone public-cible : clientèle stratégie commerciale de l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> Adopter un comportement professionnel Appliquer les règles de stratégie commerciale de l'entreprise Adapter le langage à l'interlocuteur et à la situation Etre à l'écoute du client Questionner le client pour clarifier, préciser la nature du problème Reformuler pour s'assurer d'une bonne compréhension des informations fournies par le client

4.2 Collecter les informations utiles à la réalisation du diagnostic

SAVOIRS	APTITUDES
4.2.1 Identifier le véhicule	
Autonomie de décision	Résolution de problème concret – Situations inédites
<ul style="list-style-type: none"> Les véhicules : types (break, berline ... essence, diesel, VEH ...), marques 	<ul style="list-style-type: none"> Localiser le véhicule automobile
4.2.2 S'informer des symptômes, pannes, dysfonctionnements, anomalies ... et valider ou non le phénomène signalé par le client	
Autonomie de décision	Résolution de problème concret – Situations inédites
<ul style="list-style-type: none"> Les sources d'information : types (PC, programmes constructeurs, manuels d'entretien, données informatiques), contenus, mode d'utilisation Les schémas : <ul style="list-style-type: none"> types : électriques, électroniques, d'implantation, de parcours composants, symboles, lecture, interprétation Les différents dispositifs / systèmes d'origine mécanique, pneumatique, hydraulique, électrique et électronique : <ul style="list-style-type: none"> types (cf. Annexe), description rôles, principes de fonctionnement, localisation dysfonctionnements / anomalies : types, révélateurs de panne, identification, localisation 	<ul style="list-style-type: none"> S'informer de la nature du problème Déterminer le type et la chronologie des données à collecter (observations, valeurs ...) Collecter les sources d'informations nécessaires Sélectionner les données utiles Exploiter les données sélectionnées sur base de ses connaissances du fonctionnement des systèmes et de leurs éléments Valider ou non le phénomène signalé par le client

<ul style="list-style-type: none"> ○interactions entre les systèmes • Les éléments / organes des différents systèmes : <ul style="list-style-type: none"> ○types (cf. Annexe), description ○rôles, principes de fonctionnement, localisation ○interactions entre les éléments constitutifs d'un système ○dysfonctionnements / anomalies : types, révélateurs de panne, mode d'identification, localisation ○interactions possibles entre éléments mécaniques et électroniques 	
---	--

4.3 Diagnostiquer les dysfonctionnements / pannes de tout type de systèmes isolés ou combinés

SAVOIRS	APTITUDES
4.3.1 relever des données à partir d'appareils de mesure et de diagnostic	
Autonomie de décision	Résolution de problème concret – Situations inédites
<ul style="list-style-type: none"> • Les savoirs liés à la compétence « S'informer des symptômes, pannes, dysfonctionnements, anomalies ... et valider ou non le phénomène signalé par le client » • Les contrôles de mesure à réaliser pour un diagnostic : vérification de fonctionnement, d'étanchéité, de compression, de niveau d'usure (tolérance) ...) • Les appareils de mesure pour les systèmes d'origine mécanique, pneumatique, hydraulique : types (cf. Annexe), utilité, mode d'utilisation • Les appareils de mesure pour les systèmes d'origine électrique et électronique : types, rôles, branchement, procédures d'utilisation, tableau de codes défaut (informations techniques) • Les lois fondamentales de l'Electricité : <ul style="list-style-type: none"> ○types : lois d'Ohm, de Pouillet, Joule, de Kirchhoff, de Laplace, de Lenz, de Lorenz ○grandeurs / variables : <ul style="list-style-type: none"> ▪ types : tension, intensité, capacité, puissance, résistance / impédance, conductance, inductance, énergie ... ▪ unités de mesure : volt, ampère, farad, watt, ohm, siemens, henry, joule ... ○applications 	<ul style="list-style-type: none"> • Sélectionner le type et la chronologie des contrôles à effectuer et des données à collecter • Sélectionner le type d'appareillages nécessaires et adaptés aux mesures souhaitées • Appliquer la procédure d'utilisation des appareillages • Relever les valeurs
4.3.2 Comparer les mesures avec les données des constructeurs	
Autonomie de décision	Résolution de problème concret – Situations inédites
<ul style="list-style-type: none"> • Les programmes des constructeurs : contenus (arborescence des données), mode d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Sélectionner les données techniques liées aux éléments vérifiés • Comparer les valeurs relevées aux indications du constructeur

4.3.3 Vérifier la cohérence entre la mesure et/ou le code défaut et l'anomalie constatée	
Autonomie de décision	Résolution de problème concret – Situations inédites
<ul style="list-style-type: none"> • Les savoirs liés à la compétence « S'informer des symptômes, pannes, dysfonctionnements, anomalies ... et valider ou non le phénomène signalé par le client » 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser les informations recueillies (données constructeur, valeurs relevées, déclaration du client, symptômes du véhicule ...) • Distinguer causes et conséquences • Identifier (énumérer) les causes possibles • Effectuer des mesures complémentaires si nécessaire
4.3.4 Identifier la(les) pièce(s) causale(s)	
Autonomie de décision	Résolution de problème concret – Situations inédites
<ul style="list-style-type: none"> • Les savoirs liés à la compétence « S'informer des symptômes, pannes, dysfonctionnements, anomalies ... et valider ou non le phénomène signalé par le client » 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre la séquence de localisation du défaut • Identifier les phénomènes révélateurs d'une panne • Sélectionner un logigramme / une arborescence (personnel(le) ou du constructeur) de recherche de pannes • Différencier une panne d'origine mécanique d'une panne d'origine électronique • Tenir compte des interactions possibles entre les différents éléments / composants mécaniques et électroniques • Dépister tout type de pannes mécaniques sur n'importe quel élément d'un véhicule • Dépister tout type de pannes électriques ou électroniques sur n'importe quel composant d'un véhicule • Interpréter le schéma électrique du véhicule • Situer le ou les éléments / composants sur le véhicule d'après le schéma électrique
4.3.5 Déterminer les interventions à réaliser	
Autonomie de décision	Résolution de problème concret – Situations inédites
<ul style="list-style-type: none"> • Les savoirs liés à la compétence « S'informer des symptômes, pannes, dysfonctionnements, anomalies ... et valider ou non le phénomène signalé par le client » • Les procédures d'interventions établies par le constructeur et les procédures non répertoriées : <ul style="list-style-type: none"> ○ types : démontage / montage, dépose / pose, réparation, remplacement, réglage ... de tout dispositif / système, de tout élément / composant (cf. Annexe) ○ chronologie et contenu des étapes 	<ul style="list-style-type: none"> • Exploiter les différentes sources d'information • Répertorier la nature des interventions à réaliser • Classer les différents types d'interventions à réaliser • Identifier les procédures adéquates

4.4 Diagnostiquer un dysfonctionnement mécanique du circuit de climatisation

SAVOIRS	APTITUDES
4.4.1 Localiser l'origine d'un dysfonctionnement de la manière la plus adéquate	
Autonomie de décision	Résolution de problème concret – Situations inédites
<ul style="list-style-type: none"> Les circuits de climatisation : <ul style="list-style-type: none"> ○ rôles, composition, identification des éléments ○ principes de fonctionnement, localisation ○ dysfonctionnements : types, identification, localisation Les gaz frigorigènes : types, particularités Les techniques de contrôle des éléments du circuit de climatisation : <ul style="list-style-type: none"> ○ procédures du constructeur : chronologie et composant des étapes ○ appareils de contrôles : types (appareils de détection des fuites ...), mode d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer les techniques de contrôle des éléments du circuit de climatisation Déterminer un logigramme de recherche de pannes Utiliser le matériel de contrôle approprié
4.4.2 Rechercher les causes de dysfonctionnement	
Autonomie de décision	Résolution de problème concret – Situations inédites
<ul style="list-style-type: none"> Les sources d'information : types (PC, programmes constructeurs, manuels d'entretien, données informatiques), contenus, mode d'utilisation Les dysfonctionnements : types, identification, localisation Le mode d'analyse des données 	<ul style="list-style-type: none"> Collecter les sources d'informations nécessaires Sélectionner les données utiles Etablir le lien entre : <ul style="list-style-type: none"> ○ les résultats des contrôles ○ les données techniques ○ les observations ○ la connaissance des principes de fonctionnement des éléments du circuit de climatisation Identifier la(les) cause(s) de dysfonctionnement

4.5 Consigner le suivi de ses interventions

SAVOIRS	APTITUDES
4.5.1 Transmettre toute information utile à son supérieur	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> La communication professionnelle écrite : <ul style="list-style-type: none"> ○ mode de communication : par écrit, à l'aide de l'outil informatique ○ supports de communication : types (fiches de travail, notes, rapport, carnet ...) ○ termes techniques, terminologie professionnelle ○ consignes et procédures spécifiques à l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser le mode et le support de communication spécifiques à l'entreprise Transmettre les informations utiles : <ul style="list-style-type: none"> ○ rapport de diagnostic, interventions à réaliser ○ travaux effectués ○ anomalies / dysfonctionnements observés lors des opérations de maintenance

	<ul style="list-style-type: none"> ○ difficultés rencontrées ○ ... • Rédiger de manière claire et précise • Utiliser la terminologie professionnelle
--	--

4.6 Echanger avec les différents intervenants

SAVOIRS	APTITUDES
4.6.1 Informer le client sur le diagnostic, les interventions ...	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> • La communication professionnelle orale : <ul style="list-style-type: none"> ○ techniques de communication professionnelle (verbales, non verbales) : présentation, écoute active, dialogue, information / conseil, négociation, explication / argumentation ... ○ termes techniques, terminologie professionnelle ○ contextes de communication : en face à face, au téléphone ○ public-cible : clientèle ○ stratégie commerciale de l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter un comportement professionnel • Appliquer les règles de stratégie commerciale de l'entreprise • Adapter le langage à l'interlocuteur et à la situation • Présenter, justifier, expliquer les interventions réalisées • Répondre aux questions du client • Conseiller le client
4.6.2 Echanger des informations techniques oralement avec les membres de l'équipe, le responsable ...	
Autonomie d'exécution	Application complexe – Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> • Les savoirs de la compétence « Informer le client sur le diagnostic, les interventions ... » adaptés au public-cible : responsable, membres de l'équipe, partenaires professionnels (fournisseurs, représentants du constructeur ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter un comportement professionnel • Utiliser une terminologie professionnelle • Transmettre les informations de manière claire et précise

4.7 Respecter les règles professionnelles

SAVOIRS	APTITUDES
4.7.1 Appliquer les règles de sécurité	
Autonomie d'exécution	Application simple - Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> • La sécurité professionnelle : éléments de législation et de réglementation, de protection et prévention au travail (Code du bien-être au travail), règles en vigueur dans le secteur et l'entreprise • Les équipements de protection individuelle (E.P.I.) : types (gants, casque, combinaison, lunettes ...), utilité, mode d'utilisation • Les équipements de protection collective (E.P.C.) : types (gants, casque, combinaison, lunettes ...), utilité, mode d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les mesures de protection individuelle • Appliquer les mesures de sécurité collective en vigueur dans le secteur • Adopter une attitude de prévention des situations dangereuses • Appliquer les mesures de sécurité des équipements édictées par les constructeurs (engins de levage, airbags ...) • Appliquer les mesures de sécurité des outillages spécifiques édictées par les constructeurs

<ul style="list-style-type: none"> Les risques engendrés par l'utilisation des outils, des produits et/ou des situations de travail Les mesures de prévention et de protection, règles 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer les règles d'utilisation des produits Appliquer les règles de sécurité propres à chaque catégorie de véhicule
4.7.2 Appliquer les règles d'hygiène	
Autonomie d'exécution	Application simple - Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> L'hygiène professionnelle : éléments de législation et de réglementation, de protection et prévention au travail (Code du bien-être au travail), règles en vigueur dans le secteur et l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer les règles d'hygiène professionnelle à l'égard des équipements, outillages, produits et à son propre égard
4.7.3 Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention	
Autonomie d'exécution	Application simple - Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> L'ergonomie et manutention : principes de base 	<ul style="list-style-type: none"> Lever, porter des charges pondéreuses et encombrantes dans le respect des règles de manutention Appliquer les règles d'ergonomie au travail
4.7.4 Appliquer les règles de protection de l'environnement	
Autonomie d'exécution	Application simple - Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> La protection de l'environnement : modes de tri, de stockage, d'évacuation des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer la réglementation dans le cadre du stockage et de l'évacuation des déchets
4.7.5 Effectuer les tâches requises dans les délais impartis et dans le respect du R.O.I.	
Autonomie d'exécution	Application simple - Situations similaires
<ul style="list-style-type: none"> Le R.O.I., les règles régissant l'atelier Les temps donnés par les constructeurs 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer les règles spécifiques à l'atelier (R.O.I., système qualité ...)

ANNEXE :

Dans le présent profil,

- Anomalie = Irrégularité - Dysfonctionnement / panne = Trouble de fonctionnement, dérèglement, mauvais fonctionnement ...
- Appareils de mesure et diagnostic :
 - Pour les systèmes d'origine mécanique, hydraulique, pneumatique : Appareil de mesure de compression, matériel de test statique d'étanchéité des cylindres, endoscope, appareils de métrologie, analyseur de gaz et fumées, outillages spéciaux de mesure pour les organes hydrauliques (manomètre de pression ...)
 - Pour les systèmes de gestion électrique et électronique : Multimètre, pince ampérométrique, oscilloscope, appareil diagnostic (multimarques ou constructeur)
- Dispositif, Élément, Système :
 - Dispositif** : Ensemble des pièces constituant un mécanisme
 - Élément** : Constituant d'un ensemble (Ex. : Éléments mécaniques tels que les courroies, chaînes de distribution, cascades de pignons complexes ...)
 - Système** : Ensemble d'éléments interagissant entre eux selon certains principes ou règles (Ex. : distribution moteur, moteur, transmission (boîte de transfert, boîte de vitesses robotisée et automatique, cardans, embrayage ...), direction, trains roulants, suspension, freinage, confort, sécurité, multimédia ...)
 - Système combiné** : Système avec gestion électrique et/ou électronique
- Intervention : Toute démarche nécessaire à la résolution de problème (réglage, démontage / montage, remplacement, réparation ...)
- Intervention électrique / électronique simple : Toute intervention de remplacement de composant clairement mis en évidence par les appareils diagnostic
- Intervention électrique / électronique complexe : Toute intervention de réparation / remplacement / paramétrage de composant
- Maintenance : Contrôles, réglages, remplacements périodiques prévus par le constructeur

- Neutralisation de haute tension : La procédure décrite dans le présent profil est la procédure à suivre en cas d'absence ou de manque d'informations du constructeur. La démarche de neutralisation est soumise à une recommandation du secteur (certification sectorielle de niveau 2).
- Paramétrage : (Dés)Activation de fonctions ou téléchargement et installation de logiciels constructeurs et équipementiers.
- VEH : Véhicule Electrique ou Hybride
- Tableau récapitulatif des Dispositifs / Systèmes / Eléments / Composants

DISPOSITIFS / SYSTEMES d'origine mécanique, pneumatique, hydraulique (y compris les circuits de lubrification)		ELEMENTS (y compris les fluides)
Groupe motopropulseur	Moteur thermique	Cylindre, bielle, vilebrequin, soupapes, pompe d'injection ... circuit de lubrification et de refroidissement des fluides
	Injection essence et diesel	Turbo, compresseur, systèmes de dépollution
	Distribution moteur	Courroies, chaînes de distribution, cascades de pignons complexes
	Compartiment moteur	Alternateur, pompe à eau, direction assistée, courroies accessoires
	Boîte de vitesses robotisée, automatique	Commandes mécaniques
	Boîte de transfert	Pignons, chaînes
	Embrayage	Disque, butée, plateau pression, diaphragme
Circuit de climatisation		Compresseur, condenseur, pressostat, détendeur, évaporateur
Suspension et trains roulants	Direction assistée hydraulique, électrique à distance	Barre de direction, colonne de direction, tuyaux de liquide du boîtier ou de la crémaillère de direction
	Suspension mécanique	Ressort, barre de torsion, amortisseur, rotule, silent bloc
	Suspension hydraulique	Amortisseur, ressort, rotule, silent bloc, tuyaux
	Suspension pneumatique	Sphère, tuyau, connecteurs
	Freinage	Assistance au freinage, disque, tambour, cylindres émetteurs, récepteurs, flexibles
Transmission		Cardan, joint homocinétique, arbre de transmission, tuyau rigide, flector
DISPOSITIFS / SYSTEMES de gestion électrique / électronique		ELEMENTS / COMPOSANTS
	Le groupe motopropulseur Le circuit de climatisation La suspension et les trains roulants La transmission Les équipements de sécurité active et passive (aide à la conduite : ABS, ASR, ESP, EBD ... suspension pilotée ...) Les équipements de confort et accessoires	<ul style="list-style-type: none"> • Les composants électroniques : transistors, microprocesseurs, diodes, LED, régulateur de tension, semi-conducteurs, résistances, condensateurs, relais, bobines ... capteurs, boîtiers de gestion (calculateurs), actionneurs (actionneurs) ... • Les éléments électriques (éléments de coupure et de commande) : relais, interrupteurs, fusibles, connectique ... • Les composants de réseaux multiplexés (mode de communication des données) y compris • Les circuits électriques et électroniques : circuits de puissance (démarrage et charge), d'éclairage, d'allumage, d'alimentation en carburant, de préchauffage diesel, d'équipements de sécurité active et passive, de confort et accessoires • Les signaux électroniques, les signaux de fréquence, base de temps, « duty cycle », rapport cyclique d'ouverture

Troisième partie

Éléments nécessaires à l'exercice du métier¹⁴

L'enseignement qualifiant est composé d'une formation optionnelle, mais aussi d'une formation commune (cours de formation générale pour la plupart).

C'est en invitant les professeurs de cours de formation générale à parcourir les unités d'acquis d'apprentissage et à se concerter avec leurs collègues des cours techniques et pratiques qu'on obtiendra une mise en valeur légitime de ces cours en leur adjoignant du sens.

La séparation des matières, si elle est indispensable pour construire des savoirs, n'est cependant pas représentative des réalités rencontrées.

L'ensemble des cours de la formation commune et de la formation optionnelle vise les objectifs établis par le décret « Missions ».

Les compétences relatives aux cours de formation générale et nécessaires dans les cours techniques et pratiques sont, assez souvent, supposées acquises bien plus tôt dans la formation. Il n'empêche qu'il sera utile de les réactiver ici, encourageant ainsi une formation en spirale.

De plus, on voit souvent les programmes insister sur la mise en situation qui doit renvoyer vers une situation problème significative illustrée par des contextes qui donnent du sens. Il serait aberrant de ne pas se servir des contextes professionnels pour mettre les programmes en œuvre. L'équipe éducative trouvera ici des occasions pour susciter l'intérêt des élèves.

¹⁴ Cette partie doit être retravaillée par des groupes de travail vu l'arrivée de nouveaux référentiels et le passage de la CPU en 456.

Quatrième partie

Profil d'Evaluation des unités d'acquis d'apprentissage

Ce profil de certification (PC) a été établi sur base du profil de formation (PF) du/de la « **Technicien/Technicienne en maintenance et diagnostic automobile** » produit par le SFMQ. Vous retrouverez ci-dessous un tableau récapitulatif qui reprend **le nombre d'attestations** de validation à délivrer.

Il y aura lieu de décerner **quatre attestations** de validation au total pour l'obtention du Certificat de qualification « **Technicien/Technicienne en maintenance et diagnostic automobile** ».

Comme indiqué précédemment, les apprentissages de l'UAA 1 « Réaliser des interventions électriques et des interventions électroniques simples - Monter et paramétrer les types d'accessoires prévus par le constructeur » ont été pratiqués et validés dans le profil de certification du/de la « Mécanicien(ne) polyvalent(e) ».

Néanmoins, il faut décerner à nouveau l'attestation de validation pour cette UAA 1. C'est une simple procédure administrative et il n'y a pas lieu d'organiser une épreuve.

UAA 1	1 Attestation	Réaliser des interventions électriques et électroniques simples – monter et paramétrer les types d'accessoires prévus par le constructeur
UAA 2	1 Attestation	Effectuer des opérations de maintenance et de réparation des systèmes mécaniques, pneumatiques, hydrauliques et du circuit de climatisation
UAA 3	1 Attestation	Réaliser des interventions électriques et électroniques complexes (maintenance, réparation, remplacement, paramétrage) – monter et paramétrer les types d'accessoires non prévus par le constructeur – neutraliser la haute tension sur VEH
UAA 4	1 Attestation	Réaliser un diagnostic sur les systèmes mécaniques, pneumatiques, hydrauliques, électriques, électroniques

Les apprentissages de l'UAA 1 « Réaliser des interventions électriques et des interventions électroniques simples - Monter et paramétrer les types d'accessoires prévus par le constructeur » ont été pratiqués et validés dans le profil de certification du/de la « Mécanicien polyvalent/Mécanicienne polyvalente ». **Néanmoins, il faut décerner à nouveau l'attestation de validation pour cette UAA 1. C'est ici une simple procédure administrative et il n'y a pas lieu d'organiser une épreuve.**

UAA 1

Réaliser des interventions électriques et électroniques simples – monter et paramétrer les types d'accessoires prévus par le constructeur

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA1 :

Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :

Tâches :

- Effectuer un contrôle
- Corriger des dysfonctionnements électriques et électroniques
- Paramétrer

Mise en situation :

- Situation réelle « pratique » - Voiture particulière ou véhicule utilitaire léger de -3,5T et de moins de 6 ans préparé pour l'épreuve

Complexité :

- Type et modèle de voiture imposés par l'OEF – Minimum 1 contrôle, 1 élément à remplacer régler / paramétrer (clairement identifié par l'appareil diagnostic)
- Informations utiles collectées – Poste de travail préparé et rangé – Véhicule préparé pour les interventions et la remise en service – Règles de sécurité, hygiène, ergonomie et manutention, protection de l'environnement respectées

Autonomie :

- Autonomie d'exécution des tâches dans le respect des consignes, normes de constructeur ...

Temps de réalisation :

- Fixé par l'OEF : Maximum 2X les délais prévus par le constructeur

Conditions de réalisation (à fournir à l'apprenant) :

- Equipement, matériel, produits ... nécessaires (cf. COPROFOR-05)
- Fiche de travail, normes et procédures du constructeur, consignes spécifiques à l'atelier

Remarque : Les éléments critiques du contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. :

CRITERES INCONTOURNABLES ¹⁵	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES	Réussite de l'IG ¹⁶ Oui/Non
Critère 1 : Cohérence de la démarche	1.1 Les informations utiles sont extraites des sources disponibles	...
	1.2 Les anomalies sont identifiées, la panne électrique / électronique est localisée, les éléments défectueux sont situés sur le schéma électrique et sur le véhicule	...
	1.3 Les modes opératoires, matériels, outils, produits sélectionnés sont adaptés	...
	1.4 Le véhicule est préparé	...
Critère 2 : Respect des procédures	2.1 Les modes opératoires sont appliqués de manière adéquate (chronologie des étapes ...)	...
	2.2 Les appareillages, le matériel, les outils sont manipulés de manière adéquate	...
Critère 3 : Conformité de production	3.1 Les opérations de démontage / montage sont effectués	...
	3.2 Les opérations de remplacement sont effectuées	...
	3.3 Les opérations de réglage / paramétrage sont effectuées	...
	3.4 L'ensemble des tâches est effectué dans les délais impartis	...
Critère 4 : Respect des règles (hygiène, sécurité, environnement ...)	4.1 Les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie sont appliquées à son propre égard	...
	4.2 Les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont appliquées lors de l'utilisation du matériel et de l'outillage	...
	4.3 Les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont appliquées lors de l'utilisation des produits	...

¹⁵ **Les conditions de réussite** sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation S.F.M.Q. :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

¹⁶ **Le seuil de réussite** est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés à la page « Situation d'évaluation »

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA2 :
Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :
Tâches :

- Effectuer des opérations de maintenance
- Effectuer des opérations de réparation

Mise en situation :

- Situation réelle « pratique » - Voiture particulière ou véhicule utilitaire léger de -3,5T et de moins de 6 ans préparé pour l'épreuve

Complexité :

- Type et modèle de voiture imposés par l'OEF
- Minimum 1 opération de maintenance et 1 réparation sur un système au choix de l'OEF parmi : système mécanique de direction, les éléments de suspension mécanique, les éléments de suspension hydraulique, les parties mécaniques du système de freinage, la transmission par pont, le moteur, le circuit de climatisation
- Informations utiles collectées – Poste de travail et véhicule préparés – Poste de travail rangé – Règles de sécurité, hygiène, ergonomie et manutention, protection de l'environnement respectées

Autonomie :

- Autonomie d'exécution dans le respect des consignes, normes de constructeur ...

Temps de réalisation :

- Maximum 2X les délais prévus par le constructeur

Conditions de réalisation (à fournir à l'apprenant) :

- Equipement, matériel, produits ... nécessaires (cf. COPROFOR-05)
- Fiche de travail, normes et procédures du constructeur, consignes spécifiques à l'atelier

Remarque :

Les éléments critiques du contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. :

CRITERES INCONTOURNABLES ¹⁷	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES	Réussite de l'IG ¹⁸ Oui/Non
Critère 1 : Cohérence de la démarche	1.1 Les informations utiles sont extraites des sources disponibles	...
	1.2 Les vérifications de systèmes sont effectuées – Les manifestations de dysfonctionnement sont détectées	...
	1.3 Les modes opératoires, matériels, outils, produits sélectionnés sont adaptés- Le véhicule est préparé	...
Critère 2 : Respect des procédures	2.1 Les modes opératoires sont appliqués de manière adéquate (chronologie des étapes ...)	...
	2.2 Les appareillages, le matériel, les outils sont manipulés de manière adéquate	...
Critère 3 : Conformité de production	3.1 Les opérations de maintenance sont effectuées	...
	3.2 Les opérations de réparation sont effectuées	...
	3.3 Les opérations de réglage / paramétrage sont effectuées - Le résultat des interventions est vérifié	...
	3.4 L'ensemble des tâches est effectué dans les délais impartis	...
Critère 4 : Respect des règles (hygiène, sécurité, environnement ...)	4.1 Les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie sont appliquées à son propre égard	...
	4.2 Les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont appliquées lors de l'utilisation du matériel et de l'outillage	...
	4.3 Les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont appliquées lors de l'utilisation des produits	...

¹⁷ **Les conditions de réussite** sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation S.F.M.Q. :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

¹⁸ **Le seuil de réussite** est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés à la page « Situation d'évaluation »

UAA 3

Réaliser des interventions électriques et électroniques complexes (maintenance, réparation, remplacement, paramétrage) – monter et paramétrer les types d'accessoires non prévus par le constructeur – neutraliser la haute tension sur VEH

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA3 :

Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :

Tâches :

- Corriger des dysfonctionnements électriques et électroniques (déjà identifiés par diagnostic)
- Assurer la communication avec le client, un membre de l'équipe, le responsable, une personne du service hotline de la marque ...
- Expliquer la mise hors tension et la mise en tension d'un VEH en toute sécurité

Mise en situation :

- Situation réelle « pratique » - Voiture particulière ou véhicule utilitaire léger de -3,5T et de moins de 6 ans préparé pour l'épreuve

Complexité :

- Type et modèle de voiture imposés par l'OEF
- Minimum 1 élément électrique ou électronique identifié est à remplacer et/ou réparer – Les réglages / paramétrages nécessaires et la vérification du résultat des interventions sont effectués
- La communication permet la rencontre d'une logique d'intervention en adéquation avec l'interlocuteur
- Informations utiles collectées – Poste de travail et véhicule préparés – Poste de travail rangé – Règles de sécurité, hygiène, ergonomie et manutention, protection de l'environnement respectées

Autonomie :

- Autonomie d'exécution dans le respect des consignes, normes de constructeur ...

Temps de réalisation :

- Maximum 2X les délais prévus par le constructeur

Conditions de réalisation (à fournir à l'apprenant) :

- Equipement, matériel, produits ... nécessaires (cf. COPROFOR-05)
- Fiche de travail, normes et procédures du constructeur, consignes spécifiques à l'atelier

Remarque :

Les éléments critiques du contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. :

CRITERES INCONTOURNABLES ¹⁹	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES	Réussite de l'IG ²⁰ Oui/Non
Critère 1 : Cohérence de la démarche	1.1 Les informations utiles sont extraites des sources disponibles (documents, questionnements ...)	...
	1.2 Les anomalies sont identifiées, la panne électrique / électronique est localisée, les éléments défectueux sont situés sur le schéma électrique et sur le véhicule	...
	1.3 Les modes opératoires, matériels, outils, produits sélectionnés sont adaptés- Le véhicule est préparé	...
	1.4 Les procédures de mise hors / en tension d'un VEH sont décrites et justifiées sur base des connaissances (éléments spécifiques aux VEH)	...
Critère 2 : Respect des procédures	2.1 Les modes opératoires sont appliqués de manière adéquate (chronologie des étapes ...)	...
	2.2 Les appareillages, le matériel, les outils sont manipulés de manière adéquate	...
Critère 3 : Conformité de production	3.1 Les opérations de démontage / remplacement ou réparation / montage / réglage / paramétrages nécessaires / vérification sont effectuées	...
	3.2 L'ensemble des tâches est effectué dans les délais impartis	...
Critère 4 : Respect des règles (hygiène, sécurité, environnement ...)	4.1 Les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie sont appliquées à son propre égard	...
	4.2 Les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont appliquées lors de l'utilisation du matériel, de l'outillage et des produits	...
Critère 5 : Adéquation de la Communication	5.1 Les documents professionnels sont complétés et rédigés de manière claire et précise à l'aide d'une terminologie professionnelle	...
	5.2 Le comportement est professionnel et adapté à l'interlocuteur (politesse, respect de stratégie commerciale, respect de la hiérarchie ...)	...
	5.3 Les techniques de communication orale sont appliquées et adaptées à l'interlocuteur (langage, terminologie)	...

Remarques :

1.4 : Les procédures = sécurisation, étapes de neutralisation / rétablissement de haute tension

5.1 : Les documents = documents écrits et numérisés – Complétude = travaux réalisés, anomalies observés, difficultés rencontrées ...

5.3 : Techniques de communication = écoute active, information / conseil / explication ...

¹⁹ **Les conditions de réussite** sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation S.F.M.Q. :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,

- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

²⁰ **Le seuil de réussite** est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés à la page « Situation d'évaluation »

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA4 :
Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :
Tâches :

- Diagnostiquer une panne complexe
- Assurer la communication avec le client, un membre de l'équipe, le responsable, une personne du service hotline de la marque ...

Mise en situation :

- Situation réelle « pratique » - Voiture particulière ou véhicule utilitaire léger de -3,5T et de moins de 6 ans préparé pour l'épreuve

Complexité :

- Type et modèle de voiture imposés par l'OEF
- La panne a des répercussions sur différents systèmes isolés ou combinés (systèmes d'origine mécanique, hydraulique, pneumatique, de gestion électrique / électronique) : le diagnostic s'effectue donc en dehors d'un schéma habituel ou préétabli et nécessite vérifications de base, mesures, recherche et traitement d'informations ... La(les) pièce(s) causale(s) est(sont) identifiée(s) et la nature des interventions à réaliser est établie
- La communication permet la rencontre d'une logique d'intervention en adéquation avec l'interlocuteur
- Informations utiles collectées – Poste de travail et véhicule préparés – Informations transmises – Poste de travail rangé – Règles de sécurité, hygiène, ergonomie et manutention, protection de l'environnement respectées

Autonomie :

- Autonomie de décision au niveau de la résolution de problème (méthode, étapes ...) et de la détermination des interventions à réaliser
- Autonomie d'exécution des tâches liées à la communication

Temps de réalisation :

- Maximum 2X les délais prévus par le constructeur

Conditions de réalisation (à fournir à l'apprenant) :

- Equipement, matériel, produits ... nécessaires (cf. COPROFOR-05)
- Fiche de travail, normes et procédures du constructeur, consignes spécifiques à l'atelier

Remarque :

Les éléments critiques du contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. :

CRITERES INCONTOURNABLES ²¹	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES	Réussite de l'IG ²² Oui/Non
Critère 1 : Cohérence de la démarche	1.1 Les informations utiles sont extraites des sources disponibles	...
	1.2 Les données sont exploitées sur base des connaissances du fonctionnement des différents systèmes et de leurs éléments – Le phénomène signalé par le client est validé	...
	1.3 Le choix de types et chronologie de contrôles à effectués sont adaptés et justifiés – Les valeurs relevées sont comparées aux indications du constructeur	...
	1.4 La cohérence entre la mesure / le code défaut / l'anomalie est vérifiée	...
	1.5 La recherche des causes suit un raisonnement logique et structuré	...
Critère 2 : Respect des procédures	2.1 Les modes opératoires (contrôles, mesures ...) sont appliqués de manière adéquate (chronologie des étapes ...)	...
	2.2 Les appareillages, le matériel, les outils sont manipulés de manière adéquate	...
Critère 3 : Conformité de production	3.1 Les pièces causales sont identifiées et situées sur le véhicule	...
	3.2 Les interventions à réaliser sont répertoriées, classées et les procédures adéquates sont identifiées	...
Critère 4 : Respect des règles (hygiène, sécurité, environnement ...)	4.1 Les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie sont appliquées à son propre égard	...
	4.2 Les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont appliquées lors de l'utilisation du matériel, de l'outillage	...
Critère 5 : Adéquation de la communication	5.1 Les documents professionnels sont complétés et rédigés de manière claire et précise à l'aide d'une terminologie professionnelle	...
	5.2 Le comportement est professionnel et adapté à l'interlocuteur (politesse, respect de stratégie commerciale, respect de la hiérarchie ...)	...
	5.3 Les techniques de communication orale sont appliquées et adaptées à l'interlocuteur (langage, terminologie)	...

Remarques :

1.1 : Informations utiles = contexte, symptômes des pannes, dysfonctionnements, anomalies ... - Sources = sources écrites, numérisées, orales

1.4 : Vérification de cohérence = analyse des informations, distinction entre causes et conséquences, identification des causes possibles, réalisation de mesures complémentaires ...

1.5 : Logique et structure = séquence de localisation de défaut mise en œuvre, phénomènes révélateurs d'une panne identifiés, logigramme / arborescence de recherche de panne sélectionné

5.1 : Les documents = documents écrits et numérisés – Complétude = rapport de diagnostic, travaux réalisés, anomalies observés, difficultés rencontrées ...

5.3 : Les techniques de communication = écoute active, reformulation, questionnement, négociation, information / conseil / explication ...

3. Les UAA communes à plusieurs *Profils formations* sont répertoriées dans un tableau récapitulatif disponible sur le site www.sfmq.cfwb.be et /ou dans le document COREF-00 TMDA Grappe des métiers de la mécanique automobile.

²¹ **Les conditions de réussite** sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation S.F.M.Q. :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,

- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

²² **Le seuil de réussite** est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés à la page « Situation d'évaluation »

Cinquième partie

Profil d'équipement

L'ensemble de l'équipement repris ci-dessous est mis à disposition des apprenants au sein de l'établissement d'enseignement ou de formation et/ou dans tout autre lieu d'apprentissage équipé en conséquence.

En outre, tant les infrastructures que le matériel devront répondre aux normes de sécurité en vigueur.

A. INSTALLATIONS / EQUIPEMENTS

Atelier doté de

	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4
Banc de géométrie		X		X
Banc de freinage		X		X
Banc de test de suspension		X		X
Banc de test des amortisseurs		X		X
Compresseur et outillage pneumatique		X		X
Equilibreuse - Machine de (dé)montage de pneus		X		
Machine de nettoyage de pièces		X		
Machine pour circuit airco	X	X		
PC avec accès aux informations techniques	X	X	X	X
Pont élévateur (2 colonnes asymétriques ou 4 colonnes)	X	X	X	X
Système d'extraction de gaz d'échappement	X	X	X	X
+				
Local de stockage pour matériels et produits	X	X	X	X
Zone de tri des déchets - Equipement de tri sélectif	X	X	X	X

B. MATERIEL / OUTILLAGE

	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4
Alésoir	X	X	X	X
Analyseur à gaz		X		X
Appareil de diagnostic multimarque	X	X	X	X
Appareil de purge de liquide de freins		X		
Appareil de test antigel		X		
Appareil de test batterie		X		X
Appareil de test de liquide de freins		X		X
Appareil de test d'étanchéité des cylindres		X		X
Appareil pour tester/régler les phares		X		
Baladeuse 24 – Baladeuse basse tension sécurisée (LED)	X	X	X	X

Béquilles de sécurité courtes		X		
Boulonneuse pneumatique + flexible pneumatique + douilles à chocs + clé à cliquet pneumatique		X		
Chalumeau		X		
Clé à bougie		X		X
Clé dynamométrique		X		
Clés pour bouchons de carter		X		
Collecteur d'huile		X		
Compressiomètre		X		X
Cric d'atelier		X		
Démonte-valve		X		
Entonnoir		X		
Etabli	X	X	X	
Etau		X		
Eléments de protection : housses de volant, housses d'aile, housses de siège, tapis de sol ...	X	X	X	X
Fer à souder à l'étain	X		X	
Foreuse	X	X	X	
Gonfleur de pneus avec manomètre		X		
Jauge de profondeur des sculptures de pneus		X		
Jeu d'extracteurs universels		X		
Jeu de manomètres		X		
Kit de métrologie				X
Kit de réparation pneu pour réparation intérieure		X		
Lampe stylo pour contrôler les plaquettes et les garnitures de frein	X	X	X	X
Lampe témoin à led	X		X	X
Limes	X	X	X	
Machine pour circuit airco				
Matériel de détection des fuites airco		X		X
Matériel et équipement spécifiques aux interventions sur VEH		X		X
Miroirs	X		X	X
Multimètre		X		X
Opacimètre				X
Oscilloscope		X		
Pèse acide	X		X	X
Pied à coulisse pour freins ou palmer		X		
Pince à rivets		X		

Pince à sertir		X		
Pince ampèremétrique		X		
Pince repousse piston pour étriers		X		
Pincettes à ressorts de suspension		X	X	
Pompe à graisse (arbres de transmission camionnettes)		X		
Presse hydraulique		X		
Récipient gradué à huile avec bec verseur ou 1 système de remplissage pneumatiques		X		X
Réfractomètre	X	X	X	X
Servante à outillage garnie	X	X	X	X
Tarauls, filières		X		
Tire-valve		X		
Vidangeur d'huile		X		

C. CONSOMMABLES

	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4
Antigel		X		
Gaz neutre pour test circuit de climatisation		X		X
Graisses		X		
Huiles diverses		X		
Liquide de frein		X		
Papier abrasif	X	X	X	
Savon pour montage pneus		X		
...				

INFORMATIONS UTILES (à titre indicatif)

1. Sites* :

- EDUCAM : <http://www.educam.be/fr/?LangType=2060>
- Bien-être au travail : http://www.emploi.belgique.be/bien_etre_au_travail.aspx
- Commission paritaire : <http://www.cgsib.be/uploads/media/recueil-cct-garages.pdf>

2. Ressources* :

Autoform - Centre de Compétence

Entrée principale: Bd Ste Beuve n°1, 4000 Liège

Siège social et entrée secondaire: Rue St Nicolas 68, 4000 Liège

Tél: +32.4.229.99.50 - info@autoform.be

Autotech – Cars & trucks

Département maintenance des véhicules

Centre de compétence Forem Formation Logistique

Rue de l'Yser 260 H5 – Zoning Garocentre Nord

B- 7110 Houdeng-Goegnies

Tel : 064/230 400 - Fax : 064/230 495

Campus Automobile Spa-Francorchamps

Route du Circuit, 60

B – 4970 Francorchamps

Tél: 087 / 47 90 60 - Fax: 087 / 47 90 61

www.formation-campus-automobile.be campus-automobile.info@forem.be

Centre de Technologies Avancées secteur automobile (mécanique et carrosserie)

ITCF Henri Maus

4 Place de l'école des Cadets

5000 Namur

081/35 15 56 - 0475/69 15 38

detrelouis@gmail.com Cta.auto.h.maus@gmail.com

Centre de Technologie Avancée en automobile « Mécanique des moteurs »

Rue du Rempart 16

7900 Leuze-en-Hainaut

Tél. : 069/67 21 10 - Fax : 069/67 21 14

Centre de Technologies Avancées

« Nouvelles technologies écologiques des véhicules à deux et quatre roues »

INSTITUT TECHNIQUE SAINT-LUC

rue Saint-Luc 3

7000 Mons

Tél.: 065/33 71 21 - Fax: 065/31 15 57 - direction@saint-luc-mons.be

(*) : Généralistes, professionnels, pédagogiques ...

Annexes

Glossaire CPU

Acquis d'apprentissage (A.A.)²³ : énoncé de ce que l'apprenant sait, comprend, est capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage ; les acquis d'apprentissage sont définis en termes de savoirs, d'aptitudes et de compétences, au sens de la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.

- **Savoirs²⁴** : résultat de l'assimilation d'informations grâce à l'éducation et à la formation. Le savoir est un ensemble de faits, de principes, de théories et de pratiques liés à un domaine de travail ou d'étude. Le cadre européen des certifications fait référence à des savoirs théoriques ou factuels.
- **Aptitudes²⁵** : capacité d'appliquer un savoir et d'utiliser un savoir-faire pour réaliser des tâches et résoudre des problèmes. Le cadre européen des certifications fait référence à des aptitudes cognitives (utilisation de la pensée logique, intuitive et créative) ou pratiques (fondées sur la dextérité ainsi que sur l'utilisation de méthodes, de matériels, d'outils et d'instruments).
- **Compétences²⁶** : Capacité avérée d'utiliser des savoirs, des aptitudes et des dispositions personnelles, sociales ou méthodologiques dans des situations de travail ou d'études et pour le développement professionnel ou personnel. Le cadre européen des certifications fait référence aux compétences en termes de prise de responsabilités et d'autonomie.

Activités clés (A.C.)²⁷ : activités indispensables pour remplir les missions qui sont confiées au travailleur dans le cadre de son métier.

Attestation de validation d'une unité d'acquis d'apprentissage²⁸ : document officiel délivré, après chacune des épreuves de qualification destinées à valider les acquis d'apprentissage de l'unité concernée, par le Jury de qualification ou s'il échet par sa délégation composée de membres du personnel enseignant qui ont assuré spécifiquement les apprentissages de l'Unité d'acquis d'apprentissage concernée et quand cela est possible, d'un ou plusieurs membres extérieurs à l'établissement.

Cadre Francophone des certifications (CFC)²⁹ : instrument de classification des certifications en fonction d'un ensemble de critères correspondant à des niveaux d'acquis d'apprentissage déterminés. Le CFC s'applique en Fédération Wallonie-Bruxelles et a été défini en cohérence avec la Vlaamse kwalificatiestructuur (VKS) et le Cadre européen des Certifications (CEC).

Certification par unités d'acquis d'apprentissage (C.P.U.)³⁰ : dispositif organisant la certification des savoirs, aptitudes et compétences professionnels en unités d'acquis d'apprentissage.

²³ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juil. 1997, modifié par D. 12 juil. 2012, art. 5, 8°.

²⁴ Guide méthodologique 2014, Service francophone des métiers et qualifications, version E, Septembre 2014, p.63.

²⁵ Ibid, p.60.

²⁶ Ibid, p.61.

²⁷ Ibid, p.60.

²⁸ Décret organisant la certification par unités d'acquis d'apprentissage (CPU) dans l'enseignement secondaire qualifiant et modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement secondaire, 12 juil. 2012, chap. 1^{er}, art. 2, §2. +

Arrêté royal relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire, 29 juin 1984, modifié D. 12 juil. 2012, art. 21ter, §3.

²⁹ Décret portant assentiment à l'Accord de coopération, conclu le 26 février 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, concernant la création et la gestion d'un Cadre francophone des certifications, en abrégé «C.F.C.», 15 mai 2015, Titre Ier, art.1, 7° + Titre II, art.2, §3.

³⁰ Décret organisant la certification par unités d'acquis d'apprentissage (CPU) dans l'enseignement secondaire qualifiant et modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement secondaire, 12 juil. 2012, chap. 1^{er}, art. 1^{er}, 1°.

Compétence³¹ : aptitude à mettre en œuvre un ensemble organisé de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches.

Compétence professionnelle³² : Pratique professionnelle que la réalisation d'une activité clé implique. Les compétences professionnelles sont les opérations qui décrivent les composantes de l'activité clé.

Dossier d'apprentissage C.P.U.³³ : document communiqué à l'élève en début de formation qui :

- a) énonce les objectifs de la formation commune et de la formation qualifiante;
- b) reprend les unités d'acquis d'apprentissage à valider;
- c) définit les modalités et la périodicité des épreuves de qualification;
- d) détaille l'évolution graduelle des acquis d'apprentissage maîtrisés et restant à acquérir par l'élève ainsi que, le cas échéant, les remédiations proposées; cette partie du document est mise à jour régulièrement sous la responsabilité du Conseil de classe.

Une copie de ce document fait partie du dossier scolaire de l'élève.

Passeport CPU-EUROPASS³⁴ : collection graduelle des validations et certifications obtenues par l'élève au cours de sa scolarité ainsi que l'attestation des expériences pertinentes qui illustrent et documentent ses acquis et ses potentialités. Ce document fait partie du dossier scolaire et suit l'élève en cas de changement d'établissement. Le passeport est remis à l'élève au terme de sa scolarité ;

Points ECVET³⁵ (tels que prévus par la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009 établissant le système européen de crédit d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels « *European Credit for vocational education and training* ») : représentation numérique du poids global des acquis d'apprentissage exigés pour la délivrance d'un certificat de qualification et du poids relatif de chacune des unités par rapport à la certification.

Profil de certification (P.C.)³⁶ : document de référence définissant le lien entre une option de base groupée ou une formation et un ou des profil(s) de formation élaboré(s) par le Service francophone des métiers et des qualifications (S.F.M.Q.) et dûment approuvé(s) par le Gouvernement.

Profil d'équipement³⁷ : profil qui détermine l'équipement et l'infrastructure suffisant à la mise en œuvre du profil de formation. L'équipement peut être localisé soit dans l'école soit chez un partenaire et, notamment, dans un Centre de compétence, un Centre de référence, un Centre de technologies avancées, une entreprise.

Profil de formation (P.F.)³⁸ : le document qui définit les unités d'acquis d'apprentissage associées aux activités clés du métier, qui comprend également un profil d'évaluation et un profil d'équipement.

³¹ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juil. 1997, chap. 1^{er}, art. 5, 1°.

³² Guide méthodologique 2014, Service francophone des métiers et qualifications, version E, Septembre 2014, p.61.

³³ Arrêté royal relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire, 29 juin 1984, modifié D. 12 juil. 2012, art. 2, 17°.

³⁴ Ibid., art. 2, 19°.

³⁵ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juil. 1997, modifié par D. 12 juil. 2012, art. 5, 11°.

³⁶ Ibid., art. 5, 14°.

³⁷ Ibid., art. 5, 13°.

³⁸ Décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le service francophone des métiers et des qualifications, en abrégé « SFMQ », 10 déc. 2015, art. 1, 7°.

Profil métier (P.M.)³⁹ : profil qui se compose d'un référentiel métier et d'un référentiel de compétences.

- **Référentiel métier⁴⁰** : définition de l'intitulé du métier et de ses appellations synonymes, de la position du métier par rapport aux métiers proches et la déclinaison de leurs fonctions et conditions d'exercices.
- **Référentiel des compétences professionnelles⁴¹** : référentiel qui liste les activités clés du métier ciblé et les compétences professionnelles associées.

Profil d'évaluation⁴² : profil qui détermine des seuils de maîtrise minimums exigés en vue de la délivrance d'une attestation de compétence ou en vue de servir de référence à l'élaboration des épreuves certificatives.

- **Critères⁴³** : qualité que l'on attend d'un objet évalué.
- **Indicateurs⁴⁴** : manifestation observable d'un critère. Indication qui permet de répondre à la question : « A quoi vais-je voir que le critère est respecté ? » ou « Que va exactement observer l'évaluateur ? ».

Rapport de compétences CPU⁴⁵ : document établi par le Conseil de classe qui dresse le bilan des compétences acquises et des compétences restant à acquérir ou à perfectionner et formule des suggestions utiles pour une poursuite optimale de la scolarité. Ce rapport est délivré :

- a) au terme de la cinquième année ainsi que, pour les options de base groupées organisées sur trois ans, de la sixième année;
- b) au terme de la sixième, de la septième année ou de l'année complémentaire au troisième degré de la section de qualification (C3D) si l'élève n'a pas obtenu une des certifications finales;
- c) au cours de la sixième ou de la septième année lorsque l'élève quitte l'établissement avant la fin de l'année scolaire ;
- d) dans l'enseignement spécialisé, selon les modalités à déterminer par le gouvernement.

Unités d'acquis d'apprentissage (U.A.A.)⁴⁶ : ensemble cohérent d'acquis d'apprentissage qui peut être évalué et validé.

³⁹ Guide méthodologique 2014, Service francophone des métiers et qualifications, version E, Septembre 2014, p.62.

⁴⁰ Décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le service francophone des métiers et des qualifications, en abrégé « SFMQ », 10 déc. 2015, art. 1, 4°.

⁴¹ Guide méthodologique 2014, Service francophone des métiers et qualifications, version E, Septembre 2014, p.62.

⁴² Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juil. 1997, modifié par D. 12 juil. 2012, art. 5, 10°.

⁴³ Guide méthodologique 2014, Service francophone des métiers et qualifications, version E, Septembre 2014, p.61.

⁴⁴ Ibid., p.61.

⁴⁵ Arrêté royal relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire, 29 juin 1984, modifié D. 12 juil. 2012, art. 2, 19°.

⁴⁶ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juil. 1997, modifié par D. 12 juil. 2012, art. 5, 9°.

Le cadre francophone des certifications

Descripteurs définissant les niveaux du cadre francophone des certifications (CFC)⁴⁷

Chacun des huit niveaux est défini par un ensemble de descripteurs indiquant quels sont les acquis de l'éducation et de la formation attendus d'une certification de ce niveau, quel que soit le système de certification.		Savoirs, aptitudes	Contexte, autonomie et responsabilité
Niveau 1	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 1	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux non référencés à un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de réaliser des tâches simples et répétitives dans le cadre de la reproduction de processus simples	Agir sous encadrement direct dans un contexte structuré et défini relevant d'un environnement de travail et/ou d'un domaine d'étude non spécifique
Niveau 2	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 2	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux de base d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de réaliser un ensemble de tâches sans devoir choisir les méthodes / outils / matériels dans le cadre de l'application de processus simples et standards.	Agir sous supervision dans des situations connues et définies liées à un domaine de travail ou d'étude spécifique, avec un degré de responsabilité limité à l'exécution des tâches.

⁴⁷ Décret portant assentiment à l'Accord de coopération, conclu le 26 février 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, concernant la création et la gestion d'un Cadre francophone des certifications, en abrégé « C.F.C. », 15 mai 2015
Certification Par Unités — Technicien/Technicienne en maintenance et diagnostic automobile — Approuvé par le Gouvernement en date du ... / ... /

Niveau 3	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 3	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux généraux d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de réaliser un ensemble de tâches impliquant de choisir des méthodes / outils / matériels dans le cadre de l'application de processus complexes.	Agir avec un degré d'autonomie et de responsabilité limité aux choix posés et mis en œuvre dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles un nombre restreint de facteurs varient.
Niveau 4	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 4	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux généraux d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de rechercher et de sélectionner des informations adéquates en vue de mobiliser et d'intégrer des connaissances / des méthodes / des pratiques dans le cadre de la résolution de problèmes concrets dont les indices sont manifestes et dont les solutions possibles sont en nombre fini et limité.	Agir avec une marge d'initiative restreinte dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles un nombre important de facteurs prévisibles sont susceptibles de changer, et avec une responsabilité complète de son travail.

Niveau 5	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 5	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux spécialisés d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant d'analyser, de compléter d'articuler des informations sur base des connaissances / des méthodes / des pratiques de sa spécialité en vue de les réorganiser et de construire des solutions adaptées dans le cadre de la résolution de problèmes abstraits, dont les indices ne sont pas manifestes et dont les solutions possibles sont multiples.	Agir avec une marge d'initiative étendue dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles les changements sont imprévisibles, avec une responsabilité complète de son travail.
Niveau 6	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 6	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux approfondis d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de témoigner de la compréhension et de l'utilisation critique des connaissances / des méthodes / des pratiques de sa spécialité ainsi que des différentes dimensions et contraintes de la situation en vue de formuler et/ou mettre en œuvre des solutions pertinentes (ou nouvelles) dans le cadre de la résolution de problèmes ou de situations complexes	Agir en autonomie et en toute responsabilité dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles les changements sont imprévisibles.

Niveau 7	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 7	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux hautement spécialisés d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de témoigner d'une maîtrise et d'une réflexion critique en relation avec les connaissances / les méthodes / les pratiques de sa spécialité et à l'interface d'autres spécialités en vue de formuler et/ou mettre en œuvre des solutions innovantes dans le cadre du développement de savoirs, de projets (ou de procédures).	Agir en autonomie et en toute responsabilité dans des situations inédites d'un domaine de travail ou d'étude et/ou à l'interface de plusieurs domaines.
Niveau 8	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 8	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux les plus avancés d'un domaine de travail ou d'étude spécifique ou à l'interface de plusieurs domaines permettant de témoigner d'une expertise reconnue en relation avec les connaissances / les méthodes / les pratiques de sa spécialité et à l'interface d'autres spécialités en vue d'étendre et de redéfinir de manière singulière et significative les savoirs (et procédures) existants dans le cadre de la recherche et/ou de l'innovation.	Agir en autonomie et en toute responsabilité dans des situations les plus avancées, à la pointe d'un domaine de travail ou d'étude et/ou à l'interface de plusieurs domaines.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 février 2018 définissant les profils de certification du/de la « Jardinier d'entretien/Jardinière d'entretien », du/de la « Jardinier d'aménagement/Jardinière d'aménagement », du/de la « Technicien en maintenance et diagnostic automobile/Technicienne en maintenance et diagnostic automobile », du/de la « Garçon/Serveuse de restaurant »

Bruxelles, le

Le Ministre-Président, en charge de l'Egalité des chances et des Droits des femmes,

Rudy DEMOTTE

La Ministre de l'Education,

Marie-Martine SCHYNS

Annexe 6 à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 février 2018 définissant les profils de certification du/de la « Jardinier d'entretien/Jardinière d'entretien », du/de la « Jardinier d'aménagement/Jardinière d'aménagement », du/de la « Technicien en maintenance et diagnostic automobile/Technicienne en maintenance et diagnostic automobile », du/de la « Garçon/Serveuse de restaurant »



Profil de certification
Garçon/Serveuse de restaurant
Enseignement ordinaire en alternance (article 45)

Guide de lecture

Entrée en matière

Ce guide de lecture a pour objectif de faciliter la compréhension des profils de certification rédigés dans le cadre du dispositif de la Certification par Unités (CPU)¹. Il n'a pas l'ambition d'un guide méthodologique qui donnerait les conseils de mise en œuvre du profil. Ce travail revient aux différents réseaux d'enseignement qui proposeront les programmes et outils pédagogiques ainsi que les formations et les accompagnements utiles.

Le profil de certification est un document qui dit tout ce qu'il faut savoir d'une option de base groupée dans l'enseignement ordinaire et spécialisé de forme 4, organisée en référence à un ou plusieurs profil(s) de formation² du Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ)³. Toute Option de Base Groupée (OBG), toute formation organisée dans le régime de la CPU doit s'appuyer sur un profil de certification.

Le profil de certification est conçu comme un document de travail pour l'équipe éducative parce que les enseignants devront se répartir les apprentissages nécessaires aux acquis des jeunes en formation et parce qu'il donne aussi des indications aux enseignants de la formation générale. En effet, le profil de certification entend établir des articulations manifestes avec les cours de formation générale qu'ils soient organisés dans la formation générale ou dans la formation optionnelle.

Modalités de lecture

Dans la première partie, le lecteur trouvera une vision globale du parcours d'apprentissage et notamment des informations administratives sur la dénomination et les composantes de l'OBG et/ou de la formation (durée de formation, durée des stages, positionnement par rapport au Cadre Francophone de Certification (CFC)⁴, dénomination du ou des certificat(s) de qualification, ...). Un tableau explicite la correspondance entre les Activités Clés (AC)⁵ du profil métier⁶ et les unités d'acquis d'apprentissage (UAA)⁷ du profil de formation.

¹ **Certification par unités d'acquis d'apprentissage (C.P.U.)** : dispositif organisant la certification des savoirs, aptitudes et compétences professionnels en unités d'acquis d'apprentissage. Complément d'informations sur le site de la CPU www.cpu.cfwb.be

² **Profil formation (P.F.)** : profil qui est commun à tous les opérateurs d'enseignement et de formation, il est composé : des acquis d'apprentissages (AA) (savoirs, aptitudes, autonomie et responsabilité) réalisés sur base du profil métier ; des Unités d'acquis d'apprentissage (UAA) ; d'un profil d'équipement, qui détermine l'équipement et l'infrastructure suffisant à la mise en œuvre du profil de formation.

³ Consulter le site du SFMQ pour de plus amples informations www.sfmq.cfwb.be

⁴ **Cadre Francophone des Certifications (CFC)** : instrument de classification des certifications en fonction d'un ensemble de critères correspondant à des niveaux d'acquis d'apprentissage déterminés. Le CFC s'applique en Fédération Wallonie-Bruxelles et a été défini en cohérence avec la Vlaamse kwalificatiestructuur (VKS) et le Cadre européen des Certifications (CEC)

⁵ **Activités clés (A.C.)** : activités indispensables pour remplir les missions qui sont confiées au travailleur dans le cadre de sa fonction.

⁶ **Profil métier (P.M.)** : profil qui se compose d'un référentiel métier et d'un référentiel de compétences

⁷ **Unités d'acquis d'apprentissage (U.A.A.)** : ensemble cohérent d'acquis d'apprentissage qui peut être évalué et validé.

La deuxième partie développe les contenus de la formation structurés en UAA déclinée en savoirs, aptitudes et compétences.

La troisième partie reprend des éléments disciplinaires nécessaires à l'exercice des compétences professionnelles. **Cette partie doit être retravaillée par des groupes de travail vu l'arrivée de nouveaux référentiels et le passage de la CPU en 456. Mais elle peut servir de base pour établir des liens entre la formation commune et l'OBG.**

La quatrième partie présente les profils d'évaluation déterminés par le SFMQ. Le lecteur y trouvera les intitulés des attestations de validation, les situations d'évaluation représentatives des UAA et les grilles d'évaluation.

La cinquième partie concerne le profil d'équipement conçu comme une référence permettant aux écoles de se doter de l'équipement indispensable à la formation.

Les annexes contiennent un glossaire et le CFC.

Le bon usage du profil de certification suppose la lecture du profil métier rédigé par le SFMQ avec les partenaires sociaux et les services publics de l'emploi. Ce profil métier est disponible sur le site du SFMQ. Il est généralement assez court et est conçu en trois parties distinctes.

- Le référentiel métier définit le métier en termes de productions et de services attendus. Cette courte définition permet de présenter le métier sous ses différentes facettes de manière claire et complète. Il peut servir à donner une vision du métier aux jeunes en formation.
- Le référentiel métier situe le métier concerné dans une « grappe » qui rassemble les métiers qui sont liés par un même type de productions ou de services. Cette grappe peut être aussi une arborescence qui situe les métiers les uns par rapport aux autres selon le niveau de responsabilité, les liens hiérarchiques, la complexité des tâches.
- Le référentiel des compétences professionnelles liste les AC du métier ciblé et les compétences professionnelles⁸ associées.

A propos des références du profil de certification, quelques explications utiles :

- Le profil de certification peut se référer à un seul profil de formation du SFMQ et donne lieu à la délivrance d'un certificat de qualification à un métier. C'est le cas le plus simple. Cependant, il peut arriver que le profil de certification organise plusieurs profils de formation du SFMQ au sein d'une option de base groupée ou d'une formation. C'est le cas lorsqu'on constate une grande proximité des compétences professionnelles entre deux ou plusieurs métiers. Dans ce cas, le profil de certification donne lieu à la **délivrance de plusieurs certificats de qualification, un par profil de formation concerné**. Les certificats de qualification sont décernés sur décision du jury de qualification lorsque toutes les unités du profil concerné sont validées.
- Les stages⁹ sont obligatoires pour les options de base groupées et les formations organisées dans le régime de la CPU : le profil de certification propose une fourchette très souple entre un seuil minimum (sous lequel la formation n'est pas valide) et maximum, dans le respect de la législation¹⁰. Les lois concernant l'enseignement ordinaire et l'enseignement

⁸ **Compétence professionnelle** : pratique professionnelle que la réalisation d'une activité clé implique. Les compétences professionnelles sont les opérations qui décrivent les composantes de l'activité clé.

⁹ Sans objet pour l'enseignement en alternance

spécialisé ¹¹ proposent aussi une typologie des formes de stages. Ces dispositions permettront à chaque établissement d'intégrer cette forme d'apprentissage dans leur organisation spécifique.

- Le positionnement de la certification par rapport au CFC qui comporte huit niveaux doit être pris comme une information utile pour situer l'OBG ou la formation par rapport à d'autres OBG ou formations.

A propos du parcours d'apprentissage, quelques explications utiles

Le tableau récapitulatif de la formation proposée par le profil de certification **recommande** un ordre de déroulement des unités, donne **une estimation temporelle** pour chaque unité et alloue les points ECVET¹². **Dans ce tableau, chaque unité est identifiée par son intitulé strict correspondant parfaitement à celui du profil de formation du SFMQ. La numérotation correspond aussi à la numérotation du profil de formation.**

En matière de découpage en unités, le profil de certification peut être amené à regrouper les unités du profil de formation du SFMQ en raison de leur multiplicité.

- La recommandation d'un ordre pour aborder les unités tient compte des éléments prescrits par le SFMQ. C'est la logique de la complexité croissante des apprentissages liés aux actes techniques qui prévaut en général.

Le choix de la première unité est délibéré. Quel que soit le profil de certification, cette entrée dans l'apprentissage doit permettre au jeune de prendre contact avec des AC du cœur du métier, dans le respect de la complexité des apprentissages.

La **recommandation** d'un ordre pour aborder les unités a aussi pour objectif d'harmoniser les parcours d'apprentissage entre les différents établissements scolaires. Il ne s'agit pas de favoriser la mobilité des jeunes en formation, mais d'aider les jeunes et leurs équipes éducatives dans la gestion de la mobilité existante.

- **L'estimation temporelle** donne des indications sur les durées des apprentissages. Le temps imparti à chaque unité doit permettre de mettre en place les apprentissages nécessaires aux acquis (y compris les périodes de stages), mais aussi les temps de remédiation et les évaluations formatives proposées aux jeunes en vue de les préparer à l'épreuve de fin d'unité. Elle table sur une année de **30 semaines** qui peut être prise comme une convention de comptage pour des répartitions équilibrées dans les grilles horaires et sur l'année. En réalité, le total des durées est toujours compris entre **25 et 27 semaines**. Les semaines restantes (de 3 à 5) sont à disposition des établissements pour les **« semaines-projets » (voir le parcours d'apprentissage et le guide de mise en œuvre de la CPU).**

¹⁰ Voir détails dans : Décret du 05 décembre 2013 modifiant les grilles horaires dans la section de qualification de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et organisant les stages dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 et de forme 4.

¹¹ Voir détails dans : *Loi du 19 juillet 1971 relative à la structure générale et à l'organisation de l'enseignement secondaire / Décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé / Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mai 2014 fixant les modalités d'organisation des stages dans l'enseignement secondaire ordinaire et dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 4 / Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mai 2014 fixant les modalités d'organisation des stages dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3*

¹² **Points ECVET** (tels que prévus par la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009 établissant le système européen de crédit d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels « Européan Credit for vocational education and training ») : représentation numérique du poids global des acquis d'apprentissage exigés pour la délivrance d'un certificat de qualification et du poids relatif de chacune des unités par rapport à la certification.

- L'estimation temporelle prévoit généralement une durée supérieure à la moyenne pour la première unité. En effet, cette première unité doit assurer plusieurs fonctions :
 - A travers les premières activités, donner au jeune (en provenance d'origines diverses comme le système scolaire l'autorise) une vision globale de son futur métier pour l'y accrocher. L'entrée dans l'apprentissage doit mettre le jeune en contact avec les AC du cœur du métier, dans le respect de la complexité des apprentissages. Cette première expérimentation conduira peut-être certains jeunes à envisager une réorientation. A cet effet, dans l'enseignement ordinaire et spécialisé de forme 4, la date prévue pour un changement d'orientation en quatrième année a été fixée au 15 janvier de l'année scolaire¹³ et en cinquième année, au 15 novembre de l'année scolaire.
 - En raison des parcours scolaires différents qui donnent des profils de jeunes très variés, proposer des activités qui permettent de dépister les atouts et faiblesses du jeune par rapport au métier, pour organiser ensuite les apprentissages. C'est une voie pour l'individualisation des apprentissages, la gestion des remises à niveau sur les prérequis et des arrivées tardives.
 - Installer durablement les premières compétences.
- La pondération ECVET prend par convention le nombre de soixante points pour une année scolaire. **Les points attribués aux unités traduisent le poids respectif et relatif de chaque unité par rapport aux autres, et à l'ensemble de la formation.**

Le poids se calcule en fonction de l'importance que revêtent les AC du métier, travaillées dans l'unité. Cela permet aux équipes éducatives et aux jeunes qu'ils forment de cibler les AC qui sont au cœur du métier. L'addition des points ECVET ne présente donc aucun intérêt.

Cette pondération n'a pas de lien direct avec le nombre de semaines dévolu aux apprentissages dont la logique d'attribution a été expliquée plus haut. Une durée importante peut être due à la complexité des apprentissages à mener (facteur temps et synthèse de connaissances et d'aptitudes) alors que cette activité ne sera pas exercée fréquemment ni longtemps (poids ECVET).

- Le référentiel de formation fait explicitement référence au profil métier par la mention de ses AC dans le tableau de correspondance des AC avec les UAA. Le document permet ainsi de vérifier que le profil métier est couvert.

A propos du document présentant la correspondance entre les AC du profil métier et les UAA du profil de formation

Ce document produit par le SFMQ a pour objectif de montrer les liens entre le profil métier et le profil de formation. Rappelons que le profil métier est rédigé avec les partenaires sociaux et les services publics de l'emploi alors que le profil de formation est rédigé avec les opérateurs de la formation et de l'enseignement. Ces deux documents obéissent à deux logiques différentes :

¹³ Arrêté royal relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire, 29 juin 1984, modifié D. 12 juil. 2012, art. 20, §3.

- Le profil métier décrit la vision que le secteur a du métier à enseigner et recourt au concept d'AC qu'il décline en compétences professionnelles.
- Le profil de formation, sur la base du profil métier, définit les UAA qui couvriront toutes les AC du métier. Les unités proposent un assemblage des AC ou de parties d'entre elles en suivant une logique propre à l'apprentissage : de l'élémentaire au plus complexe, en respectant la logique d'effectuation des tâches, en respectant les conditions optimales d'apprentissage...

Le tableau de correspondance permet de vérifier que toutes les AC ont été couvertes par les apprentissages et il se révèle aussi un outil très utile pour la bonne utilisation des profils d'évaluation.

Attention, ce document établit les correspondances entre les AC du profil métier et les UAA du profil de formation du SFMQ. Lorsque deux profils de formation sont regroupés, les AC semblables, donnant lieu à des UAA identiques ou largement communes à plusieurs profils, ne sont pas répétées. Une analyse très rigoureuse des contenus de chacune des unités constituant les profils de formation a été réalisée pour garantir la parfaite correspondance du profil de certification.

Table des matières

Première partie	8
Références du profil de certification	9
Parcours d'apprentissage et distribution des ECVET	10
Correspondance Activités Clés (AC) – Unités d'Acquis d'Apprentissage (UAA) du Profil de Formation (PF)	11
Deuxième partie	12
Unités d'acquis d'apprentissage	13
UAA 1 Réaliser un service simple : mise en place, accueil, service, rangement, en respectant les plans de nettoyage et d'hygiène	13
UAA 2 Gérer les réservations, réaliser un service de type restaurant classique (mise en place, décoration, accueil, conseils, commandes, service, gestion des plaintes, notes et encaissements, rangement et hygiène	21
Troisième partie	30
Eléments disciplinaires nécessaires à l'exercice du métier	31
Quatrième partie	32
Profil d'Evaluation	34
Cinquième partie	39
Profil d'équipement	40
Annexes	43
Glossaire CPU	44
Le cadre francophone des certifications	47

Première partie

Références du profil de certification

Intitulé de l'option de base groupée concernée :

Garçon/Serveuse de restaurant

Code de l'option :

4012

Durée en année(s) scolaire(s) sur laquelle est organisée l'option groupée

1 année (à titre indicatif) en alternance

Profil(s) de formation au(x)quel(s) se réfère(nt) l'option groupée

Profil de formation du/de la « Garçon/Serveuse de restaurant » produit par le SFMQ et approuvé par le Gouvernement en date du 25 Avril 2013

Nombre minimum et nombre maximum de semaines de stage au service des apprentissages de la formation concernée



Dans l'enseignement en alternance : sans objet

Certificat de qualification délivré aux élèves qui maîtrisent les acquis d'apprentissage fixés par le profil de formation concerné

CQ de Garçon/Serveuse de restaurant

Positionnement provisoire de la certification par rapport au cadre francophone des certifications (CFC) :

Niveau 3

Parcours d'apprentissage

Le parcours d'apprentissage proposé par le profil certification **recommande** un ordre de déroulement des unités d'acquis d'apprentissage (UAA), donne une **estimation temporelle** pour chaque unité et alloue les points ECVET (60 pour l'année).

	UAA ¹⁴ du PC	Intitulé	Nbre de semaines	ECVET
1 ^è année	UAA 1	Réaliser un service simple : mise en place, accueil, service, rangement en respectant les plans de nettoyage et d'hygiène	13	25
	UAA 2	Gérer les réservations, réaliser un service de type restaurant classique (mise en place, décoration, accueil, conseils, commandes, service, gestion des plaintes, notes et encaissements, rangement et hygiène	14	35

¹⁴ Chaque unité est identifiée par son intitulé strict correspondant parfaitement à celui du profil de formation du SFMQ. La numérotation correspond aussi à la numérotation du profil de formation.

Correspondance Activités Clés (AC) – Unités d’Acquis d’Apprentissage (UAA) du Profil de Formation (PF)

Pour comprendre les tableaux produits par le **SFMQ** ci-dessous, il est important de rappeler que le **profil métier (PM)**, rédigé avec les partenaires sociaux et les services publics de l’emploi, liste notamment les AC du métier ciblé et les compétences professionnelles associées sur base duquel le **PF**, rédigé avec les opérateurs de la formation et de l’enseignement, définit les UAA.

Les unités proposent un assemblage des AC ou de partie d’entre elles en suivant une logique propre à l’apprentissage.

Attention, ce tableau établit donc les correspondances entre les AC du PM et les UAA du PF du SFMQ.

LES ACTIVITES CLES	ASSEMBLAGE DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES*	LES UNITES D’ACQUIS D’APPRENTISSAGE :	ASSEMBLAGE DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES**
AC1 : Effectuer la mise en place de la salle et de ses annexes	a. Nettoyer le matériel de salle	UAA1 : Réaliser un service simple : mise en place, accueil, service, rangement en respectant les plans d’hygiène et de nettoyage	a+b1+e1+g1+i+j
	b1. Réaliser la mise en place de la salle et de ses annexes pour le service de type taverne		
	b2. Idem b1 pour le service de type restaurant classique		
	c. Décorer		
	d. Prendre note et organiser les réservations		
AC2 : Accueillir le client	e1. Accueillir, installer et conseiller le client	UAA2 : Gérer les réservations, réaliser un service de type restaurant classique : mise en place, décoration, accueil, conseil, commandes, service, gestion des plaintes, notes et encaissements, rangement, hygiène	b2+c+d+e2+f+g2+h+i+k
	e2. Accueillir, installer et conseiller le client y compris dans le choix des vins		
	f. Enregistrer et transmettre les commandes		
AC3 : Effectuer le service	g1. Effectuer le service de type taverne/brasserie		
	g2. Effectuer le service de type restaurant classique		
	h. Etablir la note et encaisser		
	i. Prendre congé du client		
AC4 : Nettoyer et remettre en ordre	j. Nettoyer et remettre en ordre la salle et ses annexes		
AC5 : Entretenir les contacts avec la clientèle et les clients	k. Développer une communication appropriée et entretenir le suivi auprès des clients		

Deuxième partie

Unités d'acquis d'apprentissage (UAA)

L'UAA du profil certification, qui est propre à l'enseignement, correspond à une ou plusieurs UAA du Profil Formation fourni par le SFMQ.

UAA 1	Réaliser un service simple : mise en place, accueil, service, rangement, en respectant les plans de nettoyage et d'hygiène
--------------	---

Activités-clés du profil métier	AC1 : Effectuer la mise en place de la salle et de ses annexes AC2 : Accueillir le client AC3 : Effectuer le service AC4 : Nettoyer et remettre en ordre
--	---

1.1. Réaliser le mastic		
Savoirs	Aptitudes	Compétences
<ul style="list-style-type: none"> - Les fiches de consignes - Le plan d'hygiène/de nettoyage - Les fiches techniques de nettoyage - Le matériel de salle - Les produits de nettoyage - Les fiches techniques du matériel et des produits - Les techniques de nettoyage - Les techniques d'entretien - Les différents types d'événementiels - Le respect du dosage - La chronologie des tâches - Le timing nécessaire à l'activité 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier le matériel ❖ Identifier les défauts ❖ Appliquer les consignes et procédures décrites dans le plan d'hygiène ainsi que les techniques de nettoyage propres à chaque matériel / mobilier / poste de travail en respectant la chronologie des tâches ❖ Adapter le produit et la quantité à la nature et étendue de la surface à nettoyer ❖ Associer le matériel, les produits en fonction des cartes, des menus et des événements ❖ Respecter les dosages et usages préconisés par le fabricant ❖ Travailler à l'économie ❖ Respecter le timing 	C. 1 Réaliser le mastic de manière autonome dans le cadre d'une situation relativement simple.

1.2. Effectuer la mise en place de la salle

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<ul style="list-style-type: none"> - L'implantation et l'utilisation des principaux locaux de restaurant et leurs annexes - Le plan d'aménagement de la salle - Le mobilier de restauration (clientèle et service) : <ul style="list-style-type: none"> • tables clients, • tables de service • chaises - L'élaboration de la carcasse - Le principe de la marche en avant - Le calendrier des réservations et des manifestations diverses - Le ratio d'occupation et d'implantation - Les règles spécifiques d'espacement entre les clients - Les différents matériels nécessaires au service et leurs caractéristiques - L'inventaire du matériel - Les couverts clients, de service - La verrerie - La vaisselle - Le set de table - Le chemin de table - Le petit matériel professionnel - Les défauts des différents matériels nécessaires au service et leurs caractéristiques - Les techniques et règles de port - La disposition de la vaisselle, des verres, des couverts (dressage de base ou d'un menu basique) - La fiche technique de dressage - Les spécificités des établissements / nouvelles tendances en matière de dressage - Les procédures, les règles classiques qui régissent la disposition du matériel de service - Les supports de vente (cartes des boissons, des mets) - La chronologie du dressage/des tâches 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'orienter dans les locaux et les annexes ❖ Transporter/reproduire le plan de salle dans la pratique ❖ Associer l'aménagement de la salle avec les informations contenues dans le livre de réservation ou lors de situations précises (banquets, buffets) ❖ Monter la carcasse ❖ Identifier le mobilier ❖ Inventorier le matériel ❖ Vérifier le matériel ❖ Ecarter le matériel défectueux ❖ Identifier l'utilisation du mobilier de restaurant et de service ❖ Reproduire en pratique les éléments d'une fiche technique ❖ Appliquer les règles de disposition et d'espacement entre les clients ❖ Identifier les différentes sortes de couverts, vaisselle et autre matériel à dresser selon les besoins du service ❖ Disposer un set, un chemin de table ❖ Associer le matériel à dresser en fonction d'un menu/de directives/des particularités du jour ❖ Appliquer la méthode de dressage en fonction d'un menu ❖ Appliquer les techniques, les procédures et les règles de l'établissement ❖ Appliquer les règles de disposition des verres, couverts et vaisselle dans la pratique ❖ S'informer en cuisine ❖ Rapporter les manquements éventuels ❖ Appliquer une procédure ❖ Effectuer le transport de la vaisselle selon les règles de service (assiettes, couverts, plats, verres,...) <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les techniques à utiliser en fonction du matériel à porter • Mettre en pratique ces techniques en faisant preuve d'adresse • Adapter sa posture aux règles de manutention et d'ergonomie ❖ Economiser les déplacements 	<p>C. 2 Effectuer la mise en place de la salle de manière autonome dans le cadre d'une situation relativement simple.</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Le timing nécessaire à l'activité - Les règles de manutention et d'ergonomie - Les techniques de mémorisation - Les techniques de communication spécifiques entre la salle et la cuisine 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Respecter la chronologie ❖ Respecter le timing ❖ Mémoriser les informations ❖ Utiliser les techniques de communication 	
---	---	--

1.3. Remplir les frigos

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<ul style="list-style-type: none"> - Les boissons soft, eau, jus (identification, classification, qualité de fraîcheur, quantité, température) - Les documents et outils d'autocontrôle, de traçabilité, d'étiquetage - Les fiches de stock - Les outils de contrôle informatisés et non informatisés - Le bon de commande interne - Le bon de transfert - La feuille de marque - La feuille d'inventaire - Le classement des documents 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Vérifier la température des frigos ❖ Identifier distinguer les différentes boissons ❖ Appliquer le plan d'autocontrôle correspondant au type d'établissement ❖ Ranger les boissons ❖ Appliquer la méthode FEFO FIFO ❖ Utiliser les documents de gestion informatisés et non informatisés (fiches et/ou fichiers de stock bon de commande interne – bon de transfert – feuille de marque) ❖ Signaler les anomalies au responsable ❖ Classer les documents 	C. 3 Remplir les frigos de manière autonome dans le cadre d'une situation relativement simple.

1.4. Effectuer la mise en place pour les boissons chaudes

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<ul style="list-style-type: none"> - Le matériel - Les accompagnements, les garnitures - Les boissons chaudes : thés, infusions, cafés et dérivés, chocolats,... - Les directives de l'établissement concernant le rangement et la mise en évidence des boissons - Les BPH y compris le conditionnement - Les fiches de stock - Les outils de gestion informatisés et non informatisés - Le bon de commande interne - Le bon de transfert 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier le matériel les matières premières, les accompagnements, les boissons, les garnitures et les boissons chaudes ❖ Mettre en place les matières premières, les accompagnements, les boissons, les garnitures et les boissons chaudes ❖ Ranger les boissons selon les règles et les directives de l'établissement ❖ Exposer les boissons selon les règles et les directives de l'établissement ❖ Conditionner les boissons selon les règles et les directives de l'établissement ❖ Utiliser les documents de gestion informatisés ou non informatisés (fiches et/ou fichiers de stock) : analyser la fiche de stock, dresser l'inventaire et 	C. 4 Effectuer la mise en place pour les boissons chaudes de manière autonome dans le cadre d'une situation relativement simple.

- La feuille de marque - La feuille d'inventaire	calculer les manques) ❖ Signaler les anomalies au responsable	
---	--	--

1.5. Accueillir, installer et prendre congé du client

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<ul style="list-style-type: none"> - Les facteurs d'ambiance selon le type d'établissement, le moment de la journée et le thème : <ul style="list-style-type: none"> • La température • L'éclairage • La musique - Les techniques d'accueil - Les règles de préséance - Les règles de politesse, de savoir-vivre - Les notions de déontologie et de discrétion réservées à l'accueil du client - Les types de clientèle - La législation en vigueur pour l'organisation du vestiaire - L'ordre logique du rangement du vestiaire client - Le matériel et l'organisation des vestiaires - Les règles à respecter pour l'installation du client - Les réservations - Le vocabulaire et les expressions de base du service en salle dans une 2^{ème} langue 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Vérifier la température des locaux ❖ Éclairer les locaux ❖ Prévoir un fond sonore adapté à la clientèle et au moment de la journée ❖ Adapter les règles de préséance et de savoir-vivre à la situation pratique ❖ Identifier le type de client pour personnaliser l'accueil ❖ Accueillir le client ❖ Choisir un vocabulaire adapté ❖ S'exprimer avec correction ❖ Utiliser un vocabulaire simple et spécifique dans une autre langue (2^e langue : échange minimal thématique) ❖ Ranger le vêtement ou indiquer le vestiaire au client ❖ Appliquer la législation en vigueur pour l'organisation du vestiaire ❖ Diriger le client vers la table réservée ou de son choix ou disponible ❖ Appliquer les règles pour l'installation du client ❖ Consulter le livre de réservations ❖ Tenir compte des réservations ❖ Apporter le vestiaire du client si besoin ❖ Accompagner le client jusqu'à la sortie ❖ Prendre congé du client 	<p>C. 5 Accueillir, installer et prendre congé du client de manière autonome dans le cadre d'une situation complexe.</p>

1.6. Développer une attitude, une communication et un suivi appropriés

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<ul style="list-style-type: none"> - Le comportement vis-à-vis des collègues et de la clientèle - Les règles de déontologie - Les techniques de présentation des cartes 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Développer un comportement adapté à tout type de clientèle ❖ Adopter des attitudes et des comportements adaptés au travail en équipe ❖ Appliquer les règles de déontologie 	<p>C. 6 Développer une attitude, une communication et un suivi appropriés de manière autonome</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Les techniques de communication <ul style="list-style-type: none"> • Les mécanismes de base de la communication verbale et non-verbale • L'écoute active, l'attention, la reformulation, la présentation, le langage y compris dans une langue étrangère (2ème langue : échange minimal thématique) - L'accueil et le service dans une seconde langue <ul style="list-style-type: none"> • Les techniques d'accueil • La présentation, l'attitude, le regard, le sourire, les gestes et les postures, le langage • Les formules d'accueil et de service dans une langue étrangère (2ème langue : échange minimal thématique) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de politesse, de courtoisie et de tenue vestimentaire ❖ S'exprimer, dans la mesure du possible, dans la langue du client <ul style="list-style-type: none"> • Se présenter et accueillir le client • Prendre une réservation • Présenter une carte, un menu • Prendre une commande • Servir le client et répondre aux questions du client • Donner l'addition et prendre congé ❖ Communiquer des messages clairs et précis en utilisant le vocabulaire technique adéquat ❖ S'exprimer clairement ❖ Travailler avec discrétion, soin, rapidité 	<p>dans le cadre d'une situation complexe.</p>
--	---	--

1.7. Effectuer le service et le débarrassage des boissons et des mets

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<ul style="list-style-type: none"> - Les différentes boissons et leurs caractéristiques de base (origine, fabrication) - Les règles et les techniques de service et de débarrassage : <ul style="list-style-type: none"> • des eaux • des softs • des apéritifs simples • des cafés et dérivés, thés et infusions, les boissons chocolatées • des bières - La sélection des vins - Le matériel spécifique de service des boissons - Les plateaux de limonadier - Les températures de service - Les techniques de port - Les techniques de passage de porte - Les règles de préséance - La composition des mets - Le mode de dressage des mets - Les types de couverts 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les caractéristiques des diverses boissons ❖ Synchroniser la préparation de la commande ❖ Présenter les boissons selon les consignes de l'établissement ❖ Utiliser le matériel adéquat pour le service des boissons ❖ Utiliser le matériel adéquat pour le maintien des températures des boissons ❖ Différencier les types de services en fonction de la boisson à servir et du matériel à utiliser ❖ Choisir la technique appropriée pour le service : <ul style="list-style-type: none"> • des eaux • des softs • des apéritifs simples • des vins • des bières • des cafés et dérivés, thés, infusions et boissons chocolatées suivant la méthode de préparation de l'établissement ❖ Effectuer le transport des boissons, des mets et du matériel dans le respect du confort du client 	<p>C. 7 Effectuer le service et le débarrassage des boissons et des mets de manière autonome dans le cadre d'une situation complexe.</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Les bons de commande - La communication avec la cuisine - Le matériel de cuisine et de salle - Le service à l'américaine - Les techniques de présentation - Les techniques de mémorisation - Le confort du client - Les types de clientèle - La gestion d'une plonge et de l'office - La méthode de tri de l'établissement entre les départements - La chronologie des tâches - Le vocabulaire et les expressions de base du service en salle dans une 2^{ème} langue 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de préséance ❖ Adapter son rythme de travail selon l'avancée du service ❖ Organiser son travail selon la progression du service ❖ Vérifier le matériel nécessaire au client ❖ Rectifier les couverts ❖ Faire suivre les bons de commande selon les informations reçues ❖ S'exprimer avec le vocabulaire professionnel ❖ Identifier les types de service en adéquation avec les mets à servir ❖ Identifier le matériel professionnel pour les différents mets à servir ❖ Utiliser le matériel adapté ❖ Effectuer le service ❖ Appliquer le déroulement qui convient ❖ S'exprimer dans la langue du client (2^{ème} langue : échange minimal thématique) ❖ Respecter le choix du client ❖ Observer avec une attention discrète l'évolution du repas ❖ Intervenir avec amabilité et serviabilité ❖ Répondre en permanence aux besoins du client ❖ Être présent en salle ❖ Prêter attention au confort du client ❖ Agir face aux imprévus ❖ Adapter la technique du débarrassage au type d'agencement, de service dans le respect du confort du client ❖ Trier la vaisselle sale ❖ Répartir la vaisselle sale entre les départements ❖ Appliquer la marche en avant ❖ S'adapter aux exigences du métier (horaire, stress, ...) ❖ Éviter la « casse » 	
--	--	--

1.8. Nettoyer et remettre en ordre

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<ul style="list-style-type: none"> - Les fiches d'utilisation du matériel et mobilier de salle - Les techniques de port - La vaissellerie 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Entretenir le matériel ❖ Trier : <ul style="list-style-type: none"> • les déchets selon la réglementation en vigueur 	C. 8 Nettoyer et remettre en ordre de manière autonome dans le cadre d'une situation simple.

<ul style="list-style-type: none"> - Le plan d'hygiène - La réglementation en vigueur (communale, régionale, provinciale) concernant le tri des déchets - La marche en avant - Le rôle du plongeur - Les annexes (buanderie, laverie) - Les procédures de rangement et modes d'entreposage du matériel propre - Les modalités de service des fournisseurs - L'identification des locaux de stockage et leurs caractéristiques - L'aménagement des locaux - Les fiches de stock - Les règles de stockage de l'établissement / traçabilité - Les conditions de stockage des accompagnements (temps, température) - L'organisation de l'établissement - Les produits de nettoyage - Les notices d'utilisation des produits - Le respect du dosage 	<ul style="list-style-type: none"> • les retours divers • les bouteilles consignées (contrat des fournisseurs/brasseurs) <ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les différents locaux de stockage ❖ Vérifier le retour du linge en quantité et en qualité ❖ Appliquer le plan de nettoyage (bonnes pratiques d'hygiène BPH) correspondant au type d'établissement (cf guide sectoriel CCP1) ❖ Ranger les couverts, vaisselle, produits et matériel à leur place ❖ Utiliser les documents de gestion (fiches et/ou fichiers de stock) ❖ Identifier les produits, le conditionnement, l'étiquetage ❖ Utiliser les conditionnements adéquats ❖ Travailler à l'économie ❖ Adapter le produit et la quantité à la nature et l'étendue de la surface à nettoyer selon les prescriptions du fabricant 	
--	--	--

1.9. Respecter les règles de sécurité, d'hygiène, d'environnement, de rangement et de travail en équipe

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<ul style="list-style-type: none"> - Les principes élémentaires d'hygiène personnelle et de tenue professionnelle du garçon restaurant/de la serveuse restaurant - Les règles d'ergonomie et de manutention - Les procédures de sécurité et de nettoyage - La réglementation environnementale, régionale ou fédérale concernant le tri sélectif - Les principes du développement durable / responsabilité citoyenne 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Adopter une hygiène personnelle en adéquation avec les règles de BPH ❖ Transposer dans la pratique les procédures en matière d'hygiène et de sécurité ❖ Respecter les règles d'hygiène professionnelle ❖ Porter une tenue de travail adaptée à l'activité ❖ Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention : ❖ Respecter les réglementations environnementale, régionale ou fédérale concernant le tri sélectif ❖ Appliquer les protocoles de nettoyage et de désinfection 	<p>C. 9 Respecter les règles de sécurité, d'hygiène, d'environnement, de rangement et de travail en équipe de manière autonome dans le cadre d'une situation simple.</p>

Glossaire :

- **Bon de commande interne** : bon qui circule de département en département à l'intérieur de l'entreprise
- **Bon de transfert** : bon permettant, sans paiement, le passage de marchandise d'un département vers un autre

- **BPH** : les bonnes pratiques d'hygiène (les principes généraux d'hygiène alimentaire qui définissent les règles fondamentales pour manipuler, stocker, transformer, distribuer et finalement préparer tous les produits aux divers stades de la chaîne de production alimentaire)
- **Buffet** : console/table de service
- **Carcasse** : disposition des tables et des chaises
- **CCP** : « critical control point » qui signifie : point critique de contrôle
- **Départements** : différents services existants dans l'entreprise (hôtel, cuisine, salle, bar, ...)
- **FEFO** : « first expired first out » qui signifie : premier périmé, premier sorti
- **Feuille de marque** : feuille de stock des boissons du bar
- **FIFO** : « first in first out » qui signifie : premier entré, premier sorti (en pratique : méthode de gestion de stockage dans laquelle on fait sortir en premier ce qui rentré le plus tôt)
- **Mastic** : entretien du matériel et du mobilier de restaurant

UAA 2	Gérer les réservations, réaliser un service de type restaurant classique (mise en place, décoration, accueil, conseils, commandes, service, gestion des plaintes, notes et encaissements, rangement et hygiène)
--------------	--

Activités-clés du profil métier	AC1 : Effectuer la mise en place de la salle et de ses annexes AC2 : Accueillir le client AC3 : Effectuer le service AC5 : Entretenir les contacts avec la clientèle et les clients
--	--

2.1. Gérer les réservations, les annulations

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<ul style="list-style-type: none"> - Le matériel et les directives spécifiques à l'établissement en ce qui concerne les réservations et la prise de note - Les techniques d'expression et de communication dans la langue du client (anglais ou néerlandais ou allemand ou français) - Les éléments indispensables d'une réservation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'adapter à un matériel spécifique <ul style="list-style-type: none"> • Répondre par téléphone • Prendre note • Informer son responsable • Compléter un planning • Utiliser un logiciel de réservation ❖ Appliquer les règles de l'établissement <ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux demandes/aux questions • Reformuler la réservation, l'annulation 	C. 10 Gérer les réservations, les annulations de manière autonome dans le cadre d'une situation relativement simple.

2.2. Effectuer la mise en place de la salle (y compris le linge)

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<ul style="list-style-type: none"> - L'implantation et l'utilisation des principaux locaux de restaurant et leurs annexes - Le principe de la marche en avant - L'aménagement de la salle 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'orienter dans les locaux et les annexes ❖ Identifier l'utilisation du mobilier de restaurant et de service ❖ Transposer/reproduire le plan de salle dans la pratique ❖ Associer l'aménagement de la salle avec les informations contenues dans 	C. 11 Effectuer la mise en place de la salle (y compris le linge de manière autonome dans le cadre d'une situation relativement

<ul style="list-style-type: none"> - Le plan de la salle - Le mobilier de restauration (clientèle et service) : <ul style="list-style-type: none"> • tables clients, • tables de service • chaises • buffets • guéridons • consoles • dessertes - L'élaboration de la carcasse - Le calendrier des réservations et des manifestations diverses - Le ratio d'occupation et d'implantation - Les règles et techniques de port - Les différents matériels nécessaires au service et leurs caractéristiques - Les couverts clients, de service - La verrerie - La vaisselle - La platerie - Le petit matériel professionnel - Le matériel de service, de banquets, de petits déjeuners - Les supports de vente (cartes des boissons, des mets) - Les différentes pièces de linge - L'inventaire du matériel - Les différentes qualités de linge - La chronologie des tâches, du dressage - La disposition de la vaisselle, des verres, des couverts (dressage sur base d'un menu, d'une carte, plat du jour/suggestions/d'un banquet, des petits déjeuners) - La fiche technique de dressage - Les techniques de nappage - Les spécificités des établissements / nouvelles tendances en matière de dressage - Les défauts des différents matériels nécessaires au service et leurs caractéristiques - Les techniques de communication spécifiques entre la salle et la cuisine - Les mets à servir (menu/carte/petits déjeuners/banquets) - Le matériel de service/office 	<ul style="list-style-type: none"> le livre des réservations ❖ Monter la carcasse ❖ Identifier le mobilier ❖ Inventorier le matériel ❖ Vérifier le matériel ❖ Ecarter le matériel défectueux <ul style="list-style-type: none"> • Observer l'ensemble des détails • Détecter un manque, un problème, une défectuosité ❖ Appliquer les règles de disposition et d'espacement entre les clients ❖ Identifier les différentes sortes de couverts, vaisselle et autre matériel à dresser selon les besoins du service ❖ Placer un molleton ❖ Adapter le nappage en fonction du mobilier et de la circonstance ❖ Appliquer les techniques de nappage ❖ Associer le matériel à dresser en fonction d'un menu/d'une carte/de directives/des particularités du jour ❖ Appliquer les règles de disposition des verres, couverts et vaisselle dans la pratique ❖ Appliquer les techniques, les procédures et les règles de l'établissement ❖ S'informer en cuisine ❖ Appliquer une procédure ❖ Effectuer le transport de la vaisselle selon les règles de service (assiettes, couverts, plats, verres,...) <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les techniques à utiliser en fonction du matériel à porter • Mettre en pratique ces techniques en faisant preuve d'adresse • Adapter sa posture aux règles de manutention et d'ergonomie ❖ Economiser les déplacements ❖ Respecter la chronologie ❖ Respecter le timing ❖ Mémoriser les informations ❖ Utiliser les techniques de communication 	<p>simple.</p>
---	---	----------------

<ul style="list-style-type: none"> - Les règles d'adéquation entre les mets à servir et le matériel - Le matériel de flambage, de découpe, de service, de sommellerie 		
---	--	--

2.3. Décorer les tables

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<ul style="list-style-type: none"> - L'harmonie des formes, des couleurs - Les différentes décorations possibles - Les procédures, les règles qui régissent la disposition des décorations de table - Les techniques de pliage des serviettes - Les bonnes pratiques d'hygiène (BPH) - Les différentes qualités de linge 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Faire preuve de créativité ❖ Appliquer les règles d'harmonie des formes, des couleurs ❖ Choisir des produits de saison ❖ Choisir les décorations en fonction de l'évènement ❖ Appliquer les règles qui régissent la disposition des décorations ❖ Sélectionner le type de pliage ❖ Plier et dresser les serviettes en suivant les normes d'hygiène en vigueur ❖ Adapter le pliage à la qualité des serviettes ❖ Appliquer les techniques, les procédures et les règles de l'établissement 	C. 12 Décorer les tables de manière autonome dans le cadre d'une situation relativement simple.

2.4. Disposer le matériel de service

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<ul style="list-style-type: none"> - Les mets à servir (carte, menu, plat du jour, banquets, petits déjeuners, suggestions) - Le matériel de service / office - Les règles d'adéquation entre les mets à servir et le matériel - Les techniques et règles de port - Les procédures, les règles classiques qui régissent la disposition du matériel de service - La chronologie des tâches - Les techniques de communication spécifiques entre la salle et la cuisine - Les techniques de mémorisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Adapter le matériel de service/d'office aux mets à servir ❖ Prévoir le plateau des couverts de service ❖ Effectuer le transport de la vaisselle selon les procédures et les règles de service (assiettes, couverts, plats, verres,...) : <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les techniques à utiliser en fonction du matériel à porter • Mettre en pratique ces techniques en faisant preuve d'adresse • Adapter sa posture aux règles de manutention et d'ergonomie ❖ S'informer en cuisine ❖ Mémoriser les informations 	C. 13 Disposer le matériel de service de manière autonome dans le cadre d'une situation relativement simple.

2.5. Effectuer les mises en place pour les apéritifs et pour les préparations de cuisine de salle

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<ul style="list-style-type: none"> - Le matériel électrique/non électrique - Les accompagnements, les garnitures, le plateau à épices - Les apéritifs à base de vin, d'alcool - Les directives de l'établissement concernant le rangement et la mise en évidence des boissons - Les outils de stock informatisés et non informatisés - Le bon de commande interne - Le bon de transfert - La feuille de marque - Les préparations spécifiques de cuisine de salle - Les BPH y compris le conditionnement - Le classement des documents 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier et mettre en place le matériel, les matières premières, les accompagnements, les boissons, les garnitures, le plateau à épices, les apéritifs ❖ Ranger et exposer et conditionner les boissons selon les règles et les directives de l'établissement ❖ Utiliser les documents de gestion informatisés et non informatisés (fiches et/ou fichiers de stock) : analyser la fiche de stock, dresser l'inventaire et calculer les manques ❖ Signaler les anomalies au maître d'hôtel/aux fournisseurs/au directeur du restaurant/à l'économat ❖ Classer les documents 	<p>C. 14 Effectuer les mises en place pour les apéritifs et pour les préparations de cuisine de salle de manière autonome dans le cadre d'une situation relativement simple.</p>

2.6. Accueillir, installer et prendre congé du client

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<ul style="list-style-type: none"> - Les facteurs d'ambiance selon le type d'établissement, le moment de la journée et le thème : <ul style="list-style-type: none"> • La température • L'éclairage • La musique - Les techniques d'accueil - Les règles de préséance - Les règles de politesse, savoir-vivre - Les notions de déontologie et de discrétion réservées à l'accueil du client - Les types de clientèle - La législation en vigueur pour l'organisation du vestiaire - L'ordre logique du rangement du vestiaire client - Le matériel et l'organisation des vestiaires - Les règles à respecter pour l'installation du client 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Vérifier la température des locaux ❖ Éclairer les locaux ❖ Prévoir un fond sonore adapté à la clientèle et au moment de la journée ❖ Adapter les règles de préséance et de savoir-vivre à la situation pratique ❖ Identifier le type de client pour personnaliser l'accueil ❖ Accueillir le client ❖ Choisir un vocabulaire adapté ❖ S'exprimer avec correction ❖ Utiliser un vocabulaire simple et spécifique dans une autre langue (2^e langue : échange minimal thématique) ❖ Ranger le vêtement ou indiquer le vestiaire au client ❖ Appliquer la législation en vigueur pour l'organisation du vestiaire ❖ Diriger le client vers la table réservée ou de son choix ou disponible ❖ Appliquer les règles pour l'installation du client 	<p>C.5. Accueillir, installer et prendre congé du client de manière autonome dans le cadre d'une situation complexe.</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Les réservations - Le vocabulaire et les expressions de base du service en salle dans une 2^{ème} langue 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Consulter le livre de réservations ❖ Tenir compte des réservations ❖ Apporter le vestiaire du client si besoin ❖ Accompagner le client jusqu'à la sortie ❖ Prendre congé du client 	
---	--	--

2.6. Développer une attitude, une communication et un suivi appropriés

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<ul style="list-style-type: none"> - Le comportement vis-à-vis des collègues et de la clientèle - Les règles de déontologie - Les techniques de présentation des cartes - Les techniques de communication <ul style="list-style-type: none"> • Les mécanismes de base de la communication verbale et non-verbale • L'écoute active, l'attention, la reformulation, la présentation, le langage y compris dans une langue étrangère (2^{ème} langue : échange minimal thématique) - L'accueil et le service dans une seconde langue <ul style="list-style-type: none"> • Les techniques d'accueil • La présentation, l'attitude, le regard, le sourire, les gestes et les postures, le langage • Les formules d'accueil et de service dans une langue étrangère (2^{ème} langue : échange minimal thématique) - La gestion des conflits - La diplomatie - Les départements d'un établissement 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Développer un comportement adapté à tout type de clientèle ❖ Adopter des attitudes et des comportements adaptés au travail en équipe ❖ Appliquer les règles de déontologie ❖ Appliquer les règles de politesse et de courtoisie et de tenue vestimentaire ❖ S'exprimer, dans la mesure du possible, dans la langue du client <ul style="list-style-type: none"> • Se présenter et accueillir le client • Prendre une réservation • Présenter une carte, un menu • Prendre une commande • Servir le client et répondre aux questions du client • Donner l'addition et prendre congé ❖ Communiquer des messages clairs et précis en utilisant le vocabulaire technique adéquat ❖ S'exprimer clairement ❖ Travailler avec discrétion, soin, rapidité ❖ Transférer les doléances du client au responsable ❖ Informer les différents départements ❖ Agir avec discrétion 	<p>C.15 Développer une attitude, une communication et un suivi appropriés de manière autonome dans le cadre d'une situation complexe.</p>

2.7. Conseiller le client

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<ul style="list-style-type: none"> - Les techniques de vente - L'argumentation de vente 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'adresser à l'ensemble des convives ❖ Présenter/ expliquer les cartes des mets, des menus, des apéritifs et des 	<p>C.16 Conseiller le client de manière autonome dans le cadre</p>

<ul style="list-style-type: none"> - La carte boissons - Les menus/la carte - La carte des petits déjeuners - Les suggestions du jour - Les manquements occasionnels - La composition et le temps de préparation des mets - Les appellations - Les allergènes et les régimes - Les bases de sommellerie en vins français - Les règles de l'établissement - Les règles de communication - La communication avec la cuisine - Les accords mets/boissons - Les goûts du client - Les promotions du mois - La législation en matière de vente de boissons alcoolisées 	<p>boissons dans la langue du client (2ème langue : échange minimal thématique)</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Présenter les suggestions/manquements du jour au client ❖ Présenter les produits qui doivent être vendus en accord avec le chef de cuisine ❖ Promouvoir les produits du jour ❖ Maîtriser la connaissance des appellations classiques ❖ Tenir compte des allergènes et des régimes ❖ Maîtriser les différents timings de préparation des mets ❖ Déterminer les besoins du client (pressé, repas de fête, ...) ❖ Adapter la commande du client en fonction du temps de production en cuisine ❖ S'assurer de la satisfaction du client ❖ Conseiller le client sur les accords vins/boissons/mets ❖ Vendre des boissons (vins, eau, bière) / la sélection de vins qui va satisfaire le client 	<p>d'une situation complexe.</p>
---	---	----------------------------------

2.8. Enregistrer et transmettre les commandes des clients

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<ul style="list-style-type: none"> - Les différents bons de commande - L'utilisation du matériel spécifique à l'enregistrement des commandes - Les demandes particulières (points de cuisson, sans sel, ...) - Le matériel d'enregistrement : la caisse enregistreuse/le logiciel - La législation spécifique à l'enregistrement des commandes - Les particularités de service - La rédaction des bons - Les règles d'annonce - Les techniques/éléments de communication du personnel de salle - Les différents départements - L'organisation du service en salle suivant les desideratas du client et/ou de la cuisine 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Enregistrer et rédiger les différents bons de commandes ❖ Paramétrer la caisse en fonction des mets à servir, des suggestions du jour ❖ S'assurer auprès du client des particularités de service ❖ Préciser sur le bon de commande des particularités de service ❖ Encoder les commandes au fur et à mesure de leur réception ❖ Transmettre la commande dans l'ordre du service ❖ Respecter les procédures en application dans l'établissement ❖ Annoncer correctement les commandes aux différents services ❖ Informer les collègues 	<p>C.17 Enregistrer et transmettre les commandes des clients de manière autonome dans la cadre d'une situation complexe.</p>

2.9. Effectuer le service des boissons et des mets et vérifier le stock

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<ul style="list-style-type: none"> - Les différentes boissons et leurs caractéristiques de base (origine, fabrication, associations mets/boissons en fonction de la carte) : <ul style="list-style-type: none"> • Les apéritifs simples, composés • Les cocktails • Les vins (types, appellations, cépages) • Les bières • Les eaux • Les softs - La préparation des boissons - Les priorités de préparation - Les bases de sommellerie en vin français - Les dosages, verres et garnitures appropriés selon les standards professionnels - Le matériel spécifique de service des boissons - L'état du stock du jour - Le cahier de cave - Les logiciels de gestion des stocks - Les règles de service des boissons - Les températures de service - Les techniques et règles de service - Les techniques de port - Les techniques de passage de porte - Les règles de préséance - La composition des mets - Le mode de dressage des mets - Les types de couverts - Les bons de commande - La communication avec la cuisine - Le matériel de cuisine de salle - Les types de services : <ul style="list-style-type: none"> • à l'américaine 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les caractéristiques des diverses boissons ❖ Suggérer une association mets/boisson ❖ Synchroniser la préparation de la commande ❖ Présenter les boissons selon les consignes de l'établissement ❖ Préparer les boissons en utilisant les nouvelles technologies ❖ Utiliser le matériel adéquat, pour le service, pour le maintien des températures des boissons ❖ Surveiller l'état du stock des différentes boissons ❖ Signaler au responsable lorsque des boissons risquent de manquer ❖ Différencier les types de services en fonction de la boisson à servir et du matériel à utiliser ❖ Choisir la technique appropriée pour le service : <ul style="list-style-type: none"> • des apéritifs simples, composés • des cocktails • des vins • des bières • des eaux • des softs ❖ Effectuer le transport des boissons en respectant les règles de service approprié ❖ Appliquer les règles de préséance ❖ Adapter son rythme de travail selon l'avancée du service ❖ Organiser son travail selon les règles de service ❖ Vérifier le matériel nécessaire au client ❖ Rectifier les couverts ❖ Faire suivre les bons de commande selon les informations reçues ❖ Identifier les types de service en adéquation avec les mets à servir ❖ Identifier le matériel professionnel pour les différents mets à servir ❖ Préparer le matériel ❖ Utiliser le matériel adapté ❖ Effectuer le service, les découpes, les flambages (y compris le plateau de 	<p>C.18 Effectuer le service des boissons et des mets et vérifier le stock de manière autonome dans le cadre d'une situation complexe.</p>

<ul style="list-style-type: none"> • à l'anglaise, • à la russe • à la française • cloché - Le service banquet (synchronisé/unitaire) - Le service des petits déjeuners - La chronologie des tâches - Les techniques de présentation - Les techniques de mémorisation - Le confort du client - Les familles de fromages et leurs accompagnements - Le vocabulaire et les expressions de base du service en salle dans une 2^{ème} langue - Les BPH 	<ul style="list-style-type: none"> fromages) ❖ Appliquer le déroulement qui convient (banquet, buffets, petits déjeuners, ...) ❖ S'exprimer dans la langue du client (2^{ème} langue : échange minimal thématique) ❖ Respecter le choix du client ❖ Observer avec une attention discrète l'évolution du repas ❖ Anticiper les demandes ❖ Répondre en permanence aux besoins du client ❖ Veiller à l'ordre et à la propreté ❖ Appliquer les BPH 	
---	---	--

2.10. Etablir la note et encaisser

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<ul style="list-style-type: none"> - Les tarifs - Les logiciels agréés - Les caisses intelligentes - Les bons de commande - Les taux de TVA - Les opérations fondamentales (+, -, x, :) - La règle de 3 - Les modes de paiement - Le prix des mets et des boissons - Les techniques de communication - Les limites des compétences du/de la garçon/serveuse restaurant - Les méthodes de gestion de plainte 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Associer les prix aux consommations ❖ Utiliser le système de paiement de l'établissement ❖ Rédiger la note ❖ Etablir la souche TVA ❖ Adapter la présentation de la note selon l'établissement ❖ Vérifier la justesse de l'addition ❖ Transférer la note au service facturation de l'établissement ❖ Utiliser les différentes possibilités de règlement ❖ Rendre la monnaie, le cas échéant ❖ Anticiper les éventuels problèmes ❖ Consulter son supérieur en cas d'interrogation ou de problème ❖ Utiliser l'écoute active ❖ Gérer les problèmes relevant de la compétence du/de la garçon/serveuse restaurant 	<p>C.19 Etablir la note et encaisser de manière autonome dans le cadre d'une situation complexe.</p>

2.11. Respecter les règles de sécurité, d'hygiène, d'environnement, de rangement et de travail en équipe

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<ul style="list-style-type: none"> - Les principes élémentaires d'hygiène personnelle et de tenue professionnelle du/ de la garçon restaurant/ serveuse restaurant - Les règles d'ergonomie et de manutention - Les procédures de sécurité et de nettoyage - La réglementation environnementale, régionale ou fédérale concernant le tri sélectif - Les principes du développement durable / responsabilité citoyenne 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Adopter une hygiène personnelle en adéquation avec les règles de BPH ❖ Transposer dans la pratique les procédures en matière d'hygiène et de sécurité ❖ Respecter les règles d'hygiène professionnelle ❖ Porter une tenue de travail adaptée à l'activité ❖ Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention : ❖ Respecter les réglementations environnementale, régionale ou fédérale concernant le tri sélectif ❖ Appliquer les protocoles de nettoyage et de désinfection 	<p>C.20 Respecter les règles de sécurité, d'hygiène, d'environnement, de rangement et de travail en équipe de manière autonome dans le cadre d'une situation simple.</p>

Glossaire :

- **Bon de commande interne** : bon qui circule de département en département à l'intérieur de l'entreprise
- **Bon de transfert** : bon permettant, sans paiement, le passage de marchandise d'un département vers un autre
- **BPH** : les bonnes pratiques d'hygiène (les principes généraux d'hygiène alimentaire qui définissent les règles fondamentales pour manipuler, stocker, transformer, distribuer et finalement préparer tous les produits aux divers stades de la chaîne de production alimentaire)
- **Buffet** : console/table de service
- **Carcasse** : disposition des tables et des chaises
- **CCP** : « critical control point » qui signifie : point critique de contrôle
- **Départements** : différents services existants dans l'entreprise (hôtel, cuisine, salle, bar, ...)
- **FEFO** : « first expired first out » qui signifie : premier périmé, premier sorti
- **Feuille de marque** : feuille de stock des boissons du bar
- **FIFO** : « first in first out » qui signifie : premier entré, premier sorti (en pratique : méthode de gestion de stockage dans laquelle on fait sortir en premier ce qui rentré le plus tôt)
- **Mastic** : entretien du matériel et du mobilier de restaurant

Troisième partie

Éléments disciplinaires nécessaires à l'exercice du métier¹⁵

L'enseignement qualifiant est composé d'une formation optionnelle, mais aussi d'une formation commune (cours de formation générale pour la plupart).

C'est en invitant les professeurs de cours de formation générale à parcourir les unités d'acquis d'apprentissage et à se concerter avec leurs collègues des cours techniques et pratiques qu'on obtiendra une mise en valeur légitime de ces cours en leur adjoignant du sens.

La séparation des matières, si elle est indispensable pour construire des savoirs, n'est cependant pas représentative des réalités rencontrées.

L'ensemble des cours de la formation commune et de la formation optionnelle vise les objectifs établis par le décret « Missions ».

Les compétences relatives aux cours de formation générale et nécessaires dans les cours techniques et pratiques sont, assez souvent, supposées acquises bien plus tôt dans la formation. Il n'empêche qu'il sera utile de les réactiver ici, encourageant ainsi une formation en spirale

De plus, on voit souvent les programmes insister sur la mise en situation qui doit renvoyer vers une situation problème significative illustrée par des contextes qui donnent du sens. Il serait aberrant de ne pas se servir des contextes professionnels pour mettre les programmes en œuvre. L'équipe éducative trouvera ici des occasions pour susciter l'intérêt des élèves.

¹⁵ Cette partie doit être retravaillée par des groupes de travail vu l'arrivée de nouveaux référentiels et le passage de la CPU en 456.

Quatrième partie

Profil d'Evaluation

Ce profil de certification (PC) a été établi sur base du profil de formation (PF) « **Garçon/Serveuse de restaurant** » produit par le SFMQ.
Vous retrouverez ci-dessous un tableau récapitulatif qui reprend **le nombre d'attestations** de validation à délivrer.
Il y aura lieu de décerner **deux attestations** de validation au total pour l'obtention du Certificat de qualification « **Garçon/Serveuse de restaurant** ».

UAA 1	1 attestation	Réaliser un service simple : mise en place, accueil, service, rangement, en respectant les plans de nettoyage et d'hygiène.
UAA 2	1 attestation	Gérer les réservations, réaliser un service de type restaurant classique (mise en place, décoration, accueil, conseils, commandes, service, gestion des plaintes, notes et encaissements, rangement et hygiène.

UAA 1	Réaliser un service simple (mise en place, accueil, service, rangement, en respectant les plans de nettoyage et d'hygiène)
-------	--

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA1 :

Éléments critiques de contexte :

- **Tâches** : Réaliser un service simple c-à-d effectuer
 - la mise en place de la salle,
 - l'accueil des clients (y compris dans une 2^{ème} langue de l'arrivée à l'installation à table) et la prise de commande des boissons ,
 - le service d'un apéritif, des eaux et bières, des vins, d'une boisson chaude,
 - le service à l'américaine,
 - la remise en ordre.
- **Mise en situation** :
 - Situation réelle « pratique » - Epreuve individuelle
- **Complexité** :
 - Le jour de l'épreuve : Tirage au sort d'un menu à servir pour une table de 4 personnes.
 - La mise en place comprend un seul verre et des couverts adaptés au menu à servir.
- **Autonomie** :
 - Autonomie d'exécution des tâches dans le respect du timing, des bonnes pratiques d'hygiène et du R.O.I. de l'établissement.
- **Temps de réalisation** :
 - À déterminer par les OEF
- **Conditions de réalisation** :
 - cf. profil d'équipement

CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. :

CRITERES INCONTOURNABLES	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES	Réussite de l'IG Oui/Non
Critère 1 : Respect de la procédure de la mise en place	1.1 Le matériel est bien choisi	
	1.2 Les techniques de mise en place sont respectées	
	1.3 La chronologie et le timing des opérations sont respectés	
	1.4 Le confort du client fait l'objet d'attention	
Critère 2 : Adéquation de la communication	2.1 L'accueil est de qualité (y compris dans une 2 ^{ème} langue)	
	2.2 Les demandes des clients sont prises en compte	
Critère 3 : Cohérence du service	3.1 La chronologie et le suivi du service sont respectés	
	3.2 Les techniques sont appliquées	
Critère 4 : Respect des règles de sécurité et d'hygiène d'environnement, de rangement et de travail en équipe	4.1 L'entreposage, le tri des déchets et de la vaisselle sont conformes	
	4.2 La salle et ses annexes sont propres et rangées selon le plan de nettoyage de l'établissement	
	4.3 Les bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité sont respectées	
	4.4 L'attitude générale est professionnelle	

Remarque :

Les conditions de réussite sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation S.F.M.Q. :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant sont déterminées par les opérateurs d'enseignement et de formation en fonction de l'épreuve qu'ils construisent.

UAA 2	Gérer les réservations, réaliser un service de type restaurant classique : mise en place, décoration, accueil, conseil, commandes, service, gestion des plaintes, notes et encaissements, rangement et hygiène
--------------	---

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA2

Éléments critiques de contexte :

- **Tâches** : Réaliser
 - la prise des réservations (y compris dans une 2^{ème} langue) avec ressource informatique, la planification de réservations, la gestion d'une annulation,
 - la mise en place de la salle, la décoration des tables,
 - l'accueil des clients, la présentation du menu (y compris dans une 2^{ème} langue), la prise de commande des boissons avec suggestions et conseils (accord mets/boissons)
 - la transmission des commandes vers les différents services
 - le service des boissons (apéritifs, eaux, vins, bières, boissons, chaudes) et des mets (3 types de services sur le repas dont le service du plateau de fromages),
 - la préparation d'un dessert de salle ou d'un café flambé,
 - la gestion des plaintes,
 - l'établissement de la note, la présentation et l'encaissement de la note,
 - la remise en ordre.
- **Mise en situation** :
 - Situation réelle « pratique » - Epreuve individuelle
- **Complexité** :
 - Le jour de l'épreuve : Tirage au sort d'un menu 4 services (entrée/potage, plat, fromage, dessert) à servir à 2 tables de 2 couverts.
- **Autonomie** :
 - Autonomie d'exécution des tâches dans le respect du timing, des bonnes pratiques d'hygiène et du R.O.I. de l'établissement.
- **Temps de réalisation** :
 - À déterminer par les OEF
- **Conditions de réalisation** :
 - cf. profil d'équipement

CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. :

CRITERES INCONTOURNABLES	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES	Réussite de l'IG Oui/Non
Critère 1 : Respect de la procédure de la mise en place	1.1 Le matériel est bien choisi	
	1.2 Les techniques de mise en place (matériel, décoration, boissons, aliments) sont respectées	
	1.3 La chronologie et le timing des opérations sont respectés	
	1.4 Le confort du client fait l'objet d'attention	
Critère 2 : Adéquation de la communication	2.1 L'accueil, la communication et le conseil sont de qualité (y compris dans une 2ème langue))	
	2.2 Les éléments indispensables à la prise de réservation/annulation sont présents	
	2.3 Les demandes et les plaintes des clients sont prises en compte et/ou relayées	
Critère 3 : Cohérence du service	3.1 Les règles de prise de commandes et d'établissement de la note sont respectées (rédaction/encodage/transmission/encaissement)	
	3.2 La chronologie et le suivi du service sont respectés	
	3.3 Les techniques sont appliquées (y compris les annonces au passe)	
Critère 4 : Respect des règles de sécurité et d'hygiène d'environnement, de rangement et de travail en équipe	4.1 La salle et ses annexes sont propres et rangées selon le plan de nettoyage de l'établissement	
	4.2 Les bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité sont respectées	
	4.3 L'entreposage, le tri des déchets et de la vaisselle sont conformes	
	4.4 L'attitude générale est professionnelle	

Remarque :

Les conditions de réussite sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation S.F.M.Q. :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant sont déterminées par les opérateurs d'enseignement et de formation en fonction de l'épreuve qu'ils construisent.

Cinquième partie

Profil d'équipement

EQUIPEMENT DE BASE

1. Infrastructure :

- Office
- Cave centrale
- Comptoir de bar avec plonge de bar et égouttoir
- Arrière comptoir pour la verrerie
- Armoires de rangement (sous l'arrière comptoir)

2. Matériel collectif :

- Porte-manteaux
- Cave de jour
- Cave à vins (frigo)
- Frigos boissons
- Machine à glaçons
- Machine à café
- Pompe à bières
- Presse fruits
- Lave verres
- Tables de restaurant carrées, rectangulaires, rondes + chaises
- Desserte
- Chariots roulants
- Table montre
- Cloche à fromages
- Griffe à jambon
- Planche à saumon
- Réchauds pour flambage
- Guéridons

- Table mange debout
- Plaques chauffantes
- Caisse intelligente

Petit matériel :

- Verres vin blanc
- Verres vin rouge
- Verres à eau
- Verres à porto
- Verres à cocktail
- Verres mazagran
- Verres long drinks
- Verres à champagne flûte
- Verres ballon cognac
- Verres short drinks
- Couteaux à poisson
- Fourchettes à poisson
- Cuillères à mets
- Couteaux à mets
- Fourchettes à mets

- Couteaux à steak
- Fourchettes à entremets
- Couteaux à entremets
- Cuillères à entremets
- Cuillères long drinks
- Griffes à homard
- Cuillères à moka
- Cuillères à dégustation
- Cuillères à café
- Pinces à homard
- Fourchettes à huîtres
- Pinces à glace
- Pinces à escargots
- Fourchettes à escargots
- Louches à potage
- Matériel de décoration de table (vases, photophores...)
- Grandes carafes 1 litre
- Pichets
- Ménagères
- Seaux à vin
- Paniers à vin
- Paniers à pain
- Plateaux inox 40/50
- Sommeliers
- Théières
- Pots à lait
- Cafetières
- Tasses à moka
- Sous-tasse à moka
- Tasses à café
- Sucrier
- Sous-tasses à café
- Bols à consommé
- Verrines diverses
- Assiettes à pain et son couteau
- Assiettes à entremets

- Assiettes à potage
- Assiettes à mets
- Assiettes à huîtres
- Assiettes de présentation
- Assiettes à escargots
- Pince à champagne
- Moulin à poivres
- Cloches inox
- Couteau à fromage
- Matériel divers pour Zakouski
- Coupe à glace
- Soupière
- Saucières
- Carte restaurant
- Tableau chevalet
- Bavoirs homard
- Cafetière pour service de cafés spéciaux
- Carafes à décanter/à carafes
- Sucriers doseur
- Rinces doigts
- Nappes et serviettes en tissu et papier
- Platerie diverse

INFORMATIONS UTILES (à titre indicatif)

1. Adresses :

AFSCA, HoReCa, BHA, CDC/CDR : centre de compétence et de référence, CTA

2. Sites généralistes :

- www.horecawallonie.be
- www.horecabruxelles.be
- www.afsca.be

Annexes

Glossaire CPU

Acquis d'apprentissage (A.A.)¹⁶ : énoncé de ce que l'apprenant sait, comprend, est capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage; les acquis d'apprentissage sont définis en termes de savoirs, d'aptitudes et de compétences, au sens de la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.

- **Savoirs¹⁷** : résultat de l'assimilation d'informations grâce à l'éducation et à la formation. Le savoir est un ensemble de faits, de principes, de théories et de pratiques liés à un domaine de travail ou d'étude. Le cadre européen des certifications fait référence à des savoirs théoriques ou factuels.
- **Aptitudes¹⁸** : capacité d'appliquer un savoir et d'utiliser un savoir-faire pour réaliser des tâches et résoudre des problèmes. Le cadre européen des certifications fait référence à des aptitudes cognitives (utilisation de la pensée logique, intuitive et créative) ou pratiques (fondées sur la dextérité ainsi que sur l'utilisation de méthodes, de matériels, d'outils et d'instruments).
- **Compétences¹⁹** : Capacité avérée d'utiliser des savoirs, des aptitudes et des dispositions personnelles, sociales ou méthodologiques dans des situations de travail ou d'études et pour le développement professionnel ou personnel. Le cadre européen des certifications fait référence aux compétences en termes de prise de responsabilités et d'autonomie.

¹⁶ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juil. 1997, modifié par D. 12 juil. 2012, art. 5, 8°.

¹⁷ Guide méthodologique 2014, Service francophone des métiers et qualifications, version E, Septembre 2014, p.63.

¹⁸ Ibid, p.60.

¹⁹ Ibid, p.61.

Activités clés (A.C.)²⁰ : activités indispensables pour remplir les missions qui sont confiées au travailleur dans le cadre de son métier.

Attestation de validation d'une unité d'acquis d'apprentissage²¹ : document officiel délivré, après chacune des épreuves de qualification destinées à valider les acquis d'apprentissage de l'unité concernée, par le Jury de qualification ou s'il échet par sa délégation composée de membres du personnel enseignant qui ont assuré spécifiquement les apprentissages de l'Unité d'acquis d'apprentissage concernée et quand cela est possible, d'un ou plusieurs membres extérieurs à l'établissement.

Cadre Francophone des Certifications (CFC)²² : instrument de classification des certifications en fonction d'un ensemble de critères correspondant à des niveaux d'acquis d'apprentissage déterminés. Le CFC s'applique en Fédération Wallonie-Bruxelles et a été défini en cohérence avec la Vlaamse kwalificatiestructuur (VKS) et le Cadre européen des Certifications (CEC).

²⁰ Ibid, p.60.

²¹ Décret organisant la certification par unités d'acquis d'apprentissage (CPU) dans l'enseignement secondaire qualifiant et modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement secondaire, 12 juil. 2012, chap. 1^{er}, art. 2, §2. + Arrêté royal relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire, 29 juin 1984, modifié D. 12 juil. 2012, art. 21ter, §3.

²² Décret portant assentiment à l'Accord de coopération, conclu le 26 février 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, concernant la création et la gestion d'un Cadre francophone des certifications, en abrégé «C.F.C.», 15 mai 2015, Titre Ier, art.1, 7° + Titre II, art.2, §3.

Certification par unités d'acquis d'apprentissage (C.P.U.)²³: dispositif organisant la certification des savoirs, aptitudes et compétences professionnels en unités d'acquis d'apprentissage.

Compétence²⁴ : aptitude à mettre en œuvre un ensemble organisé de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches.

Compétence professionnelle²⁵ : Pratique professionnelle que la réalisation d'une activité clé implique. Les compétences professionnelles sont les opérations qui décrivent les composantes de l'activité clé.

Dossier d'apprentissage C.P.U.²⁶ : document communiqué à l'élève en début de formation qui :

- a) énonce les objectifs de la formation commune et de la formation qualifiante;
- b) reprend les unités d'acquis d'apprentissage à valider;
- c) définit les modalités et la périodicité des épreuves de qualification;
- d) détaille l'évolution graduelle des acquis d'apprentissage maîtrisés et restant à acquérir par l'élève ainsi que, le cas échéant, les remédiations proposées; cette partie du document est mise à jour régulièrement sous la responsabilité du Conseil de classe.

Une copie de ce document fait partie du dossier scolaire de l'élève.

Passeport CPU-EUROPASS²⁷ : collection graduelle des validations et certifications obtenues par l'élève au cours de sa scolarité ainsi que l'attestation des expériences pertinentes qui illustrent et documentent ses acquis et ses potentialités. Ce document fait partie du dossier scolaire et suit l'élève en cas de changement d'établissement. Le passeport est remis à l'élève au terme de sa scolarité;

²³ Décret organisant la certification par unités d'acquis d'apprentissage (CPU) dans l'enseignement secondaire qualifiant et modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement secondaire, 12 juil. 2012, chap. 1^{er}, art. 1^{er}, 1^o.

²⁴ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juil. 1997, chap. 1^{er}, art. 5, 1^o.

²⁵ Guide méthodologique 2014, Service francophone des métiers et qualifications, version E, Septembre 2014, p.61.

²⁶ Arrêté royal relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire, 29 juin 1984, modifié D. 12 juil. 2012, art. 2, 17^o.

²⁷ Ibid., art. 2, 19^o.

Points ECVET²⁸ (tels que prévus par la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009 établissant le système européen de crédit d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels « European Credit for vocational education and training ») : représentation numérique du poids global des acquis d'apprentissage exigés pour la délivrance d'un certificat de qualification et du poids relatif de chacune des unités par rapport à la certification.

Profil de certification (P.C.)²⁹ : document de référence définissant le lien entre une option de base groupée ou une formation et un ou des profil(s) de formation élaboré(s) par le Service francophone des métiers et des qualifications (S.F.M.Q.) et dûment approuvé(s) par le Gouvernement.

Profil d'équipement³⁰ : profil qui détermine l'équipement et l'infrastructure suffisant à la mise en œuvre du profil de formation. L'équipement peut être localisé soit dans l'école soit chez un partenaire et, notamment, dans un Centre de compétence, un Centre de référence, un Centre de technologies avancées, une entreprise.

Profil de formation (P.F.)³¹ : le document qui définit les unités d'acquis d'apprentissage associées aux activités clés du métier, qui comprend également un profil d'évaluation et un profil d'équipement.

Profil métier (P.M.)³² : profil qui se compose d'un référentiel métier et d'un référentiel de compétences.

- **Référentiel métier³³** : définition de l'intitulé du métier et de ses appellations synonymes, de la position du métier par rapport aux métiers proches et la déclinaison de leurs fonctions et conditions d'exercices.

²⁸ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juil. 1997, modifié par D. 12 juil. 2012, art. 5, 11^o.

²⁹ Ibid., art. 5, 14^o.

³⁰ Ibid., art. 5, 13^o.

³¹ Décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le service francophone des métiers et des qualifications, en abrégé «SFMQ», 10 déc. 2015, art. 1, 7^o.

³² Guide méthodologique 2014, Service francophone des métiers et qualifications, version E, Septembre 2014, p.62.

- **Référentiel des compétences professionnelles**³⁴ : référentiel qui liste les activités clés du métier ciblé et les compétences professionnelles associées.

Profil d'évaluation³⁵ : profil qui détermine des seuils de maîtrise minimums exigés en vue de la délivrance d'une attestation de compétence ou en vue de servir de référence à l'élaboration des épreuves certificatives.

- **Critères**³⁶ : qualité que l'on attend d'un objet évalué.
- **Indicateurs**³⁷ : manifestation observable d'un critère. Indication qui permet de répondre à la question : « A quoi vais-je voir que le critère est respecté ? » ou « Que va exactement observer l'évaluateur ? ».

Rapport de compétences CPU³⁸ : document établi par le Conseil de classe qui dresse le bilan des compétences acquises et des compétences restant à acquérir ou à perfectionner et formule des suggestions utiles pour une poursuite optimale de la scolarité. Ce rapport est délivré :

- a) au terme de la cinquième année ainsi que, pour les options de base groupées organisées sur trois ans, de la sixième année;
- b) au terme de la sixième, de la septième année ou de l'année complémentaire au troisième degré de la section de qualification (C3D) si l'élève n'a pas obtenu une des certifications finales;
- c) au cours de la sixième ou de la septième année lorsque l'élève quitte l'établissement avant la fin de l'année scolaire ;
- d) dans l'enseignement spécialisé, selon les modalités à déterminer par le gouvernement.

³³ Décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le service francophone des métiers et des qualifications, en abrégé «SFMQ», 10 déc. 2015, art. 1, 4°.

³⁴ Guide méthodologique 2014, Service francophone des métiers et qualifications, version E, Septembre 2014, p.62.

³⁵ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juil. 1997, modifié par D. 12 juil. 2012, art. 5, 10°.

³⁶ Guide méthodologique 2014, Service francophone des métiers et qualifications, version E, Septembre 2014, p.61.

³⁷ Ibid., p.61.

³⁸ Arrêté royal relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire, 29 juin 1984, modifié D. 12 juil. 2012, art. 2, 19°

Unités d'acquis d'apprentissage (U.A.A.)³⁹ : ensemble cohérent d'acquis d'apprentissage qui peut être évalué et validé.

³⁹ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juil. 1997, modifié par D. 12 juil. 2012, art. 5, 9°.

Le cadre francophone des certifications

Descripteurs définissant les niveaux du cadre francophone des certifications (CFC)⁴⁰

Chacun des huit niveaux est défini par un ensemble de descripteurs indiquant quels sont les acquis de l'éducation et de la formation attendus d'une certification de ce niveau, quel que soit le système de certification.		Savoirs, aptitudes	Contexte, autonomie et responsabilité
Niveau 1	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 1	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux non référencés à un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de réaliser des tâches simples et répétitives dans le cadre de la reproduction de processus simples	Agir sous encadrement direct dans un contexte structuré et défini relevant d'un environnement de travail et/ou d'un domaine d'étude non spécifique
Niveau 2	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 2	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux de base d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de réaliser un ensemble de tâches sans devoir choisir les méthodes / outils / matériels dans le cadre de l'application de processus simples et standards.	Agir sous supervision dans des situations connues et définies liées à un domaine de travail ou d'étude spécifique, avec un degré de responsabilité limité à l'exécution des tâches.

⁴⁰ Décret portant assentiment à l'Accord de coopération, conclu le 26 février 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, concernant la création et la gestion d'un Cadre francophone des certifications, en abrégé «C.F.C.», 15 mai 2015

Niveau 3	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 3	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux généraux d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de réaliser un ensemble de tâches impliquant de choisir des méthodes / outils / matériels dans le cadre de l'application de processus complexes.	Agir avec un degré d'autonomie et de responsabilité limité aux choix posés et mis en oeuvre dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles un nombre restreint de facteurs varient.
Niveau 4	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 4	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux généraux d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de rechercher et de sélectionner des informations adéquates en vue de mobiliser et d'intégrer des connaissances / des méthodes / des pratiques dans le cadre de la résolution de problèmes concrets dont les indices sont manifestes et dont les solutions possibles sont en nombre fini et limité.	Agir avec une marge d'initiative restreinte dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles un nombre important de facteurs prévisibles sont susceptibles de changer, et avec une responsabilité complète de son travail.

Niveau 5	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 5	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux spécialisés d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant d'analyser, de compléter d'articuler des informations sur base des connaissances / des méthodes / des pratiques de sa spécialité en vue de les réorganiser et de construire des solutions adaptées dans le cadre de la résolution de problèmes abstraits, dont les indices ne sont pas manifestes et dont les solutions possibles sont multiples.	Agir avec une marge d'initiative étendue dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles les changements sont imprévisibles, avec une responsabilité complète de son travail.
Niveau 6	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 6	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux approfondis d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de témoigner de la compréhension et de l'utilisation critique des connaissances / des méthodes / des pratiques de sa spécialité ainsi que des différentes dimensions et contraintes de la situation en vue de formuler et/ou mettre en oeuvre des solutions pertinentes (ou nouvelles) dans le cadre de la résolution de problèmes ou de situations complexes	Agir en autonomie et en toute responsabilité dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles les changements sont imprévisibles.

Niveau 7	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 7	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux hautement spécialisés d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de témoigner d'une maîtrise et d'une réflexion critique en relation avec les connaissances / les méthodes / les pratiques de sa spécialité et à l'interface d'autres spécialités en vue de formuler et/ou mettre en œuvre des solutions innovantes dans le cadre du développement de savoirs, de projets (ou de procédures).	Agir en autonomie et en toute responsabilité dans des situations inédites d'un domaine de travail ou d'étude et/ou à l'interface de plusieurs domaines.
Niveau 8	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 8	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux les plus avancés d'un domaine de travail ou d'étude spécifique ou à l'interface de plusieurs domaines permettant de témoigner d'une expertise reconnue en relation avec les connaissances / les méthodes / les pratiques de sa spécialité et à l'interface d'autres spécialités en vue d'étendre et de redéfinir de manière singulière et significative les savoirs (et procédures) existants dans le cadre de la recherche et/ou de l'innovation.	Agir en autonomie et en toute responsabilité dans des situations les plus avancées, à la pointe d'un domaine de travail ou d'étude et/ou à l'interface de plusieurs domaines.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 février 2018 définissant les profils de certification du/de la « Jardinier d'entretien/Jardinière d'entretien », du/de la « Jardinier d'aménagement/Jardinière d'aménagement », du/de la « Technicien en maintenance et diagnostic automobile/Technicienne en maintenance et diagnostic automobile », du/de la « Garçon/Serveuse de restaurant »

Bruxelles, le

Le Ministre-Président, en charge de l'Egalité des chances et des Droits des femmes,

Rudy DEMOTTE

La Ministre de l'Education,

Marie-Martine SCHYNS